

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 26 juin 2023



PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Conseil départemental le 26 juin 2023 sous la présidence de Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil départemental.

La séance est ouverte par Monsieur le Président à 11 heures 05.

Nombre de membres en exercice : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absents représentés : Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

Absente excusée : Soraya FAHEM.

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

TOME - 1

*(La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de
Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil départemental du Nord.)*

M. le Président.- Bonjour à toutes et à tous, mes chers collègues.

Je vous propose de commencer cette plénière par la vérification du quorum et je vais laisser à Benjamin CAILLIERET le soin de faire l'appel.

(Appel nominatif des conseillers départementaux par Benjamin CAILLIERET)

M. le Président.- Merci beaucoup.

Mes chers collègues, l'ordre de passage des orateurs des groupes d'élus pour la séance est le suivant :

- Le Groupe Union pour le Nord ;
- Le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ;
- Le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! ;
- Le Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s.

Nous avons 2 délibérations où les temps de parole seront de l'ordre de 15 minutes, 3 délibérations de 5 à 7 minutes.

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL

M. le Président.- Dans un premier temps, je vais vous demander d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil départemental du 20 mars 2023.

Avez-vous des remarques sur ce procès-verbal ? *(Aucune).*

Peut-on considérer qu'il est adopté ? *(Aucune objection n'est exprimée).*

Les procès-verbaux des réunions du Conseil départemental des 20 et 21 mars 2023 sont adoptés à l'unanimité.

Merci.

DÉPÔT D'UNE MOTION

M. le Président.- J'ai le dépôt d'une motion relative aux violences faites aux élus, par le Groupe Union pour le Nord.

Je propose au Président du Groupe Union pour le Nord de la passer en commission, c'est la règle en vigueur, et nous la repasserons à la prochaine séance.

(Monsieur CHRISTOPHE acquiesce.)

RETRAIT D'UN RAPPORT

M. le Président.- Je vous informe du retrait du rapport 2-2 : « *Partenariat pour la mise en place d'un dispositif mobile de promotion de la santé en prévention des cancers féminins sur le territoire du Département du Nord* » ; nous avons quelques améliorations à réaliser, surtout en termes de délai et de qualité de la prestation.

INFORMATIONS GÉNÉRALES COMMUNIQUÉES PAR LE PRÉSIDENT

M. le Président.- Ensuite, nous avons des modifications concernant deux commissions thématiques à la demande du Président MANIER :

- Madame Isabelle FERNANDEZ siégera au sein de la commission 3 ;
- Monsieur Olivier CAREMELLE siégera au sein de la commission 2.

Est-ce bien cela ?

(Monsieur MANIER acquiesce.)

C'est entériné.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

M. le Président.- Mes chers collègues, je souhaite commencer cette séance plénière du Département par un hommage : un hommage aux trois jeunes policiers nationaux tués en service dans un accident de voiture le dimanche 25 mai dernier à Villeneuve d'Ascq, dans notre département.

Ils s'appelaient Steven GRÉBLAC, Paul MEDEIROS et Manon RAUX, ils avaient la vie devant eux, trois enfants de la République qui avaient décidé de servir la nation dans le département du Nord. Ils sont décédés à 24 et 25 ans, dans le digne exercice de leur métier de policier, face à un chauffard stupide, irresponsable, sous l'emprise de la drogue et de l'alcool, un métier qu'ils exerçaient d'ailleurs courageusement ce dimanche matin en accompagnant vers l'hôpital une jeune femme victime de violences.

Après l'hommage national rendu par le Président de la République à Roubaix, je veux ici, au nom du Conseil départemental et de tous les élus départementaux, dire à Steven, Paul et Manon l'admiration et le respect que le Nord leur porte et nous ne les oublierons jamais.

Je vous propose de respecter une minute de silence.

(Une minute de silence est observée en hommage à Steven GRÉBLAC, Paul MEDEIROS et Manon RAUX.)

Je vous remercie.

Depuis notre dernière séance, nous avons perdu de nombreux de nos collègues et je veux aussi rendre hommage à deux garçons qui ont été Vice-présidents dans cet hémicycle :

- Claude LARCANCHÉ, décédé le 30 mai dernier ; il fut Maire de Wallers de 1965 à 2008, Conseiller général de 1985 à 2004 et Vice-président en charge des transports de 1992 à 1998. Il a fréquenté nos bancs, certains d'entre vous s'en souviennent, j'en suis certain. Il a donné une grande partie de sa vie à Wallers-Arenberg et à l'aménagement de notre territoire. Au nom des élus du Conseil départemental, je souhaite saluer sa mémoire.
- Je veux saluer également la mémoire de Guy RENAUX, décédé le 2 juin dernier, ancien Conseiller municipal de Villeneuve d'Ascq et ancien Conseiller général du canton de Villeneuve d'Ascq de 2001 à 2008.

Enfin, une pensée particulière pour deux grands hommes du Nord, qui nous ont quittés également et qui ont marqué fortement leur territoire par leur énergie :

- Jean-Pierre BAILLEUL, décédé le 19 mai, ancien Directeur du lycée Saint-Jacques d'Hazebrouck et Adjoint de Valentin BELLEVAL à Hazebrouck ;

- Jean-Pierre COULON, décédé le 21 mai, Premier adjoint de la ville de Maubeuge et une grande figure incontournable de la commune, avec son investissement sans relâche – et je l’ai vécu – pour la kermesse de la bière notamment.

Le Département du Nord rend hommage également à ces deux personnalités qui ont donné de leur temps pour les autres.

Et puis, dans la vie, il y a les mauvaises nouvelles et il y a les bonnes nouvelles, heureusement ! Je termine mes propos par une note de joie et de félicitation. Je voulais, au nom de tous les élus départementaux, féliciter chaleureusement mon binôme : Caroline SANCHEZ, brillamment élue Maire de Lambres-lez-Douai dès le premier tour, le 18 juin dernier, jour de son anniversaire ; c’était l’appel de Caro !

(Sourires)

C’est une fierté à titre personnel, vous vous en doutez, mais aussi une grande responsabilité qui t’incombe désormais. Nul doute que les électeurs de Lambres ont fait le bon choix. Ma chère Caroline, toutes nos félicitations !

(Vifs applaudissements)

Mme SANCHEZ.- Merci.

1) **POINT PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF/COMPTE DE GESTION**

▪ **PP0.1 – Compte administratif 2022 – Budget Principal**

M. le Président.- Mes chers collègues, je vous propose de passer au premier point à l’ordre du jour et je demande à Loïc CATHELAIN de nous rejoindre pour la présentation du compte administratif 2022 du budget principal.

(Projection d’un diaporama)

M. CATHELAIN.- Merci, Monsieur le Président.

Ce compte administratif de l’année 2022 retrace la première année pleine de notre mandat, une année qui nous a permis de décliner notre projet et notre stratégie financière pour le Département du Nord.

Néanmoins, notre situation financière a été fortement impactée par le contexte économique, social et géopolitique. On parle souvent de situation atypique inédite, mais force est de constater que cette décennie va de surprise en surprise. Qui aurait pu prédire une pandémie mondiale en 2020 ? Qui aurait cru au retour de la guerre en Europe ?

Si, en 2021, la sortie du Covid était signe de reprise économique, l’année 2022 aura été celle du choc inflationniste. Combiné au conflit ukrainien, il a mené à une explosion des prix des énergies et de l’inflation.

Des décisions ont été prises par l’État, nécessaires pour nos agents et allocataires du RSA (Revenu de Solidarité Active), certes, mais pour lesquelles nous n’avons pas ou peu été soutenus. Le « quoi qu’il en coûte » du gouvernement s’est arrêté au dernier déconfinement, et aujourd’hui, c’est sur les collectivités locales qu’il fait porter le poids de ses choix.

À titre d’exemple, nous avons dû faire face au cours de l’année 2022 à une dépense nécessaire mais supplémentaire de 6,8 M€ en ressources humaines pour financer la revalorisation du point d’indice qui représente 14,2 M€ en année pleine, et ce, avant l’annonce de la nouvelle revalorisation de 1,5 % en juillet prochain.

Autre exemple : les dépenses d’électricité qui ont bondi de 106 % au cours de l’année.

La responsabilité avec laquelle nous pilotons le budget départemental nous a permis d’y faire face en nous adaptant. Nous avons ainsi limité la hausse des dépenses de fonctionnement à 2,85 %, tout en étant en mesure de réaliser à 100 % le budget prévu. Le budget investissement a, lui, été réalisé à hauteur de 93 %, ce qui est dans la moyenne de nos réalisés habituels.

Je souhaite cependant, mes chers collègues, attirer votre attention sur l’évolution de nos équilibres.

Depuis plusieurs années, les dépenses de fonctionnement ont tendance à évoluer plus vite que les recettes. Vous le voyez sur le graphique derrière moi, à chaque fois que les courbes se croisent, ce sont des années où les dépenses de

fonctionnement évoluent plus vite que nos recettes, ce qui est forcément inquiétant. Malgré nos efforts, nous connaissons un effet ciseaux, dont je vous ai déjà parlé à plusieurs reprises, imposé par le contexte international et national et surtout par des décisions imposées par l'État, décisions qui sont peu ou pas compensées du tout.

Par exemple, depuis 2011, la Dotation globale de fonctionnement des Départements (DGF) a été gelée, puis diminuée, avant d'être à nouveau gelée. Cette stabilité n'est en fait qu'une façade, puisque nous assistons à une érosion progressive du montant perçu chaque année, alors même que nous aurions besoin de plus de moyens pour continuer de mener à bien nos politiques publiques. En 2022 encore, la DGF a ainsi baissé de 1,9 M€.

Les choix faits de nous retirer toute fiscalité directe nous ont également rendus dépendants de diverses compensations et fractions de TVA. Cela ne nous permet plus de lever l'impôt si nous en avons besoin et nous rend par conséquent dépendants du contexte économique, puisque s'il y a moins de consommation, il y a moins de TVA, et donc il y aura moins de financement pour nous.

Enfin, cela rend opaque aussi un millefeuille administratif déjà trop complexe pour les Français ; il ne faut pas oublier que l'impôt a été créé pour financer le service public et se base sur le consentement de ceux qui le payent. Aujourd'hui, tout cela nous échappe et échappe à nos concitoyens.

Progressivement, l'État retire donc leur autonomie financière aux Départements, au risque de les transformer en simples guichets distributeurs, ne pouvant plus financer d'autres politiques, d'autres actions que les aides sociales obligatoires que sont le RSA, l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou encore la PCH (Prestation de compensation du Handicap).

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, pour l'instant, nous tenons bon ; le seul point positif de la vague inflationniste est de nous avoir permis d'avoir plus de recettes. S'il ne faut pas s'en réjouir, puisque ce sont nos concitoyens qui payent l'addition, cela finance une partie des dépenses supplémentaires imposées. Les DMTO (Les Droits de Mutation à Titre Onéreux) sont ainsi restés stables. L'effondrement que nous leur avons prédit n'a pas eu lieu en 2022, contrairement, cependant, à d'autres Départements – je vous invite à aller voir le détail. Pour nous, la baisse est là cette année, en 2023.

10 M€ de recettes sont en revanche de notre fait, puisque nous avons décidé en 2022 de modifier le titrage du recours sur succession. Pour rappel, ces recours ont pour but de récupérer l'aide sociale avancée du vivant du bénéficiaire.

Lorsque l'on regarde les recettes sociales perçues, on peut être tenté de dire qu'elles sont en forte augmentation. C'est vrai, sauf qu'il y a des dépenses supplémentaires et supérieures à mettre en face. Nous avons ainsi +9,3 M€ de concours APA et PCH, mais en face, il y a 11,4 M€ de dépenses supplémentaires, 5,3 M€ supplémentaires en recettes sur l'avenant 43, et en face 10,7 M€ de dépenses. Quant aux 7,5 M€ généreusement donnés pour financer la revalorisation de 4 % du RSA, ils ne sont pas pérennes, et en année pleine, cette revalorisation représente 24 M€ de dépenses supplémentaires ; vous voyez qu'on est très loin du compte.

Dépenses de fonctionnement :

2022 est une nouvelle démonstration de l'effet ciseaux, puisque nos dépenses ont progressé de 2,85 % là où nos recettes ne progressaient que de 1,63 %. 78,17 M€ supplémentaires ont donc été dépensés entre 2021 et 2022. Cela inclut les intérêts de la dette, les 10 M€ de provision et les dépenses de gestion à proprement parler. On arrive ainsi à une dépense supplémentaire de 67,6 M€.

Ces dépenses ont principalement concerné ;

- L'autonomie, à hauteur de 36 M€ ;
- La protection de l'enfance, à hauteur de 32 M€ ;
- Et les ressources humaines pour 21 M€.

Elles sont les conséquences directes de l'avenant 43, des Ségur, du soutien aux Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), du Plan départemental en faveur de l'enfance et des revalorisations du SMIC et du point d'indice. Vous le savez, quand on parle d'avenant 43, de Ségur, de soutien aux SAAD, de revalorisation, ce sont bien souvent des décisions qui ne sont jamais compensées ou très peu.

Nous avons voulu montrer l'évolution de nos dépenses de fonctionnement depuis 2017. Elles démontrent les contraintes qui pèsent sur notre budget. Certaines dépenses supplémentaires sont du fait de nos choix politiques, comme sur l'enfance, où nous choisissons d'aller plus loin pour répondre aux besoins de nos partenaires et protéger nos enfants ; d'autres ne sont pas de notre fait : c'est la hausse des dépenses en autonomie et de la masse salariale.

Le RSA est la seule politique où nous parvenons à diminuer les dépenses en accompagnant mieux nos allocataires, pour notamment les aider à retrouver un emploi. En effet, à elle seule, elle représente près de 92 % du budget insertion. En 2022, nous avons permis à 3 140 foyers allocataires de retrouver un emploi ; pour nous, c'est une économie de 35,3 M€. Cela nous permet de réorienter cet argent sur les actions d'insertion, les actions sociales et professionnelles et de financer d'autres politiques en hausse comme l'enfance ou l'autonomie.

Les dépenses de l'enfance ont ainsi augmenté de 32 M€ par rapport au compte administratif 2021. On y trouve la compensation du Ségur aux établissements pour 14 M€ et les dépenses du Plan départemental de protection de l'enfance, qui ont été votés en cours d'année pour 3 M€.

15 M€ de dépenses supplémentaires concernent les assistantes familiales, dont 4 M€ dépendent de la loi protection de l'enfance du 7 février 2022. Cela inclut, entre autres, les revalorisations salariales. Plus globalement, le Département a augmenté le budget de l'enfance de 86 M€ depuis 2017 pour atteindre les 529 M€.

Dans le secteur de l'autonomie, ce sont 104,5 M€ supplémentaires qui ont été budgétés sur la période pour atteindre 758,8 M€. Si l'APA continue d'augmenter de par le phénomène de gérontocroissance du Département, et plus généralement du pays, la hausse de 3,2 % par rapport à 2021 vient aussi des moyens supplémentaires alloués aux SAAD. Par ailleurs, 10,7 M€ ont été ajoutés au budget pour les soutenir dans le cadre de l'avenant 43. Quant à la PCH, elle a également augmenté de 2,8 %.

Enfin, sur le plan des ressources humaines, et je salue le travail de notre collègue Jean-Luc DETAVERNIER, qui nous permet de conserver une stabilité de nos effectifs, les dépenses de paie ont cependant augmenté de 21,2 M€, dont 7,3 pour le Ségur et 6,8 pour la revalorisation du point d'indice. Malgré la stabilité de nos effectifs, nos dépenses ont donc augmenté de 5 %.

Là encore, on constate les pressions exercées sur notre budget du fait du contexte particulier de l'année 2022, mais nous maintenons les objectifs de mandat, dont la consolidation des épargnes, la stabilité de la dette et le renforcement de l'investissement.

Le compte administratif 2022 fait état d'une épargne brute et d'une épargne nette relativement stables. Cette dynamique a été portée comme en 2021 par le niveau exceptionnel des DMTO dans le département du Nord. En dépit de l'inflation et de toutes les décisions expliquées précédemment, nous parvenons à dégager une épargne brute de 316 M€, en baisse de 27,8 M€, mais une épargne nette de 193 M€, c'est-à-dire une épargne nette stable par rapport à l'année précédente.

Cela nous permet d'augmenter à nouveau l'investissement.

Le stock de dette est donc resté stable à 1 176 M€. Nous avons emprunté 123 M€, soit le montant nécessaire à rembourser le capital de la dette.

La capacité de désendettement est ainsi stable, à 3,72 années, contre 3,42 en 2021.

En préservant ainsi nos ratios financiers et nos équilibres, nous avons pu poursuivre une politique d'investissement forte, à hauteur de 436,33 M€.

Nos dépenses d'équipement s'élèvent donc à 313,4 M€. Je rappelle que nous avons budgété 337 M€, soit 93 % de réalisé.

Depuis 2015, ces dépenses ont évolué de 85 %.

Les dépenses d'équipement concernent principalement les solidarités territoriales ; elles ont progressé de 16,5 M€.

Parmi les principaux projets – j'en citerai quelques-uns –, on retrouve :

- En infrastructures et réseaux, 25,1 M€ pour le contournement de Valenciennes ;
- En culture, 3,5 M€ pour le Forum Antique de Bavay ;
- Pour les collégiens, 7,9 M€ pour le déploiement de la politique Collèges numériques ;
- Sur le patrimoine, 22,1 M€ pour le Nouveau Forum ;
- En développement territorial, les espaces naturels représentent une dépense de 6,1 M€ ;
- Pour venir en aide à nos territoires, 27,2 M€ ont été investis sur les ADVB et 21,2 M€ sur les PTS.

Autant de projets, vous le voyez, qui démontrent une fois de plus que le Département est là, Président, pour tous les Nordistes et sur tout son territoire.

Voilà, mes chers amis, j'aimerais conclure. Vous voyez que ce compte administratif retrace les politiques volontaristes que nous avons mises en œuvre depuis ce début de mandat, notamment sur l'insertion, et je tiens à souligner tout le travail de notre collègue Doriane BÉCUE, sur l'enfance, avec Marie TONNERRE-DESMET et le Plan de protection de l'enfance, mais également sur l'APA, où nous avons fait une mission et où nous avons fait le choix aussi de soutenir davantage les SAAD.

Les évolutions constatées interrogent et nous inquiètent : cette inflation, les dépenses obligatoires décidées par l'État peu ou pas compensées, le ralentissement de notre économie, la privation de notre autonomie fiscale notamment, qui nous donne moins de marge de manœuvre et nous interroge sur la libre administration, qui est un principe consacré par notre Constitution. Je vous le disais dans mon propos introductif : les Départements sont-ils appelés à devenir de simples guichets payeurs de prestations sociales ? Nous savons que non. Nos concitoyens les plus fragiles ont besoin de nous et nos territoires, à travers notamment la politique des ADVB (Aides Départementales aux Villages et aux Bourgs) et PTS (Projets Territoriaux Structurants), comptent également sur nous.

Lorsque je vous avais présenté ce budget en 2022, je vous avais parlé de responsabilité et d'ambition.

Notre responsabilité est celle de tout pouvoir public : c'est d'être capable de maintenir le cap en s'adaptant à la situation et en faisant les réformes nécessaires pour assurer un service public efficient, responsabilité aussi de ne pas céder à l'euphorie qu'étaient la reprise économique de 2021 et l'envolée des DMTO, ce que nous avons fait.

Notre ambition était et est toujours d'être là pour les Nordistes, sur l'ensemble des solidarités humaines et territoriales dont nous sommes les garants.

Grâce à des finances saines et à des objectifs ambitieux, nous avons entamé l'année de façon optimiste, nous étions prêts à faire face aux défis qui se sont présentés à nous, nous avons pu limiter la hausse des dépenses de fonctionnement à 2,85 %, tout en accompagnant les différents publics qui vivent sur notre territoire.

On peut considérer que ce premier exercice a été réussi.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Loïc.

Je vais laisser la parole au débat et je donne la parole à Paul CHRISTOPHE.

M. CHRISTOPHE.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Vice-président, mes chers collègues,

Le compte administratif que vous nous présentez cette année témoigne de la gestion responsable et ambitieuse de notre majorité :

- Responsable, parce qu'elle reste fidèle à la ligne de conduite que nous nous sommes fixée depuis 2015, c'est-à-dire de ne pas dépenser l'argent que nous n'avons pas ;
- Ambitieuse, parce que sans renoncer à nos principes, nous parvenons à maintenir une politique volontariste au profit des Nordistes pour le retour à l'emploi des allocataires du RSA, pour accompagner les plus fragiles tout au long de leur vie, pour aménager les territoires.

Mais il faut bien reconnaître, et nous nous y attendions, que l'étau continue de se resserrer sur nos finances départementales. Nos recettes, comme nos dépenses, sont en augmentation, mais en 2022, les dépenses ont augmenté plus vite que les recettes et donnent le signal d'alerte d'une situation financière qui pourrait se dégrader fortement sur l'année 2023.

En attendant, nous clôturons l'exercice 2022 avec un excédent de près de 240 M€. Cet excédent est le fruit de notre gestion responsable des deniers publics. Alors que l'année 2022 a été marquée par des hausses prévisibles ou non, notre majorité départementale a été en mesure de maintenir le cap et de contenir l'augmentation des dépenses.

À l'heure du bilan, il nous faut rappeler certains chiffres qui peuvent donner quelques sueurs froides, comme la hausse de 106 % de nos dépenses d'électricité ou de 180 % pour le chauffage urbain, conséquence de la flambée des coûts de l'énergie.

À l'heure du bilan, il nous faut aussi rappeler l'impact de certaines décisions prises par l'État, mais à la charge de tout ou partie du Département. Ces dépenses telles que la revalorisation du point d'indice, les revalorisations salariales

et les primes liées au Ségur, à l'avenant 43, sont autant de bouffées d'oxygène pour le porte-monnaie des Nordistes, mais toutes ces dépenses nouvelles et pérennes pèsent incontestablement sur les finances départementales.

Notre gestion fine nous permet d'absorber ces nouvelles dépenses, mais si nous parvenons à contenir la hausse de nos dépenses de fonctionnement, c'est aussi parce que certaines d'entre elles diminuent. La baisse constante depuis 2015 du nombre d'allocataires du RSA et notre politique volontariste pour le retour à l'emploi nous permettent de redistribuer 35 M€ sur les autres politiques sociales. Notons que cette baisse est atténuée par la revalorisation de l'allocation de 4 % l'été dernier. Aussi, cela signifie surtout que 3 140 foyers sont sortis du RSA. Au-delà de ces chiffres satisfaisants, nous avons des femmes et des hommes qui retrouvent un emploi, la satisfaction de vivre de leur travail, de retrouver une place dans notre société.

Notre politique active tournée vers l'emploi, qui accompagne les allocataires et qui s'attache à lever les freins du retour à l'emploi, permet de réduire le nombre d'allocataires de 10 % dans notre département.

Les esprits chagrins réduiront cette réussite à la baisse nationale du chômage, mais c'est mettre de côté le travail formidable de nos agents dans les Maisons Nord Emploi ou notre partenariat avec Pôle Emploi qui permettent de faire baisser plus rapidement le nombre d'allocataires dans le Nord que dans d'autres départements. Les 35 M€ que nous ne consacrons plus à l'allocation du RSA sont orientés vers d'autres politiques qui répondent aux besoins des Nordistes : notre politique santé pour lutter contre les déserts médicaux, notre Plan départemental en faveur de la protection de l'enfance, nos politiques en faveur de l'autonomie des seniors et des personnes en situation de handicap ou de nos collégiens.

Avec l'objectif de toujours mieux répondre aux attentes de nos habitants, notre majorité départementale a fait le choix d'amplifier ses dépenses d'investissement qui ont atteint les 313 M€ en 2022. Plus de la moitié de cette somme est investie dans les territoires, pour aménager notre réseau de voirie, déployer les schémas cyclables ou soutenir les projets des communes et des intercommunalités.

Parmi les dépenses d'investissement, il y a aussi les projets menés par le Département pour améliorer l'accueil de nos collégiens, le rayonnement culturel et touristique de nos territoires, aménager nos espaces naturels ou accueillir les Nordistes dans des services de proximité.

Un chiffre illustre notre politique d'investissement : celui du réalisé ; 93 % des dépenses budgétées ont été réalisées, preuve que nous ne faisons pas de l'affichage, mais que notre majorité départementale est bel et bien un partenaire incontournable pour mener à bien ces projets.

Juste après le vote du compte administratif, notre collègue Vice-président Nicolas SIEGLER nous présentera la programmation des Aides départementales aux villages et bourgs et des projets territoriaux pour l'année 2023. C'est une délibération très attendue dans nos territoires. Avec plus de 73 M€ à la clef, cette décision démontre que le Département est là, encore et toujours, aux côtés des Nordistes.

Avant de céder la parole à notre collègue Régis CAUCHE, je voulais, Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président, saluer le travail que vous menez au quotidien avec l'exécutif.

Si nous n'avons pas toujours la main sur certaines dépenses imposées par le contexte ou par d'autres décisions, notre gestion millimétrée de nos politiques est le bon moyen pour ne pas subir la situation et, au contraire, être armé pour l'affronter.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Paul.

La parole est à Régis CAUCHE.

M. CAUCHE.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues,

Comme vient de vous l'expliquer Paul CHRISTOPHE, malgré un contexte géopolitique tendu, une situation économique qui se dégrade, le Département est parvenu à maîtriser ses dépenses. Ce principe de gestion auquel notre majorité départementale est tant attachée se révèle indispensable, dans la mesure où, au cours de l'année 2022, les recettes ont augmenté, mais bien moins vite que les dépenses.

Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Vice-président, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 1,6 % au cours de l'année 2022, cela représente plus de 50 M€ de ressources supplémentaires.

Sur l'année 2022, les précieux Droits de mutation à titre onéreux ont conservé un niveau élevé historique, identique à celui de 2021. Cependant, comme nous le pressentions depuis quelques mois, la courbe s'est, depuis, inversée. La hausse des taux d'intérêt, l'augmentation du coût des matériaux, de l'énergie et le manque de main-d'œuvre sont venus perturber le marché de l'immobilier. Sur l'année 2022, le Département s'en sort plutôt bien, avec une baisse inférieure de 1 %, alors que certains Départements voyaient cette manne diminuer de 5 %. D'après les premiers indicateurs, la baisse constatée dès la fin de l'année 2022 se confirme en 2023. Espérons que le marché immobilier retrouve un nouveau souffle pour éviter une chute vertigineuse des DMTO qui serait alors un coup dur pour nos finances départementales dès cette année.

2022 aura également été marquée par une augmentation importante de la fraction de TVA ; cette recette est portée par le contexte inflationniste de notre pays : les prix augmentent et les recettes de TVA avec. Comme vous le savez, ces deux recettes dynamiques dépendent fortement du contexte économique. Souhaitons que son impact reste mesuré afin que nous puissions maintenir nos politiques en faveur des Nordistes, et notamment des plus fragiles.

La culture de la recette continue de nourrir les ambitions de nos politiques, mais nous devons bien nous rendre compte à l'évidence que nos ressources de financement se tarissent petit à petit.

Comme vous le rappeliez lors de la commission, Monsieur le Vice-président, la DGF a baissé de 151 M€ depuis 2012 en cumul et a baissé encore en 2022, alors que certaines dépenses incompressibles s'envolaient.

Cher Président, vous ne ménagéz pas votre énergie pour que les efforts financiers consentis par le Département ne soient pas isolés. Rassembler les forces financières permet de débloquer des situations, d'avancer sur des sujets et des projets. Je pense ici à la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, au plan Taquet, au pacte Sambre-Avesnois-Thiérache. Ces exemples rappellent que dans bien des cas, oui, le Département seul peut agir, mais qu'il est bien plus fort lorsqu'il est entouré.

Les exemples cités démontrent que l'État est un partenaire indispensable de notre collectivité ; j'insiste bien sur le terme « partenaire ». Cela signifie décider ensemble et agir ensemble.

Lors des Assises des finances publiques qui se sont tenues la semaine dernière, le gouvernement a promis aux collectivités plus de concertation dans les décisions. Il a également annoncé un cadre pluriannuel sur ses engagements financiers, mais tout cela dans un contexte annoncé de sobriété budgétaire.

Cette sobriété budgétaire, nous la connaissons, puisque nous la pratiquons au sein de notre collectivité depuis 2015. Elle nous permet aujourd'hui d'amortir les impacts financiers qui s'imposent à notre collectivité, tout en gardant le contrôle de nos dépenses de fonctionnement et de notre endettement.

Notre dette reste stable sur l'année 2022. Notre capacité de désendettement reste inférieure à quatre ans, ce qui est très bien. Ces bons indicateurs financiers nous rappellent que le Département du Nord est entre de bonnes mains. Sa bonne gestion permet de garder le cap et nos ambitions pour les Nordistes.

Je ne terminerai pas mon propos sans une allusion au SDIS, (Service Départemental d'Incendie et de Secours) mon cher Président, et à son Conseil d'administration qui se tient demain. Sans déflorer les tenants et aboutissants du compte financier unique, nous pouvons dire que le soutien du Département et les ajustements opérés au cours de l'année nous ont permis de traverser l'année sereinement.

L'année 2023 s'annonce également difficile. Nous plaçons d'infimes espoirs dans le rapport Falco. Nous avons découvert au détour d'un tweet que celui-ci avait été remis au Président de la République début juin. Le silence autour de ce rapport nous laisse perplexes sur la suite à donner aux 116 propositions, et notamment celles liées au financement des SDIS.

Pour conclure, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, au nom de la majorité départementale Union pour le Nord, je tenais à saluer le travail que vous menez avec vos services au quotidien. Au Département du Nord, nous savons que l'élaboration d'un budget n'est pas un long fleuve tranquille.

Nous adopterons bien évidemment ce compte administratif, il démontre parfaitement que les choix opérés ont permis de passer sereinement l'année 2022 qui s'annonçait ô combien délicate.

Sans jouer les oiseaux de mauvais augure, l'année 2023 donne déjà d'inquiétants signaux d'alerte. Nous savons que vous êtes très attentifs à cette situation et à ses conséquences sur nos finances départementales.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Régis.

La parole est à Bertrand RINGOT.

M. RINGOT. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Malgré un contexte inflationniste – cela a été rappelé – particulièrement impactant et questionnant, j’aurai l’occasion d’y revenir dans cette intervention, la situation du Département à la lecture du compte administratif 2022 est, si ce n’est enviable, disons-le, relativement confortable.

Ces derniers jours, les médias se sont d’ailleurs fait l’écho de collectivités territoriales mises au pied du mur par la revalorisation légitime du point d’indice des fonctionnaires au 1^{er} juillet et les mesures spécifiques mises en œuvre pour venir en aide aux salaires les plus modestes de la fonction publique, des affres que notre Département du Nord ne connaîtra pas, puisque malgré des dépenses progressant certes un peu plus vite que nos recettes, nous conservons une capacité de désendettement de 3,7 ans contre 3,4 ans en 2021. Pour bien comprendre ce chiffre, je rappellerai que le seuil d’alerte pour les Départements est de 12 années. C’est dire si nous conservons une marge appréciable pour investir davantage – ce que j’ai souvent réclamé dans cette enceinte – sur des opérations structurantes, engager de nouveaux projets pour le Nord, imaginer l’avenir et renforcer nos politiques de solidarité envers les Nordistes les plus en difficulté.

Notre Conseil départemental exerce une mission de service public axée prioritairement, bien que non exclusivement, autour de l’action sociale. Si, dans cette superbe enceinte historique, nous débattons et argumentons en nous appuyant sur les chiffres de la collectivité, au-delà, il y a les Nordistes et leur situation vécue au quotidien ; cela, il ne faut jamais le perdre de vue.

Notre collectivité a des bases solides pour résister à la crise, mais ce n’est pas le cas, malheureusement, de trop nombreux habitants du Nord, dont, déjà en 2018, 19 % vivaient sous le seuil de pauvreté selon l’INSEE. Ce dernier a, par ailleurs, mené une étude en 2021 sur les personnes vivant un peu au-dessus de ce seuil, soit entre 1 080 et 1 260 € de revenus mensuels, qui sont malheureusement particulièrement nombreuses dans notre région. Dans le Nord, certains secteurs du département sont touchés, avec 12 % de leur population concernée. Des mesures particulières et complémentaires doivent pouvoir être menées dans ces secteurs. Nous pensons que notre Département doit jouer son rôle de péréquation et d’amortisseur social.

On peut facilement imaginer combien l’inflation alimentaire, qui a atteint, toujours d’après l’INSEE, 14,8 % en 2022, a pu peser dans le budget de ces ménages, de même que les coûts de l’énergie. Un article paru en mai dernier dans la presse régionale concernant l’épicerie solidaire du Secours populaire à Tourcoing indiquait que lors de son ouverture fin 2021, une centaine de familles y étaient accueillies ; elles sont trois fois plus nombreuses aujourd’hui, car avec l’inflation, l’association a décidé d’accueillir des personnes ayant un reste à vivre de 6 € par jour, alors que le seuil d’inscription était à 4 € jusque-là. Le discours entendu est le même dans les autres associations caritatives du département, j’ai pu le vérifier, et nous ne pouvons pas espérer un retour à un niveau d’inflation acceptable, autour de 3 %, avant fin 2024 d’après l’Office français de conjoncture économique (OFCE). Dans ce contexte, ce n’est pas seulement quand on est privé d’emploi que la pauvreté s’installe, mais aussi chez les jeunes, les familles monoparentales, les travailleurs précaires, les plus âgés et les plus faibles.

Les ratios financiers sur lesquels nous nous penchons lors de nos débats budgétaires sont évidemment utiles ; il s’agit d’argent public dont nous sommes collectivement comptables et nos décisions engagent le Département. Mais il nous semble également important de regarder d’autres indicateurs pour évaluer objectivement la situation de notre Département et des Nordistes, l’approche ne peut pas être que comptable. C’est notamment auprès de ces Nordistes en très grande difficulté, nous pensons, que le Département doit aussi être là.

Si l’on examine la hausse des dépenses sociales pour l’année 2022, elle repose en majeure partie sur des décisions qui n’ont pas été prises par le Département mais par l’État. Pour rappel, parmi les principales, la revalorisation de 4 % du RSA, la hausse du point d’indice de 3,5 % pour les fonctionnaires ou encore le Ségur appliqué au social et au médico-social. Pour cette dernière application, vous avez fait un geste que nous saluons pour celles et ceux qu’on a appelés « les oubliés du Ségur », mais sans aller jusqu’à appliquer la même prime à tous. Nous le regrettons, ainsi qu’a pu vous le dire récemment notre collègue conseillère départementale Soraya FAHEM.

Certes, les dépenses progressent plus vite pour les solidarités humaines (+1,6 %), mais, là encore, elles dépendent largement de la gérontocroissance, plus que d’un plan ambitieux, adapté aux enjeux qui nous attendent du vieillissement de la population. Nous avons déjà eu plusieurs fois l’occasion de l’indiquer également, nous reconnaissons l’effort que vous avez consenti sur les Services d’aide et d’accompagnement à domicile (SAAD) ; c’était un premier pas, mais, disons-le, insuffisant. Des structures sont toujours en danger en ce moment même ; c’est le cas

de l'ADAR (Aide à Domicile en Activités Regroupées) en Sambre-Avesnois, qui nous a interpellés, par exemple. Or, si nous voulons assurer un maintien à domicile de qualité aux personnes les plus âgées et les plus fragiles du département, cela passe nécessairement par un accompagnement de ces structures à la hauteur des enjeux que nous leur fixons. Nous pensons que nous avons le devoir mais aussi les moyens de faire plus en termes de politique sociale vers les personnes les plus démunies.

Gardons bien en tête que selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, organisme national travaillant avec l'INSEE, 34 % des personnes éligibles chaque semestre au Revenu de solidarité active ne le réclament pas. S'il est louable de souhaiter un retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, il est tout aussi pertinent d'engager des campagnes d'accès aux droits envers celles et ceux qui ne le sollicitent pas et s'enfoncent inexorablement, malheureusement, dans la précarité. Ces non-recours aux droits concernent par ailleurs toutes les aides sociales ; c'est d'ailleurs un vrai sujet de préoccupation nationale.

Revenons au compte administratif proprement dit. C'est vrai que les recettes progressent moins vite que les dépenses, mais elles demeurent relativement stables, bien que notre autonomie fiscale, à force d'être rognée, soit réduite à peau de chagrin, ce que nous regrettons. On perçoit clairement, c'est vrai au Département et dans d'autres collectivités, une recentralisation engagée par l'encadrement progressif des recettes des collectivités locales, à qui, si j'ai bien compris, le ministre de l'Économie et des Finances demandera prochainement des efforts supplémentaires pour contenir la hausse vertigineuse de la dette nationale des dernières années. L'ensemble des associations d'élus a d'ailleurs unanimement dénoncé cette annonce.

Les dotations de l'État diminuent ainsi régulièrement et tiennent insuffisamment compte du contexte d'inflation pourtant lourd pour les collectivités. Paradoxalement, la même inflation a un effet dopant sur la part de TVA qui nous est affectée. Difficile de nous en réjouir cependant, cet impôt étant le plus injuste de tous, et en particulier pour les personnes les plus défavorisées. Difficile également de se réjouir des 5,7 M€ de recettes liées à des indus ou des sanctions concernant les allocataires du RSA et pour lesquels nous aimerions obtenir plus de détails, Monsieur le Président, que ce seul chiffre brut.

Mais, une fois encore, ce sont les DMTO qui portent nos recettes dans des proportions – disons-le – remarquables, comme nous l'avions d'ailleurs dit lors du vote du budget 2022. Avec recul, vous pourriez, je crois, nous dire « merci » d'avoir porté leur taux à leur maximum en son temps.

Cela mérite que l'on s'y arrête quelques instants, car si nous ne vous reprochons pas d'avoir anticipé une baisse au BP après les montants tout à fait exceptionnels les années précédentes, nous nous interrogeons tout de même sur le niveau de cette baisse que vous aviez imaginé. Vous aviez inscrit, en effet, une recette de 370 M€ et le réalisé se monte tout de même à 456 M€, +23 %, un delta de 86 M€ ; ce n'est plus de la prudence, mais cela peut relever de la sous-estimation comptable non fondée de recettes prévisionnelles ou bien encore d'une stratégie financière de constitution de provisions.

Vous m'objecterez que c'est une recette éminemment volatile et je ne le nie pas. Toutefois, comme a pu le souligner Didier MANIER en commission lundi dernier, notre Département, s'il a des spécificités sociales hélas lourdes, a aussi, fort heureusement, des ressources, des dynamiques, qui lui sont propres, sur les territoires de développement immobilier sur plusieurs territoires.

Vous semblez mieux en tenir compte au BP 2023, dans lequel vous prévoyez une recette de 400 M€ pour ces DMTO, soit bien plus que votre prévision pour 2022, et tant mieux, car ces crédits, les Nordistes en ont besoin aujourd'hui et pas demain !

Je sais, votre Vice-Président aux finances nous l'a rappelé, qu'il n'avait pas encore de boule de cristal, mais comprenez que nous regrettions un tel écart de prévision quand les Nordistes sont touchés de plein fouet par l'inflation. Ces non-inscriptions de recettes – il faut bien l'avoir en tête – sont des dépenses non engagées par ailleurs, ne l'oublions pas.

Face à une crise aussi aiguë, nous devons être plus réactifs et pouvoir fournir une aide et des coups de pouce au moment où ils sont les plus utiles et attendus. Vous le dites souvent, le Département est là, encore faut-il que ce soit au bon moment.

À ce titre, la proposition de notre collègue Laurent PÉRIN d'établir un budget supplémentaire pourrait fournir un outil bien utile pour ajuster nos prévisions à l'évolution réelle de la conjoncture en cours d'exercice.

Les politiques qui incombent au Département et qui ont besoin d'être renforcées ne manquent pas, et pourtant, en 2002, leur budget a peu évolué.

Vous avez mis en place un plan contre les violences intrafamiliales que nous avons salué, il va dans le bon sens, mais vu le nombre de cas dont la presse se fait régulièrement l'écho, on peut raisonnablement penser que des moyens supplémentaires permettraient de prendre en compte plus de situations dangereuses. Dans le Nord, faut-il le rappeler, on compte malheureusement 11,4 victimes pour 1 000 habitantes âgées entre 15 et 64 ans, contre 8,4 en moyenne nationale.

Même combat pour le plan de protection de l'enfance que vous avez proposé en juin 2022. Il a le mérite d'exister, mais les besoins sont si énormes – tous les professionnels nous le disent – qu'il ne peut que nécessiter des crédits supplémentaires. Nous savons tous que les demandes de placement ont augmenté fortement depuis le Covid, que les places adaptées manquent, que des décisions ne sont malheureusement pas mises en œuvre faute de solution pérenne. Certains enfants demeurent trop longtemps dans les environnements potentiellement dangereux ou encore connaissent de multiples accueils successifs faute de trouver le bon. C'est pourtant l'une des compétences centrales des Départements. Je pense que nous devons être exemplaires sur cette compétence majeure de notre collectivité.

Je pourrais aussi parler des associations qui, au mieux, voient leur subvention reconduite à l'identique, mais qui, de fait, avec l'inflation, perdent des moyens au moment où la plupart d'entre elles sont davantage sollicitées.

Les crédits en direction des collèges évoluent peu sur le plan éducatif, alors que nous devons accompagner davantage les jeunes. Certaines problématiques apparaissent malheureusement de plus en plus tôt : épisodes dépressifs, troubles de comportement, addictions, harcèlement. Ce que nous mettons en place aujourd'hui portera ses fruits demain. Gouverner, c'est prévoir, et ici, en l'occurrence, porter secours et prévenir.

Au-delà de ce que nous pointons en matière de dépenses de fonctionnement liées à nos compétences obligatoires, nous nous réjouissons bien sûr du montant des investissements consentis en 2022 : 313,4 M€, même si cela ne rattrapera pas les années précédentes de sous-investissement au profit du désendettement qui, à nos yeux, aurait pu attendre, car les taux d'intérêt d'hier ne sont pas ceux d'aujourd'hui, et donc beaucoup plus impactants aujourd'hui en termes de fonctionnement.

Le taux de consommation des 93 % des crédits votés est très positif ; je salue d'ailleurs le travail des services, car c'est un taux difficile à atteindre. Hélas, nous ne sommes pas aussi enthousiastes, et même nous restons sur notre faim en matière de grands projets, de programmation et de méthode.

Je ne défile pas le volet ADVB/PTS, puisque notre collègue Valérie CONSEIL aura l'occasion d'intervenir spécifiquement sur le sujet, même si nous regrettons une forme d'opacité sur le mode de calcul des subventions. S'il n'y a pas de règle en la matière, autant nous le dire et assumer que ces subventions aux communes et aux EPCI (Établissements publics de coopérations intercommunales) relèvent de votre pouvoir discrétionnaire, comme pour certains crédits du Préfet. Nombreux sont les Maires, en effet, commençant à nous indiquer régulièrement qu'untel ou untel a eu un pourcentage de subvention supérieur pour une opération similaire à la leur. Cela crée une forme d'incompréhension qui questionne et qui, je pense, posera problème à terme.

Sur les grands projets, en dehors du doublement du métro, du très haut débit, du Forum et du canal Seine-Nord Europe, sur lesquels notre majorité s'était engagée en son temps courageusement et avec volontarisme, aucun autre projet n'est venu compléter cette liste. Il faut anticiper les 10, 15, 20 prochaines années. Un travail collectif et prospectif mené par arrondissement, associant les conseillers départementaux, serait intéressant et pourrait tous, je pense, nous mobiliser.

Nous ne pouvons pas être présents qu'en accompagnement et soutien, nous devons jouer un rôle stratégique, il me semble, dans l'aménagement de nos territoires à 10 ou 20 ans ; du moins, c'est notre conviction. Toutes les conséquences, par exemple, routières, en termes de logements et d'équipements doivent être anticipées dans certains secteurs – je pense bien sûr à l'arrondissement dans lequel je suis : l'arrondissement de Dunkerque – qui vont accueillir 20 000 nouveaux emplois. Le Département sera inexorablement impacté dans toutes ses politiques. Il faut que nous ayons une vision précise sur tout cela, cela me semble indispensable.

Les impératifs environnementaux sont également trop timidement pris en compte dans les investissements du Département. Nos moyens et les enjeux climatiques font que nous pourrions et nous aurions pu lancer un plan de rénovation thermique ambitieux, être à la recherche de solutions innovantes pour nos propres structures, mais aussi pour accompagner nos partenaires et les Nordistes en ce sens.

Il y a bien une amorce que nous soulignons avec l'ADVB énergie, mais encore trop timide.

Le sujet de la ressource en eau qui va impacter l'agriculture légitimerait également à mon sens une réflexion poussée. Même si la compétence est désormais détenue par les EPCI, nous ne pouvons pas, je pense, nous tenir à l'écart d'un tel enjeu pour le monde agricole.

En conclusion, je ne vous cache pas que ce CA 2022 et sa bonne tenue contrastent bien évidemment avec la situation vécue par de nombreux Nordistes. Même si l'inflation est forte, qu'elle ne reviendra vraisemblablement pas à un niveau acceptable, sous les 3 %, avant 2025, nous avons tout de même des marges de manœuvre qui nous autorisent à déployer des politiques plus ambitieuses, notamment en matière sociale et environnementale. Nous les réclamons régulièrement, des efforts dans ce sens sont possibles, de même qu'en termes de prospective sur l'évolution de notre Département à 10-20 ans.

En concordance avec notre vote du budget primitif 2022, nous voterons contre ce compte administratif.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- La parole est à Charles BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, chers collègues,

Le compte administratif 2022 s'établit à 3,4 Md€ de dépenses contre 3,6 Md€ budgétés initialement.

L'excédent s'élève à 239 M€ contre 173 en 2021, 73 en 2020, 81 en 2019. Cette progression de l'excédent budgétaire d'une année sur l'autre montre que les marges de manœuvre sont croissantes au sein de la collectivité. Pour autant, elles ne sont pas suffisamment utilisées. En effet, si le réalisé 2022 est supérieur au réalisé 2021, dans la plupart des politiques publiques, c'est majoritairement le fait de nouvelles dépenses obligatoires ou incompressibles. Entre l'inflation, le coût des fluides, les revalorisations salariales décidées par l'exécutif national de manière arbitraire et sans compensation ou encore la démographie vieillissante, les dépenses départementales augmentent mécaniquement.

L'exécution du budget 2022 révèle donc que la collectivité est en capacité de parer aux dépenses qui s'imposent *de facto*, tout en dégagant un excédent budgétaire non négligeable qui n'est que peu mobilisé pour renforcer de manière volontariste les secteurs fragiles ou prioritaires.

Concernant les recettes encaissées par le Nord en 2022, il n'y a pas de surprise par rapport au BP, sauf sur les DMTO. Avec un produit s'élevant à 456 M€, on constate un écart important par rapport au prévisionnel, qui tablait sur une recette de 370 M€, soit un écart de 23 % entre les projections et l'atterrissage. Concrètement, en 2022, notre collectivité perçoit 1,4 M€ de moins qu'en 2021, alors que vous aviez projeté au budget qu'elle percevrait 70 M€ de moins.

À l'heure des comptes administratifs, on remarque que 82 % des Départements se trouvent dans une bonne situation ou tout au moins une situation convenable vis-à-vis des DMTO : soit ceux-ci ont augmenté pour 54 % des Départements, soit ils ont diminué faiblement pour 38 % d'entre eux ; en fin de compte, ce sont seulement 18 % des Départements qui se retrouvent dans une situation plus difficile avec des DMTO qui baissent de 5 % ou plus par rapport à 2021.

Je ne reviens pas sur les autres recettes, si ce n'est pour relever une fois encore la dangereuse pente sur laquelle la Macronie nous a jetés, avec, entre autres, la suppression de notre dernier levier fiscal : la taxe foncière sur les propriétés bâties. L'échelon départemental n'a effectivement plus de fiscalité dynamique.

Le procès que Monsieur le Vice-président aux finances vient de faire au gouvernement, nous le partageons, mais nous, communistes, avons toujours voté, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, des dispositions contraires à l'intérêt des collectivités.

Cela conforte aussi notre affirmation que les DMTO ne peuvent pas garantir une construction budgétaire sereine. Les Départements doivent retrouver dans l'urgence une autonomie fiscale ; c'est l'une des propositions du Parti Communiste. 2024 verra peut-être un effondrement des DMTO.

S'agissant du fonctionnement, le plus gros des dépenses porte sur l'insertion, priorité politique de votre mandat qui cible l'insertion professionnelle plutôt que l'inclusion sociale. Elle reçoit d'importants financements à travers les fonds européens comme le FSE (Fonds social européen) ou des fonds de l'État comme la Stratégie de lutte contre la pauvreté.

Elle est également celle à qui votre majorité a alloué des moyens humains et matériels importants ; c'est, en effet, le levier le plus efficace pour permettre des améliorations notables.

Ainsi, il faut observer que les résultats en matière de diminution du nombre d'allocataires du RSA découlent en grande partie de ces moyens RH de plus en plus étoffés et d'une stratégie qui s'est d'abord occupée des plus proches de l'emploi, et peut-être aussi d'une montée en puissance des suspensions et radiations. Sur ce point, c'est toujours

une interrogation, puisque vous refusez de transmettre ces données, comme si elles étaient confidentielles. Ce ne sont pourtant que des indicateurs de gestion.

Concernant les moyens RH qui progressent de 21,2 M€ par rapport à 2021, la revalorisation du point d'indice est mentionnée, représentant en 2022 +6,8 M€. Toutefois, les autres facteurs d'explication sont seulement listés sans affichage des montants financiers correspondants.

À ce titre, nous réitérons notre demande faite en commission finances de connaître le nombre de postes affectés à chaque Direction. Il est souhaitable que cette donnée soit communiquée annuellement dans le cadre du budget pour qu'on en suive l'évolution. En effet, la connaissance de la masse salariale à l'échelle de la collectivité donne une tendance générale, mais ne donne aucune indication sur l'équité de la répartition entre les différents secteurs. Cette équité ne semble pas de mise.

Si je prends les exemples les plus récents, nous voyons une gestion qui donne la priorité aux créations de postes dans les domaines limités comme l'insertion, tandis que les créations de postes nécessaires dans d'autres secteurs peinent à voir le jour et sont de moindre ampleur. Le secteur de l'autonomie, par exemple, aurait bien besoin de postes supplémentaires pour pouvoir réaliser les évaluations APA à domicile dans le respect des délais réglementaires ; c'est la moindre des choses pour une collectivité d'être dans les clous de ce point de vue. C'est décisif également pour les usagers, dont le niveau d'autonomie peut rapidement se dégrader. Ainsi, cette situation mériterait un renforcement des équipes bien supérieur aux 10 postes d'EMS (Évaluateur médico-social) créés il y a peu, et ce, alors que les effectifs stagnaient depuis longtemps, malgré un besoin évident. Même analyse en protection de l'enfance : votre plan d'urgence s'accompagne de la création de 29 postes de travailleurs sociaux enfance seulement, insuffisant dans le contexte de profonde crise de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance). En comparaison, sur la même période, ce sont 86 postes de coaches emploi qui ont été créés.

Concernant la politique Enfance Famille Jeunesse, +28,6 M€ par rapport à 2021 ; la quasi-totalité de cette augmentation (26 M€) est liée aux établissements et à l'accueil familial. Dans ces deux domaines, l'explication réside dans l'application par le Département de revalorisations salariales décidées nationalement : au moins un SMIC pour un assistant familial accueillant un enfant, revalorisation du SMIC, mesure du Ségur.

Dans ce contexte, dire que le Département fait montre d'un soutien accru aux établissements et à l'accueil familial comme vous le dites est un peu exagéré. Nous pouvons surtout dire que le Département du Nord a respecté la loi, mais en dehors de ces dépenses obligatoires, il n'y a pas eu d'effort financier volontariste pour la politique Enfance Famille Jeunesse mis à part votre plan d'urgence il y a un an qui n'était doté que de 4,7 M€ et qui n'a été consommé qu'à hauteur de 3 M€ si j'ai bien entendu ce qui a été expliqué en commission finances.

S'agissant de l'autonomie des personnes âgées, les dépenses 2022 sont à la hausse (+16,7 M€ par rapport à 2021), une évolution portée pour moitié par la dynamique de l'APA, purement mécanique, donc, du fait du vieillissement de la population. Pour l'autre moitié, par l'application de l'avenant 43 augmentant les salaires du secteur de l'aide à domicile, vous l'avez souvent présenté sous le jour d'un acte volontariste, je me permets de souligner que seuls 3 Départements sur 96 n'ont pas mis en œuvre l'avenant 43 : Mayotte, les Hauts-de-Seine et les Yvelines. Ce qui aurait été de l'avancée sociale, c'est une négociation avec les services d'aide à domicile du secteur associatif d'un fonds d'urgence nécessaire à leur pérennité. Ils ne sont pas déficitaires à cause d'une mauvaise gestion, mais à cause du système de tarif unique mis en place en 2017, induisant un dialogue de gestion inexistant à cause de compensations trop partielles de l'avenant 43 qui les ont obligés à prendre sur leurs fonds propres en 2022.

Les beaux discours sur le virage domiciliaire doivent se transformer en actes. Nous le savons, des structures risquent de devoir refuser des usagers, voire de fermer. Ce n'est dans l'intérêt de personne. Vous demeurez attentistes, estimant que les mesures prises sont suffisantes, et ce bien que l'excédent budgétaire de 239 M€ aurait tout à fait permis de financer un fonds d'urgence chiffré par les services d'aide à domicile à 50 M€.

En matière de handicap, on retrouve, sans surprise, le même schéma que pour les seniors : une hausse par rapport à 2021 (+19,5 M€) liée aux revalorisations salariales décidées par l'État. Il s'agit, par exemple, de l'accord Laforcade ou des mesures en direction des oubliés du Ségur. Les établissements et services pour personnes handicapées, évidemment concernés, sont, en toute logique, le poste de dépense qui augmente le plus, avec +13,9 M€. Vous citez aussi les compensations attribuées dans le cadre de la Covid-19, ainsi que l'appel à projets « prévention des départs en Belgique », mais aucun montant en face. On ignore ce qui a été consommé budgétairement sur ces postes ; l'occasion de questionner une fois encore vos techniques de présentation budgétaire. Un compte administratif n'est pas censé être un texte à trous. La nomenclature M52 constitue seulement un outil comptable et financier, le rôle du rapport est d'explicitier, de faire parler cette nomenclature avec clarté et transparence.

Pour ce qui est des collègues, enfin, les dépenses 2022 augmentent par rapport à 2021. Concrètement, cette progression correspond aux rallonges budgétaires dans le cadre de l'explosion du coût des fluides, notre collectivité

ayant la charge d'assurer le fonctionnement des collèges. Encore une fois, nous sommes ici face à des dépenses incompressibles qui ont augmenté mécaniquement et dont la cause est la politique énergétique nationale qui a pris la voie de la privatisation.

Pour terminer, si le taux de réalisation de l'investissement (93 %) est relativement satisfaisant, notre questionnement sur la qualité environnementale de cet investissement reste entier. Avec les autres groupes d'opposition, nous avons demandé quelle était la part de l'investissement contribuant à la transition écologique. Nous trouvons aujourd'hui une ébauche de réponse, puisque vous citez quelques exemples, comme la rénovation des collèges de l'Avesnois, les espaces naturels du Nord, les pistes cyclables, mais, en réalité, ces données, nous en disposons déjà. Ce qu'il faut, c'est un outil de mesure de la durabilité des investissements. Je suppose que nous disposons de suffisamment d'ingénierie financière au sein de notre collectivité pour arriver à un tel outil, d'autant plus qu'on ne part pas d'une page blanche, un très grand nombre de collectivités s'en sont déjà saisies.

Vous affirmez : *« Pour chacune des thématiques concernées, le Département du Nord a privilégié des investissements en faveur du développement durable et la protection de l'environnement »*. Permettez-nous de demander des éléments tangibles pour étayer cette déclaration. Nous ne contestons pas que les Directions travaillent au quotidien pour choisir des investissements durables dans leurs domaines d'intervention respectifs ; en revanche, nous voulons savoir quels objectifs politiques sont fixés, et pour savoir où l'on va, il faut bien entendu savoir d'où l'on part. C'est tout l'enjeu de notre questionnement. Les contrats de performance énergétique et les programmes de rénovation durable doivent devenir la norme et ne pas se cantonner à quelques exemples de démonstration.

Nous voterons contre ce compte administratif, puisque nous avons voté contre le budget primitif.

La préparation du budget 2024 doit nous mobiliser pour obtenir les moyens nécessaires afin de répondre aux besoins des Nordistes. Prioriser les politiques, comme l'a dit en commission le Vice-président aux finances, n'est pas la solution. L'argent, dans ce pays, coule à flots pour quelques-uns : en 2022, 80 Md€ ont été redistribués aux actionnaires du CAC 40, 160 Md€ d'aides publiques sont versées annuellement aux entreprises, ce qui en fait le premier poste de dépenses du budget de l'État. L'évasion fiscale représente 80 à 100 Md€. Exigeons de l'État une juste répartition des richesses produites. Pour ce combat, Monsieur le Président, vous le savez, vous pouvez compter sur le groupe communiste.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Laurent PÉRIN.

M. PÉRIN.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Vous nous présentez ce compte administratif de votre premier budget de mandat que vous qualifiez de « responsable » et « ambitieux ». Vous le savez, nous ne partageons pas ces qualificatifs et ce compte administratif nous apporte encore des éléments en ce sens.

Nous viendrons par la suite, dans le détail de ce compte administratif, mais la première remarque est : comment ne pas s'étonner du bénéfice net dégagé de près de 240 M€, qui représente quand même près de 8 % des recettes de fonctionnement du Département ? Cet excédent est particulièrement problématique dans un contexte socio-économique difficile pour les Nordistes, et notamment les plus défavorisés. Cela démontre que le Département aurait pu, aurait dû faire plus pour répondre aux besoins accrus des populations fragiles ou en difficulté ou engager de véritables mesures pour faire face à l'urgence climatique et environnementale.

Dans votre rapport, vous insistez sur le contexte économique, social et géopolitique que nous avons connu, qui a fortement impacté nos finances. Certes, la crise énergétique, la forte inflation, les décisions nationales qui s'imposent aux Départements sans compensation (avec, par exemple, la non-indexation de la Dotation globale de fonctionnement sur l'inflation ou la non-compensation en 2023 de l'augmentation de 4 % du RSA) ont influencé le contexte budgétaire de tous les Départements.

En même temps, les recettes liées au reversement d'une part de TVA encaissée s'élèvent à 525,9 M€ pour 479,9 M€ en 2021, soit une augmentation de +9,6 %. Les Droits de mutation à titre onéreux sont quasiment stables, alors que vous aviez anticipé une baisse importante, entraînant une différence de plus 80 M€ de recettes entre les recettes budgétées et réalisées.

Les différentes réformes fiscales ont considérablement réduit l'autonomie budgétaire des Départements et les recettes sont plus difficiles à prévoir à moyen et long termes, avec des recettes très dépendantes de la conjoncture économique.

D'où l'importance d'un pilotage budgétaire plus réactif, notamment à travers l'exercice du budget supplémentaire, qui doit davantage coller à la réalité.

Plus réactif, mais aussi plus transparent. En ce sens, nous avons déjà fait plusieurs propositions, et notamment avec la communication et publication d'un plan pluriannuel d'investissement.

Dans le même objectif, nous proposons aujourd'hui un amendement à cette délibération du compte administratif pour améliorer la transparence financière et le suivi des décisions prises par le Conseil départemental du Nord.

Cet amendement propose la fourniture à l'assemblée départementale d'un calendrier prévisionnel d'exécution par exercice budgétaire des engagements pris au titre des autorisations de programme et d'engagement.

Actuellement, aucune information n'est prévue sur les échéanciers de réalisation des autorisations de programme et d'engagement. Il est important de renforcer la vision pluriannuelle de l'articulation entre les autorisations et crédits de paiement. Pour le groupe écologiste, il est important que notre collectivité progresse sur ce sujet ; nous souhaitons une transparence financière, afin que les élus puissent mieux expliquer l'action du Département du Nord auprès des citoyens et citoyennes.

Pour terminer sur les recettes, les recettes d'ingénierie financière, notamment du Fonds social européen, ont baissé entre 2021 et 2022 de manière significative avec une baisse de 72 %. Même si la période de transition entre les deux programmations 2014-2020 et 2022-2027 peut expliquer cette baisse, nous ne pouvons qu'appeler à des progrès sur ce sujet, au vu des nombreux projets portés par le Département du Nord.

Sur les dépenses, vous vous félicitez en premier lieu de la baisse du nombre d'allocataires du RSA. Vous en faites même un élément clef de l'équilibre budgétaire du Département ; je cite : « *Le bilan positif de la politique de remise à l'emploi des bénéficiaires du RSA a permis de développer les autres politiques départementales, ainsi que d'absorber l'impact financier de l'augmentation du point d'indice et les premiers effets de l'inflation et de la crise énergétique* ».

Pour nous, la baisse chiffrée du nombre d'allocataires n'a de signification que si vous pouvez nous assurer de la nature des sorties des allocataires du RSA. Nous vous avons interrogé à plusieurs reprises sur le nombre notamment de radiations de foyers allocataires du RSA ; nous sommes, malheureusement, toujours sans réponse à cette heure sur ce sujet.

Si on note une baisse du nombre d'allocataires, on constate également une baisse des moyens alloués à l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA : 53,6 M€ en 2021, 49,6 M€ en 2022, soit une baisse de 7,5 %. En conséquence, nous nous interrogeons sur l'accompagnement des plus éloignés de l'emploi au vu de cette baisse.

Sur l'aide sociale à l'enfance, nous soulignons favorablement la hausse des moyens engagée en 2022, mais il ne s'agit selon nous que d'un rattrapage partiel des baisses de moyens du mandat précédent. Par ailleurs, cette hausse n'est pas tant liée à votre volonté politique qu'à des obligations réglementaires liées à l'application de la loi Taquet, au Ségur de la santé ou encore à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Dernier élément sur le budget du SDIS, qui n'a augmenté que de 1,6 % en 2022, ce qui nous semble clairement insuffisant au vu des besoins en hausse (changement climatique, sursollicitation dans le domaine sanitaire compte tenu du vieillissement de la population, des carences ambulancières et de l'indisponibilité des services d'urgence).

Ces besoins ont d'ailleurs été rappelés dans le dernier rapport de l'Institut général d'administration sur le financement des SDIS. Nous invitons donc le Département à s'engager dans les travaux qui seront mis en place pour approfondir les propositions de création d'un fonds d'intervention dédié aux SDIS alimenté par une part supplémentaire de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance ou de recherche de ressources nouvelles affectées directement aux SDIS.

Enfin, sur les dépenses d'investissement, vous connaissez nos désaccords sur bon nombre de projets routiers totalement dépassés. Ce compte administratif nous confirme encore la large place de ces projets dans les réalisations 2022. À l'heure de l'urgence climatique, il est indispensable que le Département s'engage résolument et massivement dans une transition écologique et énergétique qui serait bénéfique à ses finances locales et qui serait bénéfique aux Nordistes.

Mais, malheureusement, rien de tout cela ne transparaît dans ce compte administratif : rien sur le plan de sobriété énergétique départemental, rien sur le bilan carbone du Département, ni sur la part d'investissements relevant de la transition écologique.

Ce compte administratif confirme malheureusement les éléments déjà présentés pour le budget primitif 2022, et notamment le manque de réponses aux urgences actuelles, dans les politiques proposées.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, chers collègues, le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s votera donc contre ce compte administratif.

Je vous remercie.

M. le Président.- La parole est à Loïc CATHELAIN.

M. CATHELAIN.- Merci, Monsieur le Président.

Je vous ai bien écoutés les uns et les autres et je tiens à remercier Paul CHRISTOPHE, le Président du Groupe Union pour le Nord, et Régis CAUCHE, pour leur présentation, ils ont notamment dit que maîtriser les finances était une exigence du Groupe Union pour le Nord et il est vrai que la maîtrise de nos finances est une exigence que nous partageons avec le Président.

La maîtrise des finances suppose – je vais vous paraphraser, Monsieur PÉRIN – de coller à la réalité et nous pouvons nous féliciter de ne pas être tombés dans l'euphorie suite à la reprise économique qui a été particulièrement forte en 2021, et nous l'avons vu sur l'évolution des DMTO, parce que je peux vous dire qu'aujourd'hui, en 2023, nous aurions certainement une épargne nette négative si nous ne faisons pas attention.

On parle de 200 M€ d'épargne nette, mais sur un budget de quasiment 4 Md€, 3,8 Md€, donc ce n'est pas tant que cela, Monsieur PÉRIN, et cela peut très vite bouger. Vous l'évoquez tous, les uns et les autres, donc vous en êtes quand même conscients, malgré les listes de courses et des besoins que vous avez dressés, et je peux vous dire que les besoins du Département, nous les connaissons très bien, nous en sommes bien conscients, raison pour laquelle nous avons essayé d'agir un peu plus sur l'enfance, de faire plus pour les SAAD, nous faisons énormément sur l'insertion, Monsieur BEAUCHAMP a même souligné les moyens RH qui étaient mis à disposition pour aider nos allocataires à retrouver un emploi. Il est vrai que nous faisons déjà énormément, mais aujourd'hui, il y a un effet ciseaux qui devient vraiment incontestable, et si nous augmentons massivement les dépenses de fonctionnement, il est certain que nous n'arriverons pas à joindre les deux bouts.

Or, nous ne souhaitons pas faire comme d'autres, au sein du Groupe Union pour le Nord, nous ne souhaitons pas engager des dépenses que nous ne pourrions pas payer demain. C'est cela, coller à la réalité, parce que ce n'est pas non plus un distributeur automatique ; peut-être que certains au niveau de l'État souhaiteraient que les Départements deviennent des distributeurs automatiques, mais si on distribue trop, à un moment donné, il n'y a plus rien dans le distributeur et on ne veut pas en arriver à cette situation, donc comment faire ?

Sur les DMTO, aujourd'hui, on est quasiment à 20 % de baisse ; je vous rappelle qu'on avait budgété 400 M€, donc on est bien en dessous, et certains au niveau de l'État, certains collègues de Monsieur le Payeur départemental, m'ont dit que, peut-être, il y aurait une baisse en tout de 30 % ; 30 % de DMTO en moins, ce sont quasiment 140 M€ de recettes perdues. J'attire tout de même votre attention là-dessus, et on parle pour 2023, puis il y aura le casse-tête pour la préparation budgétaire 2024.

J'entends la liste des courses des uns et des autres, mais il faut coller à la réalité, vous avez tout à fait raison, Monsieur PÉRIN, c'est quelque chose d'important. Pour cela, effectivement, il y a la culture de la recette, toujours aller chercher les recettes là où on peut aller les chercher, c'est une exigence que nous partageons tous au sein de l'exécutif et dans la majorité, parce qu'aujourd'hui, nous ne nous en sortons que comme cela et en ayant aussi des comptes le plus possible équilibrés.

Heureusement aussi que l'année dernière et cette année, nous avons eu ces excédents, qui nous ont permis de financer les dépenses obligatoires déjà que nous imposait l'État, mais aussi les politiques que nous avons décidées ensemble.

Mon propos, Monsieur le Président, est de dire qu'il ne faut pas tomber dans l'euphorie où certains voudraient nous emmener.

M. le Président.- Merci beaucoup, Loïc.

Après vos interventions, je me dis que vous ne connaissez vraiment pas les comptes. Vous n'imaginez pas 2023 et 2024, vous ne vous êtes même pas aperçus que nous avons mis 130 M€ de plus sur 2023, imposés par l'État, sur des

politiques volontaristes que nous avons prises ; c'est la fuite en avant : on a de l'argent, on le dépense ! En 2023, nous n'en aurons plus, peut-être qu'il faudra faire un budget qui n'est pas équilibré, nous enlèverons peut-être un mois, deux mois, trois mois de RSA, cela ne gênera personne, et puis en 2024, nous ne pourrons plus payer du tout... Attendez, soyez réalistes, mes chers collègues ! Ce n'est pas parce qu'à un certain moment, vous avez des DMTO importants que les DMTO vont toujours arriver.

Là, cette année, cela va être 100 M€ en moins, en prenant 23 % ; 100 M€ ! Où allez-vous les chercher, si vous utilisez tout de suite les 200 M€ ? Que ferez-vous l'année prochaine ? Boum, on ferme les robinets, on arrête ce qu'il faut faire sur le handicap, sur les personnes âgées ?

J'ai l'extrapolation jusque 2026, je sais où on va jusque 2026. L'épargne nette sera proche de zéro l'année prochaine et on ne va pas le faire exprès, on n'est pas « allumé ». Simplement, vous oubliez qu'en 2022, le RSA a augmenté de 4 % en juillet, il a été compensé de 2 %, il a évolué de 2 % en avril, il n'a pas été compensé, là, on a pris les 4 % de l'année dernière plus les 2 % d'avril, cela fait 6 %, non compensés sur 2023. Je ne comprends pas que vous ne puissiez pas voir cela en termes de gestion. Il faut regarder un tout petit peu dans le rétro : là, cela a été compensé à moitié, là, ce n'est plus compensé du tout, et boum, on prend 40 M€ ! On va les payer en 2023. Est-ce qu'il faut que je vous amène un compte administratif en 2023 qui ne sera pas de 240 M€ mais peut-être de 60 M€ ? Peut-être, si tout va bien ! Et si jamais il y a un problème de chômage ou autres, qu'on reprend encore 1,5 % sur la masse salariale... Attendez, il faut que vous regardiez, vous n'avez pas l'appréciation de l'avenir ! Les 130 M€ qu'on a mis en 2023, il faut bien qu'on aille les chercher sur le surplus de 2022. Je suis étonné ; là, j'ai vraiment du mal.

Allez, je vais prendre quelques éléments.

Quand vous nous dites que sur les SAAD, c'est insuffisant, 10 M€ *cash* tous les ans en plus et on va les payer, on paye également aujourd'hui la trésorerie en avance pour les SAAD. Les SAAD font un peu de cavalerie, on verra ce que cela donne sur le long terme.

Après, vous nous dites qu'il y a 34 % de personnes qui devraient avoir le RSA et qu'on devrait leur distribuer. Droits et devoirs dans ce pays, ce n'est pas normal ? Et pourquoi ce serait le Département ? Pourquoi pas l'État ? Je suis d'accord qu'on le distribue à tout le monde, qu'on soit distributeur automatique de billets, mais pas nous ! Nous avons 300 M€ de l'État ; tout ce qui est en plus, c'est nous. S'il y a une décision de donner le RSA à tout le monde, de donner les allocations familiales, tout ce que vous voulez, que l'État mette les millions en face, et vous savez très bien que ce n'est pas faisable. Le « quoi qu'il en coûte » nous coûte quand même assez.

Sur les DMTO, on devrait, dans le meilleur des cas, finir à 350 M€, pour 456 M€. On a bien fait d'être prudent quand même, parce qu'au BS, Monsieur PÉRIN, vous n'allez pas faire le voyage pour rien, vous allez voir ce qu'on va taper ! Je le dis ouvertement. Vous allez avoir le BS, vous allez voir ce que cela donne ; on n'a pas les recettes, donc boum ! Là, vous ne ferez pas le voyage pour rien. C'est aussi simple que cela.

Au niveau des investissements, Monsieur RINGOT, j'aurais pu faire mieux, si vous n'aviez pas un problème plutôt de riches entre la Ville de Dunkerque et la Ville de Gravelines : « Qui va avoir sa marina ? », et j'aurais payé les 14 M€ pour le port de Gravelines, qui sont provisionnés, mais vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord tous les deux. J'ai rencontré la semaine dernière le Président de la CUD (Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral), il m'a dit : « On n'a pas encore d'accord » ; je lui ai dit : « Mettez-vous d'accord quand même, parce que cela coûte 500 000 € au Département tous les ans que vous attendez ». Je vais certainement vous proposer de déduire les 500 000 € de ce qu'on doit vous payer tous les ans, parce que je n'en suis pas responsable.

M. RINGOT (hors micro).- Moi non plus.

M. le Président.- Ah ben vous vous arrangez ! C'est le Dunkerquois.

M. RINGOT (hors micro).- C'est une compétence départementale.

M. le Président.- Vous imaginez, on aurait été à 97-98 % de réalisé, cela aurait été quand même pas mal.

Et puis, j'aime bien quand toutes et tous, vous dites qu'il faut parler du SDIS : « le SDIS, c'est génial ! ». Je ne parle pas de Régis, il est conscient de ce qui se passe au SDIS, le Président du SDIS est conscient également. Vous nous dites qu'il va y avoir des emplois à Dunkerque : 20 000 emplois. Je propose une chose : que l'on remette sur le

tapis le financement des collectivités au niveau du SDIS, celles qui vont avoir les recettes de CFE, qui vont avoir le foncier bâti par dizaines de millions. Aujourd'hui, on est sur 2010, on n'est même pas sur 2023, les richesses des territoires ne sont plus les mêmes, et je suis bien placé pour le dire : Président de l'interco, je souhaite payer plus au SDIS, Douaisis Agglo souhaite payer plus au SDIS. Donc on s'y met tous, on regarde les recettes que vous avez en foncier bâti, la population que vous avez, le foncier bâti qu'il va y avoir également dans les communautés périphériques, parce qu'il va falloir du personnel, comment vous récupérez la CFE, et on se dit qu'il faut peut-être mettre de l'argent sur le SDIS, et là, je suis d'accord avec vous.

On a lancé une étude, on va mettre tout sur la table, puis on va regarder, parce qu'il n'est pas normal qu'il y ait des territoires qui soient obligés de payer alors qu'ils n'ont pas de gros investissements et des territoires qui ont des gros investissements et... la « thune » rentre et on ne sait plus quoi en faire, c'est le tiroir-caisse au possible !

Après, vous allez venir nous voir en nous disant : « Oui, mais il faut nous faire des routes également, parce qu'on a des entreprises » ; je ne suis pas contre, mais si on a des entreprises, il faut peut-être payer pour le SDIS aussi, cela ne peut pas être qu'en sens unique.

On a donc lancé une étude, vous aurez le résultat de l'étude dans les mois qui viennent. Je souhaite que l'on refasse un point sur tous les territoires et que l'on regarde la richesse. Quand on a une gigafactory sur son territoire, entre autres, ou qu'on a évolué/explosé en population... J'ai rencontré un Président d'agglomération qui m'a dit : « Oui, mais ce n'est pas dans mon agglomération que tout le monde va travailler, ils vont travailler également autour, dans les autres agglos, et ils vont avoir du foncier bâti en plus, donc il faut les faire participer » ; j'ai répondu : « OK, pas de souci », donc on les fera participer.

On ne peut pas dire qu'on veut un SDIS de qualité, qu'on veut être là à tous les instants et ne pas mettre l'argent sur la table ; on prend l'argent, mais on n'en remet pas aux autres, cela ne va pas le faire complètement.

Donc on y va, je suis d'accord, il faut augmenter le budget du SDIS, mais avec la participation des intercommunalités et des communes. Il n'y a que comme cela qu'on s'en sortira. L'État, malheureusement, ne vient pas, et vous le savez bien. Je vous laisse, au niveau législatif, faire le nécessaire, vous avez plus de relations que moi pour arriver à obtenir des choses au niveau législatif.

(Rires sur les bancs des groupes d'opposition)

M. MANIER.- Vous nous surestimez, Monsieur le Président !

(Rires)

M. le Président.- Non, vous avez des relations et vous êtes nombreux, en plus !

Je voudrais revenir sur des choses encore plus sérieuses : le plan enfance. Ce plan est très volontariste ; avec Marie TONNERRE-DESMET et les services, on fait le boulot ! Aujourd'hui, les 150 places, les 300 en assistants familiaux, les 100 en suivi, on n'est pas loin. Là où on coince un peu, c'est dans les 300, les assistants familiaux, parce qu'il y a une vocation qui se perd. Ce n'est pas nous ; nous souhaitons mettre cet argent.

Quand on vous dit qu'il y a moins d'allocataires du RSA, parce qu'on fait le *coaching*, parce qu'ils sortent correctement, on n'est pas des vilains, on sait prendre les gens par la main, vous le savez très bien, on les aide, mais il y en a aussi qui vont travailler, parce qu'on travaille avec les grands groupes, pour faire des CIE (Contrats initiative emploi), où on met 10 M€. Les CIE qu'on fait avec l'État dans le cadre de l'ERBM (Engagement pour le renouveau du bassin minier), avec le Président MACRON, on les a obtenus ; il y en avait 2 000 : 1 000 pour le Pas-de-Calais, 1 000 pour le Nord ; le Pas-de-Calais a dit qu'il n'en voulait pas, j'ai dit que je prenais les 2 000 ; maintenant, le Pas-de-Calais dit qu'il en prend 600 ; il en prend 600, il n'en a pas utilisé beaucoup, nous en avons pris 1 400. Chacun sa méthode pour travailler.

Quand vous parlez du Ségur, de l'évolution des salaires et autres, sur le plan enfance, pareil, sur les trois et quatre enfants, si on prenait uniquement la loi, on baissait les indemnités aux assistants familiaux, et avec Marie TONNERRE-DESMET, on n'a pas souhaité les baisser, on les a augmentées, alors qu'on n'était pas obligé du tout, mais on ne peut pas pénaliser ceux qui ont trois ou quatre enfants, on a besoin d'eux, donc il faut absolument regarder cela dans le détail.

Allez, je pense que je ne vais pas trop m'étaler... Ah si, quand même, là, vous avez été bon : ADVB, qu'est-ce que c'est nébuleux ! Nébuleux de nébuleux !

M. RINGOT (hors micro).- Discrétionnaire !

(Rires)

M. le Président.- Votre terme est : « opacité ». On prend la liste ADVB et on l'accepte en totalité, et vous appelez cela de l'opacité ?! On va aller jusqu'au bout :

- ADVB énergie : on prend la totalité ;
- ADVB voirie : on prend la totalité.

Que voulez-vous de plus ? Vous voulez qu'on prenne la totalité des PTS ? Ce n'est pas possible, parce que là, c'est 150 M€ ! Quand les collectivités font quelque chose à 10 M€, elles demandent 3 M€ ; eh bien non, le maximum, c'est 1,5 M€, parce qu'autrement, on ne donnera pas aux autres. Il n'y a que sur les PTS qu'on a un arbitrage fin.

Il n'y a donc pas d'opacité, on a pris tout le monde, et aux montants qu'ils devaient avoir, on n'a même pas enlevé 5 ou 10 %, ils ont eu, en plus, le bonus Nord Durable, pour faire plaisir à Monsieur PÉRIN – uniquement pour lui –, et on a mis plus de 2 M€ cette année, alors qu'on avait mis 700 K€ l'année dernière.

Attendez, vous ne pouvez pas nous dire que nous ne faisons pas le job !

M. RINGOT (hors micro).- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. le Président.- Mais si : « opacité » ! Avez-vous employé le mot « opacité » ou pas ?

M. RINGOT (hors micro).- Sur le volume.

M. le Président.- Le volume, on prend tout ! Que voulez-vous de plus ? Et nous, la différence, c'est que nous payons 75 % à l'OS et que nous avons les moyens de payer ; j'en connais, par le passé, qui mettaient 30 % et qui n'avaient pas obligatoirement les moyens de payer, au niveau de la trésorerie. Nous sommes capables de payer.

On fait ce qu'on peut : 74,8 % du montant de ce budget de 3,8 Md€ pour les solidarités, on investit plus de 300 M€ dans ce Département ; toutes les communes, toutes les intercos, quand nous les rencontrons, nous disent : « Merci, Monsieur le Président », et elles disent la même chose – je leur ai dit qu'ils allaient finir par être les rois du pétrole – aux conseillers ; vous dites la même chose ; quand vous allez dans votre canton, que vous allez inaugurer quelque chose, ils vous disent tous que c'est bien ! Regardez ce que font les autres !

Le Département, quand on vous proposait tout à l'heure 70 M€ et le travail qui a été fait dans la dentelle pour tout accepter, aider les communes pour les faire entrer dans notre politique, il n'y a pas d'opacité, on les prend vraiment par la main, mais les Maires en sont bien contents, conscients et contents, donc cela me satisfait. L'opacité m'avait vraiment interpellé...

(Sourire de Monsieur RINGOT)

... parce que vous verrez tout à l'heure la délibération que Nicolas SIEGLER présentera et sur laquelle il a travaillé énormément, les décisions que nous avons prises collectivement dans le groupe majoritaire pour dire que nous mettons de l'argent supplémentaire.

Sachez qu'il ne faut pas regarder l'instant T, regardez 2023 et 2024. On fait ce qu'on peut, au mieux, mais 2023-2024 ne sera pas simple. Vous l'avez dit, on n'a plus de pouvoir de recettes, on dépend des DMTO qui diminuent, la DGF n'est pas compensée par rapport à l'inflation, et quand vous dites que l'inflation va être moins forte, OK, elle sera peut-être de 3 %, mais les 7 % qu'on a pris l'année dernière, on va se les garder, il ne faut pas croire que les prix vont descendre. J'ai rarement vu cela. Même les bases fiscales, on ne va pas dire : « L'inflation baisse, il n'y a que 3 %, on va baisser les 7 % ». Vous le savez bien, vous êtes intelligent, vous connaissez le principe. Vous faites de la politique, OK, vous dites : « Vous avez 200 M€, vous auriez dû dépenser plus » ; moi, je vous dis que les 200 M€, j'en ai besoin sur 2023.

Voilà ce que je voulais vous dire, mais je sais qu'au fond de vous, vous le savez très bien ; quand on perd tout ce qu'on perd, aujourd'hui, tout ce qu'on paye, vous le savez très bien.

Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que je voulais vous dire sur ce compte administratif. Je vous propose de passer au vote...

(Il est fait remarquer à Monsieur le Président que le budget annexe du Laboratoire départemental n'a pas été présenté.)

Il y a le Laboratoire départemental auparavant. Loïc a la parole, puis nous passerons aux deux votes les uns après les autres...

M. RINGOT.- Monsieur le Président, je voudrais...

M. le Président.- Oui, je vous en prie.

M. RINGOT.- Sur le port de Gravelines, vous avez évoqué le sujet, on me demande aujourd'hui de cautionner une négociation que vous avez choisie, c'est votre droit, menée sans les maires des communes concernées, et maintenant, on nous dit : « Bon, on a négocié cela, il faut faire comme ceci, comme cela, et pas faire ci ou ça ». Je ne peux pas être comptable d'une négociation que vous avez menée sans moi, à la fois en tant que maire mais également en tant que conseiller départemental du canton de Grande-Synthe concerné, parce qu'on me dit : « Demain, on va faire cela et on ne pourra plus désenvaser le bassin Vauban », ce n'est pas moi qui vais aller dire cela aux plaisanciers, je ne vais pas aller leur expliquer que demain, on ne désenvasera plus le bassin Vauban ! Vous ne m'avez pas associé, Monsieur le Président...

M. le Président.- Mais non, j'ai un Président !

M. RINGOT.- ... l'un et l'autre aux décisions, donc maintenant, ne me demandez pas de cautionner. Mettez-vous à ma place, on inverse les rôles : auriez-vous accepté une décision à laquelle vous n'avez pas participé ? Je regrette, je ne peux pas accepter une décision qui revient sur des zones de dragage qui dépendent de la compétence départementale.

M. le Président.- Vous savez, je suis également Président d'interco et je parle à mes Vice-présidents, je ne vais jamais devant quelqu'un, une autre collectivité, sans avoir parlé à mes Vice-présidents concernés. Sauf erreur de ma part, vous devez être Vice-président à la CUD...

M. RINGOT.- Sur ce sujet-là, je n'y étais pas.

M. le Président.- ... donc je pense que dans votre dialogue avec le Président de la CUD, si vous n'êtes pas en symbiose, il y a un malaise quand même. Je n'y peux rien, je parle avec le Président de la CUD, donc il a dû se mettre d'accord avec vous avant. On ne va pas aller plus loin dans le débat, mettez-vous à ma place : il a dû se mettre d'accord avec vous avant et il ne vient pas négocier seul ; je le ressens ainsi. Vous êtes Vice-président. Vous ne seriez pas Vice-président...

Pour le SDIS, et on va en rester là, j'attends beaucoup d'argent des EPR quand même ; qu'est-ce que cela va payer au niveau du SDIS ! Les deux EPR, cela va payer au niveau du SDIS !

M. RINGOT (hors micro).- Admettez qu'il aurait été plus simple de m'associer à la discussion ; c'est vous qui avez refusé.

M. le Président.- C'est le Président de la CUD qui vient discuter.

On passe au Laboratoire départemental.

▪ **PP0.2 – Compte administratif 2022 – Budget annexe Laboratoire départemental**

M. CATHELAIN.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Le compte administratif du Laboratoire départemental établit un excédent global de 363 858 € en section d'investissement. Ce résultat reprend celui des années précédentes qui s'élevait à 298 000 €, auquel s'ajoute le résultat 2022 de 65 074 € précisément.

M. le Président.- Avez-vous des remarques sur ce budget ? *(Aucune remarque n'est formulée.)*

Je laisse la place de la présidence à Doriane pour faire voter le compte administratif.

(Monsieur le Président cède la Présidence de séance à la Première Vice-présidente, Doriane BÉCUE, et se retire pendant le vote sur le compte administratif 2022 en application du 2^e alinéa de l'article L. 3312-5 du CGCT.)

Mme BÉCUE.- Bonjour à toutes et tous.

Nous commençons par voter l'amendement.

Qui est favorable à l'amendement ? *(Le Groupe Ecologiste, Europe Ecologie Les Verts Génération.s).*

Qui est contre l'amendement ? *(Le Groupe Union pour le Nord, Madame Barbara BAILLEUL et Madame Christine DECODTS, non inscrites).*

Qui s'abstient ? *(Le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, Monsieur Éric RENAUD et Madame Claudine DERCEUX, non inscrits).*

L'amendement déposé par le Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s relatif au Compte administratif 2022 – Budget principal est rejeté à la majorité. (Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s votent pour. Les membres du Groupe Union Pour le Nord, ainsi que Madame BAILLEUL et Madame DECODTS, non-inscrites, votent contre. Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, ainsi que Madame DERCEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits, s'abstiennent).

Nous passons au vote du compte administratif 2022, sur le budget principal.

Qui est favorable ? *(Le Groupe Union pour le Nord, Madame Barbara BAILLEUL, Madame Christine DECODTS, Monsieur Éric RENAUD et Madame Claudine DERCEUX, non inscrits).*

Qui est défavorable ? *(Le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! et le Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s).*

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.1 relatives au Compte administratif 2022 – Budget principal sont adoptées à la majorité. (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, ainsi que Madame BAILLEUL, Madame DECODTS, Madame DERCEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrites, votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s votent contre).

Je mets aux voix le compte administratif 2022 – budget annexe du Laboratoire départemental.

Qui est favorable ? *(Le Groupe Union pour le Nord, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, Madame Barbara BAILLEUL, Madame Christine DECODTS, Monsieur Éric RENAUD et Madame Claudine DERCEUX, non inscrits).*

Qui est défavorable ? (*Le Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.2 relatives au Compte administratif 2022 – Budget annexe Laboratoire départemental sont adoptées à la majorité. (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, ainsi que Madame BAILLEUL, Madame DECODTS, Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscits, votent pour. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s votent contre).

Merci.

Nous pouvons rappeler notre Président.

(Retour en séance de Monsieur le Président)

Bravo, Monsieur le Président, le compte administratif est adopté ! Félicitations !

M. le Président.- Merci beaucoup de ce vote, mes chers collègues.

▪ **PP0.3 – Compte de gestion 2022 – Budget principal**

M. le Président.- Je vous propose la validation du compte de gestion sur le budget principal.

Monsieur le Trésorier est sorti, ce qui est normal.

Qui est pour ? (*Le Groupe Union pour le Nord, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, Madame Barbara BAILLEUL, Madame Christine DECODTS, Monsieur Éric RENAUD et Madame Claudine DERCEUX, non inscrits*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

Qui est défavorable ? (*Le Groupe Ecologist, Europe Ecologie Les Verts Génération.s*).

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.3 relatives au Compte de gestion 2022 – Budget principal sont adoptées à la majorité. (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, ainsi que Madame BAILLEUL, Madame DECODTS, Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscits, votent pour. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s votent contre).

Le trésorier appréciera.

▪ **PP0.4 – Compte de gestion 2022 – Budget annexe Laboratoire départemental**

M. le Président.- Nous passons au compte de gestion du budget annexe Laboratoire départemental.

Qui est pour ? (*Le Groupe Union pour le Nord, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, Madame Barbara BAILLEUL, Madame Christine DECODTS, Monsieur Éric RENAUD et Madame Claudine DERCEUX, non inscrits*).

Qui est contre ? (*Le Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s*).

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 0.4 relatives au Compte de gestion 2022 – Budget annexe Laboratoire départemental sont adoptées à la majorité. (Les membres du Groupe Union Pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, ainsi que Madame BAILLEUL, Madame DECODTS, Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscits, votent pour. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s votent contre).

Nous en avons terminé pour cette matinée ; il est 12 heures 52, je vous propose d'aller déjeuner et de reprendre à 14 heures 30.

(La séance, suspendue à 12 heures 52, est reprise à 14 heures 46.)

M. le Président.- Mes chers collègues, nous reprenons la séance.

Nous passons au deuxième point important de notre séance : le rapport 4-4 sur l'attribution de subventions dans le cadre du dispositif de soutien aux projets d'investissement communaux (ADVB/PTS) – Programmation 2023 et Intérêt 2024.

Je demande à Nicolas SIEGLER de rejoindre la tribune et je lui laisse la parole.

(Monsieur Nicolas SIEGLER rejoint la tribune.)

2) **POINT PRINCIPAL**

▪ **Rapport 4-4 – Attribution de subventions dans le cadre du dispositif de soutien aux projets d'investissement communaux (ADVB/PTS) – Programmation 2023 et Intérêt 2024**

(Projection d'un diaporama)

M. SIEGLER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Effectivement, c'est une forme de fierté que notre collectivité puisse présenter cette politique dans notre hémicycle, une programmation 2023 des dispositifs ADVB dans les volets énergie et voirie communale et, évidemment, dans le fonds de soutien aux Projets territoriaux structurants.

C'est une programmation sans équivalent, que dis-je, presque historique depuis la création de nos dispositifs. Je vais énoncer certaines données pour que chacun comprenne bien le montant de l'investissement que le Département du Nord rend aux territoires :

- Presque 74 M€ d'aides à l'aménagement du territoire dans cette délibération ;
- 585 projets qui généreront plus de 426 M€ de travaux dans nos territoires ;
- 426 M€ de travaux pour améliorer le cadre de vie des habitants, le cadre de vie des Nordistes, soutenir l'emploi des hommes et des femmes qui, au sein de chacune des entreprises qui interviendront, réaliseront ce chantier ;
- 426 M€ portés par 559 communes et intercommunalités, c'est-à-dire presque 85 % des collectivités de notre département ; évidemment, c'est considérable, probablement historique.

Ces chiffres étant énoncés, je veux rappeler le niveau des autorisations de programme que, initialement, nous avons votées lors de la séance plénière du 12 décembre dernier. Elles étaient fixées à 49 M€, déjà un niveau extrêmement élevé : 20 M€ en ADVB, dont 2 M€ pour l'ADVB énergie, 20 M€ en PTS, 4 M€ pour l'ADVB voirie communale et, traduction de l'engagement de notre collectivité, 5 M€ d'enveloppe spécifique dédiée au périmètre de l'Engagement pour le renouveau du bassin minier et du pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache.

Nous avons également adopté lors de cette délibération une ligne de 1,4 M€ pour l'aide à l'aménagement des trottoirs le long des routes départementales, qui est évidemment, en toute cohérence, aujourd'hui rattachée à la délégation de Valentin BELLEVAL.

S'il fallait une preuve supplémentaire du soutien du Département et de notre majorité aux communes et aux intercommunalités, je pense qu'elle serait là : l'engagement de presque 25 M€ supplémentaires par rapport à ce qui était initialement prévu pour les projets d'investissement des territoires. Cela veut dire que nous répondons – je le déclinerai par la suite – aux besoins que les maires nous expriment, puisque dans nos politiques ADVB, la dépense éligible est la dépense subventionnable et le montant qu'*in fine* nous vous présentons sans aucune obscurité... Je cherche le mot de mon collègue RINGOT... Opacité !

Programmation qui passe de 54,2 M€ pour 431 projets en 2022 à une enveloppe de – je l'ai déjà dit – près de 74 M€ pour 585 projets en 2023, enveloppe et programmation augmentées de 20 M€ ; c'est considérable, les chiffres l'expriment également.

Cet effort n'est possible que parce que le compte administratif que nous a présenté Loïc CATHELAIN le permet. L'excédent de fonctionnement – et non les bénéfices comme je l'ai entendu tout à l'heure, comme si une collectivité faisait des bénéfices ! – de notre collectivité permet d'avoir un effort supplémentaire dans nos politiques d'investissement et, évidemment, Loïc CATHELAIN l'a présenté ce matin, les politiques d'aménagement du territoire sont un axe majeur des politiques de notre Département, parce qu'il est le chef de file des solidarités territoriales, parce qu'il a une légitimité pour le faire et qu'il l'exprime d'année en année de manière de plus en plus forte depuis 2016 et que, là encore, entre 2022 et 2023, cet effort s'est accru.

C'est un choix que de renforcer cette politique, c'est le choix du Président POIRET, c'est le choix de l'Union pour le Nord, et ce choix, je crois, recueillera tout à l'heure l'unanimité de cet hémicycle, en tout cas je le souhaite.

Cela étant posé, je reviens sur le cadre de l'appel à projets que nous avons défini.

La plateforme de dépôt des dossiers s'est déroulée du 2 janvier au 31 mars 2023, une année où nous avons adopté un nouvel outil au bénéfice des communes et des intercommunalités pour déposer les demandes de subvention en remplacement d'ASTER ; aucun problème majeur n'a été rencontré par nos services et je tiens à le souligner d'ores et déjà.

L'appel à projets 2023 a fait l'objet d'adaptations pour répondre au mieux aux besoins des communes, des intercommunalités. Je rappelle ces adaptations, vous les avez probablement en mémoire.

D'abord, la création de l'ADVB énergie, dispositif inédit en réponse à la hausse massive des coûts de l'énergie, pour des opérations inférieures à 50 000 €. L'idée est de soutenir les communes dans leurs projets d'amélioration de production d'énergie, par exemple en installant une nouvelle chaudière, des panneaux solaires ou une pompe à chaleur. Toutes les communes et EPCI éligibles à l'ADVB classique pouvaient solliciter cette ADVB énergie même s'ils avaient obtenu une aide en 2022 ou qu'ils la sollicitent en 2023. Les règles sont simples : 50 % de subvention pour les travaux compris entre 8 000 et 50 000 €.

Une adaptation nouvelle : le seuil d'éligibilité de l'ADVB VC (voirie communale) ; les communes de moins de 3 500 habitants sont désormais éligibles, alors que ce seuil était précédemment fixé à 3 000 habitants, et une réflexion est d'ores et déjà engagée pour remonter ce seuil l'année prochaine.

Après l'expérimentation conduite en 2022 sur les ADVB, nous avons étendu l'application du bonus Nord Durable aux PTS pour la programmation 2023, avec des critères d'éligibilité demeurés inchangés. Les taux ont été arrêtés à 5 ou 15 % du montant de la subvention en ADVB et de 5 ou 10 % du montant de la subvention en PTS.

Une priorisation, enfin : les PTS à enjeux départementaux ont été recentrés. L'éducation, par exemple les équipements sportifs à proximité des collèges ou à destination des collégiens, la mise en place de vidéoprotection aux abords des établissements scolaires et l'enjeu d'amélioration de l'accessibilité des services au public avec les maisons de santé pluriprofessionnelles ou les espaces France Services sont des axes renforcés et confortés.

Dans cet appel à projets, l'enveloppe complémentaire spécifique aux communes du périmètre de l'ERBM et du pacte SAT (Sambre-Avesnois-Thiérache) a été reconduite pour la deuxième année consécutive, engagement pris et que nous tenons.

Je ne reviens pas sur la présentation technique de chaque dispositif. Vous disposez dans les délibérations de cadrage, les délibérations initiales, les délibérations d'ouverture d'appels à projets, des critères qui président à notre politique et de nombreux supports à destination des porteurs et des conseillers départementaux sont à disposition.

Je reviens donc aux chiffres de cette délibération.

778 projets ont été déposés. La programmation 2023 que je vous propose à cet instant porte sur 585 projets retenus :

- 317 projets en ADVB pour 33,4 M€, dont 1,1 M€ de bonus Nord Durable, ce qui représente 108 M€ de travaux ;
- ADVB énergie : 96 projets retenus pour 1,5 M€, qui représentent 3 M€ de travaux ;
- 73 projets retenus en ADVB voirie communale pour 2,4 M€ de subvention, qui représentent 11 M€ de travaux ;
- 99 projets retenus pour la programmation 2023, soit 36,6 M€, dont 1,3 M€ de bonus Nord Durable, ce qui représente 304 M€ de travaux dans notre territoire.

À cette programmation pour laquelle des montants de subventions vous sont proposés, s'ajoute une liste de 103 projets dits « d'Intérêt 2024 », qui remplissent nos critères, mais qui, en raison de leur maturité, nécessiteront d'être réactualisés lors de l'ouverture de l'appel à projets de l'année prochaine.

Parmi ces projets, on retrouve un grand nombre de nos politiques, et je vous en donne quelques-unes :

- 14,6 M€ sont consacrés à l'éducation, avec, par exemple, l'extension d'une école, la construction d'un groupe scolaire ou la construction/réhabilitation d'une cantine ;
- 15,4 M€ sont dédiés à la création ou la rénovation d'équipements de services aux populations : la rénovation d'une mairie, de salles des fêtes, de salles polyvalentes, d'espaces périscolaires, de pôles enfance, de MAM (Maisons d'Assistances Maternelles), de RAM ;
- 11,4 M€ tournent autour du sport, des équipements sportifs comme les stades, les complexes, les piscines et les vestiaires, les piscines étant une nouveauté de notre intervention cette année ; le Président s'y était engagé et nous le traduisons dès maintenant ;
- 7,6 M€ sont dédiés à la culture au sens large : médiathèques, bibliothèques, musées, espaces socioculturels ;
- 12 M€ pour l'aménagement urbain : aménagements de cœur de ville, éclairage public ou aménagements d'espaces publics.

Cinq thématiques sur lesquelles je souhaitais faire un focus. Évidemment, lorsqu'une commune ou une intercommunalité a un projet autour de la préservation du patrimoine, de la réhabilitation d'une église, de loisirs ou de tourisme, nous intervenons encore.

Cette programmation voit évidemment la politique de Bonification Nord Durable renforcée, dispositif que nous avons expérimenté l'année dernière sur les ADVB pour un peu plus de 700 k€ de subventions directes, élargi cette année aux PTS. En 2022, 51 dossiers d'ADVB avaient été alloués pour une Bonification de 721 k€ ; en 2023, ce sont 90 dossiers que je vous propose de soutenir pour une bonification totale de 2,4 M€, c'est-à-dire un niveau d'intervention qui a triplé sur la Bonification Nord Durable, ce qui n'est pas sans déplaire au Vice-président VALOIS.

J'en termine avec une répartition territoriale par dispositif, parce que, là encore, l'équité territoriale est un guide de cette politique. Vous avez là une programmation PTS par arrondissement, avec :

- Le montant total des aides allouées ;
- Les montants dédiés au Bonus Nord Durable ;
- Et la répartition que tel ou tel territoire prend dans cette programmation cette année, 36,6 M€ répartis en 99 dossiers et une Bonification de 1,3 M€.

En ADVB, 317 dossiers, je le disais, pour 36,4 M€ ; vous avez, là encore, la répartition par arrondissement ; 1,1 M€ avec les Bonifications Nord Durable.

En ADVB voirie communale, les 73 dossiers représentent 2,4 M€.

En ADVB énergie, les 96 dossiers représentent 1,5 M€ de soutien.

Ce qui permet d'être une forme de tableau de bord de la meilleure réponse opérationnelle que nous pouvons avoir besoin d'exprimer aux territoires. Il y a évidemment celles pour lesquelles nous sommes engagés depuis longtemps : l'ERBM, le pacte SAT et de nous assurer qu'aucun Nordiste et aucune partie du territoire n'est oublié par le Département du Nord. La preuve par cette programmation exceptionnelle et parce que le pacte SAT représente 16,2 M€ de notre programmation et l'ERBM 15,5 M€ de la programmation 2023.

Sans le dispositif spécifique d'enveloppe complémentaire, c'est-à-dire que les territoires ERBM et SAT peuvent déposer tous les ans leurs dossiers et être soutenus tous les ans, 48 communes ont été accompagnées en plus, soit 6,7 M€ alloués rien qu'à cette tranche de communes.

Chers collègues, je tiens à le préciser/repréciser, s'il y a un critère qui préside à l'arbitrage qu'il nous convient de mener, c'est la maturité du dossier. Nos collègues dans le département du Nord n'ont pas besoin de prendre date pour un dossier de subvention du Département du Nord, parce que le Département est là ; inutile de prendre date ! Inutile de penser que c'est une logique de guichet ! Le Département est là, ils l'expriment dans vos communes et dans vos cantons et je suis certain que vous le savez très bien.

Si je le répète, c'est parce que la maturité du projet déposé est absolument déterminante pour le choix qu'il nous faut opérer, notamment au vu des règles de caducité qui président à nos dispositifs. La caducité de démarrage des travaux a été harmonisée pour l'ensemble des dispositifs d'aménagement du territoire. Très concrètement, nous voulons que les crédits que vous votez soient des crédits consommés sur une année budgétaire ; c'est simple, et donc c'est sur 12 mois que cette période a été harmonisée. Pour la programmation 2023, les travaux devront donc avoir débuté avant le 30 juin 2024 ; sinon, la subvention sera réputée caduque.

Pour rappel également, quand nous évoquons les plusieurs millions d'euros de travaux que notre effet levier réalise dans le territoire, je rappelle que l'acompte de 75 % est sollicitable à la transmission de l'ordre de service ; évidemment, c'est une manière de soutenir les communes et les entreprises de notre territoire.

Je rappelle enfin que cette année, les clauses d'insertion sont une condition d'attribution des PTS, et c'est ce qui s'est passé. La remise à l'emploi des allocataires du RSA dans le Nord n'est pas un sujet uniquement du monde privé ; les collectivités, via la commande publique, doivent s'assurer que les Nordistes retrouvent une réponse au travers du soutien de cette politique aménagement des territoires.

L'ensemble de ces éléments est donc le fondement du travail extrêmement important réalisé par les services qui accompagnent les communes et les intercommunalités dans leurs projets, dans des délais extrêmement courts, extrêmement intenses, avec des sollicitations extrêmement nombreuses. Je tiens ici à tous les remercier, Monsieur le Directeur général des services : à travers vous, remercier les référents territoriaux, le Service accompagnement des territoires, la Direction territoires et transitions et la Direction générale solidarité territoriale pour la qualité de cet accompagnement et l'investissement personnel dont ils font preuve tout au long de l'année.

En définitive, mes chers collègues, vous pouvez être sûrs que le Département est un partenaire solide des communes et des intercommunalités, vous pouvez être certains qu'il engage notre collectivité et son territoire vers un aménagement durable de ce dernier, vous pouvez être convaincus de sa totale mobilisation pour améliorer le cadre de vie des Nordistes, de sa totale prise en compte d'une transition écologique choisie et pas d'une transition écologique subie.

Le Département incarne concrètement le chef de filât des solidarités territoriales.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, le Département est là !

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Nicolas.

Je laisse la parole à Anne VANPEENE.

Mme VANPEENE.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues,

C'est avec grand plaisir que je m'exprime aujourd'hui au nom de notre majorité départementale Union pour le Nord sur une délibération attendue et ô combien essentielle pour l'avenir de nos territoires.

L'aménagement du territoire constitue l'un des piliers de notre politique départementale. Favoriser le développement harmonieux de nos communes, améliorer la qualité de vie des Nordistes, préserver notre patrimoine naturel et architectural sont des enjeux majeurs de notre exécutif départemental.

Pour atteindre ces objectifs, depuis 2016, nous avons mis en place un panel de dispositifs visant à soutenir les projets d'aménagement des communes, qu'elles soient urbaines ou rurales, et des intercommunalités.

Chaque année, les appels à projets sont ajustés, afin qu'ils puissent correspondre aux réalités du terrain. En décembre dernier, 49 M€ étaient inscrits dans l'autorisation de programme afférente en 2023 sur les différents dispositifs.

Cette année encore, nous serons au rendez-vous de nos ambitions. Près de 74 M€ d'aides sont proposés pour cette programmation annuelle, soit un total de 585 subventions départementales. Comme vient de l'évoquer notre Vice-président, Nicolas SIEGLER, il s'agit d'une somme historique. Depuis son lancement, le soutien financier de notre Département est en évolution croissante. Preuve significative de la réussite de cette politique, les communes ont particulièrement plébiscité nos dispositifs ; 85 % des collectivités sont couvertes par notre politique d'aménagement du territoire.

Nous ne pouvons que féliciter ce nouvel investissement conséquent, confortant notre collectivité comme premier partenaire des communes et intercommunalités.

La programmation des subventions en matière d'aménagement du territoire revêt une importance capitale. Elle permet de soutenir financièrement les projets d'infrastructures et d'équipements, contribuant à l'évolution positive de nos territoires. Qu'il s'agisse de la réhabilitation d'une église dans les Flandres, de la construction d'une halle polyvalente dans le Valenciennois ou de la reconstruction d'un complexe sportif dans l'Avesnois, ces investissements sont essentiels pour favoriser le dynamisme économique et social de notre département.

Nous soutenons les projets visant à renforcer les services publics de proximité tels que les crèches, les pôles petite enfance, les groupes scolaires, les maisons de santé. Nous veillons à favoriser l'accès à ces services essentiels pour tous, avec une attention particulière portée dans les zones rurales et les quartiers prioritaires.

Dans la continuité, nous maintenons nos engagements financiers sur les périmètres de l'ERBM et Sambre-Avesnois-Thiérache. L'enveloppe complémentaire de 5 M€ votée en faveur de ces territoires réaffirme que notre Département est un acteur essentiel de la solidarité et de la cohésion territoriale.

Au global, sur ces deux périmètres, les investissements représentent un total de 31,7 M€ pour 2023. Ces subventions soutiendront la création d'infrastructures favorisant la croissance et la création d'emplois durables.

Parallèlement, nous veillons à faciliter le déplacement des Nordistes. À l'écoute des territoires, l'augmentation du seuil d'éligibilité aux communes de moins de 3 500 habitants sur le volet voirie communale de l'ADVB permet cette année de soutenir 73 projets de travaux de renouvellement et de réfection de la couche de roulement de voiries communales. Une réflexion est déjà en cours pour augmenter ce seuil aux communes de moins de 4 000 habitants en 2024.

Comme pour les années antérieures, les projets soutenus s'inscrivent dans une vision globale et cohérente de l'aménagement du territoire. Ils prennent en compte les spécificités de chaque territoire, mais aussi des enjeux stratégiques départementaux, comme la sécurité aux abords des établissements scolaires, la sécurité de nos enfants – une priorité absolue –, et des enjeux transversaux tels que la transition énergétique.

Nous sommes tous conscients des défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés. En tant que Département du Nord, nous devons être des pionniers dans cette démarche et montrer l'exemple aux autres territoires.

En passant de l'expérimentation du Bonus Nord Durable en ADVB 2022 à son extension pour les Projets territoriaux structurants pour cette année 2023, nous agissons de manière très concrète pour encourager les projets d'infrastructures durables, vertueux en matière de transition écologique. Nous félicitons les 90 subventions Bonus accordées sur cette programmation, représentant un volume de près de 2,4 M€.

Notre volontarisme ne s'arrête pas là. L'expérimentation de l'ADVB énergie et son enveloppe dédiée pour 2023 est une nouvelle initiative de notre exécutif à destination des petites communes pour les aider dans leurs démarches d'économie d'énergie sur la production de chauffage et la promotion des énergies renouvelables.

Je vous donne une illustration sur mon canton : 4 projets de communes rurales seront retenus pour 51 451 €, dont, par exemple, celui de Rubrouck, avec une participation financière de 50 % du Département, pour le remplacement des chaudières fuel de l'école par l'installation de pompes à chaleur, de panneaux photovoltaïques.

Nous saluons les 96 aides apportées sur l'ensemble du département.

L'aménagement durable du territoire est un défi ambitieux, mais il est à notre portée. Nous agissons collectivement sur plusieurs volets, avec une montée en puissance de nos dispositifs, faisant du Nord un Département précurseur en matière d'aménagement durable.

Par ailleurs, je tiens à souligner l'importance de la cohérence et de la complémentarité des actions engagées dans cette nouvelle programmation.

En outre, la programmation des subventions s'est inscrite dans une démarche de concertation avec les Maires et les Présidents d'EPCI, afin de garantir une prise de décision éclairée.

Les rencontres territoriales ont permis d'identifier et partager les enjeux de chaque territoire.

Chaque projet a été évalué en fonction de critères clairs d'éligibilité définis lors de l'appel à projets, mais aussi de la complétude du dossier et de leur maturité.

Notre exécutif avance avec sérieux, en subventionnant des projets murs et viables économiquement.

Si nous pouvons féliciter cette enveloppe conséquente, nous savons qu'elle n'est pas le fruit du hasard ; elle est le résultat d'un travail collaboratif que nous menons depuis maintenant plusieurs années. C'est bien la gestion rigoureuse menée par notre exécutif dans chaque délégation qui permet de dégager ce haut niveau d'investissement au service des territoires et des Nordistes.

Chers collègues, au nom de la majorité départementale Union pour le Nord, je tiens à saluer le travail engagé par notre Président, Christian POIRET, notre Vice-président, Nicolas SIEGLER, et l'ensemble de l'exécutif. La politique engagée par notre majorité en matière d'aménagement du territoire conforte notre volonté de créer un Département prospère, solidaire et respectueux de l'environnement.

Nous sommes convaincus que ces investissements contribueront à améliorer la qualité de vie des Nordistes et à renforcer l'attractivité de notre département pour les générations futures.

Il est dès lors évident que les élus du Groupe Union pour le Nord se positionnent en faveur de l'attribution des subventions dans le cadre des dispositifs de soutien aux projets d'investissement communaux.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Président.- Merci, Anne.

La parole est à Valérie CONSEIL.

Mme CONSEIL.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Vice-président, chers collègues,

En décembre dernier, au moment du lancement de l'appel à projets, notre collègue Grégory BARTHOLOMEUS rappelait combien ces dispositifs, des soutiens financiers aux projets des villages et bourgs dits « ADVB » et les Projets structurants urbains (PTS), étaient encore plus attendus cette année.

En effet, l'inflation ayant durement touché les collectivités, notamment en raison de la flambée des coûts de l'énergie, le risque d'abandon de nombreux projets d'aménagement pourtant bien nécessaires était prévisible.

Les communes rurales, souffrant plus encore de cette inflation, étaient et restent particulièrement en recherche de soutien financier.

Vous avez d'ailleurs tenu compte de cette situation de crise générale et des difficultés spécifiques à la problématique énergétique en adaptant ces dispositifs. Nous saluons donc de nouveau la création d'un volet énergie à l'ADVB pour aider les communes à faire face non seulement aux coûts, mais aussi aux enjeux énergétiques, qui doivent impérativement structurer nos politiques d'aménagement dans les années à venir.

Selon vos souhaits, cette ADVB énergie est aussi accessible aux communes ayant déjà bénéficié d'une ADVB et d'un PTS importants en 2022 ou qui bénéficient d'une autre aide du bloc communal en 2023. Ainsi, 96 projets – cela a déjà été évoqué – sur les 99 déposés seront financés cette année pour un montant de 1,5 M€ sur les 2 M€ prévus au budget.

L'extension de la Bonification Nord Durable aux PTS, jusqu'alors réservée aux seules ADVB, est également une adaptation du dispositif qui, selon nous, va dans le bon sens. Elle permettra ainsi la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets urbains candidats. C'est un bon signal pour ces communes. Gageons que cette Bonification prendra encore de l'ampleur dans les années à venir compte tenu de l'urgence climatique. Pour 2023, nous relevons qu'elle concerne près d'un tiers des projets retenus dans le cadre des PTS.

Je reviendrai également sur un autre point positif – vous voyez que nous savons reconnaître les points positifs : le relèvement des seuils pour l'éligibilité de l'ADVB – pas trop quand même – voirie communale, dorénavant ouverte aux communes jusqu'à 3 500 habitants, un relèvement des seuils qu'il serait intéressant de voir poursuivre dans les

prochaines années, envisageable dès 2024 – pourquoi pas – puisque les 73 projets programmés cette année n’atteignent que 2,5 M€ sur les 4 M€ prévus au budget.

Au total, cela a déjà été évoqué, pour cet appel à projets 2023, tous types d’ADVB et PTS cumulés, c’est une enveloppe de 73,6 M€ qui sera consacrée par le Département pour 585 projets financés. Ce sont donc près de 100 projets financés de plus qu’en 2022, ce qui est révélateur, effectivement, de l’attente de nos communes et du rôle essentiel du Département, qui supplée ainsi pour partie les faibles dotations de l’État aux communes.

Comment aussi ne pas souligner et saluer la masse de travail que fournissent nos services chargés de l’analyse de ces si nombreux projets, des services qui seront également chargés d’accompagner techniquement 103 PTS retenus d’Intérêt pour 2024, c’est-à-dire des projets identifiés cette année et possiblement finançables l’an prochain. C’est une anticipation que nous approuvons pleinement, mais qui nécessitera vraisemblablement que les services soient renforcés en termes de ressources humaines pour mener leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

Après tous ces constats plutôt positifs, je ne vous cache pas que demeurent encore des interrogations et pistes d’amélioration à nos yeux, et elles sont relatives – vous pouvez sourire – à la gouvernance de ces appels à projets et leur transparence – ou opacité, à votre convenance. Notre collègue Bertrand RINGOT l’a bien évidemment évoqué ce matin au cours de son intervention sur le compte administratif. Je tenterai d’en préciser davantage la pensée.

Une illustration : nous relevons notamment plusieurs très gros projets parmi les PTS, dont trois pour lesquels le Département va débloquer des subventions de 1,6 M€ et qui concernent Douaisis Agglo, Hautmont et Marly. Certes, le montant prévisionnel des dépenses est conséquent, mais d’autres dossiers affichent des dépenses importantes sans bénéficier de la même aide. Nous sommes donc preneurs de quelques explications sur ces constats.

Par ailleurs, nous l’avons déjà évoqué, nous continuons de regretter une politique de guichet qui ne permet pas au Département du Nord d’établir une programmation pluriannuelle tenant compte à la fois des besoins à court et moyen termes des communes et des enjeux de la transition écologique à plus long terme.

Un aparté, d’ailleurs, sur la crise climatique, dont les signes sont de plus en plus visibles, même dans un département comme le nôtre, jusqu’ici relativement épargné, preuve de la réelle aggravation de la situation. Nous considérons notamment que la problématique de l’eau doit s’intégrer pleinement aux dispositifs ADVB et PTS, dans le cadre au moins du Bonus Nord Durable. La délibération sur l’eau qui nous avait été annoncée pour juin est finalement reprogrammée en fin d’année pour en modifier le cadre.

En guise d’amélioration, chers collègues, nous avons déjà eu l’occasion de l’évoquer dans cette assemblée, nous souhaiterions plus de co-construction avec les territoires au service d’une stratégie affinée, partagée, et donc plus efficiente, et non pas simplement initialement des échanges bilatéraux Département-communes. Il semble qu’il y ait une évolution dans la démarche départementale – cela vient d’être évoqué – dans un esprit de concertation avec les maires, au moins pour construire un projet plus cohérent.

Dans cet esprit de co-construction, j’aimerais tout de même évoquer ou réévoquer la démarche du Département du Pas-de-Calais qui est inspirante. Nos collègues du Pas-de-Calais se sont attelés pendant près d’un an, dès le début de leur mandat, 2021, à établir ce que l’on appelle un « pacte des solidarités territoriales ». Ce pacte a été élaboré après une année complète de concertation avec les élus et les territoires. Devenu opérationnel dès 2022, il détaille à la fois les ambitions structurantes du Département du Pas-de-Calais, le contexte national et local dans lequel ces ambitions s’inscrivent, ainsi que les différents axes de cette politique. Il s’agit donc d’un projet de mandat qui sert de feuille de route aux élus et guide les décisions de l’assemblée délibérante, une démarche qui permet à la fois de partager un diagnostic mais aussi des projets et des outils. En outre, cadrant les politiques départementales, il permet de les évaluer et sera précieux pour établir le bilan du mandat. Ce pacte répond aussi à une demande récurrente des rapports de la Chambre régionale des comptes, une demande qui nous a d’ailleurs été signifiée l’an dernier, après évaluation de notre action économique.

En conclusion, chers collègues, notre groupe considère que ces dispositifs ADVB et PTS évoluent dans le bon sens, mais qu’il est encore possible de les améliorer en termes de gouvernance et de transparence et faire ainsi en sorte qu’ils prennent en compte les enjeux d’équité, d’organisation territoriale et de transition climatique.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- La parole est à Jean-Claude DULIEU.

M. DULIEU.- Chers collègues,

Lorsque nous rencontrons nos collègues maires de nos cantons, rapidement, ils nous parlent de leurs ambitions pour leur ville et leurs concitoyens : création ou réhabilitation de leur école, construction de logements en liaison avec leurs équipements publics, notamment scolaires, rénovation des bâtiments municipaux pour améliorer l'accueil des usagers, équipements pour développer leur politique sportive/culturelle, pour l'amélioration des services rendus aux aînés, réhabilitation de leur église, rénovations des voiries, pour ne citer qu'elles, des investissements qui ont pour objectif d'améliorer la vie de leurs concitoyens, de nos concitoyens, et qui favorisent l'emploi de proximité surtout du bâtiment et travaux publics, mais avec la restriction financière de ces dernières années, du fait des baisses des dotations de l'État, leur préoccupation première est de savoir comment réaliser tous ces projets tant nécessaires pour leur population.

La crise du Covid a encore aggravé la détérioration financière des communes. À peine la crise sanitaire terminée, voilà les communes frappées de plein fouet par une nouvelle crise : la crise de l'énergie. Les prix de l'électricité et du gaz ont flambé, et malgré la baisse des coûts de ces énergies, qui, aujourd'hui, sont inférieurs à ceux d'avant crise, les tarifs imposés restent surdimensionnés.

Dans ce contexte, combien de collègues expriment leur colère face au manque de réelle solidarité nationale ? Les communes rurales bénéficient rarement de la solidarité nationale et le Département doit souvent combler le désengagement de l'État sous peine de désertification, à l'exemple de notre futur projet indispensable des centres de santé pour combler les déserts médicaux nombreux dans notre département.

Dans un premier temps, les maires ont pu limiter leurs dépenses de fonctionnement, souvent en réduisant les services rendus à la population, mais, tous, nous en avons vu rapidement les limites. Après ces dernières années d'auto-restriction financière, équilibrer un budget communal est devenu un véritable défi. Les maires se retrouvent avec des marges de manœuvre pour l'investissement réduites à peau de chagrin. Chaque maire se gratte la tête. En effet, aimer sa ville, avoir de l'ambition, c'est une chose, mais trouver les financements pour passer du rêve à la réalité en est une autre.

Plus qu'hier, nombreuses sont les communes qui attendent le concours financier et technique du Département. Sans notre intervention volontariste, de très nombreux projets indispensables pour la population, pour le dynamisme de leur ville et du département resteraient dans les cartons.

Oui, notre Département est de plus en plus un acteur crucial pour le développement de notre territoire. C'est pourquoi nous soutenons toute démarche allant dans ce sens et c'est pourquoi nous apportons des critiques, mais également, régulièrement, nous vous faisons des propositions concrètes, que vous prenez parfois en considération – parfois –, et souvent partiellement ou totalement ; exemple sur les voiries communales, sur la participation financière spécifique aux projets environnementaux et énergétiques ; nous pouvons collectivement nous en féliciter.

Dans un tel contexte, compliqué pour les villes, notre politique développement du territoire du Département, bien que volontariste, doit être au cœur de nos investissements. C'est le cas depuis de nombreuses mandatures, même si elles se traduisent de manière différente. Aujourd'hui plus qu'hier, elle doit agir en priorité pour une égalité territoriale ; c'est fondamental dans notre département du fait de la spécificité de notre territoire, composé d'entités à géométrie variable. Sans opposer les communes rurales aux villes centres et aux intercommunalités, la ruralité doit bénéficier d'un traitement privilégié de notre part. Cette orientation corrigera l'inégalité territoriale actuelle. C'est pourquoi nous partageons la répartition proposée entre les projets ADVB et PTS, sachant que si, demain, nous devons faire un choix, au regard des dossiers déposés, sans ambiguïté, pour notre groupe, nous sommes pour favoriser les subventions ADVB.

Première remarque sur la délibération de cette année : cette année encore, nous constatons l'ampleur des dossiers déposés ; les budgets prévus seront une nouvelle fois consommés, ce qui prouve le dynamisme des collectivités territoriales, leur ambition et surtout leur attente de l'intervention de notre institution.

Deuxième remarque : depuis le Covid, nous avons pu constater un virage dans les projets déposés par nos collègues. Il y a quelques années, lorsque nous intervenions en faveur de l'impulsion à donner aux projets environnementaux et énergétiques, nous pouvions douter du succès d'un tel appel ; aujourd'hui, ce doute n'est plus admis. En effet, lors du Covid, avec les projets ADVB relance, nous avons pu constater que la plupart des projets tournaient autour des éclairages LED, de la rénovation thermique des bâtiments, des travaux diminuant les dépenses de fonctionnement, libérant ainsi une meilleure capacité d'investissement pour les collectivités locales. Forts de ce succès, l'opération fut renouvelée en 2021, donnant un ballon d'oxygène aux entreprises du bâtiment et travaux publics.

Depuis deux ans, la progression des Bonifications environnementales allouées est parlante. Cette année, dès son lancement, l'ADVB énergie a été également un succès.

Ces nouvelles préoccupations de nos collègues maires sont des atouts pour la mise en œuvre de nos objectifs contenus dans Nord Durable. Ces nouvelles préoccupations locales vont nous aider à être plus ambitieux pour une

politique de développement des territoires ancrée dans la transition écologique. Nous n'avons tous qu'un seul souhait : que rapidement, les Bonifications environnementales et l'ADVB énergie disparaissent des critères d'attribution des subventions départementales ; cela signifierait que le défi serait totalement relevé par les communes et par le Département et que la transition écologique serait systématiquement au cœur de l'ensemble des dossiers du développement du territoire.

Troisième remarque : sur les voiries communales, nous constatons que l'enveloppe sera également consommée. Cela démontre que nous avons raison et nous faisons l'écho d'une véritable préoccupation des communes rurales. Merci de nous avoir écoutés et entendus, et vous l'avez fait en nous disant : « On va le faire progressivement ». Eh bien, Monsieur le Président, sur l'objectif de rendre éligibles progressivement les communes jusqu'à 5 000 habitants, vous respectez votre engagement, passant à la strate de 3 500 habitants pour 2023 et vous nous avez annoncé 4 000 pour 2024. On s'en félicite, on est sur la bonne voie.

Quatrième remarque : nous souhaitons l'intégration des travaux de rénovation pour la réimplantation de cellules commerciales en centres-bourgs ; cela est indispensable pour la vie des villages. Nombreuses sont les friches commerciales dans les villages, et réhabiliter des friches pour réimplanter des commerces en centre-bourg est véritablement important.

Cinquième remarque, plutôt une question : une expérimentation sur la réimplantation des haies le long des voiries départementales a été lancée dans l'Avesnois et le Cambrésis ; où en sommes-nous ? Avez-vous des premiers résultats ? Où en sommes-nous de l'élargissement du périmètre ?

Sixième remarque, qui sera plutôt un regret : nous proposons d'instaurer dans la politique ADVB le volet politique de l'eau. Nous avons eu un débat constructif lors du dernier comité de pilotage Nord Durable, nous proposons que 2023 soit l'année de lancement d'une ambition forte du Département sur cette thématique. Nous avons fait de nombreuses propositions, Monsieur le Vice-président le sait très bien, notamment une qui s'inscrit pleinement dans une politique de développement du territoire, à savoir aider financièrement les communes qui décident d'agir de manière volontariste dans ce domaine. En 2019, nous déclarions en séance plénière que les collectivités locales peuvent occuper une place centrale pour relever ce défi de l'eau ; 2019... Certaines cherchent des pistes, comme la récupération systématique des eaux de pluie autour des bâtiments publics destinées, par exemple, à l'arrosage d'espaces verts, mais cela exige de telles dépenses qu'elles ne peuvent les réaliser seules.

Aujourd'hui, cette question est encore plus d'actualité, avec le niveau de plus en plus bas des nappes phréatiques et avec les répercussions de la sécheresse du bassin de l'Escaut et de la Sambre ou encore avec l'état des habitations qui se fissurent, rendant ces habitations dangereuses pour les familles et parfois inhabitables.

À ce jour, nous attendons une proposition concrète de votre part. Nous sommes toujours en attente d'une élaboration d'une stratégie dans ce domaine ; nous espérons et nous savons que cela va avancer, puisqu'il y a le comité de pilotage en juillet de Nord Durable. Nous apporterons des réponses concrètes. Vous connaissez nos propositions à ce sujet.

Nous l'avons déjà exprimé, le Département, depuis la loi NOTRe, ne peut agir que dans le cadre de ses compétences, mais nous pouvons toutefois décider d'accompagner techniquement et financièrement les territoires qui veulent s'impliquer dans une politique de l'eau. Dans ce nouveau contexte de crise, nous sommes convaincus que beaucoup de maires sont attentifs à nos débats de ce jour, car de nombreux dossiers, de nombreuses réalisations sont en suspens pour eux. Pour eux, plus que jamais, l'intervention du Département est décisive, pour leurs concitoyens, pour les entreprises, donc pour l'emploi de proximité, pour le pouvoir d'achat et surtout pour l'action contre le réchauffement de la planète.

Nous voterons donc cette délibération, malgré nos réserves et nos attentes.

M. le Président.- La parole est à Céline SCAVENNEC.

Mme SCAVENNEC.- Monsieur le Président, chers collègues,

Pour la troisième fois depuis le début de ce mandat, nous sommes amenés à nous prononcer sur une liste de subventions à des projets communaux ou intercommunaux dans le cadre des Aides départementales aux villages et bourgs ou dans le cadre des Projets territoriaux structurants.

Je voudrais, pour commencer, au nom de notre groupe, exprimer un certain nombre de satisfactions quant aux évolutions qui ont été apportées à ces dispositifs ces dernières années. Je tiens à souligner ces évolutions, car notre

groupe s'est montré particulièrement critique dès le début du mandat sur les modalités d'attribution de ces subventions et nous avons formulé à cet égard un certain nombre de propositions, dont nous croyons déceler qu'elles ont pu inspirer peut-être certaines de ces évolutions.

Je soulignerai comme des avancées positives :

- La mise en place du Bonus Nord Durable puis son extension des ADVB aux PTS, ainsi que l'ADVB énergie ;
- L'accompagnement en ingénierie des projets intitulés « Intérêt 2024 » dans la programmation PTS 2023, comme cela avait été fait en 2021 pour les projets 2022.

Je vais donc rentrer dans le détail sur ces évolutions pour préciser en quoi elles sont pour nous positives et émettre, du coup, quelques propositions nouvelles pour aller plus loin.

Le Bonus Nord Durable permet d'augmenter la subvention départementale aux communes qui s'inscrivent dans des objectifs de développement durable qui sont bien précisés, et c'est donc incitatif, indéniablement ; nous soutenons particulièrement cette démarche.

Une réserve, cependant, que nous avons déjà formulée : est-ce que cette Bonification est suffisante pour absorber le coût supplémentaire du projet ? De notre point de vue, si nous voulons vraiment pousser jusqu'au bout cette logique incitative, elle devrait intégrer la totalité du surcoût, avec un principe simple qui pourrait être énoncé comme ceci : il doit être moins coûteux de s'engager dans la transition écologique ou énergétique que de ne rien faire.

Enfin, la création de la catégorie ADVB énergie cette année va dans ce sens et va permettre aux communes de faire un dépôt complémentaire pour faire rapidement face à la hausse des prix de l'énergie par un matériel performant.

Dans la même logique, les communes sont aussi confrontées à la nécessité de s'adapter rapidement au changement climatique, aux problèmes de l'eau, comme cela a été souligné, au risque de pénurie d'eau, au risque d'inondation, au risque canicule. Alors, je formule cette proposition, Monsieur le Président : pourriez-vous éventuellement envisager une ADVB climat/adaptation pour faire face à toutes ces nouvelles menaces ?

J'en viens maintenant aux Projets territoriaux structurants dits « d'Intérêt » pour l'année prochaine.

Dans nos interventions sur le budget départemental sur les solidarités territoriales, nous rappelions la nécessité de renforcer l'ingénierie au service des territoires pour construire des projets et en accompagner la mise en œuvre, donc il est effectivement satisfaisant de voir que les projets d'intérêt 2024 bénéficieront d'un accompagnement spécifique. Nous espérons que cet accompagnement permettra effectivement de rendre ces projets éligibles au niveau supérieur de la Bonification Nord Durable.

Je veux rappeler aussi ici que si le critère principal d'éligibilité d'un projet au titre des Projets territoriaux structurants est – je cite l'appel à projets – « *un projet d'investissement innovant, porteur de valeur ajoutée* », il ne faut donc pas seulement y affecter de l'ingénierie de projets, mais aussi, plus en amont, plus globalement, un accompagnement complet avec une mise en perspective du territoire et des projets les uns avec les autres. C'est le rôle fondamental qu'apporte notamment le CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) auprès des territoires, en plus de l'ingénierie de projets le cas échéant ; il faut vraiment cet accompagnement global. Je le rappelle, il ne faudrait pas se couper aujourd'hui de cette expertise – celle du CAUE – qui est essentielle pour mener la transition écologique des territoires.

D'autres critiques sur ce dispositif demeurent cependant, de notre point de vue, malgré les éléments de satisfaction que j'ai indiqués.

Il y a les projets Nord Durable qui bénéficient d'une bonification et il y a tous les autres. Évidemment, cela ne veut pas dire qu'il s'agit de projets non durables, ce n'est pas si caricatural ou manichéen que cela, mais on peut se poser toujours la question de l'opportunité peut-être en 2023 de certains projets dans cette grande liste un peu fourre-tout, ou du moins se demander comment il serait possible d'accompagner davantage les communes pour mieux qualifier les projets vers le Bonus Nord Durable.

Je reprends en cela l'intervention de notre collègue Charles BEAUCHAMP ce matin, lors de nos débats sur le compte administratif, puisqu'il parlait de notre demande commune d'un outil de mesure de la durabilité des investissements du Département.

La solidarité territoriale est le fondement de cette politique d'aide aux communes et intercommunalités et c'est le principe qui doit nous guider. C'est au nom de ce principe qu'on décide de donner plus aux territoires qui en ont le plus besoin. C'est donc au nom de ce principe que des communes relevant des périmètres du Bassin minier, d'une part, et de Sambre-Avesnois-Thiérache, d'autre part, bénéficient de règles spécifiques dérogatoires en termes de montants :

il n'y a pas de conditions particulières de plafonnement du montant cumulé des subventions sur deux années glissantes. C'est très bien.

Maintenant, comment peut-on vérifier concrètement l'application des conditions particulières de plafonnement sur les autres territoires ? Nous ne disposons, avec la délibération annuelle, que nous votons cette année comme celle de l'an dernier, que de la liste totale des projets.

Il serait temps, peut-être, Monsieur le Vice-président, de nous présenter un bilan sur deux années glissantes de l'ensemble des subventions, par commune, par intercommunalité et par périmètre auquel s'applique le plafonnement.

J'insiste sur cette notion de périmètre auquel s'applique le plafonnement, parce que parmi les projets soutenus, il y a aussi des projets de syndicats, et que les territoires d'intervention des syndicats ne recoupent pas nécessairement ceux des intercommunalités. Je vous ai posé la question en commission la semaine dernière, Monsieur le Vice-président : dans la programmation 2023 dans cette délibération, il y a notamment le Syndicat intercommunal de l'énergie du Cambrésis pour la réfection de ses locaux, et vous m'avez répondu qu'il y avait un accord de toutes les communes membres du syndicat pour prioriser ce projet et que c'était donc le seul critère. Dont acte, mais je ne suis pas sûre que les communes mesurent effectivement ce que cela implique, ce que cela peut diminuer éventuellement pour elles, même.

Nous avons déjà exprimé une telle demande d'avoir une meilleure visibilité par territoire lors de précédentes délibérations ADVB/PTS afin de mieux connaître la répartition géographique des subventions.

Dans un an, nous serons à mi-mandat, c'est une bonne occasion de faire la démonstration concrète que c'est bien le principe de solidarité territoriale qui guide cette politique, puisque dans les tableaux que vous avez projetés tout à l'heure dans votre introduction, Monsieur le Vice-président, on n'a pas vu les PTS. Le groupe écologiste demande donc, au nom du principe de solidarité territoriale, mais aussi au nom du principe de transparence, que ces éléments soient portés à la connaissance de chacun. Ce bilan en toute transparence doit pouvoir se faire pour connaître la répartition géographique, mais aussi sur les enjeux thématiques.

Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit en début d'intervention sur la nécessité de prioriser les projets qui vont dans le sens de la transition écologique et l'adaptation des territoires aux conséquences du changement climatique, de la raréfaction de la ressource en eau, mais je voudrais plutôt soulever la question des enjeux thématiques au regard des compétences départementales.

Il y a les PTS d'enjeu départemental – ce sont l'éducation et la santé qui sont indiquées au titre de nos compétences, il n'y a plus la mobilité, d'ailleurs, parmi les enjeux départementaux depuis 2020 –, d'une part, et il y a, d'autre part, les PTS d'enjeu territorial structurant, donc pouvant porter sur n'importe quelle thématique à partir du moment où le territoire le qualifie comme structurant. Dès lors, un simple exemple : sommes-nous fondés à financer au titre des Projets territoriaux structurants une ligne de bus à haut niveau de service dans le Douaisis ? Bien sûr qu'il faut cette ligne de bus ; si Douaisis Agglo l'a décidé, c'est que ce projet est nécessaire, je n'en doute pas du tout. Mais au regard de la répartition des compétences en matière de mobilité et transports en commun du fait de la loi, tout simplement, est-ce au Département de financer ce projet à hauteur de 800 k€ ? Allons-nous, de ce fait, ouvrir la voie à d'autres syndicats de transports en commun dans d'autres territoires ?

Si oui, pourquoi pas ? Au titre de quelle compétence ? Au nom de quelle délibération ? Je n'oublie pas que le Département finance le métro lillois, bien sûr, mais il y a une délibération et une convention pour cela.

On revient toujours au manque de lisibilité de l'intervention départementale, et c'est pourtant ce qui était écrit dans l'annexe 5 de la délibération du 12 décembre 2022 qui a lancé les appels à projets ADVB et appels à manifestation d'intérêt pour les PTS ; je cite cette annexe 5 : « *Les PTS doivent être vecteurs d'une meilleure lisibilité de l'action départementale* ».

Malheureusement, on n'y est pas.

Et je vous pose donc la question en écho à la réponse que vous avez faite ce matin à notre collègue Bertrand RINGOT sur les questions d'opacité : est-ce qu'on recherche vraiment une meilleure lisibilité de l'action départementale ou est-ce qu'on prend tout ? Comme vous avez dit ce matin : « *On prend tout* », c'est la parfaite illustration, finalement, qu'on ne prête qu'aux riches, parce que si on prend tout, on ne prend, de fait, que les projets de collectivités disposant de fonds propres suffisants pour proposer ces projets, on ne fait donc que renforcer les inégalités territoriales.

Cela me fait penser à ce que j'entendais souvent au cours de mon premier mandat d'élue municipale à Roubaix dans la bouche de René VANDIERENDONCK, qui était à l'époque maire de Roubaix ; quand l'État ou la Région lui proposait un cofinancement pour tel ou tel projet à hauteur de 30 ou 40 %, il répondait avec un peu de malice : « C'est

très gentil, mais je n'ai pas les moyens de votre générosité », parce que pour avoir les moyens d'une telle générosité, il faut avoir les fonds propres disponibles, et quand vous dites qu'on prend tout, mathématiquement, cela veut dire que le Département est là pour les territoires riches et que le Département est beaucoup moins là pour les territoires les plus en difficulté.

Pour ces raisons, malgré d'indéniables améliorations, comme je l'ai souligné, le groupe écologiste, cette année encore, s'abstiendra sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. le Président.- Nicolas, tu peux essayer d'expliquer, s'il te plaît ?

(Rires)

M. SIEGLER.- Mes chers collègues,

Avant de répondre individuellement, je vais essayer de poser un cadre pour la gouvernance, la transparence, tous les trucs en « ance » : la concertation, oui ; la cogestion, non.

La concertation, oui, en bilatérale, en multilatérale, par mails, par lettres, par coups de fil, au Président, au Directeur de cabinet, aux conseillers départementaux ; je peux vous assurer que de la concertation, sur cette politique, il y en a beaucoup, beaucoup, beaucoup.

De la cogestion, non ; il y a une majorité ici, elle s'appelle « Union pour le Nord » et il n'y en a pas deux. Si vous ne voulez pas voter cette délibération, libre à vous, mais je remercie par avance celles et ceux qui la voteront expressément, comme ils ont pu, d'ailleurs, l'indiquer.

Je vais peut-être devoir éclaircir, et pourtant, c'est très simple : en matière d'ADVB, ADVB VC, ADVB énergie, toutes les demandes techniquement éligibles – cela veut dire complètes, par exemple, parce qu'on a parfois des dossiers sans délibération – donnent lieu à un traitement par les services d'une subvention dite « éligible » et qui est celle qu'on attribue et qu'on vous propose. Comme critère, on ne peut pas faire plus simple !

Si vous prenez les trois dispositifs ADVB, les montants de subventions qu'on alloue sont les montants éligibles, donc il n'y a pas besoin de se réunir en conclave, à partir du moment où on est d'accord sur notre politique aménagement du territoire au profit des communes, excusez-moi, ma chère collègue, pas forcément les plus riches, de la ruralité en priorité. Je vous rappelle que la politique ADVB, c'est moins de 5 000 habitants et 6 communes qui exercent des charges de centralité dans des tissus ruraux, et que notre cadre d'intervention, certes ancien, j'en conviens, prévoit des bonifications selon la richesse de ces dites communes. Bref, on n'a pas attendu votre arrivée dans cet hémicycle pour pouvoir intervenir de manière plus significative selon la richesse de la commune, inversement proportionnelle : 30 %, 40 %, 50 %. Si vous voulez la délibération, on vous la retrouvera et on vous la donnera, ou alors vous auriez pu me poser cette question lundi dernier et je vous aurais répondu ; cela aurait évité que je le fasse ici et maintenant.

Il reste la question des PTS, avec le même *modus operandi*. 179 M€ de subventions demandées éligibles ; 179 M€, rien que pour les PTS ! Mais quel est le choix de notre collectivité et de cette politique et de ce groupe ? C'est d'abord l'ADVB ; c'est d'abord l'ADVB énergie ; c'est d'abord l'ADVB VC ; c'est d'abord la solidarité rurale, y compris en termes d'autorisations d'engagement. Programmation de décembre : 20 M€ ; on dépasse allègrement ce chiffre, donc je ne comprends pas le sens de cette remarque et de cette intervention. En tout cas, je me dois de le préciser.

Il reste la question des PTS : 179 M€ de subventions. Je sais bien qu'on a un bel excédent de fonctionnement, mais je vous rappelle qu'on passe d'une programmation de 49 M€ à presque 74 M€ maintenant, 73,8 M€ – vous avez peut-être raté, mes chers collègues, l'addendum pour la commune d'Orchies, 73,8 et pas 73,6 – et que plus de 30 M€ sont dévolus aux PTS.

Le Département du Nord ne peut pas assumer toutes les charges de la solidarité territoriale, même s'il en est indéniablement le chef de file. Quelle politique en termes d'aménagement du territoire pour l'Europe ? Quelle politique en termes d'aménagement du territoire pour l'État ? Quelle politique en termes d'aménagement du territoire pour la région ? Quelle politique en termes de soutien aux fonds de concours dans les intercommunalités ? Nous jouons notre rôle, de plus en plus fortement, d'ailleurs, et ce sont les centaines de dossiers qui nous sont parvenus qui sont la transcription de cela, avec, j'en conviens, une forme de dissension importante. Je ne considérerai jamais qu'un maire ou qu'un président d'interco est le supplétif du Vice-président à l'aménagement du territoire ou le supplétif du Président du Département du Nord, parce que la confiance dans tous les maires du Nord et dans tous les présidents

d'intercommunalité du Nord est le socle de notre partenariat ; nous sommes des partenaires, ni plus ni moins. Mais en ces temps difficiles pour l'équité territoriale, en ces temps difficiles pour la place qui est réservée aux collectivités territoriales, peu importe leur taille, pouvoir compter sur le Département du Nord est, je trouve, une fierté que nous devrions collectivement partager.

J'ai entendu un certain nombre de satisfactions que vous avez pu exprimer, Madame SCAVENNEC, et je vous en remercie, comme d'autres collègues ont pu le faire. L'ingénierie du Département du Nord est déjà au service de nos communes et de nos intercommunalités, et au travers d'une preuve d'amour quotidienne, ai-je envie de dire : il n'y a pas un seul instant sans que les référents territoriaux soient au chevet des maires qui déposent des dossiers ; il n'y a pas une seule semaine sans que l'agence iNord soit au chevet de ses adhérents ; il n'y a pas une semaine sans que le CAUE, que nous avons soutenu et renforcé cette année, soit au service du territoire. Là encore, je considère que le Département du Nord fait largement l'office qui doit être le sien, et donc accompagner les communes à ce titre est, pour moi, déjà une réalité. Je ne dis pas que dans ce domaine et dans d'autres, tout est parfait, j'entends toutes les propositions, dès lors qu'elles sont constructives et honnêtes intellectuellement.

Sur la question des syndicats, nous améliorons aussi les choses ; les syndicats mixtes deviennent éligibles à notre politique. Vous parliez des syndicats d'électrification. Cela tombe bien, les projets déposés au titre de ces syndicats sont pour 2024 ; qu'ils sachent un peu en avance que, premièrement, ils pourront déposer, mais que, deuxièmement...

Mme SCAVENNEC (hors micro).- C'est 2023.

M. SIEGLER.- Non, Intérêt 2024 ; je ne parle pas du SMTD (Syndicat mixte des transports du Douaisis), j'y reviendrai par la suite.

Mme SCAVENNEC (hors micro).- Le SIDEC, c'est 2023.

M. SIEGLER.- Mais le SIDEC, c'est le siège ; le siège, c'est le siège. Je vous parle des projets qui sont l'essence même de ces syndicats d'électrification : mener des travaux de *relamping*, d'éclairage public, de passage en LED, etc.

Que l'on soit présent pour soutenir un bâtiment administratif tertiaire d'un syndicat est un non-sujet ; on l'est pour une mairie, on l'est pour un syndicat public, c'est absolument un non-sujet. Aujourd'hui, les choses sont très claires : ces syndicats pourront déposer l'année prochaine, mais dans la priorisation, il faut qu'ils se mettent d'accord avec les maires de leurs communes ; on ne touche pas des deux mains. Là encore, c'est à la responsabilité des élus locaux et des collectivités locales que les choses sont renvoyées.

Sur le SMTD, le Président du Département répondra, mais nous sommes adhérents de Hauts-de-France Mobilités, je vous rappelle que vous m'avez permis de réadhérer, vous m'avez demandé de désigner le Département, tout à l'heure je vous parlerai de la cotisation, nous avons quand même deux ou trois sujets sur la mobilité et nous avons un projet de bus à haut niveau de service. Notre responsabilité est d'y être et je n'ai pas de difficulté à cet égard pour l'exprimer.

Je veux évidemment remercier le Groupe Union pour le Nord de son soutien. Il a vu naître cette politique, il l'a vue se développer, prendre son essor, être au plus près des attentes des maires, au plus près des difficultés des maires et au plus près des besoins des maires. L'ADVB énergie en est une forme de traduction, le Bonus Nord Durable, cher à ton collègue du même canton, est évidemment important pour nous ; tu l'as souligné, je l'ai déjà fait, notre Bonification Nord Durable est multipliée par 3,5 ou presque, plus de 3, et je veux rassurer l'assemblée départementale : s'il y a un cap dans cette collectivité, c'est l'aménagement durable du territoire, donc, évidemment, l'adéquation de cette politique avec la délibération cadre Nord Durable.

Pour répondre à ma collègue CONSEIL, sur la gouvernance, la transparence, je vous ai déjà répondu, je n'irai pas plus loin. Vous m'interrogez sur le pourquoi de l'attribution de 1,5 M€ à trois dossiers ; la réponse est très simple : dès lors que la maîtrise d'ouvrage supporte un coût d'opération supérieur à 10 M€, notre plafond est de 1,5 M€, et les trois projets que vous avez cités sont des projets à plus de 10 M€ qui sont en ERBM et en pacte SAT, ce maximum est amendé avec la Bonification Nord Durable, on ajoute 10 % de 1,5 M€ et on arrive à 1,65 M€, qui est notre plafond maximal d'intervention sur les opérations de plus de 10 M€. Inversement, les opérations de moins de 10 M€ n'atteignent pas ce niveau de soutien.

Plusieurs collègues ont évoqué la question de l'eau ; c'est évidemment une priorité. Évidemment, si on ne considérait pas qu'on soutenait tous types de projets qu'il y aurait en la matière, on interdirait tout simplement tout dépôt en la matière, ce qu'on ne fait pas. La Bonification Nord Durable est l'exemple même, parce que les sujets de désimpermeabilisation sont, par exemple, dans les critères de Bonification Nord Durable, le retraitement d'eau, la mise en œuvre de rétention d'eau de pluie, etc. Ces choses sont déjà bonifiées, nous accompagnons évidemment les maires et intercommunalités qui les portent.

Maintenant, c'est un peu comme les cellules commerciales, notre rayon d'intervention est celui des compétences que la loi nous donne. Nous ne sommes pas la collectivité de prime abord sur l'eau, puisque depuis le 1^{er} janvier 2021, ce sont les intercommunalités qui sont compétentes en matière d'eau, de la même manière qu'avec la loi NOTRe, notre intervention en matière de développement économique se fait par la commande publique plutôt que par l'intervention directe, il est donc extrêmement difficile d'intervenir autrement.

J'en termine, même si j'ai commencé à répondre, avec l'intervention de Monsieur DULIEU. Mon cher collègue, comme je l'ai exprimé pour d'autres, toute proposition est à prendre, est examinée, étudiée, et personne ne souffre vraiment dans cet hémicycle que nous soyons différents, que nous portions une vision différente de la manière dont nous animons le partenariat Département et mairies, même si ce que je dis pour le groupe communiste, je le dis aussi pour tous les autres groupes, nous prenons toutes les propositions et nous faisons nôtre le sort que nous leur réservons, y compris, l'année prochaine, passer l'ADVB VC à 4 000 habitants, puisque nous déjà dû en parler en commission. Ce seuil augmentera l'année prochaine.

Sur la question très précise des haies le long des RD, permettez que vous me saisissiez exactement de la question par écrit et que je laisse à mon collègue Valentin BELLEVAL le soin de vous répondre ; sur les haies le long des RD, Patrick, à mon avis, le fera beaucoup mieux que moi.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais indiquer, en essayant de n'avoir rien oublié, à la fois de votre satisfaction quant à la hauteur de cette politique, aux orientations qu'elle prend, avec plus ou moins d'énergie ou de déception quant à son engagement vers une transition écologique, mais en tout cas, je peux vous assurer que le Département a bien en tête l'aménagement durable de son territoire et les moyens qu'il met en ce domaine, parce que ce Département est bien géré ; s'il ne l'était pas, je ne présenterais pas une programmation à cette hauteur.

J'en termine et je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Nicolas, et merci d'avoir été dans le détail.

Je ne regrette qu'une chose : être Président de Douaisis Agglo ; deux interventions où on vient chercher le Président de Douaisis Agglo, excusez-moi, je trouve cela un peu dommage. Je vous invite surtout à regarder les dossiers et à aller les voir, à aller voir également que quand on est à 14,3 M€, on restaure une friche et on fait une coulée verte, on est dans une friche, on est dans du Nord Durable et on est dans l'ERBM ; excusez-moi, quand vous additionnez tout cela, je n'y peux rien si la subvention est de 1,65 M€, mais je ne vois pas pourquoi Douaisis Agglo aurait moins que les autres parce que je suis Président, qu'il ait la même chose que les autres me paraît tout à fait normal ; ce n'est pas Christian POIRET, ce sont des habitants derrière.

Si je prends le cas d'Hautmont, c'est la même chose sur le stade : on est à 13,7 M€, 1,5 M€ sur le stade, cela paraît tout à fait logique.

Marly, en restructuration urbaine : 12 M€, on est à 1,5 M€, on est en ERBM.

Il faut aller au fond des dossiers et on va au fond des dossiers avant de définir. Je ne souhaite pas que les habitants du Douaisis soient moins bien traités que les autres, mais pas mieux traités que les autres non plus, surtout pas. Si, un jour, vous avez une délibération où vous voyez que les habitants du Douaisis sont mieux traités que les autres, venez me voir tout de suite, ce sera avec plaisir.

En ce qui concerne le Syndicat mixte des transports, je pensais que vous seriez heureuse. Les transports sont gratuits dans le Douaisis, c'est la deuxième ligne qu'on réalise, pour qu'on ne prenne pas la voiture ; c'est un investissement à 15 M€. Sur la première ligne, le Département du Nord est venu à hauteur de 6 M€, avec un courrier d'un de mes prédécesseurs, Patrick KANNER, qui s'était engagé en 2012 à mettre 6 M€. En 2015, je suis allé l'inaugurer avec Caroline et j'ai fait ressortir les dossiers ; excusez-moi, il n'y avait aucune délibération. Tu dois t'en souvenir, ce jour-là, c'était à l'École des Mines. J'ai dit : « Désolé, le Département devait mettre 6 M€, mais il n'y a pas eu de délibération ». Bien sûr, le Syndicat mixte des transports attendait ces 6 M€ ; vous imaginez, dans un financement, cela fait quelque chose.

On est donc revenu ici, on a discuté avec la majorité, et en trois ans, les 6 M€ et la parole du Département et de mon prédécesseur a été assumée sans souci.

Là, nous sommes sur un investissement de 15 M€, nous avons été sollicités sur plus de 1 M€ et nous avons figé à 800 k€. Nous essayons de voir pour que la Région vienne également sur cet investissement. 800 k€ sur 15 M€, cela paraît tout à fait raisonnable pour un site propre.

Je rejoins complètement ce qu'a dit Nicolas : les 30, 40, 50 %, les communes, quand elles sont en difficulté, ont plus. On fait plus de social pour les communes qui n'ont pas les moyens. Je suis un peu provocateur quand je dis cela, je le sais très bien, mais quand je vais dans une commune qui n'a pas beaucoup les moyens, c'est la commune qui a déposé son dossier, et le jour où on inaugure, ils sont très contents d'avoir 50 k€ de l'agglo ou d'avoir 300 k€ pour l'église. Ce sont les communes qui décident, nous venons en appui, et dans nos syndicats intercommunaux, agglos et compagnie, le pouvoir est aussi aux communes et pas aux intercommunalités – je pense que nous serons tous d'accord dans cet hémicycle.

Ce sont des petites précisions, mais voilà comment je vois les choses, et je peux vous dire que je suis très attentif à cela.

Mes chers collègues, je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

Qui est pour adopter cette délibération ADVB/PTS ? (*Le Groupe Union pour le Nord, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, Madame Barbara BAILLEUL, Madame Christine DECODTS et Madame Claudine DERCEUX, non-inscrits*).

Merci beaucoup, cela me fait très plaisir. Là, on a un super job.

Je vais aller jusqu'au bout maintenant...

Mme SCAVENNEC (hors micro).- Abstention.

M. le Président.- Attendez, je vais vous demander. Je voulais simplement féliciter le Vice-président et les équipes qui ont fait un job important, parce que je peux vous dire que les dossiers sont passés les uns après les autres et on regarde aussi les cofinancements, on est attentif à tous les cofinancements qu'il peut y avoir sur des dossiers.

Qui s'abstient ? (*Le Groupe Ecologiste, Europe Ecologie Les Verts Génération.s*).

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 4.4 relatives à l'attribution de subventions dans le cadre du dispositif de soutien aux projets d'investissement communaux (ADVB/PTS) – Volet « Aménagement et Equipements », Volet « Energie » et Volet « Voirie communale » – Programmation 2023 et Intérêt 2024 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! et Madame BAILLEUL, Madame DECODTS et Madame DERCEUX, non-inscrites, votent pour. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).

Les propositions du rapport correspondant au Point Principal n° 4.4 relatives à l'attribution de subventions dans le cadre du dispositif de soutien aux projets d'investissement communaux (ADVB/PTS) – Attributions de subventions dans le cadre du dispositif de soutien aux projets d'investissement communaux (PTS) – Programmation 2023 et Intérêt 2024 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! votent pour. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).

L'histoire s'en rappellera !

Merci beaucoup, Nicolas.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 1^{re} COMMISSION

▪ **Rapport 1-1 – Protocole transactionnel dans le cadre des marchés n° 2022-017800100 et 2022-017800200 relatifs aux prestations de voyages (transports, location de véhicule et hébergements) entre le Département du Nord et la société TRAVEL PLANET**

M. le Président.- Mes chers collègues, pour le point suivant, je laisse la parole à Loïc sur un protocole transactionnel dans le cadre d'un marché.

M. CATHELAIN.- Tout à fait, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Le Département du Nord a attribué ces marchés de prestations de transport et d'hébergement à la société TRAVEL PLANET le 19 avril 2022.

Dans ce cadre, il était prévu de recourir à une « carte logée », qui est un moyen de paiement virtuel fréquemment utilisé par les professionnels. Cela a tardé à se mettre en place, parce qu'il y avait des ajustements à faire.

Aujourd'hui, il s'agit de régulariser les dépenses que le Département a effectuées durant cette période au prestataire.

Il est proposé de signer un protocole transactionnel d'un montant de 381 487 € TTC.

M. le Président.- Je n'ai pas de demande de parole sur cette délibération.

Qui est pour l'adopter ?

Les propositions du rapport n° 1.1 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, ainsi que Madame BAILLEUL, Madame DECODTS et Madame DEROEUX, non-inscrites, votent pour).

Merci beaucoup.

▪ **Rapport 1-2 – Motion déposée par le Groupe « Communiste et Républicain – Pour l'Humain d'Abord ! » intitulée « Valdunes : pour l'avenir des sites de Trith-Saint-Léger et de Leffrinckoucke »**

M. le Président.- Ensuite, nous avons la motion déposée par le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord. Je laisse la parole à Jean-Claude DULIEU pour présenter cette motion qui a été travaillée avec notre président de groupe.

M. DULIEU.- Tout à fait.

Chers collègues,

Je ne vais pas lire l'intégralité de la motion amendée, puisqu'elle a été travaillée avec la majorité, que vous avez toutes et tous reçue.

En résumé, Valdunes, sur ses deux sites intrinsèquement liés, possède un savoir-faire mondial, reconnu, avec ses 340 salariés, un savoir-faire que nous devons préserver.

Valdunes possède un carnet de commandes assurant une production jusqu'en décembre.

Les principaux clients français de Valdunes sont Alstom, présent dans le Valenciennois, la RATP, la SNCF.

Valdunes reste, dans son domaine, la seule entreprise française.

Elle est au cœur de la problématique de souveraineté industrielle de la France et de la réindustrialisation largement prônée, jusqu'au Président de la République. Lors du Covid, nous avons pu mesurer l'ampleur de notre dépendance industrielle.

Depuis le dépôt de cette motion, la situation a évolué, ce qui rend celle-ci plus que jamais d'actualité. En effet, nous avons eu localement la visite du ministre de l'Industrie et le 12 juin, je me suis rendu avec le maire de Petite-Forêt à Matignon, où nous avons eu un échange très intéressant de près de deux heures avec les représentants de la Première ministre et du Président de la République.

Lors de sa visite dans le Nord, le ministre a affiché la volonté du gouvernement d'agir pour le maintien de la production de Valdunes Trith et Leffrinckoucke et il nous a informés de son intention d'intervenir auprès des actionnaires chinois pour assurer la livraison d'acier jusqu'à la fin de l'année, permettant la réalisation du carnet de commandes. Cela donnera un délai pour œuvrer à la recherche d'un éventuel repreneur.

Quant à la proposition d'une nationalisation provisoire, il en a rejeté clairement l'idée, tout en assurant une possibilité d'intervention de l'État dans les investissements à venir, qui sont évalués pour les deux sites à environ 50 M€.

Lors de notre rencontre à Paris, nos interlocuteurs ont confirmé leur volonté d'agir pour la sauvegarde de cet outil de production unique en France. Actuellement, trois bureaux d'études sont à l'œuvre pour établir un *business plan* avec pour échéance septembre 2023. Cette analyse permettra d'être plus convaincant dans la recherche d'un repreneur (échéance : décembre 2023).

Parallèlement à cette recherche, j'ai proposé qu'une réflexion soit engagée sur la solution d'un consortium autour d'un constructeur ferroviaire sérieux, Alstom, avec comme partenaires SNCF et RATP. Contrairement au rejet sur la proposition de la nationalisation provisoire, l'idée d'un tel consortium autour d'Alstom n'a pas été rejetée par nos interlocuteurs.

Je vous rappelle que les Hauts-de-France, dont le Valenciennois, sont capitale du ferroviaire, que ces trois entreprises sont les clientes de Valdunes : SNCF 100 % État, RATP 100 % État, et que le gouvernement vient de consacrer 500 M€ pour rentrer dans le capital d'Alstom à hauteur de 5,3 %. Il faut également noter que la SNCF a considérablement réduit ses commandes à Valdunes du fait simple que la SNCF respecte les accords européens, contrairement à ses homologues d'Espagne, d'Italie et de Tchéquie. Je rappelle la motion que nous avons déposée l'an dernier demandant au Président de la République, qui présidait à l'époque la Commission européenne, une équité des procédures européennes.

Lors de l'échange de Matignon, nous avons abordé aussi la question du calendrier du futur appel d'offres de la SNCF, qui traitera des commandes des deux prochaines années. Cet appel d'offres devait avoir lieu début 2024. Il est évident pour tous qu'un tel calendrier ne permettrait pas à l'éventuel repreneur de répondre à un tel appel d'offres, qui serait donc un obstacle considérable pour une décision de reprise. Les représentations du gouvernement et du Président y ont été très sensibles et se sont engagés à intervenir auprès de la SNCF pour obtenir le report de cet appel d'offres.

Valdunes produit dans un secteur en pleine expansion, les besoins sont considérables avec le développement des transports publics. Un exemple très convaincant : nous apprenons que la SNCF va manquer cet été de trains. Les commandes ne manqueront donc pas dans l'avenir. Valdunes est ainsi au cœur des enjeux de la transition écologique.

Nous pouvons constater ces dernières semaines des évolutions positives auprès de nos partenaires, mais un long chemin reste encore à faire.

Enfin, lors de cette rencontre, nous avons pu mesurer l'importance pour nos interlocuteurs de l'implication de tous les partenaires locaux, de l'ensemble des collectivités territoriales et de l'ensemble des élus, toutes sensibilités confondues.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, après vos propos positifs et sans ambiguïté lors de la question d'actualité du mois dernier, nous ne doutons pas de l'adoption de cette motion amendée.

En conclusion, je prononcerai la même conclusion qu'à Matignon. Avec Valdunes, la question qui nous est posée est certes l'avenir de 340 salariés, l'avenir des 2 sites de cette entreprise unique en France, mais au-delà de cela, la question fondamentale qui nous est posée à tous et à chacun est : soit nous agissons pour le développement d'un secteur d'activité industriel porteur d'avenir, soit nous acceptons une nouvelle dépendance industrielle, parce qu'après Valdunes, aucune entreprise française ne fait cette production.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Je laisse la parole à Paul CHRISTOPHE.

M. CHRISTOPHE.- Merci, Président.

Bien évidemment, il s'agit pour le Groupe Union pour le Nord d'affirmer son soutien également à la fois aux deux sites industriels de Valdunes et à l'ensemble des salariés concernés. Conformément aux discussions que nous avons eues en séance avec Charles BEAUCHAMP en particulier, l'idée était bien évidemment :

- D'amender la motion pour tenir compte des évolutions intervenues entre le premier dépôt de la motion et la discussion qui nous anime aujourd'hui, entre les annonces faites par le ministre, sa venue sur le site de Trith-Saint-Léger, les rencontres dans les différentes administrations et auprès des différents ministres concernés ;
- De réaffirmer l'intérêt de ces deux sites, parce que parfois, on a la crainte de les voir dissociés dans leur lecture, dans leur analyse, rappeler et paraphraser les syndicats qui nous disent très justement que la forge de Leffrinckoucke, c'est le cœur, là où Trith-Saint-Léger est le poumon, l'un ne va pas sans l'autre et il nous appartient de les soutenir et de rappeler le caractère stratégique, au moment où on parle de réindustrialisation, de souveraineté, le site de Leffrinckoucke propose une presse unique en France, de plus de 6 000 tonnes, qui sert au-delà de la fabrication des essieux et des roues, puisqu'on en retrouve jusque dans la Tour Eiffel au niveau des galets d'ascenseur.

Monsieur le Président, bien évidemment, nous soutenons cette motion amendée comme nous en avons convenu, en plein accord avec notre collègue Jean-Claude DULIEU.

M. le Président.- Merci.

Je laisse la parole à Grégory BARTHOLOMEUS.

M. BARTHOLOMEUS.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Depuis l'annonce du retrait de son principal actionnaire MA STEEL, le fleuron de notre industrie ferroviaire, Valdunes, et ses sites de Leffrinckoucke et de Trith-Saint-Léger sont en sursis. Aujourd'hui, comme Jean-Claude DULIEU l'a rappelé, ce sont près de 350 emplois dans le Nord qui sont menacés.

Comme vous le savez, l'activité de Valdunes se concentre principalement sur la fabrication de roues et essieux de trains et à ce jour les besoins nationaux sont tels qu'ils pourraient aisément remplir le carnet de commandes de l'entreprise.

Or, la SNCF, client historique de Valdunes, malheureusement, ne s'y approvisionne quasiment plus. Il y a quelques années, la SNCF commandait encore près de 45 000 roues à Valdunes. Aujourd'hui, elle n'en commande quasiment plus : à peine 7 000 pour les deux dernières années, ce qu'on ne peut que regretter.

Avec la nécessaire transition écologique et le développement souhaitable du trafic ferroviaire, qu'il soit destiné au transport des marchandises ou des personnes, nous aurons pourtant besoin de dizaines de milliers de roues et d'essieux de trains chaque année en France mais également en Europe.

Avec les savoir-faire accumulés depuis tant et tant d'années dans ces ateliers, Valdunes est la seule et unique entreprise française capable de fournir à la SNCF, à Alstom et à la RATP les roues et les essieux dont ces entreprises ont besoin, comme le disait Jean-Claude DULIEU. Cela en fait donc une entreprise à enjeu stratégique que l'État doit préserver pour éviter la fuite d'un savoir-faire connu et reconnu.

Ces derniers mois, le Président de la République a fait de la réindustrialisation de la France une priorité. L' élu du territoire Dunkerquois que je suis ne peut que se réjouir de l'implantation prochaine de deux gigafactories sur l'agglomération de Dunkerque et la construction de deux EPR (Réacteur pressurisé européen) à la centrale nucléaire de Gravelines.

L' élu nordiste que je suis se réjouit aussi de l'arrivée prochaine d'une gigafactory dans le Douaisis, Monsieur le Président.

M. le Président (hors micro).- Bien vu !

M. BARTHOLOMEUS.- Cependant, ces bonnes nouvelles pour le développement économique du département du Nord ne doivent pas nous faire oublier la situation actuelle de l'entreprise Valdunes.

La crise du Covid-19 a révélé notre vulnérabilité liée à une trop grande dépendance, à une production délocalisée en Asie du Sud-Est dans certains secteurs stratégiques. Tirons-en les enseignements et ne laissons pas disparaître le savoir-faire et les compétences de Valdunes ! L'État ne doit pas laisser mourir Valdunes et je me réjouis de la visite récente du ministre de l'Industrie à Valdunes, espérons que les solutions et pistes avancées par mon collègue Jean-Claude DULIEU puissent aboutir et permettent de sauver ces deux sites.

C'est pourquoi, mes chers collègues, en tant qu'élus nordistes, je vous invite à voter cette motion déposée par le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord, motion que soutient notre Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Céline SCAVENNEC.

Mme SCAVENNEC.-

Monsieur le Président, chers collègues,

Le groupe écologiste votera pour cette motion pour l'avenir des sites Valdunes de Trith-Saint-Léger et de Leffrinckoucke. Notre groupe soutient les salariés de Valdunes et nous étions présents sur le site de Trith-Saint-Léger le 5 mai dernier.

Cela a été dit, Valdunes est le dernier fournisseur français d'essieux, de roues et axes montés pour le ferroviaire, offrant du matériel de grande qualité.

Lâcher Valdunes serait un triple non-sens, en termes de stratégie industrielle, de souveraineté nationale et de transition écologique, alors que 100 Md€ d'investissements doivent être consacrés au transport ferroviaire d'ici à 2040 en France. Un non-sens aussi, alors que Valenciennes est le siège de l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer.

Malheureusement, dans le domaine ferroviaire, nous sommes confrontés aujourd'hui à de nombreux non-sens. En ce moment même, un rassemblement a lieu à Somain à l'appel de l'intersyndicale du fret ferroviaire, afin de sauver la gare de triage de Somain. Je profite de cette motion sur Valdunes pour en parler, car ces sujets sont intimement liés : la transition écologique de nos territoires a besoin de l'industrie du ferroviaire, a besoin de maintenir et développer les infrastructures de fret ferroviaire. Quand Valdunes a décidé de ne plus utiliser le train pour transporter ses marchandises, ce sont plus de 3 000 camions par an que nous avons eu à subir.

Le groupe écologiste appelle donc l'État à prendre ses responsabilités – toutes ses responsabilités car l'industrie ferroviaire dans le Nord doit encore avoir de beaux jours devant elle –, en ne se limitant pas seulement à la recherche d'un repreneur, mais aussi en entrant au capital de Valdunes, aux côtés de grands groupes industriels tels qu'Alstom, pour participer à la nécessaire modernisation de l'outil de production. Les deux sites industriels de Valdunes situés dans le Nord doivent poursuivre leur activité, qu'il s'agisse de la forge de Leffrinckoucke et de l'usinage à Trith-Saint-Léger.

Et nous nous associons également à la mobilisation de Somain pour le fret ferroviaire.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous propose de passer au vote.

<p>La motion déposée par le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! intitulée « Valdunes : pour l'avenir des sites de Trith-Saint-Léger et de Leffrinckoucke » est adoptée à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, ainsi que Madame BAILLEUL, Madame DECODTS, Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour).</p>

Une belle unanimité ! Merci beaucoup.

▪ **Rapport 1-3 – Mise à jour du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et instauration d'une prime de responsabilité pour les emplois administratifs de direction**

M. le Président.- Je laisse la parole à Jean-Luc DETAVERNIER sur la mise à jour du Régime indemnitare.

M. DETAVERNIER.- Le RIFSEEP a été instauré au niveau de la fonction publique d'État et était transposable à la fonction publique territoriale.

Dans notre collectivité, nous l'avons mis en œuvre par une délibération du mois de décembre 2017 et depuis cette date, plusieurs délibérations – sept, de mémoire – sont venues compléter ou modifier cette délibération.

L'architecture actuelle de la délibération sur le RIFSEEP intègre la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction dans la part IFSE (Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise) des agents occupant ces emplois. À noter que le montant de cette prime est limité à 15 % du traitement brut de l'agent en question.

Dans une décision du 28 juin 2021, le Tribunal administratif de Lyon a considéré que le cumul d'une prime de responsabilité avec le RIFSEEP pour les agents occupant un poste de direction était « entaché d'illégalité » car la prime de responsabilité ne figure pas dans la liste des indemnités pouvant être cumulées avec le RIFSEEP.

Depuis, le décret du 26 octobre 2022 a indiqué que désormais, la prime de responsabilité et le RIFSEEP sont deux régimes distincts et qu'ils doivent, par conséquent, se cumuler.

Je vous propose de délibérer sur ce sujet purement formel, puisque cette mesure n'implique aucune incidence financière pour notre collectivité, dans la mesure où cette prime de responsabilité était intégrée auparavant dans la part IFSE des agents occupant des emplois administratifs de direction.

Les termes de la délibération sont :

- De mettre à jour le dispositif Régime indemnitare tel que détaillé dans le rapport et dans les conditions reprises en annexe ;
- D'octroyer la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction aux agents occupant l'emploi de DGS ou de DGA assurant l'intérim de DGS, dans les conditions décrites dans le rapport ;
- De fixer le taux de cette prime à 15 % du traitement.

M. le Président.- Merci, Jean-Luc.

Je n'ai pas de demande d'intervention sur cette délibération.

Qui est pour adopter cette délibération ? (*Le Groupe Union pour le Nord, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, Madame Barbara BAILLEUL, Madame Christine DECODTS, Monsieur Éric RENAUD et Madame Claudine DERCEUX, non inscrits*).

Qui s'abstient ? (*Le Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s*).

Les propositions du rapport n° 1.3 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, ainsi que Madame BAILLEUL, Madame DECODTS, Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, s'abstiennent).

▪ **Rapport 1-4 – Dispositif boursier en faveur des élèves de la filière médico-sociale**

M. le Président.- On passe à la délibération suivante : le dispositif boursier en faveur des élèves de la filière médico-sociale.

M. DETAVERNIER.- Pour maintenir l'équilibre des effectifs dans la filière médico-sociale et pour anticiper les départs en retraite qu'on connaît, je vous propose de maintenir le dispositif boursier pour l'année 2023/2024 pour les

métiers suivants : les assistants sociaux, les éducateurs spécialisés, les éducateurs de jeunes enfants et les infirmiers en année de spécialisation puériculture.

Depuis 2019, le dispositif a permis d'octroyer 106 bourses pour les élèves de la filière médico-sociale : 42 bourses en 2019, 13 en 2020, 30 en 2021 et 21 en 2022.

L'élève perçoit une bourse départementale d'un montant de 4 207 € par an pendant un, deux ou trois ans et ces montants sont répartis en cinq versements de 841 € sur l'année scolaire.

C'est un dispositif de pré-recrutement.

En septembre 2023, 75 jeunes occuperont un poste au sein des services. Actuellement, 58 diplômés sont déjà en poste et 17 nouveaux boursiers devraient être positionnés sur des postes au sein des services dès le mois de septembre 2023.

Depuis la mise en place du dispositif, seuls quatre jeunes se sont retirés du dispositif : deux pour abandon d'études, un pour changement de région et un pour un contrat d'alternance.

Il est intéressant de renouveler ce dispositif qui a un certain succès.

M. le Président.- Merci, Jean-Luc.

Je n'ai pas de demande de prise de parole.

Qui est pour valider cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 1.4 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, ainsi que Madame BAILLEUL, Madame DECODTS, Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour).

Merci beaucoup.

▪ **Rapport 1-5 – Recours éventuel à des collaborateurs contractuels pour des emplois de catégorie A, B ou C**

M. le Président.- Le point suivant est le recours éventuel à des collaborateurs contractuels – éventuel si on ne trouve pas des fonctionnaires – pour des emplois de catégorie A, B ou C.

M. DETAVERNIER.- C'est effectivement un grand classique, donc je ne vais pas m'étaler...

M. le Président.- Mais il nous manque Soraya FAHEM !

M. DETAVERNIER.- C'est dommage, oui...

M. le Président.- Elle nous manque.

M. DETAVERNIER.- 120 postes permanents sont proposés à une autorisation pour le recrutement de collaborateurs contractuels. Vous avez le détail des différents postes qui sont proposés et qui sont des ajouts par rapport aux délibérations antérieures.

M. le Président.- Merci.

Je n'ai pas de demande de prise de parole.

Qui est pour cette délibération ? (*Le Groupe Union pour le Nord, Madame Barbara BAILLEUL, Madame Christine DECODTS, Monsieur Éric RENAUD et Madame Claudine DERCEUX, non inscrits*).

Qui s'abstient ? (*Le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, le Groupe Ecologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s*).

Les propositions du rapport n° 1.5 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, ainsi que Madame BAILLEUL, Madame DECODTS, Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s s'abstiennent).

Merci, mes chers collègues. Merci, Jean-Luc.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 5^e COMMISSION

▪ **Rapport 5-1 – Mise en place d'un partenariat pour une opération d'aide alimentaire intitulée « Paniers Nord Solidaires »**

M. le Président.- Je laisse la parole à Patrick VALOIS sur la mise en place d'un partenariat pour une opération d'aide alimentaire intitulée « Paniers Nord Solidaires ».

M. VALOIS.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Cette délibération présente un objectif double :

- D'abord, au titre des solidarités humaines, apporter une aide alimentaire aux personnes les plus démunies, dans un contexte de pouvoir d'achat en berne pour une partie de la population et d'augmentation des charges fixes, en particulier au niveau des énergies ;
- Ensuite, venir en soutien aux filières agricoles en difficulté, et on pense en particulier aux filières en agriculture bio.

Il ne s'agit pas ici d'une première expérience, nous avons eu l'occasion pendant la période Covid d'intervenir également au titre de l'aide alimentaire. Les choses ont évolué depuis : le régime de dérogation a été levé, nous devons passer par les règles de la commande publique, ce qui ne simplifie pas les choses, et nous avons pu constater des moyens humains, en particulier au niveau de la Chambre d'agriculture, qui était moins disponibles.

Un budget de 1 M€ vous est proposé ici. Il se décompose de la manière suivante :

- 200 k€ seront consacrés à la logistique, en faisant appel à des structures d'insertion, pour toutes les questions de mise en sacs et de logistique ;
- 800 k€ seront consacrés aux denrées alimentaires à proprement parler.

Je veux souligner le partenariat important et efficace qui s'est noué avec l'association SOLAAL (SOLidarité des producteurs Agricoles et des filières Alimentaires) et la Chambre d'agriculture.

Quelques mots enfin concernant l'organisation. Il vous sera proposé un panier type d'une valeur approximative de 25 €. Une seule distribution sera effectuée entre le mois de septembre et le mois d'octobre de cette année et il sera demandé à chaque binôme d'élus, dans chaque canton, un seul lieu de livraison. Le nombre de sacs dépendra de la population effective de chaque canton.

En guise de conclusion, pour ma part, j'ai pris contact la semaine dernière avec les Restos du Cœur dans notre secteur, Anne, du canton de Wormhout, et je peux vous dire que l'association des Restos du Cœur a été particulièrement sensible à cette initiative du Département. Leurs besoins augmentent tous les ans, ils me disaient que cet été, ils sont à peu près à +30 % de bénéficiaires comparés à l'année dernière et que cette aide alimentaire sera plus que la bienvenue quand elle arrivera.

M. le Président.- Merci, Patrick.

J'ai trois prises de parole.

Je laisse la parole à Anne-Sophie BOISSEAUX.

Mme BOISSEAUX.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues,

Depuis toujours dans notre société française, la nourriture est synonyme de plaisir, c'est un acte social de convivialité et de partage, mais, malheureusement, nous savons que dans notre département du Nord, comme partout en France, bon nombre de personnes vivent dans la précarité et sont concernées par l'aide alimentaire. Bien souvent, l'alimentation est le poste de dépenses qui sert de variable d'ajustement dans les budgets des ménages les plus précaires, d'autant plus dans ce contexte inflationniste mondial. Ne pouvoir accéder en quantité suffisante à une nourriture saine et équilibrée, c'est s'exclure, c'est rompre le lien social et c'est ouvrir la porte aux problèmes de santé et de bien-être.

C'est pour aider les Nordistes à faire face à ces difficultés que le Département, dans le cadre de ses compétences de solidarités humaines et territoriales, agit et soutient les ménages les plus précaires avec cette opération d'aide alimentaire intitulée « Paniers Nord Solidaires ».

Après l'opération passée à plusieurs reprises pendant la période Covid, en juin et novembre 2020, puis en avril 2021, le Département a décidé de mettre en œuvre une nouvelle distribution de paniers solidaires, faisant la part belle à nos produits locaux. C'est un soutien aux ménages les plus modestes qui n'arrivent plus à se nourrir convenablement, mais aussi un soutien aux producteurs locaux, l'idée étant d'être à la fois une politique sociale et agricole ; sociale en aidant les familles dans le besoin dans chaque canton, laissant la liberté de distribution à la discrétion de chaque binôme qui devra s'appuyer sur une structure locale ; agricole afin de venir en aide aux agriculteurs les plus en difficulté, car de nombreuses filières agricoles souffrent, notamment les filières biologique, viande locale et maraîchère, pour ne citer que celles-ci. C'est le souhait du Département du Nord de leur venir en aide, en cohérence avec notre politique d'approvisionnement local.

Je tiens aussi à rappeler ici la participation à hauteur de 1 M€ pour le déploiement de cette politique volontaire du Département du Nord, afin de soutenir les plus précaires et le monde agricole. D'ailleurs, la mise en place de paniers solidaires en faveur des familles en difficulté tout en soutenant nos filières agricoles locales est une démarche gagnant/gagnant pour notre collectivité, car non seulement nous répondons aux besoins fondamentaux des familles les plus vulnérables, mais nous soutenons également nos agriculteurs locaux, qui jouent un rôle essentiel dans notre économie et dans la préservation de notre environnement.

Cette action est véritablement transversale, elle interpelle les thématiques santé et nutrition, solidarité et lien social, développement durable, ruralité, agriculture et redistribution.

De façon plus large, le fait de privilégier les circuits courts, de manger des légumes de saison, produits localement de façon raisonnée, pourrait même donner l'envie aux familles les plus précaires de visiter les fermes alentours et rencontrer les producteurs locaux. Ce message vertueux de développement durable permettrait d'éviter la stigmatisation d'habitudes alimentaires liées à un faible pouvoir d'achat.

Vous l'aurez compris, le Département est là. Avec cette politique vertueuse, il se place de nouveau en partenaire privilégié pour soutenir le monde agricole et pour l'amélioration de la qualité de vie des plus démunis. Nous pouvons tous saluer cette action engagée.

Pour finir, permettez-moi d'exprimer toute ma satisfaction et ma fierté au nom du Groupe Union pour le Nord. Je tiens à féliciter le travail engagé par l'ensemble de l'exécutif et par notre Vice-président Patrick VALOIS, qui s'applique à réduire les inégalités, à valoriser et à développer nos territoires, à favoriser la transition écologique et solidaire, dans l'espoir d'un avenir radieux pour tous les Nordistes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Josyane BRIDOUX.

Mme BRIDOUX.- Monsieur le Président, chers collègues,

Je me félicite de la mise en œuvre d'un dispositif pour apporter une aide alimentaire sur nos cantons aux populations les plus fragiles de notre département ; c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur, comme vous le savez. J'avais d'ailleurs demandé qu'une telle aide puisse être débloquée à l'occasion d'une question d'actualité posée au mois de novembre dernier ; vous nous avez entendus et je vous en remercie.

Depuis, malheureusement, le contexte n'a pas changé, avec une inflation qui court toujours. Selon l'INSEE, les produits alimentaires ont connu une hausse de 15,9 % en un an. C'est dire les difficultés pour les familles les plus modestes, qui doivent arbitrer entre se nourrir ou se chauffer. Ce n'est pas du misérabilisme ; malheureusement, c'est la réalité vécue par trop de familles. Faut-il rappeler que le Nord compte 11 % de personnes vivant sous le seuil de pauvreté ? Et un constat : le taux de pauvreté ne recule plus dans notre région.

C'est donc avec une certaine forme de satisfaction mais surtout d'impatience que nous voterons pour la mise en place de ces paniers solidaires.

J'aurai toutefois plusieurs remarques sur le dispositif :

- Y aura-t-il deux livraisons en octobre et en décembre, comme évoqué en commission ? Monsieur le Vice-président n'en a pas reparlé là.
- Comment seront répartis les paniers ? J'ai bien compris que c'est par canton, en fonction du nombre d'habitants ; ne serait-il pas intéressant, mais peut-être compliqué, de prendre en compte les difficultés sociales différentes entre les cantons, ce qui améliorerait l'équité dans la distribution des aides ?

Nous sommes évidemment favorables à cette opération qui privilégie le local et le bio. En parallèle, une demande que nous formulons : est-il possible d'envisager une réflexion sur les subventions départementales accordées aux associations caritatives qui, effectivement, voient leurs fonctions augmenter, malheureusement, qui travaillent sur des circuits plus classiques, afin de potentiellement revaloriser nos participations financières ?

Voici, Monsieur le Président, ce que je souhaitais vous dire.

M. le Président.- Merci beaucoup.

La parole est à Maël GUIZIOU.

M. GUIZIOU.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues,

Cette délibération sur les Paniers Nord solidaires, nous la voterons. Nous la voterons, même si elle résonne étrangement avec le discours autour de la conditionnalité du RSA ou le refus par le Département du Nord d'augmenter les subventions à des organismes comme le Secours populaire, comme le rappelait ma collègue.

Cette délibération a certains contours imprécis. Vous avez cependant apporté des précisions, Monsieur le Vice-président ; je vous en remercie. Gageons que le travail des services finira de clarifier les modalités de mise en œuvre. Au regard des situations territoriales contrastées en termes de précarité alimentaire, nous regrettons une répartition au prorata de la population et non ciblée en fonction du taux de pauvreté qui est relativement variable dans le département du Nord.

Nous prenons cette délibération pour ce qu'elle est, dans un contexte d'inflation forte des prix alimentaires et de crise dans certains secteurs agricoles nordistes.

L'aide alimentaire est aujourd'hui une réponse indispensable pour lutter contre cette précarité alimentaire, mais elle ne peut pas être une solution durable pour les personnes. Pour aller plus loin que la distribution de paniers solidaires ponctuels – quelques fois pendant le Covid, une fois cette année –, le Département pourrait mettre en place un Projet alimentaire territorial (PAT), ce qui a été fait dans de nombreux autres Départements.

Dans le cadre de leur mission d'appui en ingénierie des territoires, les Conseils départementaux peuvent impulser des dynamiques collectives d'animation territoriale, notamment autour de la transition alimentaire. Une trentaine de Départements portent aujourd'hui ces PAT. Les Départements peuvent favoriser le développement des circuits alimentaires de proximité et le déploiement des Projets alimentaires territoriaux qui permettent de travailler les enjeux d'accessibilité des produits de qualité ou la juste rémunération des producteurs, une logique assez cohérente avec la délibération que vous nous présentez aujourd'hui.

L'échelle départementale est souvent une bonne échelle pour faciliter les coopérations entre acteurs, par exemple entre les acteurs de la solidarité et de l'aide alimentaire d'urgence et les producteurs locaux.

Nous souhaitons également profiter de cette délibération pour évoquer l'exemple de la caisse commune de l'alimentation de Montpellier. Inspirée du principe de sécurité sociale de l'alimentation, la caisse alimentaire commune est un budget collectif issu de fonds publics et privés, et de contributions citoyennes. Gérée par un collectif de citoyens, cette caisse alimentaire commune permet aux habitants de divers quartiers de la ville de Montpellier et de la métropole de faire leurs achats alimentaires dans un circuit de distribution local et de qualité, en cotisant en fonction de leurs moyens et en recevant en fonction de leurs besoins. La caisse subventionne une partie de la somme pour les personnes ayant de faibles ressources. Elle est gérée de manière démocratique par un comité citoyen de l'alimentation, qui décide de son fonctionnement. La caisse est financée par les cotisations volontaires des membres et complétée par des subventions publiques et privées.

Plus localement, dans le Nord, le dispositif PANIERS impulsé par Bio en Hauts-de-France participe de cette dynamique d'accessibilité d'une alimentation de qualité ancrée dans le territoire.

Ces différents exemples montrent de notre point de vue la nécessité d'ancrer dans la durée et avec les autres partenaires notre lutte contre la précarité alimentaire.

Je vous remercie.

M. le Président.- Patrick, quelques mots de réponse ?

M. VALOIS.- Très rapidement, Monsieur le Président, effectivement, les choses ont quelque peu évolué depuis nos discussions, assez longues d'ailleurs, pendant la commission, qui ont fait apparaître un certain nombre d'interrogations ; il a été souhaité ensuite avec les services de simplifier un peu le dispositif. On en arrive aujourd'hui à un type de panier, à une livraison, dans un objectif de simplicité.

Je vous entends, Monsieur GUIZIOU, lorsque vous évoquez des initiatives plus locales qui peuvent être intéressantes, mais une telle organisation à l'échelle départementale, dans les conditions actuelles de respect des réglementations, n'est pas simple et il faut saluer le travail des services là encore.

En tout cas, ici, on aura quelque chose de vraiment simple, d'accessible. Cela sous-entend, bien sûr, de la part de l'ensemble des collègues conseillers départementaux une certaine implication, parce que si nous avons un point de livraison, ensuite, il faudra répartir, etc., mais je pense qu'un geste comme celui-là de 1 M€ est un geste significatif, il mérite d'être souligné et il mérite aussi une certaine implication des uns et des autres.

Enfin, je tiens à souligner l'intervention d'Anne-Sophie, que je remercie ici, qui évoque cette question du rapprochement entre l'urbain et le rural, qui est importante. Nos producteurs sont ravis d'écouler leur marchandise, mais ils sont ravis aussi de savoir que leur marchandise peut être utile à des collégiens, à des personnes en difficulté. C'est un bel exemple de rapprochement entre l'urbain et le rural.

M. le Président.- Merci.

J'ajouterai simplement que les PAT ont vraiment toute leur efficacité au niveau des agglomérations quand ils sont portés ; là, on est dans la proximité, et c'est là que le PAT a toute sa valeur.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Les propositions du rapport n° 5.1 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, ainsi que Madame BAILLEUL, Madame DECODTS, Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour).

Merci beaucoup.

Une petite précision sur la délibération que nous avons prise juste avant sur les PTS et les ADVB, quand vous êtes concerné par une subvention, vous n'avez pas pris part au vote ; on vous sort systématiquement. Sinon, nous sommes obligés de faire des votes ligne par ligne.

Sommes-nous bien d'accord sur le principe ? (*Assentiment général*)

▪ **Rapport 5-2 – Interventions départementales dans le domaine agricole**

M. le Président.- Nous continuons, Patrick, sur les interventions départementales dans le domaine agricole.

M. VALOIS.- Il vous est proposé ici toute une série de subventions plutôt classiques dans le domaine agricole.

Je ne reprends pas les chiffres, je vous donne simplement deux points, une diminution et une augmentation :

- Une diminution pour la Fête du Lait au Quesnoy dans un but de cohérence ; il s'agit ici d'un réajustement de la participation départementale afin de s'aligner sur les manifestations de même ampleur sur le territoire. À titre d'exemple, nous avons, un petit peu au-dessus, la Foire agricole d'Hazebrouck, qui bénéficie de la même subvention et qui représente une manifestation de la même ampleur ;
- Une augmentation pour l'association ARCADE qui, comme vous le savez, est chargée de venir en aide aux agriculteurs et aux commerçants et artisans en difficulté ; leurs besoins sont importants et nous avons accepté une augmentation de 4 300 € pour passer à 43 000 € de participation cette année, avec un travail absolument remarquable ; nous avons eu l'occasion de les rencontrer récemment et il est vrai qu'il y a un accompagnement autant humain que technique sur des situations extrêmement difficiles qui est précieux. Notre rôle est vraiment de les accompagner, ce que nous essayons de faire.

M. le Président.- Merci.

Je n'ai pas de demande de prise de parole.

Qui est pour, sauf ceux qui sont concernés dans la délibération qu'on sortira ?

Les propositions du rapport n° 5.2 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, ainsi que Madame BAILLEUL, Madame DECODTS et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour).

▪ **Rapport 5-3 – Interventions dans le domaine de l'environnement**

M. le Président.- Sur la délibération 5-3, intervention dans le domaine de l'environnement, Patrick.

M. VALOIS.- De la même manière, une série de subventions vous est proposée ici. Pas de commentaire particulier sur ces subventions, une seule remarque : une augmentation de subvention pour l'association GRAINE afin de renforcer son rôle de coordonnateur des acteurs de l'éducation à l'environnement. Les autres montants sont similaires.

À noter la mise en place d'une convention avec le Conservatoire des espaces naturels, qui est un partenaire récent du Département mais important et de plus en plus important, qui vient d'ailleurs d'installer une antenne dans le département du Nord, à Roost-Warendin. Nous avons, à leur demande, accentué la subvention 2023 pour la passer à 35 000 €.

Enfin, à souligner le renouvellement d'une convention pluriannuelle avec le Syndicat mixte ENRx (Espaces naturels régionaux) pour la période 2023-2025, avec une subvention annuelle de 25 000 €, identique aux années précédentes.

M. le Président.- Je n'ai pas de demande de prise de parole.

Qui est pour l'adopter ?

Les propositions du rapport n° 5.3 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, ainsi que Madame BAILLEUL, Madame DECODTS et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour).

▪ **Rapport 5-4 – Renouveau du label et extension de la Réserve de Biosphère du Marais Audomarois notamment dans le Nord**

M. le Président.- Nous continuons avec le renouvellement du label.

M. VALOIS.- Il s'agit du renouvellement du label de Réserve de Biosphère sur la Marais Audomarois et de l'extension du périmètre de ce label qui passe, pour le département du Nord, de 4 communes précédemment à 15 communes, dont 3 communes sont sur le territoire de la CCFI (Communauté de Communes de Flandre Intérieure) et 12 sur le territoire de la CCHF (Communauté de Communes des Hauts de Flandre), ce qui justifie également en partie le partenariat qui est en train de se renforcer entre le Département du Nord et le Parc des Caps et Marais d'Opale.

M. le Président.- Je n'ai pas de demande de parole.

Qui est pour adopter cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 5.4 sont adoptées à l'unanimité.

▪ **Rapport 5-5 – Inscription de circuits de randonnée au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), sur avis de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires à destination des sports de nature (CDESI) et inscription d'un nouveau circuit de randonnée pédestre au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) : le « Circuit des Hirondelles » à Bousies**

M. le Président.- L'inscription de circuits de randonnée au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires.

M. VALOIS.- Sont proposées :

- L'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) de 29 circuits pédestres, 23 circuits VTT, 5 Réseaux Points Nœuds pédestres et 1 Réseau Points Nœuds cyclable ;
- L'inscription d'un nouveau circuit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), étape qui précède le PDESI : le « Circuit des Hirondelles » à Bousies.

M. le Président.- Je n'ai pas de demande de parole.

Qui est pour adopter cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 5.5 sont adoptées à l'unanimité.

▪ **Rapport 5-6 – Adoption du Schéma Stratégique et Partenarial des Espaces de Nature et Récréatifs du Bassin minier du Nord**

M. le Président.- Nous continuons avec l'adoption du Schéma stratégique et partenarial des espaces de nature et récréatifs du Bassin minier du Nord, Patrick.

M. VALOIS.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Une délibération qui n'engage pas concrètement, financièrement, le Département telle qu'elle est présentée.

Cela dit, il me revient tout de même de rappeler que, là aussi, nous avons une dynamique partenariale qui s'est engagée en 2021 avec la Mission Bassin minier. Cette dynamique partenariale nous a amenés à poursuivre, d'une

certaine manière, un travail de mise en valeur qui s'était concrétisé sur le territoire du Pas-de-Calais avec la création de la Chaîne des parcs. C'est un travail vraiment assez fin qui s'est effectué depuis 2021 sur le territoire départemental du nord du Bassin minier pour en déterminer neuf unités opérationnelles qu'on pourrait appeler des « parcs » ; je donne des exemples : Pévèle-Carembault minière et forestière, la vallée de la Scarpe, etc.

En 2021, un montant de 50 000 € a été engagé par le Département pour la réalisation d'une étude de préfiguration du Schéma et en 2022, c'est une subvention de 50 000 € qui a été votée en faveur de la Mission Bassin minier afin d'assurer le financement de plusieurs études de cas qui concernent particulièrement des unités opérationnelles telles que je vous les ai décrites.

Une dénomination de cette dynamique a été validée tout récemment à l'occasion d'un comité de pilotage qui s'est déroulé à Wallers ; le territoire s'appellera « Plaines et vallées du Bassin minier » et en sous-titre « Terre de pépites ».

Je parle sous couvert de Sébastien SEGUIN qui participe à cette dynamique, ainsi que Mickaël HIRAUX, lorsque le Réseau Points Nœuds cyclable de Flandre maritime sera terminé, les services s'attelleront à développer le Réseau Points Nœuds cyclable du Bassin minier, qui sera donc la continuité de celui que l'on retrouve de l'autre côté de la frontière, pour faire en sorte que l'on transforme ce territoire qui était un bassin minier un peu gris, un peu noir, en un territoire vert et agréable à parcourir. En tout cas, c'est une véritable terre de pépites pour moi qui suis un élu flamand, je l'ai découvert au fil du temps et c'est vraiment un endroit extraordinaire.

M. le Président.- Merci, Patrick.

J'ai une demande de parole de Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY.

Mme DESCAMPS-MARQUILLY.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues,

Si on a l'habitude dans cet hémicycle de vanter à juste titre les mairies du département du Nord, il est un territoire qui a grandement contribué à son rayonnement et son développement économique jusque dans les années quatre-vingt-dix : je veux, bien sûr, parler du Bassin minier. Depuis la fin du XX^e siècle, le Bassin minier s'est engagé dans une longue trajectoire de résilience, signe d'une désindustrialisation et d'un ralentissement de l'activité de la région.

Aujourd'hui, le Département du Nord, en lien avec les collectivités locales, l'État et la Mission Bassin minier, veut en faire une nouvelle force d'attractivité, de développement et d'interconnexion aux antipodes des stigmates du passé.

Le classement du territoire au titre de paysage culturel évolutif et vivant au patrimoine mondial de l'Unesco en 2012 a, en effet, posé la question de l'héritage de ces paysages miniers souvent façonnés par l'homme et son activité économique, cette culture, cet urbanisme et cette architecture si caractéristiques du département et dont la nécessité de préservation ne fait plus de doute.

Rappelons, mes chers collègues, que le Département a déjà affirmé la volonté de travailler en bonne intelligence avec les partenaires concernés en signant l'engagement pour le renouveau du Bassin minier en mars 2017 et en accordant une subvention de 50 000 € à la Mission Bassin minier afin de nous accompagner pour mener une étude préfiguratrice du Schéma départemental stratégique et partenarial des espaces de nature et récréatifs du Bassin minier du Nord. Désormais, c'est chose faite.

Nous voyons en lui une mise en lien inédite des différentes politiques à mener pour révéler le territoire sur le plan touristique, culturel et environnemental. Nous retiendrons l'esprit de concertation avec les parties prenantes au projet que le Département a voulu pleinement associer et que sont les EPCI (Douaisis Agglo, Cœur d'Ostrevent, Porte du Hainaut, Valenciennes Métropole et la Pévèle-Carembault, ainsi que l'État, dont le rôle est à saluer.

Le dialogue entre les différents acteurs a permis d'identifier les neuf secteurs paysagers auxquels il est important d'ajouter une liaison cohérente, avec une signalétique renforcée, pour instaurer une complémentarité et non une concurrence entre les sites autour d'une identité et d'une marque prononcée. Que ce soient les espaces naturels du Nord, les sites classés Unesco ou la Chaîne des parcs, le constat est là : le Bassin minier regorge de pépites qui ne demandent qu'à se dévoiler.

Avec le Groupe Union pour le Nord, nous avons d'ailleurs eu l'occasion de contempler l'une de ces richesses lors d'une visite du site emblématique de Chabaud-Latour menée par le Vice-président Patrick VALOIS. Ce site est en cours d'aménagement pour faciliter les accès pédestres et cyclables, préservant ainsi la faune et la flore, grâce au travail formidable de nos agents dont je salue ici le travail et l'engagement.

J'aurais pu citer également les 120 000 € de travaux de jalonnement et d'aménagements écologiques du site du terrier Sainte-Marie à Auberchicourt dans le Douaisis, et il y en a tant d'autres qui, mis en valeur par le Département, mettent au premier plan le Bassin minier.

Ainsi, nous pouvons affirmer qu'avec ce schéma, le Département sera là pour mettre les sites et espaces en lumière et instaurer une attractivité du territoire minier à l'échelle régionale, nationale et internationale. En effet, ce schéma ne se focalise pas sur un unique secteur, il est bel et bien tourné et ouvert vers le département du Pas-de-Calais et la Belgique, grâce à notre volonté d'une vision transfrontalière pour assurer une continuité et une cohérence territoriale sur le plan environnemental, culturel et sur la mobilité, notamment grâce à l'idée de création d'un Réseau Points Nœuds toujours plus fourni.

L'autre dimension transfrontalière, verticale cette fois, et la liaison entre les territoires de la métropole lilloise et du sud du département feront de ce territoire en transition un incontournable pour tous à tous les niveaux.

Enfin, je terminerai par vous dire que notre Département prendra toute sa part dans la sublimation et l'attractivité de ces paysages si riches en optimisant les actions engagées.

Si, au Nord, c'étaient les corons et que la terre, c'était le charbon, grâce à ce Schéma stratégique, le Département du Nord incarne la volonté, une fois encore, de conduire ces choix respectueux de la biodiversité, du climat et être l'initiateur d'une dynamique territoriale en mobilisant les partenaires locaux autour d'une stratégie pérenne, concrète et qui met en valeur nos sites remarquables au regard de l'attractivité, afin de définitivement transformer cet archipel noir en un véritable archipel vert.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Béatrice.

Je n'ai pas d'autre demande de parole.

Qui est pour approuver cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 5.6 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, ainsi que Madame BAILLEUL, Madame DECODTS, Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour).

DOSSIERS RELEVANT DE LA 2^e COMMISSION

▪ Rapport 2-1 – Convention de financement entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et le Département du Nord pour la mise en œuvre d'une expérimentation relative à l'accompagnement rénové des allocataires du RSA

M. le Président.- Je vais laisser la parole maintenant à Doriane BÉCUE sur la convention de financement entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et le Département du Nord.

Mme BÉCUE.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis très heureuse de vous présenter cette belle délibération France Travail.

Comme vous le savez, depuis le début de notre mandat, le retour à l'emploi des allocataires du RSA est la priorité du Département, parce qu'on est convaincu que quelqu'un qui a un travail est aussi quelqu'un qui a un salaire et surtout on lutte contre la précarité.

Grâce au soutien de l'État et à l'investissement du Département, nous avons créé les Maisons Nord Emploi, suite au Plan de lutte contre la pauvreté. Là, nous allons encore plus loin, puisqu'avec l'État, avec Pôle Emploi, nous mettons en place le dispositif France Travail comme 19 autres Départements en France.

Qu'est-ce que France Travail ? C'est un plateau où nous avons les collaborateurs de Pôle Emploi qui travaillent main dans la main avec les collaborateurs du Département. L'expérimentation se situe à Tourcoing et va accompagner 3 000 allocataires du RSA : 2 000 allocataires nouveaux entrants et 1 000 allocataires sur deux quartiers politique de

la Ville ; j'insiste, parce que c'était vraiment une volonté politique très forte d'avoir des allocataires qui le sont depuis un certain moment sur deux quartiers politique de la Ville : Épidème et Croix Rouge/Virolois. Au total, 3 000 personnes seront donc accompagnées.

Comment cela se passe-t-il concrètement ? Un allocataire qui fait une demande d'allocation est reçu en moins de 15 jours par un binôme Département-Pôle Emploi où l'on fait un diagnostic à 360 degrés, c'est-à-dire qu'on balaye l'ensemble des difficultés : emploi, logement, santé, mode de garde, mobilité. Ensuite, les allocataires sont orientés vers différents modes d'accompagnement 15-20 heures/semaine, environ 30 % sur la remobilisation, 20 % sur l'équilibre et 50 % sur l'emploi.

Aujourd'hui, déjà 351 personnes ont intégré le dispositif et on se rend compte que par rapport à ce qui avait été convenu par l'État, on est à plus de 50 % de gens positionnés sur l'emploi, à 57 %.

On travaille main dans la main avec les entreprises, et je salue le travail de Virginie LASSERRE, Préfète déléguée à l'égalité des chances. On a rencontré ensemble énormément de chefs d'entreprise qui sont également nos partenaires pour trouver des solutions pour ces allocataires.

Concrètement, les 15-20 heures/semaine, c'est quoi ? C'est de l'immersion, du *coaching* et travailler sur tous les freins au retour à l'emploi : mobilité, mode de garde, logement et parfois santé. Cela fonctionne : très vite, on a des sorties positives, et je vous en citerai quelques-unes :

- Monsieur JEAN, 26 ans, a été orienté vers la dominante emploi, il prépare un master comptabilité/gestion en candidat libre et il cherchait un emploi de nuit pour vraiment lui permettre de terminer sa formation. La première semaine, il a eu 15 heures d'accompagnement, la deuxième semaine 22 heures, la troisième semaine 17 heures et la dernière semaine, la quatrième, il a démarré une mission d'intérim la nuit avec Crit Intérim, il travaille dans le tri de colis ; il va pouvoir avoir un travail pour le sortir du RSA, mais également poursuivre sa formation en comptabilité.
- Tony, 31 ans, souhaitait un poste de chauffeur livreur. La première semaine, d'emblée, on l'a orienté vers une formation de 21 heures et dès la deuxième semaine, il a trouvé un contrat de 35 heures.
- Saima – situation plutôt en équilibre – a 35 ans, elle souhaitait une reconversion professionnelle mais cherchait un mode de garde. Elle a trouvé un poste à partir de septembre en tant qu'AESH, mais en attendant, on lui a trouvé un poste cet été pour travailler en boucherie.

Vous le voyez, France Travail, c'est action/réaction. L'objectif est que les allocataires du RSA puissent être accompagnés avant de toucher leur premier mois de RSA, mais c'était déjà le cas au Département, mais surtout qu'ils puissent sortir du RSA, car tout est mieux que le RSA : un travail, c'est mieux que le RSA ; une mission intérim, c'est mieux que le RSA ; une formation, c'est mieux que le RSA.

On est pleinement mobilisé. Je tiens vraiment à remercier toutes les équipes du Département et Pascal qui est présent lors de cette assemblée, ainsi que toutes les équipes Pôle Emploi et l'État ; toutes les semaines, nous avons des réunions de travail sur ce projet et je n'ai qu'une envie, Monsieur le Président : que cela fonctionne, mais cela, j'en suis certaine, mais surtout qu'on puisse le généraliser au plus vite.

Merci.

M. le Président.- Je ne suis pas inquiet sur la réussite.

J'ai quelques prises de parole.

Olivier CAREMELLE.

M. CAREMELLE.- Merci.

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

Vous nous proposez de voter pour une expérimentation du nouveau dispositif France Travail de suivi des allocataires du Revenu de solidarité active.

Si nous sommes favorables à des évolutions et surtout des améliorations concernant l'accompagnement des allocataires du RSA, ce texte pose de nombreuses interrogations qui ne nous permettront pas de le voter.

Actuellement, sept ans après leur entrée au RSA, 42 % des personnes y demeurent, alors qu'un seul tiers a retrouvé un emploi. Au bout de sept ans, seulement 11 % des allocataires RSA sont en emploi durable. Ce n'est pas satisfaisant et cela est même inquiétant de la manière dont les allocataires/bénéficiaires sont accompagnés et vivent cet accompagnement.

Passé ce constat, il ne faut toutefois pas se tromper d'enjeu. Nous ne sommes pas dans le débat idéologique, le RSA n'est pas de l'assistanat. Le RSA, faut-il le rappeler, est une allocation de survie, dernier filet de sécurité avant la grande précarité. 75 % des allocataires du RSA vivent sous le seuil de pauvreté, une situation, évidemment, qui n'est pas enviable et qui produit tous ses effets sur les conditions de vie et même l'espérance de vie.

Nous ne devons pas débattre d'une conditionnalité des aides sociales, mais des accompagnements les plus adéquats possibles, afin de permettre aux personnes exclues de retrouver un travail digne et de vivre mieux, ce que vous appelez, Madame BÉCUE, l'accompagnement rénové.

Jean-Claude BARBIER, économiste au CNRS, soulignait récemment dans une tribune du *Monde* que « *la querelle sur l'activité obligatoire des allocataires des minima sociaux date d'avant le RMI de 1988* ». Il faut regarder les choses avec sérieux. Les sanctions ou les menaces de sanctions ne conduisent pas à l'insertion et au travail, elles incitent seulement au travail dégradé et à l'emploi médiocre, forcément temporaire.

Cette approche centrée sur la remise au travail est d'autant plus mauvaise qu'elle favorise le non-recours aux droits évalué à environ 30 % des personnes éligibles, notamment pour le RSA ou la prime d'activité ; Bertrand RINGOT l'évoquait ce matin lors de la discussion sur le compte administratif. Même le gouvernement actuel s'en est rendu compte et promet aujourd'hui une expérimentation autour du Territoire zéro non-recours ; c'est dire !

L'enjeu n'est donc pas d'imposer aux allocataires des parcours faits de contraintes et de sanctions, mais de proposer un accompagnement renforcé de qualité et réellement efficace pour tous. Est-ce réaliste aux conditions que vous posez ? L'expérimentation le dira et nous attendrons le bilan pour nous prononcer définitivement.

Vous proposez, par exemple, un *coaching* pour le retour à l'emploi, mais ce *coaching* est limité à trois mois, ce qui est évidemment insuffisant et beaucoup trop court pour retrouver un travail de qualité correctement rémunéré. Or, nous savons que c'est la qualité de l'accompagnement qui conditionne la réussite de l'insertion socioprofessionnelle. La Cour des comptes pointe d'ailleurs, et à juste titre, le manque d'accompagnement comme la première cause des mauvais résultats de l'insertion.

Nous avons aujourd'hui un public d'allocataires très éloignés de l'emploi, avec des obstacles en termes de mobilité, de santé ou de garde d'enfants ; 1/3 des bénéficiaires du RSA sont des familles monoparentales, 23 % ont des problèmes de transport, 20 % ont des problèmes de santé.

Personne n'est inemployable ; peut-être. En revanche, cela peut prendre du temps, à Tourcoing comme ailleurs, Madame BÉCUE : du temps pour changer les habitudes prises, du temps pour que le déclin se produise, du temps pour se projeter dans une nouvelle vie et un nouveau métier, là où aussi de nombreux allocataires du RSA ont été rattrapés par le décrochage scolaire et en subissent encore les effets.

Rappelons aussi le droit à l'emploi, droit constitutionnel : c'est le droit à travailler. Il y a une responsabilité du côté des pouvoirs publics et du côté des entreprises. Tout dans le texte proposé signale pourtant ce glissement insidieux du droit au travail vers l'obligation ardente de travailler.

Comment, une nouvelle fois, ne pas souligner la difficulté de lier pour tous l'éducation, la formation, l'insertion, prévenir plutôt que guérir ?

Il y a un enjeu qu'il ne faut pas passer sous silence autour de la qualité de l'emploi et des conditions de travail. Dominique MÉDA, sociologue émérite que j'ai reçue à Lomme jeudi dernier pour une conférence sur l'avenir du travail, le soulignait une nouvelle fois dans ses propos, évoquant l'appétit des Français à travailler, mais peu enclins à subir des conditions de travail difficiles et une reconnaissance salariale indigne.

La question décisive est celle des moyens mis en œuvre pour l'accompagnement social et professionnel. Un Département comme le Nord dépensait en 2022 620 M€ pour financer le versement de l'allocation RSA, il ne dépensait que 49 M€ pour les actions d'insertion. Dans les années quatre-vingt-dix, l'accompagnement des allocataires du RSA au niveau national représentait 20 % des dépenses, 7 % aujourd'hui.

Si des moyens supplémentaires sont financés dans cette expérimentation, quel serait le coût d'une généralisation du dispositif à l'échelle du département ? Très important et sans aucune garantie que chacun retrouve mécaniquement un emploi, comme l'on se plaît à nous faire croire, à Tourcoing comme ailleurs ? Madame BÉCUE.

Enfin, cette expérimentation France Travail ne doit pas occulter la nécessité d'interroger notre système de protection sociale. Le RSA protège très mal de la pauvreté, a une efficacité relative sur le retour à l'emploi et laisse de côté 1/3 des personnes théoriquement éligibles en raison du non-recours aux droits. Une avancée réelle pour la cohésion sociale serait d'automatiser l'aide sociale sans poser la question de qui la mérite et de qui ne la mérite pas.

Je considère que la remise au travail ne doit pas être le seul et unique objectif de nos politiques publiques. En matière de solidarité humaine, d'autres objectifs sont tout aussi légitimes et prioritaires à mon sens, à l'instar de la lutte contre le non-recours aux droits ou de la lutte contre la pauvreté, qui sont au cœur des compétences du Département. La démarche France Travail ignore totalement ces enjeux. À nos yeux, cette expérimentation n'apporte pas suffisamment de garanties sur la nature des accompagnements proposés et la possibilité pour les allocataires d'être acteurs de leur insertion. Pour le dire plus directement, nous sommes interrogatifs sur la manière dont ils devront réaliser les 15 à 20 heures de remobilisation vers l'emploi. Seront-ils plus facilement sanctionnés en cas d'écart par rapport à leurs obligations ? Quelle sera la véritable prise en compte des freins sociaux ? Au final, cette expérimentation servira-t-elle pour le gouvernement à imposer la conditionnalité de l'aide, avec l'obligation pour les personnes au RSA de prouver qu'elles méritent bel et bien cette allocation de survie ?

Tout cela nous paraît problématique. C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette expérimentation France Travail.

M. le Président.- La parole est à Michelle GREAUME.

Mme GREAUME.- Merci, Monsieur le Président.

Les parlementaires communistes se sont opposés à la création du RMI en son temps et à sa transformation en RSA. En effet, nous estimons que l'État ne doit pas rémunérer de façon continue l'inactivité, mais plutôt prendre les dispositions politiques et financières pour garantir le plein-emploi. Cela passe par une Éducation nationale et des dispositifs de formation à la hauteur des enjeux, ainsi que par une politique économique qui défend l'emploi et met tout en œuvre pour éviter les délocalisations à l'étranger et les fermetures d'entreprises comme nous avons parlé tout à l'heure de Valdunes.

De plus, il est nécessaire de revaloriser les salaires de manière à ce que le montant des minima sociaux ne soit plus opposé au SMIC et offrir une meilleure répartition du travail qui pourrait se concrétiser par la généralisation des 32 heures.

Pour le Nord, l'expérimentation qui nous est présentée dans le cadre de France Travail soulève plusieurs réserves.

Déjà, nous trouvons dommageable de voter seulement aujourd'hui, alors que l'expérimentation a démarré depuis plusieurs mois à Tourcoing.

Ensuite, le contenu de ces 15 à 20 heures d'activité demeure flou, tout comme le caractère obligatoire ; il est sous-entendu, sans que l'on sache véritablement ce qui se passerait pour les allocataires en cas de non-réalisation ou de réalisation partielle de ces heures. Pouvez-vous nous préciser si vous conditionnez l'allocation RSA à la réalisation des heures d'activité ou non ?

Par ailleurs, il est prévu que la procédure en cas d'absence de l'allocataire au diagnostic sera sanctionnée par la suspension administrative automatique avec un délai de quatre mois pour présenter un justificatif ; c'est une façon d'entamer les accompagnements sous le signe de la contrainte et de la défiance. Nous souhaitons que soit explicitement mentionné dans les convocations écrites le risque de suspension du RSA en cas d'absence à ce premier rendez-vous. Nous avons en effet constaté lors de la semaine « Réussir sans attendre » 2022 que de nombreux allocataires s'étaient vu suspendre le RSA pour non-participation, alors même que le caractère obligatoire n'avait pas été signifié formellement.

Le choix de sanctionner dès l'absence au rendez-vous de diagnostic nous questionne également, parce qu'à ce stade du processus, les professionnels ne connaissent pas encore les situations personnelles et freins périphériques ni le degré d'autonomie dans les démarches ni les éventuelles difficultés de maîtrise de la langue. La notion de devoir des allocataires du RSA ne doit pas se transformer en punition du moindre faux pas. À ce titre, le nombre de suspensions et de radiations sont de bons outils pour objectiver la situation et nous réitérons notre souhait d'en disposer.

Bien sûr, nous accueillons favorablement certaines dispositions de l'expérimentation, par exemple l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA, en particulier un accompagnement qui viserait l'inclusion sociale tout autant que l'insertion professionnelle, ainsi que la limitation du nombre d'accompagnements par professionnel.

En revanche, nous sommes opposés aux modalités de cet accompagnement qui ne protègent pas suffisamment contre le risque d'exploitation latent de travail gratuit, notamment l'idée de conditionnement du RSA à des heures d'activité, car nous estimons qu'à ce jour, les devoirs et les obligations imposés à ce public, de même que les contrôles et sanctions, sont suffisamment conséquents pour limiter les situations d'abus et de fraude. Nous en profitons d'ailleurs pour rappeler que les plus gros tricheurs sont les gros contribuables, la fraude fiscale étant chiffrée entre 80 et 100 Md€, tandis que la fraude au RSA est chiffrée à moins de 1 Md€, soit 800 M€ ; nous sommes bien ici sur des ampleurs totalement différentes. Si l'État mettait autant d'énergie à lutter contre la fraude fiscale que contre la fraude sociale, cela lui permettrait d'engendrer des sommes considérables à mettre au service de l'action publique.

Pour terminer, nous tenons à rappeler que le retour à l'emploi des allocataires du RSA est avant tout freiné par des problématiques de santé, de mobilité ou encore de garde d'enfant. Ce sont les données issues de différentes études qui le démontrent. Ainsi, imposer des heures d'activité ne correspond tout simplement pas à la réalité des freins qui empêchent aujourd'hui les retours à l'emploi dans de très nombreux cas de figure.

C'est pourquoi nous nous abstenons sur la mise en œuvre de cette expérimentation.

De plus, nous trouvons dommageable que l'insertion soit jusqu'à présent considérée comme un échec, alors que depuis des années, les agents départementaux, les associations d'insertion, ainsi que les collectivités territoriales œuvrent sans relâche en la matière, malgré l'affaiblissement des financements.

Merci.

M. le Président.- La parole est à Stéphanie BOCQUET.

Mme BOCQUET.- Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

Le Groupe Ecologiste votera contre cette délibération, pas parce que nous sommes opposés au travail, bien évidemment, nous sommes prêts à soutenir de nouvelles modalités d'accompagnement pour faire sortir les Nordistes de la grande précarité. Non, le groupe écologiste votera contre cette délibération car la confiance n'est pas là.

Cette réforme antisociale supplémentaire du gouvernement, après la réforme du chômage et celle des retraites, n'est ni plus ni moins une stratégie de disqualification des plus précaires pour que les classes dites moyennes se sentent valorisées.

Non, la confiance n'est pas là au vu de ce que l'on entend au niveau national : ce discours de stigmatisation des allocataires du RSA, discours martelé à longueur de temps par le gouvernement et le Président de la République lui-même, opposant les travailleurs et celles et ceux qui vivraient des aides sociales. En faisant cela, le Président de la République fracture notre pays, loin de l'apaiser.

D'ailleurs, les propos entendus au sein de cet hémicycle sont également plus tournés vers les devoirs de l'allocataire que par les droits de ce dernier : « distributeur de billets », « certificat médical sur mon bureau », « rester au RSA jusqu'à sa retraite ».

M. le Président (hors micro).- J'assume !

Mme BOCQUET.- Monsieur le Président, tiendriez-vous les mêmes propos pour d'autres allocataires de prestations sociales ?

Madame la Vice-présidente, quand on vous interroge sur le non-recours et que vous répondez : « Mais qu'ils s'inscrivent ! », tiendriez-vous également de tels propos envers d'autres allocataires qui n'ont pas recours à leurs droits ?

Une confiance qui n'est pas là quand on voit l'accompagnement médico-social se réduire comme peau de chagrin depuis ce début de mandat, avec un nouveau Plan départemental d'insertion centré sur une logique d'insertion professionnelle sans distinction avec l'insertion sociale. Or, nous savons que depuis 20 ans, la baisse de l'accompagnement social au niveau national est passée de 20 à 7 %.

Certes, cette expérimentation apporte une manne financière de plus de 1 M€ pour des allocataires que le Département suivrait quoi qu'il en soit, un diagnostic 360 de la situation de l'allocataire ou encore l'allègement du

nombre de dossiers par référent : tout ceci ne peut que bénéficier aux agentes et agents du Département pour mener à bien leurs missions et pour un service public de qualité.

Mais qu'en sera-t-il quand il faudra déployer financièrement des moyens humains au niveau national à l'ensemble des allocataires ?

Dans cette délibération, des flous persistent : concernant les 15 à 20 heures hebdomadaires d'accompagnement intensif, dont, Madame la Vice-présidente, vous nous avez confirmé qu'il s'agissait bien d'un objectif du Département, car objectif absent du projet de loi France Travail, nous craignons que cette intensité d'accompagnement soit difficile à atteindre pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

Basé sur le référentiel du Contrat engagement jeune, un rapport du Conseil d'orientation des politiques jeunesse de décembre dernier démontrait les difficultés rencontrées pour atteindre ce quota d'activités hebdomadaires, compte tenu des réalités des vies des personnes très précaires et des freins à l'emploi auxquelles elles se heurtent.

Pour le Groupe Écologiste, accompagner n'est pas conditionner.

Un accompagnement intensif et de qualité est nécessairement fondé sur la confiance, la reconnaissance des talents et non sur la contrainte et la peur.

Cet accompagnement doit donc être dissocié du versement de l'allocation, qui constitue déjà un revenu minimal de solidarité avec lequel il est très difficile de survivre.

Nous avons également peu de précisions dans cette délibération sur les immersions en entreprise. Que recouvrent-elles exactement ? Selon quelles conditions ? Des immersions au service de qui ?

S'il s'agit pour le Département de faire le lien et d'aider des petites et moyennes entreprises à recruter, c'est cohérent et bienvenu.

En revanche, s'il s'agit d'aider, par exemple, des grands groupes de la « malbouffe » ou de la surconsommation à obtenir gratuitement des services de ressources humaines qui relèvent normalement du marché, c'est, pour nous, inentendable.

De plus, pourquoi ne pas oser, puisqu'il s'agit d'une expérimentation, un comité de suivi qui intégrerait les associations d'insertion et de solidarité et mobiliserait l'expertise d'usage des allocataires du RSA accompagnés dans le cadre d'une gouvernance partagée.

Gageons que si cette expérimentation donnera sûrement des résultats en termes de retour à l'emploi des allocataires du RSA vu les moyens alloués, les emplois n'étant pas extensifs pour autant, il y a fort à craindre que la généralisation de l'expérimentation France Travail se traduise par de moindres résultats.

Il ne restera alors qu'une conditionnalité renforcée du RSA, qui aura tendance à favoriser le non-recours à ce droit.

Pour rappel, trois collectivités de gauche (Ille-et-Vilaine, Loire Atlantique et la Métropole de Lyon) ont intégré l'expérimentation nationale avec les principes fondamentaux non négociables suivants :

- Refuser tout chantage à l'allocation ;
- Les heures d'accompagnement ne peuvent constituer un travail ou une activité obligatoire ;
- La responsabilité de l'accompagnement doit demeurer décentralisée. Le Département doit rester l'autorité en matière de pilotage de la politique RSA et l'expérimentation ne peut en aucune manière remettre en cause le chef de filât du Département.

Ces lignes rouges franchies, ces trois collectivités sortiraient ensemble du dispositif.

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, je vous invite à lire ce livre d'ATD Quart Monde : « *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté* » qui répond point par point à plus de 80 de ces idées reçues sur la pauvreté. Il date de 2013, mais vous le constaterez par vous-mêmes, il est décidément toujours d'actualité.

Je vous remercie.

M. le Président.- La parole est à Doriane BÉCUE, première Vice-présidente.

Mme BÉCUE.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis très étonnée des propos qui ont été tenus. Je comprends des postures nationales, mais j'ai quand même envie de répondre à Madame BOCQUET que c'est elle qui est antisociale, c'est elle qui préfère garder des allocataires du RSA qui vivent avec moins de 600 € par mois, parce que quand tout le monde est mobilisé, l'ensemble des collaborateurs, qu'on a une volonté politique très forte de sortir les gens de la misère et que vous votez contre, excusez-moi, je suis extrêmement choquée de votre position !

J'invite celles et ceux à se rendre sur le dispositif France Travail et à écouter les gens qui sont accompagnés. Les gens qui sont accompagnés sont contents de l'accompagnement proposé et les 15-20 heures ne posent aucun problème, contrairement à ce que beaucoup ont dit ou ont pu imaginer ; les collaborateurs eux-mêmes sont surpris du discours tenu des allocataires. Donc je vous y invite, j'organiserai via la commission 2 une visite et vous pourrez échanger avec les collaborateurs et des allocataires qui sont accompagnés et ravis, parce qu'on s'occupe d'eux, on leur trouve des solutions.

Je trouve que vous stigmatisez beaucoup les allocataires du RSA, vous n'évoquez que ceux qui ont des grosses difficultés. Alors oui, il y a des difficultés de mobilité, des problèmes de mode de garde, et on trouve des solutions pour ces personnes ; je vous rappelle qu'on a des dispositifs, comme l'aide Activ'Emploi, en moins de 48 heures, on peut louer un scooter, louer un vélo, faire un plein d'essence. Avec Pôle Emploi, on peut aussi avoir des billets de train. Tout cela, on le met en place aujourd'hui. On a des assistantes maternelles qui ont des places aujourd'hui pour les familles monoparentales. Les solutions existent.

J'ai demandé une étude sur les premiers allocataires qui ont intégré le dispositif France Travail. Vous m'évoquez toujours les plus éloignés, les plus en difficulté. On a quand même parmi les allocataires du RSA 19 % qui ont le Bac, 6 % qui ont un BTS, 6 % qui ont une licence et 3 % qui ont un Master, et on a aussi parmi les allocataires du RSA des gens qui, malheureusement, n'ont pas de réseau, et il manque parfois le petit coup de pouce pour qu'ils puissent intégrer une entreprise ; tous ces gens sont contents d'être accompagnés aujourd'hui.

Sur les sanctions, c'est le même dispositif que le système classique de sanction, on n'a pas un dispositif spécifique France Travail. Là aussi, on veut faire de la polémique pour rien du tout. Par ailleurs, parfois, les sanctions peuvent être positives : une sanction mobilisation ; quand il y a 100 € en moins par mois parce que la personne ne s'est pas mobilisée, elle recontacte le Département et rentre de nouveau dans un parcours d'insertion et d'accompagnement et cela fonctionne. Il y a même des gens qui ont remercié le Département, parce qu'ils se sont remobilisés grâce à cette sanction.

M. le Président.- Merci, Doriane.

Je voudrais ajouter quelques mots. Pour les deux groupes qui s'abstiennent, je peux le comprendre, vous jugerez sur pièces ; du moment où l'on juge sur pièces, demain, on peut changer d'avis.

Quand on est contre un système, et vous m'interpellez par rapport au discours que je peux avoir ici, mais que je peux avoir dans toutes les communes...

Mme BOCQUET (hors micro).- On sait.

M. le Président.- ... comme je peux l'avoir sur les chaînes télé, cela ne me gêne pas du tout, j'assume complètement : le Département du Nord n'est pas un distributeur automatique de billets, il y a des devoirs. Vous avez votre voisin qui va travailler à côté, qui se lève tous les matins et qui gagne moins que celui qui est au RSA avec des enfants. Vous en avez, et parfois, les enfants...

(Protestations sur les bancs du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s)

S'il vous plaît, c'est moi qui parle ! Vous pouvez m'envoyer des choses, il y a un moment où j'ai envie d'en renvoyer aussi !

... sont à l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), mais les parents touchent quand même le RSA pour les enfants ! Je dis que c'est un scandale !

Je le dis : nous payons des deux mains pour nous occuper des enfants et les parents touchent le RSA pour les enfants également ! Il y a des limites à un certain moment ! Qu'ils touchent les allocations familiales ne me gêne pas. Quand ils vont voir les enfants le dimanche de temps en temps, ils peuvent leur faire un petit cadeau au moins, mais il faut y penser.

Aujourd'hui, on y met les moyens. Madame BÉCUE vous dit qu'il y a des BTS, des Bac+2, des Bac+5. Je connais un Bac+5 qui est toujours au RSA, il a plus d'argent que vous et moi et il touche toujours le RSA, ses 859 € par mois ; ceux-là, je n'en veux plus, c'est très clair ! Leur propriété est beaucoup plus importante que la vôtre et que la mienne également ! Ce sont ceux-là sur lesquels nous ne sommes pas d'accord. Ceux que l'on doit aider, on les aidera toujours, soyez rassurés là-dessus. À un moment, il faut que ce soit très clair, nous sommes déterminés, c'est la priorité du mandat et les Français attendent la valeur travail. Il faut aussi regarder ceux qui vont bosser, il faut aussi regarder ceux qui sont sur les chantiers quel que soit le temps, mais non, on se dit qu'il faut protéger celui qui reste à la maison et qui ne fait pas la démarche, le devoir ?! La valeur travail, c'est aussi un devoir, et là-dessus, je peux vous dire qu'on ne lâchera rien ! En revanche, sur ceux qui ont besoin, on ne lâchera rien non plus, on leur donnera tout ce qu'il faut !

Je souhaite qu'on limite nos dépenses au niveau des allocataires du RSA, pas pour faire autre chose avec, en investissement ou autres, non, mais pour les personnes handicapées, pour les enfants de l'ASE, pour les personnes âgées ; c'est là qu'on doit faire les transferts, mais il y en a qu'on doit mettre au boulot.

Excusez-moi, je suis très clair. Nous avons 6 000 auto-entrepreneurs dans ce département du Nord ; certains sont auto-entrepreneurs depuis 15 ans, et à côté, on paye le RSA ; s'ils sont auto-entrepreneurs, vous n'allez pas me dire qu'ils ne sont pas employables quand même ?! On est d'accord ? Eh bien ceux-là, on y travaille et on veut les basculer, et ceux-là, s'ils ne viennent pas au rendez-vous, on ne va pas les payer quand même, on ne va pas leur donner le RSA.

On a des personnes également qui sont à la retraite, à 75-80 ans, elles nous demandent le RSA. Il y a peut-être un travail à faire avec la CARSAT, il faut que chacun paye sa part !

Il faut être très clair : la valeur travail est importante, mais nous assumons complètement notre politique. Je le dis ici solennellement dans cet hémicycle : celui qui a besoin, nous serons là ; celui qui a la possibilité d'aller travailler, si on peut l'aider, on va l'aider et on lui trouvera un travail, et c'est cela le respect. Si, demain, on ne veut pas qu'il y ait de l'extrémisme en France, c'est ce qu'il faut faire : la valeur travail de chacune et de chacun.

Maintenant, on va passer au vote.

Qui est pour adopter cette délibération ? (*Le Groupe Union pour le Nord, Madame Barbara BAILLEUL et Madame Christine DECODTS, non inscrites*).

Qui s'abstient ? (*Le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, Monsieur Éric RENAUD et Madame Claudine DERCEUX, non inscrits*).

Qui vote contre ? (*Le Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s*).

Les propositions du rapport n° 2.1 sont adoptées à la majorité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, ainsi que Madame BAILLEUL et Madame DECODTS, non-inscrites, votent pour. Les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s votent contre. Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, ainsi que Madame DERCEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits, s'abstiennent).

Merci beaucoup.

Comme cela, la première Vice-présidente connaît bien sa mission et la détermination.

▪ **Rapport 2-5 – Engagement du Département du Nord dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – Avenants financiers pour l'année 2023**

M. le Président.- On continue avec la délibération 2-5.

Mme BÉCUE.- Cette délibération avait déjà été présentée à la dernière séance plénière. Là, il s'agit surtout de l'engagement financier.

Pour l'insertion, sur le Plan pauvreté, cela monte à 26,4 M€ : 13,2 M€ pour l'État et 13,2 M€ pour le Département, et il y a une participation sur l'enfance.

M. le Président.- Un petit mot, Marie ?

Mme TONNERRE DESMET.- C'est une reconduction des actions déjà engagées sur 2022 ; cela n'a pas fait l'objet de remarques particulières lors de la commission.

M. le Président.- Je n'ai pas de demande de prise de parole sur cette délibération.

Qui est pour l'adopter ?

Les propositions du rapport n° 2.5 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, ainsi que Madame BAILLEUL, Madame DECODTS, Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour).

Merci beaucoup.

▪ **Rapport 2-6 – Accord-cadre État-Conseil départemental du Nord-Organismes intermédiaires PLIE (Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi)**

M. le Président.- Nous poursuivons avec une présentation de Sylvie LABADENS sur un accord-cadre État-Conseil départemental.

Mme LABADENS.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

En tant que chef de file de l'insertion, le Département s'est vu notifier par l'État le 9 août 2022 une délégation de crédits de Fonds social européen+ (FSE+) pour la programmation européenne 2021-2027 à la hauteur de 43,3 M€. Cette dotation FSE+ a été abondée par une dotation de Fonds de transition juste d'un montant de 18,4 M€ pour le territoire du Bassin minier, qui a été notifiée par l'État au Département le 22 décembre 2022. Les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) du Nord, regroupés en trois organismes intermédiaires, se sont vu également confier une délégation de crédits par l'État à hauteur de 41,6 M€, soit une enveloppe globale pour le territoire du Nord de 84,9 M€.

Cet accord-cadre associant le Département du Nord, l'État et les PLIE du Nord a été élaboré afin de fixer un cadre commun de partenariat pour la mise en œuvre coordonnée des interventions du FSE+ sur la période 2021-2027 en direction des personnes éloignées du marché du travail et en situation de précarité.

Il s'agit donc de permettre au Département de solliciter une délégation de gestion auprès de l'État au titre de FSE+, afin de pouvoir déposer notre demande de subvention globale dès la signature du programme opérationnel national pour une validation avant la fin de l'année.

Chers collègues, je propose au Conseil départemental :

- D'approuver l'accord-cadre État-Conseil départemental du Nord-organismes intermédiaires PLIE au titre des programmes FSE+ et FTJ pour la période 2021-2027 ;
- Et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Sylvie.

Je n'ai pas de demande de prise de parole.

Qui est pour adopter cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 2.6 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, ainsi que Madame BAILLEUL, Madame DECODTS, Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour).

Merci.

▪ **Rapport 2-7 – Renforcer la politique publique de protection de l'enfance, par un meilleur accompagnement des enfants victimes de violences, le renforcement des services d'aide à domicile en protection de l'enfance et le soutien à l'amélioration des conditions d'accueil en établissement**

M. le Président.- Marie TONNERRE-DESMET, sur le renforcement de la politique publique de protection de l'enfance.

Mme TONNERRE-DESMET.- Cette délibération concerne plusieurs sujets.

Le premier est une attribution de subventions d'investissement pour la rénovation et l'aménagement de bâtiments pour un montant de 3,3 M€ réparti sur 2023 et 2024. Ces sites ont été priorités grâce au travail du Schéma départemental immobilier, un travail énorme réalisé par les services et je les en remercie, qui nous permet de cibler les projets à accompagner.

Le deuxième point de cette délibération est une contribution au développement des six Unités d'accueil pédiatrique enfant en danger dans le Nord. Cela permettra d'offrir un lieu d'accueil unique aux enfants victimes de maltraitance au sein des services hospitaliers pour des examens légaux, des auditions dans le cadre d'enquêtes pénales ou un accès aux soins suite aux violences subies.

Enfin, le dernier sujet est une valorisation des interventions des techniciens d'intervention sociale et familiale et des auxiliaires de vie : un nouveau tarif horaire départemental unique de 40 € est envisagé pour les 13 Services d'aide à domicile, ainsi qu'une convention pluriannuelle de trois ans.

Merci.

M. le Président.- Merci, Marie.

J'ai une demande de parole : Anne MIKOLAJCZAK.

Mme MIKOLAJCZAK.- Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la jeunesse,

Cette délibération visant à renforcer la politique de protection de l'enfance va dans le bon sens :

- En prévoyant le développement d'Unités d'accueil pédiatrique enfant en danger ;
- En renforçant le soutien du Département à l'aide à domicile en protection de l'enfance ;
- Ou encore en investissant dans certains établissements de protection de l'enfance.

Le Groupe Ecologiste votera donc pour cette délibération.

Cette délibération est toutefois l'occasion pour nous de vous demander des précisions, Madame la Vice-présidente, concernant le suivi des travaux du Comité départemental de protection de l'enfance mis en place dernièrement.

La réunion de cette nouvelle instance stratégique a-t-elle permis de fournir de premiers résultats ?

Par ailleurs, comment parler de la protection de l'enfance sans évoquer la prise en charge des mineurs non accompagnés en recours pour la reconnaissance de leur minorité, qui se retrouvent en situation de grande précarité sur notre territoire durant la période d'instruction de leur recours introduit devant le Juge des enfants, une période qui s'étend généralement de six mois à deux ans ?

Cette situation de grande précarité est liée au flou juridique de leur situation, n'étant ni reconnus mineurs et donc pris en charge par les services de l'Aide sociale à l'enfance du Département, ni reconnus majeurs et donc pris en charge par les services d'hébergement d'urgence de l'État.

Le droit au recours est pourtant un droit fondamental. Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies estime que le temps du recours, les jeunes dans cette situation doivent être considérés mineurs et protégés comme tels.

Dans un rapport du 6 juin 2023 sur la situation en France, ce Comité des droits de l'enfant déplore notamment « *un accès insuffisant des mineurs non accompagnés aux structures de protection de l'enfance, à la représentation légale, au soutien psychologique, à l'aide sociale, à la santé et à l'éducation, ainsi qu'à l'hébergement, notamment dans les départements du Nord et du Pas de Calais* » et appelle à un « *renforcement dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord pour informer et orienter les mineurs non accompagnés, les héberger et adapter leurs services de protection de l'enfance aux spécificités du territoire* ».

Pour répondre au Comité des droits de l'enfant, que comptez-vous mettre en place dans le département du Nord ?

Aujourd'hui, sur la métropole lilloise notamment, ce sont des habitantes et associations qui permettent à ces jeunes de survivre et d'être accompagnés pour exercer leur droit. Une bonne trentaine de ces jeunes exilés vivent quotidiennement dans des tentes installées dans le parc de l'Adventure à Lille-Sud, où ils n'ont pas accès aux équipements sanitaires les plus basiques.

Loger ces jeunes, c'est leur éviter la rue, ces difficultés, et de se retrouver dans des réseaux malveillants.

D'autres collectivités mettent d'ailleurs en place des dispositifs pour les jeunes exilés en recours, montrant qu'il est possible d'assurer un accompagnement digne le temps de débloquer leur situation administrative.

Pour exemple, la Métropole de Lyon a ouvert en 2020, suite à l'expulsion d'un squat abritant 52 mineurs, un centre d'hébergement pour les mineurs non accompagnés en recours, composé de 52 places en conteneurs aménagés et 40 places en hébergement intercalaire, cofinancé par la Préfecture du Rhône.

Accueillir ces jeunes dignement et les accompagner dans leur parcours dans notre département, c'est juste faire preuve d'humanité.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Marie TONNERRE-DESMET.

Mme TONNERRE-DESMET.- Pour votre information, la prochaine Commission départementale se réunira le 14 septembre prochain et sera l'occasion de lancer les travaux avec l'ensemble des partenaires qui seront autour de la table.

Concernant les MNA (Mineurs Non Accompagnés), je vais me répéter, mais j'aime me répéter, donc il n'y a pas de problème, on sait mon manque d'humanité dans cet hémicycle. Comme vous le savez, l'obligation est de mettre à l'abri les jeunes, en tout cas qui se disent mineurs, le temps de l'évaluation. Nous avons plusieurs centres, c'est la règle, c'est la loi et nous nous appliquons à le faire. Une fois l'évaluation faite, il y a une clef de répartition et, effectivement, les mineurs sont pris en charge par le Département du Nord, mais aussi les autres Départements, selon une clef de répartition.

J'aimerais qu'à partir de ce moment-là, on ne parle plus de MNA ; puisqu'ils sont mineurs, ce sont des enfants, et donc ils sont pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance ; tant qu'ils sont mineurs, cela reste des enfants et on ne parle plus de MNA.

Concernant les autres, ceux qui se prétendent mineurs alors qu'ils ont été évalués majeurs, effectivement, il y a un droit de recours, et pour ceux-là, il y a des actions, c'est leur droit aussi, les actions sont menées, ils sont, dans ce cas hébergés, aidés et accompagnés par bon nombre d'associations, que l'on peut remercier d'ailleurs pour le travail fait sur le terrain.

En tout cas, le Département du Nord est au rendez-vous dans toutes ses obligations par rapport à l'accueil de ces jeunes.

M. le Président.- Merci.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 2.7 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, ainsi que Madame BAILLEUL, Madame DECODTS, Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour).

Merci, mes chers collègues. Merci, Marie.

▪ **Rapport 2-3 – Motion relative au congé menstruel présentée conjointement par les Groupes « Écologiste, Europe Écologie Les Verts, Génération.s », « Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord » et « Socialiste, Républicain et Citoyen »**

M. le Président.- Nous passons à la motion. Vous êtes trois groupes à l'avoir déposée ; à qui souhaitez-vous que je passe la parole pour la présenter : Isabelle FERNANDEZ, Stéphanie BOCQUET ou quelqu'un d'autre ?

Mme FERNANDEZ.- Je peux commencer, si vous voulez, Monsieur le Président.

M. le Président.- Allons-y comme cela ! C'est bien.

Mme FERNANDEZ.- Je vous remercie.

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous signons cette motion pour la mise en œuvre d'un congé menstruel.

Il s'agit d'abord d'interpeller le gouvernement sur cette problématique.

L'Espagne, vous le savez, a adopté le 16 février 2023 un projet de loi pour créer ce congé menstruel pour les femmes souffrant de règles douloureuses, devenant ainsi le premier pays européen à légiférer en ce sens.

Il importe que la France lui emboîte le pas. En ce sens, une proposition de loi du groupe socialiste a été déposée à l'Assemblée nationale le 10 mai dernier. Elle propose de faire entrer le congé menstruel dans notre Code du travail et de lever le tabou autour des cycles menstruels et de leurs conséquences physiques ou psychologiques. Les effets indésirables sont bien connus et particulièrement handicapants, voire souvent invalidants : douleurs, crampes, fatigue, maux de tête, vertiges, mais également, pour certaines femmes, des difficultés à se déplacer ou à marcher ou à rester alitées.

Nous souhaitons donc que le Département du Nord expérimente, à l'instar d'autres collectivités, la mise en œuvre de ce congé menstruel au sein des services départementaux. Cela permettrait de mieux prendre en compte l'enjeu de la santé des femmes au travail et celui des inégalités hommes/femmes.

Nous savons que cette mise en œuvre se heurte à la loi Dussopt de 2019, qui dispose que les collectivités locales ne sont plus en mesure d'accorder de nouveaux congés à leurs agents ou agentes, afin d'harmoniser le temps de travail dans la fonction publique sur tout le territoire.

Cependant, nous estimons que les dispositions relatives aux jours de carence et aux autorisations spéciales d'absence – pourquoi pas – permettraient d'expérimenter, Monsieur le Président, ce nouveau droit au Département du Nord.

Par conséquent, nous vous demandons de voter cette motion transpartisane qui concerne toutes les femmes et qui peut réunir l'ensemble de nos groupes politiques sur la qualité de vie des femmes au travail.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- La parole est à Stéphanie BOCQUET.

Mme BOCQUET.- Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

« Cela fait un trimestre que c'est en place et pour nous c'est constructif. C'est utilisé et utilisé à très bon escient. L'idée, c'est vraiment de se sentir bien quand on est au travail » ; ce sont les mots, dans *« La Voix du Nord »* en mars dernier, de la directrice d'une association roubaisienne, l'ARA (Autour des Rythmes Actuels), qui expérimente depuis janvier le congé menstruel.

« Se sentir bien au travail », cela peut rapidement relever de la mission impossible pendant la période menstruelle pour beaucoup de femmes et de personnes menstruées. Les règles peuvent avoir un véritable impact sur la santé.

En France, 15 millions de personnes entre 13 et 50 ans sont menstruées. Nous avons nos menstruations en moyenne 2 250 jours dans nos vies, soit plus de 6 ans, 6 ans de souffrances et de tabou pour un grand nombre d'entre nous ; selon l'IFOP, 48 % des Françaises souffrent de règles douloureuses. Selon la même étude, 19 % ont renoncé à aller au travail à cause de ces douleurs.

Les chiffres sont éloquentes : une femme sur cinq souffre de crampes sévères, cela représente 370 millions de personnes dans le monde, une sur dix d'endométriose, le même nombre du syndrome des ovaires polykystiques, soit 186 millions de personnes.

Dans le monde, les problèmes de santé liés aux règles sont donc ceux qui touchent la plus grande population et pourtant, la science et la médecine ne se sont que très peu penchées sur le sujet.

Les raisons ? Un tabou millénaire source de discriminations pour, je le rappelle, plus de la moitié de l'humanité.

Dans un essai satirique, Gloria STEINEM écrivait en 1978 : *« Et si, soudainement, par magie, les hommes pouvaient avoir des menstruations et pas les femmes ? De toute évidence, les menstruations deviendraient un événement enviable, digne et masculin. Et probablement que les recherches médicales seraient autrement envisagées »*.

Vous l'aurez compris, ce combat est éminemment féministe ! Depuis des années, de nombreuses associations mènent le combat pour lutter contre ces discriminations et ces tabous. Il est temps de se doter d'un cadre pour protéger agentes, salariées, collaboratrices.

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues, par cette motion, nous, le groupe écologiste, le groupe communiste, le groupe socialiste, proposons que le Département du Nord s'engage à :

- Interpeller le Gouvernement quant à la mise en place d'un congé menstruel pour l'ensemble des salariées du secteur privé et l'ensemble des agentes des fonctions publiques territoriale, d'État et hospitalière ne pouvant effectuer leur travail ;
- Expérimenter la mise en place d'un congé menstruel pour les agentes du Département du Nord bénéficiant d'un certificat médical attestant d'une incapacité à effectuer leur travail du fait de règles incapacitantes.

Je vous remercie.

M. le Président.- La parole est à Barbara COËVOËT.

Mme COËVOËT.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

La santé figure au premier rang des préoccupations des Français et au cœur de tous les grands débats politiques et sociétaux aujourd'hui. Les règles douloureuses et l'endométriose, un sujet de santé publique actualisé par le choix de quelques Députés socialistes et écologistes, lesquels ont déposé une proposition de loi quelques mois après l'adoption d'une loi en Espagne instaurant un congé menstruel pour les femmes souffrant de règles douloureuses.

Mes chers collègues, avec Christian POIRET, notre Président, nous n'avons pas attendu 2023 pour faire de la santé une priorité pour le Département du Nord, de la crise sanitaire avec la campagne de vaccination jusqu'à aujourd'hui avec l'arrivée prochaine des futurs centres départementaux de santé dans le cadre de la lutte contre les déserts médicaux.

Si la santé est bien une prévalence départementale, son personnel l'est tout autant. Pour le Département, l'égalité entre femmes et hommes est le fruit d'un engagement responsable porté depuis longtemps avec la déclinaison d'un plan d'action et des objectifs ambitieux et ciblés comme :

- La lutte contre les stéréotypes et les discriminations au travail ;
- La suppression des écarts de rémunération et de déroulement de carrière ;
- Le renforcement de la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- L'accompagnement de la grossesse et de la parentalité ;
- L'assurance d'une meilleure articulation entre la vie professionnelle et personnelle.

C'est également le choix participatif de 56 ambassadeurs recrutés pour l'égalité, lesquels sont présents au sein des différentes Directions. Leur mission : diffuser une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes au plus près de l'ensemble des agents.

Nous démontrons année après année notre engagement à valoriser une égalité, une parité hommes/femmes, tout en privilégiant les droits de la femme au travail.

Sur la question du congé menstruelle, celle-ci est-elle une vraie ou une fausse bonne idée ?

On peut réellement s'interroger sur l'impact d'une telle mesure sur la vie des femmes concernées au sein de leur activité professionnelle. En posant cette question, ce congé menstruel ne peut-il pas constituer un frein supplémentaire à l'embauche des femmes, les mettre à l'écart ou encore renforcer les préjugés à leur encontre ? L'essentiel est que le bien-être au travail prime pour l'ensemble des agents et leur manager.

Les chefs de service sont attentifs aux conditions de travail, bienveillants à la santé des agents placés sous leur responsabilité et font preuve de beaucoup de bienveillance à l'égard des agents dont l'état de santé nécessite des aménagements de temps de travail.

Si Saint-Ouen envisage de tester un congé menstruel sur ses collaboratrices souffrant d'endométriose et si le Département de la Seine-Saint-Denis annonce vouloir se lancer dans cette expérimentation, nous n'en sommes encore qu'aux balbutiements d'une proposition de loi incertaine. Il est de notre responsabilité, avant toute décision hâtive, de disposer de tous les outils et de toutes les études sur l'impact d'un Département hors normes comme est le Nord, qui compte près de 11 000 agents, assistants familiaux compris, au service des Nordistes.

Ce congé menstruel peut être perçu et vécu comme une stigmatisation de plus par de nombreuses femmes, voire un argument supplémentaire pour les exclure.

Il est aujourd'hui, à notre sens, trop tôt pour engager notre collectivité sur une disposition qui divise et pose question au sein même de la société française. De cette proposition de loi, nous laisserons donc le soin à nos parlementaires de légiférer.

Le groupe majoritaire que je représente ici devant cette assemblée votera donc contre la proposition d'expérimentation d'un congé menstruel aujourd'hui en l'état de projet de loi et ne répondra pas favorablement à l'interpellation du gouvernement sur la mise en place de ce congé menstruel pour les agents, qu'ils soient du public comme du privé.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Barbara. Attendons les parlementaires et laissons-les prendre les décisions et nous suivrons les lois.

Qui est pour refuser la motion ? (*Le Groupe Union pour le Nord, Madame Barbara BAILLEUL et Madame Christine DECODTS, non inscrites*).

Qui est pour la motion ? (*Le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, Le Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s*).

La motion déposée conjointement par les Groupes Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, Socialiste, Républicain ainsi que Citoyen et Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! est rejetée à la majorité. (Les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s votent pour. Les membres du Groupe Union pour le Nord, ainsi que Madame BAILLEUL et Madame DECODTS, non-inscrites, votent contre).

Merci.

▪ **Rapport 2-4 – Convention partenariale pour la mise en œuvre du dispositif « OLYMPE », mise à l'abri et accompagnement des femmes victimes de violences et leurs enfants**

M. le Président.- Je vous propose de passer au point suivant : la convention de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif OLYMPE. Je laisse la parole à Anne-Sophie BOISSEAUX.

Mme BOISSEAUX.- Merci, Président.

Président, mes chers collègues,

Ce rapport a pour but de définir le cadre partenarial entre le consortium d'associations SOLFA (SOLidarité Femmes Accueil) et La Sauvegarde du Nord et le Département autour du dispositif OLYMPE.

Le dispositif OLYMPE concerne :

- 55 places d'hébergement sur Armentières, dont 45 places en collectif et 10 places en diffus ;
- Un accueil de jour ouvert 5 jours par semaine composé de 8 professionnels des associations SOLFA et La Sauvegarde du Nord.

Les accompagnements ont commencé depuis 2022, 47 personnes sont déjà accompagnées : 15 femmes et 32 enfants.

Depuis mars 2023, 10 femmes et 20 enfants sont hébergés dans le cadre du dispositif OLYMPE.

Piloté par une dynamique de l'État et de la Métropole lilloise, l'objectif principal du dispositif est de sécuriser les femmes victimes de violence et leur permettre de se réinsérer socialement et professionnellement. Les hébergements permettent l'accueil des femmes seules ou avec enfants dans des logements adaptés à leurs besoins.

Pour mener à bien leurs missions, les professionnels ont besoin de partenariats structurants. Dans ce cadre, nous, Département du Nord, proposons :

- La réalisation d'une formation pour les professionnels sur la question des enfants victimes (le psycho-trauma, les conséquences des violences sur les enfants et l'intervention par les compétences psychosociales) ;
- La mise en place d'immersions croisées des professionnels des services d'OLYMPE et du Conseil Départemental du Nord ;
- Une mutualisation de moyens pour trouver des solutions innovantes afin d'améliorer l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales ;
- L'articulation et la coordination régulière des services à travers des temps de rencontres spécifiques, notamment dans le cadre de situations complexes.
- L'engagement des associations d'organiser deux rencontres par an spécifiques autour du partenariat.

Merci, chers collègues.

M. le Président.- Merci.

Je n'ai pas de demande de prise de parole sur cette délibération.

Qui est pour l'adopter ?

Les propositions du rapport n° 2.4 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, ainsi que Madame BAILLEUL, Madame DECODTS et Madame DEROEUX, non inscrites, votent pour).

Merci beaucoup. Merci, Anne-Sophie.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 3^e COMMISSION

▪ **Rapport 3-1 – Subventions d'investissement immobilier pour travaux dans les collèges privés 2023**

M. le Président.- Nous passons aux subventions d'investissement pour les travaux dans les collèges privés 2023. Je laisse la parole à Marie CIETERS.

Mme CIETERS.- Merci, Président.

Ce rapport a pour objet de définir les montants de subvention d'investissement pour les travaux attribués aux collèges privés pour 2023.

39 collèges ont déposé un dossier et sont susceptibles de bénéficier de cette aide financière. Les demandes concernent :

- La mise en sécurité des bâtiments ;
- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- Les performances énergétiques ;
- D'autres thématiques comme l'économie d'énergie et la sécurité.

Toutes ces thématiques sont prises, bien sûr, en priorité.

Nous devons passer ce rapport pour pouvoir procéder au paiement de ces subventions.

M. le Président.- Merci.

Je n'ai pas de demande de parole.

Qui est pour ?

Qui est pour adopter cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 3.1 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, ainsi que Madame BAILLEUL, Madame DECODTS et Madame DEROEUX, non-inscrites, votent pour).

Merci beaucoup. Merci, Anne-Sophie.

▪ **Rapport 3-2 – Convention entre le Département, la Région Hauts-de-France, la Ville de Marcq-en-Barœul et la Métropole Européenne de Lille pour l'installation définitive de l'École Européenne Lille Métropole**

M. le Président.- La délibération suivante est une convention entre le Département, la Région, la Ville de Marcq-en-Barœul et la MEL.

Mme CIETERS.- Le rapport a pour objet la signature de la convention de partenariat entre le Département, la Région Hauts-de-France, la Métropole européenne de Lille et la Ville de Marcq-en-Barœul pour la répartition des charges liées au fonctionnement de l'École européenne de Lille.

La convention a désigné la Région comme collectivité de rattachement chargée de la construction, de la reconstruction, du fonctionnement de l'établissement. Le Département prendra en charge l'entretien des locaux utilisés par les élèves de l'École européenne de Lille, avec une prise en charge financière entre partenaires de la partie qui concerne les collèges, bien sûr, donc nous nous occuperons de l'entretien. La restauration sera assurée par le lycée Kernanec dans le cadre de la convention de mutualisation.

Cette convention entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire prochaine et remplacera la présente convention.

M. le Président.- Merci.

Pas de souci sur cette délibération ? Il n'y a pas de demande de parole.

Qui est pour ?

Les propositions du rapport n° 3.2 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, ainsi que Madame BAILLEUL, Madame DECODTS et Madame DEROEUX, non-inscrites, votent pour).

Merci.

▪ **Rapport 3-3 – « Le Nord, Terre de Mémoire Vivante » : 3 parcours mémoriels au titre de l'année 2023/2024**

M. le Président.- On continue, Marie, sur « Le Nord, Terre de Mémoire Vivante ».

Mme CIETERS.- Une délibération, je pense, qui va faire plaisir à tout le monde, et notamment à son Président, puisque c'était une demande forte.

Le Département du Nord mène une politique éducative volontariste et ambitieuse en faveur des collèges et des collégiens et propose un nouveau dispositif ; j'ai entendu tout à l'heure pendant le budget qu'on ne proposait rien de nouveau ; eh bien si, voilà une nouveauté : le dispositif « Le Nord, Terre de Mémoire Vivante », qui va associer le Département, l'Éducation nationale, en partenariat avec le Mémorial de la Shoah.

À travers le PEDC (Projet Éducatif Départemental du Collégien) « Bien vivre au collège 2023-2026 », le Département du Nord a mis l'accent sur l'apprentissage de la citoyenneté et des valeurs républicaines comme rempart au racisme, à l'antisémitisme et à toutes formes de discriminations et encourage les établissements scolaires dans leurs projets pédagogiques axés sur « le devoir de mémoire ».

Pour information, 175 actions ont été recensées – nous voterons tout à l'heure – dans le cadre du PEDC sur cette thématique ; on voit vraiment l'importance pour les collèges de travailler cette thématique avec les enfants.

Le Département affirme son attachement au devoir de mémoire et à la préservation du patrimoine mémoriel. En encourageant le devoir de mémoire dans les collèges, le Département vise à contribuer à la formation de citoyens responsables et conscients de leur passé, capables de prendre des décisions éclairées et de contribuer positivement à la société.

Cet engagement, pour nous, est essentiel dans le contexte que nous connaissons de crise, de guerre aux portes de l'Europe, de discours de désinformation véhiculés par la montée d'un populisme inquiétant. Nous voulons aussi le faire pour honorer la mémoire des résistants et des victimes nordistes.

Ce dispositif est un beau dispositif, en partenariat avec le Mémorial de la Shoah, je l'ai dit, qui est reconnu comme un acteur incontournable de la transmission des valeurs citoyennes et du devoir de mémoire.

Nous aurons un dispositif avec trois parcours :

- Un parcours de mémoire dans le département, avec des structures partenariales de mémoires, pour apprendre l'histoire, avoir les témoignages des survivants, monter des projets commémoratifs dans les collèges, avoir une éducation encore plus à la tolérance et au respect et pour participer au concours national de la résistance et de la déportation ;
- Un parcours de mémoire en France, pour visiter des lieux de mémoire pas forcément sur notre territoire ;
- Un parcours de mémoire en Europe avec un déplacement sur le site de l'ancien camp d'extermination nazi d'Auschwitz-Birkenau en Pologne.

Huit Classes mémoire pourraient être concernées par chacun des dispositifs. Nous voulons vraiment que ce soient des classes qui partent et non des élèves un peu disséminés sur plusieurs collèges pour que cela donne du sens aux collégiens qui seront inscrits dans ces parcours différents et qui pourront eux-mêmes être ambassadeurs ensuite de ce qu'ils ont vu et entendu.

Cet appel à projets sera lancé auprès des collèges privés et publics du Nord à destination des élèves de troisième. On souhaite faire un déplacement, dans le cadre du troisième parcours, au printemps 2024.

Le Mémorial de la Shoah proposera dans ce partenariat un programme d'actions de sensibilisation et d'information des collégiens à l'histoire de la Shoah, avec différentes organisations et actions.

Je vous propose aujourd'hui de voter ce nouveau dispositif et de permettre à nos enfants de s'enrichir encore plus et de connaître encore mieux leur histoire pour éviter de refaire les erreurs du passé, et Dieu sait qu'il faut marteler cela tous les jours à chaque niveau et dans les collèges également, parce qu'il ne faudrait pas laisser la part belle à des fausses idées qui circulent malheureusement encore trop souvent.

M. le Président.- Merci beaucoup, Marie.

Je laisse la parole à une autre Marie : Marie CHAMPAULT.

Mme CHAMPAULT.- Merci, Monsieur le Président. Mon intervention appuiera celle de Marie, pour être en osmose.

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues,

Savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va, cet adage coutumier illustre bien le sens de la nouvelle politique éducative volontariste du Département qui nous est présenté cet après-midi sous le dispositif « Le Nord, Terre de Mémoire Vivante ».

Ce devoir de mémoire dont il est question aujourd'hui s'explique en partie par la volonté de ne pas voir les horreurs du XX^e siècle se répéter. Simone VEIL disait : « *Je n'aime pas l'expression "devoir de mémoire", le seul "devoir" est d'enseigner et de transmettre* ». Connaître pour transmettre, et c'est là tout l'objectif que s'est fixé le Département du Nord avec ce dispositif, à savoir encourager les jeunes générations à comprendre, à préserver et à transmettre la mémoire de ces événements afin de prévenir la répétition des erreurs passées.

Cet engagement de préservation du patrimoine mémoriel est cher à notre collectivité et il résonne tout particulièrement alors qu'une guerre se déroule actuellement aux frontières de l'Europe. En effet, de par sa géographie, notre département du Nord a été plus que meurtri lors des deux précédents conflits mondiaux et il a notamment payé un lourd tribut à l'occasion de la rafle des juifs du Nord-Pas-de-Calais le 11 septembre 1942.

Les objectifs de ce dispositif seront donc multiples :

- Sensibiliser notre jeunesse à l'histoire locale et nationale ;
- Les engager dans une politique d'éducation à la tolérance et à la paix, face au racisme, à l'antisémitisme et à toutes les formes de discrimination ;
- Et démultiplier le nombre d'ambassadeurs de mémoire nécessaires pour la transmission.

D'ailleurs, ce dispositif viendra compléter les actions qui seront proposées par les collèges dans le cadre de l'axe « Devenir citoyen » du PEDC « Bien vivre au collège 2023-2026 ».

Rappelons également la nature des différents parcours proposés – c'est ce que disait Madame la Vice-présidente :

- Tout d'abord, un parcours au sein même de notre département, dans les structures partenariales de mémoire, comme le musée de la Résistance de Bondues, sur mon canton, qui transmet ce qu'a été la Résistance dans le Nord-Pas-de-Calais au temps de l'occupation allemande ;
- Ensuite, viendront les lieux de mémoire dans le reste de la France, afin de confronter nos élèves nordistes à des endroits et des personnes chargés d'histoire ;
- Enfin, un appel à projets sera lancé à destination de nos classes de troisième pour un voyage d'étude à Auschwitz, afin – et j'en suis sûre – de les encourager à réfléchir sur les valeurs fondamentales de justice, de liberté et de dignité humaine, si chères à notre vieille France.

Dans une grande démocratie comme la nôtre, c'est en partie par respect des victimes pour la lutte qu'elles ont menée, pour les sacrifices qu'elles ont acceptés, que les nouvelles générations doivent s'efforcer de bâtir une société démocratique fondée sur les principes de l'inclusion et de la tolérance. De nos jours, il est toujours aussi urgent, peut-être plus que jamais, de rappeler l'histoire pour la conjurer.

Pour terminer, j'aimerais donc remercier Madame la Vice-présidente Marie CIETERS, l'ensemble de l'exécutif, ainsi que les équipes éducatives pour votre travail, votre engagement et votre dévouement pour l'avenir de notre jeunesse nordiste.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Marie.

La parole est à Pierre-Michel BERNARD.

M. BERNARD.- Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

Je suis effectivement tout à fait d'accord avec la Vice-présidente, c'est une délibération qui ne peut que nous fédérer. Nous allons permettre aujourd'hui aux jeunes collégiens de notre département de travailler, écouter des témoins, partir à la découverte de notre mémoire récente : celle de la seconde Guerre mondiale, une période durant laquelle se sont côtoyés simultanément l'héroïsme et l'horreur ; l'héroïsme des résistants, des hommes et des femmes qui, au péril de leur vie, ont refusé de baisser la tête devant l'occupant ; l'horreur, celle de la déportation, qui a fait des millions de morts dans des conditions que nous avons tous en tête, une horreur que nous pensions gravée dans nos mémoires et qui est pourtant régulièrement remise en cause.

Aujourd'hui, nous avons la chance d'avoir encore des témoins, dont certains sillonnent inlassablement le territoire pour partager et expliquer leur vécu. Je pense, bien sûr, à Lili LEIGNEL, qui a marqué déjà tant de générations par son sourire, sa douceur et sa force, surtout parce qu'elle œuvre à passer le relais aux plus jeunes, en les sensibilisant aux ravages de la haine, tout en leur disant qu'un autre monde, plus fraternel, est possible. Malheureusement, plus le temps passe et plus ces témoins directs disparaissent. C'est dire combien il est essentiel de profiter aujourd'hui de leur présence et de leur témoignage, tout en familiarisant les collégiens à cette tranche d'histoire importante de notre région par des travaux et des visites pédagogiques, ce qui est prévu, donc, dans cette délibération.

Cela nous paraît d'autant plus important au regard de la période que nous vivons : remontée des nationalismes, la guerre à quelques centaines de kilomètres d'ici, développement du complotisme et des fausses nouvelles, menace terroriste.

Le devoir de mémoire que nous appelons de nos vœux consiste bien sûr à rendre hommage à ceux qui ont donné ou perdu la vie pour défendre la liberté et les valeurs républicaines ; c'est aussi faire vivre ces valeurs en sensibilisant les jeunes générations à leur importance. Elles sont universelles, mais quoi qu'on en pense, elles demeurent fragiles. Elles doivent donc être enseignées, partagées, comprises et vécues, pour qu'un jour, nous ayons vraiment l'espoir de pouvoir dire : « Plus jamais ça ! ».

Merci de votre écoute.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Charles BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, chers collègues,

Bien évidemment, le groupe communiste votera ce projet de délibération, parce que nous sommes attachés au devoir de mémoire, attachés à ce qu'il ne soit pas ou plus déformé, tronqué, révisé, pour une visée idéologique, parce que nos ascendants politiques, juifs ou non, Français ou non, ont payé un lourd tribut au nazisme et à l'extrême-droite en général. C'est d'ailleurs avec une très grande émotion que les communistes ont appris l'entrée au Panthéon de Missak MANOUCHIAN et de son épouse, Mélinée.

Notre politique mémorielle doit s'attacher à montrer toutes les facettes liberticides et criminelles de cette idéologie d'extrême-droite qu'est le nazisme. Il faut, bien sûr, expliquer aux jeunes générations, et il le faudrait sans aucun doute aux moins jeunes, les millions de victimes dans les camps de concentration et d'extermination, expliquer où conduisent la haine raciale et le rejet de l'autre, mais il ne faut surtout pas oublier de rappeler que les premières victimes de l'extrême-droite allemande furent des Allemands. En 1933, avec l'arrivée d'HITLER au pouvoir, les opposants au régime nazi, socialistes, communistes ou autres démocrates, sont arrêtés et emprisonnés notamment à Dachau, considéré comme le premier camp de concentration. Ensuite, les juifs allemands, les Roms, les religieux, les handicapés, les homosexuels subissent le même traitement. Les populations des pays occupés par les Allemands furent, elles aussi, ciblées et internées. Il ne faut surtout pas oublier de rappeler que la France n'avait pas pris de retard dans la chasse aux progressistes. En 1939, le Parti Communiste français fut interdit, ses militants pourchassés, emprisonnés, ses élus déchus. Durant cette période, la police française collabora activement avec les envahisseurs nazis.

Notre département, comme celui du Pas-de-Calais, garde le souvenir de ces nombreux martyrs de la Résistance, pour beaucoup issus du Bassin minier, dont la vie s'acheva au peloton d'exécution ou dans les camps. Leur combat était celui de la liberté, pour un monde plus juste ; leur combat était celui du Programme du Conseil national de la Résistance, cet héritage d'avancées sociales que des gouvernements, dont celui d'aujourd'hui en particulier, entendent effacer.

En 1941-1942, les nazis montèrent dans l'horreur avec la solution finale pour les juifs et les camps d'extermination.

Expliquer aussi que le grand patronat allemand, qui avait aidé à l'accession d'HITLER au pouvoir, bénéficiait d'une main-d'œuvre nombreuse et bon marché avec le travail forcé des déportés.

Expliquer que dans cet enfer concentrationnaire, où les nazis voulaient réduire à néant la dignité humaine, il y a eu des femmes et des hommes qui, refusant cette déshumanisation, continuaient à s'entraider, à résister. À Buchenwald, ce sont les déportés qui, en 1945, libérèrent le camp.

Oui, nous voterons cette délibération, parce que nous devons dénoncer et dénoncer encore les atrocités de l'extrême-droite et son véritable visage.

Oui, nous voterons cette délibération, parce que comme l'écrivait Bertold BRECHT, « *le ventre d'où a surgi la bête immonde est encore fécond* » ; Bêlâbre, Callac, Saint-Brévin le rappellent. Quand le maire de Saint-Brévin, victime d'un attentat, ses biens détruits, démissionne, parce qu'abandonné par l'État et ses services, la République vacille. Avec l'attentat contre ce maire, avec le défilé néonazi autorisé le 6 mai dernier à Paris, la Macronie semble incapable à combattre la menace fasciste ou, pire, elle ne le veut pas. Le capitalisme et son monde de la finance pour préserver son pouvoir sait sans difficulté se tourner vers le fascisme ; c'est l'histoire qui l'apprend, le XX^e siècle le rappelle.

Les propos de certains médias doivent inquiéter, parce que révélateurs, quand une distinction factice est faite entre l'ultra-droite et l'extrême-droite, comme si l'on voulait créer une différenciation entre une ultra-droite de la rue, violente et infréquentable, et une extrême-droite légitime, parlementaire et fréquentable. Il n'y a qu'une extrême-droite, quel que soit le nom de ses partis et groupuscules ; la porosité entre ceux-ci est incontestable, parce que vérifiable, une extrême-droite qui, de par sa philosophie et son programme, se place en dehors des valeurs de la République et les combat.

Nous voterons cette délibération en insistant sur la nécessité de :

- Encourager le travail avec des associations comme l'ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants) ou le CERDI 59/62 ;
- Elargir les partenariats avec les musées de la Résistance de notre département ;
- Et inscrire d'autres camps de concentration dans le cadre des déplacements mémoriels.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Simon JAMELIN.

M. JAMELIN.- Merci, Monsieur le Président.

Madame la Vice-présidente,

Nous tenons à saluer, évidemment, le travail mené par les services qui a abouti à cette délibération sur le devoir de mémoire, qui permettra un travail important et nécessaire auprès des collégiennes et collégiens du département.

Il est toujours nécessaire, encore aujourd'hui, de rappeler jusqu'où les choses peuvent aller quand les libertés individuelles et collectives sont attaquées.

Mais le simple rappel n'est pas suffisant et doit toujours s'accompagner de discussions, d'explications, de contextualisation. On sait que parfois, certains ont confondu devoir de mémoire et tourisme mémoriel ; on se souvient des selfies souriants pris à Auschwitz. C'est là que cette délibération prend tout son sens : il ne s'agit pas simplement de permettre à nos élèves de se rendre sur des lieux qui, malheureusement, ont fait l'histoire, mais de permettre un travail au long cours sur une année scolaire, travail coordonné et accompagné par un acteur dont l'expertise est reconnue et fait consensus : le Mémorial de la Shoah.

On sait aussi qu'il est difficile de parler de ce sujet, déjà entre adultes, mais plus encore avec des adolescents et des enfants qui n'ont parfois pas les mêmes références, qui n'ont parfois pas toutes les clefs pour comprendre une période qui reste encore aujourd'hui à bien des égards incompréhensible. On sait l'importance du choix des mots lorsqu'on s'adresse à des enfants, plus encore sur ce sujet alors que l'antisémitisme n'est pas éteint et reste un combat quotidien.

Je pense pour ma part qu'on peut parler de tout avec des enfants et que nous sommes bien souvent surpris de leur compréhension des événements, y compris sur une question aussi tragique. On peut parler de tout, mais pas n'importe comment. Et nous tenons à exprimer notre confiance aux enseignants qui décideront d'intégrer ce dispositif.

Un point de vigilance tout de même sur cette délibération : le Nord a une histoire et nous regrettons qu'il n'ait pas été encore possible d'intégrer dans ce dispositif les associations du département qui travaillent déjà et depuis longtemps au devoir de mémoire sur notre territoire. Nous ne doutons pas que vous trouverez un moyen de le faire.

À Lille 3, par exemple – et quel exemple ! –, l'association Lille Fives 1942 contribue à garder vivant le souvenir des juifs déportés en permettant d'installer des *Stolpersteine* devant les anciens domiciles des victimes du nazisme. Elle a mené un travail de fond et a contribué à découvrir l'existence d'un des plus grands sauvetages d'enfants juifs organisés, lors de la rafle de septembre 1942 en gare de Lille Fives et qui a permis de sauver au moins 26 enfants.

Ce travail a abouti à un film magnifique, diffusé récemment sur les chaînes nationales : « *Sauvons les enfants* », qui raconte cette histoire. Ce travail a mené à la reconnaissance de ces sauveurs comme juste parmi les nations. Parmi eux, Marcel HOFFMANN, cheminot, qui a sauvé une quarantaine d'enfants et d'adultes de la mort. Il est aujourd'hui enterré à Hellemmes et avait toujours refusé d'être reconnu comme un héros, estimant avoir fait ce qu'il avait à faire. Il n'y a pas de nationalité dans l'héroïsme, il y a simplement une reconnaissance du fait que face aux persécutions, il y a des gens qui se lèvent et des gens qui se couchent. Merci à ceux qui se lèvent !

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

La conclusion à Marie.

Mme CIETERS.- Je voulais forcément vous remercier toutes et tous de voter unanimement ce nouveau dispositif et remercier le Président publiquement de permettre cette nouvelle politique pour nos collégiens, parce que c'est quelque chose qu'on inscrit dans un contexte financier compliqué.

Concernant tout ce que vous avez dit, bien évidemment, il y aura peut-être des choses à améliorer. Concernant les partenariats, notamment ceux qu'on a mis en exemples, il ne faut évidemment pas s'interdire de faire participer des acteurs locaux et vous aurez sans doute beaucoup d'associations à nous faire remonter, sachant que nous laissons, bien sûr, la main, comme d'habitude, aux collègues et aux équipes éducatives de se saisir de ces parcours et nous ne leur imposerons pas quoi que ce soit. Ce sera un travail à réaliser tous ensemble, mais je ne doute pas que vous me ferez remonter, comme vous l'avez fait déjà en commission, toutes ces associations, tous ces partenaires qui pourront nous aider dans cette démarche.

Merci à tous.

M. le Président.- Merci, Marie. C'est une délibération très importante pour préparer l'avenir.

Qui est pour ?

Les propositions du rapport n° 3.3 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s et Madame BAILLEUL, Madame DECODTS, Madame DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits, votent pour).

Merci beaucoup, mes chers collègues.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 4^e COMMISSION

▪ **Rapport 4-1 – Feuille de route partenariale du Département du Nord dans le cadre des relations avec le Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités (HDFM) et contribution annuelle 2023 au syndicat**

M. le Président.- Je vous propose de passer au point suivant et je vais laisser la parole à Nicolas SIEGLER sur la feuille de route partenariale du Département du Nord dans le cadre des relations avec le syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités.

M. SIEGLER.- Merci, Monsieur le Président.

L'année dernière, notre assemblée a pris la décision d'adhérer au syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités ; c'est donc une jeune adhésion qui se matérialise aujourd'hui.

Il s'agit dans ce rapport de renouveler cette adhésion pour une somme relativement modique, 20 000 €, mais surtout, c'est l'occasion de manifester l'opportunité de la mesure que nous avons décidée l'année dernière dans cet organisme qui, au quotidien, œuvre et essaye d'améliorer la mobilité dans la région Hauts-de-France, par le covoiturage (dispositif « Pass Pass »), par les transports urbains, prendre connaissance ici ou là de la création d'un bus à haut niveau de service. Bref, avec toutes les autorités organisatrices de mobilité de la région, les intercommunalités, le Département a toute sa place dans ce syndicat.

Il s'agit donc de renouveler cette adhésion et de valider cette première feuille de route partenariale autour de trois axes : valoriser les politiques que vous connaissez, celles déjà menées par Patrick VALOIS et Valentin BELLEVAL dans leur délégation, celle menée par Sébastien SEGUIN dans sa délégation ; par exemple, demain, diffuser dans tous nos bus France Services des informations permettant aux Nordistes d'accéder plus facilement aux mobilités douces ou aux politiques que nous mettons en œuvre.

Bref, c'est un beau partenariat qui s'est renoué il y a un an et qui prend une orientation complètement conforme à ce que les membres de cette assemblée mettent en œuvre au quotidien dans leur délégation au titre des mobilités, donc j'associe très volontiers Patrick VALOIS, Valentin BELLEVAL, Sébastien SEGUIN autour de cette délibération.

Voilà, Monsieur le Président, très rapidement, ayant beaucoup parlé en début d'après-midi, ce que je peux en dire, et je me tiens à votre disposition.

M. le Président.- Merci, Nicolas.

J'ai une demande de prise de parole : Jean-Claude DULIEU.

M. DULIEU.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Il y a quelques années, nous étions intervenus lors du transfert à la Région de la compétence des transports des collégiens pour le maintien de notre présence au sein du SMIRT, syndicat régional de transports de l'époque. Nous

considérons à l'époque que nous devons rester partenaires sur la problématique des transports et de la mobilité dans le Nord, notamment dans la ruralité, que la mobilité dans le département allait bien au-delà des transports des collégiens. Vous en avez décidé à l'époque autrement, nous en avons pris acte.

L'an passé, vous avez proposé de réintégrer ce syndicat « nouvel formule », Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités. Nous avons exprimé notre satisfaction l'an dernier, nous avons voté pour – et j'avais même dit à la commission : « malheureusement, même si on lève les deux mains, il n'y a qu'une seule voix » – des deux mains. Aujourd'hui, nous réitérons notre accord sur l'opportunité de cette adhésion.

Mais la délibération de ce jour ne se contente pas de confirmer notre adhésion, elle aborde également la feuille de route pour les années à venir. Nous nous abstenons donc sur cette délibération, sur cette partie de délibération feuille de route, compte tenu de la faiblesse des objectifs en termes d'environnement, qui sont bien en deçà de nos objectifs inscrits dans Nord Durable, ainsi que de l'absence de perspective quant à un débat sur la gratuité des transports publics qui garantirait une véritable transition environnementale.

M. le Président.- Seul petit souci : je n'ai qu'une seule délibération, je ne peux pas la couper en deux.

M. DULIEU.- Oui, mais vous comprenez le truc, donc on s'abstiendra.

M. le Président.- Donc une abstention, oui, cela me paraît bien.

M. DULIEU.- Abstention positive !

M. le Président.- Nous sommes d'accord.

Qui est pour adopter...

Excuse-moi, Nicolas ?

M. SIEGLER.- Un mot très rapide...

M. le Président.- Je pensais que tu ne voulais plus parler ; c'est pour cela que j'enclenchais tout de suite...

M. SIEGLER.- J'adore boire les paroles de mon ami Jean-Claude DULIEU, mais quand le Département a quitté le SMIRT, il s'agissait de l'autorité organisatrice de transport, et la loi NOTRE étant ce qu'elle est, c'est comme le commerce. On est désormais dans un sujet de mobilité et, cela n'a échappé à personne, le Département a beaucoup plus de légitimité aujourd'hui pour exprimer les choses qu'en matière de transport, qui ne relève que de la Région.

Je prends cette abstention positive avec beaucoup de gourmandise et je demanderai un peu de sympathie à mes collègues, on n'est pas adhérent depuis très longtemps ; je trouve que décliner dans un temps aussi bref une volonté politique et trois axes sur nos délégations et nos politiques infrastructures routières, Nord Durable, etc. est, en soi, satisfaisant. Vous auriez pu voter pour, mais je respecte votre choix, mon cher Monsieur DULIEU.

M. le Président.- Qui est pour cette délibération ? (*Le Groupe Union pour le Nord, le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s, Madame Barbara BAILLEUL, Madame Christine DECODTS, Monsieur Éric RENAUD, non-inscrits*).

M. BEAUCHAMP (hors micro).- Monsieur le Président, je voulais répondre à notre collègue.

M. le Président.- Le vote est lancé.

Qui s'abstient ? (*Le Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !*).

Les propositions du rapport n° 4.1 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, ainsi que Madame BAILLEUL, Madame DECODTS et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! s'abstiennent).

Désolée, j'étais passé au vote.

▪ **Rapport 4-2 – Signature du Document Général d'Orientations 2023-2027 relatif à la sécurité routière dans le département du Nord**

M. le Président.- Valentin BELLEVAL, délibération 4-2 : signature du Document général d'orientations 2023-2027 relatif à la sécurité routière dans le département du Nord.

M. BELLEVAL.- Merci, Monsieur le Président.

Vous le savez, la sécurité routière sur les routes départementales est de loin notre priorité n° 1. Il y a encore trop d'accidents sur les routes départementales : 339 accidents en 2022, 35 personnes ont perdu la vie dans ces accidents ; c'est 10 % de moins qu'en 2021, mais ce sont évidemment trop de vies perdues sur nos routes.

Le DGO (Document Général d'Orientations), dont nous présentons le rapport aujourd'hui, permet de répondre aux quatre enjeux nationaux de sécurité routière, notamment les deux-roues motorisés, les conduites à risque, les distracteurs et les nouveaux modes de mobilité, en les appliquant aux besoins du département du Nord. Nous consacrons une enveloppe de 96 M€ pour la préservation et la sécurisation du patrimoine, les grands projets et l'accompagnement des territoires.

Nous sommes fortement mobilisés sur ces enjeux et nous mettons en œuvre depuis 2019 la délibération de renforcement de la sécurité routière sur les routes départementales qui avait été approuvée alors et qui a permis de définir une feuille de route très claire pour l'action du Département en matière de sécurité routière. Nous faisons le maximum chaque année pour sécuriser tous les endroits à risque sur notre patrimoine et sur notre réseau départemental. Nous avons ici déjà largement agi. Il nous reste à agir dans les prochaines années pour continuer à sécuriser le réseau ; c'est ce que nous faisons chaque année avec l'enveloppe de 25 M€ pour permettre le renouvellement des couches de roulement et nous en reparlerons aussi juste après avec le sujet de la signalétique.

Monsieur le Président, le Département est pleinement engagé pour la sécurisation de ces routes départementales.

M. le Président.- Merci beaucoup, Valentin.

Je n'ai pas de demande de prise de parole.

Qui est pour adopter cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 4.2 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, ainsi que Madame BAILLEUL, Madame DECODTS et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour).

Merci beaucoup.

▪ **Rapport 4-5 – Charte départemental de signalisation et nouveau schéma directeur de signalisation directionnelle**

M. le Président.- On parle de signalisation, Valentin ?

M. BELLEVAL.- Oui, merci, Monsieur le Président.

Nous avons 17 000 ensembles de signalisation directionnelle le long du réseau départemental. La dernière fois qu'une mise à jour de la signalétique départementale a été réalisée, c'était en l'an 2000, avec des bases de niveau de population et d'infrastructures qui sont devenues obsolètes en 2023. En 20 ans, la population, la réglementation ont évolué, de nouvelles routes ont vu le jour, fort heureusement, des projets économiques, touristiques, ont vu le jour et le Département a aussi changé sa feuille de route en matière de patrimoine culturel à mettre en valeur, de patrimoine touristique à mettre en valeur, la volonté aussi de mettre en avant ces espaces naturels.

Nous avons donc décidé de mettre en conformité le jalonnement le long des axes départementaux et le long des axes touristiques du département, en y intégrant une signalisation touristique et culturelle qui est évaluée entre 13 et 15 M€ ; c'est l'option que nous avons choisie ensemble lors d'une conférence du Président il y a quelques mois. Elle sera mise en œuvre dès cette année si cette délibération est votée, Monsieur le Président.

M. le Président.- Une délibération pas neutre du tout, financièrement mais également pour l'intégralité des Nordistes et des touristes qui viennent sur le territoire.

Je n'ai pas de demande de prise de parole.

Qui est pour ?

Les propositions du rapport n° 4.5 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, ainsi que Madame BAILLEUL, Madame DECODTS et Monsieur RENAUD, non-inscrits, votent pour).

Merci, Valentin.

▪ **Rapport 4-3 – Dispositif Nord Équipement Habitat Solidarité : Modification du règlement intérieur et renouvellement des conventions entre le Département du Nord et les intercommunalités**

M. le Président.- Je laisse la parole à Jean-Noël VERFAILLIE sur le dispositif Nord équipement habitat solidarité.

M. VERFAILLIE.- Merci, Monsieur le Président.

Une délibération essentiellement technique : la modification du règlement intérieur qui permettra désormais au Département de payer directement les entreprises par subrogation dans le cadre des travaux et le renouvellement des conventions entre le Département et les différents EPCI qui mettent en œuvre le dispositif avec nous.

M. le Président.- Cette délibération n'est pas neutre du tout, compte tenu qu'on se donne la possibilité de payer les entreprises sur facture, avec la preuve que les travaux ont été réalisés ; c'est une garantie que l'on apporte de payer tout de suite les entreprises et que les Nordistes ne soient pas obligés de payer et d'être remboursés après. Cela paraît simple comme ça, mais cela cause pas mal de soucis à certaines personnes qui ne peuvent pas faire l'avance pour les travaux, et nous ne pouvons pas payer avant, théoriquement. Ainsi, c'est bien cadré : c'est une aide supplémentaire qu'on vient apporter aux Nordistes en difficulté qui n'ont pas la base pour payer.

Qui est pour adopter cette délibération ?

Les propositions du rapport n° 4.3 sont adoptées à l'unanimité. (Les membres du Groupe Union pour le Nord, les membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, les membres du Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !, les membres du Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s, ainsi que Madame BAILLEUL et Madame DECODTS, non-inscrites, votent pour).

Merci beaucoup.

Mes chers collègues, nous en arrivons aux questions d'actualité. Si vous voulez bien, on va essayer de se contenir, aussi bien en questions qu'en réponses, à 3 minutes maximum : 3 minutes maximum par question, 3 minutes par réponse ; je l'ai toujours dit, je suis pour l'équité dans cet hémicycle.

On va commencer par Didier MANIER.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

▪ **La mise en œuvre des annonces nationales de revalorisation du pouvoir d'achat des fonctionnaires au Département du Nord (primes pour les bas revenus et remboursement de l'abonnement de transport en commun)**

M. MANIER.- Monsieur le Président, chers collègues,

Nous savons tous, évidemment, que les fonctionnaires ne sont pas des nantis, mais nous n'avons peut-être pas tous conscience de l'appauvrissement des fonctionnaires qui s'est accéléré depuis plusieurs années et, selon l'INSEE, le pouvoir d'achat des fonctionnaires a dégringolé entre 2010 et 2023. En effet, si on prend l'exemple des agents de catégorie C en fin de grade, il semblerait qu'ils aient perdu près de 283 € par mois sur cette période.

L'inflation est évidemment à mettre en cause, une inflation qui est loin d'être compensée. La revalorisation du point d'indice en juillet 2022 de +3,5 % n'a pas rattrapé l'inflation chiffrée à plus de 6 % en fin d'année dernière. Si le point d'indice avait suivi l'inflation réelle, il ne serait pas fixé à 4,85 mais à 5,59, une différence notable.

Nous avons tous suivi les possibilités que nous laisse le gouvernement de prendre un certain nombre de dispositions à destination des collaborateurs du Département. J'ai donc un certain nombre de questions à vous poser :

- Quelle sera la mise en œuvre des mesures de revalorisation salariale des agents au Département du Nord ?
- Comptez-vous faire passer la part employeur de l'abonnement transports en commun à 75 % dès la rentrée, à l'instar de ce qui se fait déjà à la Région des Hauts-de-France ?
- Allez-vous lancer une réflexion sur la mise en place d'une prime pour les bas salaires telle qu'elle va être mise en œuvre au sein de la fonction publique d'État ?
- La monétisation des comptes épargne-temps a été évoquée ; quelle est votre position ? Comment jugez-vous l'urgence de mettre en œuvre des mesures de revalorisation face à la précarisation et la baisse de pouvoir d'achat de nos agents départementaux ?

M. le Président.- Je vais laisser Jean-Luc DETAVERNIER vous répondre.

M. DETAVERNIER.- Effectivement, le 12 juin 2023, le ministre de la Transformation et de la Fonction publique a annoncé plusieurs mesures constituant un paquet pouvoir d'achat à destination des agents publics. Ces mesures devront, pour la plupart d'entre elles, être précisées par décret. Les premiers décrets sont annoncés pour le mois de juillet, les autres plutôt vers l'automne. Il s'agit donc ici de vous présenter les principales dispositions et déjà les estimations faites à partir des informations que nous avons en notre possession.

La principale mesure, comme l'a dit Didier, consiste en une deuxième revalorisation du point d'indice, après celle de l'an dernier. Cette revalorisation est de 1,5 point à compter du 1^{er} juillet prochain et représente pour le Département une dépense supplémentaire de 6,5 M€ en année pleine, donc cette année, cela nous fera la moitié au niveau budgétaire.

Cette revalorisation sera complétée au 1^{er} janvier 2024 par l'attribution de 5 points d'indice à tous les collaborateurs, soit environ 25 € par mois. Le coût de cette mesure est évalué pour la collectivité à 4,3 M€.

Le gouvernement a annoncé d'autres mesures en faveur des bas revenus, dont le périmètre doit encore être précisé par décret :

- Tout d'abord, un ajout de points d'indice pour les premiers échelons des catégories C et B, jusqu'à 3 points à compter du 1^{er} juillet prochain, et à partir des informations que nous possédons, cette mesure devrait représenter un coût de l'ordre de 350 à 450 k€ en année pleine.

- Enfin, le gouvernement a annoncé une prime pouvoir d'achat laissée, elle, à la liberté des collectivités territoriales, sur le modèle de celle qui a été prise pour le secteur privé. Cette prime dégressive de 800 à 300 € bruts pour les agents aux revenus inférieurs à 3 250 € bruts serait à verser avant fin de l'année 2023. Si elle était mise en œuvre, et sous réserve des précisions apportées par décret, elle pourrait concerner dans la collectivité 6 000 collaborateurs pour une dépense d'environ 3,6 M€.

D'autres mesures ont été annoncées avec un impact financier moindre, en particulier une hausse du plafond de remboursement des frais de transports en commun.

Ces mesures annoncées tardivement avant leur date de mise en œuvre sans que tous les détails en soient connus vont créer ainsi une hausse pérenne de l'ordre de 11 M€ à partir de 2024. Elles permettront, bien sûr, dans un contexte inflationniste, avec de réelles répercussions sur le pouvoir d'achat de nos collaborateurs, d'apporter une hausse de revenus bienvenue. Elles ont également le mérite de ne pas déstructurer notre cadre de rémunération, même si les mesures prises pour les bas revenus vont amplifier le tassement des rémunérations enclenché depuis plusieurs années.

Sur le sujet, aucune compensation n'est toutefois prévue à ce jour par l'État. Pour rappel, pour avoir tous les éléments en tête, la hausse du point d'indice en 2022 entraînait une dépense supplémentaire de 15 M€ par an en année pleine, le Ségur ainsi que les mesures que nous avons prises au niveau du Département constituent une dépense annuelle de 11 M€. 15 M€, 11 M€ et 11 M€ déjà annoncés, cela nous fera sur deux années déjà 37 M€ de hausse au niveau de la masse salariale. Il nous restera, en fonction de la teneur des décrets, à faire les choix et à prendre des décisions sur ce qui reste, en quelque sorte, facultatif.

M. le Président.- Merci, Jean-Luc.

Monsieur MANIER.

M. MANIER.- Excusez-moi, Monsieur le Président, je n'ai pas bien compris quelle était la réponse par rapport à la possibilité dorénavant de la part employeur de 75 % sur les transports. Je trouve que c'est très important et je voudrais connaître l'intention de notre collectivité.

M. DETAVERNIER.- Jusqu'à maintenant, la possibilité n'existait pas. Compte tenu de la prise de décision, on devait se limiter à 50 %. À ce jour, on n'a pas pris de décision sur le sujet ; ce sera mis à l'ordre du jour d'une décision prochaine, mais ce n'est pas un coût excessif au niveau de la collectivité.

M. MANIER.- Donc c'est plutôt favorable.

M. le Président.- On attendra la décision, on s'adaptera à tout ce qui est obligatoire et on regardera ce qu'on peut faire sur le facultatif ; il faut être très clair. Il faut bien boucler un budget, je le disais ce matin ; c'est bien de décider pour les autres, mais théoriquement, c'est celui qui décide qui paye ; jusque-là, on m'a toujours appris cela. On fera selon nos moyens et on ne peut pas donner ce qu'on n'a pas.

M. DULIEU (hors micro).- On a le même problème dans les mairies et les agglos.

M. le Président.- Partout, on est bien d'accord.

Je laisse la parole à Maryline LUCAS.

▪ **Quel devenir du fret ferroviaire ?**

Mme LUCAS.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Au moment où je prends la parole, a lieu une importante mobilisation à Somain pour préserver la gare de triage et sensibiliser le plus grand nombre à la situation désastreuse du fret ferroviaire.

Les élus de gauche, rassemblés aux côtés des syndicalistes, des salariés, de la population, sont en colère et à juste titre. Depuis 2005, nous suivons la lente dégradation du fret SNCF, tout comme celui de la gare de triage de Somain qui, il y a encore une bonne quinzaine d'années, embauchait 600 salariés. Ils ne sont plus qu'une cinquantaine aujourd'hui.

Alors que les conditions climatiques sont catastrophiques, que les effets du réchauffement de la planète bouleversent nos vies, il est plus que jamais d'actualité de transformer en profondeur notre système économique, et notamment l'acheminement des marchandises en limitant le tout camion.

Le Fret SNCF, l'un des fleurons du service public à la française, filiale d'un groupe aujourd'hui privatisé, fait partie des solutions d'avenir pour transformer nos modes de production et d'acheminement des marchandises. Cette privatisation est un non-sens au regard de nos besoins criants en matière de redéveloppement industriel.

Fret SNCF est aujourd'hui menacée par une nouvelle injonction de l'Union européenne. En effet, la Commission menace de sanction la filiale pour aides d'État.

Le gouvernement, et en particulier le ministre des Transports, Clément BEAUNE, estime que pour la sauver, elle doit se priver de 30 % du trafic et de 20 % de ses contrats, comme l'explique le journal « *Le Monde* ».

Qui peut croire raisonnablement que ces privatisations vont aller dans le sens du sauvetage d'un groupe que les gouvernements successifs ont affaibli en vue de son démantèlement ?

La réalité est tout autre : il s'agit bien d'une nouvelle poursuite de la liquidation du rail dans notre pays. Les répercussions pour l'emploi seront sans appel, des centaines de salariés seront directement menacés.

Dans ces conditions, nous souhaitons alerter l'assemblée départementale sur les choix gouvernementaux de suivre aveuglément les institutions européennes sans protester, alors que notre peuple a fortement rejeté la Constitution européenne en 2005 ; il ne s'y est pas trompé.

Nous souhaitons également apporter tout notre soutien aux salariés, aux cheminots, à leur famille, dans leur lutte pour la préservation de Fret SNCF. Au lieu de proposer le démantèlement de la filiale, nous devons au contraire tout faire pour que le rail réoccupe une place prépondérante dans le transport de marchandises, sous maîtrise publique, dans le but de réindustrialiser notre pays et préserver l'emploi dans nos territoires. Ne pensez-vous pas, Monsieur le Président, que l'assemblée départementale devrait se positionner contre ces décisions mortifères pour nos services, notre industrie et nos emplois ?

Merci.

M. le Président.- Je vais laisser la parole à Valentin de façon générale et je reviendrai 15 secondes sur l'opération de Somain.

M. BELLEVAL.- Merci, Monsieur le Président.

Madame LUCAS, chers collègues,

J'ai attendu jusqu'au bout la question qui était posée au Département sur le sujet, je pense que vous pouvez transmettre l'intégralité de votre texte à un parlementaire et cela doit être, à mon avis, l'objet d'une question au gouvernement, puisque, cela a été rappelé tout à l'heure quand on a parlé de Hauts-de-France Mobilités, le Département n'a pas proprement de compétence en matière de transport ferroviaire.

Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'a priori, on partage les propos qui sont les vôtres ; il est certain qu'au-delà de la destruction d'emplois qui serait induite par le démantèlement du fret SNCF, il y a aussi un vrai sujet qui est celui des conséquences de la disparition du fret ferroviaire. On sait qu'un convoi de fret ferroviaire, c'est une trentaine ou une quarantaine de camions supplémentaires sur les routes, et donc en partie sur le réseau départemental, et que ce n'est à aucun moment ce que nous souhaitons.

Nous partageons les convictions du gouvernement, qui ne sont, a priori, pas mises là en actes au travers des difficultés que rencontre le fret ferroviaire, mais bien sûr que nous souhaitons permettre au fret ferroviaire de se développer et que chaque convoi sur les rails, c'est de la circulation en moins sur les routes départementales et cela reste, là aussi, un objectif que nous partageons. De ce point de vue, total soutien au propos qui est tenu.

Simplement redire que notre action en matière de ferroviaire est extrêmement limitée. Le Département du Nord essaye, au travers de ses politiques, d'accompagner au mieux les grands défis qui attendent le rail dans les prochaines années, notamment sur la rénovation des ouvrages d'art qui permettent le franchissement des voies ferrées – on en reparlera en septembre, quand on présentera la délibération cadre sur la Trajectoire voiries – et un gros sujet est engagé sur la suppression progressive des passages à niveau qui empêche, là aussi, d'améliorer la sécurité aux abords de nos voies ferrées.

Notre action est assez limitée, mais bien sûr que sur le principe, nous soutenons toute mesure et tout discours qui permettraient d'alimenter le développement du fret ferroviaire, puisque ces convois sont bien mieux sur les rails de nos voies ferrées que sur les routes départementales.

M. le Président.- Merci, Valentin.

Simplement un tout petit étonnement, parce qu'il y avait un investisseur qui construisait 120 000 m² et qui voulait l'embranchement fer sur Somain. Je ne comprends pas bien qu'aujourd'hui, il y ait une remise en cause de l'embranchement fer sur Somain, parce que j'ai lu à X reprises dans la presse que c'était signé avec notre collègue Frédéric DELANNOY, que l'investisseur venait, investisseur connu sur la place. Je suis un peu étonné que ce ne soit pas bouclé. Cet investisseur vient faire 120 000 m² parce qu'il y a le fer, et aujourd'hui, il n'y a plus le fer. Il serait intéressant de regarder sur ce dossier comment on avance, parce que si on les met sur l'autoroute, on n'aura rien gagné ; c'est le but de l'opération.

Je laisse la parole maintenant à Maël GUIZIOU.

▪ **Soutien du Département aux Ateliers populaires d'urbanisme de Lille**

M. GUIZIOU.- Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente en charge du retour à l'emploi et de l'insertion,

Vous avez été destinataires le 6 mars dernier d'un courrier adressé par les Ateliers populaires d'urbanisme (APU) de Fives, Moulins et du Vieux-Lille à propos du soutien du Département du Nord à ces structures, courrier que le groupe écologiste vous a à nouveau relayé le 23 mai dernier.

Depuis plus de 40 ans, ces Ateliers populaires d'urbanisme agissent auprès des familles nordistes pour favoriser leur accès aux droits en matière de logement. Par leur action, ces structures participent notamment à l'insertion et à la levée des freins vers le retour à l'emploi de plusieurs allocataires du RSA, s'inscrivant ainsi pleinement dans les politiques du Département.

Pour exemple, en 2022, ce sont 1 419 ménages qui ont été suivis par les trois APU sur Lille et la métropole (489 par l'APU du Vieux-Lille, 380 par l'APU de Fives et 550 par l'APU de Moulins).

Les Ateliers populaires d'urbanisme lillois n'ont pourtant pas été retenus dans le cadre de l'appel à projets 2022 « Solidarité contre les exclusions » ainsi que du nouvel appel à projets « Insertion » 2022-2025.

La perte de ces subventions du Département, qui soutenait pourtant les activités des APU lillois depuis les années quatre-vingt-dix, met grandement en péril leur capacité à fournir des services essentiels dont dépendent de nombreux Nordistes en situation de précarité.

Pour le Groupe Ecologiste, qui apporte son soutien aux APU lillois, il est donc scandaleux de vouloir affaiblir ces structures, alors même que les services du Département, notamment les travailleurs sociaux, orientent régulièrement des ménages vers les APU pour faciliter la résolution de leurs difficultés liées au logement.

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente en charge du retour à l'emploi et de l'insertion,

Quels sont les motifs expliquant votre décision de ne plus financer les Ateliers populaires d'urbanisme lillois ? Prévoyez-vous de rencontrer ces structures afin de rétablir le partenariat du Département avec ces acteurs précieux de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Doriane.

Mme BÉCUE.- La réponse va être très simple : les APU étaient financés par le Département *via* le FSL (Fonds solidarité logement). Le FSL a été transféré à la Métropole, et donc ils sont financés par la Métropole. Cela n'a rien à voir avec l'appel à projets « Insertion, retour à l'emploi ».

Je rappelle que les APU bénéficient quand même d'un soutien financier important des différentes collectivités : la Métropole Européenne de Lille (MEL) pour 130 k€, l'État pour 43 k€, la Ville de Lille pour 110,5 k€, la Fondation Abbé Pierre pour 80 k€ et la Région pour 4 627 €.

Aujourd'hui, cela ne correspond pas à nos attentes dans le cadre de l'appel à projets et il est juste logique, puisqu'ils étaient financés au titre du FSL, que ce soit la MEL qui finance, tout simplement.

M. le Président.- Je n'ai rien à ajouter !

La parole est à Grégory BARTHOLOMEUS.

▪ **Automatisation des sanctions pour les allocataires du RSA : quelle position du Département du Nord ?**

M. BARTHOLOMEUS.- Monsieur le Président, chers collègues,

Ma question porte sur la mise en œuvre de sanctions contre les allocataires du RSA et elle est en lien avec les débats autour du projet France Travail.

En effet, le gouvernement a prévu dans le projet de loi pour le plein-emploi d'instaurer un nouveau système de sanction qui, faut-il le rappeler, existe déjà actuellement. Il s'agit toutefois de sanctionner de manière beaucoup plus automatique les allocataires en cas d'absence aux rendez-vous d'accompagnement ou aux actions de formation. Maignon a précisé l'enjeu : donner la main aux conseillers France Travail. En cas de manquement constaté, l'opérateur proposera au Président du Département une mesure de suspension ou de suppression de l'allocation. Si le Président du Conseil départemental ne décide pas de statuer lui-même, la sanction s'appliquera passé un délai qui sera fixé par un décret en Conseil d'État à venir.

Le Président de l'Union nationale des CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) et maire d'Alfortville, Monsieur Luc CARVONAS, a d'ores et déjà mis en garde contre ce nouveau système : selon lui, les sanctions ne doivent pas être utilisées comme une arme contre les plus vulnérables et ne sauraient constituer la solution adéquate pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de précarité ; au contraire, les mesures coercitives risquent de stigmatiser davantage les bénéficiaires du RSA et de les décourager dans leurs efforts pour trouver un emploi.

Stéphane TROUSSEL, Président du Département de la Seine-Saint-Denis, déclarait, quant à lui, en réaction : « Le RSA est un droit social fondamental qui ne saurait se mériter par un quelconque engagement dans un accompagnement intensif ». Nous partageons son constat sur le caractère contre-productif et stigmatisant du nouveau système de sanction prévu alors que le RSA est avant tout une allocation de survie.

D'ailleurs, dans le Nord, plusieurs CCAS ont reçu récemment des demandes des services départementaux pour appliquer plus systématiquement des sanctions contre les allocataires du RSA en insertion. Il est demandé aux partenaires de proposer des mesures coercitives en cas de manquement ou d'écart par rapport aux obligations. S'agit-il d'une nouvelle pratique généralisée à l'ensemble du Département ?

Enfin, quelle est votre position par rapport au nouveau système qui risque d'automatiser les sanctions ?

Je tiens enfin à préciser que le Conseil départemental de la Réunion, majorité de droite Les Républicains, a voté unanimement en mai dernier une motion qui s'oppose aux sanctions et demande que la loi prenne en compte les enseignements de l'expérimentation qui vient à peine de commencer.

D'ailleurs, mes chers collègues, un certain nombre d'entre vous, comme moi, sont maires et, à ce titre, présidents d'un Centre communal d'action sociale. Qu'allez-vous faire lorsqu'une maman seule avec des enfants, allocataire du RSA, se trouvera sanctionnée et privée de tout ou partie de son RSA ? Que ferez-vous lorsqu'elle ne sera plus capable de payer la cantine des enfants ou encore de subvenir à leurs besoins essentiels ? Je n'ai aucun doute là-dessus, parce que vous n'allez pas laisser des habitants de votre commune dans une situation critique et dans une détresse sociale. Nous sommes, les maires et les présidents des Centres d'action sociale, les derniers filets de sécurité parfois, bien trop souvent même, et en tant que maires et présidentes et présidents de CCAS que vous êtes, comme moi, vous allez activer

vos dispositifs d'aide sociale facultative, et ce que vous aurez pris d'une main, vous le rendrez de l'autre, en provoquant de fait un transfert de charge vers les CCAS des communes du Nord.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- La parole est à Doriane.

Mme BÉCUE.- Je pense qu'on a déjà expliqué tout à l'heure la procédure pour les sanctions, et comme on le disait, il n'y a pas un dispositif spécifique de sanctions France Travail, c'est le même dispositif qui est utilisé aujourd'hui. Après, on est très clair : on a aujourd'hui une allocation qui s'appelle le RSA ; le RSA, c'est d'abord le droit à l'accompagnement. Pour rappel, en 2015, nous avions 45 000 personnes qui touchaient le RSA et qui n'étaient accompagnées par personne, ni par Pôle Emploi ni par les opérateurs du Département. Est-ce que la situation était normale ? Non ! Finalement, on laissait les gens dans la précarité parce qu'ils n'étaient pas accompagnés. Rien n'était proposé pour ces familles, et après, on nous dit : « Au bout de sept ans, seules quelques personnes peuvent retrouver un travail ».

Nous avons fait le choix d'accompagner les gens, de leur proposer des solutions, y compris pour les modes de garde. Bien évidemment qu'il y a des situations très compliquées, bien évidemment qu'il y a des personnes malades, et ces personnes ne seront jamais sanctionnées, vous le savez très bien. Maintenant, quelqu'un qui a des rendez-vous et qui ne vient pas à ces rendez-vous, nous avons été très clairs, il est normal qu'à un moment donné, la personne soit sanctionnée, et les gens, généralement, se remobilisent.

Concernant les CCAS, plusieurs CCAS m'ont contactée pour nous demander de faire des CER courts, parce qu'auparavant, c'étaient des CER d'un an ; nous gardons les CER d'un an, mais certains CCAS m'ont demandé, pour certaines situations, de faire des CER de trois mois, parce que la personne vient, elle signe son CER, et après, on n'a plus de nouvelles ; ce n'est pas normal. Quand des travailleurs sociaux des CCAS nous alertent et nous demandent de revoir cette contractualisation, c'est qu'il y a un sujet. J'entends le discours du Président de l'Union nationale des CCAS ; je l'invite aussi peut-être à aller sur le terrain et rencontrer les collaborateurs qui accompagnent au quotidien les allocataires du RSA.

M. le Président.- Merci, Doriane.

La parole est à Isabelle CHOAIN.

▪ **Quelle place et quel rôle du Département dans l'enjeu de la gestion de l'eau ?**

Mme CHOAIN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Ma question portera sur la problématique de l'eau.

L'eau est une richesse, au carrefour d'enjeux environnementaux, financiers, économiques et sociaux, mais la ressource de cette richesse est limitée, on le sait. Les épisodes caniculaires de l'an dernier et les faibles précipitations de cet hiver augmentent les risques de manque d'eau dans notre région. Les experts estiment que le changement climatique pourrait conduire dès la fin du siècle à une baisse de 10 à 40 % du débit des rivières et du niveau des nappes d'eau souterraine et à une augmentation des épisodes de sécheresse.

Dans le bassin de l'Escaut et de la Sambre, les nappes sont au plus bas. Sur la période dite « de recharge », d'octobre 2022 à février 2023, le déficit de pluviométrie est de l'ordre de 27 %. Il ne serait donc pas impossible que des milliers d'usagers du Valenciennois, voire au-delà, se retrouvent sans eau du robinet.

Je cite « *La Voix du Nord* » : « *Cet été, dans le Valenciennois, le spectre d'un manque d'eau au robinet* ». Un marchand d'eau de ce secteur assure même qu'en cas de canicule, ce seraient plus de 10 000 usagers qui seraient privés d'eau du robinet midi et soir.

Tout d'abord, il devient impératif de revoir la gestion de l'eau pour lui donner une véritable gestion publique. Une autre politique de l'eau, c'est aussi tourner le dos aux pratiques actuelles : individuelles, agricoles et industrielles, pour

une sobriété nécessaire. Il devient également impératif, d'une part, d'économiser la ressource et, d'autre part, de mener une gestion raisonnée de l'eau. Par exemple, il faudrait mettre fin à la dégressivité des tarifs de l'eau pour les grosses entreprises.

Pour assurer cette gestion raisonnée, les contrôles sont nécessaires, alors que l'OFB ne dispose que de 13 agents sur notre territoire.

Le Plan eau et ses 53 mesures développées par le Président de la République, même si certaines pistes sont intéressantes, a reçu un accueil mitigé des associations environnementales.

L'objectif national de réduction de 10 % des prélèvements à l'horizon 2030 vient d'être confirmé par le ministre aux Agences de l'eau et indique 25 % pour 2035. L'Agence de l'eau se tourne vers les territoires des SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) pour la mise en œuvre de ces économies, encore faut-il leur donner les moyens et les outils. Comment pouvons-nous, dans le Nord, accompagner ces territoires et leurs populations ?

Nous, Département, devons, nous aussi, amplifier nos politiques afin de préserver ce bien commun et devons œuvrer à développer dans nos bâtiments une politique de récupération, de réutilisation de l'eau et de kits économisateurs, y compris chez notre bailleur Partenord, intégrer cet enjeu de l'eau en amont de toutes nos politiques, même celles d'accompagnement financier, désimpermeabiliser les cours des collèges, amplifier notre politique d'achat des zones humides au titre des ENS (Espaces naturels sensibles), accompagner les filières agricoles dans les projets d'économie d'eau, créer un volet ADVB – on en a parlé ce matin – avec un budget spécifique à la récupération de l'eau de pluie pour les bâtiments communaux.

Pour s'adapter au changement climatique et aux nouveaux défis qu'il nous impose, notre Département doit travailler à la préservation de sa ressource naturelle.

Monsieur le Président, êtes-vous prêt, sommes-nous prêts à relever ce défi ?

Merci.

M. le Président.- La parole est à Patrick VALOIS.

M. VALOIS.- Merci.

Nous partageons cette analyse, bien évidemment, chère collègue.

Je voudrais vous rappeler très rapidement, d'abord, qu'il y a un cadre réglementaire, qu'on connaît tous et qui fait qu'aujourd'hui, la gestion de l'eau se passe au sein des GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) dont ont la responsabilité les EPCI. Pour autant, le Département souhaite être présent sur cette question.

Un certain nombre de choses sont déjà faites, il faut le rappeler, que ce soit en matière d'ingénierie, en maîtrise d'ouvrage pour toutes les questions de voirie, un certain nombre de collèges sont concernés par des systèmes de récupération d'eau, ainsi que certaines unités territoriales. Notre politique aménagement foncier, de la même manière, a un rôle incitatif auprès des commissions communales ou intercommunales d'aménagement foncier pour faire en sorte qu'on essaye de profiter de cette démarche pour consacrer un certain nombre de terrains à des rétentions d'eau là où c'est possible.

Je vous rappelle par ailleurs notre Stratégie espaces naturels, qui a évolué vers la préservation d'un maximum de zones humides. Une réévaluation est actuellement faite par les services des zones humides ; c'est le cas, par exemple, du marais d'Aymeries, autour de la ville d'Aulnoye, qui devient un nouvel espace de préemption, comme il est indiqué comme espace humide, ce qui sous-entend une protection.

On souhaite aller plus loin, bien évidemment, mais la question du partage de l'eau se pose déjà et elle se posera de manière plus aiguë dans les années à venir, c'est une évidence. On considère à l'Agence de l'eau qu'environ 20 % de l'eau disponible aujourd'hui devra venir en diminution du volume actuel disponible, c'est-à-dire qu'on ne pourra plus utiliser que 80 % de l'eau disponible aujourd'hui.

Quel robinet fermera-t-on ? Est-ce qu'on fermera le robinet des agriculteurs, des industriels, des particuliers, des collectivités ? La première démarche est une démarche de sobriété qui doit être prise en compte par tous. C'est une démarche collective, cela ne peut pas être qu'un Département qui porte cela. Je reçois demain l'Agence de l'eau, parce qu'on a un travail vraiment très régulier ensemble et je pourrai faire état lors du COPIL Nord Durable qui sera consacré en partie à cette question, d'ici quelques jours ou semaines, des éléments qui me sont donnés par l'Agence de l'eau,

mais c'est vraiment une démarche collective et la prise en compte collective de cette question est absolument indispensable.

M. le Président.- Merci, Patrick.

Ainsi se terminent les questions d'actualité ; je vous propose d'enchaîner immédiatement avec la commission permanente.

(La séance est levée à 19 heures.)

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 JUIIN 2023

ORDRE DU JOUR

PROCES-VERBAL SOUMIS A VALIDATION :

Projet procès-verbal Conseil départemental des 20 et 21 mars 2023

POINTS PRINCIPAUX :

- 0.1 - Compte administratif 2022 - budget principal
Rapport n° DFCG/2023/209**
- 0.2 - Compte administratif 2022 - budget annexe Laboratoire départemental
Rapport n° DFCG/2023/210**
- 0.3 - Compte de gestion 2022 - Budget principal
Rapport n° DFCG/2023/207**
- 0.4 - Compte de gestion 2022 - budget annexe Laboratoire départemental
Rapport n° DFCG/2023/208**
- 4.4 - Attribution de subventions dans le cadre du dispositif de soutien aux projets d'investissement communaux (ADVB/PTS) - Programmation 2023 et Intérêt 2024
Rapport n° DTT/2023/202**

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION 1 Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public :

- 1.1 - Protocole transactionnel dans le cadre des marchés n° 2022-017800100 et 2022-017800200 relatifs aux prestations de voyages (transports, location de véhicule et hébergements) entre le Département du Nord et la société TRAVEL PLANET
Rapport n° DMG/2023/167
- 1.2 - Motion déposée par le Groupe « Communiste et Républicain - Pour l'Humain d'Abord » intitulée Valdunes : pour l'avenir des sites de Trith-Saint-Léger et de Leffrinckoucke
Rapport n° DAJAP/2023/296
- 1.3 - Mise à jour du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et instauration d'une prime de responsabilité pour les emplois administratifs de direction
Rapport n° DRH/2023/240
- 1.4 - Dispositif boursier en faveur des élèves de la filière médico-sociale
Rapport n° DRH/2023/231
- 1.5 - Recours éventuel à des collaborateurs contractuels pour des emplois de catégorie A, B ou C
Rapport n° DRH/2023/232

COMMISSION 2 Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention, santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse :

- 2.1 - Convention de financement entre le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et le Département du Nord pour la mise en œuvre d'une expérimentation relative à l'accompagnement rénové des allocataires du RSA
Rapport n° DirRE/2023/283
- 2.2 - Partenariat pour la mise en place d'un dispositif mobile de promotion de la santé en prévention des cancers féminins sur le territoire du Département du Nord
Rapport n° DGAEFS/2023/305
- 2.3 - Motion relative au congé menstruel présentée conjointement par les Groupes « Europe Écologie Les Verts Génération.s », « Communiste et Républicain - Pour l'Humain d'Abord » et « Socialiste, Républicain et Citoyen »
Rapport n° DAJAP/2023/297
- 2.4 - Convention partenariale pour la mise en œuvre du dispositif « OLYMPE », mise à l'abri et accompagnement des femmes victimes de violences et leurs enfants
Rapport n° DGAEFS-SG/2023/266
- 2.5 - Engagement du Département du Nord dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Avenants financiers pour l'année 2023.
Rapport n° DGAREAS/2023/212
- 2.6 - Accord-cadre Etat-Conseil départemental du Nord-Organismes intermédiaires PLIE (Plans

Locaux pour l'Insertion et l'Emploi).

Rapport n° DFCEG/2023/306

- 2.7 - Renforcer la politique publique de protection de l'enfance, par un meilleur accompagnement des enfants victimes de violences, le renforcement des services d'aide à domicile en protection de l'enfance et le soutien à l'amélioration des conditions d'accueil en établissement

Rapport n° DGAEFS-SG/2023/267

COMMISSION 3 Education, culture, sport, tourisme, vie associative :

- 3.1 - Subventions d'investissement immobilier pour travaux dans les collèges privés 2023

Rapport n° DC/2023/274

- 3.2 - Convention entre le Département, la Région Hauts-de-France, la Ville de Marcq-en-Barœul et la Métropole Européenne de Lille pour l'installation définitive de l'Ecole Européenne Lille Métropole

Rapport n° DC/2023/273

- 3.3 - « Le Nord, Terre de Mémoire Vivante » : 3 parcours mémoriels au titre de l'année 2023/2024

Rapport n° DC/2023/279

COMMISSION 4 Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes :

- 4.1 - Feuille de route partenariale du Département du Nord dans le cadre des relations avec le Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités (HDFM) et contribution annuelle 2023 au syndicat

Rapport n° DTT/2023/218

- 4.2 - Signature du Document Général d'Orientations 2023-2027 relatif à la sécurité routière dans le Département du Nord

Rapport n° DV/2023/282

- 4.3 - Dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité : Modification du règlement intérieur et renouvellement des conventions entre le Département du Nord et les intercommunalités

Rapport n° DTT/2023/120

- 4.5 - Charte départementale de signalisation et nouveau schéma directeur de signalisation directionnelle.

Rapport n° DV/2023/254

COMMISSION 5 Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau :

- 5.1 - Mise en place d'un partenariat pour une opération d'aide alimentaire intitulée « Paniers Nord Solidaires »

Rapport n° DRE/2023/248

- 5.2 - Interventions départementales dans le domaine agricole

Rapport n° DRE/2023/224

- 5.3 - Interventions dans le domaine de l'environnement**
Rapport n° DRE/2023/249
- 5.4 - Renouvellement du label et extension de la Réserve de Biosphère du Marais Audomarois notamment dans le Nord**
Rapport n° DRE/2023/250
- 5.5 - Inscription de circuits de randonnée au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), sur avis de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires à destination des sports de nature (CDESI) et inscription d'un nouveau circuit de randonnée pédestre au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) : le « Circuit des Hirondelles » à Bousies**
Rapport n° DRE/2023/227
- 5.6 - Adoption du Schéma Stratégique et Partenarial des Espaces de Nature et Récréatifs du Bassin minier du Nord**
Rapport n° DTT/2023/230

RAPPORTS

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Compte administratif 2022 - budget principal

L'année 2022 a été la première de la nouvelle mandature, nous permettant de décliner notre projet de mandat et notre stratégie financière. Le contexte économique, social et géopolitique inédit que nous avons connu a cependant fortement impacté nos finances, dégradant sensiblement la situation financière, par rapport à l'année 2021, post-Covid, placée sous le signe de la reprise économique et de la vie.

En 2022, la hausse des prix à la consommation s'est élevée à 5,2%, contre 1,6% en 2021. Ce choc inflationniste a pu être en partie amorti par notre politique volontariste de retour à l'emploi des allocataires du RSA, le maintien de la dynamique des DMTO, ainsi que de nos recettes de fonctionnement, elles-mêmes en hausse de 1,6%.

Le budget primitif 2022 s'articulait autour de deux axes : ambition et responsabilité.

Notre responsabilité est celle de tout pouvoir public : être capable de maintenir le cap, en s'adaptant à la situation et en faisant les réformes nécessaires pour assurer un service public efficient. Elle nous a permis de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement à 2,9%, et ce malgré l'inflation et la croissance soutenue des frais de personnel, du fait de décisions de l'Etat (Ségur, augmentation de 3,5% du point d'indice...).

Notre ambition est d'être là pour les Nordistes, sur l'ensemble des solidarités humaines et territoriales dont nous sommes les garants. Ce fut le cas, tant auprès des familles et des populations les plus fragiles qu'auprès des acteurs locaux, indispensables à l'aménagement et à l'attractivité du territoire.

Malgré le contexte évoqué, notre responsabilité nous a permis de nous donner les moyens de nos ambitions, par exemple avec le plan départemental pour l'Enfance, ou encore à travers notre politique soutenue d'investissement. La situation financière s'est certes dégradée, mais elle reste saine.

Ce compte administratif en est la démonstration.

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter, conformément à l'article L. 3312-5 du CGCT, le compte administratif du Département pour l'exercice 2022 tel qu'il est présenté dans le rapport (annexe 1) et tel qu'il figure dans la maquette (annexe 2) et les annexes à la présente délibération (annexe 3 ; annexe 4, annexe 5).

Le compte administratif 2022 a été arrêté, en mouvements réels (hors résultats antérieurs reportés), à 3 479 117 531,83 € en dépenses et à 3 635 334 493,77 € en recettes, dégagant un

- POINT PRINCIPAL N°1 -

excédent annuel de 156 216 961,94 € et un excédent net global de clôture de 239 998 753,13 € qui se décompose comme suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice	148 692 194,52 €
Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs	173 635 299,21 €
Résultat cumulé de fonctionnement	322 327 493,73 €
Résultat d'investissement de l'exercice	7 524 767,42 €
Résultat d'investissement des exercices antérieurs	-89 853 508,02 €
Résultat cumulé d'investissement	-82 328 740,60 €
Résultat net final	239 998 753,13 €

- d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget principal 322 327 493,73 € au budget supplémentaire 2023 :
 - à la couverture du déficit d'investissement pour 82 328 740,60 € ;
 - à la section de fonctionnement pour le solde, soit 239 998 753,13 €.

- d'admettre en non-valeur les titres tels que présentés en annexe 5 pour un montant de 2 278 871,42 €.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Compte administratif 2022 - budget annexe Laboratoire départemental

Régis par le décret n°2015-1902 du 30 décembre 2015, les laboratoires départementaux publics jouent un rôle important dans la sécurité sanitaire du pays.

Rattaché depuis 1989 au Département du Nord, le Laboratoire départemental public participe notamment à la surveillance des maladies animales transmissibles à l'homme et à la prévention des maladies contagieuses animales. En tant qu'outil d'aide au diagnostic, il accompagne également les vétérinaires et les éleveurs confrontés à une pathologie, en proposant des traitements et des mesures de prévention adaptés.

Le compte administratif du Laboratoire départemental public, constituant un budget annexe du budget principal du Département du Nord, dégage en 2022 un excédent global de clôture de 363 858,48 € en section d'investissement. Il présente les niveaux d'exécution suivants :

		Dépense	Recette
Fonctionnement	Ordre (chapitre 946)	169 440,75	0,00 €
	Réel (chapitre 939)	2 324 277,09 €	2 493 717,84 €
Total Fonctionnement		2 493 717,84 €	2 493 717,84 €
Résultat 2022 de fonctionnement		0,00 €	
Résultat antérieur reporté			
Résultat de fonctionnement cumulé		0,00 €	
Investissement	Ordre (chapitre 925+926)	17 097,86 €	186 538,61 €
	Réel (chapitre 909)	104 266,56 €	0,00 €
Total Investissement		121 364,42 €	186 538,61 €
Résultat 2022 d'investissement		+65 174,19 €	
Résultat antérieur reporté			298 684,29 €
Résultat d'investissement cumulé		+363 858,48 €	

En mouvements réels, les réalisations sont les suivantes par sections :

Mouvements réels	Recettes	% par section	Dépenses	% par section
Section de fonctionnement	2,49M€	100%	2,32M€	96%
Section d'investissement			0,10M€	4%
TOTAL	2,49M€	100%	2,43M€	100%

I. Des dépenses essentiellement fléchées vers la section de fonctionnement et impactées par l'inflation et l'augmentation du nombre d'analyse.

Les dépenses réelles du Laboratoire (2,43 M€) se composent majoritairement de charges de fonctionnement. Elles représentent 96 % des dépenses réelles de l'année 2022.

- POINT PRINCIPAL N°2 -

Les dépenses réelles de fonctionnement du Laboratoire s'élèvent en 2022 à 2,32 M€. Elles connaissent une hausse de 0,11 M€ (+4,9 %) par rapport à l'exercice précédent.

	CA 2021	CA 2022	CA 2022 / CA 2021	
Dépenses de personnel	1,50M€	1,55M€	0,06M€	+3,7%
Dépenses à caractère général	0,72M€	0,77M€	0,05M€	+7,3%
Dépenses réelles de fonctionnement	2,22M€	2,32M€	+0,11M€	+4,9%

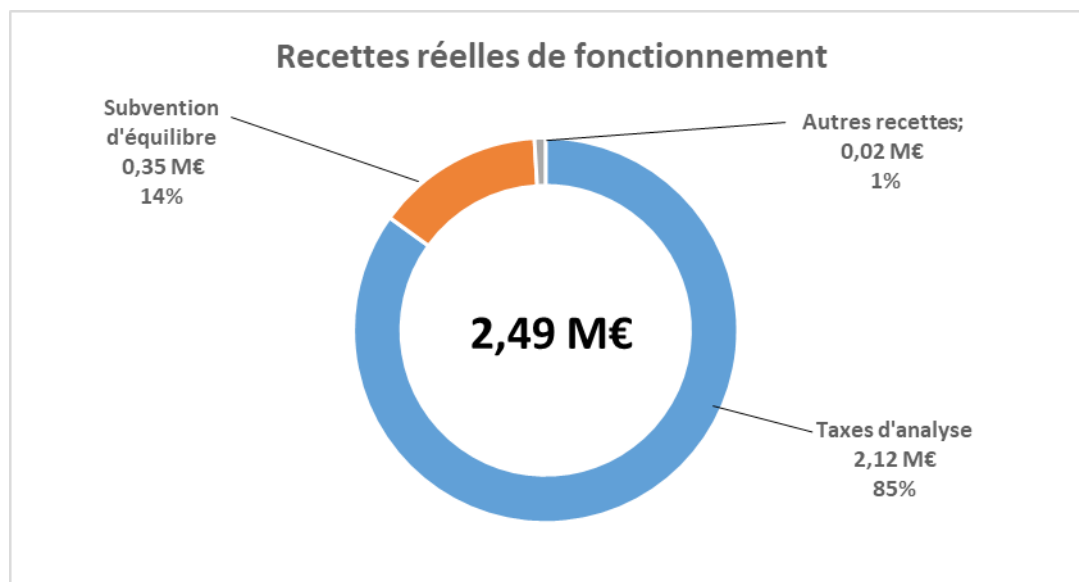
Les dépenses de personnel représentent 67% des dépenses réelles de fonctionnement.

La masse salariale a augmenté (+3,7 %) en lien avec le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires. Les charges à caractère général ont fortement évolué (+7,3%) pour atteindre 0,77 M€ (+0,05 M€). Le poste budgétaire d'achats de réactifs (autres matières et fournitures) est particulièrement impacté par l'inflation (+9,1%).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent quant à elles à 0,10 M€. Elles intègrent des achats de matériels permettant la production des analyses.

II. Une subvention d'équilibre maîtrisée

Les recettes réelles du Laboratoire s'élèvent en 2022 à 2,49 M€, en hausse de + 5 % (+ 0,41 M€). Elles se composent exclusivement de recettes de fonctionnement.



Le budget est financé à 85 % par des recettes liées aux analyses (72 % en 2021).

	CA 2021	CA 2022	CA 2022 / CA 2021	
Taxes d'analyse	1,70M€	2,12M€	+0,41M€	+24,3%
Subvention d'équilibre	0,65M€	0,35M€	-0,30M€	-46,0%
Autres recettes	0,02M€	0,02M€	+0,00M€	+25,3%
Recettes réelles de fonctionnement	2,38M€	2,49M€	+0,12M€	+5,0%

Les taxes d'analyse (2,12 M€) proviennent de l'activité de diagnostic de routine du laboratoire (principalement analyses vétérinaires et analyses d'hygiène alimentaire). Elles connaissent une évolution favorable en nombre notamment sur les analyses BVD (Diarrhée Virale Bovine).

La subvention d'équilibre du budget principal a quant à elle évolué à la baisse (- 0,30 M€) tenant ainsi compte de la forte augmentation des recettes d'analyses.

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter, conformément à l'article L. 3312-5 du CGCT, le compte administratif du budget annexe Laboratoire du Département pour l'exercice 2022 tel qu'il est présenté dans ce rapport et tel qu'il figure dans la maquette (annexe 1) ;

Le compte administratif a été arrêté à 2 615 082,26 € en dépenses et à 2 680 256,45 € en recettes, et, dégage un excédent de clôture pour 2022 en section d'investissement de 65 174,19 € et un excédent d'investissement cumulé de 363 858,48 €, qui se décompose comme suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice	0,00 €
Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs	0,00 €
Résultat cumulé de fonctionnement	0,00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	65 174,19 €
Résultat d'investissement des exercices antérieurs	298 684,29 €
Résultat cumulé d'investissement	363 858,48 €
Résultat net final	363 858,48 €

- de reprendre l'excédent d'investissement du budget annexe du Laboratoire public départemental de 363 858,48 € en recette d'investissement compte 001 au budget supplémentaire 2022 ;
- d'admettre en non-valeur les titres présentés en annexe 2 pour un montant de 53,94 €.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Compte de gestion 2022 - Budget principal

Monsieur le comptable du Trésor du Département du Nord a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget principal départemental (annexe 1) afin que le Conseil départemental puisse procéder à son examen et formuler, éventuellement, toutes observations ou réserves utiles.

Le compte de gestion a arrêté les résultats suivants :

	Compte de gestion budget principal du Département	Compte administratif budget principal du Département
FONCTIONNEMENT		
Titres émis en fonctionnement	3 159 682 043,10 €	3 159 682 043,10 €
Mandats émis en fonctionnement	3 010 989 848,58 €	3 010 989 848,58 €
Résultat 2022 de fonctionnement	+148 692 194,52 €	+148 692 194,52 €
Résultat antérieur reporté en fonctionnement	173 635 299,21 €	+173 635 299,21 €
Résultat cumulé de fonctionnement	+322 327 493,73 €	+322 327 493,73 €
INVESTISSEMENT		
Titres émis en investissement	475 652 450,67 €	475 652 450,67 €
Mandats émis en investissement	468 127 683,25 €	468 127 683,25 €
Résultat 2022 d'investissement	+7 524 767,42 €	+7 524 767,42 €
Résultat antérieur reporté en investissement	-89 853 508,02 €	-89 853 508,02 €
Résultat cumulé d'investissement	-82 328 740,60 €	-82 328 740,60 €
Résultat net cumulé	239 998 753,13 €	239 998 753,13 €

Je propose au Conseil départemental :

- d'arrêter les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget principal départemental tels que constatés dans le compte de gestion 2022 ;
- de constater que les résultats du compte de gestion 2022 sont conformes à ceux du compte administratif 2022 du budget principal ;
- de déclarer que le compte de gestion 2022 du budget principal départemental dressé par Monsieur le comptable du Trésor n'appelle aucune observation.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Compte de gestion 2022 - budget annexe Laboratoire départemental

Monsieur le comptable du Trésor du Département du Nord a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe du Laboratoire départemental (annexe 1) afin que le Conseil départemental puisse procéder à son examen et formuler, éventuellement, toutes observations ou réserves utiles.

Le compte de gestion a arrêté les résultats suivants :

	Compte de gestion budget annexe du Département	Compte administratif budget annexe du Département
FONCTIONNEMENT		
Titres émis en fonctionnement	2 493 717,84 €	2 493 717,84 €
Mandats émis en fonctionnement	2 493 717,84 €	2 493 717,84 €
Résultat 2022 de fonctionnement	0,00€	0,00€
Résultat antérieur reporté en fonctionnement	-	-
Résultat cumulé de fonctionnement	0,00€	0,00€
INVESTISSEMENT		
Titres émis en investissement	186 538,61 €	186 538,61 €
Mandats émis en investissement	121 364,42 €	121 364,42 €
Résultat 2022 d'investissement	+65 174,19 €	+65 174,19 €
Résultat antérieur reporté en investissement	298 684,29 €	+298 684,29 €
Résultat cumulé d'investissement	+363 858,48 €	+363 858,48 €
Résultat net cumulé	363 858,48 €	363 858,48 €

Je propose au Conseil départemental :

- d'arrêter les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget annexe du Laboratoire départemental tels que constatés dans le compte de gestion 2022 ;
- de constater que les résultats du compte de gestion 2022 sont conformes à ceux du compte administratif 2022 du budget annexe du Laboratoire départemental ;
- de déclarer que le compte de gestion 2022 du budget annexe du Laboratoire départemental dressé par Monsieur le comptable du Trésor n'appelle aucune observation.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Protocole transactionnel dans le cadre des marchés n° 2022-017800100 et 2022-017800200 relatifs aux prestations de voyages (transports, location de véhicule et hébergements) entre le Département du Nord et la société TRAVEL PLANET.

Le Département du Nord a lancé en 2022 une procédure d'appel d'offres pour la prise en charge des prestations de voyages selon l'allotissement ci-après :

- Lot 1 : Prestations d'hébergement, de transports (hors prestations ferroviaires) et prestations associées,
- Lot 2 : Prestations de transport ferroviaire (réservation, émission, annulation, modification de titres de transports, bagages, hors prestations associées).

Ces deux marchés ont été attribués par la Commission d'appel d'offres à la Société TRAVEL PLANET et notifiés le 19 avril 2022.

Dans le cadre de ces deux marchés, était prévu le recours exclusif au moyen de paiement dit « carte logée », en usage dans la profession.

Cependant, les fonctionnalités du moyen de paiement « carte logée » utilisé par TRAVEL PLANET ont nécessité un ajustement conforme aux dispositions du marché pour permettre les liquidations et mandatements auprès du Payeur départemental.

Durant la période entre le déploiement de l'outil de réservation de titres de transports et la mise en œuvre effective de la carte logée, le titulaire a effectué toutes les prestations de voyages afin de permettre la continuité de service mais les factures n'ont pas pu être honorées.

Pour régulariser ces dépenses effectuées pour cette période, il est proposé la signature d'un protocole transactionnel avec la société TRAVEL PLANET, annexé au présent rapport, pour un montant de 381 487,59 euros TTC, somme globale forfaitaire et définitive.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer le protocole transactionnel entre le Département du Nord et la Société TRAVEL PLANET à Nice, dans les termes du projet joint en annexe du rapport, pour un montant de 381 487,59 €, somme globale forfaitaire et définitive, due à la société TRAVEL PLANET au titre des marchés n° 2022-017800100 et 2022-017800200 relatifs aux prestations de voyages (déplacements nationaux, européens et internationaux) pour le Département du Nord ;
- De verser à la société TRAVEL PLANET une somme globale forfaitaire et définitive d'un montant de 381 487,59 €.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
32003OP003	32003E01	2900000	993826,21	381487,59

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Motion déposée par le Groupe "Communiste et Républicain - Pour l'Humain d'Abord" intitulée Valdunes : pour l'avenir des sites de Trith-Saint-Léger et de Leffrinckoucke

Dans le respect du Règlement intérieur du Conseil départemental du Nord, et conformément à son article 41, Monsieur Jean-Claude DULIEU au nom du Groupe « Communiste et Républicain – Pour l'Humain d'Abord » a déposé une motion à l'occasion de la réunion du Conseil départemental du 15 mai 2023. Cette motion est intitulée « *Valdunes : pour l'avenir des sites de Trith-Saint-Léger et de Leffrinckoucke* ». Elle est jointe en annexe du rapport.

Je propose au Conseil départemental :

- de se prononcer sur la motion ci-jointe, intitulée « Valdunes : pour l'avenir des sites de Trith-Saint-Léger et de Leffrinckouck » déposée par Monsieur Jean-Claude DULIEU au nom du Groupe « Communiste et Républicain – Pour l'Humain d'Abord ».

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Mise à jour du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et instauration d'une prime de responsabilité pour les emplois administratifs de direction

Instauré dans la fonction publique d'État par le décret n°2014-514 du 20 mai 2014, le RIFSEEP est transposable à la fonction publique territoriale en vertu du principe de parité entre les fonctions publiques.

Ainsi, en vertu des articles L. 714-4 et L. 714-5 du Code Général de la Fonction Publique, l'organe délibérant des collectivités territoriales fixe les régimes indemnitaires de leurs agents, dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'État. Ces régimes indemnitaires peuvent tenir compte des conditions d'exercice des fonctions, de l'engagement professionnel et, le cas échéant, des résultats collectifs du service. Lorsque les services de l'État servant de référence bénéficient d'une indemnité servie en deux parts, l'organe délibérant détermine les plafonds applicables à chacune de ces parts et en fixe les critères, sans que la somme des deux parts dépasse le plafond global des primes octroyées aux agents de l'État.

Par sa délibération n° DRH/2017/436 du 18 décembre 2017, le Conseil départemental a décidé de la mise en œuvre du RIFSEEP pour les agents départementaux. Les délibérations n° DRH/2018/325 du 19 novembre 2018, n° DRH/2019/192 du 3 juin 2019, n° DRH/2020/241 du 29 juin 2020, n° DRH/2022/36 du 24 janvier 2022, n° DRH/2022/156 du 30 mai 2022, n° DRH/2022/311 du 26 septembre 2022 et n° DRH/2022/384 du 12 décembre 2022 sont venues compléter ou modifier la délibération initiale.

L'architecture actuelle de la délibération RIFSEEP intègre la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction, instaurée par le décret n°88-631 du 6 mai 1988, dans la part « Indemnités liées aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise » (IFSE) des agents occupant ces emplois (plus précisément les emplois de Directeur Général des Services ou de Directeur Général Adjoint assurant l'intérim du Directeur Général des Services). Le montant de cette prime mensuelle est limité à 15 % du traitement brut de l'agent ; les indemnités de résidence, primes ou supplément familial de traitement n'étant pas compris. Son versement est maintenu en cas d'indisponibilité due à un congé annuel, congé pris dans le cadre d'un compte épargne-temps, un congé de maladie ordinaire, de maternité ou pour invalidité temporaire imputable au service.

Dans une décision récente, la jurisprudence administrative (TA de Lyon, *Syndicat Sud c/ Centre de Gestion du Rhône*, 28 juin 2021) a considéré que le cumul d'une prime de responsabilité avec le RIFSEEP pour les agents occupant un emploi de direction était « entaché d'illégalité ». Pour fonder sa décision, le juge administratif a indiqué que la prime de responsabilité ne figure pas dans la liste des indemnités pouvant être cumulées avec le RIFSEEP prévue par l'article 1^{er} de l'arrêté du 27 août 2015.

Après avis favorable du Comité Supérieur de la Fonction Publique le 22 juin 2022, un décret (n°2022-1362) du 26 octobre 2022 indique désormais que la prime de responsabilité des emplois administratifs

- 1/3 -

de direction et le RIFSEEP sont deux régimes indemnitaires distincts et qu'ils doivent, par conséquent, se cumuler.

Par ailleurs, suite à la création du corps d'emplois des administrateurs de l'État et à la fin du corps préfectoral, l'arrêté de référence pour le RIFSEEP des administrateurs territoriaux change : depuis le 1^{er} janvier dernier, l'arrêté du 23 novembre 2022 abroge et remplace l'arrêté du 29 juin 2015.

Ainsi, il convient, d'une part, de modifier l'annexe de la délibération RIFSEEP et de ne plus faire apparaître le tableau dédié aux emplois fonctionnels – ce dernier ayant initialement pour fonction de retranscrire le RIFSEEP des agents occupant un emploi administratif de direction au sens de l'article 1^{er} du décret n°88-631 du 6 mai 1988 (IFSE du cadre d'emplois d'origine, c'est-à-dire des administrateurs ou des ingénieurs en chef, augmentée de la prime de responsabilité) – et d'instaurer, d'autre part, une prime de responsabilité pour les emplois administratifs de direction.

Cette mesure n'implique aucune incidence financière pour le Département, dans la mesure où cette prime de responsabilité était intégrée auparavant dans la part IFSE des agents occupant des emplois administratifs de direction.

Je propose au Conseil départemental :

- de mettre à jour le dispositif Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), tel que détaillé dans le rapport et dans les conditions reprises en annexe du rapport ;
- d'octroyer la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction aux agents occupant l'emploi de Directeur Général des Services ou de Directeur Général Adjoint assurant l'intérim de Directeur Général des Services, dans les conditions décrites dans le rapport ;
- de fixer le taux de cette prime à 15 % du traitement soumis à retenue pour pension.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	90 293 965	35 257 233	0

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Dispositif boursier en faveur des élèves de la filière médico-sociale.

Depuis 2019, le Département du Nord a fait le choix d'octroyer des bourses aux élèves en cours de formation pour les métiers d'assistants sociaux, d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs de jeunes enfants et d'infirmiers puériculteurs.

Depuis la mise en œuvre du dispositif en 2019, 106 bourses ont été octroyées.

Suite à l'obtention de la bourse, les élèves s'engagent en contrepartie à travailler dès l'obtention de leur diplôme pour le Département du Nord pour une durée de 3 ans en contrat à durée déterminée (CDD).

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche de pré-recrutement. Le nombre de bourses peut donc évoluer en fonction des besoins de la Collectivité.

Sur les 106 bourses octroyées depuis le début du dispositif, 75 jeunes occuperont un poste au sein des services en septembre 2023 :

- 23 assistants sociaux enfance ;
- 26 assistants sociaux en service de prévention santé (SSP) ;
- 13 assistants sociaux à positionner en enfance ou SPP (septembre 2023) ;
- 7 éducateurs spécialisés ;
- 5 éducateurs de jeunes enfants ;
- 1 infirmier puériculteur.

En septembre 2023, 31 jeunes déjà inscrits dans le dispositif poursuivront leurs études en 2^{ème} ou 3^{ème} année.

Il est proposé, pour la rentrée de septembre 2023, de prévoir 18 bourses afin de pallier les difficultés de recrutement observées pour ces métiers, d'anticiper notamment les départs en retraite de certains collaborateurs départementaux, de pourvoir les postes vacants mais aussi de participer activement au recrutement de jeunes diplômés.

Dans ce dispositif, l'élève perçoit une bourse départementale d'un montant de 4 207,60 € par année d'étude soit : 1 an pour les élèves de 3^e année, 2 ans pour les élèves de 2^e année et 3 ans pour les élèves

- 1/4 -

de 1^{ère} année. La bourse est versée sous forme de 5 acomptes d'un montant de 841,52 € durant la période scolaire.

Les étudiants de 3^e année ayant obtenu leur diplôme seront convoqués par la DRH afin que des propositions d'affectations leurs soient présentées, en fonction des besoins des services territorialisés de la solidarité.

Après analyse des retours des étudiants, la DRH les informera de leur affectation définitive par écrit.

La sortie du dispositif se fait à la fin de l'engagement du CDD de 3 ans ou en cas de démission (dans ce cas, le remboursement des sommes versées sera dû au prorata de l'engagement).

L'impact budgétaire annuel de cette mesure sur le budget de la DRH est estimé à 166 621 €.

Le Comité Social Territorial a été saisi pour avis le 15 juin 2023.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les modalités du dispositif boursier en faveur des élèves assistants de service social, d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs de jeunes enfants, d'infirmiers puériculteurs décrites au rapport ;
- de fixer le nombre de 18 nouveaux élèves boursiers à la rentrée 2023 dans le secteur médico-social ;
- de maintenir le montant annuel de la bourse à hauteur de 4 207,60 € réglés en 5 acomptes de 841,52 € pour les élèves assistants sociaux, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, infirmiers puériculture ;
- d'imputer le coût de ce dispositif, estimé à 166 621 € sur le budget Ressources Humaines.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	90 293 965	27 968 450	166 621

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Recours éventuel à des collaborateurs contractuels pour des emplois de catégorie A, B ou C

Lors de la mise en œuvre des recrutements, le Département du Nord applique pleinement le principe de pourvoir des postes par des collaborateurs statutaires.

Les articles L. 313-1 et L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique permettent à une collectivité territoriale de pourvoir, par délibération, des postes de catégorie A, B ou C par des collaborateurs contractuels, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté préalablement.

Les collaborateurs contractuels sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Il s'agit d'une procédure dérogatoire au principe posé par l'article L. 311-1 du Code Général de la Fonction Publique.

Les motifs pouvant amener le Département à recruter des collaborateurs contractuels sur des postes existants, lorsque les procédures de recrutement de collaborateurs statutaires n'ont pas abouti, sont les suivants :

- des tensions sur le marché du travail ne permettant pas toujours le recrutement de collaborateurs fonctionnaires en nombre suffisant pour certains types d'emplois. Et notamment lorsque le nombre de lauréats est insuffisant pour pourvoir tous les emplois ou que peu de lauréats de concours présentent les qualifications recherchées par le Département ;
- de la spécificité des missions pour certains postes nécessitant le recours à une qualification particulière ainsi qu'à une expertise prononcée.

Une délibération en date du 24 avril 2020 précise la liste d'emplois pouvant être pourvus par des contractuels et la possibilité d'être régulièrement actualisée afin de prendre en compte les évolutions du marché du travail ainsi que le motif, la nature des fonctions, et les niveaux de recrutement et de rémunération.

Ainsi, les collaborateurs non titulaires percevront au maximum un traitement indiciaire équivalent à celui d'un collaborateur titulaire du dernier échelon du même grade. Ils bénéficieront également du régime indemnitaire des collaborateurs titulaires occupant un grade et des fonctions similaires.

Conformément aux dispositions citées ci-dessus, il est demandé à l'Assemblée plénière d'autoriser le recrutement de collaborateurs contractuels pour les emplois énumérés dans la liste présentée en annexe, lorsque le recrutement d'un collaborateur titulaire sur ce poste n'aura pas été possible.

Je propose au Conseil départemental :

- de compléter la délibération N° DRH/2020/118 du 24 avril 2020 et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les 120 postes détaillés en annexe jointe au rapport lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	90 293 965	35 284 938	6 816 081

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Convention de financement entre le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et le Département du Nord pour la mise en œuvre d'une expérimentation relative à l'accompagnement rénové des allocataires du RSA

Dans le cadre de préfiguration de France Travail, le Département du Nord a souhaité s'engager dans l'expérimentation qui consiste en une offre d'accompagnement rénové des allocataires du RSA.

L'Etat a souhaité une cible de public et un territoire à enjeux forts. En ce sens, le Département du Nord mobilise ce dispositif sur une partie de la ville de Tourcoing, le quartier Virolois et le quartier de l'Épidème, tous deux reconnus quartier prioritaire de la ville (QPV). Comme exigé par le cadre national, cet accompagnement s'appuie sur un partenariat renforcé entre Pôle emploi et le Conseil départemental et sur la richesse des acteurs locaux de l'insertion.

L'expérimentation concernera les nouveaux entrants dans le RSA de la ville de Tourcoing estimés aujourd'hui à 2 000 allocataires par an et les 1 000 allocataires inscrits sur les deux quartiers prioritaires de la ville.

Les principes d'action de l'expérimentation consistent en un accompagnement intensif individualisé et pluridisciplinaire vers et dans l'emploi adapté aux besoins spécifiques de chaque allocataire. Afin d'optimiser son efficacité, les portefeuilles d'accompagnement sont réduits à 50 personnes accompagnées.

Pour l'allocataire, l'accompagnement contractualisé induit une mobilisation personnelle hebdomadaire de 15 à 20 heures.

La présente convention vise à définir les modalités opérationnelles retenues au titre de la mise en place de cette expérimentation. Elle précise également l'engagement de l'Etat et du Conseil départemental sur le plan financier ainsi que les modalités de suivi des actions prévues au titre de ladite convention. La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2024

Les financements consentis par l'Etat interviennent dans une logique de complément au droit commun et aux actions financées notamment par les CALPAE. L'Etat apporte son soutien financier au Conseil départemental dans le cadre de la présente convention au titre des moyens mobilisés pour le déploiement des expérimentations en 2023 et 2024.

Pour les premiers mois de déploiement jusqu'au 31 décembre 2023, un montant de 1 021 731 € (un million douze mille quarante-cinq euros) est alloué au Conseil départemental.

Pour la deuxième année de déploiement, l'engagement de l'Etat sera renforcé et contractualisé par voie d'avenant à la présente convention, et ce afin d'ajuster les plans d'action à la réalité de la montée en charge et à la couverture des besoins sur 2024.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer la convention de financement 2023-2024 entre le Département du Nord et le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, pour la mise en œuvre d'une expérimentation relative à l'accompagnement rénové des allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), dans les termes du projet joint en annexe du rapport.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Partenariat pour la mise en place d'un dispositif mobile de promotion de la santé en prévention des cancers féminins sur le territoire du Département du Nord.

Les femmes nordistes présentent une surmortalité par cancers, au premier rang celui du sein et au 5ème rang celui de l'utérus. Si les causes en sont multifactorielles (environnement, modes de vie, comportements, âge, hérédité notamment), la précocité du diagnostic constitue également un enjeu majeur de prévention de la surmortalité liée à ces cancers. Le dépistage permettant de diagnostiquer une pathologie à son stade le plus précoce, il contribue à minimiser le traitement et favoriser la guérison sans rechute.

Or, en 2020-2021, le taux moyen de participation au dépistage du cancer du sein des femmes nordistes est de 62% (de 48% à 78,8% selon le territoire) tandis que ce taux de dépistage pour le cancer du col utérin est de 60,4%, les objectifs nationaux visant 70% d'adhésion à l'horizon 2025. Plusieurs raisons expliquent la disparité territoriale des taux de participation aux dépistages organisés dont notamment l'historique et la culture des dépistages, leur perception par les personnes concernées, leur profil socio-économique, la démographie des professionnels de santé sur les territoires les plus touchés. Ces inégalités sociales et territoriales de santé engagent la responsabilité des collectivités et des services de l'Etat.

Dans la politique de prévention santé du Département du Nord, et dans l'objectif d'améliorer la prévention primaire et secondaire du cancer du sein, un comité de pilotage stratégique a été constitué qui réunit :

- les autorités médicales chargées des dépistages organisés du cancer du sein (assurance maladie, centre régional de coordination des dépistages organisés des cancers – CRCDC)
- les institutions publiques impliquées dans ces actions (Agence régionale de santé, Préfecture, Département du Nord).

A l'initiative du Département du Nord, le comité de pilotage a fait la proposition de mettre en œuvre un dispositif mobile innovant de promotion de la santé en prévention primaire et secondaire des cancers féminins sur l'ensemble du territoire départemental.

S'appuyant sur la dynamique partenariale locale, le « Camion Nord Santé Prévention » vise à toucher prioritairement des populations les plus fragiles et éloignées du système de soins pour les inscrire dans une culture de la prévention et du soin, permettre la mise en œuvre du dépistage des cancers du sein et du col utérin et faciliter l'accès aux ressources médicales locales en cas de facteurs de risque, dans une approche globale de la santé des femmes.

Un des objectifs de ce projet consiste ainsi à assurer cette mission de prévention via une solution mobile de dépistage des cancers auprès d'un public n'ayant pas accès aux lieux traditionnels de dépistage (par éloignement géographique ou social notamment) en proposant une unité motorisée équipée des matériels nécessaires au dépistage.

- 2/2 -

Ce projet de « Camion Nord Santé Prévention » a reçu le soutien officiel de Madame Agnès Firmin Le Bodo, Ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé auprès du ministre de la Santé et de la Prévention.

Parallèlement, la société Meetrucks Industry SAS, considérant que l'accès à la santé pour tous est un droit inaliénable des citoyens, œuvre dans le domaine de la mobilité des dispositifs de soins. Dans ce sens, l'entreprise souhaite mettre en œuvre des solutions médicales au plus près des besoins des patients, grâce à des unités mobiles équipées de matériel de haute technologie.

Elle s'est rapprochée du comité de pilotage pour développer un dispositif qui réponde aux besoins des Nordistes en proposant une solution technique adaptée à un accompagnement global (sensibilisation, prévention, dépistage, accompagnement), au-delà des seules actions de dépistage du cancer du sein. A cette fin, les parties ont souhaité conclure un partenariat qui permettra de faciliter l'accès des femmes du Département du Nord à un service de prévention innovant.

A l'appui de ce partenariat, il a été décidé que les parties prenantes mettraient en commun leurs compétences pour construire une réponse inédite aux problématiques de sensibilisation, de prévention, de dépistage et d'accompagnement vers le soin des femmes nordistes.

Ainsi, la société Meetrucks s'engage à équiper et livrer en état de fonctionnement avant le 10 octobre 2023 un dispositif mobile de promotion de la santé en prévention primaire et secondaire des cancers féminins. Le Département s'engageant pour sa part, aux côtés des partenaires institutionnels, à organiser les actions de prévention en s'assurant de la coordination des acteurs. En outre, le Département et la Préfecture du Nord contribueront financièrement à ce projet à hauteur de 1 254 000 € pour le Département et 50 000 € pour la Préfecture.

Pour mener à bien cette opération, une convention partenariale entre le Département du Nord, la Préfecture du Nord et l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, et la société Meetrucks Industry SAS précisant les modalités techniques et financières, est reprise en annexe du rapport.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer la convention de partenariat portant sur un dispositif mobile de promotion de la santé en prévention primaire et secondaire des cancers féminins sur le territoire du Département du Nord (Mammobus) ;
- d'approuver les modalités d'intervention et les moyens à mobiliser soit 1 254 000 € ;
- de m'autoriser à verser à la société Meetrucks Industry SAS, en appui de ce partenariat, une contribution au projet de 1 254 000 €.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
21003OP007	21003E16	19 700 000	2 382 333,07	1 254 000€
15004OP001	A créer			50 000€

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Motion relative au congé menstruel présentée conjointement par les Groupes " Europe Écologie Les Verts Génération.s ", " Communiste et Républicain - Pour l'Humain d'Abord " et " Socialiste, Républicain et Citoyen "

Dans le respect du Règlement intérieur du Conseil départemental du Nord, et conformément à son article 41, les Présidents des Groupes « Europe Écologie Les Verts – Génération.s », « Communiste et Républicain – Pour l’Humain d’Abord » et « Socialiste, Républicain et Citoyen », ont déposé une motion lors de la réunion du Conseil départemental du 15 mai 2023.

Cette motion est relative au congé menstruel. Elle est jointe en annexe du rapport.

Je propose au Conseil Départemental :

- de se prononcer sur la motion ci-jointe, relative au congé menstruel, présentée conjointement par les Présidents des Groupes « Europe Écologie Les Verts – Génération.s », « Communiste et Républicain – Pour l’Humain d’Abord » et « Socialiste, Républicain et Citoyen »

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Convention partenariale pour la mise en oeuvre du dispositif "OLYMPE", mise à l'abri et accompagnement des femmes victimes de violences et leurs enfants

Le Département a souhaité renforcer sa politique de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales à laquelle est consacrée pour 2023, un budget total de 885 935 €.

La feuille de route relative à la politique départementale de lutte contre les violences intrafamiliales validée par délibération DGASOL/2023/41 de la Commission permanente du 23 janvier 2023 précise les orientations de cette politique qui se décline autour de trois axes principaux :

- offrir un accompagnement durable afin de permettre aux victimes d'échapper à la violence et de se reconstruire ;
- protéger les enfants victimes et leur garantir les meilleures conditions de développement ;
- favoriser la prise de conscience et la responsabilisation des auteurs afin d'éviter la répétition de faits.

Les actions présentées dans ce rapport s'inscrivent également dans les orientations départementales du Schéma Unique des Solidarités Humaines (délibération n° DGASOL/2018/20 du 12/02/2018) et de la délibération cadre relative à la feuille de route pour la protection de l'enfant (délibération n° DGASOL/2020/157 du 16/11/2020).

En outre, le Département s'engage, aux côtés de l'Etat et des autres collectivités territoriales parties prenantes des projets, en soutenant des dispositifs de prise en charge globale des personnes victimes. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de convention de partenariat avec le dispositif Olympe, qui vise à prendre en charge, sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille, des femmes victimes de violences et leurs enfants.

Pour ce faire, Olympe a pour objectifs :

- la mise en place d'un centre d'hébergement d'urgence de 55 places (45 en collectif et 10 places en diffus) au sein de l'EPSM (établissement public en santé mentale) d'Armentières ;
- l'ouverture d'un accueil de jour pour femmes et enfants victimes de violences conjugales, en centre-ville d'Armentières.

Le dispositif « Olympe » est porté par deux associations : SOLFA pour le pôle violences faites aux femmes et La Sauvegarde du Nord pour le pôle inclusion sociale.

Convention de partenariat avec le dispositif « Olympe » sur Armentières

Cette convention a pour objectif de coordonner l'intervention des professionnels du Département et du dispositif, afin de favoriser la prise en charge globale des femmes et enfants victimes et de développer de nouvelles réponses et pratiques professionnelles sur la question des VIF.

La convention formalise le partenariat et s'articule autour de 4 axes :

- une formation pour les professionnels sur la question des enfants victimes (le psycho-trauma, les conséquences des violences sur les enfants et l'intervention par les compétences psychosociales) ;
- des immersions croisées des professionnels des services d'Olympe et du Conseil Départemental du Nord ;
- la mutualisation de moyens pour trouver des solutions innovantes afin d'améliorer l'accompagnement des victimes de VIF ;
- le développement de la coordination des services via des temps de rencontres spécifiques.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention partenariale entre le Département du Nord, l'association La Sauvegarde du Nord et l'association SOLFA, relative à la mise en œuvre du dispositif « Olympe », dans le cadre de la politique de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales, et dans les termes du projet joint au rapport en annexe 1.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Engagement du Département du Nord dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Avenants financiers pour l'année 2023.

Par délibération du 17 décembre 2018 (DGASOL/20218/248), le Département du Nord s'est engagé dans la lutte contre la pauvreté aux côtés de l'Etat par la signature d'une Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE).

Cette convention a été déployée sur une période de quatre ans de 2019 à 2022.

Par délibération du 15 mai 2023 (DGAREAS/2023/124) un bilan d'exécution a dressé l'ensemble des actions mises en œuvre sur l'année 2022 entre les services du Département et de l'Etat au travers d'indicateurs de résultats détaillés et d'un dialogue de performance.

Pour l'année 2023, l'Etat a souhaité poursuivre son engagement avec le Département de Nord par le biais d'un nouveau conventionnement financier au titre de l'année 2023 :

- la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi avec une participation de l'Etat de 13 227 009 € (Annexes 1 à 3) ;
- l'engagement du Département pour le Bassin Minier « territoire démonstrateur » de la Stratégie Nationale avec une participation de 500 000 € pour l'Etat (Annexes 4 à 6).

Ces financements se recentreront en 2023 sur la poursuite de la dynamique en faveur de l'insertion des allocataires du RSA et l'accompagnement des jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Ainsi, cette nouvelle convention va permettre la poursuite et l'amplification de la dynamique engagée depuis 4 ans en direction des allocataires du RSA par un financement à hauteur de 9 944 486 € pour :

- les 7 Maisons Nord Emploi (MNE) ;
- les opérations « Réussir Sans Attendre » qui ont fait leur preuve en terme de mobilisation des allocataires ;
- les travailleurs sociaux accompagnement global ;
- la mise en place d'un accompagnement à la levée des freins psycho-sociaux au retour à l'emploi et d'un réseau d'assistantes maternelles dédiées aux allocataires en insertion.

Les orientations nationales prises par l'Etat ont acté en 2022, la sortie des actions relatives à la prévention des sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance de la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté. Les projets relatifs à cet objectif ont été retirés des mesures socles du contrat.

Afin de maintenir un soutien financier de l'Etat sur ces actions portant sur l'accompagnement des jeunes, un budget de 5 584 999€ financé pour moitié par l'Etat reste inscrit pour l'année 2023 au titre des initiatives départementales. Ces crédits permettront la poursuite des actions engagées dès 2020 pour sécuriser et accompagner la sortie des jeunes majeurs du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance

(accompagnement des jeunes majeurs MNA, ^{- 2/5 -} services de suite, dispositif logements adaptés, aides à l'équipement, accompagnement dans le logement ...).

Dans la perspective du futur Pacte des Solidarités, l'Etat maintient également une part de financement de 363 446 € sur la prévention spécialisée.

Dans cette même optique, un financement de 126 579 € est reconduit par l'Etat sur la formation des travailleurs sociaux, les maraudes mixtes et le premier accueil social inconditionnel de proximité.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les fiches-actions pour 2023 au titre de l'engagement du Département du Nord dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et celle de l'engagement pour le Bassin Minier « territoire démonstrateur », jointes en annexes 2 et 5 du rapport ;

- d'approuver les termes de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) ci-jointe en annexe 1 entre le Département du Nord et l'Etat, définissant les engagements réciproques relevant de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et du Pacte des Solidarités, dont le soutien financier de l'Etat à hauteur de 13 227 009 € ;

- d'approuver les termes de la convention « Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, territoire démonstrateur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté » ci-jointe en annexe 4, entre le Département du Nord, l'Etat et le Pas-de-Calais, définissant pour le bassin minier les engagements réciproques relevant de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, dont le soutien financier de l'Etat à hauteur de 500 000 € ;

- de m'autoriser à signer ces conventions au titre de l'année 2023, relative à l'engagement du Département du Nord dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
11004OP011	11004E07			5 691 621 €
12002OP018	12002E17			8 035 388 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Accord-cadre Etat-Conseil départemental du Nord-Organismes intermédiaires PLIE (Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi).

En raison de ses compétences en matière d'action sociale, le Département du Nord s'est engagé depuis plus de 30 ans dans la mobilisation du Fonds Social Européen (FSE). Son implication s'est accentuée sur la période 2014-2021 avec la gestion d'une subvention globale de 45 millions d'euros de FSE abondée par l'initiative REACT EU à hauteur de 9,4 millions d'euros sur la période 2022-2023. La subvention globale FSE a permis de financer 434 opérations qui ont touché plus de 45 000 participants majoritairement allocataires du revenu de solidarité active (RSA).

Dans un contexte de crise économique et sociale, le FSE+ constitue un enjeu majeur pour le territoire. En effet, son action vise à corriger les déséquilibres engendrés par la crise et ceux du marché de l'emploi. Grâce aux cofinancements qu'il permet de mobiliser, le FSE+ est un levier essentiel pour développer et sécuriser des parcours de retour à l'emploi adaptés aux populations les plus exclues. De plus, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, l'Union européenne a développé un nouvel outil, le Fonds de Transition Juste (FTJ) qui a pour objectif de faire face aux conséquences sociales, économiques et environnementales de la transition vers une économie neutre pour le climat.

Sur la programmation européenne 2021-2027, le Département aura en délégation de gestion de l'Etat au titre du FSE+ et du FTJ une enveloppe de 61 millions d'euros de crédits européens afin de conforter sa stratégie de retour à l'emploi des allocataires du RSA, des jeunes les plus éloignés de l'emploi et la prévention de l'entrée dans le RSA.

La priorité 1 du Programme National FSE+ « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus » a été entièrement déléguée aux organismes intermédiaires départementaux et Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Une partie du volet social du FTJ est également déléguée en gestion par l'Etat aux organismes intermédiaires que sont les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, pour développer l'employabilité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) comme celle des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sur le territoire du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais.

Les opérations cofinancées par le FSE+ et le FTJ s'inscriront dans une perspective générale de retour à l'emploi et soutiendront des orientations stratégiques en cohérence avec les objectifs de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté afin de contribuer à l'instauration d'un véritable « droit au parcours », visant à garantir l'enchaînement des actes nécessités par l'insertion socioprofessionnelle des personnes accompagnées.

Afin de permettre d'améliorer la lisibilité de l'intervention du Département du Nord, des organismes intermédiaires PLIE et de l'Etat en matière de FSE+ et de FTJ, un projet d'accord-cadre tripartite a été élaboré. Cet accord-cadre a pour objet de :

- fixer un cadre commun de partenariat pour la mise en œuvre coordonnée du FSE+ et du FTJ de la période 2021-2027 en direction des personnes en situation de précarité économique et sociale ;
- décrire l'articulation des interventions des différents acteurs de l'inclusion et le cadre de la gouvernance territoriale.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver l'accord-cadre Etat - Conseil départemental du Nord - Organismes Intermédiaires PLIE au titre des programmes FSE+ et FTJ pour la période de programmation 2021-2027 dans les termes du projet ci-joint en annexe ;
- de m'autoriser à signer l'accord-cadre ainsi que tous les actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Renforcer la politique publique de protection de l'enfance, par un meilleur accompagnement des enfants victimes de violences, le renforcement des services d'aide à domicile en protection de l'enfance et le soutien à l'amélioration des conditions d'accueil en établissement

La protection des enfants vise à garantir les conditions de leur développement, tant au plan physique, qu'affectif, intellectuel et social. Au-delà des mesures immédiates qui peuvent être mises en œuvre dans les situations de danger, la loi a ainsi confié aux institutions (Etat, Départements, associations...) la responsabilité de veiller à la prise en compte effective de leurs besoins fondamentaux et à la promotion de leurs droits.

Dans un territoire hors norme tel que le Nord, particulièrement percuté par la crise et confronté à des besoins croissants de protection des enfants, la construction d'une réponse à la hauteur de ces enjeux est une mission complexe et exigeante.

Aussi, dans la continuité des engagements pris dans le cadre de la feuille de route départementale pour la protection de l'enfant votée en 2020, et des 10 mesures du plan d'urgence acté en juin 2022 (450 nouvelles places d'accueil, 150 interventions renforcées au domicile, 150 places en lieux rencontre parents enfants, renforcement des équipes enfance...) le Département du Nord poursuit sa mobilisation pour mieux répondre aux besoins des enfants en danger.

Ainsi, en février 2023, le Département a lancé un appel à manifestation d'intérêts (AMI) afin de compléter l'offre en protection de l'enfance. Grâce à la mobilisation des partenaires du Département, seront créées dans les prochains mois, dans le cadre de cet AMI :

- 150 nouvelles places d'accueil en hébergement, notamment pour les tout jeunes enfants ;
- 500 mesures d'accompagnement éducatif renforcé à domicile, ainsi que 120 mesures d'intervention en prévention précoce ;
- 80 mesures d'aide et de soutien aux assistants familiaux ;
- 30 places d'hébergement adapté et renforcé pour des enfants très fragilisés nécessitant à la fois un accompagnement éducatif et des soins.

La mise en œuvre de ces projets, avec la Justice et l'ARS, devra permettre de diminuer le nombre de placements non réalisés et d'améliorer l'accompagnement des enfants et de leurs familles sur l'ensemble des territoires.

La présente délibération décline par ailleurs des nouvelles mesures visant à :

- améliorer la prise en compte de la parole des enfants victimes de maltraitance, la promotion de la santé des enfants en danger ;
- valoriser et sécuriser les interventions d'aide à domicile ;
- améliorer les conditions d'accueil des enfants accueillis en établissement par le soutien à l'investissement des associations.

I – Engagement du Département dans le développement des Unités d’Accueil Pédiatrique Enfant en Danger (UAPED afin de lutter contre la maltraitance et mieux prendre en charge les victimes (annexes 1 à 3)

Les violences faites aux mineurs, compte tenu de leur ampleur et de leurs effets, mais aussi de la difficulté à les repérer et donc à les prendre en charge, représentent un enjeu majeur de santé publique et de société. Afin de mieux accompagner les enfants victimes, les UAPED permettent d’offrir un lieu unique d’accueil aux enfants victimes de maltraitance, au sein des services hospitaliers, pour les examens légaux, les auditions dans le cadre des enquêtes pénales dans une salle aménagée et les soins spécifiques à leur apporter suite aux violences subies. Les UAPED ont vocation à venir en appui de tout professionnel rencontrant des enfants en danger et susceptibles de les orienter pour examen.

Le plan national de lutte contre les violences faites aux enfants de 2020 prévoit le déploiement des UAPED sur l’ensemble du territoire à raison d’une unité par ressort judiciaire, soit 6 pour le Nord.

Au regard de sa mission de protection de l’enfance et de lutte contre les maltraitances, le Département s’engage à accompagner la mise en place de ces unités.

Pour concrétiser ce partenariat au profit des mineurs victimes, le Département du Nord s’engage à être partie prenante de la constitution des UAPED sur le territoire, en :

- Mettant à disposition un professionnel du Département (travailleur social, puéricultrice, infirmier ou psychologue) par UAPED, pour renforcer la pluridisciplinarité des équipes constituées et faciliter les liens avec les services de protection de l’enfance du Département, ou en contribuant au financement d’un poste par UAPED à hauteur de 70 000€ par unité ;
- Signant les protocoles de mise en place des UAPED dès lors qu’ils seront conformes au modèle national ;
- Participant aux comités de pilotage et aux comités techniques de ces derniers, notamment en mobilisant la présence du médecin départemental référent pour la protection de l’enfance.

II - Renforcement du soutien du Département à l’aide à domicile en protection de l’enfance (annexes 4 à 6)

L’aide à domicile en protection de l’enfance recouvre les interventions des Technicien(ne)s d’Intervention Sociale et Familiale (TISF) et des Auxiliaires de Vie Sociale (AVS). En prévention, elle est financée par la Caisse d’Allocations Familiales. En protection de l’enfance, lorsqu’un risque ou un danger est évalué, elle est financée par le Département.

Ces interventions sont particulièrement adaptées pour accompagner les familles dans la réponse aux besoins de leur(s) enfant(s), par leur durée, leur fréquence et leur méthode d’intervention basée sur le « faire avec » et sur la « pratique de la parentalité ». Environ 1200 familles sont accompagnées par mois dans ce cadre, au titre de la protection.

Le Département souhaite valoriser ces professionnels, faciliter leur intervention en étayage de l’AEMO et rénover les modalités de financement des services d’aide à domicile pour les sécuriser davantage et mieux piloter l’activité.

III – Politique d’aide à l’investissement des établissements sociaux et médico-sociaux: présentation des nouveaux projets 2023 (annexes 7 et 8)

Résolu à sécuriser les conditions d’accueil des enfants accompagnés au titre de l’Aide Sociale à l’Enfance, le Département soutient les projets d’investissement répondant aux priorités établies dans le Schéma Directeur Immobilier (SDI), et l’AMI lancé en février 2023.

- 2/7 -

Ces projets permettront d'aménager au plus vite des lieux d'accueil répondant aux besoins des enfants accueillis.

Le présent rapport propose 9 projets éligibles au dispositif d'aide à l'investissement, dont le détail est présenté dans l'annexe 7 jointe, au bénéfice des partenaires suivants :

- L'AGSS
- Les Apprentis d'Auteuil
- ARPE
- SOS VILLAGES D'ENFANTS
- La Maison d'Enfants La Passerelle Vincent de Paul
- L'ASRL
- TRAITS D'UNION
- La SPReNe.

Il est donc proposé d'attribuer des subventions d'investissement à ces associations pour un montant total de 3 381 448€ dont 2 705 158€ pour 2023 et 676 290€ pour 2024, dans le cadre d'une convention jointe en annexe 8.

Je propose au Conseil départemental :

Concernant les UAPED,

- de valider les engagements du Département du Nord dans la mise en place des Unités d'Accueil Pédiatrique Enfant en Danger (UAPED) tels que présentés dans le rapport ;
- de mettre à disposition un professionnel du Département du Nord auprès de chacune des 6 UAPED à créer, ou de financer un poste par UAPED à hauteur de 70 000 € par an ;
- de m'autoriser à signer les protocoles de partenariat de mise en place des UAPED entre le Département du Nord, les Centres Hospitaliers, les Tribunaux judiciaires, l'Agence Régionale de la Santé, la Direction Départementale de la Sécurité, le Groupement de Gendarmerie, l'association d'Aide aux Victimes et l'association La Voix de l'Enfant (le cas échéant) dans les termes du projet joint au présent rapport en annexe 2.

Concernant le financement des services d'aide à domicile en protection de l'enfance,

- de fixer un nouveau tarif horaire départemental unique à hauteur de 40 € ;
- d'autoriser la création d'une autorisation d'engagement sur 3 ans à compter de 2023, à raison de 10 500 000€ par an, correspondant au budget actuel consacré aux services d'aide à domicile en protection de l'enfance ;
- de m'autoriser à signer les conventions pluriannuelles de financement 2023-2025 entre le Département du Nord et chacun des 13 services d'aide à domicile repris dans le tableau ci-joint en annexe 5, dans les termes du projet ci-joint en annexe 6 ;
- d'autoriser la régularisation des paiements déjà effectués en 2023 sur la base du tarif horaire départemental unique à hauteur de 40 € pour les 13 services d'aide à domicile repris dans le tableau ci-joint en annexe 5 ;
- d'autoriser la reprise des résultats des deux dernières années tarifées pour les 13 services d'aide à domicile repris dans le tableau de l'annexe 5.

Concernant la politique d'investissement dans les établissements de protection de l'enfance,

- d'attribuer une subvention d'investissement aux associations AGSS, Apprentis d'Auteuil, ARPE, SOS Villages d'Enfants, La Maison d'Enfants La Passerelle Vincent de Paul, ASRL, Traits d'Union et la SPReNe d'un montant total dont 2 705 158€ pour 2023 et 676 290€ pour 2024 telles que présentées dans le rapport et reprises dans le tableau joint en annexe 7 du rapport ;

- 2/7 -
- de m'autoriser à signer les 9 conventions d'investissement entre le Département du Nord et les différents partenaires repris dans le tableau ci-joint en annexe 7, dans les termes du projet joint en annexe 8 du rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
11005OP007	11005E15	411 020 €	0 €	35 000 €
11001OP006	11001E13	6 500 000 €	0 €	3 381 448 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Subventions d'investissement immobilier pour travaux dans les collèges privés 2023

L'article L. 151-4 du Code de l'Education ouvre la possibilité aux collectivités locales de contribuer aux dépenses d'investissement des établissements scolaires privés. Ainsi, « les établissements d'enseignement général de second degré privés peuvent obtenir des Départements (...) une subvention, sans que cette subvention puisse excéder le dixième des dépenses annuelles de l'établissement. Le Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN) donne son avis préalable sur l'opportunité de ces subventions. »

Conformément à la délibération DESC/2017/187 du 3 juillet 2017, l'investissement doit concerner « en priorité » l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et la mise en sécurité des locaux affectés à l'enseignement.

Pour l'année civile 2023, 39 collèges ont déposé un dossier pour la réalisation de travaux.

Les travaux de mise en sécurité des bâtiments représentent 35,90 % des demandes. S'ajoutent des demandes liées aux économies d'énergie à hauteur de 25,64 %. Les demandes multi-thématiques représentent 35,90 % des demandes de subvention et se répartissent de la manière suivante :

- accessibilité et économie d'énergie : 5,13 %,
- accessibilité et sécurité : 10,26 %,
- accessibilité, sécurité et économie d'énergie : 5,13 %,
- sécurité et économie d'énergie : 15,38 %.

L'Union Départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (UDOGEC) a établi une proposition de répartition des subventions (annexe 1).

Pour mémoire, celles-ci sont versées aux Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) et à ce titre, une convention est signée avec le collège bénéficiaire (annexe 2).

Ainsi, le Département pourrait attribuer 39 subventions à hauteur d'un million cinquante mille euros, après avis du CAEN.

Je propose au Conseil départemental :

- d'attribuer, au titre de l'année 2023, des subventions aux collèges privés sous contrat pour la réalisation de travaux destinés en priorité à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à la mise en sécurité des locaux affectés à l'enseignement, dans la limite d'un million cinquante mille euros, selon la proposition de répartition de l'Union Départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (UDOGEC), jointe dans le tableau, en annexe 1 du rapport ;

- de m'autoriser à signer les conventions 2023 de financement des investissements immobiliers entre le Département du Nord et les établissements d'enseignement privé sous contrat, dans les termes du projet joint en annexe 2 du rapport ;
- de m'autoriser à signer tous les documents permettant de mettre en œuvre ces décisions.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16003OP003	16003E09	1 050 000	0	1 050 000

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Convention entre le Département, la Région Hauts-de-France, la Ville de Marcq-en-Barœul et la Métropole Européenne de Lille pour l'installation définitive de l'Ecole Européenne Lille Métropole.

Afin de conforter le rayonnement et l'attractivité de l'aire métropolitaine, la Métropole Européenne de Lille et la Région ont souhaité porter un projet de création d'une école européenne, en y associant le Département du Nord, l'Académie de Lille et la Ville de Marcq-en-Barœul.

Par délibérations des 1^{er} juillet (DESC/2019/285) et 16 et 17 décembre 2019 (DE/2019/523), le Département a décidé la signature d'une convention de préfiguration de ce nouvel Etablissement Public Local d'Enseignement International (EPLI), implanté sur la commune de Marcq-en-Barœul, à proximité du lycée Kernanec. L'Ecole Européenne Lille Métropole (EELM) est le 3^{ème} établissement de ce type implanté en France.

La Région Hauts-de-France, collectivité de rattachement de cet EPLI, a donc installé les premiers bâtiments temporaires pour permettre l'accueil des premiers élèves de primaires et les premiers collégiens et a également assuré la maîtrise d'ouvrage pour la construction du bâtiment définitif, sur un terrain proche du Lycée Kernanec de Marcq-en-Barœul.

Les travaux sont en cours d'achèvement et l'équipement devrait être livré pour le mois de juillet 2023.

Ainsi, à compter de la rentrée de septembre 2023, l'Ecole Européenne Lille Métropole permettra l'installation dans des locaux neufs de tous les élèves de la maternelle au collège et proposera l'ouverture des premières classes de seconde.

Parallèlement, la convention de préfiguration est arrivée à son terme et doit être remplacée par la convention définissant des modalités définitives de fonctionnement de l'établissement pour l'avenir.

Cette convention reconduit la Région comme collectivité de rattachement de l'EPLI, qui assurera les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement de l'ensemble de l'établissement ainsi que le recrutement et la gestion des personnels territoriaux. Elle fixe également les modalités d'organisation de l'entretien et les clés de répartition des charges entre les membres partenaires.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer la convention de partenariat, dans les termes du projet joint en annexe, entre le Département du Nord, la Région Hauts-de-France, la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Marcq-en-Barœul, relative à la répartition des charges liées au fonctionnement de l'Ecole Européenne Lille Métropole.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16004OP001	16004E15	40079410,71	39723272,71	

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : "Le Nord, Terre de Mémoire Vivante" : 3 parcours mémoriels au titre de l'année 2023/2024.

Le Département du Nord mène une politique éducative volontariste ambitieuse en faveur des collèves et des collégiens et propose un nouveau dispositif « Le Nord, Terre de Mémoire Vivante ». Dans le cadre de ce dispositif, le Département du Nord s'associe à l'Education Nationale et souhaite conclure un partenariat avec le Mémorial de la Shoah.

A travers le PEDC « Bien vivre au collège 2023-2026 », le Département du Nord a mis l'accent sur l'apprentissage de la citoyenneté et des valeurs républicaines comme rempart au racisme, à l'antisémitisme et à toutes formes de discriminations et encourage les établissements scolaires dans leurs projets pédagogiques axés sur « le devoir de mémoire » et les collégiens à devenir des ambassadeurs de la paix.

Le Département affirme son attachement au devoir de mémoire et à la préservation du patrimoine mémoriel. En encourageant le devoir de mémoire dans les collèges, le Département vise à contribuer à la formation de citoyens responsables et conscients de leur passé, capables de prendre des décisions éclairées et de contribuer positivement à la société. En apprenant des erreurs du passé, les élèves sont encouragés à promouvoir la paix, la tolérance, le respect des droits de l'homme et la diversité culturelle. Le devoir de mémoire au collège constitue en effet un concept éducatif qui permet de sensibiliser les élèves à l'histoire et à la mémoire collective, en particulier en ce qui concerne les événements tragiques du passé tels que les guerres, les génocides et les violations des droits de l'homme. L'objectif principal est donc d'encourager les jeunes générations à comprendre, à préserver et à transmettre la mémoire de ces événements afin de prévenir la répétition des erreurs passées. Il s'agit d'une responsabilité collective de transmettre la mémoire collective aux générations futures et de préserver le devoir de se souvenir des générations précédentes.

Cet engagement est particulièrement essentiel dans le contexte de crise actuelle et de guerre aux portes de l'Europe, mais également pour honorer la mémoire des résistants et des victimes nordistes.

En effet, de par sa situation géographique, le Nord a été durement touché lors des deux guerres mondiales : au cœur des combats, sa population a subi les bombardements et les exactions de l'occupation allemande. C'est pourquoi le Département entend transmettre le devoir de mémoire lié aux deux guerres mondiales, de la Résistance et de la Shoah, car donner les clés de compréhension de l'histoire aux jeunes générations fait partie des acquis essentiels en matière d'éducation.

Le Département du Nord défend la nécessité de réinterroger, sans cesse, le passé pour bâtir une société citoyenne et en assurer la paix.

Les objectifs du dispositif « Le Nord, Terre de Mémoire Vivante », sont de sensibiliser les élèves à l'Histoire locale et nationale, aux grands conflits mondiaux, de valoriser le patrimoine départemental, de transmettre les valeurs citoyennes et de responsabiliser les jeunes en tant que passeurs de mémoire. Il vise également la labellisation de Classes Nord Mémoire, des voyages scolaires sur des lieux de

mémoire, la mise en place d'ateliers et la participation au concours national de la résistance et de la déportation.

I. PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DU NORD ET LE MÉMORIAL DE LA SHOAH

Le Département du Nord et le Mémorial de la Shoah ont décidé de conclure un partenariat pour proposer des actions dans les collèges du territoire. L'objectif est de sensibiliser les élèves et les équipes éducatives à l'histoire de la Shoah, aux génocides du 20^{ème} siècle et de lutter contre toutes les formes de racisme et de discrimination.

Le Mémorial de la Shoah, reconnu comme Centre de documentation et d'histoire des génocides, est un acteur incontournable de la transmission des valeurs citoyennes et du devoir de mémoire. Héritier du Centre de documentation juive contemporaine et du Mémorial du martyr juif, érigé en 1956, il dispose d'un savoir-faire dans la création de ressources pédagogiques sur l'enseignement de la Shoah et sur l'histoire des génocides du 20^{ème} siècle.

II. « LE NORD, TERRE DE MÉMOIRE VIVANTE » : 3 PARCOURS MÉMORIELS

Le dispositif s'adresse à l'ensemble des collèges publics et privés du Département et s'articule autour de trois parcours :

- **1. Parcours de mémoire dans le Département, avec des structures partenariales de mémoires (ex. Musée de la Résistance et de la Déportation, les archives départementales, la maison natale du Général de Gaulle à Lille...)**
 - Apprentissage de l'histoire : Les élèves étudient des périodes historiques spécifiques, y compris les événements traumatisants tels que la Seconde Guerre mondiale, l'Holocauste. Dans le cadre de ce parcours, l'enseignement du devoir de mémoire vise également à développer des compétences chez les élèves, telles que l'esprit critique, l'empathie, la capacité à remettre en question les stéréotypes et les préjugés, ainsi que la capacité à comprendre l'impact des événements historiques sur le monde contemporain. Il est essentiel de souligner que le devoir de mémoire ne se limite pas seulement à l'histoire européenne ou occidentale. Il englobe également les événements tragiques survenus dans d'autres parties du monde, tels que le génocide arménien, le génocide rwandais, les crimes contre l'humanité en ex-Yougoslavie, et bien d'autres encore. L'objectif est de fournir une perspective globale et d'encourager la compréhension interculturelle.
 - Témoignages de survivants : Dans certains cas, des survivants de ces événements ou leurs descendants peuvent intervenir dans les établissements scolaires pour partager leurs expériences personnelles. Ces témoignages apportent une perspective humaine et vivante aux événements étudiés, permettant aux élèves de se sentir plus proches de l'histoire et de comprendre son impact sur les individus.
 - Projets commémoratifs : Les collèges peuvent organiser, en lien avec les familles et les associations d'anciens combattants, des projets commémoratifs tels que des cérémonies, des expositions, des lectures de textes, des représentations théâtrales ou des concours d'écriture sur des thèmes liés à la mémoire collective. Ces projets encouragent la créativité des élèves, tout en les sensibilisant à l'importance de se souvenir. Ils peuvent également participer à des journées commémoratives nationales ou locales et prendre part à des cérémonies officielles afin de se rappeler solennellement des événements passés.

- 3/3-
- Éducation à la tolérance et au respect : Le devoir de mémoire ne se limite pas seulement à l'étude des événements passés, mais vise également à promouvoir des valeurs telles que la tolérance, le respect des différences et la prévention des discriminations.
 - La participation au "Concours national de la Résistance et de la déportation". Les élèves sont encouragés à réfléchir sur l'engagement dans la Résistance notamment le rôle des femmes résistantes.

L'objectif est d'engager les élèves de manière active et réflexive, afin qu'ils puissent tirer des leçons du passé, réfléchir aux causes de ces événements tragiques et à la manière dont ils peuvent contribuer à la construction d'un monde meilleur et plus inclusif.

- **2. Parcours de mémoire en France :**

- Visites de lieux de mémoire : Les élèves peuvent être amenés à visiter des musées, des mémoriaux, des camps de concentration, des sites historiques et d'autres endroits liés aux événements étudiés. Ces visites permettent aux élèves de se confronter concrètement à l'histoire et de ressentir une connexion émotionnelle avec les victimes. Dans le cadre de ce parcours, il est prévu un déplacement sur le site de l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof en Alsace.

- **3. Parcours de mémoire en Europe, un déplacement sur le site de l'ancien camp d'extermination nazi d'Auschwitz-Birkenau en Pologne.**

En se plongeant dans les lieux et à travers les récits et les témoignages des personnes qui ont souffert dans les camps d'extermination, les élèves sont amenés à développer une compréhension approfondie des causes, des conséquences et des leçons à tirer de ces événements tragiques, mais, également à réfléchir sur l'importance de préserver la mémoire collective et de contribuer à un avenir meilleur. Cela les encourage à réfléchir sur les valeurs fondamentales de justice, de liberté et de dignité humaine et à agir de manière bienveillante envers autrui.

Huit Classes Nord Mémoire pourraient être concernées pour chacun des parcours.

Les projets pédagogiques de voyages scolaires sur le travail de mémoire, accompagnés financièrement par le Département, devront donner lieu à la production par l'établissement d'un compte-rendu (bilan de l'action, carnet de voyage, exposition, support vidéo, création d'un site internet, etc...) et d'une restitution ouverte aux communautés éducatives. Il sera transmis au Département et permettra un bilan a posteriori des projets soutenus et à une évaluation du dispositif.

Ainsi, un appel à projets sera lancé auprès des collèges publics et privés du Nord, à destination des élèves de 3^{ème} pour un déplacement à Auschwitz au printemps 2024. Un groupe représentatif de collégiens particulièrement motivés sera ainsi constitué pour élaborer le projet et participer au voyage d'étude de deux jours en Pologne.

Le Mémorial de la Shoah proposera un programme d'actions de sensibilisation et d'information des collégiens à l'histoire de la Shoah, comportant diverses actions. Il organisera, sur le plan logistique (transport, hébergement, restauration...) notamment le voyage mémoriel en Pologne.

Je propose au Conseil départemental :

- d'attribuer une subvention de 300 000 € maximum, à l'association « Mémorial de la Shoah » à Paris, pour l'organisation des parcours mémoriels à destination de groupes de collégiens du Nord prévu en 2024 ;
- d'imputer la dépense d'un montant de 300 000 € maximum sur le programme 16001OP006 ;

- de m'autoriser à signer tous les actes ^{- 3/3 -} et documents permettant la mise en œuvre de ces dispositions, dont le lancement de l'appel à projets auprès des établissements.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16001OP006	16001E25	349 500 €	49 500 €	300 000 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Feuille de route partenariale du Département du Nord dans le cadre des relations avec le Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités (HDFM) et contribution annuelle 2023 au syndicat.

L'accès à la mobilité est un sujet de préoccupation des habitants, en particulier dans les secteurs ruraux et périurbains.

La Convention territoriale d'exercice concerté (CTEC) solidarité des territoires, signée par les cinq départements des Hauts-de-France et la Région en 2018, permet aux départements d'apporter leur concours en soutenant les projets améliorant la mobilité en milieu rural.

Ainsi, le Département du Nord, en sa qualité de chef de file des solidarités territoriales et humaines, a fait de l'amélioration de la mobilité des habitants de tous les territoires et en particulier des territoires ruraux, un axe fort de ses interventions (notamment grâce à ses compétences en matière de transport des élèves en situation de handicap et de voirie). Dans le cadre de la délibération SEPPT/2019/147 du 1^{er} juillet 2019, portant plan d'actions départemental en faveur de la mobilité en milieu rural, une démarche de diagnostic et de concertation a été initiée pour identifier les besoins et les solutions de mobilité dans les territoires ruraux. C'est dans ce cadre qu'a été créé l'appel à projets mobilités innovantes en milieu rural, dont la 5^{ème} édition a été lancée le 17 avril 2023 et qui a permis d'accompagner 81 projets dans les territoires sur les 4 premières éditions.

Par ailleurs, les questions relatives à la mobilité sont intégrées dans un certain nombre de démarches stratégiques du Département du Nord déjà mises en œuvre : le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), le Schéma départemental des solidarités humaines, le Schéma cyclable départemental, le Schéma interdépartemental de covoiturage, sa politique Nord Durable et celle qui concerne l'Aménagement.

Enfin, le Département, dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, copilote, avec la Région Hauts-de-France, les plans d'actions en matière de mobilités solidaires (PAMS).

I. - LA PRÉSENCE DU DÉPARTEMENT DU NORD AU SYNDICAT MIXTE HAUTS-DE-FRANCE MOBILITÉS DEPUIS 2022

Par délibération du 21 mars 2022 (SEPPT/2022/68), le Département du Nord a réintégré le Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités (HDFM), réintégration permise par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM). Ce Syndicat mixte fédère 17 Autorités organisatrices de mobilité (AOM) et le Conseil régional.

Conformément à ses compétences, HDFM est maître d'ouvrage du support interopérable « Pass Pass ». Il développe une centrale d'information voyageurs et de vente de titres, se déclinant sous la forme d'un site web (www.passpass.fr) et de sa version mobile, qui rassemblent l'ensemble des données horaires et tarifaires des réseaux de transports des Hauts-de-France.

HDFM porte également la plateforme de covoiturage « *Pass Pass covoiturage* », permettant de mettre en relation les covoitureurs.

La contribution statutaire au Syndicat mixte s'élève annuellement à 20 000 €.

II. - LA NÉCESSITÉ D'UNE FEUILLE DE ROUTE PARTENARIALE POUR AMÉLIORER ET FAVORISER LA MOBILITÉ DES NORDISTES

Le Département du Nord et le Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités (HDFM), sur la base de leurs compétences respectives, entendent, au travers d'une feuille de route, mettre en synergie leurs moyens pour favoriser le développement et l'accès aux offres de mobilité présentes sur le territoire du Nord.

La présente feuille de route, dont le détail est repris en annexe 1, vise à établir le travail partenarial entre le Département du Nord et le Syndicat Hauts-de-France Mobilités autour de trois axes :

- axe 1 : améliorer l'information voyageur et le conseil mobilités en déployant un service d'accompagnement à la mobilité dans le réseau France Services ;
- axe 2 : favoriser le covoiturage sur le territoire départemental ;
- axe 3 : améliorer la connaissance des offres de mobilité sur le territoire par les agents du Département.

Cette feuille de route partenariale fera l'objet d'un suivi régulier au moyen de rencontres bilatérales entre le Département du Nord et le Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la feuille de route partenariale entre le Département du Nord et le Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités, selon les termes du projet, joint en annexe 1 et sa mise en œuvre opérationnelle ;
- d'attribuer au Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités (HDFM) une contribution statutaire d'un montant de 20 000 € pour 2023 ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'opération 23003OP0041 du budget départemental 2023.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23003OP004	23003E27	20 000 €	0 €	20 000 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Signature du Document Général d'Orientations 2023-2027 relatif à la sécurité routière dans le Département du Nord

Le présent rapport a pour objet d'approuver l'engagement conjoint du Département et de l'Etat en matière de sécurité routière, au travers de la signature du Document Général d'Orientations (DGO) 2023-2027.

Le Département du Nord est d'ores et déjà fortement mobilisé sur les enjeux de sécurité routière au travers de la délibération cadre n° DV/2019/430, qui a permis de définir une feuille de route claire, articulée autour des axes suivants :

- renforcer l'ingénierie de la sécurité routière,
- développer le suivi et l'analyse de l'accidentologie,
- développer un observatoire des trafics et des vitesses sur les RD,
- développer les partenariats,
- protéger les usagers vulnérables et plus particulièrement les cyclistes,
- renforcer le pilotage de la sécurité routière,
- renforcer les compétences sécurité routière de proximité en territoire,
- promouvoir l'innovation en territoire.

1/ LE DOCUMENT GÉNÉRAL D'ORIENTATIONS : DES OBJECTIFS PARTAGÉS ET DES ORIENTATIONS EN LIEN AVEC LES GRANDS ENJEUX NATIONAUX

1.1/ Objectifs partagés

Le Document Général d'Orientation constitue un outil politique de programmation pluriannuel piloté par l'Etat, qui définit les orientations d'actions à mener dans le département. C'est également un outil de mobilisation locale pour renforcer la sécurité routière et réduire le nombre d'accidents.

Il sert de cadre général aux deux documents de planification que sont le plan départemental d'actions de sécurité routière et le plan départemental des contrôles routiers, déclinés annuellement. Cet outil central se veut opérationnel, adaptable et partenarial.

En ce sens, son élaboration a fait l'objet de plusieurs ateliers au cours du 2nd semestre 2022, en associant l'ensemble des acteurs de la sécurité routière.

1.2/ Orientations d'actions du DGO 2023-2027

Sous la responsabilité du préfet, deux comités de pilotage ont permis de définir et d'élaborer, dans une démarche partagée et consensuelle, les orientations d'actions permettant de répondre aux cinq enjeux de sécurité routière retenus au niveau national :

- les deux-roues motorisés ;
- les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités ;
- les distracteurs ;
- les nouveaux modes de mobilité dite-douce : vélo, engins de déplacement personnel motorisés et marche ;
- le risque routier professionnel.

Ainsi, sur la base d'un diagnostic du territoire, ces enjeux ont été déclinés autour de six orientations d'actions, qui permettent de fixer un cadre général des actions qui seront à engager :

- Orientation 1 : améliorer la connaissance en fiabilisant les données d'accidentalité ;
- Orientation 2 : éduquer, prévenir, sensibiliser ;
- Orientation 3 : contrôler et sanctionner ;
- Orientation 4 : sécuriser les infrastructures routières et favoriser le partage de la route ;
- Orientation 5 : renforcer et créer des partenariats ;
- Orientation 6 : assurer un suivi resserré et efficace du DGO.

Chaque orientation d'actions se décline ensuite en action opérationnelle, notamment dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière.

2/ UNE DÉMARCHE EN ADÉQUATION AVEC LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

2.1/ Dans la continuité de la délibération cadre Sécurité Routière

La délibération cadre Sécurité Routière du 18 novembre 2019 a permis de définir dix mesures ambitieuses pour un plan d'action de renforcement de la sécurité routière sur les routes départementales du Nord.

Celles-ci s'inscrivent naturellement dans les orientations et actions identifiées dans le DGO 2023-2027, notamment :

- le développement de la connaissance de l'accidentologie pour en faire le socle de la politique de sécurité routière ;
- la définition d'un programme pluriannuel de sécurisation des routes départementales hors agglomération (notamment au travers de l'application de la démarche Sécurité des Usagers sur les Routes Existantes sur le réseau routier départemental) ;
- le renforcement de la sécurité des routes départementales en agglomération (notamment au travers de l'appel à projets d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération) ;
- la réalisation des audits de sécurité avant la mise en service des nouveaux aménagements ;

- 4/2 -
- le développement de partenariats avec les acteurs de la sécurité routière (par exemple avec l'Association Prévention Routière).

2.2/ Une opportunité de renforcer les liens avec les différents acteurs de la sécurité routière

Il convient de souligner que la synergie mise en place autour du DGO constitue une belle opportunité pour développer de nouveaux liens avec les services de l'Etat (Forces de l'Ordre, DDTM, Préfecture) et les collectivités (MEL, CUD, CAMVS, ...).

3/ LA SIGNATURE DU DOCUMENT GÉNÉRAL D'ORIENTATIONS, UN TEMPS PROTOCOLAIRE POUR MONTRER UNE VOLONTÉ COMMUNE SUR LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

Afin de marquer la finalisation du DGO 2023-2027 et d'acter cet engagement conjoint, le document fera l'objet d'une signature des partenaires majeures, notamment du Préfet, des grandes collectivités gestionnaires de voirie, du Parquet, de l'Education Nationale, de l'ARS et de la CARSAT.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer le Document Général d'Orientations 2023-2027 relatif à la sécurité routière dans le Département du Nord et tous les actes correspondants.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité : Modification du règlement intérieur et renouvellement des conventions entre le Département du Nord et les intercommunalités

Le dispositif d'aide aux particuliers pour l'amélioration de leurs logements et de leurs conditions d'habitat, Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS), a été adopté par la délibération DHL/2014/246 du Conseil départemental du 14 avril 2014, sous une première phase expérimentale de 3 ans entre 2015 et 2017, sous l'appellation Nord Energie Solidarité (NES). Cette politique a été généralisée dans une seconde phase par la délibération cadre du Conseil départemental du 13 novembre 2017 (DSTDL/2017/372) par laquelle NES est devenu NEHS. Le dispositif est ouvert aux locataires du parc privé et propriétaires occupants de leurs logements, ainsi qu'aux bailleurs privés dont les locataires rentrent dans les critères du dispositif. Les ressources de l'occupant doivent être inférieures ou égales à 2 RSA. Les travaux envisagés visent à lutter contre la précarité énergétique ou l'habitat indigne, à sécuriser le bâti et à protéger la santé des occupants.

1 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU DISPOSITIF NEHS

Le règlement intérieur du dispositif NEHS a été élaboré et adopté en Commission permanente du 12 février 2018 (DSTDL/2018/11). Ce règlement précise les modalités d'intervention technique, financière et sociale du dispositif du Département. Il a vocation à être régulièrement ajusté afin de correspondre le plus finement possible à la mise en œuvre opérationnelle du dispositif en lien avec les partenaires. Ainsi, des évolutions sont proposées dans ce règlement intérieur dont les principales concernent :

- les modalités de paiement de l'aide départementale. Actuellement, les ménages doivent présenter une facture acquittée pour demander le paiement du solde de leur subvention. Il est proposé parallèlement, en cas de présentation d'une facture non acquittée, que le Département puisse verser par subrogation le solde de la subvention directement aux entreprises qui ont réalisé les travaux. A cette fin, l'opérateur devra transmettre au Département, en plus de ladite facture, l'accord de subrogation par laquelle le ménage donne autorisation à l'entreprise de percevoir par dérogation le solde de l'aide départementale et une attestation « sur l'honneur » de fin de travaux avec photo pour solliciter le paiement du solde de la subvention ;
- des ajustements quant aux moyens de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.

Il est également précisé :

- que l'opérateur habitat compétent pour le suivi des demandes au titre de NEHS soit celui mandaté par l'intercommunalité ;
- les revenus des ménages qui ne sont pas pris en compte pour le calcul de l'éligibilité fixé à 2 RSA par ménage en application du décret du 2 mars 2005 relatif au Fonds de Solidarité Logement :

- les aides au logement : Aide Personnelle au Logement (APL) et l'Allocation Logement (AL),
 - les aides ponctuelles (l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation spéciale et de ses compléments),
 - les aides, allocations et prestations à caractère gracieux (notamment les bourses d'étude, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), l'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA), les aides du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ), les Allocations Mensuelles d'Aide Sociale à l'Enfance (AMASE), les aides des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et les Prestation d'Accueil des Jeunes Enfants (PAJE) - prime de naissance ou d'adoption et/ou complément de libre choix de mode de garde, la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH), l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP)...).
- le niveau de ressources pour les propriétaires bailleurs en fonction de la composition du foyer ;
 - les délais avant le dépôt d'une nouvelle demande par un particulier.

2 – RENOUELEMENT DES CONVENTIONS CADRES LIANT LE DÉPARTEMENT AUX INTERCOMMUNALITÉS

Le dispositif départemental s'articule avec les dispositifs de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et les Programmes d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux », déclinés par les intercommunalités. Il complète les dispositifs existants (ANAH, Région, CARSAT, CAF, EPCI ou Pays), au bénéfice des plus précaires et ce dans une logique d'équité territoriale, afin de répondre à des enjeux sociaux, environnementaux et économiques. Cette logique permet de réduire le reste à charge des ménages les plus précaires.

Le principe d'un conventionnement avec les territoires porteurs de Programmes d'Intérêt Général et/ou d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat a été retenu, afin d'assurer l'équité des aides sur l'ensemble du territoire départemental et de mutualiser les coûts en ingénierie.

Par ce conventionnement, le Département s'engage à :

- mobiliser ses acteurs sociaux pour le repérage des ménages ;
- porter la plateforme téléphonique en partenariat avec l'ADIL pour l'information et l'orientation des ménages NEHS ;
- débloquer un fonds travaux pour répondre aux besoins des ménages.

L'EPCI, quant à lui, s'engage à :

- mobiliser son ingénierie ou celle de l'opérateur « habitat » qu'il a retenu dans le cadre de son dispositif opérationnel ;
- mobiliser les aides financières du Département pour la réalisation des travaux.

Les 12 EPCI signataires sont la Métropole Européenne de Lille, la Communauté Urbaine de Dunkerque, le Syndicat Mixte Flandres Lys (agissant sur le territoire des Communautés de Communes de Flandre Intérieur et de Flandre-Lys) le Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis (agissant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, la Communauté d'Agglomération du

Caudrésis-Catésis et la Communauté de ^{4/3} Communes du Pays Solesmois), les Communautés d'Agglomération de Valenciennes Métropole, de la Porte du Hainaut, de Douaisis Agglo, de Maubeuge - Val de Sambre, les Communautés de Communes Cœur d'Ostrevent, Cœur Avesnois, Sud Avesnois et du Pays de Mormal.

6 conventions sont arrivées à échéance en fin d'année 2022 ; les 6 autres le seront dans le courant des années 2023 et 2024. Afin de poursuivre ce partenariat avec ces EPCI, il est proposé de les renouveler au fur et à mesure de leur échéance programmée.

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter les évolutions du règlement intérieur « Nord Equipement Habitat Solidarité » (NEHS), telles qu'exposées dans le présent rapport et repris au projet, joint en annexe 1 ;
- d'approuver la convention-type de partenariat entre le Département du Nord et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés, définissant les modalités opérationnelles du déploiement du dispositif départemental « Nord Equipement Habitat Solidarité », selon les termes du projet ci-joint en annexe 2 ;
- de m'autoriser à signer les nouvelles conventions de partenariat entre le Département du Nord et chacun des EPCI concernés au fur et à mesure de leur échéance programmée.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre du dispositif de soutien aux projets d'investissement communaux (ADVB/PTS) - Programmation 2023 et Intérêt 2024

Le Département, partenaire historique des communes, des intercommunalités et des territoires, intervient à leurs côtés à toutes les échelles de l'aménagement et du développement territorial. Son action s'exerce ainsi dans la proximité, mais aussi à l'échelle supra-territoriale et en articulation avec les politiques régionales.

La délibération cadre pour une politique d'aménagement et de développement des territoires votée le 13 avril 2016 (MCT/2016/113) a posé les grands principes d'intervention du Département en faveur des territoires et a affirmé le rôle de la collectivité en matière de solidarité territoriale. Elle positionne le Département du Nord dans le cadre de la région Hauts-de-France, comme niveau intermédiaire de l'aménagement entre les stratégies régionales et locales, notamment celles des intercommunalités. La politique départementale d'aménagement du territoire intègre dans une approche transversale les investissements des différentes politiques départementales thématiques (aménagement, solidarités, environnement, ruralité, voirie, culture, sport, éducation, politique de la ville, etc.).

Dans ce cadre, le Département a institué le 13 juin 2016 (MCT/2016/202) les dispositifs de soutien aux projets d'investissement communaux et intercommunaux, vecteurs d'aménagement et de développement équilibré des territoires : Fonds de soutien aux « Projets Territoriaux Structurants » (PTS), « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » (ADVB) et son volet « Voirie Communale ».

En 2023 (délibération DTT/2022/454 du 12 décembre 2022), le dispositif ADVB s'est enrichi avec la création d'un nouveau volet pour aider les communes faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie (ADVB volet « Energie ») et le seuil de population a été porté à 3 500 habitants, au lieu de 3 000, pour l'éligibilité au dispositif des communes concernées par le volet « Voirie Communale ».

Le présent rapport concerne les programmations 2023 des dispositifs, « Aide Départementale aux Villages et Bourgs », et ses volets « Aménagement et Equipements », « Energie » et « Voirie communale », ainsi que la programmation 2023 des « Projets Territoriaux Structurants ». Une liste indicative des « Projets Territoriaux Structurants » d'intérêt pour 2024, est également proposée.

Les Appels à Projets de l'ADVB volet « Aménagement et Equipements », ADVB volet « Energie », ADVB volet « Voirie communale » et des PTS, ont été organisés du 2 janvier au 31 mars 2023 inclus.

Pour rappel, le Département poursuit son engagement pris sur trois ans (2022-2024) par la délibération DAT/2022/148, avec une enveloppe spécifique annuelle supplémentaire de 5 M€, pour soutenir les communes et intercommunalités appartenant aux territoires du Bassin Minier et de la Sambre Avesnois Thiérache. Cette aide complémentaire permet à des projets ADVB et PTS, présentés dans ces périmètres d'être retenus sans appliquer de conditions particulières de plafonnement du montant cumulé de subventions sur deux années glissantes.

1 - PROGRAMMATION 2023 DE L' « AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS » VOLET « AMÉNAGEMENT ET EQUIPEMENTS »

Cette année, 369 projets ont été déposés sur l'ensemble des territoires par 309 maîtres d'ouvrages différents, pour un montant prévisionnel sollicité au Département de 37,43 M€.

Des projets très divers ont été proposés sur de nombreux domaines (espaces publics, services à la population, culture, patrimoine, éducation, tourisme, sport etc.).

Les dossiers éligibles ont été analysés de manière transversale suivant quatre modalités :

- l'utilité pour le territoire (urgence, conditions de sécurité, besoins de services au public) ;
- l'impact pour la population et les bénéficiaires (habitants, usagers, touristes) ;
- la qualité du projet (développement durable, d'un point de vue culturel, sportif, etc.) ;
- l'utilité sociale en direction des publics, notamment les publics prioritaires concernés par les politiques départementales.

Différents critères et modulations des montants de subventions se sont révélés nécessaires pour prioriser l'accompagnement du Département aux différents projets éligibles, en particulier au regard de leur maturité et du cumul de subventions attribuées aux communes sur deux années glissantes.

Par ailleurs, la Bonification Nord Durable, expérimentée en 2022, a été appliquée sur cette programmation. **61 projets** ont été déclarés éligibles à ce bonus pour un montant complémentaire total de subventions de **1 110 164 €**.

Au final, **317 projets**, dont la liste figure en annexe 1, sont proposés pour la programmation 2023, pour un montant de subventions total de **33 391 320 €** (dont 1 110 164 € de Bonus Nord Durable), représentant un montant prévisionnel HT de travaux de 108 M€, dont 103 M€ de dépenses subventionnables.

2 - PROGRAMMATION 2023 DU VOLET « ENERGIE » DU DISPOSITIF « AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS »

Cette année, a été instituée une enveloppe complémentaire au sein du dispositif ADVB, qui s'adresse aux communes éligibles à l'ADVB (ou aux EPCI dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de leurs communes membres éligibles) qui réalisent des projets liés à l'amélioration de la production d'énergie (installation d'une nouvelle chaudière, panneaux solaires, pompes à chaleur...).

Ce volet permet de financer à hauteur de 50 % des travaux supérieurs à 8 000 € et inférieurs à 50 000 € HT, soit un montant maximum de 25 000 €. La Bonification Nord Durable n'est pas applicable à ces projets.

Pour cette première année, 99 projets ont été déposés par 99 maîtres d'ouvrages différents, pour un montant prévisionnel sollicité au Département de 1,55 M€.

Au final, **96 projets**, dont la liste figure en annexe 2, sont proposés pour la programmation 2023, pour un montant de subventions total de **1 514 986 €**, représentant un montant prévisionnel HT de travaux de 3,11 M€.

3 - PROGRAMMATION 2023 DU VOLET « VOIRIE COMMUNALE » DU DISPOSITIF « AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS »

Pour cette année, 80 projets ont été déposés par 78 communes sur l'ensemble des territoires concernés par ce dispositif, pour un montant prévisionnel sollicité au Département de 3,27 M€.

Le volet spécifique « Voirie communale » du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » s'adresse aux communes de moins de 3 500 habitants, qui mettent en œuvre une opération de

- 4/4 -

renouvellement et de réfection de la couche de roulement d'une voirie communale et uniquement pour les voiries dont la gestion n'est pas assurée par un EPCI.

Cette aide permet de financer des travaux de renouvellement et de réfection de la couche de roulement d'une voie communale à hauteur de 50 % du coût HT, pour un montant compris entre 8 000 € et 150 000 € HT.

Au vu de la maturité des projets ADVB volet « Voirie Communale » présentés et des délais d'exécution des travaux subventionnables très courts, il est proposé de fixer la caducité de fin de travaux à la date du **30 juin 2024**, en lieu et place du 31 décembre 2024, comme annoncé dans la délibération du 12 décembre 2022 (DTT/2022/454).

Au final, **73 projets**, dont la liste figure en annexe 3, sont proposés pour la programmation 2023, pour un montant de subventions total de **2 471 469 €**, représentant un montant prévisionnel HT de travaux de 11,2 M€ dont 5,3 M€ de dépenses subventionnables.

4 - PROGRAMMATION 2023-2024 DU FONDS DE SOUTIEN AUX « PROJETS TERRITORIAUX STRUCTURANTS »

Durant la période d'ouverture de la plateforme dédiée, 230 projets ont été déposés par 128 maîtres d'ouvrage différents (communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) pour 223 projets de travaux et 7 études pré-opérationnelles sur l'ensemble des territoires. Le montant prévisionnel sollicité au Département était de 174,9 M€.

Lauréats de la programmation « Projets Territoriaux Structurants » 2023

Afin de contribuer à accroître la territorialisation des politiques publiques départementales dans le cadre de son chef de filât « solidarités territoriales » et garantir la cohérence du programme d'investissement départemental, la programmation 2023 suivante est proposée. Le critère de maturité s'est révélé décisif pour prioriser l'accompagnement du Département aux différents projets éligibles.

Par ailleurs, le millésime 2023 a vu la première application de la Bonification Nord Durable aux dossiers Projets Territoriaux Structurants, dans le cadre des engagements pris par le Département. **29 projets** ont été déclarés éligibles à ce bonus pour un montant complémentaire total de subventions de **1 281 000 €**.

Au final, **99 projets**, dont la liste figure en annexe 4, concernant 97 opérations de travaux et 2 études, sont proposés pour la programmation 2023 pour un montant de subventions total de **36 210 000 €** (dont 1 281 000 € de Bonus Nord Durable), représentant un montant HT de travaux de 304 M€ dont 290 M€ de dépenses subventionnables.

17 projets répondent à un des enjeux départementaux, 82 projets répondent à un ou plusieurs enjeux stratégiques territoriaux.

Projets retenus en « Intérêt 2024 »

Par ailleurs, le Département a identifié parmi les dossiers présentés lors de l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2023-2024, plusieurs propositions de projets structurants présentant un grand intérêt au regard des enjeux des territoires et du Département. Ces projets, non financés en 2023 au vu de leur moindre maturité, feront l'objet d'un accompagnement technique du Département qui permettra de les affiner. Ils devront être réactualisés par les Maître d'Ouvrage en 2024 et seront examinés à nouveau en 2024. Ils pourront alors faire l'objet, le cas échéant, d'un soutien financier dans le cadre d'une délibération courant 2024.

Une liste indicative proposant une sélection de projets d'intérêt pour 2024, est jointe en annexe 5. Il est rappelé qu'une inscription sur cette liste ne vaut pas garantie de subventionnement en 2024. Ce subventionnement demeure conditionné à l'évolution technique de chaque projet.

Il a été également proposé, de manière marginale, que d'autres projets déposés au titre des « Projets Territoriaux Structurants » 2023-2024, puissent aussi faire l'objet d'un accompagnement technique par les services du Département en 2023 et que, selon leur degré d'avancement et de mise en œuvre opérationnelle, ils puissent éventuellement faire l'objet d'un accompagnement financier au titre des « Projets Territoriaux Structurants » 2024.

Au final, **103 projets**, dont la liste figure en annexe 5, concernant 100 opérations de travaux et 3 études, sont proposés pour la programmation PTS d'intérêt 2024 pour un montant HT de travaux prévisionnel de 316 M€. 10 projets répondent à un des enjeux départementaux, 93 projets répondent à un ou plusieurs enjeux stratégiques territoriaux.

Il est proposé au Conseil départemental :

- d'attribuer 317 subventions d'investissement aux communes et structures intercommunales, dont la liste figure en annexe 1, dans le cadre de la programmation 2023 du volet « Aménagement et Equipements » du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs », pour un montant total de 33 391 320 € ;
- d'attribuer 96 subventions d'investissement aux communes dont la liste figure en annexe 2, dans le cadre de la programmation 2023 du volet « Energie » du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs », pour un montant total de 1 514 986 € ;
- d'attribuer 73 subventions d'investissement aux communes dont la liste figure en annexe 3, dans le cadre de la programmation 2023 du volet « Voirie communale » du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs », pour un montant total de 2 471 469 € ;
- d'attribuer 99 subventions d'investissement aux communes et structures intercommunales, dont la liste figure en annexe 4, dans le cadre de la programmation 2023-2024 des Projets Territoriaux Structurants pour un montant total de 36 210 000 € ;
- d'arrêter une première liste de projets, en annexe 5, dans susceptibles d'être retenus au titre de la programmation 2024 des « Projets Territoriaux Structurants » ;
- de fixer la date de caducité de démarrage et de fin de travaux au 30 juin 2024 pour les subventions ADVB volet « Voirie communale » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes et décisions correspondants et notamment les conventions conformes aux conventions types entre le Département du Nord et les communes ou structures intercommunales, dans les termes des projets joints en annexes 6, 7, 8 et 9 du rapport, en référence à l'ensemble de ces différents sujets ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget départemental de l'exercice 2023, sur l'enveloppe 25007E06, opérations 25007OP001, 25007OP002, 25007OP003 et 25007OP005 ;
- d'inscrire des crédits complémentaires au budget de l'exercice 2023 sur l'enveloppe 25007E06, opérations 25007OP001, 25007OP002, 25007OP003 et 25007OP005, à l'occasion de l'approbation du budget supplémentaire.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
25007OP001	25007E06	30 000 000 €	0 €	36 210 000 €
25007OP002	25007E06	30 000 000 €	0 €	33 391 320 €
25007OP003	25007E06	4 000 000 €	0 €	2 471 469 €
25007OP005	25007E06	4 000 000 €	0 €	1 514 986 €

Jean-Luc DETAVERNIER
Vice-Président

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Charte départementale de signalisation et nouveau schéma directeur de signalisation directionnelle.

Le dernier schéma directeur de signalisation directionnelle du Nord, qui date de 2000, a été réalisé sur la base de niveaux de population et d'infrastructures aujourd'hui obsolètes. En effet, en vingt ans, la population et la réglementation ont évolué, de nouvelles routes ont vu le jour et des projets économiques, touristiques et culturels ont été développés ou sont en cours de développement.

L'actualisation du schéma directeur de la signalisation directionnelle et touristique pour les routes départementales du Nord doit tenir compte de ces éléments. Par ailleurs, le Département du Nord a la volonté de promouvoir ses sites culturels et ses espaces naturels. Cette volonté se traduit par la mise en place progressive d'une signalisation d'identification spécifique à notre territoire, le long des routes départementales.

Pour répondre à ces enjeux, une étude relative à l'actualisation du schéma directeur de la signalisation directionnelle et touristique a été engagée en 2021. Elle a permis de définir les grands principes régissant le schéma de signalisation directionnelle et touristique, d'évaluer l'impact financier de la mise en conformité de la signalisation actuelle et de décliner les règles applicables en matière de signalisation directionnelle et touristique (réglementation, niveau d'intervention et responsabilités) le long des routes départementales.

1. Schéma directeur de la signalisation directionnelle et touristique

Le schéma directeur de la signalisation directionnelle est un outil qui vise à sélectionner les informations à afficher dans les différents carrefours du Département afin de permettre à chaque usager de construire progressivement son itinéraire en fonction de son point de départ et de son point d'arrivée.

Les mentions à signaler concernent :

- les communes et agglomérations,
- les zones d'activités / pôles multimodaux,
- les pôles touristiques, culturels et naturels.

L'étude de refonte du schéma directeur de la signalisation directionnelle et touristique a été engagée en 2021 avec pour objectifs de :

- définir une stratégie en matière de signalétique routière et touristique à l'échelle de l'ensemble du réseau routier du Département du Nord, cibler les thèmes prioritaires et hiérarchiser les pôles à signaler,
- intégrer les nouvelles infrastructures routières du Département,

- mettre en cohérence le schéma départemental avec les schémas directeurs existants (schéma directeur national de la signalisation et des schémas directeurs des départements et pays limitrophes),
- prendre en compte tous les pôles d'intérêt départemental, qu'ils soient économiques, industriels ou touristiques,
- disposer d'une signalétique de qualité afin que l'information délivrée soit pertinente pour les visiteurs et les habitants.

Hierarchisation des pôles :

Un pôle est un site ou un service pouvant faire l'objet d'une signalisation. Les pôles à retenir sont sélectionnés suivants deux grandes familles et hiérarchisés suivant des critères définis :

- pôles communaux dont le critère de classement est la population,
- pôles locaux tels que les zones d'activités économiques, culturelles, naturelles...

Pôles communaux :

Les pôles, dont le critère de classement est la population, font l'objet d'un classement en :

- pôles d'intérêt national, appelés pôles « verts ». Ces pôles sont jalonnés à partir de 1h45 à 5h en temps de parcours,
- pôles d'intérêt départemental, appelés pôles « blancs ». Ces pôles sont jalonnés à partir de 30min à 1h45 en temps de parcours,
- pôles d'intérêt local. Ces pôles sont jalonnés à moins de 30min en temps de parcours.

Conformément à la réglementation, quelques communes devraient se voir « déclassées » du fait de la décroissance de leur nombre d'habitants. Néanmoins, il est proposé de ne pas revoir à la baisse leur classement et de les laisser au niveau actuel. Il s'agit des communes suivantes : Boussois, La Flamengrie, Sains-du-Nord, Trélon, Wignehies, Cattenières, Escaudoevres, Esnes, Haynecourt, Ors, Proville, Sancourt et Bouvines.

Pôles locaux :

Les pôles dont l'attractivité n'est pas justifiée par la population comprennent tous les sites touristiques, culturels (dont les musées départementaux, Espaces Naturels du Nord, ...) et zones d'activités économiques.

Classement des pôles touristiques et culturels :

Les pôles touristiques et culturels font l'objet d'une hiérarchisation en 4 niveaux différents qui déterminent le type de signalisation directionnelle à mettre en place. Cette hiérarchisation est réalisée sur la base de trois critères qui sont la fréquentation, l'accessibilité et l'attractivité :

	25 Points	50 Points	75 Points	100 Points
Fréquentation	<10 000 ou fréquentation faible	De 10 000 à 50 000 ou fréquentation moyenne	De 50 000 à 100 000 ou fréquentation importante	Plus de 100 000 ou très haute fréquentation
Accessibilité	Ouverture ponctuelle	Ouverture estivale	Accueil personnalisé avec ouverture estivale, le week-end ou à la demande hors-saison	Ouverture 10 mois ou plus dans l'année
Attractivité	Cité dans 1 guide ou 0 manifestation par an	1 étoile ou 1 à 2 manifestations par an	De 1 à 2 étoiles ou cité dans 2 guides ou 3 à 5 manifestations par an	De 3 à 4 étoiles ou cité dans 3 guides ou plus de 5 manifestations par an

Les points obtenus par critère sont pondérés et permettent d'attribuer une note sur 100 pour chaque site :

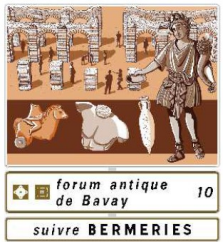






- fréquentation : nombre de points X 0,4,
- accessibilité : nombre de points X 0,2,
- attractivité : nombre de points X 0,4.

Chaque site se voit ainsi attribuer un classement en fonction de la note obtenue :

- niveau 1 : note comprise entre 76 et 100,
- niveau 2 : note comprise entre 51 et 75,
- niveau 3 : note comprise entre 26 et 50,
- niveau 4 : note comprise entre 0 et 25.

Signalisation touristique proposée en fonction du niveau de hiérarchisation :

- niveau 1 (48 sites retenus – actuellement 21 sites jalonnés) : panneaux de type H32/H33 et D21,
- niveau 2 (119 sites retenus – actuellement aucun site jalonné) : panneaux de type H31 et D21,
- niveau 3 (350 sites retenus – actuellement 160 sites jalonnés) : panneaux type D21 – dérogation pour accentuer sur le touristique,
- niveau 4 (pôles locaux) : Signalisation d'Information Locale.

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4 (Pôles locaux)
48 sites	119 sites	350 sites	
3 ou 4 panneaux de type H32/H33 dans un rayon de 15 km par rapport au site  D21 	3 ou 4 panneaux de type H31 dans un rayon de 15 km par rapport au site  D21 	D21 	Signalisation d'Information Locale  

Le Département prend en charge les niveaux 1 à 3 et le niveau 4 relève de l'initiative locale.

Afin de renforcer l'attractivité touristique et culturelle du territoire, il est proposé une signalisation touristique, culturelle dédiée, avec une identité visuelle spécifique :

- Pour les mentions touristiques, un panneau dédié sera implanté à proximité des pôles de niveau 1, 2 et 3 :

Configuration actuelle :



Configuration future :



- Pour les espaces naturels du Nord, le logo départemental sera intégré au panneau :



2. Mise en conformité de la signalisation directionnelle et touristique

Le budget nécessaire à la mise à jour et à la mise en conformité de la signalisation directionnelle et touristique est estimé à 15 millions d'euros.

Les travaux démarreront dès 2023 et s'échelonneront jusque fin 2027. Pour 2023, 1 M € de crédits seront consacrés à ces travaux.

3. La charte départementale de signalisation et signalétique

Une charte départementale de signalisation et de signalétique permet de décliner les règles applicables sur les routes départementales en matière de signalisation directionnelle et touristique.

Elle permet également de définir les adaptations, de déterminer ce qui relève de la signalisation de jalonnement, ce qui relève de la Signalisation d'information Locale (SIL) et la prise en charge de ces équipements.

Cette charte est jointe en annexe.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver le schéma directeur de signalisation directionnelle et touristique dont le classement des pôles classés et d'attractivité est détaillé dans le présent rapport ;
- d'approuver la charte départementale de signalisation et signalétique et la charte départementale de Signalisation d'Information Locale, jointes en annexes ;
- d'engager les travaux de mise à jour et en conformité de la signalisation de jalonnement ;
- de m'autoriser à signer tous les actes correspondants.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
21003OP013	21003E16	20000000	6143731,60	15000000

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Mise en place d'un partenariat pour une opération d'aide alimentaire intitulée "Paniers Nord Solidaires".

Face aux difficultés croissantes rencontrées par les Nordistes dans un contexte inflationniste mondial, le Département, au titre de ses compétences sociales et de la solidarité territoriale, agit et soutient les ménages les plus précaires.

Cette aide se caractérise ici par une opération d'aide alimentaire à destination de ces publics.

En parallèle, le souhait est d'apporter des produits frais et locaux en soutenant les filières agricoles du territoire en lien avec la politique du Département en faveur de l'agriculture.

L'association SOLAAL Hauts-de-France, association reconnue d'intérêt général dont la mission est de faciliter et d'organiser les dons des filières agricoles et alimentaires et partenaire du Département, a proposé son expertise pour mettre en place cette opération.

Elle s'est rapprochée de la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas-de-Calais, établissement public au service du développement des agriculteurs et des territoires, afin que celle-ci apporte sa connaissance du secteur agricole et permette, pour garantir la réussite du projet, l'utilisation de sa plateforme approlocal.fr.

Le soutien du Département à SOLAAL et à la Chambre d'Agriculture permettra ainsi d'apporter une aide alimentaire plus importante et élargie aux familles les plus en difficultés, via les communes, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ou les associations d'aide alimentaire sur l'ensemble des cantons du Département du Nord.

L'approvisionnement en paniers alimentaires et leur conditionnement se fera via des structures et établissements d'aide par le travail et/ou des structures d'insertion sociale et professionnelle, dans le cadre d'un marché de conditionnement et logistique, mobilisant ainsi les autres compétences départementales.

Les produits alimentaires seront issus des productions du territoire en cohérence avec la politique de développement de l'approvisionnement local portée par le Département et en soutien à certaines filières agricoles fragilisées, comme les produits en agriculture biologique.

Une convention tripartite partenariale entre le Département du Nord, l'association SOLAAL Hauts-de-France et la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas-de-Calais, précisant les modalités techniques et financières, pour mener à bien cette opération d'aide alimentaire, est reprise en annexe.

Cette opération s'appuiera sur 41 structures de distribution (Communes, CCAS ou associations d'aide alimentaire), soit une par canton, proposées par les Conseillers départementaux.

De plus, les élus participeront par canton à hauteur de 2000 € sur l'enveloppe AIL.

5/1

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord, l'association SOLAAL et la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas-de-Calais, portant sur une opération d'aide alimentaire intitulée « Paniers Nord Solidaires », dans les termes du projet joint au rapport ;
- d'approuver les modalités d'intervention et les moyens à mobiliser soit 800 000 €, sur l'opération 23003OP003, enveloppe 23003E15 répartis comme suit :
 - 785 000 € à l'association SOLAAL Hauts-de-France ;
 - 15 000 € à la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas-de-Calais.
- d'attribuer les subventions correspondantes se répartissant comme suit :
 - 785 000 € à l'association SOLAAL Hauts-de-France ;
 - 15 000 € à la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas-de-Calais.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23003OP003	23003E15	1 889 000 €	752 850 €	800 000 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Interventions départementales dans le domaine agricole.

Dans le cadre de sa politique Nord durable, en particulier de son engagement 9, visant à aligner les dispositifs de subvention du Département avec les objectifs de la transition écologique, le présent rapport a pour objet le renouvellement des conventions et l'attribution de subventions aux organismes et associations agricoles dans le cadre de la politique départementale en faveur de l'agriculture pour l'année 2023.

Les demandes de renouvellement des conventions et des subventions formulées, au titre de l'année 2023, par les organismes et associations partenaires du Département dans le domaine agricole sont réparties comme suit :

- les organismes agricoles sous convention,
- les associations agricoles d'accompagnement des agriculteurs et des porteurs de projets,
- les structures organisant des manifestations agricoles et rurales.

Ces demandes s'inscrivent dans le cadre de la convention de partenariat entre le Département du Nord et la Région Hauts-de-France en matière d'intervention dans le domaine agricole, renouvelée lors du Conseil départemental du 20 mars 2023 (délibération DRE/2023/58) et répondent aux objectifs suivants de la politique départementale en faveur de l'agriculture :

- le développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective,
- le soutien à l'élevage et l'amélioration de la qualité sanitaire,
- la promotion d'une agriculture dynamique, durable, respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois,
- le développement local et la diversification,
- l'accompagnement des agriculteurs en situation fragile,
- l'animation et la reconnaissance du monde rural,
- le renforcement de l'agriculture en tant que composante essentielle de la vie des territoires,
- le logement en milieu rural et l'accueil familial à la ferme,
- le développement des énergies renouvelables.

Certaines de ces demandes s'inscrivent également dans le cadre de la politique Nord durable, en particulier de son engagement 10, visant à mettre en place un approvisionnement durable dans tous les restaurants collectifs d'ici 2025 et de son engagement 3, visant à renforcer les politiques en faveur de la biodiversité et des puits de carbone.

Les montants des subventions attribuées et proposées sont récapitulés dans le tableau repris en annexe 1.

❖ Les organismes agricoles partenaires sous convention

- le Groupement de Défense Sanitaire du Nord (GDS),
- la Maison de l'Elevage du Nord,
- l'Association de Développement Agricole et Rural Thiérache-Hainaut (ADARTH),
- les associations agricoles en faveur de l'agriculture biologique : FREDON Hauts-de-France, Pôle Légumes Région Nord, Bio en Hauts-de-France et A PRO BIO,
- ARCADE,
- les Sens du Goût.

Les conventions et les fiches détaillées de présentation de ces organismes et de leurs programmes d'activités partenariaux sont reprises, en annexe 2 du présent rapport.

❖ Les associations agricoles d'accompagnement des agriculteurs et des porteurs de projets

- la Fédération Régionale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) des Hauts-de-France,
- le Campus Vert,
- Campagnes Vivantes,
- le Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) Hauts-de-France,
- A Petits Pas,
- Avenir Conseil Elevage,
- Terre de Liens,
- le Réseau des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) Hauts-de-France
- A la Rencontre de nos Fermes,
- Miels des Hauts-de-France
- l'Association des Magasins de Producteurs Fermiers (AMPF) des Hauts-de-France.

Chacune de ces associations fait l'objet d'une fiche détaillée (annexe 3 du présent rapport).

❖ Les structures organisant des manifestations agricoles et rurales

- le Parc Naturel Régional de l'Avesnois (Fête du Lait),
- le Comice agricole cantonal de Steenvoorde (Mei Feest),
- la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Dunkerque (Foire des Rameaux),
- la Foire agricole, commerciale et artisanale d'Hazebrouck,
- la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (Karyole Feest).

Chacune de ces structures fait l'objet d'une fiche détaillée (annexe 4 du présent rapport).

Je propose au Conseil départemental :

- d'attribuer aux organismes agricoles et associations partenaires du Département, récapitulés dans l'annexe 1 du présent rapport, une subvention d'un montant total de 647 850 € pour leur programme d'activités 2023, se répartissant comme suit :
 - 548 150 € pour les organismes agricoles sous convention,
 - 68 700 € pour les associations d'accompagnement des agriculteurs et porteurs de projet,
 - 31 000 € pour les structures organisant des manifestations agricoles et rurales ;

- d'imputer les dépenses correspondantes soit 647 850 € sur l'opération 23003OP003 ;
- de m'autoriser à signer les conventions entre le Département du Nord et le Groupement de Défense Sanitaire du Nord, la Maison de l'Elevage du Nord, l'ADARTH, la FREDON Hauts-de-France, le Pôle Légumes Région Nord, Bio en Hauts-de-France, A PRO BIO, ARCADE, les Sens du Goût et le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, dans les termes des projets joints en annexe 2 et 4 du rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23003OP003	23003E15	1 089 000 €	105 000 €	647 850 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Interventions dans le domaine de l'environnement.

Dans le cadre de la politique Nord durable, en particulier de son engagement 3, visant à renforcer les politiques en faveur de la biodiversité et les puits de carbone, le présent rapport a pour objet :

- l'attribution de subventions aux associations et organismes environnementaux au titre de l'année 2023 ,
- la mise en place d'une convention de participation financière au Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) des Hauts-de-France pour 2023 ;
- le renouvellement de la convention pluriannuelle de partenariat avec le Syndicat mixte Espaces Naturels Régionaux (ENRx), au titre des activités de son Centre Régional de Ressources Génétiques (CCRG) pour la période 2023-2025.

1 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AU TITRE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Les demandes de subventions formulées par les associations et organismes environnementaux répondent aux objectifs suivants de la politique départementale en faveur de l'environnement :

- éducation à l'environnement auprès de tous les publics ;
- animation des sites Espaces Naturels du Nord (ENN) départementaux ou confiés en gestion ;
- expertise scientifique et amélioration de la connaissance du patrimoine naturel départemental ;
- mise en réseau des acteurs et veille documentaire ;
- sensibilisation au jardinage au naturel et à la biodiversité en lien avec le dispositif départemental « Plantation et Renaturation ».

Les montants des subventions attribuées et proposées sont récapitulés dans le tableau repris en annexe 1 du présent rapport. L'ensemble représente un montant total de 92 500 €. Chacune de ces structures fait l'objet d'une fiche détaillée (annexe 2 du présent rapport).

Pour le festival du film en forêt, il est proposé une convention d'application financière avec l'Office National des Forêts reprise en annexe 3.

2 - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE (CEN)

Le Département et le CEN ont de nombreux intérêts communs et se sont engagés à valoriser et conforter leur collaboration sur la gestion et la préservation des milieux naturels en signant une convention cadre de partenariat le 14 décembre 2018, pour la période 2018-2023.

Celle-ci fixe les grands principes de coopération :

- mise en réseau de la connaissance, de la gestion, de la valorisation des espaces naturels ;
- développement d'une ingénierie technique et financière, concertée et complémentaire pour la protection des sites naturels.

Le partenariat est à ce jour important sur ces 2 axes avec la mise en place de différentes conventions de gestion particulières dans l'Avesnois et le Douaisis et des mutualisations de gestion et d'interventions sur d'autres territoires.

Le CEN ayant installé récemment une antenne à Roost-Warendin pour renforcer son intervention sur le territoire nordiste, le Département du Nord souhaite accompagner plus fortement la structure dans son développement et son implication sur le département.

La présente convention de participation financière proposée en annexe 4, pour un montant de 35 000 €, s'inscrit dans la convention cadre 2018-2023 et permet de renforcer le partenariat en faveur de la gestion des milieux naturels et l'intervention du CEN sur le territoire nordiste.

En 2023, différents projets partenariaux seront poursuivis avec la reprise en gestion des Terrils de l'Escarpelle et des Pâturelles à Roost-Warendin et Râches par le CEN, la réalisation du plan de gestion de la Grande Tourbière de Marchiennes par le CEN et le renforcement de sa cohérence foncière par le Département du Nord, des plans de gestions mutualisés et des collaborations sur le secteur de Nieppe, du Val Joly dans l'Avesnois, etc....

La participation départementale permettra de poursuivre également l'animation et le développement du réseau régional du « groupe MARES » et de renforcer le partenariat sur le volet éducation à l'environnement avec des visites guidées communes dans le cadre des deux programmes d'animation nature annuels.

Des rencontres techniques permettront de mettre en œuvre ces projets et de poursuivre les actions partenariales.

3) - RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT MIXTE ESPACES NATURELS RÉGIONAUX (ENRX)

Depuis de nombreuses années, le Département du Nord et Espaces Naturels Régionaux (ENRx), au titre des activités de son Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG), travaillent en partenariat à la valorisation et à la préservation du patrimoine fruitier et des races locales sur les propriétés départementales acquises au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et ont développé le programme « Plantons dans la cour du collège ».

Une première convention partenariale pluriannuelle a été signée pour la période 2019-2021, avec un prolongement jusque 2022, pour renforcer le partenariat avec le CCRG.

Le bilan est très positif avec :

- des actions renforcées :
 - o augmentation de la gestion pastorale des sites Espaces Naturels du Nord par des races locales et mise en place du Conseil des partenariats agricoles et ruraux ;
 - o évolution du dispositif « Plantons dans la cour du collège ».

- de nouvelles actions :
 - o la valorisation des variétés fruitières et légumières dans l’approvisionnement local de la restauration collective et dans les démarches alimentaires de territoire ;
 - o la sensibilisation aux variétés anciennes auprès des structures animatrices de jardins familiaux et espaces partagés.

Le Département et le CRRG conviennent donc de la nécessité de poursuivre leur partenariat par la mise en place d’une nouvelle convention pluriannuelle avec un programme d’actions concerté et partagé (annexe 5).

Le CRRG apportera son appui technique dans les domaines d’expertises et de compétences du Département selon 6 axes de travail :

- participer et suivre les actions relatives au Conseil des partenariats agricoles et ruraux ;
- valoriser et préserver les races locales animales ;
- valoriser le patrimoine fruitier et préserver les variétés fruitières anciennes ;
- valoriser le patrimoine légumier et céréaliier et préserver les variétés anciennes ;
- poursuivre et développer le programme « Plantons dans la cour du collège » pour l’ensemble des collèges du Nord ;
- valoriser les patrimoines (variétés fruitières et légumières anciennes) et leurs producteurs (filières) dans les démarches alimentaires.

Il est donc proposé la signature d’une nouvelle convention pluriannuelle pour la période 2023-2025, avec un programme d’actions suivant les axes précités, permettant de conforter le partenariat et de mieux le valoriser. Le montant de la participation annuelle s’élèvera à 25 000 €.

Ce programme fera l’objet d’échanges réguliers entre les services du Département du Nord et du CRRG et pourra être amené à évoluer et à être précisé.

Je propose au Conseil départemental :

- d’attribuer les subventions aux associations et organismes environnementaux pour leur programme d’activités 2023, récapitulées dans le tableau joint en annexe 1 du présent rapport ;

- de m'autoriser signer une convention entre le Département du Nord et l'Office National des Forêts définissant les modalités de participation financière du Département du Nord, dans les termes du projet joint en annexe 3 du présent rapport ;

- d'imputer les dépenses correspondantes, soit 92 500 € sur l'opération 23005OP008 ;

- d'attribuer une subvention de 35 000 € au Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France au titre de l'année 2023 ;

- de m'autoriser à signer la convention relative à la participation financière apportée par le Département du Nord au Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France, jointe en annexe 4;

- de m'autoriser à signer la nouvelle convention pluriannuelle de partenariat (2023-2025) entre le Syndicat mixte Espaces Naturels Régionaux (ENRx), au titre des activités de son Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) et le Département du Nord, jointe en annexe 5,

- d'attribuer au Syndicat mixte Espaces Naturels Régionaux (ENRx), au titre des activités de son Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG), dans le cadre de la convention, une participation financière annuelle de 25 000 € soit une enveloppe globale de 75 000 € pour les années 2023, 2024 et 2025 ;

- d'imputer la dépense correspondante, soit 25 000 € par an sur l'opération 23005OP008 .

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23005OP008	23005E15	300 000 €	139 980 €	127 500 €
23005OP008	23005E34	75 000 €	0 €	75 000 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Renouvellement du label et extension de la Réserve de Biosphère du Marais Audomarois notamment dans le Nord.

L'UNESCO a défini à 1995 lors de la Conférence de Séville 10 orientations clés constitutives des "réserves mondiales de biosphère" dans le cadre de son programme Man and Biosphère (MAB). Les Réserves de biosphère ont pour objet principal d'assurer le développement économique et social du territoire respectant la nature et la culture locale. Elles ne constituent en aucune manière une protection réglementaire ou une mesure contraignante supplémentaire. A ce jour, le réseau mondial compte 738 réserves dans 134 pays, dont 16 en France.

Dans ce cadre, le marais Audomarois a obtenu le classement "réserve mondiale de biosphère" le 28 mai 2013. Le Conseil International de Coopération du programme Man and Biosphère (MAB) de l'UNESCO demandait dès cette reconnaissance internationale l'extension du périmètre de la réserve de biosphère pour mieux répondre aux attentes du programme.

Le Département du Nord est un partenaire de longue date du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (PNR CMO). Sans adhérer au Syndicat mixte, il est acteur de la mise en œuvre de la Charte 2013-2028 dans laquelle il s'est engagé (délibération DDL/2012/1707). Il a voté favorablement pour la reconnaissance internationale du marais Audomarois au titre de "réserve mondiale de biosphère" le 24 septembre 2012 (DENV/2012/945).

Le PNR CMO et la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer ont mené un travail d'animation en lien étroit avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les communes associées et les structures en charge des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) concernés du territoire de projet de la Réserve de biosphère dans le cadre de la charte du Parc. Le bilan de la période 2013-2022 en termes d'animation territoriale, de réalisations, de mise en œuvre et de déclinaisons locales des programmes des structures partenaires s'avère très positif.

L'EXTENSION DE LA RÉSERVE MAN AND BIOSPHERE NOTAMMENT DANS LE NORD

Dans le cadre du projet d'extension du périmètre, un travail de concertation a été mené depuis 2020 par le PNR CMO auprès des EPCI, SAGE, Communes, partenaires institutionnels et associatifs du territoire. Une consultation a par ailleurs été réalisée auprès des habitants en 2022 sur le territoire de projet.

A la suite de la délibération DTT/2022/404 votée le 21/11/2022, une convention a été signée entre le Département du Nord et le PNRCMO le 14 mars 2023 à Watten. Celle-ci définit une feuille de route commune qui reprend notamment le projet d'extension de la réserve de biosphère.

Par délibération, le Comité Syndical du PNR CMO en date du 14 mars 2023 a décidé de porter la candidature auprès de l'UNESCO et d'assurer une fois celle-ci obtenue la coordination de la Réserve mondiale de biosphère.

Pour conserver cette reconnaissance internationale, le PNR CMO, porteur du dossier de renouvellement, doit déposer en septembre 2023 un dossier de candidature intégrant les deux préconisations du Conseil International de Coordination du programme MAB : garantir les continuités paysagères et agrandir le périmètre.

Le dossier de candidature déposé auprès des instances "MAB France" propose une extension du périmètre de 22 (dont Nieurllet, Watten, Noordpeene et Saint-Momelin dans le Nord) à 111 communes dont 11 nouvelles dans le Nord : Lynde, Ebblinghem, Renescure, Buysseure, Lederzeele, Wulverdinghe, Volckerinckhove, Holque, Millam, Broxeele, Zuytpeene (Carte du périmètre étendu en annexe 1).

Je propose au Conseil départemental :

- de prendre acte de la valeur patrimoniale du périmètre de projet arrêté à 111 communes et de la nécessité de s'engager durablement dans la voie d'un développement qui allie enjeux écologiques, économiques et sociaux ;
- de se prononcer favorablement pour le classement de la « Réserve de biosphère du Marais Audomarois - Aa - Hem - Flandre » du programme MAB de l'UNESCO ;
- de se prononcer favorablement pour que le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale soit identifié comme « coordinateur local » afin d'assurer l'animation nécessaire à la vie de la « Réserve mondiale de biosphère » pour le territoire, à l'échelle locale, et aux niveaux national et international.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Inscription de circuits de randonnée au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), sur avis de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires à destination des sports de nature (CDESI) et inscription d'un nouveau circuit de randonnée pédestre au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) : le "Circuit des Hirondelles" à Bousies.

Dans le cadre de sa politique Nord durable, en particulier de son engagement 3.4, visant à mettre en œuvre un plan de valorisation des chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et pour améliorer les continuités écologiques et valoriser le patrimoine naturel des territoires à destination des habitants et des touristes, le présent rapport a pour objet :

- l'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) de 29 circuits pédestres, 23 circuits VTT, 5 Réseaux Points Nœuds pédestres et 1 Réseau Points Nœuds cyclable,
- l'inscription d'un nouveau circuit de randonnée pédestre au PDIPR : le « Circuit des Hirondelles » à Bousies (annexe 1).

1) CIRCUITS PROPOSÉS À L'INSCRIPTION AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES (PDESI) SUR AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ESPACES SITES ET ITINÉRAIRES À DESTINATION DES SPORTS DE NATURE (CDESI)

Le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) vise au développement maîtrisé des sports de nature et doit garantir l'accessibilité aux lieux, supports de pratiques sportives de nature, sans compromettre les objectifs de protection environnementale, l'exercice des autres usages ou le droit de propriété. Il est un outil de planification, de développement des territoires et d'aide à l'aménagement, qui à terme, doit inclure tout ou partie du PDIPR. Le Département anime ce dispositif via la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires du Nord, créée suite à la délibération du 3 juillet 2017 (DSTD/2017/182).

Un travail de requalification du PDIPR a été mené par les services en étroite collaboration avec les partenaires sportifs et territoriaux sur les différentes disciplines sur tout le territoire départemental. Les propositions ci-après sont garanties d'une vérification technique, qualitative, juridique et foncière.

Lors de sa séance plénière du 13 décembre 2022, la CDESI a proposé l'inscription d'une troisième vague de circuits au PDESI. Les membres ont émis un avis positif sur l'inscription des circuits repris dans la liste suivante :

29 circuits pédestres

Avesnois

Nom du Circuit	Départ	EPCI	KM
Circuit de la Salamandre	Cousolre	Maubeuge Val Sambre	10,9
Circuit du biau ri	Solre le château	Cœur Avesnois	10,1
Circuit du verre	Sars Poteries	Cœur Avesnois	9,3
Circuit du Sar Bara	Berlaimont	Maubeuge Val Sambre.	8,7
Au départ de Jenlain	Jenlain	Pays de Mormal	8,4

Cambrésis

Nom du Circuit	Départ	EPCI	KM
Sur la route des Tanks	Flesquières	CA Cambrai	6,9
Des Marliches au moulin Brunet	Villers Outréaux	Caudrésis Catésis	14
Circuit du ruisseau de Gourgouche	Rejet de Beaulieu	Caudrésis Catésis	2,7
Circuit canal de la Sambre à l'Oise	Rejet de Beaulieu	Caudrésis Catésis	5,6
Circuit des Larris	Vendegies s/ Ecail.	Pays Solesmois	15

Dunkerquois Flandre intérieure

Nom du Circuit	Départ	EPCI	KM
Circuit de l'Hôpital Maritime	Zuydcoote	DK Gd Littoral	4,6
Circuit de l'Eeckout Veld	Merckeghem	Hauts de Flandre	7,3
Gravelines, forteresse maritime	Gravelines	DK Gd Littoral	3,3
De Vauban aux Islandais	Gravelines	DK Gd Littoral	9,9
Sentier du Mont Noir	Saint Jans Cappel	Flandre Intérieure	9,7
Circuit de la tête de Flandre	Boeseghem	Flandre Intérieure	11,9
Sentier du Mont Kokereel	Boeschepe	Flandre Intérieure	7,7

Douaisis

Nom du Circuit	Départ	EPCI	KM
Circuit du Marais des 11 villes	Rieulay	Cœur Ostrevent	8,2
Terre Noire et Plante Verte	Rieulay	Cœur Ostrevent	4,8
Circuit Lambrecht	Montigny en Ostrevent	Cœur Ostrevent	3,4

Valenciennois

Nom du Circuit	Départ	EPCI	KM
Les Censes de Sebourg	Sebourg	Valenciennes Métropole	6,3
Les Insurgés	St Amand les Eaux	Porte Hainaut	2,9
Circuit du gros Chêne	St Amand les Eaux	Porte Hainaut	4

Lille Métropole

Nom du Circuit	Départ	EPCI	KM
Circuit des 11 clochers	Gondecourt	Pévèle Carembault	16
Santes Chaîne de vie	Houplin Ancoisne	MEL	5,1
Sentier du marais de Péronne	Péronne en Mélantois	MEL	5,7
Autour de Sainghin en Mélantois	Sainghin en Mélantois	MEL	10,5
Les voyettes du Val de La Marque	Gruson	MEL	10,5
La Petite Marque	Hem	MEL	4,0

23 circuits VTT

Avesnois

Nom du Circuit	Départ	EPCI	KM
Circuit des Galopins	Anor	Sud Avesnois	14,5
Le Tour du Lac n°2	Eppe Sauvage	Sud Avesnois	19,0
Circuit des deux rivières	Cousolre	Maubeuge Val Sambre	25,0
Les Roquettes n°1	Eppe Sauvage	Sud Avesnois	3,5
Le Pré du Parc n°3	Eppe Sauvage	Sud Avesnois	16,0
Le Clocher penché n°4	Eppe Sauvage	Sud Avesnois	30,0
La Grande Boucle n°5	Eppe Sauvage	Sud Avesnois	45,0
La Transylvestre n°6	Eppe Sauvage	Sud Avesnois	20,0
Vers sentier de l'Octroi n°1	Ferrière la Grande	Maubeuge Val Sambre	8,5
Vers le Grés Salé n°2	Ferrière la Grande	Maubeuge Val Sambre	7,8
Vers les Censes Raidmont n°3	Ferrière la Grande	Maubeuge Val Sambre	10,2
Vers Colleret et Ostergnies n°4	Ferrière la Grande	Maubeuge Val Sambre	21,3
Vers les 4 églises n°5	Ferrière la Grande	Maubeuge Val Sambre	23,5
Vers les traces du Potier n°6	Ferrière la Grande	Maubeuge Val Sambre	27,8
En passant par la Voie Verte n°7	Ferrière la Grande	Maubeuge Val Sambre	33,4
Vers méandres de l'Helpe Maj n°8	Ferrière la Grande	Maubeuge Val Sambre	50,6
l'Olympique n°7	Eppe Sauvage	Sud Avesnois	5,9

Cambrésis

Nom du Circuit	Départ	EPCI	KM
Circuit des vallées Cambrésiennes	Villers Outréaux	Caudrésis Catésis	29,5

Douaisis

Nom du Circuit	Départ	EPCI	KM
VTT terriil des Pâturlles	Râches/Roost Warendin	CA Douaisis	3,0

Valenciennois

Nom du Circuit	Départ	EPCI	KM
Circuit l'Etoile de Cernay-Bruyères	Raismes	Porte du Hainaut	14,0
Vallée Aunelle bornes frontières	Sebourg	Valenciennes Métro	31,5
Circuit de la Marque à l'Arbre	Villeneuve d'Ascq	MEL	32,0
Forêt de Phalempin	Phalempin	MEL	22,4

5 Réseaux Points Nœuds pédestres

Nom du circuit	KM
Monts de Flandre	143,5
Pays de Cassel	206,5
Pays du Houblon	41
Vallée de l'Yser	80
Dunes de Flandre	49

1 Réseau Points Nœuds cyclable

Nom du circuit	Longueur
Avesnois	1125

2) INSCRIPTION D'UN NOUVEAU CIRCUIT DE RANDONNÉE PÉDESTRE AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE (PDIPR) : LE « CIRCUIT DES HIRONDELLES » À BOUSIES

L'Assemblée départementale a décidé, lors de sa réunion du 29 février 1988 (délibération SGAI/DAE/213), la mise en place d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

La Commission permanente du Conseil général du Nord du 5 avril 1993 (délibération DAEE/92/EA21) a décidé la valorisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Cette mise en valeur suppose la protection juridique des itinéraires par une double délibération, à la fois du Conseil municipal de la commune concernée et du Conseil départemental du Nord.

La commune de Bousies sollicite l'inscription du « Circuit des Hirondelles » au PDIPR. Ce chemin de 4 km au départ de la commune de Bousies vient compléter l'offre existante (circuit pédestre « Perds tes peines ») et permet la découverte du bocage avesnois (annexe 1).

La commune a délibéré sur son inscription le 24 février 2023 (annexe 2).

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver l'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires des sports de nature du Nord (PDESI) des 29 circuits pédestres, 23 circuits VTT, 5 Réseaux Points Nœuds pédestres et d'un Réseau Points Nœuds cyclable ;
- d'autoriser l'inscription du circuit de randonnée « Circuit des Hirondelles » à Bousies au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;
- de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Adoption du Schéma Stratégique et Partenarial des Espaces de Nature et Récréatifs du Bassin minier du Nord.

En 2010, dans le cadre du plan directeur dit "Euralens centralité" pour l'aménagement des abords du Louvre-Lens, le paysagiste Michel Desvigne, maître d'œuvre du projet et Grand prix de l'urbanisme 2011, posait les fondements du "passage d'un Archipel noir à un Archipel vert".

Ce concept d'Archipel vert a été ensuite repris par Michel Desvigne et les élus du territoire lors de visites de terrain, afin de mettre en valeur ces nouveaux espaces de nature et de loisirs qui commençaient à germer, sous le nom de "Chaîne des Parcs", actuellement pilotée par le Pôle Métropolitain de l'Artois.

I. - LES OBJECTIFS DU SCHEMA STRATEGIQUE ET PARTENARIAL DES ESPACES DE NATURE ET RECREATIFS DU BASSIN MINIER DU NORD

Le Schéma Stratégique et Partenarial des Espaces de Nature et Récréatifs du Bassin minier du Nord s'inscrit dans les objectifs environnementaux et d'attractivité de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, signé en mars 2017 à Oignies.

Le 15 février 2021, le Conseil départemental du Nord délibérait en faveur d'une subvention exceptionnelle de 50 000 € au bénéfice de la Mission Bassin Minier (MBM), pour mener l'étude préfiguratrice du Schéma Stratégique et Partenarial des Espaces de Nature et Récréatifs du Bassin minier du Nord (SEPPT/2020/392).

Il incarne la volonté du Département de « mettre en lien » ses différentes politiques, notamment en faveur des Espaces Naturels du Nord (ENN), de la promotion des mobilités douces et actives, de valorisation du patrimoine minier qu'il soit naturel ou architectural, avec les projets portés par les acteurs territoriaux du Bassin minier, notamment les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Enfin, il s'inscrit dans une démarche plus large d'interterritorialité, notamment avec le Pas-de-Calais, la Belgique, mais également la Métropole lilloise, le Cambrésis et l'Avesnois.

Les objectifs stratégiques du schéma sont les suivants :

- favoriser la mise en œuvre de démarches d'aménagement aux bonnes échelles paysagères et d'usage, dépassant ainsi les limites administratives des propriétés foncières des différentes collectivités, en s'appuyant sur l'identification de lieux, de liens et d'usage créant des grandes unités paysagères ;
- élaborer un projet d'investissement global significatif (impliquant les différentes maîtrises d'ouvrage public), visant à l'attractivité et au rayonnement des opérations concernées ;

- définir le masterplan des différents travaux d'aménagement et prévoir les conditions de gestion et d'animation des différents sites et itinéraires ;
- rechercher différents financements dans le cadre des contractualisations et financements dédiés à des opérations structurantes au niveau de l'Europe, de l'Etat et de la Région.

De manière plus opérationnelle, la démarche veille :

- au liaisonnement des sites stratégiques ENN, avec une zone test entre Chabaud-Latour et Amaury incluant sa partie transfrontalière ;
- à la mise en cohérence des signalétiques ENN/Unesco/Chaîne des Parcs ;
- à la concertation autour de l'utilisation des sites ENN par la MBM, dans le cadre de la programmation culturelle autour du Bassin minier Patrimoine mondial, autre sujet sur lequel la MBM et ses partenaires travaillent actuellement. Cette programmation culturelle, développée toute l'année, remplacera la démarche « *Le Bassin Minier fête le Patrimoine mondial* » ;
- à s'appuyer sur les travaux menés dans le cadre de la démarche partenariale « Autour du Louvre-Lens », concernant les sports de nature et qui proposait des premières vocations et hiérarchies des sites, notamment départementaux ;
- à reprendre les travaux menés par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) sur les itinéraires de Grande Randonnée (GR) et de Grande Randonnée de Pays (GRP).

Le 22 novembre 2022, le Comité de pilotage de la démarche a adopté les orientations stratégiques du Schéma et a acté sa mise en opérationnalité dès 2023.

La synthèse du Schéma (annexe 1) et le Schéma Stratégique et Partenarial des Espaces de Nature et Récréatifs du Bassin minier du Nord (annexe 2) sont joints au présent rapport.

II. - UNE MISE EN OPÉRATIONNALITÉ RAPIDE VIA LES FUTURES ÉTUDES DE CAS

Afin d'assurer une mise en opérationnalité rapide du Schéma, le Conseil départemental du Nord a délibéré dès mai 2022 (délibération SEPPT/2022/129) en faveur d'une subvention exceptionnelle de 50 000 € au bénéfice de la MBM, pour préfinancer les premières études de cas par unité paysagère. Les cinq EPCI du Bassin minier – Douaisis Agglo, les Communautés d'Agglomération Valenciennes Métropole et Porte du Hainaut, les Communautés de Communes Cœur d'Ostrevent et Pévèle Carembault – sont invitées à valider formellement le Schéma et cofinanceront les études de cas concernant leur territoire.

Ces études de cas permettront une connaissance précise de l'existant notamment en matière :

- de synergies à construire avec les dynamiques territoriales et locales existantes ;
- de recensement des potentiels d'infrastructures de mobilité douce existantes et à parfaire entre les différents sites naturels, récréatifs et patrimoniaux miniers ;
- d'analyse des continuités de la « couture urbaine » des axes traversants ;
- d'analyse des équilibres futurs entre fragilités des sites naturels et développement d'une fréquentation locale et touristique des sites.

Les premières études devraient concerner, en 2023, l'unité paysagère dite « Plaines humides de l'Escaut », correspondant notamment au Pays de Condé (priorité du Département avec notamment les

sites de Chabaud-Latour et d'Amaury) ainsi que la « Vallée de la Scarpe » et en 2024 la « Vallée de la Sensée ».

Par ailleurs, plusieurs opérations du Schéma sont intégrées aux futurs projets transfrontaliers Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen : HENRIETTE¹ (Chef de file Département du Nord), XTRAVEL (Chef de file IDETA) et DESTINATION TERRILS 2 (Chef de file Espace Environnement), dont les pré-projets ont été déposés le 15 février 2023. Cela concernera l'itinérance, notamment le futur Réseau Points Nœuds (RPN) Vélo du Bassin Minier, l'accueil dans les grands sites naturels et la mise en tourisme.

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter le Schéma Stratégique et Partenarial des Espaces de Nature et Récréatifs du Bassin minier du Nord, annexé au présent rapport (annexe 2) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de ce Schéma.

Christian POIRET
Président du Département du Nord

¹ Hainaut-Cambrésis, Espace Nature et Réseaux d'Itinérance, Entente pour un Tourisme Transfrontalier Ecoresponsable

DELIBERATIONS

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318356-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 30 juin 2023

Publié le 30 juin 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 JUIN 2023
SEANCE DU 26 JUIN 2023**

Suite à la convocation en date du 9 juin 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents: Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Michel PLOUY donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s): Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Nicolas LEBLANC, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET : Compte administratif 2022 - budget principal

Vu le rapport DFCG/2023/209

Vu l'avis en date du 19 juin 2023 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'amendement ci-annexé,

DECIDE à la majorité:

- de rejeter l'amendement proposé par le Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s.
- d'adopter, conformément à l'article L. 3312-5 du CGCT, le compte administratif du Département pour l'exercice 2022 tel qu'il est présenté dans le rapport (annexe 1) et tel qu'il figure dans la maquette (annexe 2) et les annexes à la présente délibération (annexe 3, annexe 4, annexe 5).

Le compte administratif 2022 a été arrêté, en mouvements réels (hors résultats antérieurs reportés), à 3 479 117 531,83 € en dépenses et à 3 635 334 493,77 € en recettes, dégageant un excédent annuel de 156 216 961,94 € et un excédent net global de clôture de 239 998 753,13 € qui se décompose comme suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice	148 692 194,52 €
Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs	173 635 299,21 €
Résultat cumulé de fonctionnement	322 327 493,73 €
Résultat d'investissement de l'exercice	7 524 767,42 €
Résultat d'investissement des exercices antérieurs	-89 853 508,02 €
Résultat cumulé d'investissement	-82 328 740,60 €
Résultat net final	239 998 753,13 €

- d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget principal 322 327 493,73 € au budget supplémentaire 2023 :
 - à la couverture du déficit d'investissement pour 82 328 740,60 € ;
 - à la section de fonctionnement pour le solde, soit 239 998 753,13 €.
- d'admettre en non-valeur les titres tels que présentés en annexe 5 pour un montant de 2 278 871,42 €.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 17.

69 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Monsieur BAUDOUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

En application du 2^{ème} alinéa de l'article L.3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur POIRET, Président du Conseil départemental du Nord, a assisté au débat, mais a quitté la salle préalablement au vote sur le Compte Administratif 2022 en cédant la Présidence à Madame BECUE, 1^{ère} Vice-Présidente.

Vote intervenu à 12 h 50.

Au moment du vote, 67 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 9

Absents sans procuration : 5

N'a pas pris part au vote : 1 (Le Président du Conseil départemental du Nord en application de l'article L.3312-5 du CGCT)

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :**I – Concernant l’amendement proposé par le Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s :**

Abstentions :	21 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Total des suffrages exprimés :	55
Majorité des suffrages exprimés :	28
Pour :	6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)
Contre :	49 (Groupe Union Pour le Nord – Madame BAILLEUL et Madame DECODTS, non-inscrites)

L’amendement est rejeté à la majorité**II – Concernant le vote du Compte administratif 2022 – Budget principal :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	76
Majorité des suffrages exprimés :	39
Pour :	51 (Groupe Union Pour le Nord – Madame BAILLEUL, Madame DEROEUX, Madame DECODTS, ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	25 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

Annexe n°1

Rapport de présentation

Département du Nord

Compte administratif 2022

26/06/2023

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
I. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PORTEES PAR LA DYNAMIQUE CNJONCTURELLE DE LA TVA ET DES DMTO.....	7
A. Fiscalité directe : des recettes fiscales directes stables.....	9
1. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).....	9
2. L'attribution de compensation de CVAE reçue de la Région Hauts-de-France et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	9
3. Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP)	9
4. Les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER).....	9
5. Rôles supplémentaires.....	9
B. Fiscalité indirecte : des recettes portées par le dynamisme de la TVA.....	10
1. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	10
2. Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)	10
3. La Taxe d'Aménagement (TAM).....	11
4. La Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE).....	11
5. La Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour (TATS).....	11
6. La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA).....	12
7. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)	12
C. Dotations et compensations : une baisse des concours de l'Etat au Département hors fonds de soutiens exceptionnels.....	12
1. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	12
2. La Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	13
3. Les compensations fiscales	13
4. Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).....	13
5. Le fonds TVA.....	13
D. Péréquation horizontale : un solde net en diminution compte tenu du mécanisme national de mise en réserve.....	13
1. Le fonds de péréquation de la CVAE	14
2. Le Fonds de Péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (FP-DMTO).....	14
E. Les recettes sociales.....	15
1. Les recettes relevant du secteur Enfance, Famille, Jeunesse	15
2. Les recettes relevant de l'insertion.....	16
3. Les recettes relevant de l'autonomie.....	16
4. Les recettes de la prévention santé	17
F. Les recettes diverses de fonctionnement.....	17

II. UNE HAUSSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MINOREE PAR LA DIMINUTION DES DEPENSES DE RSA.....	18
A. La solidarité humaine : soutenir les plus fragiles.....	20
1. Le secteur Enfance, Famille, Jeunesse : un soutien accru aux établissements et à l'accueil familial ..	20
2. Les actions d'insertion : une politique volontariste de retour à l'emploi entraînant une diminution conséquente du RSA	22
3. Les personnes âgées : une politique toujours marquée par l'augmentation de l'APA et par le soutien aux SAAD	24
4. Les personnes en situation de handicap : un net renforcement du soutien aux établissements sociaux et médico-sociaux	25
5. Les actions de santé	26
6. Des dépenses dédiées aux collégiens en hausse	27
B. La maîtrise des dépenses de solidarité territoriale.....	27
C. Le renforcement des moyens humains et matériels au service des politiques publiques.....	28
III. LES EQUILIBRES DEPARTEMENTAUX PERENNISES PERMETTENT D'AUGMENTER L'INVESTISSEMENT	30
A. Un recours prépondérant à l'autofinancement.....	30
B. Une augmentation des financements externes.....	31
7. Les dotations et compensations versées par l'Etat.....	32
8. Les autres recettes réelles d'investissement	32
C. Un endettement stable et sain.....	34
IV. LA POURSUITE D'UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT FORTE	36
A. Un investissement principalement dédié à la solidarité territoriale.....	37
B. La stabilité des dépenses dédiées à la solidarité humaine.....	38
C. Les dépenses relatives aux fonctions supports portées par l'amélioration du patrimoine départemental et les moyens informatiques.....	39
CONCLUSION	40

INTRODUCTION

L'année 2022 a été la première de la nouvelle mandature, nous permettant de décliner notre projet de mandat et notre stratégie financière. Le contexte économique, social et géopolitique inédit que nous avons connu a cependant fortement impacté nos finances, dégradant sensiblement la situation financière, par rapport à l'année 2021, post-Covid, placée sous le signe de la reprise économique et de la vie.

En 2022, la hausse des prix à la consommation s'est élevée à 5,2%, contre 1,6% en 2021. Ce choc inflationniste a pu être en partie amorti par notre politique volontariste de retour à l'emploi des allocataires du RSA, le maintien de la dynamique des DMTO, ainsi que de nos recettes de fonctionnement, elles-mêmes en hausse de 1,6%.

Le budget primitif 2022 s'articulait autour de deux axes : ambition et responsabilité.

Notre responsabilité est celle de tout pouvoir public : être capable de maintenir le cap, en s'adaptant à la situation et en faisant les réformes nécessaires pour assurer un service public efficient. Elle nous a permis de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement à 2,9%, et ce malgré l'inflation et la croissance soutenue des frais de personnel, du fait de décisions de l'Etat (Ségur, augmentation de 3,5% du point d'indice...).

Notre ambition est d'être là pour les nordistes, sur l'ensemble des solidarités humaines et territoriales dont nous sommes les garants. Ce fut le cas, tant auprès des familles et des populations les plus fragiles qu'auprès des acteurs locaux, indispensables à l'aménagement et à l'attractivité du territoire.

Malgré le contexte évoqué, notre responsabilité nous a permis de nous donner les moyens de nos ambitions, par exemple avec le plan départemental pour l'Enfance, ou encore à travers notre politique soutenue d'investissement. La situation financière s'est certes dégradée, mais elle reste saine.

Ce compte administratif en est la démonstration.

EQUILIBRE GENERAL

En millions d'€	CA 2021	CA 2022	CA 2022 / CA 2021	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 091,50	3 141,85	+50,35	+1,63%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 747,33	2 825,50	+78,17	+2,85%
Dépenses de gestion	2 730,03	2 807,63	+77,61	+2,84%
Interêts	17,30	17,87	+0,57	+3,29%
Epargne brute	344,17	316,35	-27,82	-8,08%
Remboursement en capital de dette	144,11	122,89	-21,22	-14,73%
Epargne nette	200,07	193,47	-6,60	-3,30%
Dépenses d'équipement	296,95	313,44	+16,49	+5,55%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	441,06	436,33	-4,73	-1,07%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	196,93	186,34	-10,59	-5,38%
Recettes d'équipement	52,83	63,34	+10,51	+19,89%
Besoin d'emprunt	144,10	123,00	-21,10	-14,64%
Dette au 31/12	1 175,50	1 175,61	+0,11	+0,01%
Capacité de désendettement (en années)	3,42	3,72	+0,30	+8,81%

I. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PORTEES PAR LA DYNAMIQUE CONJONCTURELLE DE LA TVA ET DES DMTO

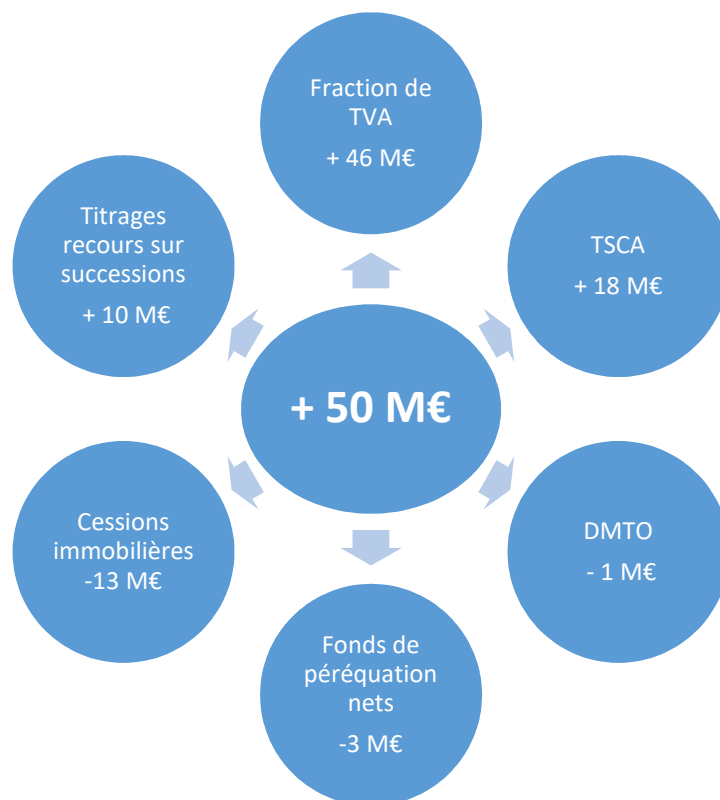
Les recettes de fonctionnement ont évolué de + 1,6%, soit + 50,4 M€ entre 2021 et 2022. La dynamique de leur évolution est toutefois moins marquée que les années antérieures.



La hausse des recettes de fonctionnement est portée essentiellement par la fraction de TVA (+ 46 M€, + 9,6%) ayant remplacé la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) ainsi que la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA ; + 18 M€ soit + 5%).

Par ailleurs, l'écart sur les recettes liées aux recours sur successions (+ 10 M€) s'explique par le titrage systématique des créances dues au titre des récupérations de l'aide sociale. Le montant des cessions immobilières revient quant à lui à un niveau plus habituel (- 13 M€) après une année 2021 marquée par la cession du site Transpole (32 M€ et 16 M€ en recette nette).

Enfin, les DMTO se maintiennent à un niveau très haut en 2022 mais restent une recette volatile.



Plus précisément, les différentes catégories de recettes évoluent de la manière suivante :

Millions d'€	CA 2021	% au CA 2021	CA 2022	% au CA 2022	Evolution 2022 / 2021	
					M€	%
Fiscalité directe : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), Dispositif de compensation péréquée (DCP), Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER), Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	344,5	11,1%	345,3	11,0%	+0,7	+0,2%
Fiscalité indirecte : Fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), Droits de mutation à titre onéreux (DMTO), Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TICFE), Taxe d'aménagement (TAM), Taxe additionnelle à la taxe de séjour (TATS)	1 664,8	53,9%	1 732,7	55,2%	+67,9	+4,1%
Dotations et compensations : Dotation globale de fonctionnement (DGF), Dotation générale de décentralisation (DGD), Fonds de stabilisation, Fraction supplémentaire de TVA, Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), Allocations compensatrices ...	664,1	21,5%	634,6	20,2%	-29,5	-4,4%
Péréquation horizontale (CVAE, DMTO)	119,9	3,9%	121,7	3,9%	+1,8	+1,5%
Recettes sociales : Dotations de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), Plan pauvreté, Plan Taquet, Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI), Conférence des financeurs, Indus allocations individuelles de solidarité (AIS)...	232,8	7,5%	258,8	8,2%	+26,0	+11,2%
Autres recettes : Ingénierie financière (dont FSE), Collèges, Infrastructure et réseaux, Développement territorial et cadre de vie, Culture, iNord, Opérations comptables, Moyens généraux, Patrimoine, Cessions immobilières (au CA) et Ressources humaines	65,2	2,1%	48,7	1,6%	-16,5	-25,3%
TOTAL	3 091,5	100%	3 141,9	100%	+50,4	+1,6%

A. FISCALITE DIRECTE : DES RECETTES FISCALES DIRECTES STABLES

En millions d'€	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021	
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	154,6	156,3	+1,8	+1,1%
Attribution de compensation de CVAE	71,05	71,05	+0,0	+0,0%
Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	55,9	55,9	+0,0	+0,0%
Dispositif de Compensation Péréquée (DCP)	44,6	45,1	+0,5	+1,1%
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER)	16,3	16,8	+0,5	+3,1%
Rôles supplémentaires	2,1	0,1	-2,0	-96,0%
Fiscalité directe	344,5	345,3	+0,7	+0,2%

1. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Pour 2022, le Département a perçu un montant de 156,3 M€ au titre de la CVAE, en légère augmentation de 1,1% par rapport à 2021 (+ 1,8 M€). La crise sanitaire a finalement eu peu d'impact sur la CVAE 2022.

2. L'attribution de compensation de CVAE reçue de la Région Hauts-de-France et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

L'attribution de compensation de CVAE (71,05 M€) et le FNGIR (55,9 M€) sont des recettes visant à compenser, pour la première, les transferts de compétences de 2017 à la Région et, pour la seconde, la suppression de la taxe professionnelle. L'une comme l'autre sont figées dans le temps.

3. Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP)

Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) est relatif au reversement par l'Etat des frais de gestion de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Ce mécanisme a été mis en place en 2014 suite aux accords de Maignon de 2013 au titre des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS). La répartition est faite selon des critères de charges péréquateurs comme le reste à charge des AIS, le nombre de bénéficiaires des AIS mais aussi le revenu par habitant. Les frais de gestion de la TFPB se sont élevés à 45,1 M€ en 2022 contre 44,6 M€ en 2021 (+ 1,1%).

4. Les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

Plusieurs équipements de production d'électricité sont soumis à l'imposition (éoliennes, centrales électriques, centrales photovoltaïques, centrales hydrauliques, stations radioélectriques, stockage et transport du gaz). En 2022, 16,8 M€ ont été encaissés contre 16,3 M€ en 2021, soit + 0,5 M€ (+ 3,1%).

5. Rôles supplémentaires

Les rôles supplémentaires encaissés en 2022 se sont élevés à 0,1 M€ (contre 2,1 M€ en 2021). Compte tenu de la perte du bénéfice de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la CVAE, les rôles supplémentaires ont vocation à être limités.

B. FISCALITE INDIRECTE : DES RECETTES PORTEES PAR LE DYNAMISME DE LA TVA

En millions d'€	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021	
Taxe sur la Valeur Ajoutée	479,9	525,9	+46,0	+9,6%
Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)	457,8	456,4	-1,4	-0,3%
Taxe Aménagement	16,5	11,8	-4,7	-28,4%
Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE)	22,9	32,1	+9,3	+40,5%
Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour (TATS)	0,3	0,5	+0,2	+55,4%
Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)	333,9	351,9	+18,0	+5,4%
Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)	353,5	354,0	+0,5	+0,2%
Fiscalité Indirecte	1 664,8	1 732,7	+67,9	+4,1%

1. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

La réforme de la Taxe d'Habitation (TH) a eu des conséquences sur les finances départementales. Pour compenser la perte de la TH pour les Communes, de la TFPB leur a été transférée. En remplacement, le Département perçoit de la TVA qui correspond au produit de TFPB 2020 majoré de la moyenne des rôles supplémentaires de TFPB de 2018 à 2020 et des compensations fiscales de TFPB. Ce montant garanti, qui correspond à celui perçu en 2021 (première année de la réforme fiscale), représente un produit de 479,9 M€.

En 2022, le Nord bénéficie de la reprise économique et de l'inflation. La TVA encaissée s'élève à 525,9 M€ pour 479,9 M€ en 2021, soit une augmentation de + 9,6%.

Ce dynamisme conjoncturel ne doit pas occulter les effets de cette réforme conduisant à réduire l'autonomie fiscale des Départements en actant la perte quasi-totale de leur fiscalité à pouvoir de taux.

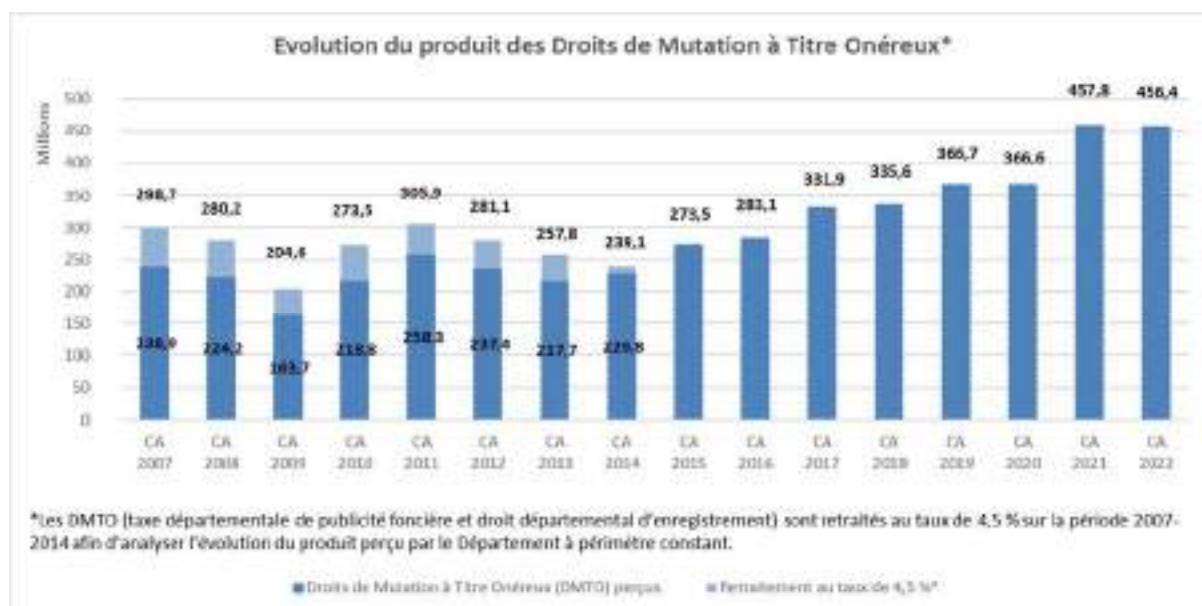
2. Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)

En 2022, le produit du Département a été stable par rapport à 2021 et reste donc à un niveau particulièrement haut. Les DMTO se sont ainsi élevés à 456,4 M€ en 2022 contre 457,8 M€ en 2021, soit une légère diminution de - 0,3%. Dans un contexte d'inflation et de remontée des taux, le Nord, à l'image d'autres Départements n'a pas eu à gérer en 2022 une baisse brutale des DMTO.

Au niveau national, les DMTO 2022 sont de 16,2 Mds€ contre 16,3 Mds€ en 2021 (- 0,9%). Le tableau suivant rend compte de la volatilité des DMTO pour l'ensemble des Départements entre 2021 et 2022 :

	Baisse > 5 %	Baisse entre 0 et 5 %	Augmentation entre 0 et 5 %	Augmentation > 5 %
Nombre de Départements	18	38	24	20

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du produit de DMTO entre 2007 et 2022 pour le Département du Nord :



3. La Taxe d'Aménagement (TAM)

La taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Le taux de cette taxe est de 1,45%. En 2022, le produit de la taxe d'aménagement s'élève à 11,8 M€ contre 16,5 M€ en 2021, soit une diminution de 4,7 M€.

L'année 2021 était marquée par une progression des recettes atypique de 47,9% par rapport à 2020, de nombreux projets prévus en 2020 ayant été reportés à 2021 compte tenu de la crise sanitaire.

4. La Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE)

Depuis le 1er janvier 2016, les taxes locales étaient calculées en appliquant aux tarifs de base un des coefficients multiplicateurs prévu par le législateur. Le coefficient multiplicateur du Département était de 4,25.

La loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité. Ce texte supprime progressivement les Taxes Locales sur la Consommation Finale d'Electricité (TLCFE), en les intégrant progressivement à la Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Electricité (TICFE). En conséquence, cette ancienne taxe a été remplacée par une dotation d'Etat. En 2022, le produit encaissé a été de 32,1 M€ contre 22,9 M€ en 2021 (+ 9,3 M€). Cette augmentation résulte essentiellement des régularisations de factures des fournisseurs d'énergie encaissées en 2022 au titre des années précédentes.

5. La Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour (TATS)

Le Département peut décider d'une taxe additionnelle à la taxe de séjour fixée par la Commune ou l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Le Conseil départemental du Nord a décidé la mise en place d'une taxe additionnelle maximale de 10% à la taxe de séjour communale ou intercommunale. Le produit collecté s'élève à 0,5 M€ en 2022 pour 0,3 M€ en 2021, soit un montant en hausse compte-tenu de la reprise de l'activité touristique.

6. La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA)

La TSCA est une taxe perçue sur les contrats d'assurances pour compenser les transferts de compétences de 2004. En 2022, la TSCA est en augmentation de + 5,4%. Ainsi, le produit évolue de 333,9 M€ en 2021 à 351,9 M€ en 2022. Le produit est dynamique depuis plusieurs années.

7. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE)

La TICPE est une taxe sur la consommation des produits énergétiques dont une partie revient aux Départements. Elle finance principalement le RSA ainsi que les transferts de compétences issus de l'acte II de la décentralisation. Ainsi, plus de 90% de cette recette sont figés en montant. La part non figée évolue, quant à elle, en fonction des volumes des produits énergétiques vendus (et non pas du prix). L'augmentation du prix des carburants n'a donc pas d'impact direct sur cette recette sauf à la diminuer, les consommateurs limitant au maximum leurs achats de carburant. En 2022, la TICPE s'est élevée à 354 M€ contre 353,5 M€ en 2021 soit en légère hausse (+ 0,5 M€).

C. DOTATIONS ET COMPENSATIONS : UNE BAISSÉ DES CONCOURS DE L'ÉTAT AU DÉPARTEMENT HORS FONDS DE SOUTIENS EXCEPTIONNELS

En millions d'€	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021	
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	511,8	509,9	-1,9	-0,4%
Dotation Globale de Décentralisation (DGD)	29,5	29,5	0,0	-
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	62,4	62,4	0,0	-
Allocations Taxe Habitation (TH) Allocations Taxe Professionnelle (TP)	10,1	10,3	+0,2	2,2%
Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)	0,9	0,9	+0,1	+7,4%
Fonds d'urgence/fonds TVA	49,2	21,6	-27,6	-56,1%
Dotations et compensations	664,1	634,6	-29,5	-4,4%

En 2021, deux fonds d'aide aux Départements coexistaient : l'ancien fonds de stabilisation (dernière année de mise en œuvre à échelle nationale pour 25 M€) et le nouveau fonds TVA, créé à compter de 2021 suite à la réforme fiscale (descente de la part départementale du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties au profit des communes), pour 24,2 M€. En 2022, seul le fonds de TVA est concerné pour un montant encaissé de 21,6 M€.

1. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)



Depuis la réforme mise en place par la loi de finances pour 2005, la DGF est devenue la principale dotation de l'Etat en faveur du Département. Elle présente une légère baisse annuelle depuis 2017 après de fortes baisses de 2012 à 2017.

En 2022, la DGF s'est élevée à 509,9 M€. Elle est en diminution de 1,9 M€ par rapport à 2021 (511,8 M€) compte tenu du mécanisme d'écrêtement et du financement de la péréquation à enveloppe constante.

2. La Dotation Générale de Décentralisation (DGD)

La DGD assure de façon globale le financement de compétences transférées par l'Etat aux Départements. Depuis 2009, la DGD n'évolue plus et son montant est figé à 29,5 M€.

3. Les compensations fiscales

Les différentes réformes décidées par l'Etat aboutissent à une perte de recettes fiscales directes locales qui fait l'objet de compensations partielles. En 2022, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est restée stable à 62,4 M€, tout comme le montant des autres compensations fiscales (10,3 M€) par rapport à 2021.

4. Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Depuis 2017, le Département perçoit en section de fonctionnement le FCTVA pour ses dépenses de voirie, d'entretien des bâtiments publics et d'informatique en nuage (cloud). En 2022, le montant attribué au Nord a été de 0,9 M€, soit un montant stable par rapport à 2021.

5. Le fonds TVA

Ce fonds issu de la TVA, doté de 250 M€, a été mis en place en 2021 afin de compenser l'année blanche (absence de dynamisme fiscal) liée au remplacement de la TFPB par la TVA. Ce fonds, réparti en fonction de divers critères de ressources et de charges (article 208 de la loi de finances pour 2020), a permis au Département du Nord de percevoir, en 2022, 21,6 M€ contre 24,2 M€ en 2021. Cette diminution trouve son origine dans l'amélioration de l'indice de fragilité sociale du Nord par rapport à la moyenne nationale suite à la politique volontariste de l'exécutif, en particulier par la remise à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Enfin, le fonds de stabilisation, créé par la loi de finances 2019, visait à accompagner pendant trois ans les Départements connaissant des difficultés particulières en raison de la dynamique de leurs dépenses en matières d'Allocations Individuelles de Solidarité (AIS). Le Département du Nord l'a ainsi perçu jusqu'en 2021, année de sa disparition.

D. PEREQUATION HORIZONTALE : UN SOLDE NET EN DIMINUTION COMPTE TENU DU MECANISME NATIONAL DE MISE EN RESERVE

En millions d'€		CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021	
Dépenses	Fonds de Péréquation des DMTO	39,9	31,0	25,7	27,2	32,4	+5,2	+19,1%
	Total	39,9	31,0	25,7	27,2	32,4	+5,2	+19,1%
Recettes	Fonds de Péréquation des DMTO	75,3	113,2	129,7	113,8	116,2	+2,5	+2,2%
	Fonds de péréquation CVAE	5,8	5,3	6,3	6,2	5,5	-0,7	-11,6%
	Total	81,1	118,5	136,0	119,9	121,7	+1,8	+1,5%
Solde		41,2	87,5	110,3	92,7	89,3	-3,4	-3,7%

La plupart des fonds de péréquation sont constitués d'un prélèvement, et d'un reversement, le solde des deux correspondant au gain net pour le Département, qui s'établit à 89,3 M€ en 2022.

1. Le fonds de péréquation de la CVAE

Ce fonds est alimenté par deux types de prélèvements sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) des Départements : un premier prélèvement lié au niveau de CVAE du Département par rapport à la moyenne des Départements (sur le montant du stock), et un second prélèvement prenant en compte la dynamique de progression des recettes de CVAE par rapport à l'année précédente (sur le montant du flux).

Aucun Département dont le revenu par habitant 2021 est inférieur au revenu médian de l'ensemble des Départements n'est contributeur du fonds (c'est le cas du Département du Nord avec un revenu par habitant de 13 506,91 € pour un revenu médian national par habitant de 14 476,12 €).

Ces produits sont reversés aux Départements les moins favorisés, classés en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges. Pour 2022, le Département a ainsi perçu un montant de 5,5 M€ pour 6,2 M€ en 2021. Ce montant en baisse prend en compte un rendement national du fonds plus faible en 2022 (49,1 M€) qu'en 2021 (57,8 M€) compte-tenu des garanties que certains Départements ont eu suite à la baisse de plus de 5% de leur CVAE entre 2021 et 2022.

2. Le Fonds de Péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (FP-DMTO)

Les mesures successives défendues par l'Association des Départements de France (ADF) depuis 2016 ont renforcé l'effet de redistribution des mécanismes du FP - DMTO et ont permis au solde net de ces fonds d'augmenter significativement pour les Départements les plus fragiles. La loi de finances initiale pour 2020 amplifie cette dynamique en fusionnant les trois anciens fonds, à savoir le Fonds National de Péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (FP- DMTO), le Fonds de Solidarité des Départements (FSD) et le Fonds de Soutien Interdépartemental (FSID) au sein du Fonds National de Péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (FP-DMTO).

Ce « fonds globalisé », fait l'objet de deux prélèvements :

- un premier prélèvement égal à 0,34% du montant de l'assiette des DMTO perçus l'année précédant la répartition ;
- un second prélèvement, d'un montant fixe de 750 M€, auxquels sont soumis les Départements dont l'assiette des DMTO perçus l'année précédant la répartition est supérieure à 0,75 fois la moyenne nationale. Ce second prélèvement est, pour chaque Département, plafonné à 12% du montant des DMTO perçus l'année précédente.

Le reversement est effectué au sein de trois enveloppes, reprenant les modalités de répartition des trois fonds existants avant 2020, et intégrant des critères différents (potentiel financier, DMTO par habitant, revenu moyen, taux de pauvreté, Reste A Charge (RAC) AIS...).

Les sommes mises en répartition peuvent faire l'objet d'une mise en réserve dans un fonds de garantie départementale des corrections conjoncturelles. C'est le cas lorsque le montant des deux prélèvements dépasse 1,6 Md€. Cette réserve peut être libérée lorsque la situation financière des Départements le justifie.

En 2022, le fonds évolue comme suit :

en M€	2021	2022	Evolution 2022/2021
Prélèvement	27,2	32,4	19,1%
Reversement	113,8	116,2	2,2%
Solde net	86,5	83,8	-3,1%

Ainsi, le Nord est un peu moins bénéficiaire du fonds entre 2021 et 2022 (- 2,7 M€). Cette baisse du solde net constatée entre 2021 et 2022 s'explique principalement par :

- un dynamisme des DMTO plus important entre 2020 et 2021 d'où un prélèvement plus conséquent ;
- l'amélioration de la situation relative au versement du RSA dans le Nord, particulièrement plus importante par rapport aux autres Départements, conduisant à une dynamique un peu moins forte du reversement du fonds.

Cette baisse est toutefois atténuée par l'augmentation de l'enveloppe globale nationale (1,7 Md€ en 2022 contre 1,6 Md€ en 2021, dont 191 M€ mis en réserve en 2022), qui permet au Nord de percevoir 6,5 M€ supplémentaires par rapport à 2021.

E. LES RECETTES SOCIALES

Les recettes sociales évoluent de + 26 M€ et présentent des variations contrastées. L'augmentation de ces recettes est portée par les dotations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), la compensation partielle du RSA et le titrage systématique des recours sur succession.

En millions d'€	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021	
Mineurs Non Accompagnés (MNA)	1,0	1,8	+0,8	+83,4%
Plan Taquet	11,8	5,1	-6,7	-57,1%
Plan pauvreté prévention (enfance) + bassin minier	6,2	5,7	-0,5	-8,6%
Autres recettes Enfance, Famille, Jeunesse	4,8	3,9	-0,8	-16,9%
Enfance, famille, jeunesse	23,7	16,4	-7,3	-30,7%
Plan pauvreté insertion (dont volet bassin minier)	7,2	8,0	+0,8	+11,8%
Indus RSA	6,5	5,7	-0,7	-11,5%
Compensation aug. 4% RSA		7,5	+7,5	
Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI)	31,4	30,8	-0,6	-1,9%
Autres recettes d'insertion (SPI, IEJ)	0,1	0,2	+0,1	+95,8%
Insertion	45,1	52,3	+7,1	+15,8%
Concours CNSA pour le financement APA / PCH y cp. dotation qualité	120,6	129,9	+9,3	+7,7%
Conférence des financeurs	6,3	6,3	+0,0	+0,7%
Recouvrement PA / PH + autres PAPH	19,6	29,8	+10,3	+52,3%
MDPH	3,7	3,9	+0,2	+5,4%
Avenant 43	6,0	11,8	+5,8	+96,0%
Financement Ségur	0,0	5,4		
Autonomie	156,2	187,1	+31,0	+19,8%
Prévention santé	7,8	2,9	-4,9	-62,4%
TOTAL RECETTES SOCIALES	232,8	258,8	+26,0	+11,2%

1. Les recettes relevant du secteur Enfance, Famille, Jeunesse

Dans le domaine de l'Enfance, les recettes ont baissé de 7,3 M€ (- 30,7%) entre 2021 et 2022 pour atteindre 16,4 M€. Cette baisse est liée à la liquidation sur 2021 des 2 premières années (11,8 M€ soit 2 x 5,9 M€) de la recette du Plan de protection Enfance (Plan Taquet¹). En effet, le temps de la mise en œuvre technique de ce plan a fait basculer la liquidation de la recette de la 1^{ère} année de 2020 à 2021. La perception de la recette de la 2^{ème} année s'est produite fin 2021, d'où une double perception de la recette en 2021.

Les recettes relatives aux Mineurs Non Accompagnés (MNA) ont évolué de + 0,8 M€ entre 2021 et 2022 pour atteindre 1,8 M€. Cette variation s'explique par l'encaissement de

¹ Stratégie nationale de Prévention de Protection de l'Enfance – Plan taquet

4 trimestres de financement des évaluations des MNA en 2022 contre 3 trimestres en 2021 et par l'augmentation du nombre d'évaluations.

Au titre du volet prévention du Plan pauvreté, les recettes de l'Etat ont évolué à la baisse de - 0,5 M€ du fait du transfert des moyens dédiés vers le volet insertion.

Les autres recettes du secteur Enfance ont baissé de 0,8 M€, essentiellement sur les remboursements suite à dessaisissements, en contrepartie du financement de la prise en charge d'enfants d'autres départements (notamment du Pas-de-Calais) placés dans le Nord.

2. Les recettes relevant de l'insertion

Les recettes d'insertion sont en hausse en 2022 par rapport à 2021 (+ 7,1 M€, + 15,8%) pour atteindre 52,3 M€.

En effet, suite à l'augmentation exceptionnelle de 4% de l'allocation du RSA en 2022, l'Etat a mis en place un fonds exceptionnel, au bénéfice des Départements, qui a compensé une partie de cette augmentation. Pour le Département du Nord, la compensation de l'Etat a été de 7,5 M€. Cette recette n'a pas été pérennisée.

Les recettes prévues au titre du Plan pauvreté dans son volet insertion (8 M€, + 0,8 % par rapport au CA 2021) permettent la poursuite du déploiement de la stratégie en matière d'insertion.

Les recettes issues de la démarche de recupération d'indus RSA et d'amendes, initiée depuis 2015, baissent légèrement (- 0,7 M€ pour atteindre 5,7 M€) en lien avec la baisse du nombre d'allocataires et la stratégie de retour à l'emploi des allocataires.

Enfin, le montant perçu par le Département au titre du Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) baisse de 0,6 M€, passant de 31,4 M€ à 30,8 M€. Cette diminution est liée à celle du montant du fonds au niveau national, qui passe de 465,9 M€ en 2021 à 433,8 M€ en 2022 (- 32,1 M€ soit - 7%). La part du Nord dans l'enveloppe nationale atteint ainsi 7,1% en 2022 contre 6,7% en 2021.

3. Les recettes relevant de l'autonomie

Les recettes s'élèvent à 187,1 M€ en 2022 contre 156,2 M€ en 2021, soit une augmentation de + 31 M€ (+ 19,8%).

Le financement principal de l'autonomie provient des dotations annuelles de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Les dotations CNSA au titre du financement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ont augmenté de 9,3 M€ pour atteindre 129,9 M€ en 2022. Cette augmentation relève principalement de la dotation PCH (+ 8,4 M€) en lien avec l'intégration au niveau national de la dotation PCH parentalité (mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021) dans la dotation PCH. L'année 2022 intègre aussi l'acompte de la nouvelle dotation qualité (1,5 M€) qui compense à 100% la dépense induite pour le Département.

La CNSA compense en partie les revalorisations salariales des Services d'Aide et d'Accompagnement A Domicile (SAAD) au titre de l'avenant 43² que prend en charge le

² portant révision de la classification des emplois et du système de rémunération des salariés de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et services à domicile.

Département. En 2021, la recette de 6 M€ perçue correspondait à 70% des dépenses mises en œuvre à compter d'octobre 2021. Pour 2022, la CNSA a versé 11,8 M€ au titre de l'avenant 43 sous forme d'acompte prévisionnel 2022 pour une dépense de 19,3 M€, soit 61,1%.

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, qui regroupe les organismes compétents dans le domaine de l'autonomie, permet le financement à 60% en moyenne du coût global des actions conventionnées. Le CA 2022 affiche une recette stable à 6,3 M€.

En ce qui concerne les récupérations sur successions, l'Aide Sociale accordée aux personnes âgées ou en situation de handicap prend en charge leurs frais d'hébergement en établissement. Elle est versée sous condition de ressources et constitue une avance qui est récupérée par la collectivité au moment du décès, dans la limite de l'actif net de la succession. Depuis 2022, le Département titre systématiquement la récupération de cette aide au décès du bénéficiaire et non plus à réception des courriers des notaires l'informant d'un actif successoral permettant ce titrage. En fonction de l'actif successoral, les titres sont ensuite réduits ou annulés sur les exercices suivants. La récupération sur succession représente une recette de 20,6 M€ en 2022, en augmentation de + 9,9 M€ par rapport à 2021. Ce nouveau mode de gestion explique l'essentiel de l'augmentation de la ligne recouvrements PA/PH (+10,3 M€).

Les recettes relatives au financement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) évoluent de + 0,2 M€ (3,9 M€) et correspondent à la dotation annuelle de la CNSA pour le financement du fonctionnement de la MDPH (2,9 M€) et à la récupération des loyers des locaux du Département occupés par la MDPH (0,9 M€).

4. Les recettes de la prévention santé

Les recettes de la prévention santé présentent une forte baisse : - 4,9 M€ par rapport à 2021, soit un CA 2022 de 2,9 M€.

Cette évolution provient, d'une part, de la baisse du financement des Centres de Lutte Anti Tuberculeuse (CLAT). En effet, jusqu'en 2020 une dotation de 6,4 M€ était versée au Département par le biais de la DGF. A partir de 2021, le financement des CLAT est pris en charge par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sous forme de subvention évaluée à 4,6 M€. En 2022, un acompte de 1,1 M€ a été versé au Département.

Les autres recettes de prévention santé (prestations médicales des PMI (Prévention Maternelle Infantile)) sont assez stables.

F. LES RECETTES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

En millions d'€	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021	
Ingénierie financière (dont FSE)	10,4	2,9	-7,5	-72,0%
Collèges	4,0	4,5	+0,5	+10,1%
Infrastructure et réseaux	1,4	1,4	+0,0	+2,9%
Dév. territorial et cadre de vie *	0,4	0,4	+0,1	+16,9%
Culture	0,9	1,1	+0,2	+16,2%
Inord	0,8	0,6	-0,2	-22,8%
Opération comptables *	6,5	7,5	+1,0	+14,9%
Moyens généraux *	0,5	0,4	-0,1	-18,7%
Patrimoine *	0,4	0,4	-0,1	-6,7%
Ressources humaines	7,7	10,0	+2,3	+44,9%
Autres recettes hors cessions	32,9	29,2	-3,7	-12,7%
Cessions immobilières	32,4	19,5	-12,8	-59,5%
Autres recettes	65,2	48,7	-16,5	-32,6%

* hors cessions immobilières

Les recettes d'ingénierie financière regroupent les recettes des fonds européens et particulièrement du Fond social européen (FSE). Elles ont baissé entre 2021 et 2022 du fait de la période de transition entre la programmation 2014-2020 et la nouvelle programmation 2022-2027.

Les recettes de la politique Education (collèges) ont augmenté de 0,5 M€ pour atteindre 4,5 M€ au CA 2022. Les participations des familles au titre de la restauration (4,2 M€) expliquent cette variation. Ces recettes avaient encore été impactées en 2021 par la baisse de l'activité de la restauration scolaire durant les confinements.

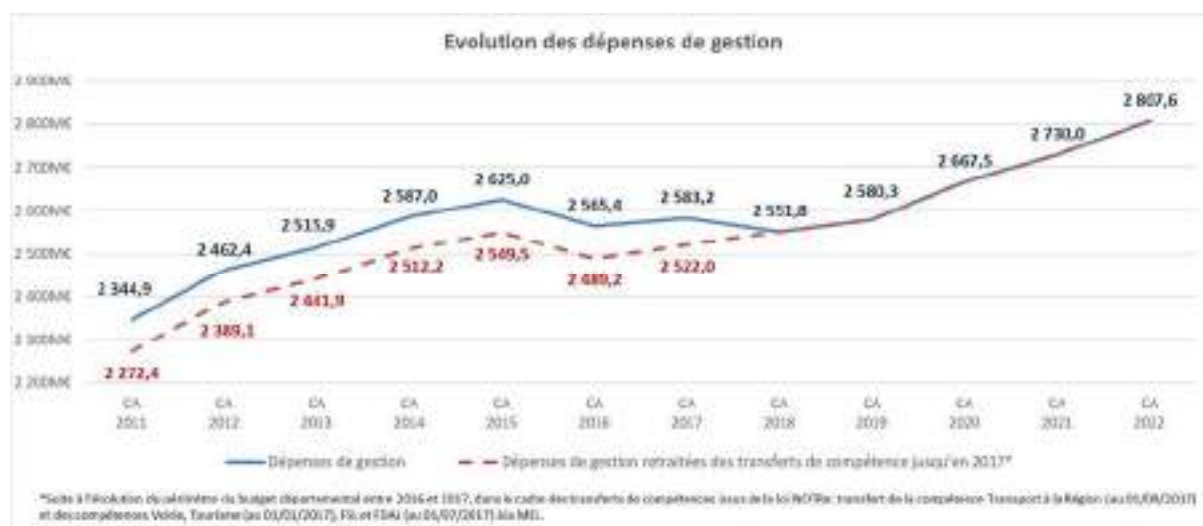
Les recettes provenant des établissements culturels (essentiellement recettes de billetterie) ont augmenté de 0,2 M€ par rapport à 2021 pour atteindre 1,1 M€. Elles ne retrouvent pas encore leur niveau d'avant-crise (1,3 M€ en 2019).

Les recettes relatives à iNord sont en baisse de 0,2 M€. Ces recettes procèdent principalement du remboursement par iNord des agents mis à sa disposition par le Département et sont en lien avec l'activité d'iNord.

Les opérations comptables (7,5 M€, + 1 M€) regroupent les titres émis pour des annulations de mandats sur exercices antérieurs et, notamment, l'annulation de dépenses rattachées non suivies de réalisation, des remboursements de sinistres et d'autres recettes exceptionnelles.

Dans le domaine des ressources humaines, les recettes 2022 ont progressé de + 2,3 M€. Cette hausse provient notamment du remboursement de l'indemnité inflation versée aux agents début 2022 (0,5 M€), de titrages supplémentaires dans les remboursements de mises à disposition (notamment auprès du comité départemental du tourisme pour 0,7 M€) et de l'impact en année pleine de la mise en place de la subrogation dans le cadre du contrat collectif de garantie maintien de salaire négocié par le Département (+ 0,6 M€). Le Département avance dans ce cas la partie de rémunération que lui rembourse ensuite le prestataire (2,7 M€ de recettes au CA 2022).

II. UNE HAUSSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MINOREE PAR LA DIMINUTION DES DEPENSES DE RSA



Les dépenses de gestion³ s'élèvent en 2022 à 2 807,6 M€. Elles sont en augmentation de 77,6 M€ par rapport au CA 2021, soit une hausse de 2,8%. Cette hausse s'explique en partie par l'augmentation des provisions réalisées (+ 10 M€ par rapport à 2021). Une fois cette dépense retraitée, l'évolution des dépenses représente 67,6 M€ soit + 2,5%.

Ce montant inclut une baisse de 35,3 M€ du RSA, malgré une revalorisation de 4 % décidée par le Gouvernement. En conséquence, l'augmentation des dépenses en fonctionnement est de 102,9 M€ dans les différentes politiques publiques départementales, soit + 3,8%.

Ce montant permet notamment des augmentations importantes pour :

- poursuivre les nombreuses actions engagées en faveur de la protection de l'enfance (Ségur, loi Protection de l'Enfance, plan d'action départemental en faveur de la protection de l'enfance) ;
- mettre en œuvre les différents dispositifs et mesures en faveur des secteurs sociaux et médico-sociaux (dotation qualité, avenant 43) ;
- absorber les impacts des différentes décisions gouvernementales et départementales.

En synthèse, c'est le bilan positif de la politique de remise à l'emploi des bénéficiaires du RSA qui a permis de développer les autres politiques départementales, ainsi que d'absorber l'impact financier de l'augmentation du point d'indice et les premiers effets de l'inflation et de la crise énergétique.

Le Département a maintenu une situation financière saine et ce malgré un contexte économique de moins en moins favorable.

En millions d'€	CA 2021	CA 2022	CA 2022 / CA 2021	
SOLIDARITE HUMAINE	2 026,7	2 059,8	+33,1	+1,6%
ENFANCE, FAMILLE ET JEUNESSE	497,5	529,3	+31,9	+6,4%
ACTIONS D'INSERTION	716,2	676,6	-39,7	-5,5%
PERSONNES AGEES	346,4	363,1	+16,7	+4,8%
PERSONNES HANDICAPEES	376,3	395,7	+19,5	+5,2%
ACTIONS DE SANTE	4,8	5,1	+0,3	+6,3%
COLLEGIENS	85,5	89,9	+4,4	+5,1%
SOLIDARITE TERRITORIALE	132,6	135,8	+3,2	+2,4%
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	9,2	9,5	+0,3	+2,9%
PROJETS STRATEGIQUES CO-FINANCES	0,36	0,42	+0,06	+16,6%
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET CADRE DE VIE	13,0	13,2	+0,2	+1,9%
CULTURE	12,5	13,5	+1,1	+8,5%
AIDE AUX TERRITOIRES	2,1	2,2	+0,1	+4,8%
SDIS	95,5	97,0	+1,5	+1,6%
FINANCES ET MOYENS GENERAUX DE L'ADM.	530,8	562,1	+31,3	+5,9%
FINANCES	67,0	72,8	+5,8	+8,6%
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	19,6	20,9	+1,3	+6,7%
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	13,5	16,5	+3,0	+22,2%
SYSTEMES D'INFORMATION ET E-ADMINISTRATION	9,9	9,4	-0,5	-5,0%
ELUS DEPARTEMENTAUX	7,8	8,3	+0,5	+6,5%
MOYENS RH	412,9	434,2	+21,2	+5,1%
TOTAL (hors provisions)	2 690,0	2 757,6	+67,6	+2,5%
Provisions	40,0	50,0	+10,0	+25,0%
TOTAL (avec provisions)	2 730,0	2 807,6	+77,6	+2,8%

³ Les dépenses de gestion correspondent aux dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette, qui s'élèvent en 2022 à 17,9 M€ ; ils sont en hausse de 0,6 M€ en 2022.

A. LA SOLIDARITE HUMAINE : SOUTENIR LES PLUS FRAGILES

Les dépenses de fonctionnement de Solidarité Humaine sont en augmentation de 1,6% soit + 33,1 M€ par rapport au CA 2021. La politique de remise à l'emploi et la stratégie de maîtrise des dépenses engagées par le Département permettent, à la fois, de contenir l'évolution des dépenses mais aussi de redéployer des moyens sur des politiques ou des secteurs prioritaires ou fragiles.

1. Le secteur Enfance, Famille, Jeunesse : un soutien accru aux établissements et à l'accueil familial

En millions d'€	CA 2021	CA 2022	CA 2022 / CA 2021	
Accompagnement et Accueil en établissement	252,1	263,5	+11,4	+4,5%
Accueil familial	149,9	164,5	+14,6	+9,7%
Prévention et Accompagnement à la parentalité	5,6	5,9	+0,3	+5,1%
Prévention et Autonomie des jeunes	31,0	28,9	-2,1	-6,7%
Projet pour l'enfant	6,3	6,9	+0,7	+10,5%
Soutien à domicile enfance	36,4	39,4	+3,0	+8,2%
Lutte contre les violences intra-familiales		0,7	+0,7	
Enfance Famille Jeunesse (hors stratégie)	481,2	509,8	+28,6	+5,9%
Dispositifs de contractualisation avec l'Etat (Plan Pauvreté et Taquet)	16,2	19,5	+3,3	+20,3%
Enfance Famille Jeunesse	497,5	529,3	+31,9	+6,4%

- **Les dépenses hors dispositifs de contractualisation en nette hausse, notamment sur l'accueil en établissement et l'accueil familial**

Les dépenses 2022 de la politique Enfance Famille Jeunesse, hors dispositifs contractuels, s'élèvent à 509,8 M€ soit + 28,6 M€ (+ 5,9%) par rapport au CA 2021.

Elles concernent pour l'essentiel l'accueil et l'accompagnement en établissement (+ 11,4 M€ soit + 4,5 %) et l'accueil familial (+ 14,6 M€ soit + 9,7%). Ces augmentations sont notamment dues :

- à la mise en place d'une rémunération garantie d'au moins un Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) pour un enfant confié aux assistantes familiales, dans le cadre de la loi relative à la protection de l'enfance du 7 février 2022. Le Département du Nord a intégré cette évolution au 1^{er} septembre 2022 pour un coût de 4,4 M€ et a fait un effort supplémentaire de 2 M€ pour les assistantes familiales de rangs 3 et 4, dépassant ainsi les dispositions du décret ;
- aux revalorisations du SMIC appliquées en 2022 (+ 0,9% au 1^{er} janvier, + 2,65% au 1^{er} mai et + 2,01% au 1^{er} août) qui ont impacté les salaires des assistantes familiales ;
- à la revalorisation salariale des professionnels des services de l'aide à domicile du secteur de l'enfance (titre IV de la convention CNSA) pour un montant de 2 M€ ;
- à l'impact des mesures mises en place dans le cadre du Ségur (Conférence des Métiers) pour un coût total de 13,3 M€.

Le plan d'action départemental a par ailleurs fortement contribué au renforcement des moyens des établissements et de l'accueil familial. 296 places d'accueil supplémentaires pour les enfants confiés à l'ASE (92 places en établissements et 204 en accueil familial) ont été créées en 2022.

134 mesures d'AEMO (Actions Educatives en Milieu Ouvert) ont en outre été mises en place au cours de l'exercice 2022.

Le Département a également accru les mesures de placement à domicile, en créant 100 nouvelles mesures d'intervention renforcée à domicile à destination des tout-petits.

Les équipes de professionnels ont elles aussi été renforcées avec la création de 29 postes de travailleurs sociaux supplémentaires afin de garantir des conditions d'accompagnement optimales des enfants confiés.

- **La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté - volet Enfance (13,6 M€)**

Dès 2019, le Département du Nord a renforcé son action dans les politiques de solidarité dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté engagée avec l'Etat. Conscient de l'importance du traitement social de la pauvreté, ce plan renforce plus particulièrement les politiques d'accompagnement vers l'emploi. Il prépare à l'autonomie des jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en mobilisant les dispositifs d'insertion professionnelle et d'accès au logement. En 2022, le Département du Nord a consacré 13,6 M€ du plan pauvreté - volet enfance à la stratégie de la protection de l'Enfance (hors fonctions supports), soit + 1 M€ par rapport au CA 2021.

Enfin, la mobilisation des recettes issues du Plan Pauvreté a également permis de poursuivre les actions engagées depuis 2019, à savoir : mieux prévenir les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), accompagner les jeunes majeurs issus de l'ASE, développer les maisons des parents, ou encore développer la prise en charge des situations complexes d'enfants de l'ASE.

- **La stratégie nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance – plan Taquet (5,9 M€)**

En 2020, le Département s'est engagé dans la Stratégie nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance pour une durée de trois ans, aux côtés de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'année 2022 a donc été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre des 88 nouvelles mesures de ce plan, articulées autour de deux objectifs fondamentaux : renforcer les interventions précoces pour mieux répondre aux besoins des tout-petits, et prévenir les ruptures dans l'accompagnement des enfants protégés.

Ces moyens supplémentaires ont permis, notamment, de soutenir la diversification de l'offre dans le domaine de l'enfance, de renforcer les Cellules Départementales de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP), et d'augmenter le nombre d'enfants suivis à domicile et en consultation infantile de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

En 2022, le Département du Nord a consacré 5,9 M€ à cette stratégie soit + 2,3 M€ par rapport au CA 2021.

2. Les actions d'insertion : une politique volontariste de retour à l'emploi entraînant une diminution conséquente du RSA

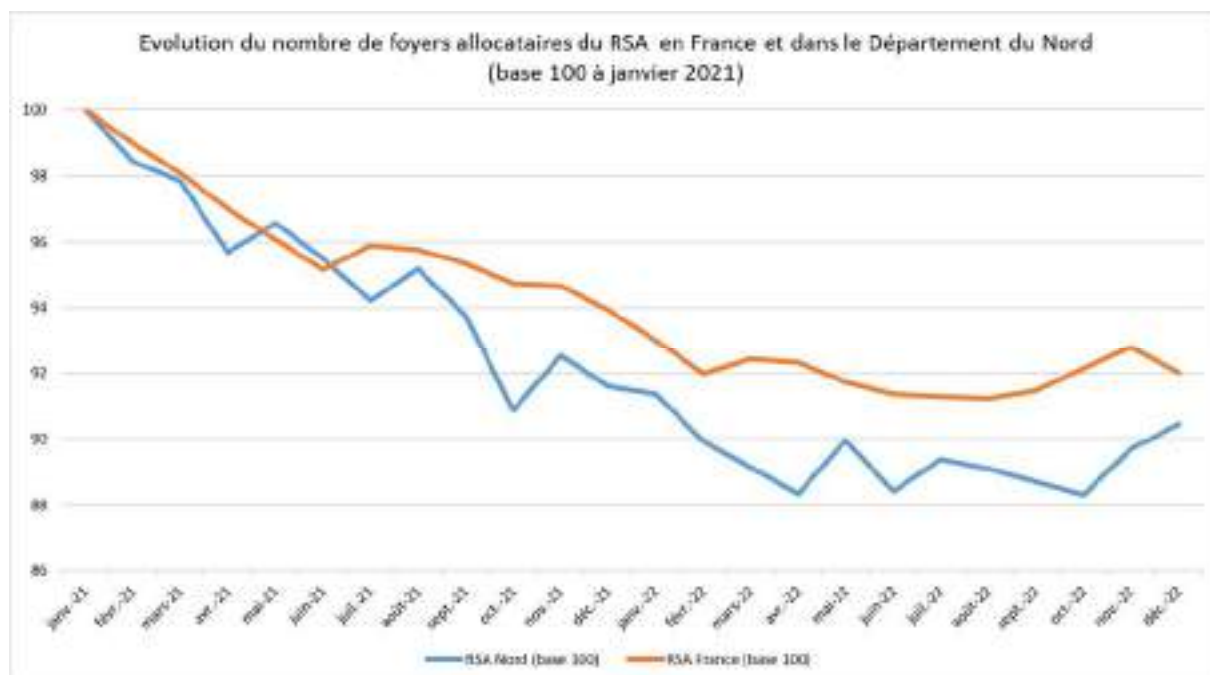
En millions d'€	CA 2021	CA 2022	CA 2022 / CA 2021	
Allocation RSA	657,1	621,8	-35,3	-5,4%
Insertion sociale et professionnelle	53,6	49,6	-4,0	-7,5%
Solidarité au titre du logement et de l'habitat	5,5	5,2	-0,3	-5,4%
Actions d'insertion	716,2	676,6	-39,7	-5,5%

- **Une forte diminution de l'allocation RSA**

A la fin de l'année 2022, le nombre de foyers allocataires du RSA était de 94 264, contre 112 116 en 2015. Pour 2022, la baisse représente 3 140 foyers payés par rapport à décembre 2021 (- 3,2%).



Après un léger rebond en 2020 lié à la crise sanitaire, le nombre de foyers allocataires continue de décroître et entraîne une nouvelle diminution en 2022 de la dépense de RSA de 35,3 M€ par rapport au CA 2021 et ce malgré l'augmentation exceptionnelle de 4% du RSA appliquée en juillet 2022, partiellement compensée par l'Etat en 2022, afin de faire face à l'inflation.



Sur la période 2021 - 2022, le nombre de bénéficiaires a diminué d'environ 8% au niveau national (données DREES) alors que dans le même temps il diminuait de près de 10% dans le Nord. Ces évolutions croisées mettent en évidence une dynamique plus forte du retour à l'emploi dans le Nord qu'au niveau national.

Ce résultat est le fruit de la politique ambitieuse mise en place par le Département, permettant d'agir et d'orienter rapidement tous les bénéficiaires du RSA grâce à une offre d'insertion professionnelle et sociale qualitative et diversifiée. En 2022, cette stratégie départementale s'est appuyée sur :

- **Les 7 Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE), devenues Maisons Nord Emploi (MNE) permettant :**
 - d'orienter rapidement les bénéficiaires du RSA, de les accompagner vers l'emploi sous forme de coaching et de renforcer le partenariat avec Pôle Emploi autour d'objectifs communs pour l'accès à l'emploi des allocataires ;
 - d'organiser une meilleure complémentarité des accompagnements. Ainsi, environ 1 900 allocataires du RSA sont sortis avec un emploi ou une formation à l'issue de leur accompagnement de 3 mois. Au total, 33 105 allocataires nouveaux entrants ont été accueillis et orientés, sous un mois maximum, au sein des MNE et des 38 agences Pôle Emploi du Nord.
- **La semaine « Réussir Sans Attendre »**

Du 21 au 25 novembre 2022, la quatrième édition de la semaine « Réussir Sans Attendre » a rassemblé plus de 9 000 allocataires du RSA coachés et prêts à convaincre. Tout au long de la semaine, les 917 actions programmées dans les Maisons Nord Emploi et les agences Pôle emploi ont permis de proposer des offres de recrutement direct, des offres de formation ou une solution pour aider à lever les freins à l'embauche (mobilité ou mode de garde des enfants).

Au cours de cette édition, 490 entreprises se sont mobilisées avec près de 2 200 postes à pourvoir, notamment dans les secteurs en tension que sont les métiers du bâtiment et des travaux publics, la logistique ou encore l'automobile. Les métiers de la petite enfance et du

grand âge recrutent également en nombre. À la fin de la semaine, 1500 promesses d'embauches ont été recensées et 335 allocataires vont également démarrer une formation qui débouchera vers un emploi à moyen terme.

- **Le dispositif « Réussis Sans Attendre »**

L'année 2022 a été l'occasion de continuer à mettre l'accent sur des solutions innovantes pour les jeunes allocataires du RSA de moins de 30 ans. Dans ce cadre, l'action « Réussis Sans Attendre » (dispositif Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) financé par le Fonds Social Européen (FSE)), a permis d'orienter 399 allocataires du RSA et jeunes ASE vers l'emploi ou la formation.

- **La politique d'insertion sociale et professionnelle orientée vers les contrats aidés**

Cette politique de soutien des contrats aidés contribue à actionner les leviers vers l'emploi. Celle-ci s'appuie sur les contrats à durée déterminée d'insertion en Atelier et Chantier Insertion (ACI) (5,7 M€), les contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) dans les collèges (4,5 M€) et les Contrats Initiative Emploi (CIE) en faveur des allocataires du RSA (2,5 M€).

Enfin, les recettes issues du Plan Pauvreté – volet insertion ont permis la poursuite du déploiement de la stratégie en matière d'insertion pour faciliter l'accès à l'emploi des allocataires par le biais des Maisons Nord Emploi (MNE) et des coaches emplois.

3. Les personnes âgées : une politique toujours marquée par l'augmentation de l'APA et par le soutien aux SAAD

En millions d'€	CA 2021	CA 2022	CA 2022 / CA 2021	
Allocation APA	255,8	264,0	+8,2	+3,2%
Hébergement personnes âgées	72,7	73,0	+0,3	+0,4%
Prévention et soutien à domicile personnes âgées	10,9	10,9	+0,02	+0,2%
Subventions au titre des personnes âgées	0,1	0,1	-0,03	-19,7%
Avenant 43 - PA	6,9	15,2	+8,3	+119,0%
Personnes âgées	346,4	363,1	+16,7	+4,8%

Les dépenses du secteur personnes âgées sont en forte augmentation. Au total, elles s'élèvent au CA 2022 à 363,1 M€, soit une augmentation de 16,7 M€ par rapport à 2021 (+ 4,8%). Cette hausse concerne essentiellement deux programmes : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et le soutien aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

- **La croissance continue de l'APA**

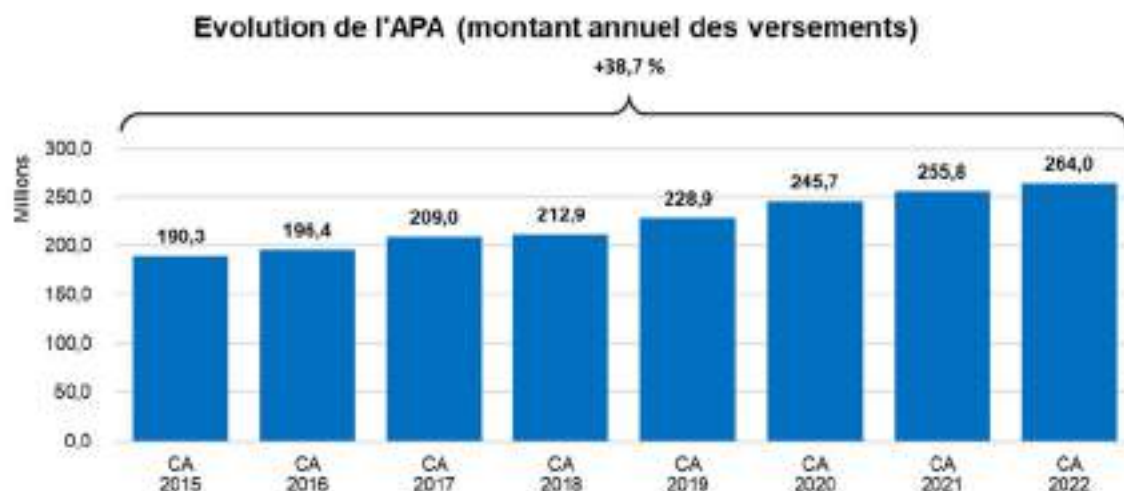
Le montant de cette allocation a augmenté chaque année depuis 2015 pour atteindre 264 M€ en 2022, soit une augmentation de 73,7 M€ sur cette période (+ 38,7 %).

Cette progression s'explique par plusieurs facteurs :

- la géronto-croissance, autrement dit le vieillissement de la population. Cet effet impacte notamment le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile qui augmente d'environ 5 % par an en moyenne depuis 2017 ;
- la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) qui implique une augmentation des plafonds des plans d'aide et la baisse du reste à charge des bénéficiaires ;

- la revalorisation d'1 € par heure, depuis 2020, du forfait des SAAD et l'application de la convention titre IV avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Entre les CA 2021 et 2022, l'APA est en hausse de 8,2 M€ (+ 3,2 %), dont 3,4 M€ au titre de la dotation qualité (compensés à 100 % par la CNSA).



- **L'avenant 43, la poursuite de l'accompagnement du Département aux SAAD**

Le 25 octobre 2021, le Département du Nord a confirmé l'accompagnement des SAAD dans la réforme de l'avenant 43 de la convention collective de la branche de l'aide à domicile. Cette réforme, issue du Ségur de la santé, prévoit une augmentation des salaires des professionnels. Le Département a ainsi poursuivi cet effort en 2022, en augmentant de 8,3 M€ les dépenses liées à l'avenant 43 sur le secteur des personnes âgées et de 2,4 M€ sur le secteur des personnes en situation de handicap.

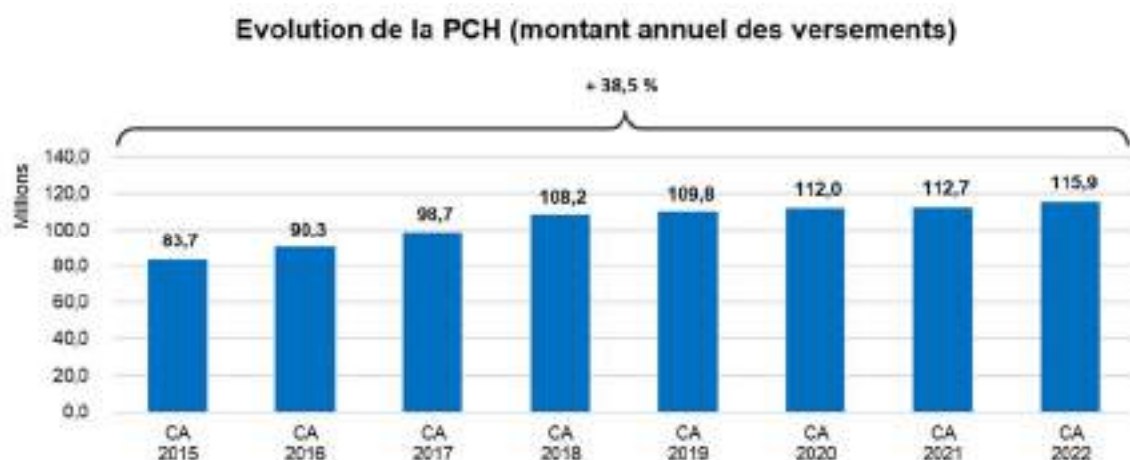
En millions d'€	CA 2021	CA 2022	CA 2022 / CA 2021	
Avenant 43 - secteur Personnes Agées	6,9	15,2	+8,3	+119,0%
Avenant 43 - secteur Personnes Handicapées	1,7	4,1	+2,4	+141,2%
	8,6	19,3	+10,7	+123,4%

4. Les personnes en situation de handicap : un net renforcement du soutien aux établissements sociaux et médico-sociaux

En millions d'€	CA 2021	CA 2022	CA 2022 / CA 2021	
Allocation PCH et ACTP	126,7	129,8	+3,0	+2,4%
Etablissements et services personnes handicapées	229,8	243,7	+13,9	+6,0%
Fonctionnement de la MDPH	5,4	5,7	+0,3	+5,6%
Soutien à domicile personnes handicapées	2,1	2,4	+0,2	+11,2%
Subventions au titre des personnes handicapées	0,1	0,1	+0,03	+29,9%
Transport des personnes en situation de handicap	10,4	10,0	-0,4	-3,8%
Avenant 43 - PH	1,7	4,1	+2,4	+141,2%
Personnes Handicapées	376,3	395,7	+19,5	+5,2%

- **La maîtrise des dépenses de Prestation de Compensation du Handicap (PCH)**

Le montant total des versements liés à la PCH s'élève en 2022 à 115,9 M€, soit une augmentation de 3,2 M€ (+ 2,8%) par rapport à 2021. La mission PCH, mise en œuvre en 2018, a permis d'encadrer la progression des dépenses liées à cette allocation.



- **L'augmentation des dépenses des établissements pour personnes en situation de handicap**

Les dépenses pour les établissements s'établissent en 2022 à 243,7 M€ (soit + 13,9 M€ par rapport au CA 2021).

Cette augmentation est notamment liée aux crédits complémentaires accordés aux établissements du secteur pour couvrir les impacts financiers de la Covid-19 et les dépenses dans le cadre du nouvel appel à projets (AAP) prévention des départs en Belgique.

Elle s'explique également par l'extension du Ségur de la santé de la fonction publique hospitalière vers les établissements et services sociaux et médico-sociaux concernant les personnels médicaux (médecins, aides-soignants...) signée le 28 mai 2021 par le biais de l'accord Laforcade. Cette mesure a impacté les établissements publics et privés du secteur des personnes en situation de handicap dans le domaine de compétence du Département.

Lors de la Conférence des métiers du 18 février 2022, ces revalorisations ont été étendues aux fonctions socio-éducatives et médico-sociales ainsi qu'aux soignants « oubliés » des accords Laforcade. Les établissements associatifs du secteur des personnes en situation de handicap ont ainsi à leur tour été concernés par ces mesures.

Enfin, 0,9 M€ supplémentaires ont été alloués au titre de la dotation qualité en 2022 (compensés à 100 % par la CNSA).

5. Les actions de santé

En millions d'€	CA 2021	CA 2022	CA 2022 / CA 2021	
PMI et planification familiale	2,6	2,8	+0,2	+7,3%
Service de Prévention santé (hors PMI et planification familiale)	2,2	2,3	+0,1	+4,0%
Amélioration de l'accès à l'offre de soins	2,2	0,02	+0,02	-
Actions de Santé	4,8	5,1	0,3	+6,3%

En 2022, le Département a conforté ses dépenses d'action de santé. Elles s'élèvent à 5,1 M€ soit + 0,3 M€ par rapport au CA 2021.

6. Des dépenses dédiées aux collégiens en hausse

En millions d'€	CA 2021	CA 2022	CA 2022 / CA 2021	
Accompagnement des collégiens	14,1	13,3	-0,8	-5,4%
Collèges numériques	3,2	2,7	-0,5	-15,6%
Forfaits d'externat	26,9	27,3	+0,4	+1,4%
Dotations de fonctionnement aux collèges publics	21,0	26,8	+5,8	+27,5%
Maintenance - Gros Entretien et Renouvellement	7,2	5,8	-1,4	-19,7%
Propreté des collèges	13,1	14,0	+0,9	+6,8%
Collégiens	85,5	89,9	+4,4	+5,1%

Les dépenses dédiées aux collégiens se sont élevées en 2022 à 89,9 M€, soit une augmentation de 4,4 M€ par rapport au CA 2021 (+ 5,1%).

Cette hausse est essentiellement liée à l'augmentation des dotations de fonctionnement aux collèges publics (+ 5,8 M€ soit + 27,5%). En effet, l'augmentation du coût des fluides et le renforcement des protocoles sanitaires ont impacté le montant de ces dotations.

Quant à la hausse des dépenses d'entretien des collèges, elle s'explique par la poursuite de l'externalisation, et par le renforcement des protocoles dans le cadre de la crise sanitaire.

B. LA MAITRISE DES DEPENSES DE SOLIDARITE TERRITORIALE

Les dépenses consacrées à la solidarité territoriale se sont élevées en 2022 à 135,8 M€, soit une hausse de 3,2 M€ par rapport à 2021 (+ 2,4%). Les dépenses réalisées au sein de chacun des secteurs de cette politique augmentent légèrement par rapport à l'année précédente. La culture et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) connaissent une légère progression.

En millions d'€	CA 2021	CA 2022	CA 2022 / CA 2021	
Infrastructures et réseaux	9,2	9,5	+0,3	+2,9%
Projets stratégiques cofinancés	0,4	0,4	+0,1	+16,6%
Développement territoriale et cadre de vie	13,0	13,2	+0,2	+1,9%
Culture	12,5	13,5	+1,1	+8,5%
Aide aux territoires	2,1	2,2	+0,1	+4,8%
Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	95,5	97,0	+1,5	+1,6%
SOLIDARITE TERRITORIALE	132,6	135,8	+3,2	+2,4%

Les dépenses du secteur de la culture étaient en diminution depuis 2020 du fait des annulations et des reports d'expositions et d'évènements culturels en raison de la situation sanitaire. Ces dépenses sont en hausse de 1,1 M€ en 2022 et reviennent par conséquent à un niveau très proche de celui d'avant-crise (13,9 M€ en 2019).

Comme prévu au BP 2022, la subvention de fonctionnement versée au SDIS a quant à elle été augmentée de 1,5 M€ pour atteindre 97 M€.

C. LE RENFORCEMENT DES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES

En millions d'€	CA 2021	CA 2022	CA 2022 / CA 2021	
Finances et moyens généraux	124,3	140,7	+16,3	+13,1%
Moyens de l'Assemblée	7,8	8,3	+0,5	+6,5%
Moyens généraux de l'administration	19,6	20,9	+1,3	+6,7%
Moyens RH	412,9	434,2	+21,2	+5,1%
Patrimoine départemental	13,5	16,5	+3,0	+22,2%
Systèmes d'informations et e-administration	9,9	9,4	-0,5	-5,0%
FINANCES ET MOYENS GENERAUX	588,1	629,9	+41,9	+7,1%

Les dépenses de la politique Finances et moyens généraux, correspondant principalement aux fonctions supports et aux opérations financières et comptables de la Collectivité, s'élèvent en 2022 à 629,9 M€. Elles connaissent une progression nette de 41,9 M€ par rapport à 2021 (+ 7,1%), pour trois raisons principales : la hausse de la masse salariale de la Collectivité, la hausse du montant des provisions et l'impact de l'augmentation du coût de l'énergie.

• La hausse de la masse salariale

En millions d'€	CA 2021	CA 2022	CA 2022 / CA 2021	
Charges de personnel hors paie	3,5	3,7	+0,2	+5,8%
Charges de personnel paie	409,5	430,5	+21,0	+5,1%
MOYENS RH	412,9	434,2	+21,2	+5,1%

Les dépenses hors paie s'élèvent en 2022 à 3,7 M€. Elles sont en augmentation de 0,2 M€ par rapport à 2021, après une augmentation de 0,6 M€ entre 2020 et 2021. En effet, après les multiples annulations de formation dues à la crise de la Covid-19 et aux mesures de confinement, les dépenses de formation et d'accompagnement des agents retournent à leur niveau d'avant crise.

Mais la principale évolution du budget s'explique par les dépenses de paye (hors assistants familiaux, individualisées dans la politique de l'enfance) qui connaît une augmentation de 21 M€ par rapport au CA 2021, malgré la maîtrise des effectifs.

Cette hausse s'explique par divers éléments :

- l'effet de 6 mois de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (+ 3,5%) à compter du 1^{er} juillet 2022. L'impact de cette mesure s'élève à 6,8 M€ sur 2022 ;
- l'extension des revalorisations salariales du Ségur de la santé de la fonction publique hospitalière à la fonction publique territoriale pour certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale, du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture et du cadre d'emploi des sages-femmes ;
- l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT), correspondant aux avancements d'échelon, aux avancements de grade et aux promotions internes ;
- la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C, dont l'objectif était de conserver la référence au SMIC (dont le montant a été augmenté à trois reprises en 2022) et de dynamiser l'évolution salariale de début de carrière ;

- la revalorisation de l'allocation sociale en 2022, celle-ci étant indexée sur la valeur du point et sur le traitement indiciaire minimum mensuel (le décret n° 2021-1270 avait porté l'indice minimum de 309 à 340) ;
- l'indemnisation du télétravail mise en place dès janvier 2022, conformément aux dispositions de l'accord collectif signé le 8 juin 2021 entre le Département et les représentants du personnel. Dans un premier temps fixée à 2,5 €, cette indemnisation journalière a ensuite été portée à 2,88 € ;
- l'effet en année pleine des recrutements intervenus en 2021 (dont une partie est cofinancée par l'Etat ou l'Union Européenne) ;
- l'indemnité inflation décidée par l'Etat et mise en œuvre par les employeurs ;
- l'ajustement de la prévision initiale de la revalorisation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).



L'augmentation de la masse salariale sur ces dernières années traduit également les efforts de recrutement réalisés. En effet, depuis 2018, les orientations politiques en faveur de l'action sociale (notamment le retour à l'emploi, les MNE et la protection de l'enfance) ou de l'éducation (restauration scolaire) ont eu une incidence haussière sur les dépenses de personnel.



En 2022, les effectifs permanents de titulaires du Département du Nord sont relativement stables (- 45). Des agents contractuels supplémentaires, financés en partie par l'Etat ou les fonds européens (plan pauvreté ou plan de protection de l'enfance par exemple) ont été recrutés pour soutenir la mise en œuvre de nouveaux dispositifs dédiés essentiellement à l'action sociale Toutefois, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les EPP et n'ont donc pas d'impact sur l'évolution des effectifs permanents.

- **Le renforcement du budget des moyens généraux et du patrimoine**

Le budget des moyens généraux est passé de 19,6 M€ en 2021 à 20,9 M€ en 2022, soit une hausse de 1,3 M€ (+ 6,7%).

L'évolution des dépenses sur le secteur Patrimoine (+ 3 M€ soit + 22,2%) s'explique essentiellement par les augmentations liées aux prix des énergies.

Ainsi, les dépenses d'électricité ont bondi de 106 % (3,2 M€, + 1,7 M€ entre 2021 et 2022), de même que les dépenses de chauffage urbain (+ 180%, 0,7 M€ en 2022 contre 0,3 M€ en 2021). Les dépenses liées à l'eau et à l'assainissement ont augmenté dans une moindre mesure (0,2 M€, soit + 34% par rapport à 2021), de même que les dépenses de combustibles (0,8 M€, soit + 21% par rapport à 2021).

- **Une relative stabilité sur les autres programmes**

La hausse du programme Finances (140,7 M€, + 16,3 M€), s'explique principalement par l'augmentation du niveau des provisions. En effet, une provision de 40 M€ avait été mise en place afin de se prémunir contre une éventuelle baisse des DMTO en 2021. En 2022, 50 M€ de provisions ont été constitués : 15 M€ relatifs à l'augmentation prévue sur le forfait des SAAD et 35 M€ au titre des régularisations à venir pour les recours sur successions.

Enfin, en raison de la hausse des taux en cours d'exercice, les frais financiers augmentent légèrement (+ 0,6 M€) compte tenu de l'évolution du taux moyen de la dette du Département (2,15 %). Les dépenses de péréquation (+ 5,2 M€) impactent elles aussi les dépenses du secteur Finances.

Les moyens de l'assemblée ainsi que ceux des systèmes d'information restent quant à eux stables.

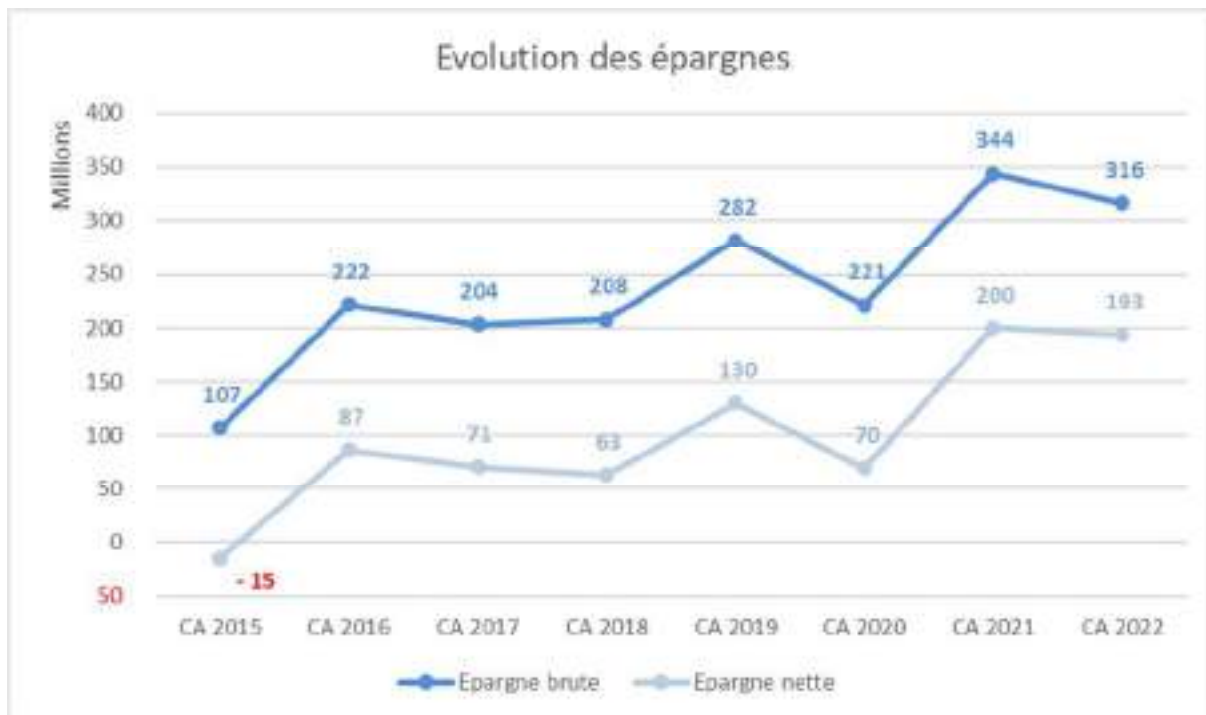
III. LES EQUILIBRES DEPARTEMENTAUX PERENNISES PERMETTENT D'AUGMENTER L'INVESTISSEMENT

Le maintien d'un niveau élevé d'autofinancement permet à la Collectivité de conserver un endettement stable et sain, tout en renforçant le niveau de ses dépenses d'équipement. Il convient néanmoins de rappeler qu'une partie de cette situation est liée en 2022 comme en 2021 à un niveau exceptionnel de DMTO.

A. UN RECOURS PREPONDERANT A L'AUTOFINANCEMENT

Parallèlement à la stratégie de maîtrise des dépenses appliquée depuis 2015, l'augmentation des recettes de fonctionnement, portée notamment par le produit des DMTO, a permis à la Collectivité de renforcer ses niveaux d'épargne.

L'épargne brute atteint ainsi 316 M€ au CA 2022 et subit une légère baisse par rapport à 2021 (- 27,8 M€ soit - 8,1%). Le remboursement du capital de dette baissant fortement en 2022 (- 21,2 M€), la baisse de l'épargne nette (- 6,6 M€) est moins importante que celle de l'épargne brute. Ainsi, l'épargne nette, correspondant à l'épargne effectivement disponible pour financer les dépenses d'équipement, s'élève en 2022 à 193 M€.



Ce niveau élevé d'épargne permet de nouveau à la Collectivité d'augmenter ses investissements, tout en maintenant sa dette stable.

B. UNE AUGMENTATION DES FINANCEMENTS EXTERNES

Les recettes d'investissement hors emprunt (63,3 M€) ont évolué de + 10,5 M€ (+ 19,9%) entre les CA 2021 et 2022. Elles se composent des dotations et compensations de l'Etat (47,4 M€) et des subventions, participations et remboursements liées à des projets spécifiques (15,9 M€). Cumulée aux recettes propres, l'augmentation des recettes externes a permis à la Collectivité, en 2022, de financer ses dépenses d'équipement à 82% sans recourir à l'emprunt.



7. Les dotations et compensations versées par l'Etat

En millions d'€	CA 2021	CA 2022	CA 2022/ CA 2021	
Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	25,4	25,7	+0,3	+1,3%
Dotation Départementale d'Equipe ment des Collèges (DDEC)	13,0	13,0	0,0	0,0%
Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)	4,0	8,8	+4,8	+119,0%
Dotations de l'Etat	42,3	47,4	+5,1	+12,0%

- **Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) :**

Le FCTVA est une dotation versée par l'Etat compensant, au taux forfaitaire de 16,404%, la charge de TVA que les collectivités territoriales ont supportée sur leurs dépenses réelles d'investissement (N-1 pour le Département du Nord) et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. En 2022, le Département a perçu 25,7 M€ au titre du FCTVA contre 25,4 M€ en 2021, soit un montant stable (+ 0,3 M€).

- **La Dotation Départementale d'Equipe ment des Collèges (DDEC) :**

Depuis le 1er janvier 1986, la DDEC est attribuée pour compenser les dépenses d'équipement des collèges transférés aux Départements. Le montant de cette dotation est figé et s'élève à 13 M€.

- **La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) :**

Chaque année, une enveloppe est dédiée aux Départements afin de financer différents projets sur la base de critères priorités par l'Etat. Ces recettes sont ensuite exécutées en fonction de l'avancée des projets.

Ainsi, le Département a perçu en 2022 une recette de 8,8 M€ finançant les soldes et acomptes des travaux de différentes opérations prévues sur les enveloppes 2019, 2020 et 2021 : cryptoportique du forum antique de Bavay, collège Chasse Royale à Valenciennes, collège Jules Ferry à Anzin, Maison France Services (MFS) à Bruay-sur-Escout, extension du Musée Matisse, regroupement des collèges à Hautmont, collèges numériques, reconstruction du collège Paul Duez à Cambrai, reconstruction de l'Etablissement Public Départemental de Soins, d'Adaptation et d'Education (EPDSAE) à Monceau Saint Waast, rénovation de l'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) de Lille Moulins, programme de développement durable des collèges (toitures, LED, panneaux solaires et Contrat de Performance Energétique (CPE) dans quatre collèges de l'Avesnois).

8. Les autres recettes réelles d'investissement

Les autres recettes réelles d'investissement se composent essentiellement de subventions et participations de différents organismes (Union européenne, Etat, Région, Communes...) pour le financement d'opérations de travaux et d'entretien spécifiques. Elles se sont renforcées en 2022 et présentent des mouvements parfois significatifs entre les différentes lignes liées à l'avancée des projets subventionnés.

En milliers d'€	CA 2021	CA 2022	CA 2022/ CA 2021	
Collèges	1,8	2,7	+0,9	+50,8%
Voirie	4,2	3,9	-0,4	-8,5%
Culture	1,5	2,7	+1,2	+75,1%
Développement territorial et cadre de vie	0,9	2,0	+1,1	+115,1%
Patrimoine (hors cession)	1,2	0,2	-1,0	-85,7%
Recettes sociales	0,0	2,1	+2,1	
Recettes diverses (Finances, DSI, aides aux territoires)	0,1	0,5	+0,4	+319,8%
Feder	0,0	1,1	+1,1	+10 546,4%
Produit des radars automatiques	0,7	0,8	+0,1	+7,6%
Autres recettes d'investissement	10,5	15,9	+5,4	+51,7%

Ainsi, le Département a perçu des financements spécifiques pour les collèges en 2022 : travaux du collège Chasse Royale à Valenciennes (0,5 M€ dans le cadre de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et 1 M€ au titre de la revitalisation des internats d'excellence, ou travaux de réhabilitation dans le cadre du CPE des quatre collèges de l'Avesnois (0,3 M€ du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)).

Certaines opérations de voirie ont été en partie subventionnées dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER), notamment les travaux de contournement de Maubeuge (pour 1,8 M€). Des subventions ont par ailleurs été versées par les communes concernées dans le cadre d'opérations de requalification du cadre de vie (0,7 M€) ou encore d'amélioration ou d'accessibilité à des entreprises (0,5 M€). Les autres recettes de voirie relèvent des récupérations d'avances ou de soldes négatifs de marchés de travaux.

Les établissements culturels ont aussi été bénéficiaires de subventions pour un montant de 2,7 M€ et plus précisément les travaux du cryptoportique du Forum Antique de Bavay (2,4 M€ de la Région et 0,2 M€ du Ministère de la Culture).

Le secteur du développement territorial et du cadre de vie a bénéficié de financements de l'agence de l'eau (0,6 M€) pour des acquisitions de parcelles dans les Espaces Naturels du Nord (ENN) et la gestion de ces sites. 1,3 M€ de recettes proviennent d'un remboursement de trop perçu dans le cadre de la convention avec Partenord.

Les 2,1 M€ de recettes sociales résultent aussi d'un remboursement suite à la non-exécution des travaux subventionnés (résidence autonomie et EHPAD).

Enfin, les subventions du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) concernent la voie verte Scandibérique (0,9 M€) et d'autres projets labélisés Eurocyclo.

C. UN ENDETTEMENT STABLE ET SAIN

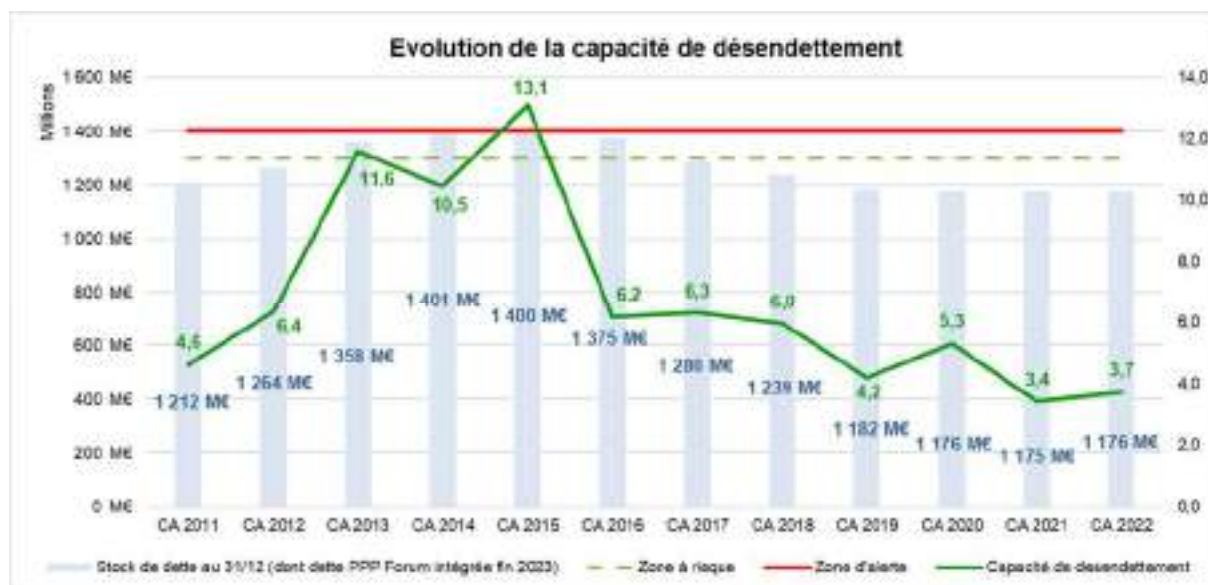


Avec un volume de nouveaux emprunts mobilisés en 2022 égal au montant du capital remboursé sur l'exercice (123 M€), la dette du Département se stabilise à 1,176 Md€ au 31 décembre 2022. Après une période de net désendettement entre 2015 et 2020 (diminution de 16% du stock de dette), le Département poursuit ainsi sa stratégie de maîtrise de l'endettement.

Il est à noter que la baisse du remboursement du capital de la dette en 2022 est liée en grande partie au choix de modifier en 2014 certains échéanciers de contrats. Ainsi, surtout en 2015 et 2016, le remboursement de capital a été diminué de plus de 10 M€/an. Cette diminution a été reportée sur les exercices 2020 et 2021 (respectivement + 5 M€ et + 13 M€).

Conjuguée à une épargne brute à un niveau toujours élevé, la capacité de désendettement⁴ de la Collectivité reste à un niveau extrêmement sain. Principal ratio permettant d'étudier le niveau d'endettement, celle-ci atteint 3,7 ans au 31 décembre 2022 (contre 3,4 ans au 31 décembre 2021), bien loin des seuils de vigilance (10 ans) et même d'alerte (12 ans) définis pour la strate départementale.

⁴ La capacité de désendettement correspond à la durée potentiellement nécessaire à une collectivité pour rembourser son encours de dette en y consacrant la totalité de son épargne brute.



L'encours de dette du Département demeure sain et sans produit toxique. L'ensemble des emprunts est classé « 1A » selon les critères de la Charte Gissler⁵, soit la structure la plus performante.

Le Département a également poursuivi sa stratégie de gestion de la dette en 2022, en privilégiant le recours au taux fixe dans un contexte de forte remontée des taux sur les marchés. La part de l'encours à taux fixe représente ainsi désormais 69% du stock.



Le taux moyen de l'encours de dette du Département, qui avait atteint des niveaux historiquement bas ces dernières années, remonte logiquement et de manière assez nette. En effet, les emprunts contractés en 2022 ont fait augmenter de manière sensible ce taux moyen. Aussi et surtout, il est impacté par l'évolution du coût des emprunts à taux variable au sein du stock de dette. Le taux moyen de la dette départementale passe ainsi de 1,45% au 31 décembre 2021 à 2,15% au 31 décembre 2022. A titre de comparaison, le taux moyen des Départements est de 2,17%⁶ en fin d'exercice 2022.

⁵ Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits bancaires proposés aux collectivités, la Charte Gissler (« Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales ») opère leur classification selon la complexité, d'une part, de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt (de 1 à 5), et, d'autre part, de la formule de calcul des intérêts (de A à E).

⁶ Source : Finance Active

Les frais financiers augmentent légèrement pour s'élever en 2022 à 17,9 M€ (contre 17,3 M€ en 2021).

Les emprunts mobilisés en 2022 sont répartis entre la Banque Postale, le Crédit Agricole, la Société Générale et Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels. Les taux fixes s'établissent entre 2,36% et 2,82%. Le seul emprunt à taux variable a été souscrit au taux Euribor 3 mois + 0,54%.

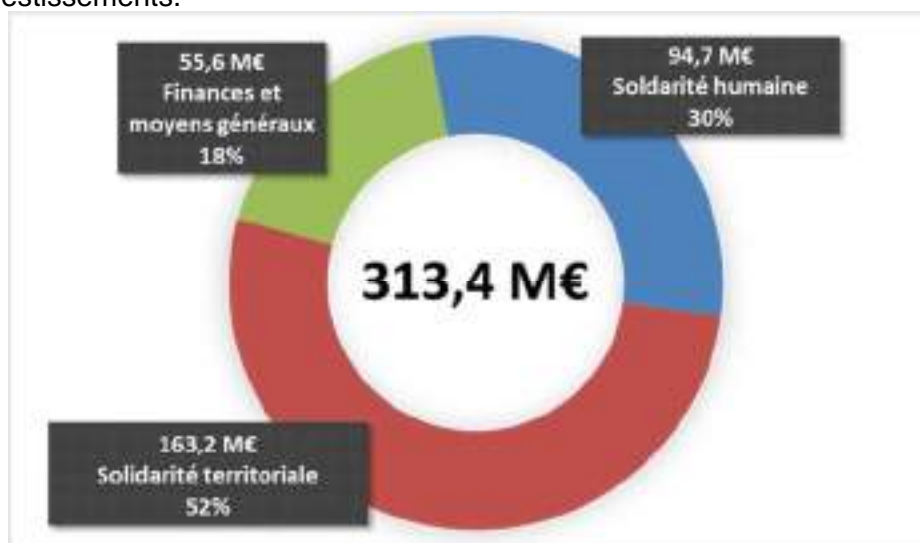
IV. LA POURSUITE D'UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT FORTE

Résultat de la stratégie financière engagée à partir de 2015, l'exercice 2022 confirme la poursuite d'une politique d'investissement forte de la Collectivité.



Leur évolution au cours du précédent mandat peut être analysée en deux phases :

- entre 2015 et 2019, le Département a été contraint, afin de rétablir des ratios financiers détériorés et de préserver ses équilibres financiers pour l'avenir, de stabiliser le niveau de ses dépenses d'équipement ;
- depuis 2020, le retour à des niveaux d'endettement et d'épargne sains permet à la Collectivité, en dépit de la crise sanitaire, d'inscrire une hausse importante de ses investissements.



Dans ce cadre, les dépenses d'équipement poursuivent leur progression en 2022 (+ 16,4 M€ soit + 5,5%) et ont été réalisées au taux de 93% par rapport au BP.

Pour chacune des thématiques concernées, le Département du Nord a privilégié des investissements en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement. Les dépenses liées aux Espaces Naturels du Nord et à l'environnement (3,9 M€) sont ainsi en hausse, tout comme celles relatives aux pistes cyclables (3 M€). D'importants travaux de rénovation énergétique (dont 21 M€ pour les programmes de rénovation durables des collèges et la réhabilitation des collèges de l'Avesnois) ont également été réalisés et des clauses spécifiques ont été intégrées aux marchés de construction. Concernant les achats réalisés par le Département, des clauses permettent là aussi de favoriser l'acquisition de matériels plus durables et moins énergivores. Enfin, la flotte de véhicules électriques a été élargie et le Département continue de financer le renforcement des transports collectifs lillois (5,3 M€).

A. UN INVESTISSEMENT PRINCIPALEMENT DEDIE A LA SOLIDARITE TERRITORIALE

Principale politique en matière d'investissement, les dépenses de solidarité territoriale s'élèvent en 2022 à 163,2 M€, soit 52% des dépenses d'équipement de la Collectivité. Elles sont en hausse de 7,6 M€ par rapport à 2021 avec une volonté marquée de soutenir les aides aux territoires.

En millions d'€	CA 2021	CA 2022	CA 2022 / CA 2021	
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	75,6	74,7	-0,9	-1,2%
PROJETS STRATEGIQUES COFINANCES	7,0	7,1	+0,1	+0,9%
DEV. TERRITORIAL ET CADRE DE VIE	13,6	16,1	+2,5	+18,1%
CULTURE	10,4	8,1	-2,3	-21,9%
AIDE AUX TERRITOIRES	46,9	53,2	+6,3	+13,4%
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)	2,0	4,0	+2,0	+100,0%
SOLIDARITE TERRITORIALE	155,5	163,2	+7,6	+4,9%

Les dépenses d'infrastructures et réseaux, correspondant pour l'essentiel aux dépenses de voirie, s'élèvent à 74,7 M€. Elles intègrent la poursuite des travaux du contournement de Valenciennes (25,1 M€) ainsi que des études et des acquisitions foncières pour plusieurs grands projets (doublement de la RD 642, liaison Lestrem/A25, circulation autour de Cambrai, contournement de Maubeuge...). Le Département a poursuivi les travaux d'entretien de la voirie (23,7 M€) et des ouvrages d'art (5,2 M€).

Il a aussi consacré 2,1 M€ aux opérations d'amélioration de l'accessibilité des entreprises, 3,7 M€ aux voies nouvelles en dehors des grands projets de maillage territorial, 2 M€ aux opérations de sécurité en agglomération ou encore 2,4 M€ aux opérations de requalification du cadre de vie.

Les projets stratégiques cofinancés (7,1 M€) sont stables (+ 0,1 M€ par rapport à 2021). La Collectivité a poursuivi sa participation au financement du métro lillois (5,3 M€) et au déploiement du très haut débit par l'intermédiaire du syndicat mixte La Fibre Numérique 59-62 (1,7 M€).

Les dépenses relatives au développement territorial s'élèvent à 16,1 M€, soit une augmentation de 2,5 M€ portée essentiellement par les crédits dédiés à l'environnement et les subventions à Partenord. Les dépenses 2022 comprennent en particulier :

- les investissements liés aux Espaces Naturels du Nord (6,1 M€) : aménagement et gestion des sites (2,2 M€), acquisitions foncières (0,7 M€), chemins de randonnée (0,2 M€) ;
- la forte augmentation des dépenses en faveur de la politique cyclable (3 M€) ;

- les dépenses liées aux actions de plantation et de renaturation (0,8 M€) et au développement rural (0,5 M€ dont 0,1 M€ pour les Maisons France Services) ;
- la politique de l'Habitat (7,2 M€) : dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité (2,7 M€), subvention à Partenord (4,2 M€) ;
- l'exploitation et l'entretien du site du ValJoly (0,7 M€).

Les dépenses d'investissement dédiées à la culture s'élèvent en 2022 à 8,1 M€. Deux projets majeurs ont marqué l'année : la fin des travaux relatifs à la couverture du cryptoportique du Forum Antique de Bavay (3,5 M€) et le démarrage du chantier d'extension du Musée Matisse (1,3 M€).

Les aides attribuées aux territoires s'élèvent en 2022 à 53,2 M€. Une nouvelle fois en forte progression (+ 14,5 M€ en 2021 puis + 6,3 M€ en 2022), elles intègrent :

- le dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB)⁷ pour 27,2 M€ (+ 6,2 M€ par rapport à 2021) ;
- les Projets Territoriaux Structurants (PTS)⁸ pour 21,2 M€ (+ 6,4 M€ par rapport à 2021) ;
- les subventions « Voirie », incluant l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs (AAT) le long des voiries départementales et la mise en sécurité des routes départementales en agglomération pour 2,2 M€ (- 0,5 M€ par rapport à 2021) ;
- le volet spécifique et ponctuel « Relance » au sein de l'ADVB (1,1 M€).

Enfin, la participation du Département au SDIS en 2022 a été de 4 M€ (+ 2 M€ par rapport au financement habituel).

B. LA STABILITE DES DEPENSES DEEIEES A LA SOLIDARITE HUMAINE

En millions d'€	CA 2021	CA 2022	CA 2022 / CA 2021	
ENFANCE, FAMILLE ET JEUNESSE	1,8	2,5	+0,7	+40,9%
PERSONNES AGEES	10,8	10,8	-0,1	-0,8%
PERSONNES HANDICAPEES	2,5	0,8	-1,8	-70,3%
ACTIONS D'INSERTION		0,1	+0,1	
ACTIONS DE SANTE	0,01		-0,01	-100,0%
COLLEGIENS	79,8	80,6	+0,7	+0,9%
SOLIDARITE HUMAINE	95,0	94,7	-0,3	-0,4%

Les dépenses dédiées à la solidarité humaine s'élèvent en 2022 à 94,7 M€ contre 95 M€ en 2021.

Cette politique est essentiellement portée par les investissements en faveur des collèges (80,6 M€). Les dépenses relatives à ces derniers sont stables (+ 0,7 M€) après une forte augmentation en 2021 (+ 11,8 M€).

Elles intègrent en premier lieu les projets individualisés de constructions et reconstructions des bâtiments. D'un montant global de 17,6 M€ (- 10 M€), ces opérations comprennent notamment :

⁷ L'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) est destinée aux communes de moins de 5 000 habitants.

⁸ Le dispositif Projets Territoriaux Structurants (PTS) permet d'accompagner les projets de dimension intercommunale portés par les territoires et répondant aux grands enjeux stratégiques locaux.

- la restructuration du collège Chasse Royale à Valenciennes dans le cadre d'un marché global de performance (6,8 M€) ;
- la réhabilitation des collèges Jules Ferry à Anzin (1 M€), Paul Duez à Cambrai (1,4 M€), Léon Blum à Wavrin (0,5 M€), Rouges Barres à Marcq-en-Barœul (7,1 M€) et Maxence Van der Meersch à Mouvoux (0,7 M€).

Pour le reste, les dépenses dédiées aux collèges comprennent principalement :

- la maintenance - Gros Entretien et Renouvellement (GER) des bâtiments, pour un montant global de 53 M€ (+ 13,8 M€) dont 13,5 M€ pour le programme de rénovation durable et 7,5 M€ pour le CPE⁹ de l'Avesnois qui concerne 4 collèges;
- le dispositif Collèges numériques (7,9 M€, soit - 3 M€) qui permet notamment d'équiper les établissements en outils numériques performants.

En parallèle des collèges, 14,1 M€ de subventions d'investissement ont été attribués aux établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap ainsi qu'au secteur de la protection de l'enfance. La diminution de ces dépenses en 2022 correspond à un retour au niveau d'avant crise, faisant suite au soutien renforcé que le Département a mis en place auprès de ces partenaires pour faire face à la crise sanitaire en 2020.

C. LES DEPENSES RELATIVES AUX FONCTIONS SUPPORTS PORTEES PAR L'AMELIORATION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL ET LES MOYENS INFORMATIQUES

En millions d'€	CA 2021	CA 2022	CA 2022 / CA 2021	
FINANCES	0,3	0,3	-0,03	-10,1%
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION ET ASSEMBLEE	1,9	2,0	+0,1	+3,5%
MOYENS RH	0,3	0,3	+0,03	+9,9%
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	31,9	38,8	+6,8	+21,5%
SYSTEMES D'INFORMATION ET E- ADMINISTRATION	12,0	14,3	+2,3	+19,1%
FINANCES ET MOYENS GENERAUX	46,4	55,6	+9,2	+19,8%

Les dépenses relatives aux fonctions supports de la Collectivité s'élèvent en 2022 à 55,6 M€, soit une augmentation de 9,2 M€ par rapport à 2021.

Cette hausse correspond, pour la grande majorité à l'avancement de projets portant sur le patrimoine de la Collectivité (+ 6,8 M€ pour atteindre 38,8 M€ en 2022), qui intègre notamment les travaux de restructuration et d'extension du Nouveau Forum (22,1 M€), le regroupement des services départementaux à Douai (1,9 M€), les travaux à l'UTPAS de Lille Moulins, la participation financière à la reconstruction de l'EPDSAE de Monceau Saint-Waast et les travaux à la pouponnière Rosette de Mey à Lille.

Enfin, les dépenses liées aux systèmes d'information sont renforcées après la baisse de 2021 imputable principalement aux difficultés d'approvisionnement en matières premières (composants électroniques notamment) et à un retour à un niveau d'avant-crise. Les moyens dédiés à ce secteur augmentent de 2,3 M€ pour atteindre des réalisations à hauteur de 14,3 M€. Ces dépenses sont fléchées sur l'infrastructure de production (2,1 M€), les matériels des postes de travail (4,5 M€), les centres de services (3,4 M€), la sécurité du système informatique (0,5 M€) et le système d'information (maintien en conditions opérationnelles des solutions existantes et nouvelles évolutions ou nouvelles applications) pour 3,5 M€.

⁹ Contrat de Performance Energétique

Les autres dépenses d'administration générale (finances, moyens généraux, ressources humaines) sont stables.

CONCLUSION

Malgré le contexte économique difficile, le CA 2022 traduit la stratégie financière de la nouvelle mandature : maintien des épargnes, augmentation de l'investissement et stabilisation de la dette.

Une hausse des recettes de fonctionnement, plus particulièrement les DMTO, et les résultats de la politique de retour à l'emploi des allocataires du RSA ont permis une nouvelle fois de sécuriser les équilibres budgétaires et de soutenir le territoire avec un effort supplémentaire sur l'investissement.

Cependant, malgré un résultat exceptionnellement important, les tensions en fonctionnement, avec des recettes qui progressent moins vite que les dépenses, amènent à conserver une stratégie de maîtrise et de responsabilité.

ANNEXE 1-1 : Présentation brève et synthétique (du budget principal)

Conformément à l'article L3313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique exposant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif.

Le Compte Administratif retrace les dépenses et recettes exécutées au cours de l'exercice. Elaboré par l'ordonnateur, il doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la Collectivité.

Ce « bilan financier » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Epargne de gestion : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (c.-à.d. épargne de gestion – charges d'intérêts). Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Epargne nette : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

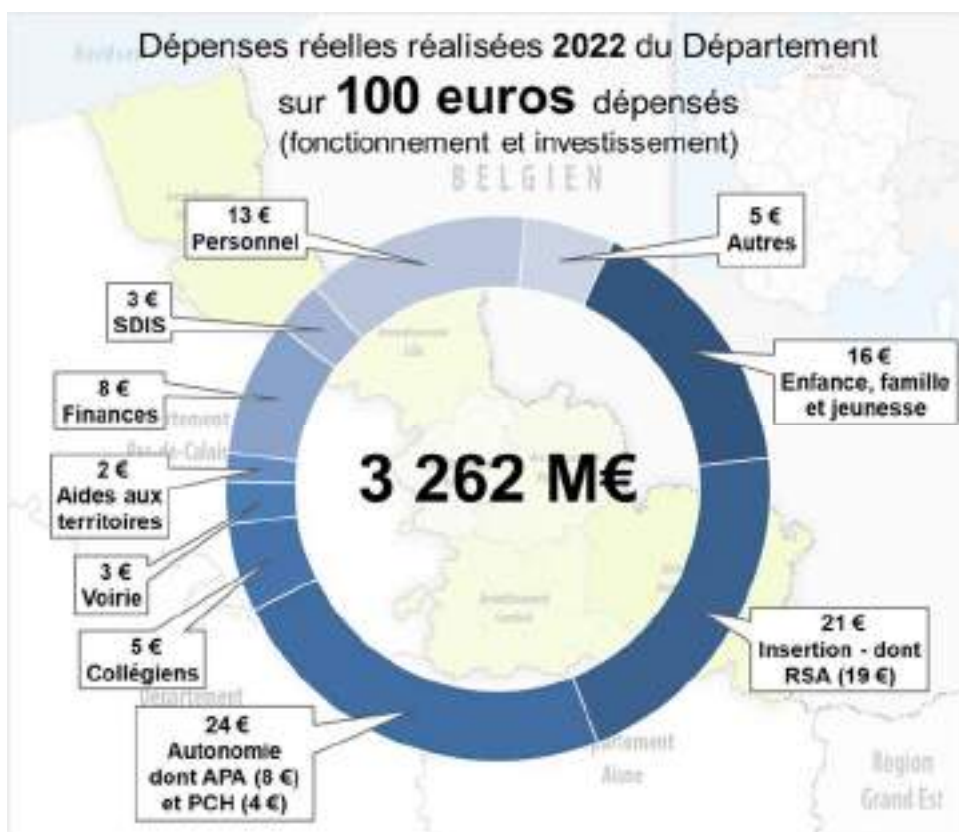
		Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT	TOTAL	3 160 M€	3 011 M€
	Réel	3 142 M€	2 826 M€
	Interêts		18 M€
	Hors interêts	3 142 M€	2 808 M€
	Ordre	18 M€	185 M€
INVESTISSEMENT	TOTAL	386 M€	468 M€
	Réel	186 M€	436 M€
	Capital de dette	123 M€	123 M€
	Hors dette	63 M€	313 M€
	Ordre	199 M€	32 M€
TOTAL		3 545 M€	3 479 M€
Réel		3 328 M€	3 262 M€
Réal hors dette		3 205 M€	3 121 M€
Ordre		217 M€	217 M€
Epargne de gestion		334 M€	
Epargne brute		316 M€	
Epargne nette		193 M€	

I – Les dépenses

Les dépenses réelles du Département (hors résultats reportés et gestion active de la dette) s'élèvent en 2022 à **3 262 M€**. Elles sont en augmentation de 2,3 % par rapport à 2021.

Les principales dépenses réelles du Département se décomposent comme suit :

- **Section d'investissement (436 M€)**, dont 313 M€ de dépenses réelles d'équipement et 123 M€ de remboursement en capital de dette.
- **Section de fonctionnement (2 826 M€) :**
 - o Dépenses au titre des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) : 1 001 M€, soit 35,4 % des dépenses réelles de fonctionnement, dont :
 - 622 M€ pour le Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
 - 264 M€ pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
 - 116 M€ pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).
 - o Versement des intérêts de la dette : 18 M€ ;
 - o Masse salariale (hors assistants familiaux) : 430 M€.



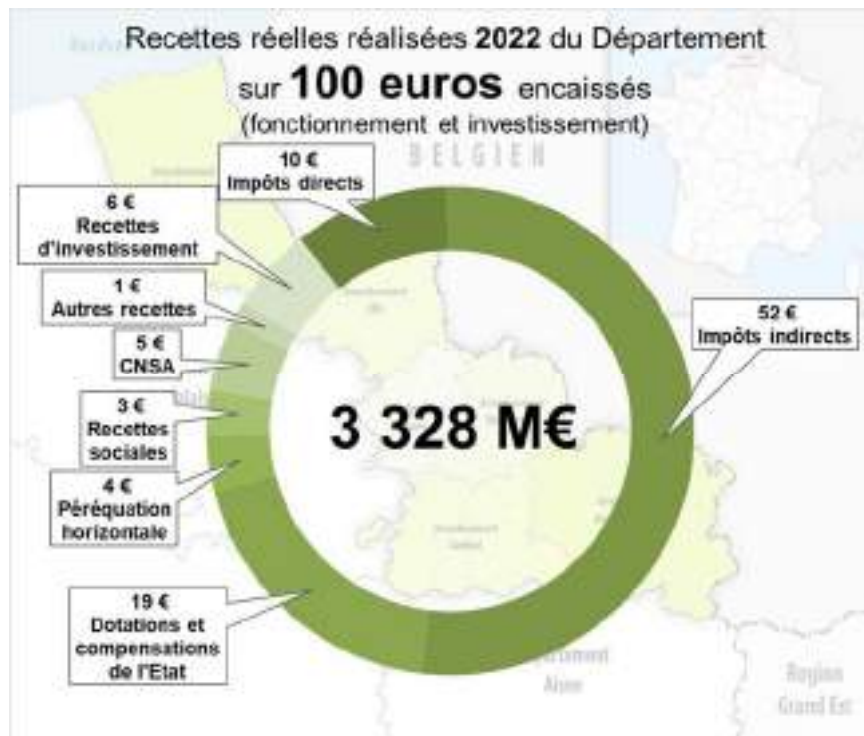
II – Les recettes

Les recettes réelles du Département (hors résultats reportés) s'élèvent en 2022 à **3 328 M€**. Elles sont en augmentation de 1,2 % par rapport à 2021.

Les principales recettes réelles du Département se décomposent comme suit :

- **Section d'investissement (186 M€) dont :**
 - o Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 26 M€ ;
 - o Dotations de l'Etat (DDEC) : 13 M€ ;
 - o Emprunt : 123 M€.
- **Section de fonctionnement (3 142 M€) dont :**
 - o Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 156 M€ ;

- Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : 456 M€ ;
- Fraction de TVA : 526 M€ ;
- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 510 M€ ;
- Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) : 354 M€ ;
- Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) : 352 M€.



III – L'endettement

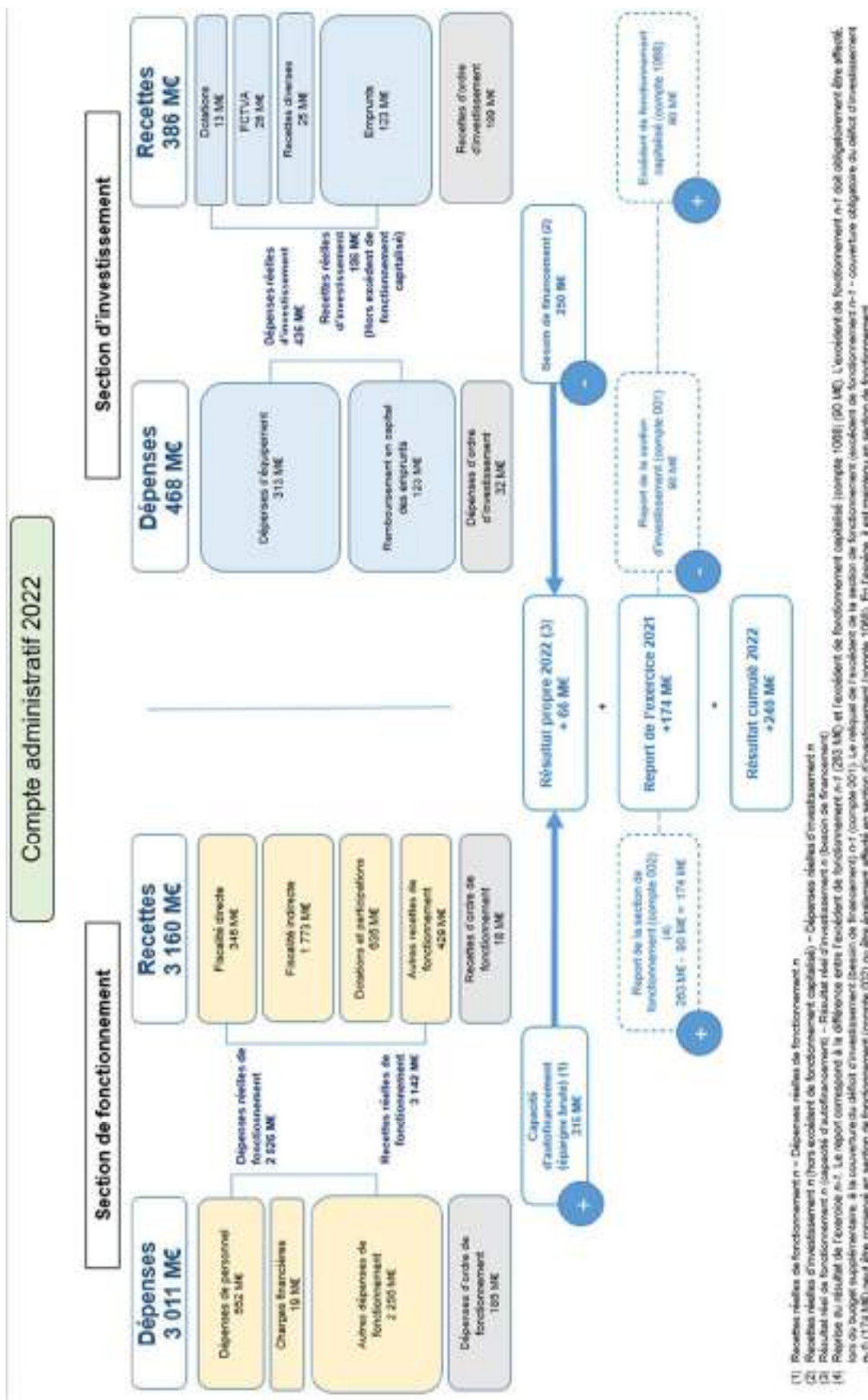
Au 31 décembre 2022, la dette du Département s'élève à 1 176 M€, soit quasiment équivalente à celle de 2021 (1 175 M€ au 31 décembre 2021) grâce à la stratégie de désendettement mise en place par le Département en 2015.



La stabilisation de l'encours de dette est rendue possible par le maintien de niveaux d'épargne satisfaisants. Cette stratégie permet de conserver un niveau d'investissement élevé, tout en mobilisant de nouveaux emprunts à hauteur du capital remboursé.



ANNEXE 1-2 : Schéma synthétique du CA 2022



ANNEXE 1-3 : Les réalisations des crédits votés et les étapes budgétaires

Les taux de réalisation 2022 sur BP sont proches de 100 % en dépense.

	BP 2022	CO 2022	CA 2022	Taux de réal. / BP	Taux de réal. / CO
Recettes de fonctionnement	2 988 910 328 €	3 014 792 834 €	3 141 854 202 €	105,1%	104,2%
Dépenses de fonctionnement	2 804 188 643 €	2 916 296 861 €	2 825 502 565 €	100,8%	96,9%
<i>Interêts</i>	18 000 000 €	18 120 000 €	17 870 890 €	99,3%	98,6%
<i>Hors intérêts</i>	2 786 188 643 €	2 898 176 861 €	2 807 631 675 €	100,8%	96,9%
<i>Hors intérêts et RSA</i>	2 121 188 643 €	2 233 176 861 €	2 186 030 668 €	103,1%	97,9%
Recettes d'investissement	274 840 463 €	213 140 000 €	186 341 460 €	67,8%	87,4%
<i>Emprunts</i>	184 700 463 €	123 000 000 €	123 000 000 €	66,6%	100,0%
<i>Hors emprunts</i>	90 140 000 €	90 140 000 €	63 341 460 €	70,3%	70,3%
Dépenses d'investissement	460 100 208 €	485 527 592 €	436 329 643 €	94,8%	89,9%
<i>Capital de dette</i>	123 000 000 €	123 000 000 €	122 885 069 €	99,9%	99,9%
<i>Hors capital de dette</i>	337 100 208 €	362 527 592 €	313 444 574 €	93,0%	86,5%

Mouvements réels, hors gestion active de la dette et hors résultats reportés

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 105,1 % par rapport au BP 2022. Cette évolution a été portée par le dynamisme en 2022 des Droits de Mutations à Titre Onéreux qui ont atteint 456 M€ (+86 M€ / BP 2022).

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 100,8 % du BP 2022. Si l'on retire ces dépenses des intérêts et du RSA, on atteint 103,1 %. Les crédits complémentaires inscrits en cours d'année concernent essentiellement l'enfance (+33 M€ de réalisés par rapport au BP), le secteur des personnes handicapées (+15 M€) et les ressources humaines (+17 M€) et proviennent en majorité de l'impact des revalorisations salariales du Ségur.

Les dépenses d'investissement hors dette affichent un taux de réalisation de 93 % sur BP, soit un niveau d'exécution budgétaire élevé.

Les recettes d'investissement hors emprunts et cessions immobilières¹⁰ ont été réalisées à 92,5 % par rapport au BP.

Des mouvements en cours d'année ont été réalisés pour adapter l'action de la Collectivité aux politiques prioritaires du Département. Différentes décisions budgétaires ont été votées à cet effet.

Voté le 26 septembre 2022, le Budget Supplémentaire (BS), a permis d'adapter les inscriptions budgétaires fortement impactées par les revalorisations salariales (prix du point d'indice, revalorisation du smic, revalorisations salariales des Assistants familiaux, Ségur de la santé) et les augmentations des prix des matières, fournitures et services.

Le résultat de fonctionnement cumulé intégrant le résultat reporté de 2021 (+ 263 M€) a été en partie affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (90 M€) permettant de conserver au BS un excédent de fonctionnement de 174 M€.

¹⁰ Les cessions sont prévues en recettes d'investissement mais exécutées en recettes de fonctionnement

La Décision Modificative N°1 (DM1), a été adoptée le 12 décembre 2022. Elle visait à prendre en compte la volonté du Département d'accompagner les SAAD au-delà des annonces d'augmentation du tarif plancher du gouvernement, et à permettre de prendre les mesures nécessaires à l'exécution du budget 2023 dès le 1^{er} janvier.

Le tableau ci-dessous rappelle les inscriptions budgétaires de l'exercice 2022 :

		Fonctionnement		Investissement	
		Recette	Dépense	Recette	Dépense
BP 2022	Réel	2 989 454 000 €	2 804 188 643 €	374 840 463 €	560 105 820 €
	Ordre	17 100 000 €	202 365 357 €	246 285 657 €	61 020 300 €
	Total général	3 006 554 000 €	3 006 554 000 €	621 126 120 €	621 126 120 €
BS	Réel	183 974 133 €	97 108 218 €	28 153 045 €	115 018 960 €
	Ordre		86 865 915 €	86 865 915 €	
	Total général	183 974 133 €	183 974 133 €	115 018 960 €	115 018 960 €
DM 1	Réel	15 000 000 €	15 000 000 €		
	Ordre				
	Total général	15 000 000 €	15 000 000 €		
Crédits votés 2022	Réel	3 188 428 133 €	2 916 296 861 €	402 993 508 €	675 124 780 €
	Ordre	17 100 000 €	289 231 272 €	333 151 572 €	61 020 300 €
	Total général	3 205 528 133 €	3 205 528 133 €	736 145 080 €	736 145 080 €

Annexe 3
CA 2022 Budget Principal par chapitres

Fonctionnement

Chapitre	Libellé chapitre	Dépense	Recette
930	SERVICES GENERAUX	134 386 097,64	29 720 284,41
931	SECURITE	97 000 000,00	
932	ENSEIGNEMENT	154 273 012,94	5 635 986,64
933	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	32 063 570,50	1 466 943,68
934	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	86 328 778,71	3 779 099,94
935	ACTION SOCIALE (HORS 9354 RMI, HORS 9355 APA ET HORS 9356 RSA)	1 199 120 137,84	103 993 329,95
9354	REVENU MINIMUM D'INSERTION	617 906,09	29 929,55
9355	PERSONNES DEPENDANTES (APA)	279 747 431,82	105 325 892,01
9356	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	662 810 089,55	52 304 575,31
936	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	61 399 543,61	2 008 769,52
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	9 487 816,47	12 898 957,40
939	DEVELOPPEMENT	5 888 995,39	492 093,54
940	IMPOSITIONS DIRECTES		350 728 325,00
941	AUTRES IMPOTS ET TAXES	32 450 256,21	1 837 150 732,63
942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		634 630 532,29
943	OPERATIONS FINANCIERES	19 046 302,84	1 679 598,46
944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	882 625,63	9 151,97
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	50 000 000,00	
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	185 487 283,34	17 827 840,80
	TOTAL	3 010 989 848,58	3 159 682 043,10

Investissement

Chapitre	Libellé chapitre	Dépense	Recette
900	SERVICES GENERAUX	40 422 794,59	325 388,58
902	ENSEIGNEMENT	79 387 643,42	21 955 919,60
903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	7 869 053,04	3 986 914,06
904	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	17 824,62	
905	ACTION SOCIALE (HORS 9054 RMI ET HORS 9056 RSA)	9 882 162,04	969 798,38
906	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	79 845 996,19	4 671 436,91
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	4 502 413,50	541 223,14
909	DEVELOPPEMENT	406 088,43	
911	SECURITE	4 000 000,00	
912	ENSEIGNEMENT	1 323 214,27	
913	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	643 102,88	
914	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	199 548,00	
915	ACTION SOCIALE (HORS 9154 RMI ET HORS 9156 RSA)	17 727 484,04	2 122 709,21
916	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	453 851,10	28 920,00
917	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	57 286 823,12	2 366 499,60
918	TRANSPORTS	5 340 000,00	
919	DEVELOPPEMENT	1 841 227,65	178 017,43
922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		25 701 661,13
923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	124 980 269,84	213 300 530,65
92410	Remembrements effectués d'office pour le compte de tiers	194 146,64	2 282,00
92411	Curage des cours d'eaux non domaniaux effectué d'office pour le compte de tiers	5 999,80	
92412	Travaux d'aménagement des routes sous mandat		43 649,22
92418	Opérations d'investissement constructions de lycées (cités mixtes)		18,14
925	OPERATIONS PATRIMONIALES	13 970 199,28	13 970 199,28
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	17 827 840,80	185 487 283,34
	TOTAL	468 127 683,25	475 652 450,67

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES

I
C2

Chap. / Art. (1)	Libellé	(0)	Dépenses engagées non mandataées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL			
800	Services généraux		0,00
801	Sécurité		0,00
802	Enseignement		0,00
803	Culture, jeunesse, sports et loisirs		0,00
804	Prévention médico-sociale		0,00
805	Action sociale		0,00
805-4	Revenu minimum d'insertion		0,00
805-6	Revenu de solidarité active		0,00
806	Réseaux et Infrastructures		0,00
807	Aménagement et environnement		0,00
808	Transports		0,00
809	Développement		0,00
910	Services généraux		0,00
911	Sécurité		0,00
912	Enseignement		0,00
913	Culture, jeunesse, sports et loisirs		0,00
914	Prévention médico-sociale		0,00
915	Action sociale		0,00
915-4	Revenu minimum d'insertion		0,00
915-6	Revenu de solidarité active		0,00
916	Réseaux et Infrastructures		0,00
917	Aménagement et environnement		0,00
918	Transports		0,00
919	Développement		0,00
921	Taxes non affectées		0,00
922	Dotations et participations		0,00
923	Dettes et autres opérations financières		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL			
930	Services généraux	(0)	0,00
931	Sécurité		0,00
932	Enseignement		0,00
933	Culture, jeunesse, sports et loisirs		0,00
934	Prévention médico-sociale		0,00
935	Action sociale		0,00

Chap. / Art. / 1	Libellé	Montant
935-4	Revenu minimum d'insertion	0.00
935-5	Personnes dépendantes (APA)	0.00
935-6	Revenu de solidarité active	0.00
936	Réseaux et infrastructures	0.00
937	Aménagement et environnement	0.00
938	Transports	0.00
939	Développement	0.00
940	Impositions directes	0.00
941	Autres impôts et taxes	0.00
942	Dons/loans et participations	0.00
943	Opérations financières	0.00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0.00
	Depenses engagées non mandataes	0.00

(1) Suivant le décret de l'art. 69 de la loi n° 2011-105 du 28 janvier 2011

Par Procuration
 Jean LEGISE
 Inspecteur des Finances Publiques

I - INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE - DETAIL DES RESTES A REALISER EN RECETTES

I
C3

Chap. / Art. (1)	Libelle	(III)	Titres restant à encaisser
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL			
900	Services généraux		0.00
901	Sécurité		0.00
902	Enseignement		0.00
903	Culture, jeunesse, sports et loisirs		0.00
904	Prévention médico-sociale		0.00
905	Action sociale		0.00
905-4	Revenu minimum d'insertion		0.00
905-6	Revenu de solidarité active		0.00
906	Réseaux et infrastructures		0.00
907	Aménagement et environnement		0.00
908	Transports		0.00
909	Développement		0.00
910	Services généraux		0.00
911	Sécurité		0.00
912	Enseignement		0.00
913	Culture, jeunesse, sports et loisirs		0.00
914	Prévention médico-sociale		0.00
915	Action sociale		0.00
915-4	Revenu minimum d'insertion		0.00
915-6	Revenu de solidarité active		0.00
916	Réseaux et infrastructures		0.00
917	Aménagement et environnement		0.00
918	Transports		0.00
919	Développement		0.00
921	Taxes non affectées		0.00
922	Dotations et participations		0.00
923	Dettes et autres opérations financières		0.00
954	Produit des cessions d'immobilisations		0.00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL			
930	Services généraux	100	0.00
931	Sécurité		0.00
932	Enseignement		0.00
933	Culture, jeunesse, sports et loisirs		0.00
934	Prévention médico-sociale		0.00
935	Action sociale		0.00

Chap. / Art. (1)	Libellé	Totals restant à émettre
935-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
935-5	Personnes dépendantes (APAJ)	0,00
935-6	Revenu de solidarité active	0,00
936	Reseaux et infrastructures	0,00
937	Aménagement et environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Développement	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Sont les seuls et seuls de la collectivité.

Par procuration
 Jean LEGUISE
 Trésorier des Finances Publiques

Annexe 5

CA 2022

Admissions en non-valeur Budget Principal

Exercice	Titre	Montant du titre	Non valeur proposée Payeur	Date Liste	Référence liste
2009	10900	7 506,57	2551,10	03/02/2022	1
2009	25800	10 891,84	10891,84	03/02/2022	1
2007	14564	538,84	496,34	03/02/2022	1
2008	34817	542,28	368,25	03/02/2022	1
2008	13860	447,96	447,96	03/02/2022	1
2008	11293	450,52	450,52	03/02/2022	1
2013	5355	2 176,38	2176,38	03/02/2022	1
2015	9208	284,96	284,96	03/02/2022	1
2017	37794	470,95	470,95	03/02/2022	1
2017	32924	906,15	690,20	03/02/2022	1
2017	32923	5 317,63	3342,46	03/02/2022	1
2019	24092	800,00	800,00	03/02/2022	1
2019	8010	12 420,65	12085,37	03/02/2022	1
2020	5617	823,00	823,00	03/02/2022	1
2016	40037	300,00	42,77	03/02/2022	1
2013	27044	450,00	450,00	04/02/2022	2
2013	22193	3 933,87	2721,58	04/02/2022	2
2014	38408	150,00	150,00	04/02/2022	2
2014	52569	150,00	150,00	04/02/2022	2
2014	42195	150,00	150,00	04/02/2022	2
2014	48491	150,00	150,00	04/02/2022	2
2014	34749	150,00	150,00	04/02/2022	2
2014	31572	150,00	150,00	04/02/2022	2
2014	25444	150,00	150,00	04/02/2022	2
2014	4417	150,00	150,00	04/02/2022	2
2014	8834	150,00	150,00	04/02/2022	2
2014	13894	150,00	150,00	04/02/2022	2
2014	19742	150,00	150,00	04/02/2022	2
2014	1254	450,00	450,00	04/02/2022	2
2015	1484	150,00	150,00	04/02/2022	2
2015	3687	150,00	150,00	04/02/2022	2
2015	7217	150,00	150,00	04/02/2022	2
2015	13467	150,00	150,00	04/02/2022	2
2015	17224	150,00	150,00	04/02/2022	2
2015	20800	150,00	150,00	04/02/2022	2
2015	25324	150,00	150,00	04/02/2022	2
2015	30242	150,00	150,00	04/02/2022	2
2015	32930	150,00	150,00	04/02/2022	2
2016	32819	330,00	60,57	04/02/2022	2
2015	9331	1 172,27	1170,24	04/02/2022	2
2002	15846	614,06	614,06	10/02/2023	2
2002	15858	31 596,13	3099,29	10/02/2023	2
2004	1045	121 592,40	4027,80	10/02/2023	2
2011	10441	800,77	800,77	04/02/2022	3
2015	14800	894,88	894,88	04/02/2022	3
2016	44357	1 173,68	1173,68	04/02/2022	3
2016	41049	2 993,75	2993,75	04/02/2022	3

Annexe 5

CA 2022

Admissions en non-valeur Budget Principal

Exercice	Titre	Montant du titre	Non valeur proposée Payeur	Date Liste	Référence liste
2016	41048	4 830,80	4830,80	04/02/2022	3
2017	33922	1 500,00	1500,00	04/02/2022	3
2021	12861	12 190,56	12190,56	04/02/2022	3
2006	8650	7 612,06	5180,93	11/02/2022	6
2015	32147	332,96	332,96	11/02/2022	6
2015	32146	1 399,26	1399,26	11/02/2022	6
2015	14758	3 344,89	1608,89	11/02/2022	6
2016	25112	267,99	267,99	11/02/2022	6
2017	33730	4 653,66	4653,66	11/02/2022	6
2018	45106	1 780,01	1780,01	11/02/2022	6
2018	31794	10 292,51	10292,51	11/02/2022	6
2018	45105	10 654,34	10654,34	11/02/2022	6
2021	34528	1 148,00	1148,00	11/02/2022	6
2013	30469	350,00	350,00	11/02/2022	6
2013	21147	450,00	450,00	11/02/2022	6
2014	37357	180,00	180,00	11/02/2022	6
2014	3230	218,00	218,00	11/02/2022	6
2015	13621	578,00	578,00	11/02/2022	6
2014	53631	180,00	180,00	11/02/2022	6
2014	22120	180,00	180,00	11/02/2022	6
2015	9549	142,00	142,00	11/02/2022	6
2015	9672	180,00	180,00	11/02/2022	6
2016	3571	142,00	142,00	11/02/2022	6
2007	34998	200,00	200,00	11/02/2022	7
2008	15041	90,00	90,00	11/02/2022	7
2008	30162	90,00	90,00	11/02/2022	7
2008	3636	100,00	100,00	11/02/2022	7
2008	21113	150,00	150,00	11/02/2022	7
2016	39879	1 049,79	1019,79	11/02/2022	7
2012	29934	5 576,88	20,66	11/02/2022	7
2016	878	520,00	360,00	11/02/2022	7
2016	44317	800,02	800,02	11/02/2022	7
2017	3059	134,43	134,43	11/02/2022	7
2017	3079	231,52	231,52	11/02/2022	7
2017	3068	231,52	231,52	11/02/2022	7
2017	3062	231,52	231,52	11/02/2022	7
2017	3046	231,52	231,52	11/02/2022	7
2017	3067	231,52	231,52	11/02/2022	7
2018	31571	2 607,21	2607,21	11/02/2022	7
2018	31487	3 881,82	3881,82	11/02/2022	7
2015	31274	30,00	30,00	11/02/2022	7
2016	33811	150,00	2,45	11/02/2022	7
2017	3055	15,43	15,43	11/02/2022	7
2014	40384	1 460,00	1141,18	09/03/2022	8
2012	29930	6 957,79	3766,39	09/03/2022	9
2007	29749	1 578,57	92,74	09/03/2022	9
2008	12838	405,00	247,76	09/03/2022	9

Annexe 5

CA 2022

Admissions en non-valeur Budget Principal

Exercice	Titre	Montant du titre	Non valeur proposée Payeur	Date Liste	Référence liste
2012	30605	4 420,01	3970,01	09/03/2022	9
2013	11846	474,93	474,93	09/03/2022	9
2015	39210	225,95	225,95	09/03/2022	9
2015	39211	437,64	437,64	09/03/2022	9
2016	40936	8 362,11	8362,11	09/03/2022	9
2017	32771	941,90	941,90	09/03/2022	9
2018	31733	595,54	595,54	09/03/2022	9
2018	45026	1 226,30	1226,30	09/03/2022	9
2018	27742	1 500,00	1500,00	09/03/2022	9
2021	44375	4 565,00	4565,00	09/03/2022	9
2021	19443	15 218,06	15218,06	09/03/2022	9
2019	16768	2 000,00	39,61	09/03/2022	9
2021	7573	18 818,81	12838,36	09/03/2022	10
2019	32565	904,42	904,42	10/02/2023	10
2019	16261	13 352,70	13352,70	10/02/2023	10
2007	35610	764,01	764,01	09/03/2022	10
2011	27557	579,72	579,72	09/03/2022	10
2015	18125	511,16	348,80	09/03/2022	10
2017	33132	468,77	443,58	09/03/2022	10
2017	33133	941,90	891,29	09/03/2022	10
2018	45256	1 500,00	1326,18	09/03/2022	10
2019	20097	9 959,77	9959,77	09/03/2022	10
2020	8736	3 015,84	3015,84	09/03/2022	10
2021	34560	5 645,00	5645,00	09/03/2022	10
2016	36937	30,33	30,33	09/03/2022	10
2016	35023	35,00	35,00	09/03/2022	10
2016	36950	35,00	35,00	09/03/2022	10
2016	43562	35,00	35,00	09/03/2022	10
2016	36838	35,00	35,00	09/03/2022	10
2016	36858	35,00	35,00	09/03/2022	10
2016	37061	35,00	35,00	09/03/2022	10
2016	38614	35,00	35,00	09/03/2022	10
2016	36890	35,00	35,00	09/03/2022	10
2017	2233	35,00	35,00	09/03/2022	10
2017	5192	35,00	35,00	09/03/2022	10
2013	32121	7 585,04	2616,99	10/02/2023	11
2017	10801	233,92	0,01	10/02/2023	11
2012	4568	4 694,42	148,20	10/02/2023	11
2013	35043	1 255,68	1255,68	10/02/2023	11
2018	710	1 259,33	559,33	10/02/2023	11
2018	14212	3 142,58	650,52	10/02/2023	11
2004	12395	631,04	76,04	10/02/2023	11
2014	41788	315,74	315,74	10/02/2023	11
2016	29176	677,25	677,25	10/02/2023	11
2018	44994	12 956,91	12956,91	10/02/2023	11
2018	44995	5 607,53	4957,53	10/02/2023	11
2018	41112	224,18	93,81	10/02/2023	11

Annexe 5

CA 2022

Admissions en non-valeur Budget Principal

Exercice	Titre	Montant du titre	Non valeur proposée Payeur	Date Liste	Référence liste
2020	22778	4 607,52	4607,52	10/02/2023	11
2020	26556	961,08	961,08	10/02/2023	11
2020	26524	134,01	134,01	10/02/2023	11
2018	18043	213,00	9,42	10/02/2023	11
2007	35966	309,89	259,89	16/03/2022	11
2008	30642	448,62	448,62	16/03/2022	11
2010	25966	1 163,16	1163,16	16/03/2022	11
2011	8420	9068,70	6315,06	16/03/2022	11
2013	19681	958,17	958,17	16/03/2022	11
2016	29354	485,74	256,45	16/03/2022	11
2016	29165	1 391,19	1391,19	16/03/2022	11
2017	9901	553,65	110,16	16/03/2022	11
2017	38730	1 500,00	1500,00	16/03/2022	11
2017	38737	1 500,00	1500,00	16/03/2022	11
2019	23626	600,00	600,00	16/03/2022	11
2021	7449	367,44	367,44	16/03/2022	11
2021	7453	477,91	477,91	16/03/2022	11
2015	31250	20,00	20,00	16/03/2022	11
2017	41832	175,16	0,16	16/03/2022	11
2017	31298	50,00	19,35	16/03/2022	11
2017	9986	1 436,14	40,00	16/03/2022	11
2006	3186	75,00	17,66	10/02/2023	12
2012	29535	4 395,47	4395,47	10/02/2023	12
2012	29901	5 229,77	5229,77	10/02/2023	12
2004	3409	304,90	304,90	10/02/2023	12
2006	21761	75,00	75,00	10/02/2023	12
2007	24683	762,18	762,18	10/02/2023	12
2009	3430	197,08	197,08	10/02/2023	12
2009	18964	3 450,00	526,76	10/02/2023	12
2012	30562	417,94	417,94	10/02/2023	12
2016	10954	10 553,73	8623,33	10/02/2023	12
2020	16262	80,00	80,00	10/02/2023	12
2021	11862	17 705,40	17705,40	10/02/2023	12
2021	12871	18 249,62	18249,62	10/02/2023	12
2013	19743	653,65	653,65	10/02/2023	13
2007	3871	24,73	24,73	10/02/2023	13
2004	14930	750,00	750,00	10/02/2023	13
2011	21238	5 329,06	2524,00	10/02/2023	14
2008	34027	13553,42	12708,68	10/02/2023	14
2013	28011	4 202,41	3760,43	10/02/2023	14
2002	11730	457,35	457,35	01/04/2022	14
2006	28188	492,66	18,38	01/04/2022	14
2015	9560	360,00	290,33	01/04/2022	14
2015	40402	6 477,43	5661,43	10/02/2023	14
2014	41703	433,75	433,75	10/02/2023	14
2014	41702	419,15	419,15	10/02/2023	14
2014	17437	2 671,51	2671,51	10/02/2023	14

Annexe 5

CA 2022

Admissions en non-valeur Budget Principal

Exercice	Titre	Montant du titre	Non valeur proposée Payeur	Date Liste	Référence liste
2015	18092	509,30	509,30	10/02/2023	14
2016	29651	11 063,45	11063,45	10/02/2023	14
2016	39964	1 659,51	1659,51	10/02/2023	14
2016	44266	375,54	375,54	10/02/2023	14
2018	17484	10 690,39	10690,39	10/02/2023	14
2018	21121	3 207,00	3207,00	10/02/2023	14
2019	32610	874,28	874,28	10/02/2023	14
1999	22085	1 239,51	1239,51	01/04/2022	14
2002	8367	457,35	457,35	01/04/2022	14
2003	16033	500,00	131,56	01/04/2022	14
2012	18460	1 757,32	1757,32	01/04/2022	14
2015	19741	6 548,80	6548,80	01/04/2022	14
2016	39973	2 775,66	2775,66	01/04/2022	14
2017	33911	400,00	400,00	01/04/2022	14
2017	10040	1 431,05	1431,05	01/04/2022	14
2017	38745	1 500,00	1500,00	01/04/2022	14
2017	33142	7 042,84	7042,84	01/04/2022	14
2017	10223	8 759,24	8759,24	01/04/2022	14
2018	8875	207,00	207,00	01/04/2022	14
2018	27713	1 500,00	1500,00	01/04/2022	14
2018	41021	2 673,02	2673,02	01/04/2022	14
2019	20510	1 500,00	1500,00	01/04/2022	14
2019	3770	40,00	40,00	01/04/2022	14
2012	22840	2 130,89	2130,89	10/02/2023	15
2009	18955	419,49	28,32	10/02/2023	15
2008	21952	4 308,24	1864,61	10/02/2023	15
2009	21809	239,55	239,55	10/02/2023	15
2012	27011	3 811,21	3811,21	10/02/2023	15
2012	20736	8 797,33	8797,33	10/02/2023	15
2013	17029	2 673,36	2673,36	10/02/2023	15
2016	18665	464,01	464,01	10/02/2023	15
2016	32740	2 046,39	2046,39	10/02/2023	15
2016	25104	11 154,72	11154,72	10/02/2023	15
2019	32487	4 272,87	4272,87	10/02/2023	15
2020	22457	16 192,59	16192,59	10/02/2023	15
2021	669	4 857,00	4857,00	10/02/2023	15
2014	22318	54,00	54,00	10/02/2023	15
2014	37513	80,00	80,00	10/02/2023	15
2004	11491	756,28	581,00	01/04/2022	15
2006	878	1 334,33	1334,33	01/04/2022	15
2006	7914	8 117,99	8117,99	01/04/2022	15
2007	35537	739,64	739,64	01/04/2022	15
2013	21308	4 391,80	244,52	01/04/2022	15
2016	44660	834,96	278,32	01/04/2022	15
2018	14047	382,04	382,04	01/04/2022	15
2019	7898	4 232,23	4232,23	01/04/2022	15
2019	8042	5 853,69	5853,69	01/04/2022	15

Annexe 5

CA 2022

Admissions en non-valeur Budget Principal

Exercice	Titre	Montant du titre	Non valeur proposée Payeur	Date Liste	Référence liste
2019	4577	11 762,34	11762,34	01/04/2022	15
2020	8818	2 908,92	2908,92	01/04/2022	15
2021	7232	525,26	525,26	01/04/2022	15
2021	16338	3 727,00	3727,00	01/04/2022	15
2021	27295	9 932,30	9932,30	01/04/2022	15
2021	7324	12 424,04	12424,04	01/04/2022	15
2013	18042	120,00	15,00	01/04/2022	15
2018	9054	156,31	0,01	01/04/2022	15
2018	8782	1 558,66	0,06	01/04/2022	15
2018	5707	500,63	0,63	01/04/2022	15
2018	9610	20,00	20,00	01/04/2022	15
2018	12924	171,42	28,57	01/04/2022	15
2018	12924	171,42	28,57	01/04/2022	15
2006	1431	13 264,78	13264,78	10/02/2023	16
2013	13894	228,51	228,51	10/02/2023	16
2011	21213	29 146,58	27126,72	01/04/2022	16
2017	10217	3 311,80	662,36	01/04/2022	16
2008	12820	913,10	23,82	10/02/2023	16
2008	12818	1 414,74	37,02	10/02/2023	16
2008	12819	475,79	12,41	10/02/2023	16
2016	14639	216,00	216,00	10/02/2023	16
2017	38706	1 500,00	967,64	10/02/2023	16
2017	42756	733,51	733,51	10/02/2023	16
2017	32349	270,50	270,50	10/02/2023	16
2021	16241	308,43	308,43	10/02/2023	16
2005	12884	748,70	748,70	01/04/2022	16
2012	4522	260,66	260,66	01/04/2022	16
2012	23613	4 477,65	4477,65	01/04/2022	16
2014	12949	1 674,73	1674,73	01/04/2022	16
2015	40499	513,88	513,88	01/04/2022	16
2015	27947	602,74	602,74	01/04/2022	16
2015	32202	2 533,67	2533,67	01/04/2022	16
2015	32203	3 325,19	3325,19	01/04/2022	16
2016	44268	300,00	300,00	01/04/2022	16
2016	39961	1 765,08	1765,08	01/04/2022	16
2016	34283	11 767,20	11767,20	01/04/2022	16
2019	22	2 627,00	2627,00	01/04/2022	16
2019	4372	6 567,51	6567,51	01/04/2022	16
2014	44928	540,00	10,10	01/04/2022	16
2011	10440	2 345,64	469,13	10/02/2023	17
2012	25794	12 815,51	10103,79	10/02/2023	17
2007	21234	11 459,10	9715,94	01/04/2022	17
2019	38230	103,23	103,23	01/04/2022	17
2019	36957	141,94	141,94	01/04/2022	17
2019	39229	200,00	200,00	01/04/2022	17
2019	37910	200,00	200,00	01/04/2022	17
2019	37883	200,00	200,00	01/04/2022	17

Annexe 5

CA 2022

Admissions en non-valeur Budget Principal

Exercice	Titre	Montant du titre	Non valeur proposée Payeur	Date Liste	Référence liste
2019	37998	200,00	200,00	01/04/2022	17
2019	37499	200,00	200,00	01/04/2022	17
2019	37867	200,00	200,00	01/04/2022	17
2019	38890	200,00	200,00	01/04/2022	17
2019	38790	200,00	200,00	01/04/2022	17
2019	39601	200,00	200,00	01/04/2022	17
2019	37965	200,00	200,00	01/04/2022	17
2019	39191	200,00	200,00	01/04/2022	17
2004	15592	933,60	933,60	01/04/2022	17
2008	12858	6 425,35	4310,37	10/02/2023	17
2008	12859	11 565,46	7757,92	10/02/2023	17
2013	16391	373,09	354,45	10/02/2023	17
2013	28749	693,55	693,55	10/02/2023	17
2016	40140	603,72	542,88	10/02/2023	17
2016	44301	659,56	659,56	10/02/2023	17
2016	25128	712,40	712,40	10/02/2023	17
2016	39948	2 159,69	2159,69	10/02/2023	17
2016	30119	3 960,70	3960,70	10/02/2023	17
2016	29260	8 318,59	5918,59	10/02/2023	17
2016	25127	25 199,06	25199,06	10/02/2023	17
2017	14563	1 211,37	1211,37	10/02/2023	17
2018	17490	1 645,43	1645,43	10/02/2023	17
2019	23940	1 000,00	1000,00	10/02/2023	17
2019	8941	15 819,64	15819,64	10/02/2023	17
2008	30919	5 437,06	4714,65	01/04/2022	17
2014	22674	492,90	492,90	01/04/2022	17
2015	50574	904,42	904,42	01/04/2022	17
2015	40281	1 348,57	1305,98	01/04/2022	17
2016	18562	4 119,58	3626,08	01/04/2022	17
2017	33621	717,15	717,15	01/04/2022	17
2017	37567	3 902,99	3902,99	01/04/2022	17
2020	590	23 758,87	23758,87	01/04/2022	17
2021	12886	7 308,55	7308,55	01/04/2022	17
2021	12854	8 796,24	8796,24	01/04/2022	17
2021	12860	10 689,25	10689,25	01/04/2022	17
2021	12870	17 614,70	17614,70	01/04/2022	17
2021	30829	22 117,07	22117,07	01/04/2022	17
2021	12882	1 911,35	1911,35	10/02/2023	18
2021	12855	8 816,45	8816,45	10/02/2023	18
2007	37637	728,66	426,22	10/02/2023	18
2009	23960	150,16	86,62	10/02/2023	18
2009	23959	732,00	732,00	10/02/2023	18
2011	1634	350,26	254,26	10/02/2023	18
2016	39952	622,95	622,95	10/02/2023	18
2016	30260	1 274,66	1274,66	10/02/2023	18
2016	44472	2 654,38	2000,00	10/02/2023	18
2016	30261	7 275,00	7275,00	10/02/2023	18

Annexe 5

CA 2022

Admissions en non-valeur Budget Principal

Exercice	Titre	Montant du titre	Non valeur proposée Payeur	Date Liste	Référence liste
2017	21702	1 091,25	599,64	10/02/2023	18
2017	42576	2 466,21	2466,21	10/02/2023	18
2017	21708	4 815,62	4815,62	10/02/2023	18
2017	37823	16 441,42	15655,34	10/02/2023	18
2017	37612	16 052,06	16052,06	10/02/2023	18
2018	8260	3 691,00	3691,00	10/02/2023	18
2019	36475	432,00	432,00	10/02/2023	18
2019	16250	1 440,06	1440,06	10/02/2023	18
2020	26431	10 734,42	10434,42	10/02/2023	18
2021	44416	3 218,00	3218,00	10/02/2023	18
2021	7794	3 574,00	3574,00	10/02/2023	18
2007	4823	9 791,09	3966,93	10/02/2023	19
2008	7967	1 414,65	1414,65	10/02/2023	19
2014	35690	7 118,23	7118,23	10/02/2023	19
2007	24406	30,00	30,00	10/02/2023	20
2007	16411	30,00	30,00	10/02/2023	20
2011	7900	3 426,27	600,00	29/04/2022	20
2018	14429	3 004,50	3004,50	29/04/2022	20
2020	22788	7 482,27	4232,27	29/04/2022	20
2007	15779	60,00	60,00	10/02/2023	20
2016	30007	60,00	35,82	29/04/2022	20
2016	25502	100,00	59,71	29/04/2022	20
2016	11185	60,00	35,82	29/04/2022	20
2004	12061	1 372,04	1222,04	29/04/2022	20
2013	29187	12 893,36	11675,46	29/04/2022	20
2013	24635	453,74	114,89	29/04/2022	20
2006	20901	60,00	60,00	10/02/2023	20
2020	26615	941,90	747,36	29/04/2022	20
2014	28908	917,97	917,97	10/02/2023	20
2016	8121	11 932,22	11932,22	10/02/2023	20
2016	40085	968,97	968,97	10/02/2023	20
2017	37706	1 204,62	1204,62	10/02/2023	20
2017	10093	849,87	849,87	10/02/2023	20
2017	37703	510,82	510,82	10/02/2023	20
2018	14118	7 095,40	7095,40	10/02/2023	20
2018	21122	673,00	673,00	10/02/2023	20
2018	14138	485,32	485,32	10/02/2023	20
2019	32392	1 021,55	530,71	10/02/2023	20
2020	22188	811,02	811,02	10/02/2023	20
2021	7504	13 719,10	13719,10	10/02/2023	20
2021	16342	2 743,00	2743,00	10/02/2023	20
2015	31376	250,00	32,72	29/04/2022	20
2004	17754	301,28	301,28	29/04/2022	20
2005	25281	1 954,08	54,08	29/04/2022	20
2019	11853	1 028,00	604,43	29/04/2022	20
2019	31368	269,00	17,60	10/02/2023	21
2015	22683	3 709,94	3709,94	10/02/2023	21

Annexe 5

CA 2022

Admissions en non-valeur Budget Principal

Exercice	Titre	Montant du titre	Non valeur proposée Payeur	Date Liste	Référence liste
2018	9637	528,00	528,00	10/02/2023	21
2017	21597	727,00	727,00	10/02/2023	21
2018	20885	90,00	90,00	10/02/2023	21
2013	11442	315,33	315,33	10/02/2023	21
2016	39810	620,92	620,92	10/02/2023	21
2016	40060	300,00	300,00	10/02/2023	21
2016	44428	1 364,23	886,85	10/02/2023	21
2017	36880	941,90	941,90	10/02/2023	21
2018	8326	16 272,34	16272,34	10/02/2023	21
2018	786	1 786,63	1786,63	10/02/2023	21
2018	4289	8 191,12	8191,12	10/02/2023	21
2019	16300	8 598,91	8598,91	10/02/2023	21
2019	20755	2 579,00	2579,00	10/02/2023	21
2021	11879	17 258,18	17258,18	10/02/2023	21
2014	12868	425,25	425,25	29/04/2022	22
2016	25141	5 895,24	1322,56	29/04/2022	22
2016	43995	2 568,85	2184,85	29/04/2022	22
2017	9914	501,05	501,05	29/04/2022	22
2018	14205	392,67	392,67	29/04/2022	22
2018	8259	471,90	471,90	29/04/2022	22
2022	8957	1 905,68	1905,68	29/04/2022	22
2004	26855	904,47	744,47	10/02/2023	22
2011	7903	404,88	404,88	10/02/2023	22
2017	38750	1 500,00	1500,00	10/02/2023	22
2019	16123	484,82	484,82	10/02/2023	22
2020	29311	12 293,03	12293,03	10/02/2023	22
2021	44615	103,10	103,10	10/02/2023	22
2021	7430	1 158,69	18,17	29/04/2022	22
2008	10641	194,94	34,47	04/05/2022	23
2010	990	990,00	0,02	04/05/2022	23
2019	35795	5 866,82	0,20	04/05/2022	23
2015	5928	7 435,58	7435,58	04/05/2022	23
2008	19140	450,00	5,00	04/05/2022	23
2016	913	600,00	600,00	04/05/2022	23
2016	19387	195,00	195,00	04/05/2022	23
2016	26778	390,00	390,00	04/05/2022	23
2021	16489	6 736,76	0,01	04/05/2022	23
2013	23504	858,27	541,80	04/05/2022	23
2016	44349	816,06	816,06	04/05/2022	23
2021	8494	82,80	0,90	10/02/2023	23
2005	12738	2 476,12	2476,12	10/02/2023	23
2012	17948	18 223,32	16014,38	10/02/2023	23
2012	20712	1 232,85	1232,85	10/02/2023	23
2013	28058	410,95	81,85	10/02/2023	23
2016	29163	3 910,26	3910,26	10/02/2023	23
2018	860	4 137,36	4137,36	10/02/2023	23
2018	17548	10 947,82	10947,82	10/02/2023	23

Annexe 5

CA 2022

Admissions en non-valeur Budget Principal

Exercice	Titre	Montant du titre	Non valeur proposée Payeur	Date Liste	Référence liste
2019	35747	3 364,94	3364,94	10/02/2023	23
2021	44944	7 965,39	7965,39	10/02/2023	23
2021	12868	16 055,65	16055,65	10/02/2023	23
2021	44395	4 816,00	4816,00	10/02/2023	23
2017	33504	500,00	500,00	04/05/2022	24
2015	4690	125,00	8,06	04/05/2022	24
2017	6106	365,04	0,01	04/05/2022	24
2018	17651	38,95	38,95	04/05/2022	24
2008	35353	8 473,74	1722,98	04/05/2022	24
2012	23001	2 560,77	2560,77	04/05/2022	24
2016	22086	242,06	242,06	04/05/2022	24
2016	22085	541,44	541,44	04/05/2022	24
2016	22252	602,76	602,76	04/05/2022	24
2018	8271	471,90	471,90	04/05/2022	24
2021	34378	11 682,09	11682,09	04/05/2022	24
2011	26014	689,52	38,92	04/05/2022	24
2016	18628	245,69	5,69	04/05/2022	24
2020	8915	183,78	0,01	04/05/2022	24
2020	14725	130,00	130,00	19/05/2022	25
2020	10980	130,00	130,00	19/05/2022	25
2017	17650	8 493,76	2073,44	10/02/2023	25
2018	6126	130,00	130,00	19/05/2022	25
2018	29788	130,00	130,00	19/05/2022	25
2018	34082	130,00	130,00	19/05/2022	25
2018	39055	130,00	130,00	19/05/2022	25
2018	44690	130,00	130,00	19/05/2022	25
2018	48487	130,00	130,00	19/05/2022	25
2018	11621	130,00	130,00	19/05/2022	25
2019	2616	130,00	130,00	19/05/2022	25
2019	5075	130,00	130,00	19/05/2022	25
2019	9463	130,00	130,00	19/05/2022	25
2019	15004	130,00	130,00	19/05/2022	25
2019	17048	130,00	130,00	19/05/2022	25
2019	23309	130,00	130,00	19/05/2022	25
2019	27876	130,00	130,00	19/05/2022	25
2019	28855	130,00	130,00	19/05/2022	25
2019	32892	130,00	130,00	19/05/2022	25
2019	39129	130,00	130,00	19/05/2022	25
2019	40863	130,00	130,00	19/05/2022	25
2019	46055	130,00	130,00	19/05/2022	25
2020	1488	130,00	130,00	19/05/2022	25
2020	7224	130,00	130,00	19/05/2022	25
2007	5154	659,47	100,00	10/02/2023	26
2007	7213	8 197,25	1701,78	19/05/2022	27
2009	17013	1610,10	1501,15	19/05/2022	27
2009	17014	97,95	91,21	19/05/2022	27
2015	22633	10 371,93	7084,33	19/05/2022	27

Annexe 5

CA 2022

Admissions en non-valeur Budget Principal

Exercice	Titre	Montant du titre	Non valeur proposée Payeur	Date Liste	Référence liste
2016	29570	4 566,57	4566,57	19/05/2022	27
2016	44009	1 072,07	1072,07	19/05/2022	27
2016	22245	1 335,75	1335,75	19/05/2022	27
2017	9912	559,84	559,84	19/05/2022	27
2019	35723	939,05	939,05	19/05/2022	27
2019	32483	4 210,86	4210,86	19/05/2022	27
2020	32729	4 740,00	4740,00	19/05/2022	27
2020	22456	15 800,00	15800,00	19/05/2022	27
2021	26576	19 357,17	19357,17	19/05/2022	27
2021	7238	9 256,91	9256,91	19/05/2022	27
2021	30831	24 880,64	24880,64	19/05/2022	27
2022	9627	4 976,00	4976,00	19/05/2022	27
2016	14644	6 898,91	1198,91	02/06/2022	30
2019	34954	98,10	0,01	02/06/2022	30
2019	33195	98,10	0,01	02/06/2022	30
2019	34935	98,10	0,01	02/06/2022	30
2019	34080	98,10	0,01	02/06/2022	30
2015	22766	1 601,40	1426,40	02/06/2022	30
2016	22248	21 363,53	21338,53	02/06/2022	30
2017	10459	913,03	863,03	02/06/2022	30
2018	8364	3 230,66	3230,66	02/06/2022	30
2019	4304	594,96	594,96	02/06/2022	30
2013	33809	2 675,28	102,02	30/06/2022	32
2016	44335	1 719,45	200,00	07/07/2022	34
2018	14218	6 531,90	6531,90	07/07/2022	34
2013	6121	10 316,16	10316,16	07/07/2022	34
2017	9767	300,00	300,00	07/07/2022	34
2017	37108	527,84	527,84	07/07/2022	34
2021	11855	10 193,53	10193,53	07/07/2022	34
2012	20639	3 484,90	3484,90	07/07/2022	34
2015	18894	500,00	50,00	07/07/2022	34
2015	40425	4 103,07	3287,57	07/07/2022	34
2017	42643	3 692,73	3692,73	07/07/2022	34
2019	11824	1 717,00	1717,00	07/07/2022	34
2020	22418	12 436,44	12436,44	07/07/2022	34
2012	26108	4 472,49	0,50	07/07/2022	34
2017	13950	100,00	100,00	07/07/2022	35
2017	13949	100,00	100,00	07/07/2022	35
2017	6618	75,00	75,00	07/07/2022	35
2017	6620	75,00	75,00	07/07/2022	35
2011	18393	434,00	434,00	07/07/2022	35
2011	25705	320,00	320,00	07/07/2022	35
2011	13227	480,00	438,09	07/07/2022	35
2011	25706	30,00	30,00	07/07/2022	35
2012	29423	90,00	7,64	07/07/2022	35
2012	5684	90,00	90,00	07/07/2022	35
2012	10141	60,00	60,00	07/07/2022	35

Annexe 5

CA 2022

Admissions en non-valeur Budget Principal

Exercice	Titre	Montant du titre	Non valeur proposée Payeur	Date Liste	Référence liste
2012	19219	120,00	120,00	07/07/2022	35
2015	17952	180,00	81,33	07/07/2022	35
2015	17953	360,00	162,67	07/07/2022	35
2008	15423	467,16	51,62	07/07/2022	35
2015	40407	1 150,87	1486,00	07/07/2022	35
2017	10077	876,46	876,46	07/07/2022	35
2017	32268	2 809,23	2809,23	07/07/2022	35
2019	4099	1 867,53	1867,53	07/07/2022	35
2021	12701	2 116,84	2116,84	07/07/2022	35
2015	32231	2 052,01	2052,01	07/07/2022	36
2019	11714	651,69	0,09	07/07/2022	36
2005	25855	2 444,64	2444,64	07/07/2022	36
2005	21236	2 475,32	2475,32	07/07/2022	36
2006	33715	2 534,40	2534,40	07/07/2022	36
2006	26223	2 490,16	2490,16	07/07/2022	36
2006	17295	2 490,16	2490,16	07/07/2022	36
2006	9861	2 456,10	2456,10	07/07/2022	36
2007	8659	2 556,97	2556,97	07/07/2022	36
2016	29111	287,07	287,07	07/07/2022	36
2016	29113	1 489,94	1489,94	07/07/2022	36
2016	39811	534,46	534,46	07/07/2022	36
2016	34308	3 563,10	3543,87	07/07/2022	36
2018	31600	457,18	457,18	07/07/2022	36
2018	41115	1 570,84	1570,84	07/07/2022	36
2020	22803	21 451,05	21301,05	07/07/2022	36
2015	40301	751,76	0,50	07/07/2022	36
2017	33641	323,89	0,01	07/07/2022	36
2022	7531	100,00	3,57	07/07/2022	37
2011	4752	365,24	365,24	07/07/2022	37
2016	8794	23 196,00	3836,00	07/07/2022	37
2012	18511	474,60	19,62	07/07/2022	37
2015	9076	146,22	121,32	07/07/2022	37
2018	33535	56,53	12,77	07/07/2022	37
2018	30472	15,00	15,00	07/07/2022	37
2018	9855	100,00	0,05	07/07/2022	37
2022	7313	120,00	4,29	07/07/2022	37
2022	8083	30,00	1,07	07/07/2022	37
2007	17494	400,00	400,00	07/07/2022	37
2007	17493	760,00	760,00	07/07/2022	37
2011	4905	650,00	650,00	07/07/2022	37
2013	34983	209,25	70,20	07/07/2022	37
2015	32276	5 511,46	4558,26	07/07/2022	37
2016	41005	890,58	890,58	07/07/2022	37
2016	41073	854,44	854,44	07/07/2022	37
2017	42689	1 473,52	1473,52	07/07/2022	37
2017	37664	1 384,70	1384,70	07/07/2022	37
2017	9781	300,00	20,00	07/07/2022	37

Annexe 5

CA 2022

Admissions en non-valeur Budget Principal

Exercice	Titre	Montant du titre	Non valeur proposée Payeur	Date Liste	Référence liste
2017	41729	100,00	67,00	07/07/2022	38
2017	18481	84,00	0,01	07/07/2022	38
2007	4962	4 885,26	2190,02	07/07/2022	38
2013	33594	8 415,20	0,20	07/07/2022	38
2016	40398	1 020,00	1020,00	07/07/2022	38
2017	38692	1 500,00	1499,98	07/07/2022	38
2017	38791	1 500,00	1500,00	07/07/2022	38
2017	10412	304,15	27,68	07/07/2022	38
2018	25105	1 500,00	1500,00	07/07/2022	38
2012	29540	4 672,39	115,04	13/08/2021	45
2012	29601	1 665,95	1362,96	13/08/2021	45
2017	38433	120,00	120,00	13/08/2021	45
2019	32446	869,64	869,64	13/08/2021	45
2020	5656	4 440,00	4440,00	13/08/2021	45
2020	701	14 802,75	14802,75	13/08/2021	45
2018	317	60,00	60,00	13/08/2021	45
2017	37225	35 643,90	5940,65	06/08/2021	46
2013	14969	4 039,11	3289,11	06/08/2021	46
2009	11147	629,61	611,98	06/08/2021	46
2009	11146	5 792,98	5631,03	06/08/2021	46
2012	11829	1 500,00	1500,00	06/08/2021	46
2015	32284	19 306,73	19285,97	06/08/2021	46
2015	31844	1 600,28	1598,56	06/08/2021	46
2016	29085	14 375,30	14088,57	06/08/2021	46
2016	18521	14 673,86	13954,90	06/08/2021	46
2016	18523	2 165,39	2059,35	06/08/2021	46
2016	29677	540,25	540,25	06/08/2021	46
2017	42604	16 441,42	16441,42	06/08/2021	46
2018	31764	2 646,27	2646,27	06/08/2021	46
2018	31811	10 086,93	10086,93	06/08/2021	46
2018	8651	2 466,21	2466,21	06/08/2021	46
2019	40040	258,82	258,82	06/08/2021	46
2020	9261	5 712,00	5712,00	06/08/2021	46
2007	22734	5 444,85	20,00	06/08/2021	47
2018	35712	302,00	252,00	06/08/2021	47
2015	18201	125,00	0,63	06/08/2021	47
2015	18221	125,00	0,63	06/08/2021	47
2015	18262	125,00	0,49	06/08/2021	47
2015	18283	125,00	0,63	06/08/2021	47
2015	18590	125,00	0,63	06/08/2021	47
2015	18631	125,00	0,63	06/08/2021	47
2015	18521	125,00	0,63	06/08/2021	47
2015	18530	125,00	0,59	06/08/2021	47
2015	21659	125,00	0,39	06/08/2021	47
2015	25182	125,00	0,63	06/08/2021	47
2015	29483	125,00	0,63	06/08/2021	47
2015	32808	125,00	0,60	06/08/2021	47

Annexe 5

CA 2022

Admissions en non-valeur Budget Principal

Exercice	Titre	Montant du titre	Non valeur proposée Payeur	Date Liste	Référence liste
2015	18676	125,00	0,62	06/08/2021	47
2015	18674	125,00	0,63	06/08/2021	47
2015	18579	125,00	0,24	06/08/2021	47
2019	319	600,00	557,52	06/08/2021	47
2020	5534	152,00	152,00	06/08/2021	47
2011	21219	3 271,73	0,13	09/08/2021	48
2016	14679	9 345,52	0,09	09/08/2021	48
2017	14513	1 409,44	789,44	09/08/2021	48
2016	40929	1 005,91	1005,91	09/08/2021	48
2017	33041	11 149,17	10936,17	09/08/2021	48
2017	38986	1 500,00	1488,69	09/08/2021	48
2018	14251	13 328,65	13328,65	09/08/2021	48
2018	31882	51,00	0,58	09/08/2021	48
2019	11738	410,67	0,01	09/08/2021	48
2018	31710	334,37	13,37	09/08/2021	48
2019	20169	2 369,54	0,01	09/08/2021	48
2020	8846	492,57	0,40	09/08/2021	48
2009	2540	3 185,25	482,75	09/08/2021	49
2013	17042	12 400,75	9981,14	09/08/2021	49
2013	16381	8 891,90	6900,51	09/08/2021	49
2016	18551	212,50	212,50	09/08/2021	49
2017	37035	13 959,26	7976,66	09/08/2021	49
2017	38061	807,56	807,56	09/08/2021	49
2017	21675	1 916,55	1916,55	09/08/2021	49
2009	17301	10 624,91	10019,03	09/08/2021	49
2017	21663	939,62	939,62	09/08/2021	49
2017	21664	1 364,45	74,90	09/08/2021	49
2017	14583	2 508,06	2508,06	09/08/2021	49
2018	41256	3 604,00	3604,00	09/08/2021	49
2018	31482	11 948,50	11948,50	09/08/2021	49
2019	20171	804,74	804,74	09/08/2021	49
2020	22451	5 676,63	5676,63	09/08/2021	49
2017	38337	50,00	10,00	09/08/2021	49
2016	29127	3 463,92	1584,23	09/08/2021	50
2017	10090	542,00	472,47	09/08/2021	50
2019	23658	735,48	735,48	09/08/2021	50
2021	12873	200,13	200,13	09/08/2021	50
2015	14729	1 214,81	1179,39	09/08/2021	50
2019	11804	2 985,00	2985,00	09/08/2021	50
2018	36541	1 000,00	1000,00	09/08/2021	50
2006	7721	2 994,80	2994,80	07/09/2021	52
2008	2951	22 234,73	21935,93	07/09/2021	52
2009	8295	8 843,90	8336,14	07/09/2021	52
2012	20682	725,67	725,67	07/09/2021	52
2012	18101	1 962,92	1962,92	07/09/2021	52
2015	40547	1 859,84	1859,84	07/09/2021	52
2019	8961	5 506,48	5506,48	07/09/2021	52

Annexe 5

CA 2022

Admissions en non-valeur Budget Principal

Exercice	Titre	Montant du titre	Non valeur proposée Payeur	Date Liste	Référence liste
2016	32602	9 618,02	9618,02	07/09/2021	53
2014	12948	12 439,41	12284,65	07/09/2021	53
2016	44263	492,63	492,63	07/09/2021	53
2016	29189	7 908,17	7908,17	07/09/2021	53
2016	29358	12 161,83	12161,83	07/09/2021	53
2008	7118	120,00	120,00	07/09/2021	53
2016	11007	300,00	300,00	20/09/2021	54
2020	22578	17 277,69	17277,69	20/09/2021	54
2020	32718	5 183,00	4835,36	20/09/2021	54
2014	41790	245,83	68,25	20/09/2021	54
2012	17917	1 493,51	1157,51	20/09/2021	55
2013	35000	2 111,63	2111,63	20/09/2021	55
2017	38753	1 500,00	1500,00	20/09/2021	56
2017	33606	638,98	638,98	20/09/2021	56
2017	27480	100,00	100,00	20/09/2021	56
2016	33745	90,17	90,17	20/09/2021	56
2005	8016	3 385,32	3385,32	20/09/2021	57
2011	27531	984,30	55,80	20/09/2021	57
2011	27530	404,91	22,96	20/09/2021	57
2004	20056	493,34	493,34	20/09/2021	57
2004	23851	600,00	600,00	20/09/2021	57
2005	12941	235,01	235,01	20/09/2021	57
2005	12790	331,48	279,73	20/09/2021	57
2005	358	302,00	302,00	20/09/2021	57
2005	9433	394,68	325,69	20/09/2021	57
2005	6005	427,63	427,63	20/09/2021	57
2005	10543	613,96	613,96	20/09/2021	57
2005	80	765,00	765,00	20/09/2021	57
2005	7803	785,61	785,61	20/09/2021	57
2005	13107	822,92	822,92	20/09/2021	57
2005	10540	1 358,69	1358,69	20/09/2021	57
2017	6018	752,00	752,00	20/09/2021	57
2005	6702	526,53	526,53	20/09/2021	57
2009	21127	1 444,66	312,83	21/09/2021	58
2004	9726	528,65	528,65	21/09/2021	58
2008	8373	866,33	866,33	21/09/2021	58
2011	4819	404,88	356,88	21/09/2021	58
2016	44044	461,72	461,72	21/09/2021	58
2017	18516	1 627,03	203,38	21/09/2021	58
2017	37702	359,36	359,36	21/09/2021	58
2018	14401	2452,01	52,01	21/09/2021	58
2018	31684	6 959,96	6959,96	21/09/2021	58
2019	41973	80,00	80,00	21/09/2021	60
2018	22474	80,00	19,60	21/09/2021	60
2018	30138	80,00	80,00	21/09/2021	60
2018	32634	80,00	80,00	21/09/2021	60
2018	39666	80,00	80,00	21/09/2021	60

Annexe 5

CA 2022

Admissions en non-valeur Budget Principal

Exercice	Titre	Montant du titre	Non valeur proposée Payeur	Date Liste	Référence liste
2018	26720	80,00	80,00	21/09/2021	60
2019	1814	80,00	80,00	21/09/2021	60
2019	6360	80,00	80,00	21/09/2021	60
2019	10319	80,00	80,00	21/09/2021	60
2019	14002	80,00	80,00	21/09/2021	60
2019	18263	80,00	80,00	21/09/2021	60
2019	23007	80,00	80,00	21/09/2021	60
2019	26993	80,00	80,00	21/09/2021	60
2019	28776	80,00	80,00	21/09/2021	60
2019	33743	80,00	80,00	21/09/2021	60
2019	38856	80,00	80,00	21/09/2021	60
2019	44652	80,00	80,00	21/09/2021	60
2020	1276	80,00	80,00	21/09/2021	60
2020	6605	80,00	80,00	21/09/2021	60
2020	12224	80,00	80,00	21/09/2021	60
2020	13510	80,00	80,00	21/09/2021	60
2020	21402	80,00	80,00	21/09/2021	60
2020	25447	80,00	80,00	21/09/2021	60
2020	28424	80,00	80,00	21/09/2021	60
2020	31913	80,00	80,00	21/09/2021	60
2020	35766	80,00	80,00	21/09/2021	60
2020	37927	80,00	80,00	21/09/2021	60
2020	40209	80,00	80,00	21/09/2021	60
2007	6765	1 744,67	755,08	01/10/2021	61
2007	24039	7 396,71	7396,71	01/10/2021	61
2008	25478	6 050,07	6050,07	01/10/2021	61
2008	22433	8 948,50	8948,50	01/10/2021	61
2009	30225	1 171,77	1171,77	01/10/2021	61
2011	4614	1 209,83	241,97	01/10/2021	61
2020	32355	97,86	97,86	01/10/2021	61
2020	32399	1 150,29	1150,29	01/10/2021	61
2005	13695	501,90	501,90	01/10/2021	61
2007	24040	303,29	303,29	01/10/2021	61
2005	15248	735,46	735,46	01/10/2021	61
2005	14640	367,73	367,73	01/10/2021	61
2005	15773	312,90	312,90	01/10/2021	61
2005	13701	684,99	508,50	01/10/2021	61
2010	4473	201,44	201,44	01/10/2021	61
2012	29578	1 403,78	1403,78	01/10/2021	61
2017	38919	1 500,00	1500,00	01/10/2021	61
2020	22185	679,00	679,00	01/10/2021	61
2019	10661	97,53	0,50	01/10/2021	61
2008	13544	1 112,35	1112,35	04/10/2021	63
2005	139	320,14	320,14	04/10/2021	63
2005	7530	494,01	421,76	04/10/2021	63
2004	9910	532,96	532,96	04/10/2021	63
2004	9852	643,55	643,55	04/10/2021	63

Annexe 5

CA 2022

Admissions en non-valeur Budget Principal

Exercice	Titre	Montant du titre	Non valeur proposée Payeur	Date Liste	Référence liste
2004	1723	700,00	700,00	04/10/2021	63
2004	11318	1 372,04	727,45	04/10/2021	63
2004	9662	828,66	828,66	04/10/2021	63
2004	11332	1 372,04	1372,04	04/10/2021	63
2004	26876	4 731,62	4731,62	04/10/2021	63
2005	344	464,85	464,85	04/10/2021	63
2005	1926	491,77	491,77	04/10/2021	63
2004	15551	788,61	788,61	04/10/2021	63
2014	38595	250,00	250,00	04/10/2021	64
2014	51805	250,00	250,00	04/10/2021	64
2014	48177	250,00	250,00	04/10/2021	64
2014	42981	250,00	250,00	04/10/2021	64
2014	36153	250,00	250,00	04/10/2021	64
2015	20897	250,00	137,10	04/10/2021	64
2015	222	250,00	250,00	04/10/2021	64
2015	4012	250,00	250,00	04/10/2021	64
2015	7993	250,00	250,00	04/10/2021	64
2015	17201	250,00	250,00	04/10/2021	64
2015	13535	250,00	250,00	04/10/2021	64
2004	782	750,00	750,00	04/10/2021	65
2004	6799	1 201,23	723,94	04/10/2021	65
2005	17317	417,88	417,88	04/10/2021	65
2005	15057	410,50	410,50	04/10/2021	65
2005	15056	679,56	507,01	04/10/2021	65
2015	39138	10 586,84	10586,84	04/10/2021	65
2017	38992	1 500,00	1500,00	04/10/2021	65
2021	12694	603,99	603,99	04/10/2021	66
2004	15037	313,41	313,41	04/10/2021	66
2004	11447	417,67	417,67	04/10/2021	66
2005	5887	312,94	312,94	04/10/2021	66
2005	6677	626,82	626,82	04/10/2021	66
2007	35586	1 502,34	1502,34	04/10/2021	66
2009	24726	225,00	108,62	04/10/2021	66
2009	21306	472,98	109,36	04/10/2021	66
2012	18330	2 226,57	2226,57	04/10/2021	66
2016	39832	300,00	150,00	04/10/2021	66
2016	39821	2 956,31	2956,31	04/10/2021	66
2019	24330	6 929,26	6929,26	04/10/2021	66
2019	24347	9 544,90	9544,90	04/10/2021	66
2014	53985	76,33	27,33	04/10/2021	66
2013	5831	278,31	278,31	30/03/2023	68
2014	41842	376,41	376,41	30/03/2023	68
2014	49398	4001,51	4001,51	30/03/2023	68
2017	10390	742,53	742,53	30/03/2023	68
2017	32320	5 232,88	5232,88	30/03/2023	68
2018	31781	5 184,62	5184,62	30/03/2023	68
2020	22442	1208,79	1208,79	30/03/2023	68

Annexe 5

CA 2022

Admissions en non-valeur Budget Principal

Exercice	Titre	Montant du titre	Non valeur proposée Payeur	Date Liste	Référence liste
2021	26577	19 899,34	19899,34	30/03/2023	68
2021	11885	5 970,53	5970,53	30/03/2023	68
2016	34250	14 523,80	7885,88	20/09/2021	69
2013	13668	9 630,20	7562,45	30/12/2021	69
2015	40578	3 723,36	3723,36	30/12/2021	69
2015	40479	7 391,71	6591,71	30/12/2021	69
2017	37041	1 584,53	1584,53	30/12/2021	69
2017	36810	504,00	504,00	30/12/2021	69
2017	38786	1 500,00	1500,00	30/12/2021	69
2017	38880	1 500,00	1500,00	30/12/2021	69
2018	31715	402,69	402,69	30/12/2021	69
2018	31817	8 731,26	8731,26	30/12/2021	69
2018	31816	4 603,68	4603,68	30/12/2021	69
2020	22800	15 843,26	15843,26	30/12/2021	69
2021	715	4 752,00	4752,00	30/12/2021	69
2021	12848	6 650,62	6650,62	30/12/2021	69
2013	28152	3 182,41	3182,41	30/12/2021	70
2013	28306	5 387,37	5387,37	30/12/2021	70
2012	26094	18 187,36	9187,36	30/12/2021	70
2021	26500	343,00	343,00	30/12/2021	70
2006	15573	850,80	255,69	30/12/2021	70
2009	20185	305,72	305,72	30/12/2021	70
2017	38721	1 500,00	1500,00	30/12/2021	70
2017	38763	1 500,00	1500,00	30/12/2021	70
2017	38784	1 500,00	1500,00	30/12/2021	70
2017	38074	8 958,19	8958,19	30/12/2021	70
2018	17558	10 442,79	10442,79	30/12/2021	70
2018	14415	1 767,30	1767,30	30/12/2021	70
2019	7936	6 465,28	5865,28	30/12/2021	70
2019	24367	2 856,07	2856,07	30/12/2021	70
2020	22571	11 592,79	11592,79	30/12/2021	70
2020	32716	2 318,00	2318,00	30/12/2021	70
2005	8684	31 925,50	28830,60	30/12/2021	72
2011	2541	332,37	332,37	30/12/2021	72
2017	33094	470,95	470,95	30/12/2021	72
2017	32751	647,46	647,46	30/12/2021	72
2005	389	682,07	682,07	30/12/2021	72
2005	390	341,03	341,03	30/12/2021	72
2016	30271	2 144,87	2144,87	30/12/2021	72
2017	32416	1 296,80	1296,80	30/12/2021	72
2017	32750	201,99	201,99	30/12/2021	72
2017	32636	672,98	672,98	30/12/2021	72
2019	32424	2 271,10	2271,10	30/12/2021	72
2013	29410	450,00	450,00	30/12/2021	72
2013	18041	300,00	300,00	30/12/2021	72
2013	12703	90,00	90,00	30/12/2021	72
2014	7124	438,33	438,33	30/12/2021	72

Annexe 5

CA 2022

Admissions en non-valeur Budget Principal

Exercice	Titre	Montant du titre	Non valeur proposée Payeur	Date Liste	Référence liste
2014	12872	2 374,65	2374,65	30/12/2021	73
2015	5893	4 102,59	1842,50	30/12/2021	73
2004	7295	579,68	579,68	30/12/2021	73
2005	12850	2 206,38	2206,38	30/12/2021	73
2015	8968	2 721,06	1901,15	30/12/2021	73
2016	29261	20 416,14	20416,14	30/12/2021	73
2017	38720	1 500,00	1500,00	30/12/2021	73
2017	31895	144,02	144,02	30/12/2021	73
2017	10455	11 448,72	11448,72	30/12/2021	73
2017	33181	1 394,39	1394,39	30/12/2021	73
2018	31742	1 161,14	812,57	30/12/2021	73
2019	20316	1 500,00	1500,00	30/12/2021	73
2021	16391	4 809,00	4809,00	30/12/2021	73
2021	7565	16 033,56	16033,56	30/12/2021	73
2017	33541	20,00	20,00	30/12/2021	73
2017	25909	58,48	0,48	30/12/2021	73
2017	32494	635,52	635,52	30/12/2021	74
2005	17324	735,46	735,46	30/12/2021	74
2007	30082	794,01	794,01	30/12/2021	74
2017	37272	1 468,12	1468,12	30/12/2021	74
2017	37895	1 584,21	1584,21	30/12/2021	74
2019	35517	1 500,00	1500,00	30/12/2021	74
2021	11860	15 856,80	15856,80	30/12/2021	74
2015	46966	1 029,54	52,84	30/12/2021	75
2015	46966	1 029,54	50,91	30/12/2021	75
2015	46966	1 029,54	150,91	30/12/2021	75
2015	46966	1 029,54	150,90	30/12/2021	75
2021	7505	13 922,64	13922,64	30/12/2021	75
2004	11348	1 372,04	1372,04	30/12/2021	75
2007	20094	1 373,00	826,49	30/12/2021	75
2012	23124	12 179,50	12179,50	30/12/2021	75
2013	35188	6 731,09	6731,09	30/12/2021	75
2015	18071	878,78	878,78	30/12/2021	75
2016	18561	10 352,53	10352,53	30/12/2021	75
2017	14545	2 414,49	2414,49	30/12/2021	75
2018	31506	12 131,33	12131,33	30/12/2021	75
2019	8929	4 653,32	4653,32	30/12/2021	75
2017	12215	97,87	97,87	30/12/2021	76
2017	41143	97,87	97,87	30/12/2021	76
2017	12873	97,87	97,87	30/12/2021	76
2017	12925	97,87	97,87	30/12/2021	76
2017	12926	97,87	97,87	30/12/2021	76
2017	13571	97,87	97,87	30/12/2021	76
2017	12146	97,87	97,87	30/12/2021	76
2017	12147	97,87	97,87	30/12/2021	76
2017	12466	97,87	97,87	30/12/2021	76
2017	12467	97,87	97,87	30/12/2021	76

Annexe 5

CA 2022

Admissions en non-valeur Budget Principal

Exercice	Titre	Montant du titre	Non valeur proposée Payeur	Date Liste	Référence liste
2017	13071	97,87	97,87	30/12/2021	76
2017	13073	97,87	97,87	30/12/2021	76
2017	16631	97,87	97,87	30/12/2021	76
2017	19990	97,87	97,87	30/12/2021	76
2017	24325	97,87	97,87	30/12/2021	76
2017	25815	97,87	97,87	30/12/2021	76
2017	31561	97,87	97,87	30/12/2021	76
2017	34587	97,87	97,87	30/12/2021	76
2017	12216	97,87	97,87	30/12/2021	76
2017	11420	16,31	16,31	30/12/2021	76
2017	43035	97,87	97,87	30/12/2021	77
2018	5112	97,87	97,87	30/12/2021	77
2018	12009	97,87	97,87	30/12/2021	77
2018	14825	97,87	97,87	30/12/2021	77
2018	18392	97,87	97,87	30/12/2021	77
2018	23795	97,87	97,87	30/12/2021	77
2018	25372	97,87	97,87	30/12/2021	77
2018	28866	97,87	97,87	30/12/2021	77
2018	34086	97,87	97,87	30/12/2021	77
2018	39250	97,87	97,87	30/12/2021	77
2018	44000	97,87	97,87	30/12/2021	77
2018	48109	97,87	97,87	30/12/2021	77
2018	1288	97,87	97,87	30/12/2021	77
2019	26122	97,87	78,93	30/12/2021	77
2019	2441	97,87	97,87	30/12/2021	77
2019	7213	97,87	97,87	30/12/2021	77
2019	11087	97,87	97,87	30/12/2021	77
2019	14035	97,87	97,87	30/12/2021	77
2019	18927	97,87	97,87	30/12/2021	77
2019	22130	97,87	97,87	30/12/2021	77
	Totaux	2 765 443,90	2 278 871,42		

Session du conseil départemental du Nord du 26 juin 2023

Compte administratif 2022 – Rapport n°DFCG/2023/209

***Amendement du groupe écologiste Europe Ecologie Les Verts – Génération.s
pour améliorer la transparence financière et le suivi des décisions prises
par le conseil départemental du Nord
présenté par Laurent Périn***

Ajouter à la page 1 de la délibération, après- la phrase “*Ce compte administratif en est la démonstration*”, le paragraphe suivant :

« L’assemblée délibérante connaîtra le calendrier prévisionnel d’exécution, par exercice budgétaire des engagements pris au titre des autorisations de programme et d’engagement. Lors des séances plénières dédiées aux votes du Budget Primitif et du Compte Administratif, une communication sera effectuée sur le calendrier prévisionnel d’exécution des autorisations de programme et des autorisations d’engagement. À ce titre, un document précisera la répartition prévisionnelle des crédits de paiement afférents aux autorisations de programme et d’engagement pour les prochains exercices budgétaires. »

Exposé des motifs :

Le groupe écologiste propose que les autorisations de programme et d’engagement soient systématiquement assorties d’un calendrier prévisionnel d’exécution.

Actuellement, aucune information n’est prévue sur les échéanciers de réalisation des autorisations de programme et d’engagement. Il est important de renforcer la vision pluriannuelle de l’articulation entre les autorisations et les crédits de paiement.

Pour mémoire, les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant un exercice budgétaire pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations correspondantes.

Aujourd’hui, lors des séances budgétaires, nous avons une visibilité des crédits de paiement uniquement sur ceux déjà payés et sur ceux de l’exercice.













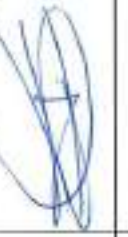






Pour le groupe écologiste, il est important que notre collectivité progresse sur ce sujet. Nous souhaitons une transparence financière afin que les élu.es puissent mieux expliquer l’action du Département du Nord auprès des citoyen.nes.

ARRÊTÉ - SIGNATURES

Présenté par le Président du Conseil Départemental










Délibéré par le Conseil Départemental

A Lille, le 26 juin 2023

ACHIBA S.	ARLABOSSE M.	BAILLEUL B.	BARTHOLOMEUS G.	BAUDOUX B.
				
BEAUCHAMP C.	BÉCUE D.	BELLEVAL V.	BERNARD P.M	BOCQUET S.
				
BOISSEAUX A.S	BRICOUT F.	BRIDOUX J.	CADART F.X	CAILLIÈRE B.
				
CAREMELLE O.	CAREMELLE Y.	CATHELAIN L.	CAUCHE R.	CHAMPAULT M.
				

CHOAIN I. 	CHRISTOPHE P. 	CIETERS M. 	CLERC S. 	COEVOET B. 
CONSEIL V. 	DECODTS C. 	DEGALLIAIX L. 	DELANNOY F. 	DELRUE S. 
DENYS A. 	DEROEUX C. 	DESCAMPS- MARQUILLY B. 	DETAVERNIER J.L. 	DEVOS C. 
DIEUSAERT S. 	DULIEU JC. 	EVARD M. 	FAHEM S. 	FAUCHILLE L. 
FERNANDEZ I. 	GOKEL J. 	GRÉAUME M. 	GUIZIOU M. 	HIRAUX M. 

HOUSSIN J.	JAMELIN S.	LABADENS S.	LEBLANC N.	LEDOUX V.
				
LEFEBVRE M.	LEPRETRE S.	LETARD V.	LUCAS M.	MANIER D.
	<i>excuse</i>			
MARTIN F.	MASSE E.	MIKOLAJCZAK A.	MONNET L.	PARMENTIER LECOCQ C.
				
PERIN L.	PICK M.A.	PLOUY M.	POIRET C.	QUATREBOEUF M.H.
				
RENAUD E.	RINGOT B.	ROUSSELLE M.P.	SANCHEZ C.	SANDRA M.
				

SCAVENNEC C.	SEELS F.	SEGUIN S.	SIEGLER N.	TONNERRE DESMET M.
				
VALOIS P.	VAN CAUWENBERGE A	VANPEENNE A.	VERFAILLIEJ.N.	WAYMEL P.
				
ZAWIEJA DENIZON I.	ZOUGGAGH K.			
				

0.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318354A-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 30 juin 2023

Publié le 30 juin 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 JUIN 2023
SEANCE DU 26 JUIN 2023**

Suite à la convocation en date du 9 juin 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents: Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Michel PLOUY donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s): Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Nicolas LEBLANC, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET : Compte administratif 2022 - budget annexe Laboratoire départemental

Vu le rapport DFCG/2023/210

Vu l'avis en date du 19 juin 2023 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

DECIDE à la majorité:

- d'adopter, conformément à l'article L. 3312-5 du CGCT, le compte administratif du budget annexe Laboratoire du Département pour l'exercice 2022 tel qu'il est présenté dans ce rapport et tel qu'il figure dans la maquette (annexe 1) ;

Le compte administratif a été arrêté à 2 615 082,26 € en dépenses et à 2 680 256,45 € en recettes, et, dégage un excédent de clôture pour 2022 en section d'investissement de 65 174,19 € et un excédent d'investissement cumulé de 363 858,48 €, qui se décompose comme suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice	0,00 €
Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs	0,00 €
Résultat cumulé de fonctionnement	0,00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	65 174,19 €
Résultat d'investissement des exercices antérieurs	298 684,29 €
Résultat cumulé d'investissement	363 858,48 €
Résultat net final	363 858,48 €

- de reprendre l'excédent d'investissement du budget annexe du Laboratoire public départemental de 363 858,48 € en recette d'investissement compte 001 au budget supplémentaire 2022 ;
- d'admettre en non-valeur les titres présentés en annexe 2 pour un montant de 53,94 €.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 17.

69 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Monsieur BAUDOUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

En application du 2^{ème} alinéa de l'article L.3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur POIRET, Président du Conseil départemental du Nord, a assisté au débat, mais a quitté la salle préalablement au vote sur le Compte Administratif 2022 en cédant la Présidence à Madame BECUE, 1^{ère} Vice-Présidente.

Vote intervenu à 12 h 50.

Au moment du vote, 67 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 9

Absents sans procuration : 5

N'a pas pris part au vote : 1 (Le Président du Conseil départemental du Nord en application de l'article L.3312-5 du CGCT)

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	76
Majorité des suffrages exprimés :	39
Pour :	70 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Madame BAILLEUL, Madame DECODTS et Madame DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

Annexe 2 :

Liste des admissions en non-valeur

CA 2022

Budget Annexe Laboratoire

Exercice	Titre	Montant du titre	Non valeur proposée Payeur	Date Liste	Référence liste
2013	7069	17,94	17,94	28/04/2022	1
2017	62	18,00	18,00	28/04/2022	1
2021	88	18,00	18,00	07/07/2022	2
	Totaux	53,94	53,94		

I - INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE - DETAIL DES RESTES A REALISER EN DEPENSES

I
C2

Classe / Art. (1)	Libellé	(0)	Dépenses engagées non exécutées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL			
900	Services généraux		0,00
901	Sécurité		0,00
902	Enseignement		0,00
903	Culture, jeunesse, sports et loisirs		0,00
904	Prévention médico-sociale		0,00
905	Action sociale		0,00
905-4	Revenu minimum d'insertion		0,00
905-6	Revenu de solidarité active		0,00
906	Réseaux et infrastructures		0,00
907	Aménagement et environnement		0,00
908	Transports		0,00
909	Développement		0,00
910	Services généraux		0,00
911	Sécurité		0,00
912	Enseignement		0,00
913	Culture, jeunesse, sports et loisirs		0,00
914	Prévention médico-sociale		0,00
915	Action sociale		0,00
915-4	Revenu minimum d'insertion		0,00
915-6	Revenu de solidarité active		0,00
916	Réseaux et infrastructures		0,00
917	Aménagement et environnement		0,00
918	Transports		0,00
918	Développement		0,00
921	Taxes non affectées		0,00
922	Dotations et participations		0,00
923	Dettes et autres opérations financières		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL			
930	Services généraux		0,00
931	Sécurité		0,00
932	Enseignement		0,00
933	Culture, jeunesse, sports et loisirs		0,00
934	Prévention médico-sociale		0,00
935	Action sociale		0,00

Chap. / Art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
935-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
935-5	Personnes dépendantes (APA)	0,00
935-8	Revenu de solidarité active	0,00
936	Réseaux et infrastructures	0,00
937	Aménagement et environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Développements	0,00
940	Impôts directs	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'étus	0,00

(1) Sur 944 le revenu de solidarité active

Par procuration

 Yves LEGLIÈRE
 Inspecteur des Finances Publiques

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES

Chap. / Art. (1)	Libelle	FR	Tilbes restant à amettre	F
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL				
900	Services généraux			0,00
901	Sécurité			0,00
902	Enseignement			0,00
903	Culture, jeunesse, sports et loisirs			0,00
904	Prévention médico-sociale			0,00
905	Action sociale			0,00
905-4	Revenu minimum d'insertion			0,00
905-6	Revenu de solidarité active			0,00
906	Revenu et infrastructures			0,00
907	Aménagement et environnement			0,00
908	Transports			0,00
909	Développement			0,00
910	Services généraux			0,00
911	Sécurité			0,00
912	Enseignement			0,00
913	Culture, jeunesse, sports et loisirs			0,00
914	Prévention médico-sociale			0,00
915	Action sociale			0,00
915-4	Revenu minimum d'insertion			0,00
915-6	Revenu de solidarité active			0,00
916	Revenu et infrastructures			0,00
917	Aménagement et environnement			0,00
918	Transports			0,00
919	Développement			0,00
921	Taxes non affectées			0,00
922	Dotations et participations			0,00
923	Dotations et autres opérations financières			0,00
954	Produit des cessions d'immobilisables			0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL				
930	Services généraux		(0)	0,00
931	Sécurité			0,00
932	Enseignement			0,00
933	Culture, jeunesse, sports et loisirs			0,00
934	Prévention médico-sociale			0,00
935	Action sociale			0,00

Chap. (Art. 1)	Libellé	Titrés rétroactifs
935-4	Revenu minimum d'insertion	0,00
935-5	Pensions dépendantes (APA)	0,00
935-6	Revenu de solidarité active	0,00
936	Rezeaux et infrastructures	0,00
937	Aménagement et environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Developpement	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Operations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

* L'indiquer le cas échéant de manière explicite en notes.

Par procuration













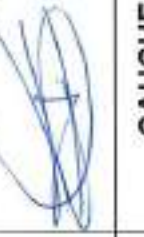






 Jean-François
 Inspecteur des Finances Publiques

ARRÊTÉ - SIGNATURES


Présenté par le Président du Conseil Départemental










Délibéré par le Conseil Départemental

A Lille, le 26 juin 2023

ACHIBA S.	ARLABOSSE M.	BAILLEUL B.	BARTHOLOMEUS G.	BAUDOUX B.
				
BEAUCHAMP C.	BÉCUE D.	BELLEVAL V.	BERNARD P.M	BOCQUET S.
				
BOISSEAUX A.S	BRICOUT F.	BRIDOUX J.	CADART F.X	CAILLIERET B.
				
CAREMELLE O.	CAREMELLE Y.	CATHELAIN L.	CAUCHE R.	CHAMPAULT M.
				

CHOAIN I. 	CHRISTOPHE P. 	CIETERS M. 	CLERC S. 	COEVOET B. 
CONSEIL V. 	DECODTS C. 	DEGALLIAIX L. 	DELANNOY F. 	DELRUE S. 
DENYS A. 	DEROEUX C. 	DESCAMPS- MARQUILLY B. 	DETAVERNIER J.L. 	DEVOS C. 
DIEUSAERT S. 	DULIEU JC. 	EVARD M. 	FAHEM S. 	FAUCHILLE L. 
FERNANDEZ I. 	GOKEL J. 	GRÉAUME M. 	GUIZIOU M. 	HIRAUX M. 

HOUSSIN J.	JAMELIN S.	LABADENS S.	LEBLANC N.	LEDOUX V.
				
LEFEBVRE M.	LEPRETRE S.	LETARD V.	LUCAS M.	MANIER D.
	<i>excuse</i>			
MARTIN F.	MASSE E.	MIKOLAJCZAK A.	MONNET L.	PARMENTIER LECOCQ C.
				
PERIN L.	PICK M.A.	PLOUY M.	POIRET C.	QUATREBOEUF S. M.H.
				
RENAUD E.	RINGOT B.	ROUSSELLE M.P.	SANCHEZ C.	SANDRA M.
				

SCAVENNEC C.	SEELS F.	SEGUIN S.	SIEGLER N.	TONNERRE DESMET M.
				
VALOIS P.	VAN CAUWENBERGE A	VANPEENNE A.	VERFAILLIEJ. N.	WAYMEL P.
				
ZAWIEJA DENIZON I.	ZOUGGAGH K.			
				

0.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318352F-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 3 juillet 2023

Publié le 4 juillet 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 JUIN 2023
SEANCE DU 26 JUIN 2023**

Suite à la convocation en date du 9 juin 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents: Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Michel PLOUY donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s): Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Nicolas LEBLANC, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET : Compte de gestion 2022 - Budget principal

Vu le rapport DFCG/2023/207

Vu l'avis en date du 19 juin 2023 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

DECIDE à la majorité:

- d'arrêter les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget principal départemental tels que constatés dans le compte de gestion 2022 ;
 - de constater que les résultats du compte de gestion 2022 sont conformes à ceux du compte administratif 2022 du budget principal ;
 - de déclarer que le compte de gestion 2022 du budget principal départemental dressé par Monsieur le Comptable du Trésor n'appelle aucune observation.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 17.

69 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Monsieur BAUDOUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 12 h 50.

Au moment du vote, 68 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	9
Absents sans procuration :	5
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	77 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	77
Majorité des suffrages exprimés :	39
Pour :	71 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Madame BAILLEUL, Madame DECODTS et Madame DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE



DEPARTEMENT DU NORD - BP
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M ESPY Joël

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 05/04/2023

059090 P.DEP NORD

Nomenclature M52 fonction
Voté par Exécution fonction

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2	Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5	Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	22
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 23
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 24
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 34
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	52
	1 Balance des comptes	Etat III-1 53
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 122
4EME PARTIE	: Page des signatures	123

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	721 630,18	Dotations	1 279 255,49
Terrains	122 565,80	Fonds Globalisés	1 205 655,76
Constructions	2 644 132,24	Réserves	4 267 823,29
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	4 086 171,08	Différences sur réalisations d'immobilisations	-103 222,28
Immobilisations corporelles en cours	376 051,83	Report à nouveau	173 635,30
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	87 878,14	Résultat de l'exercice	148 692,19
Autres immobilisations corporelles	120 865,65	Subventions transférables	70 356,35
Total immobilisations corporelles (nettes)	7 437 664,74	Subventions non transférables	112 221,05
Immobilisations financières	6 013,67	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	10 709,27
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 165 308,60	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	7 165 126,42
Créances	103 071,77	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	99 500,00
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	1 179 496,88
Disponibilités	257 945,94	Fournisseurs ⁽²⁾	61 946,71
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	48 619,22
TOTAL ACTIF CIRCULANT	361 017,71	Total dettes à court terme	110 565,93
Comptes de régularisations	12 288,18	TOTAL DETTES	1 290 062,81
		Comptes de régularisations	-16 074,75
TOTAL ACTIF	8 538 614,48	TOTAL PASSIF	8 538 614,48

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	1 049 459 546,05	422 745 606,55	626 713 939,50	585 978 745,68
	Autres immobilisations incorporelles	153 621 875,51	58 902 084,36	94 719 791,15	84 426 031,98
	Immobilisations incorporelles en cours	196 454,06		196 454,06	139 640,39
	En toute propriété : Terrains	135 523 420,70	12 990 553,59	122 532 867,11	121 637 425,63
	En toute propriété: Constructions	3 293 811 430,40	655 128 447,53	2 638 682 982,87	2 654 173 720,54
	En toute propriété : Constr sol d'autrui	1 216 213,09	84 695,11	1 131 517,98	1 131 517,98
	En tte prop : Réseaux install de voirie	4 118 803 709,28	32 632 626,88	4 086 171 082,40	4 014 848 910,07
	En toute propriété : Oeuvres d'art	24 383 615,16		24 383 615,16	23 454 257,12
	En toute propriété : Autres immob corpo	298 365 518,78	201 977 409,77	96 388 109,01	91 729 043,63
	En toute propriété : Immob en cours	376 051 827,74		376 051 827,74	374 485 824,58
	En tte prop: Immob affectées à un sce				
	Immo mises en concession ou à dispo	87 878 144,29		87 878 144,29	87 878 144,29
	Reçues mise à dispo : Terrains				
	Reçues mise à dispo : Constructions				
	Reçues mise à dispo : Constr sol autrui				
	Reçues mise à dispo : Rés install voirie				
	Reçues mise à dispo : Collections et uv				
Immo C mise à dispo : Autres immos corpo					
MONTANT A REPORTER	9 539 311 755,06	1 384 461 423,79	8 154 850 331,27	8 039 883 261,89	

BILAN (en Euros)

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	9 539 311 755,06	1 384 461 423,79	8 154 850 331,27	8 039 883 261,89
	Terrains recus au titre d'affectation	32 928,99		32 928,99	32 928,99
	Construct reçues au titre d'affectation	8 407 450,07	4 089 710,40	4 317 739,67	4 598 526,67
	Reçues en affectat : Construc sol autrui				
	Reçues en affectat : Rés instal voirie				
	Reçues en affectat : Oeuvres d'art	71 061,75		71 061,75	71 061,75
	Reçues en affectat : Autres immob corpo	84 291,31	61 424,10	22 867,21	24 197,21
	Participations et créances rattachées	3 014 650,52		3 014 650,52	3 269 982,93
	Autres titres immobilisés	47,24		47,24	47,24
	Avances en garanties d'emprunt				
	Prêts	611 503,19		611 503,19	400 286,12
Immob financières : Autres créances	2 387 466,52		2 387 466,52	2 436 232,56	
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		9 553 921 154,65	1 388 612 558,29	8 165 308 596,36	8 050 716 525,36

BILAN (en Euros)

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours: Production				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	2 433 104,10		2 433 104,10	23 727 979,95
	Créances douteuses et irrécouvrables				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	6 355 657,94		6 355 657,94	11 028 790,04
	Créances sur les budgets annexes				
	Opérations pour le compte de tiers	31 419 957,74		31 419 957,74	31 228 093,10
	Créances: Autres créances	62 863 051,42		62 863 051,42	54 657 130,89
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	257 945 939,79		257 945 939,79	133 838 626,41
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		361 017 710,99		361 017 710,99	254 480 620,39

BILAN (en Euros)

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser	12 288 177,21		12 288 177,21	1 039 963,62
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	12 288 177,21		12 288 177,21	1 039 963,62
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	9 927 227 042,85	1 388 612 558,29	8 538 614 484,56	8 306 237 109,37

BILAN (en Euros)

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Fonds internes : dotations	1 279 255 485,49	1 278 641 430,77
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	4 267 823 287,90	4 177 969 779,88
	Neutralisation des amortissements		
	Report à nouveau	173 635 299,21	73 479 714,59
	Résultat de l'exercice	148 692 194,52	190 009 092,64
	Subventions rattachées aux actifs amort	70 356 353,92	59 346 708,42
	Différences sur réalisations d'immob	-103 222 276,79	-94 253 628,18
	Fonds d'investissement	1 205 655 762,42	1 179 954 101,29
	Subventions non rattachées aux actifs a	112 221 049,47	108 350 179,69
	Droits de l'affectant	2 299 622,79	2 299 622,79
	Droits du remettant	8 409 645,46	8 409 645,46
FONDS PROPRES TOTAL I	7 165 126 424,39	6 984 206 647,35	

BILAN (en Euros)

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022		Exercice 2021	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		90 000 000,00		40 000 000,00
	Provisions pour charges		9 500 000,00		9 500 000,00
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		99 500 000,00		49 500 000,00

BILAN (en Euros)

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des établissements finan	1 179 450 592,44	1 175 496 187,67
	Emprunts et dettes financières divers	46 291,55	46 291,55
	Crédits et lignes de trésorerie	605,42	605,42
	Fournisseurs et comptes rattachés	42 416 444,11	11 291 303,19
	Dettes fiscales et sociales	7 600 091,93	98 123,10
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	953 328,35	2 233 756,94
	Opérations pour le compte de la CE, Deni	246 004,01	129 652,87
	Dettes envers les BA	254 429,76	247 806,83
	Opérations pour le compte de tiers	26 662 352,30	26 549 670,75
	Dettes diverses : Autres dettes	12 902 412,74	41 139 525,68
	Fournisseurs d'immobilisations	19 530 262,22	12 723 026,09
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	1 290 062 814,83	1 269 955 950,09	

BILAN (en Euros)

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	-16 074 754,66	2 574 511,93
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	-16 074 754,66	2 574 511,93
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	8 538 614 484,56	8 306 237 109,37

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus	2 188 759,59	2 126 100,35
Dotations et subventions reçues	839 606,04	857 949,98
Produits des services	3 184,53	3 202,62
Autres produits	40 564,11	29 896,57
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	3 072 114,27	3 017 149,52
Traitements, salaires, charges sociales	536 814,40	506 866,92
Achats et charges externes	116 567,60	109 932,79
Participations et interventions	299 547,23	294 263,99
Dotations aux amortissements et provisions	214 983,29	187 304,00
Autres charges	1 759 596,34	1 740 939,90
Charges courantes non financières	2 927 508,87	2 839 307,60
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	144 605,41	177 841,93
Produits courants financiers	24,60	1,13
Charges courantes financières	18 755,03	17 629,03
RESULTAT COURANT FINANCIER	-18 730,43	-17 627,89
RESULTAT COURANT	125 874,98	160 214,04
Produits exceptionnels	45 426,01	65 365,03
Charges exceptionnelles	22 608,79	35 569,97
RESULTAT EXCEPTIONNEL	22 817,21	29 795,06
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	148 692,19	190 009,09

COMPTE DE RESULTAT 2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Pdts non financiers: Impôts locaux	350 728 325,00	350 709 361,00
Pdts non financ : Autres impôts et taxes	1 838 031 266,76	1 775 390 988,08
Produits services, domaine et ventes div	3 184 528,53	3 202 623,62
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprises amortis prov (non financiers)		
Pdts non financiers : Transferts charges		
Autres produits	40 564 109,75	29 896 566,59
Dotations de l'Etat	540 288 732,29	542 160 753,24
Subventions et participations	222 391 696,60	214 357 009,52
Autres attributions (péréquat, compensa)	76 925 613,54	101 432 220,63
TOTAL I	3 072 114 272,47	3 017 149 522,68
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	393 695 402,19	368 829 647,19
Charges sociales	143 118 996,92	138 037 275,01
Achats et charges externes	116 567 604,49	109 932 788,48
Chgs non financières: Impôts et taxes	7 149 079,30	6 872 618,59
Dotations amortissements des immob	164 983 291,27	147 303 995,28
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations provisions (non financières)	50 000 000,00	40 000 000,00
Autres charges	1 752 566 621,28	1 734 188 594,83
Contributions obligatoires	190 756 040,37	183 125 695,45
Participations	19 092 642,34	19 896 389,37
Particip et interventions : Subventions	89 579 187,02	91 120 591,57
TOTAL II	2 927 508 865,18	2 839 307 595,77
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	144 605 407,29	177 841 926,91
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mobilières, créances de l'actif	1 158,60	1 133,62
Autres intérêts et produits assimilés	23 377,17	
Gains de change		0,66
Produit net sur cessions de VMP	63,80	
Pdts financiers: Reprises provisions		
Pdts financiers: Transferts de charges		
TOTAL III	24 599,57	1 134,28
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	18 754 919,45	17 628 982,91
Pertes de change	107,75	42,17
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations amo et prov (financières)		

COMPTE DE RESULTAT 2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
TOTAL IV	18 755 027,20	17 629 025,08
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-18 730 427,63	-17 627 890,80
A + B - RESULTAT COURANT	125 874 979,66	160 214 036,11
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Pdts excep op gestion : Subventions		
Pdt excep op gestion : Autres opérations	6 997 163,53	5 884 247,89
Produits des cessions d'immobilisations	19 727 619,15	32 351 657,45
Différences sur réalisations (négatives)	776 372,92	405 660,66
Neutralisation des amortissements		
Pdt excep op capital : Autres opérations	17 924 852,22	26 723 460,37
Pdts excep : Reprises sur provisions		
Pdts excep : Transferts de charges		
TOTAL V	45 426 007,82	65 365 026,37
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions	170 000,00	
Chg excep op gestion : Autres opérations	1 934 800,89	2 796 114,78
Valeur comptable des immo cédées	12 512 967,47	18 025 590,01
Différences sur réalisations (positives)	7 991 024,60	14 731 728,10
Chg excep op capital : Autres opérations		16 536,95
Dot. amort. et prov exceptionnelles		

COMPTE DE RESULTAT 2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
TOTAL VI	22 608 792,96	35 569 969,84
C.1 - RESULTAT EXCEPTIONNEL COMPTABLE (V-VI-776+676)	30 031 866,54	44 121 123,97
C.2 - RESULTAT EXCEPTIONNEL BUDGETAIRE (V-VI)	22 817 214,86	29 795 056,53
Total des produits hors neutralisation (I+III+V-776)	3 116 788 506,94	3 082 110 022,67
Total des charges hors neutralisation (II+IV+VI-676)	2 960 881 660,74	2 877 774 862,59
D.1 - RESULTAT COMPTABLE hors neutralisations (A+B+C.1)	155 906 846,20	204 335 160,08
Neutralisation budgétaire des plus et moins values (7761-6761)	-7 214 651,68	-14 326 067,44
Neutralisation budgétaire d'amortissements (7768)		
D.2 - RESULTAT DE L'EXERCICE (A+B+C.2)	148 692 194,52	190 009 092,64

Opérations Compte de Tiers

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4542-110	299 844,79		194 146,64	2 282,00	491 709,43	
4542-1101	2 985 495,36				2 985 495,36	
4544-111	267 707,63				267 707,63	
4581-12	5 881 154,03				5 881 154,03	
4582-12		3 671 198,12		43 649,22		3 714 847,34
4581-14	1 077,27				1 077,27	
4582-14		803,33				803,33
4581-17	12 763 055,42				12 763 055,42	
4582-17		12 676 861,53				12 676 861,53
4551-18	8 675 514,58				8 675 514,58	
4552-18		8 657 346,26		18,14		8 657 364,40
4581-201	354 244,02				354 244,02	

Opérations Compte de Tiers

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4582-201		735 429,95				735 429,95
4542-2101		615 337,92				615 337,92
4544-211		192 693,64	5 999,80	75 013,99		261 707,83

Résultats budgétaires de l'exercice

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	736 921 452,94	3 226 032 124,90	3 962 953 577,84
Titres de recette émis (b)	475 652 450,67	3 187 618 634,41	3 663 271 085,08
Réductions de titres (c)		27 936 591,31	27 936 591,31
Recettes nettes (d = b - c)	475 652 450,67	3 159 682 043,10	3 635 334 493,77
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	736 921 452,94	3 226 032 124,90	3 962 953 577,84
Mandats émis (f)	468 261 898,21	3 061 725 626,78	3 529 987 524,99
Annulations de mandats (g)	134 214,96	50 735 778,20	50 869 993,16
Depenses nettes (h = f - g)	468 127 683,25	3 010 989 848,58	3 479 117 531,83
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	7 524 767,42	148 692 194,52	156 216 961,94
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-89 853 508,02		7 524 767,42		-82 328 740,60
Fonctionnement	263 488 807,23	89 853 508,02	148 692 194,52		322 327 493,73
TOTAL I	173 635 299,21	89 853 508,02	156 216 961,94		239 998 753,13
II - Budgets des services à caractère administratif 00401-DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT					
Investissement	298 684,29		65 174,19		363 858,48
Fonctionnement					
Sous-Total	298 684,29		65 174,19		363 858,48
TOTAL II	298 684,29		65 174,19		363 858,48
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	173 933 983,50	89 853 508,02	156 282 136,13		240 362 611,61

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
001	Solde d'execution de la section d'investissement reporté		89 847 895,81	89 847 895,81				89 847 895,81
900	Services generaux	44 309 173,79	182 000,00	44 491 173,79	40 423 180,20	385,61	40 422 794,59	4 068 379,20
902	Enseignement	80 169 000,00	6 010 000,00	86 179 000,00	79 396 899,18	9 255,76	79 387 643,42	6 791 356,58
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	10 842 244,00	792 000,00	11 634 244,00	7 869 053,04		7 869 053,04	3 765 190,96
904	Prevention medico-sociale	70 000,00	100 000,00	170 000,00	17 824,62		17 824,62	152 175,38
905	Action sociale (hors 9054 RMI et 9056 RSA)	11 234 200,00	2 020 000,00	13 254 200,00	9 882 162,04		9 882 162,04	3 372 037,96
906	Reseaux et infrastructures	96 317 750,00	6 443 206,40	102 760 956,40	79 934 764,26	88 768,07	79 845 996,19	22 914 960,21
907	Amenagement et environnement	5 890 500,00	280 000,00	6 170 500,00	4 522 435,14	20 021,64	4 502 413,50	1 668 086,50
909	Developpement	1 048 000,00	-13 000,00	1 035 000,00	406 088,43		406 088,43	628 911,57
910	Services generaux	55 000,00		55 000,00				55 000,00
911	Securite	4 000 000,00		4 000 000,00	4 000 000,00		4 000 000,00	
912	Enseignement	1 664 000,00		1 664 000,00	1 323 214,27		1 323 214,27	340 785,73
913	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	536 000,00	115 031,00	651 031,00	643 102,88		643 102,88	7 928,12
914	Prevention medico-sociale	720 000,00	-430 000,00	290 000,00	199 548,00		199 548,00	90 452,00
915	Action sociale (hors 9154 RMI et 9156 RSA)	19 785 500,00	1 160 000,00	20 945 500,00	17 743 267,92	15 783,88	17 727 484,04	3 218 015,96
916	Reseaux et infrastructures	810 110,00	-237 206,40	572 903,60	453 851,10		453 851,10	119 052,50
917	Amenagement et environnement	50 567 730,00	7 251 359,21	57 819 089,21	57 286 823,12		57 286 823,12	532 266,09
918	Transports	5 340 000,00		5 340 000,00	5 340 000,00		5 340 000,00	
919	Developpement	1 060 000,00	1 400 674,00	2 460 674,00	1 841 227,65		1 841 227,65	619 446,35
923	Dettes et autres operations financieres	225 179 612,21	66 000,00	225 245 612,21	124 980 269,84		124 980 269,84	100 265 342,37

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
924	Operations pour compte de tiers	507 000,00	31 000,00	538 000,00	200 146,44		200 146,44	337 853,56
925	Operations patrimoniales	43 920 300,00		43 920 300,00	13 970 199,28		13 970 199,28	29 950 100,72
926	Transferts entre les sections	17 100 000,00	776 372,92	17 876 372,92	17 827 840,80		17 827 840,80	48 532,12
TOTAL		621 126 120,00	115 795 332,94	736 921 452,94	468 261 898,21	134 214,96	468 127 683,25	268 793 769,69

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
900	Services generaux	3 711 754,00		3 711 754,00	325 388,58		325 388,58	3 386 365,42
902	Enseignement	19 979 246,00		19 979 246,00	21 955 919,60		21 955 919,60	-1 976 673,60
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 790 000,00		4 790 000,00	3 986 914,06		3 986 914,06	803 085,94
905	Action sociale (hors 9054 RMI et 9056 RSA)	825 000,00		825 000,00	969 798,38		969 798,38	-144 798,38
906	Reseaux et infrastructures	9 071 300,00		9 071 300,00	4 671 436,91		4 671 436,91	4 399 863,09
907	Amenagement et environnement	220 000,00		220 000,00	541 223,14		541 223,14	-321 223,14
915	Action sociale (hors 9154 RMI et 9156 RSA)				2 122 709,21		2 122 709,21	-2 122 709,21
916	Reseaux et infrastructures				28 920,00		28 920,00	-28 920,00
917	Amenagement et environnement				2 366 499,60		2 366 499,60	-2 366 499,60
919	Developpement				178 017,43		178 017,43	-178 017,43
922	Dotations et participations	29 580 100,00		29 580 100,00	25 701 661,13		25 701 661,13	3 878 438,87
923	Dettes et autres operations financieres	284 978 063,00	28 153 045,02	313 131 108,02	213 300 530,65		213 300 530,65	99 830 577,37
924	Operations pour compte de tiers				45 949,36		45 949,36	-45 949,36
925	Operations patrimoniales	43 920 300,00		43 920 300,00	13 970 199,28		13 970 199,28	29 950 100,72
926	Transferts entre les sections	166 000 000,00	20 503 992,07	186 503 992,07	185 487 283,34		185 487 283,34	1 016 708,73
951	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	36 365 357,00	86 865 915,00	123 231 272,00				123 231 272,00
954	produit de cessions d immobilisation	21 685 000,00	-19 727 619,15	1 957 380,85				1 957 380,85
TOTAL		621 126 120,00	115 795 332,94	736 921 452,94	475 652 450,67		475 652 450,67	261 269 002,27

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
930	Services generaux	138 255 451,00	3 966 948,24	142 222 399,24	135 076 566,77	690 469,13	134 386 097,64	7 836 301,60
931	Securite	97 000 000,00		97 000 000,00	97 000 000,00		97 000 000,00	
932	Enseignement	155 598 456,00	4 427 338,31	160 025 794,31	154 665 055,17	392 042,23	154 273 012,94	5 752 781,37
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	32 559 667,00	1 718 645,00	34 278 312,00	32 528 025,82	464 455,32	32 063 570,50	2 214 741,50
934	Prevention medico-sociale	81 113 595,00	7 630 100,00	88 743 695,00	86 615 136,38	286 357,67	86 328 778,71	2 414 916,29
935	Action sociale (hors 9354 RMI, 9355 APA et 9356 RSA)	1 146 263 349,20	53 963 699,71	1 200 227 048,91	1 226 825 887,05	27 705 749,21	1 199 120 137,84	1 106 911,07
9354	Revenu minimum d'insertion	820 800,00	-25 000,00	795 800,00	617 906,09		617 906,09	177 893,91
9355	Personnes dependantes APA	276 692 394,80	11 305 861,00	287 998 255,80	289 848 067,33	10 100 635,51	279 747 431,82	8 250 823,98
9356	Revenu de solidarite active	710 384 100,00	2 791 980,00	713 176 080,00	663 350 127,22	540 037,67	662 810 089,55	50 365 990,45
936	Reseaux et infrastructures	60 780 213,00	2 891 370,57	63 671 583,57	61 671 052,33	271 508,72	61 399 543,61	2 272 039,96
937	Amenagement et environnement	9 661 667,00	476 975,00	10 138 642,00	10 058 485,38	570 668,91	9 487 816,47	650 825,53
938	Transports	75,00		75,00				75,00
939	Developpement	6 511 321,00	477 300,00	6 988 621,00	5 900 995,39	12 000,00	5 888 995,39	1 099 625,61
940	Impositions directes	50 000,00		50 000,00				50 000,00
941	Autres impots et taxes	33 050 000,00		33 050 000,00	38 935 168,21	6 484 912,00	32 450 256,21	599 743,79
943	Operations financieres	19 559 075,00	625 000,00	20 184 075,00	22 263 244,67	3 216 941,83	19 046 302,84	1 137 772,16
944	Frais de fonctionnement des groupes d'elus	888 479,00		888 479,00	882 625,63		882 625,63	5 853,37
945	Provisions	35 000 000,00	15 000 000,00	50 000 000,00	50 000 000,00		50 000 000,00	
946	Transferts entre les sections	166 000 000,00	20 503 992,07	186 503 992,07	185 487 283,34		185 487 283,34	1 016 708,73
952	Dépenses imprévues (dépenses)		6 858 000,00	6 858 000,00				6 858 000,00

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
953	Virement à la section d'investissement (dépenses)	36 365 357,00	86 865 915,00	123 231 272,00				123 231 272,00
TOTAL		3 006 554 000,00	219 478 124,90	3 226 032 124,90	3 061 725 626,78	50 735 778,20	3 010 989 848,58	215 042 276,32

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
002	Resultat de fonctionnement reporte	543 672,38	173 091 626,83	173 635 299,21				173 635 299,21
930	Services generaux	15 857 084,62	20 410 084,75	36 267 169,37	29 748 221,11	27 936,70	29 720 284,41	6 546 884,96
932	Enseignement	4 855 997,00		4 855 997,00	5 669 069,42	33 082,78	5 635 986,64	-779 989,64
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 229 571,00		1 229 571,00	1 473 720,09	6 776,41	1 466 943,68	-237 372,68
934	Prevention medico-sociale	6 690 040,00		6 690 040,00	3 979 203,37	200 103,43	3 779 099,94	2 910 940,06
935	Action sociale (hors 9354 RMI, 9355 APA et 9356 RSA)	116 891 823,00	6 518 706,00	123 410 529,00	109 383 798,90	5 390 468,95	103 993 329,95	19 417 199,05
9354	Revenu minimum d'insertion				29 929,55		29 929,55	-29 929,55
9355	Personnes dependantes APA	98 559 318,00	3 485 800,00	102 045 118,00	105 418 423,63	92 531,62	105 325 892,01	-3 280 774,01
9356	Revenu de solidarité active	37 691 883,00	7 500 000,00	45 191 883,00	52 413 796,39	109 221,08	52 304 575,31	-7 112 692,31
936	Reseaux et infrastructures	1 488 184,00	55 640,00	1 543 824,00	2 015 328,76	6 559,24	2 008 769,52	-464 945,52
937	Amenagement et environnement	15 999 598,00	139 894,40	16 139 492,40	13 256 850,50	357 893,10	12 898 957,40	3 240 535,00
939	Developpement	463 960,00		463 960,00	492 093,54		492 093,54	-28 133,54
940	Impositions directes	349 014 400,00		349 014 400,00	372 360 465,00	21 632 140,00	350 728 325,00	-1 713 925,00
941	Autres impots et taxes	1 702 945 600,00	7 000 000,00	1 709 945 600,00	1 837 166 084,63	15 352,00	1 837 150 732,63	-127 205 132,63
942	Dotations et participations	637 214 800,00	500 000,00	637 714 800,00	634 695 058,29	64 526,00	634 630 532,29	3 084 267,71
943	Operations financieres				1 679 598,46		1 679 598,46	-1 679 598,46
944	Frais de fonctionnement des groupes d'elus	8 069,00		8 069,00	9 151,97		9 151,97	-1 082,97
946	Transferts entre les sections	17 100 000,00	776 372,92	17 876 372,92	17 827 840,80		17 827 840,80	48 532,12
TOTAL		3 006 554 000,00	219 478 124,90	3 226 032 124,90	3 187 618 634,41	27 936 591,31	3 159 682 043,10	66 350 081,80

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
900202	Services généraux : Administration générale Administration générale collectivité (autres moyens)	40 423 180,20	385,61	40 422 794,59
SOUS-TOTAL CHAPITRE 900	Services generaux	40 423 180,20	385,61	40 422 794,59
9020	Enseignement Services communs	21 353,27		21 353,27
90221	Enseignement : Enseignement du second degré collèges	79 375 545,91	9 255,76	79 366 290,15
SOUS-TOTAL CHAPITRE 902	Enseignement	79 396 899,18	9 255,76	79 387 643,42
90311	Culture vie sociale jeunesse sports et loisirs Culture Action artistiques et actions culturelles	775 253,76		775 253,76
90312	Culture vie sociale jeunesse sports et loisirs Culture Patrimoine (monuments)	1 219,63		1 219,63
90313	Culture vie sociale jeunesse sports et loisirs Culture Bibliothèques et médiathèques	579 197,59		579 197,59
90314	Culture vie sociale jeunesse sports et loisirs Culture Musée	6 029 390,44		6 029 390,44
90315	Culture vie sociale jeunesse sports et loisirs Culture Service d'archives	483 991,62		483 991,62
SOUS-TOTAL CHAPITRE 903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	7 869 053,04		7 869 053,04
9040	Prévention médico-sociale Services communs	17 824,62		17 824,62
SOUS-TOTAL CHAPITRE 904	Prevention medico-sociale	17 824,62		17 824,62
9050	Action sociale Services communs	7 163 926,46		7 163 926,46
9051	Action sociale Famille et enfance	2 585 408,86		2 585 408,86
9052	Action sociale Personnes handicapées	127 427,48		127 427,48
90538	Autres	5 399,24		5 399,24
SOUS-TOTAL CHAPITRE 905	Action sociale (hors 9054 RMI et 9056 RSA)	9 882 162,04		9 882 162,04
9060	Réseaux infrastructures Services communs	19 798,30		19 798,30
90621	Réseaux infrastructures Routes et voiries Réseau routier départemental	79 310 345,80	88 768,07	79 221 577,73
9064	Réseaux infrastructures Infrastructures fluviales maritimes et portuaires	604 620,16		604 620,16
SOUS-TOTAL CHAPITRE 906	Reseaux et infrastructures	79 934 764,26	88 768,07	79 845 996,19
9072	Aménagement et environnement Logement	11 400,00		11 400,00

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
90738	Aménagement et environnement Environnement Autres actions en faveur du milieu naturel	4 511 035,14	20 021,64	4 491 013,50

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 907 9094	Amenagement et environnement Développement économique Développement touristique	4 522 435,14 406 088,43	20 021,64	4 502 413,50 406 088,43
SOUS-TOTAL CHAPITRE 909 9112	Developpement Sécurité Incendie et secours	406 088,43 4 000 000,00		406 088,43 4 000 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 911 91221	Securite Enseignement : Enseignement du second degré collèges	4 000 000,00 1 323 214,27		4 000 000,00 1 323 214,27
SOUS-TOTAL CHAPITRE 912 91311	Enseignement Culture vie sociale jeunesse sports et loisirs Culture Action artistiques et actions culturelles	1 323 214,27 7 511,68		1 323 214,27 7 511,68
91312	Culture vie sociale jeunesse sports et loisirs Culture Patrimoine (monuments)	198 773,38		198 773,38
91314	Culture vie sociale jeunesse sports et loisirs Culture Musée	36 889,42		36 889,42
9132	Culture vie sociale jeunesse sports et loisirs Sports	399 928,40		399 928,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 913 9141	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Prévention médico-sociale PMI et planification familiale	643 102,88 199 548,00		643 102,88 199 548,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 914 9150	Prevention medico-sociale Action sociale Services communs	199 548,00 80 000,00		199 548,00 80 000,00
9151	Action sociale Famille et enfance	6 148 885,13		6 148 885,13
9152	Action sociale Personnes handicapées	763 155,68	15 783,88	747 371,80
91538	Autres	10 751 227,11		10 751 227,11
SOUS-TOTAL CHAPITRE 915 9161	Action sociale (hors 9154 RMI et 9156 RSA) Réseaux infrastructures Eaux et assainissement	17 743 267,92 288 770,28	15 783,88	17 727 484,04 288 770,28
91628	Réseaux infrastructures Routes et voiries Autres réseaux de voirie	165 080,82		165 080,82
SOUS-TOTAL CHAPITRE 916 9170	Reseaux et infrastructures Aménagement et environnement Services communs	453 851,10 49 711 042,00		453 851,10 49 711 042,00
9172	Aménagement et environnement Logement	7 200 663,58		7 200 663,58

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
91738	Aménagement et environnement	375 117,54		375 117,54
	Environnement Autres actions en faveur du milieu naturel			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 917	Amenagement et environnement	57 286 823,12		57 286 823,12
9188	Transports Autres	5 340 000,00		5 340 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 918	Transports	5 340 000,00		5 340 000,00
9191	Développement économique	1 300 674,00		1 300 674,00
	Structure d'animation et de développement économique			
91928	Développement économique	210 109,65		210 109,65
	Agriculture et pêche autres			
9194	Développement économique	330 444,00		330 444,00
	Développement touristique			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 919	Developpement	1 841 227,65		1 841 227,65
9231641	Emprunts en euros	111 551 735,70		111 551 735,70
92316441	Opérations afférentes à l'emprunt	11 333 333,33		11 333 333,33
923204152	Batiments et installations	1 742 047,00		1 742 047,00
9232748	Autres prêts	256 319,85		256 319,85
9232764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	96 833,96		96 833,96
SOUS-TOTAL CHAPITRE 923	Dettes et autres operations financieres	124 980 269,84		124 980 269,84
9244542110	Operations pour compte de tiers - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers : remboursement dépenses	194 146,64		194 146,64
9244544211	Operations pour compte de tiers - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers : aménagement foncier recettes	5 999,80		5 999,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 924	Operations pour compte de tiers	200 146,44		200 146,44
9252031	Frais d'études	28 927,40		28 927,40
9252033	Frais d'insertion	64 825,07		64 825,07
925204412	Batiments et installations	75 052,93		75 052,93
9252051	Concessions et droits similaires	126 558,60		126 558,60
92521311	Batiments administratifs	4 563,00		4 563,00
92521318	Autres batiments publics	53 482,44		53 482,44
92521351	Batiments publics	1 330 006,17		1 330 006,17

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
9252151	Réseaux de voirie	4 209 465,91		4 209 465,91
9252157	Matériel et outillage technique	1 197 117,07		1 197 117,07
925216	Collections et oeuvres d'art	741 768,80		741 768,80
9252181	Installations générales agencements et aménagements divers	73 152,66		73 152,66
9252182	Matériel de transport	674 900,00		674 900,00
92521831	Matériel informatique scolaire	2 194 356,20		2 194 356,20
92521838	Autre matériel informatique	132 172,98		132 172,98
92521841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	8 084,27		8 084,27
92521848	Autres matériels de bureau et mobilier	85 849,44		85 849,44
9252188	Autres	105 000,00		105 000,00
9252312	Agencements et aménagements de terrains	758 033,39		758 033,39
925231312	Bâtiments scolaires	950 465,50		950 465,50
925231314	Bâtiments culturels et sportifs	88 318,84		88 318,84
925231351	Bâtiments publics	26 929,49		26 929,49
92523151	Réseaux de voirie	1 041 169,12		1 041 169,12
SOUS-TOTAL CHAPITRE 925	Operations patrimoniales	13 970 199,28		13 970 199,28
92613911	Etat et établissements nationaux	1 275 423,00		1 275 423,00
92613912	Régions	160 390,00		160 390,00
92613914	Communes et structures intercommunales	436 899,42		436 899,42
92613915	Autres groupements de collectivités et collectivités à statut particulier	788,00		788,00
92613916	Autres établissements publics locaux	118 691,00		118 691,00
926139172	FEDER	273 517,00		273 517,00
92613918	Autres	224 158,00		224 158,00
92613931	Dotation globale équipement (DGE)	496 485,46		496 485,46

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
92613932	Dotation Départementale d'équipement des collèges	12 960 346,00		12 960 346,00
92613935	Produits des amendes de radars automatiques	382 212,00		382 212,00
92613936	Dotation de soutien à l'investissement des départements	721 733,00		721 733,00
92613938	Autres	825,00		825,00
926192	Plus ou moins-value sur cessions d'immobilisations	776 372,92		776 372,92
SOUS-TOTAL CHAPITRE 926	Transferts entre les sections	17 827 840,80		17 827 840,80
TOTAL		468 261 898,21	134 214,96	468 127 683,25

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
900202	Services généraux : Administration générale Administration générale collectivité (autres moyens)	325 388,58		325 388,58
SOUS-TOTAL CHAPITRE 900	Services generaux	325 388,58		325 388,58
90221	Enseignement : Enseignement du second degré collèges	21 955 919,60		21 955 919,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 902	Enseignement	21 955 919,60		21 955 919,60
90314	Culture vie sociale jeunesse sports et loisirs Culture Musée	3 986 914,06		3 986 914,06
SOUS-TOTAL CHAPITRE 903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 986 914,06		3 986 914,06
9050	Action sociale Services communs	169 798,38		169 798,38
9051	Action sociale Famille et enfance	800 000,00		800 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 905	Action sociale (hors 9054 RMI et 9056 RSA)	969 798,38		969 798,38
90621	Réseaux infrastructures Routes et voiries Réseau routier départemental	4 671 436,91		4 671 436,91
SOUS-TOTAL CHAPITRE 906	Reseaux et infrastructures	4 671 436,91		4 671 436,91
90738	Aménagement et environnement Environnement Autres actions en faveur du milieu naturel	541 223,14		541 223,14
SOUS-TOTAL CHAPITRE 907	Amenagement et environnement	541 223,14		541 223,14
91538	Autres	2 122 709,21		2 122 709,21
SOUS-TOTAL CHAPITRE 915	Action sociale (hors 9154 RMI et 9156 RSA)	2 122 709,21		2 122 709,21
9168	Réseaux infrastructures Autres réseaux	28 920,00		28 920,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 916	Reseaux et infrastructures	28 920,00		28 920,00
9170	Aménagement et environnement Services communs	99 937,00		99 937,00
9172	Aménagement et environnement Logement	1 269 877,00		1 269 877,00
91738	Aménagement et environnement Environnement Autres actions en faveur du milieu naturel	996 685,60		996 685,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 917	Amenagement et environnement	2 366 499,60		2 366 499,60
91928	Développement économique Agriculture et pêche autres	178 017,43		178 017,43
SOUS-TOTAL CHAPITRE 919	Developpement	178 017,43		178 017,43
92210222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	25 701 661,13		25 701 661,13

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 922	Dotations et participations	25 701 661,13		25 701 661,13
9231068	Excédents de fonctionnement capitalisés	89 853 508,02		89 853 508,02
9231641	Emprunts en euros	123 000 000,00		123 000 000,00
923261	Titres de participation	256 319,85		256 319,85
9232741	Prêts aux collectivités et aux groupements	45 102,78		45 102,78
92327634	Communes et structures intercommunales	145 600,00		145 600,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 923	Dettes et autres opérations financières	213 300 530,65		213 300 530,65
9244542110	Opérations pour compte de tiers - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers : remembrement dépenses	2 282,00		2 282,00
924455218	Opérations pour compte de tiers - Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat	18,14		18,14
924458212	Opérations pour compte de tiers - Recettes - (à subdiviser par mandat)	43 649,22		43 649,22
SOUS-TOTAL CHAPITRE 924	Opérations pour compte de tiers	45 949,36		45 949,36
92510251	Dons et legs en capital	722 900,00		722 900,00
9252031	Frais d'études	6 890 401,78		6 890 401,78
9252033	Frais d'insertion	132 769,63		132 769,63
9252151	Réseaux de voirie	38,94		38,94
92523151	Réseaux de voirie	64 825,07		64 825,07
925237	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	126 558,60		126 558,60
925238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	5 957 691,27		5 957 691,27
9254544211	Opérations patrimoniales Travaux effectués d'office pour le compte de tiers : aménagement foncier recettes	75 013,99		75 013,99
SOUS-TOTAL CHAPITRE 925	Opérations patrimoniales	13 970 199,28		13 970 199,28
926192	Plus ou moins-value sur cessions d'immobilisations	7 991 024,60		7 991 024,60
9262111	Terrains nus	3 115 046,08		3 115 046,08
9262117	Bois et forêts	21 923,86		21 923,86
92621311	Batiments administratifs	8 540 574,00		8 540 574,00

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
92621312	Batiments scolaires	180,00		180,00
92621318	Autres batiments publics	541 044,54		541 044,54
9262151	Réseaux de voirie	137 170,18		137 170,18
9262157	Matériel et outillage technique	3 498,90		3 498,90
9262182	Matériel de transport	149 538,86		149 538,86
92621838	Autre matériel informatique	35,20		35,20
92621848	Autres matériels de bureau et mobilier	2 479,55		2 479,55
9262185	Téléphonie	1 476,30		1 476,30
92628031	Frais d'études	90 660,00		90 660,00
92628033	Frais d'insertion	6 735,00		6 735,00
9262804112	Batiments et installations	394 235,00		394 235,00
9262804122	Batiments et installations	192 083,00		192 083,00
9262804132	Batiments et installations	2 114,00		2 114,00
9262804141	Biens, mobiliers matériel et études	184 796,60		184 796,60
9262804142	Batiments et installations	26 062 226,74		26 062 226,74
9262804151	Biens, mobiliers matériel et études	420,00		420,00
9262804152	Batiments et installations	858 521,81		858 521,81
9262804162	Batiments et installations	2 287 829,96		2 287 829,96
9262804163	Projets d'infrastructure d'intérêt national	442 768,00		442 768,00
92628041721	Biens, mobiliers matériel et études	28 168,00		28 168,00
92628041722	Batiments et installations	162 671,00		162 671,00
92628041781	Biens, mobiliers matériel et études	18 657,00		18 657,00
92628041782	Batiments et installations	6 497 111,00		6 497 111,00
9262804181	Biens, mobiliers matériel et études	41 288,00		41 288,00

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
9262804182	Batiments et installations	1 686 601,53		1 686 601,53
926280421	Biens, mobiliers matériel et études	515 570,15		515 570,15
926280422	Batiments et installations	4 896 725,00		4 896 725,00
926280431	Biens, mobiliers matériel et études	592 151,55		592 151,55
926280432	Batiments et installations	11 534,00		11 534,00
9262804412	Batiments et installations	1 300 281,19		1 300 281,19
9262804421	Biens, mobiliers matériel et études	12,00		12,00
9262804422	Batiments et installations	21 931,00		21 931,00
92628051	Concessions et droits similaires	7 438 804,61		7 438 804,61
92628121	Amortissements plantations d'arbres et d'arbustes	47 056,00		47 056,00
92628128	Amortissements autres agencements et aménagements de terrains	1 898 721,52		1 898 721,52
926281311	Bâtiments administratifs	778 196,40		778 196,40
926281312	Bâtiments scolaires	53 588 278,90		53 588 278,90
926281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	6 378 729,49		6 378 729,49
926281314	Bâtiments culturels et sportifs	713 308,17		713 308,17
926281318	Amortissements autres bâtiments publics	1 064 582,60		1 064 582,60
926281328	Amortissements autres bâtiments privés	168,00		168,00
926281351	Bâtiments publics	23 193 422,86		23 193 422,86
92628152	Installations de voirie	1 851 133,38		1 851 133,38
92628153	Réseaux divers	1 494 970,00		1 494 970,00
92628157	Amortissements matériel et outillage technique	2 850 419,75		2 850 419,75
92628181	Installations générales agencements et aménagements divers	42 385,00		42 385,00
92628182	Matériel de transport	836 331,52		836 331,52
926281831	Matériel informatique scolaire	6 285 886,21		6 285 886,21

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
926281838	Amortissements autre matériel informatique	4 286 696,91		4 286 696,91
926281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	1 404 497,97		1 404 497,97
926281848	Autres matériels de bureau et mobilier	516 784,26		516 784,26
92628185	Matériel de téléphonie	219 567,52		219 567,52
92628188	Amortissements autres	3 516 141,67		3 516 141,67
926282311	Bâtiments administratifs	141 292,00		141 292,00
926282313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	4 753,00		4 753,00
926282314	Bâtiments culturels et sportifs	88 197,00		88 197,00
92628235	Installations générales agencements et aménagements des constructions	46 545,00		46 545,00
92628281	Installations générales agencements et aménagements divers	1 330,00		1 330,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 926	Transferts entre les sections	185 487 283,34		185 487 283,34
TOTAL		475 652 450,67		475 652 450,67

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
930201	Services généraux : Administration générale : Administration générale collectivité (personnel non ventilable)	86 132 827,64	18 771,66	86 114 055,98
930202	Services généraux : Administration générale Administration générale collectivité (autres moyens)	35 806 664,57	646 415,93	35 160 248,64
93021	Services généraux : Administration générale Assemblée Locale	5 274 663,56	7 459,95	5 267 203,61
93023	Services généraux : Administration générale Info communication publicité	1 523 048,78	17 821,59	1 505 227,19
93041	Subvention globale	6 078 936,80		6 078 936,80
93048	Autres actions européennes et internationales	260 425,42		260 425,42
SOUS-TOTAL CHAPITRE 930	Services généraux	135 076 566,77	690 469,13	134 386 097,64
9312	Sécurité Incendie et secours	97 000 000,00		97 000 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 931	Securite	97 000 000,00		97 000 000,00
9320	Enseignement Services communs	191 646,84	3 037,97	188 608,87
93221	Enseignement : Enseignement du second degré collèges	140 629 344,30	258 504,26	140 370 840,04
9328	Enseignement : Autres services périscolaires et annexes	13 844 064,03	130 500,00	13 713 564,03
SOUS-TOTAL CHAPITRE 932	Enseignement	154 665 055,17	392 042,23	154 273 012,94
93311	Culture vie sociale jeunesse sports et loisirs Culture Action artistiques et actions culturelles	11 862 808,77	270 790,59	11 592 018,18
93312	Culture vie sociale jeunesse sports et loisirs Culture Patrimoine (monuments)	223 262,19	929,15	222 333,04
93313	Culture vie sociale jeunesse sports et loisirs Culture Bibliothèques et médiathèques	4 716 669,07	13 772,89	4 702 896,18
93314	Culture vie sociale jeunesse sports et loisirs Culture Musée	9 350 755,90	133 183,09	9 217 572,81
93315	Culture vie sociale jeunesse sports et loisirs Culture Service d'archives	3 048 078,04	45 779,60	3 002 298,44
9332	Culture vie sociale jeunesse sports et loisirs Sports	3 326 451,85		3 326 451,85
SOUS-TOTAL CHAPITRE 933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	32 528 025,82	464 455,32	32 063 570,50
9340	Prévention médico-sociale Services communs	77 503 618,45	138 512,06	77 365 106,39

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
9341	Prévention médico-sociale PMI et planification familiale	6 773 868,98	112 698,72	6 661 170,26
9342	Prévention médico-sociale Prévention et éducation pour la santé	2 337 648,95	35 146,89	2 302 502,06
SOUS-TOTAL CHAPITRE 934	Prevention medico-sociale	86 615 136,38	286 357,67	86 328 778,71

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
9350	Action sociale Services communs	176 328 193,42	435 524,84	175 892 668,58
9351	Action sociale Famille et enfance	525 586 906,43	12 698 306,98	512 888 599,45
9352	Action sociale Personnes handicapées	403 649 660,79	4 209 705,85	399 439 954,94
93531	Forfait autonomie	1 651 559,49		1 651 559,49
93532	Autres actions de prévention	4 218 427,16	53 375,00	4 165 052,16
93538	Autres	88 890 397,12	9 395 751,22	79 494 645,90
9358	Action sociale Autres interventions sociales	26 500 742,64	913 085,32	25 587 657,32
SOUS-TOTAL CHAPITRE 935	Action sociale (hors 9354 RMI, 9355 APA et 9356 RSA)	1 226 825 887,05	27 705 749,21	1 199 120 137,84
93544	Action sociale RMI Insertions professionnelles	13 061,00		13 061,00
935471	Action sociale RMI Revenu minimum Allocations	604 845,09		604 845,09
SOUS-TOTAL CHAPITRE 9354	Revenu minimum d'insertion	617 906,09		617 906,09
93550	Action sociale Personnes dépendantes (APA) Services communs	189 328,93		189 328,93
93551	Action sociale Personnes dépendantes (APA) APA à domicile	202 010 549,42	8 875 717,49	193 134 831,93
93552	Action sociale Personnes dépendantes (APA) APA versée au bénéficiaire en établissement	5 861,37		5 861,37
93553	Action sociale Personnes dépendantes (APA) APA versée à l'établissement	87 642 327,61	1 224 918,02	86 417 409,59
SOUS-TOTAL CHAPITRE 9355	Personnes dependantes APA	289 848 067,33	10 100 635,51	279 747 431,82
93561	Insertion sociale	17 952 981,63	99 820,80	17 853 160,83
93563	Logement	102 600,00		102 600,00
93564	Insertion professionnelle	19 072 659,03	222 077,71	18 850 581,32
93566	Dépenses de structure	2 707 593,54	181 699,92	2 525 893,62
93567	Allocations de RSA	623 172 493,26	36 439,24	623 136 054,02
93568	Autres dépenses au titre du RSA	341 799,76		341 799,76
SOUS-TOTAL CHAPITRE 9356	Revenu de solidarité active	663 350 127,22	540 037,67	662 810 089,55
9360	Réseaux infrastructures Services communs	27 059 478,27	266 514,07	26 792 964,20

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
93621	Réseaux infrastructures Routes et voiries Réseau routier départemental	7 960 779,32	4 116,35	7 956 662,97
93622	Réseaux infrastructures Routes et voiries Viabilité hivernale et aléas climatiques	1 623 131,25		1 623 131,25
93628	Réseaux infrastructures Routes et voiries Autres réseaux de voirie	25 006 006,00		25 006 006,00
9364	Réseaux infrastructures Infrastructures fluviales maritimes et portuaires	21 657,49	878,30	20 779,19
SOUS-TOTAL CHAPITRE 936	Reseaux et infrastructures	61 671 052,33	271 508,72	61 399 543,61
9370	Aménagement et environnement Services communs	1 447 840,17	553 279,42	894 560,75
9371	Aménagement et environnement Aménagement et dvpt urbain	1 623 121,66		1 623 121,66
9372	Aménagement et environnement Logement	619 700,00		619 700,00
93738	Aménagement et environnement Environnement Autres actions en faveur du milieu naturel	6 367 823,55	17 389,49	6 350 434,06
SOUS-TOTAL CHAPITRE 937	Amenagement et environnement	10 058 485,38	570 668,91	9 487 816,47
9390	Développement économique Services communs	60 000,00		60 000,00
9391	Développement économique Structure d'animation et de développement économique	230 000,00		230 000,00
93921	Développement économique Agriculture et pêche Laboratoire départemental	352 216,78		352 216,78
93928	Développement économique Agriculture et pêche autres	1 109 628,77	2 000,00	1 107 628,77
9394	Développement économique Développement touristique	4 149 149,84	10 000,00	4 139 149,84
SOUS-TOTAL CHAPITRE 939	Developpement	5 900 995,39	12 000,00	5 888 995,39
941673	Titres annulés exercices antérieurs	25 696,21		25 696,21
94173926	Prélèvements au titre du fonds national de péréquation des DMTO perçus par les départements	38 909 472,00	6 484 912,00	32 424 560,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 941	Autres impots et taxes	38 935 168,21	6 484 912,00	32 450 256,21
943627	Services bancaires et assimilés	149 000,00		149 000,00
9436541	Créances admises en non-valeur	11 334,92	3 371,28	7 963,64
9436542	Créances éteintes	550,00		550,00
94365735	Autres groupements de collectivités et collectivités à statut particulier	133 762,00		133 762,00

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
94366111	Intérêts réglés à l'écheance	17 870 889,88		17 870 889,88

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
94366112	Intérêts - rattachement des icne	3 839 473,80	3 213 570,55	625 903,25
9436615	Intérêts des comptes courants créditeurs	2 132,56		2 132,56
943666	Pertes de change	107,75		107,75
9436688	Autres	255 993,76		255 993,76
SOUS-TOTAL CHAPITRE 943	Operations financieres	22 263 244,67	3 216 941,83	19 046 302,84
94464118	Autres indemnités	7,13		7,13
94465861	Frais de personnel	882 618,50		882 618,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	882 625,63		882 625,63
9456815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	50 000 000,00		50 000 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 945	Provisions	50 000 000,00		50 000 000,00
946675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	12 512 967,47		12 512 967,47
9466761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	7 991 024,60		7 991 024,60
9466811	Dotations aux Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	164 983 291,27		164 983 291,27
SOUS-TOTAL CHAPITRE 946	Transferts entre les sections	185 487 283,34		185 487 283,34
TOTAL		3 061 725 626,78	50 735 778,20	3 010 989 848,58

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
930201	Services généraux : Administration générale : Administration générale collectivité (personnel non ventilable)	5 547 484,12	18 132,75	5 529 351,37
930202	Services généraux : Administration générale Administration générale collectivité (autres moyens)	21 267 278,03	9 803,95	21 257 474,08
93021	Services généraux : Administration générale Assemblée Locale	10 234,48		10 234,48
93041	Subvention globale	2 465 934,01		2 465 934,01
93048	Autres actions européennes et internationales	457 290,47		457 290,47
SOUS-TOTAL CHAPITRE 930	Services generaux	29 748 221,11	27 936,70	29 720 284,41
9320	Enseignement Services communs	60 814,54	9 241,65	51 572,89
93221	Enseignement : Enseignement du second degré collèges	5 200 188,60	12 001,00	5 188 187,60
9328	Enseignement : Autres services périscolaires et annexes	408 066,28	11 840,13	396 226,15
SOUS-TOTAL CHAPITRE 932	Enseignement	5 669 069,42	33 082,78	5 635 986,64
93311	Culture vie sociale jeunesse sports et loisirs Culture Action artistiques et actions culturelles	519 644,53	5 592,61	514 051,92
93312	Culture vie sociale jeunesse sports et loisirs Culture Patrimoine (monuments)	835,92		835,92
93313	Culture vie sociale jeunesse sports et loisirs Culture Bibliothèques et médiathèques	98 053,29		98 053,29
93314	Culture vie sociale jeunesse sports et loisirs Culture Musée	759 364,25	1 183,80	758 180,45
93315	Culture vie sociale jeunesse sports et loisirs Culture Service d'archives	60 822,10		60 822,10
9332	Culture vie sociale jeunesse sports et loisirs Sports	35 000,00		35 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 473 720,09	6 776,41	1 466 943,68
9340	Prévention médico-sociale Services communs	845 163,46		845 163,46
9341	Prévention médico-sociale PMI et planification familiale	2 018 839,91	200 103,43	1 818 736,48
9342	Prévention médico-sociale Prévention et éducation pour la santé	200,00		200,00

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
9348	Prévention médico-sociale Autres actions	1 115 000,00		1 115 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 934	Prevention medico-sociale	3 979 203,37	200 103,43	3 779 099,94
9350	Action sociale Services communs	2 191 067,27	7 357,04	2 183 710,23
9351	Action sociale Famille et enfance	17 599 926,60	1 125 852,88	16 474 073,72

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
9352	Action sociale Personnes handicapées	52 703 411,59	50 974,95	52 652 436,64
93531	Forfait autonomie	5 319 559,44		5 319 559,44
93532	Autres actions de prévention	1 240 540,85		1 240 540,85
93538	Autres	30 329 258,20	4 206 284,08	26 122 974,12
9358	Action sociale Autres interventions sociales	34,95		34,95
SOUS-TOTAL CHAPITRE 935	Action sociale (hors 9354 RMI, 9355 APA et 9356 RSA)	109 383 798,90	5 390 468,95	103 993 329,95
935471	Action sociale RMI Revenu minimum Allocations	29 929,55		29 929,55
SOUS-TOTAL CHAPITRE 9354	Revenu minimum d'insertion	29 929,55		29 929,55
93550	Action sociale Personnes dépendantes (APA) Services communs	90 711 455,62		90 711 455,62
93551	Action sociale Personnes dépendantes (APA) APA à domicile	14 706 052,53	92 531,62	14 613 520,91
93553	Action sociale Personnes dépendantes (APA) APA versée à l'établissement	915,48		915,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 9355	Personnes dependantes APA	105 418 423,63	92 531,62	105 325 892,01
93561	Insertion sociale	8 067 636,67		8 067 636,67
93563	Logement	100 000,00		100 000,00
93566	Dépenses de structure	11 807,15		11 807,15
93567	Allocations de RSA	44 234 352,57	109 221,08	44 125 131,49
SOUS-TOTAL CHAPITRE 9356	Revenu de solidarité active	52 413 796,39	109 221,08	52 304 575,31
9360	Réseaux infrastructures Services communs	278 568,98		278 568,98
93621	Réseaux infrastructures Routes et voiries Réseau routier départemental	1 708 456,10	6 559,24	1 701 896,86
9364	Réseaux infrastructures Infrastructures fluviales maritimes et portuaires	28 303,68		28 303,68
SOUS-TOTAL CHAPITRE 936	Reseaux et infrastructures	2 015 328,76	6 559,24	2 008 769,52
9370	Aménagement et environnement Services communs	887 094,65		887 094,65
9371	Aménagement et environnement Aménagement et dvpt urbain	1 173 082,59	357 892,80	815 189,79
93738	Aménagement et environnement Environnement Autres actions en faveur du milieu naturel	11 196 673,26	0,30	11 196 672,96

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 937 9394	Amenagement et environnement	13 256 850,50	357 893,10	12 898 957,40
	Développement économique	492 093,54		492 093,54
	Développement touristique			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 939 94073112	Developpement	492 093,54		492 093,54
	Cotisation sur Valeur Ajoutée des Entreprises	156 333 224,00		156 333 224,00
94073114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	16 769 896,00		16 769 896,00
94073121	F.N.G.I.R.	55 947 166,00		55 947 166,00
94073122	Fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	5 463 799,00		5 463 799,00
94073123	Attributions de compensation CVAE	71 053 553,00		71 053 553,00
94073125	Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties	45 076 922,00		45 076 922,00
9407318	Autres impôts locaux ou assimilés	21 715 905,00	21 632 140,00	83 765,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 940 9417321	Impositions directes	372 360 465,00	21 632 140,00	350 728 325,00
	Taxe Départementale de publicité foncière et droit Départemental d'enregistrement	453 654 552,26		453 654 552,26
9417322	Taxe Départementale additionnelle à certains droits d'enregistrement	2 758 108,33	15 352,00	2 742 756,33
9417326	Attributions au titre du fonds national de péréquation des DMTO perçues par les départements	116 238 008,00		116 238 008,00
9417342	Taxe sur les conventions d'assurance	351 940 973,84		351 940 973,84
9417351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	32 136 111,81		32 136 111,81
9417352	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)	354 032 144,58		354 032 144,58
9417362	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	496 015,81		496 015,81
94173811	Fraction compensatoire de la TFPB	525 910 170,00		525 910 170,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 941 94273818	Autres impots et taxes	1 837 166 084,63	15 352,00	1 837 150 732,63
	Autres	21 628 648,00		21 628 648,00
9427411	Dotation globale fonctionnement (DGF) dotation forfaitaire	177 484 053,00	64 525,00	177 419 528,00
94274122	Dotation de péréquation urbaine	46 358 008,57	0,57	46 358 008,00
94274123	Dotation de compensation	286 117 107,43	0,43	286 117 107,00

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
942744	FCTVA	921 202,29		921 202,29
9427461	DGD	29 472 887,00		29 472 887,00
9427482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière	136 252,00		136 252,00
94274832	D.C.R.T.P.	62 405 893,00		62 405 893,00
94274833	Etat Compensation au titre de contribution économique territoriale (CVAE et CFE)	85 368,00		85 368,00
94274835	Dotations pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	10 085 639,00		10 085 639,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 942	Dotations et participations	634 695 058,29	64 526,00	634 630 532,29
9437621	Produits des autres immobilisations financières - encaissés à l'échéance	1 158,60		1 158,60
943767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement (VMP)	63,80		63,80
9437688	Autres	23 377,17		23 377,17
9437718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 654 998,89		1 654 998,89
SOUS-TOTAL CHAPITRE 943	Operations financieres	1 679 598,46		1 679 598,46
94465869	Remboursements sur frais de fonctionnement des groupes d'élus	9 151,97		9 151,97
SOUS-TOTAL CHAPITRE 944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	9 151,97		9 151,97
9467761	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat	776 372,92		776 372,92
946777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	17 051 467,88		17 051 467,88
SOUS-TOTAL CHAPITRE 946	Transferts entre les sections	17 827 840,80		17 827 840,80
TOTAL		3 187 618 634,41	27 936 591,31	3 159 682 043,10

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		1 272 983 340,8	133 997,01	25 151,73			133 997,01	1 273 008 492,6		1 272 874 495,68
10222	FCTVA		1 061 942 210,6			25 701 661,13			1 087 643 871,7		1 087 643 871,74
10228	Autres fonds		118 011 890,68						118 011 890,68		118 011 890,68
1022	Sous Total compte 1022		1 179 954 101,2			25 701 661,13			1 205 655 762,4		1 205 655 762,42
10251	Dons et legs en capital		5 658 089,81			722 900,00			6 380 989,81		6 380 989,81
1025	Sous Total compte 1025		5 658 089,81			722 900,00			6 380 989,81		6 380 989,81
102	Sous Total compte 102		2 458 595 532,0	133 997,01	25 151,73	26 424 561,13		133 997,01	2 485 045 244,5		2 484 911 247,91
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		4 247 250 900,2			89 853 508,02			4 337 104 408,2		4 337 104 408,25
1069	Reprise 2004 excédés capitalisés	69 281 120,35						69 281 120,35		69 281 120,35	
106	Sous Total compte 106	69 281 120,35	4 247 250 900,2			89 853 508,02		69 281 120,35	4 337 104 408,2		4 267 823 287,90
10	Sous Total compte 10	69 281 120,35	6 705 846 432,2	133 997,01	25 151,73	116 278 069,15		69 415 117,36	6 822 149 653,2		6 752 734 535,81
110	Report à nouveau solde créditeur		73 479 714,59	89 853 508,02	190 009 092,64			89 853 508,02	263 488 807,23		173 635 299,21
11	Sous Total compte 11		73 479 714,59	89 853 508,02	190 009 092,64			89 853 508,02	263 488 807,23		173 635 299,21

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
12	Résultat exercice excéd déficit		190 009 092,64	190 009 092,64				190 009 092,64	190 009 092,64		0,00
12	Sous Total compte 12		190 009 092,64	190 009 092,64				190 009 092,64	190 009 092,64		0,00
1311	Etat et établissements nationaux		21 963 090,33			176 129,13	2 208 079,26	176 129,13	24 171 169,59		23 995 040,46
1312	Régions		3 650 712,77				2 413 895,01		6 064 607,78		6 064 607,78
1314	Communes et structures intercommunales		12 996 795,18	6 859,42			15 000,00	6 859,42	13 011 795,18		13 004 935,76
1315	Autres grpts coll.et coll. à statut part		535 848,51						535 848,51		535 848,51
1316	Autres établissements publics locaux		758 102,42						758 102,42		758 102,42
13172	FEDER		5 830 354,06				1 069 876,74		6 900 230,80		6 900 230,80
1317	Sous Total compte 1317		5 830 354,06				1 069 876,74		6 900 230,80		6 900 230,80
1318	Autres		1 894 402,05						1 894 402,05		1 894 402,05
131	Sous Total compte 131		47 629 305,32	6 859,42		176 129,13	5 706 851,01	182 988,55	53 336 156,33		53 153 167,78
1321	Etat et établissements nationaux		32 489 492,73						32 489 492,73		32 489 492,73
1322	Régions		13 430 950,24				2 046 149,37		15 477 099,61		15 477 099,61

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1323	Départements		9 520,38						9 520,38		9 520,38
1324	Communes et structures intercommunales		21 895 753,76				1 356 965,43		23 252 719,19		23 252 719,19
1325	Autres grpts coll.et coll. à statut part		1 146 304,45						1 146 304,45		1 146 304,45
1326	Autres établissements publics locaux		2 710 257,27						2 710 257,27		2 710 257,27
13272	FEDER		17 890 398,39						17 890 398,39		17 890 398,39
13278	Autres fonds européens		254 491,60						254 491,60		254 491,60
1327	Sous Total compte 1327		18 144 889,99						18 144 889,99		18 144 889,99
1328	Autres		8 308 429,85			277,02	468 032,00	277,02	8 776 461,85		8 776 184,83
132	Sous Total compte 132		98 135 598,67			277,02	3 871 146,80	277,02	102 006 745,47		102 006 468,45
1331	DGE		2 482 415,15	856 699,46				856 699,46	2 482 415,15		1 625 715,69
1332	Dotation départementale équipt colleges		12 960 346,00	12 960 346,00			12 960 346,00	12 960 346,00	25 920 692,00		12 960 346,00
1335	Amendes de radars automatiques et de pol		9 790 017,00				792 570,00		10 582 587,00		10 582 587,00
1336	Dotation de soutien à l'investissement d		6 356 893,64				8 777 475,50		15 134 369,14		15 134 369,14

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1338	Autres		23 113,31						23 113,31		23 113,31
133	Sous Total compte 133		31 612 785,10	13 817 045,46			22 530 391,50	13 817 045,46	54 143 176,60		40 326 131,14
1381	Etat et établissements nationaux		15 244,90						15 244,90		15 244,90
1383	Départements		9 422 915,07						9 422 915,07		9 422 915,07
13872	FEDER		301 799,05						301 799,05		301 799,05
13878	Autres fonds européens		24 622,00						24 622,00		24 622,00
1387	Sous Total compte 1387		326 421,05						326 421,05		326 421,05
1388	Autres		450 000,00						450 000,00		450 000,00
138	Sous Total compte 138		10 214 581,02						10 214 581,02		10 214 581,02
13911	Etat et établissements nationaux	7 059 048,00				1 275 423,00		8 334 471,00		8 334 471,00	
13912	Régions	1 502 831,00				160 390,00		1 663 221,00		1 663 221,00	
13914	Communes et structures intercommunales	2 791 999,00			6 859,42	436 899,42		3 228 898,42	6 859,42	3 222 039,00	
13915	Autres grpts coll.et coll. à statut part	11 820,00				788,00		12 608,00		12 608,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13916	Autres établissements publics locaux	266 257,00				118 691,00		384 948,00		384 948,00	
139172	FEDER	3 000 569,00				273 517,00		3 274 086,00		3 274 086,00	
13917	Sous Total compte 13917	3 000 569,00				273 517,00		3 274 086,00		3 274 086,00	
13918	Autres	538 880,00				224 158,00		763 038,00		763 038,00	
1391	Sous Total compte 1391	15 171 404,00			6 859,42	2 489 866,42		17 661 270,42	6 859,42	17 654 411,00	
13931	DGE	1 615 079,00			856 699,46	496 485,46		2 111 564,46	856 699,46	1 254 865,00	
13932	Dotation départementale équipt colleges				12 960 346,00	12 960 346,00		12 960 346,00	12 960 346,00		0,00
13935	Produits amendes radars automatiques	2 398 933,00				382 212,00		2 781 145,00		2 781 145,00	
13936	Dotation de soutien à l'investissement	709 141,00				721 733,00		1 430 874,00		1 430 874,00	
13938	Autres	825,00				825,00		1 650,00		1 650,00	
1393	Sous Total compte 1393	4 723 978,00			13 817 045,46	14 561 601,46		19 285 579,46	13 817 045,46	5 468 534,00	
139	Sous Total compte 139	19 895 382,00			13 823 904,88	17 051 467,88		36 946 849,88	13 823 904,88	23 122 945,00	
13	Sous Total compte 13	19 895 382,00	187 592 270,11	13 823 904,88	13 823 904,88	17 227 874,03	32 108 389,31	50 947 160,91	233 524 564,30		182 577 403,39

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1518	Autres provisions pour risques		40 000 000,00		50 000 000,00				90 000 000,00		90 000 000,00
151	Sous Total compte 151		40 000 000,00		50 000 000,00				90 000 000,00		90 000 000,00
158	Autres prov pour risques et charges		9 500 000,00						9 500 000,00		9 500 000,00
15	Sous Total compte 15		49 500 000,00		50 000 000,00				99 500 000,00		99 500 000,00
1641	Emprunts en euros		1 098 829 521,00			111 551 735,70	123 000 000,00	111 551 735,70	1 221 829 521,00		1 110 277 785,31
16441	Opér afférentes à l'emprunt		76 666 666,66			11 333 333,33		11 333 333,33	76 666 666,66		65 333 333,33
1644	Sous Total compte 1644		76 666 666,66			11 333 333,33		11 333 333,33	76 666 666,66		65 333 333,33
164	Sous Total compte 164		1 175 496 187,66			122 885 069,03	123 000 000,00	122 885 069,03	1 298 496 187,66		1 175 611 118,64
165	Dép et caution reçus		46 291,55						46 291,55		46 291,55
16884	Ints courus sur empts étabs financiers				3 839 473,80				3 839 473,80		3 839 473,80
1688	Sous Total compte 1688				3 839 473,80				3 839 473,80		3 839 473,80
168	Sous Total compte 168				3 839 473,80				3 839 473,80		3 839 473,80
16	Sous Total compte 16		1 175 542 479,21		3 839 473,80	122 885 069,03	123 000 000,00	122 885 069,03	1 302 381 953,01		1 179 496 883,99

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
192	Plus ou moins-value cess d'immo	6 095 856,23				776 372,92	7 991 024,60	6 872 229,15	7 991 024,60		1 118 795,45
193	Autres neutralisat° et régularisat° d'op	88 157 771,95		16 183 300,29				104 341 072,24		104 341 072,24	
19	Sous Total compte 19	94 253 628,18		16 183 300,29		776 372,92	7 991 024,60	111 213 301,39	7 991 024,60	103 222 276,79	
	Total classe 1	183 430 130,53	8 381 969 988,4	310 003 802,84	257 697 623,05	140 889 315,98	279 377 483,06	634 323 249,35	8 919 045 094,4	196 745 137,59	8 481 466 983,20
2031	Frais d'études	71 692 282,06		20 927,23	22 148,98	14 077 371,94	7 075 706,05	85 790 581,23	7 097 855,03	78 692 726,20	
2033	Frais d'insertion	637 524,57		12 503,40	5 825,62	151 162,75	132 769,63	801 190,72	138 595,25	662 595,47	
203	Sous Total compte 203	72 329 806,63		33 430,63	27 974,60	14 228 534,69	7 208 475,68	86 591 771,95	7 236 450,28	79 355 321,67	
204112	Batiments et installations	10 568 199,28			3 183 964,00			10 568 199,28	3 183 964,00	7 384 235,28	
20411	Sous Total compte 20411	10 568 199,28			3 183 964,00			10 568 199,28	3 183 964,00	7 384 235,28	
204122	Batiments et installations	5 762 535,79						5 762 535,79		5 762 535,79	
20412	Sous Total compte 20412	5 762 535,79						5 762 535,79		5 762 535,79	
204132	Batiments et installations	33 500,00						33 500,00		33 500,00	
20413	Sous Total compte 20413	33 500,00						33 500,00		33 500,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
204141	Biens, mobiliers matériel et études	923 984,38			352 468,60	211 313,88		1 135 298,26	352 468,60	782 829,66	
204142	Batiments et installations	600 349 312,89			50 193 376,74	56 345 607,65	99 937,00	656 694 920,54	50 293 313,74	606 401 606,80	
20414	Sous Total compte 20414	601 273 297,27			50 545 845,34	56 556 921,53	99 937,00	657 830 218,80	50 645 782,34	607 184 436,46	
204151	Biens, mobiliers matériel et études	2 100,00						2 100,00		2 100,00	
204152	Batiments et installations	24 418 500,24			6 669 517,81	1 742 047,00		26 160 547,24	6 669 517,81	19 491 029,43	
20415	Sous Total compte 20415	24 420 600,24			6 669 517,81	1 742 047,00		26 162 647,24	6 669 517,81	19 493 129,43	
204162	Batiments et installations	44 735 821,50			5 824 053,96			44 735 821,50	5 824 053,96	38 911 767,54	
204163	Projets infrastructure intérêt national	17 710 723,96						17 710 723,96		17 710 723,96	
20416	Sous Total compte 20416	62 446 545,46			5 824 053,96			62 446 545,46	5 824 053,96	56 622 491,50	
2041721	Biens, mobiliers matériel et études	140 846,70				5 819,00		146 665,70		146 665,70	
2041722	Batiments et installations	2 671 184,86						2 671 184,86		2 671 184,86	
204172	Sous Total compte 204172	2 812 031,56				5 819,00		2 817 850,56		2 817 850,56	
2041781	Biens, mobiliers matériel et études	93 288,00						93 288,00		93 288,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2041782	Batiments et installations	141 393 020,31				13 825 031,81	3 381 196,35	155 218 052,12	3 381 196,35	151 836 855,77	
204178	Sous Total compte 204178	141 486 308,31				13 825 031,81	3 381 196,35	155 311 340,12	3 381 196,35	151 930 143,77	
20417	Sous Total compte 20417	144 298 339,87				13 830 850,81	3 381 196,35	158 129 190,68	3 381 196,35	154 747 994,33	
204181	Biens, mobiliers matériel et études	206 449,38				1 100 000,00		1 306 449,38		1 306 449,38	
204182	Batiments et installations	42 735 121,09		1 234 824,53		7 888 240,35	178 017,43	50 623 361,44	1 412 841,96	49 210 519,48	
20418	Sous Total compte 20418	42 941 570,47		1 234 824,53		8 988 240,35	178 017,43	51 929 810,82	1 412 841,96	50 516 968,86	
2041	Sous Total compte 2041	891 744 588,38			67 458 205,64	81 118 059,69	3 659 150,78	972 862 648,07	71 117 356,42	901 745 291,65	
20421	Biens, mobiliers matériel et études	2 577 853,47			827 066,15	686 348,56		3 264 202,03	827 066,15	2 437 135,88	
20422	Batiments et installations	102 908 611,76				8 360 734,35	56 093,74	111 269 346,11	56 093,74	111 213 252,37	
2042	Sous Total compte 2042	105 486 465,23			827 066,15	9 047 082,91	56 093,74	114 533 548,14	883 159,89	113 650 388,25	
20431	Biens, mobiliers matériel et études	2 961 250,24				407 939,34		3 369 189,58		3 369 189,58	
20432	Batiments et installations	346 041,08						346 041,08		346 041,08	
2043	Sous Total compte 2043	3 307 291,32				407 939,34		3 715 230,66		3 715 230,66	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
204412	Batiments et installations	30 189 069,15			283 385,19	75 052,93		30 264 122,08	283 385,19	29 980 736,89	
20441	Sous Total compte 20441	30 189 069,15			283 385,19	75 052,93		30 264 122,08	283 385,19	29 980 736,89	
204421	Biens, mobiliers matériel et études	60,98						60,98		60,98	
204422	Batiments et installations	367 837,62						367 837,62		367 837,62	
20442	Sous Total compte 20442	367 898,60						367 898,60		367 898,60	
2044	Sous Total compte 2044	30 556 967,75			283 385,19	75 052,93		30 632 020,68	283 385,19	30 348 635,49	
204	Sous Total compte 204	1 031 095 312,00			68 568 656,98	90 648 134,87	3 715 244,52	1 121 743 447,92	72 283 901,50	1 049 459 546,42	
2051	Concessions et droits similaires	63 473 415,63			10 083,78	10 803 411,03	189,04	74 276 826,66	10 272,82	74 266 553,84	
205	Sous Total compte 205	63 473 415,63			10 083,78	10 803 411,03	189,04	74 276 826,66	10 272,82	74 266 553,84	
20	Sous Total compte 20	1 166 898 534,91		33 430,63	68 606 715,36	115 680 080,59	10 923 909,24	1 282 612 046,92	79 530 624,60	1 203 081 421,32	
2111	Terrains nus	49 887 468,89			104 374,00	660 901,95	3 115 046,08	50 548 370,84	3 219 420,08	47 328 950,76	
2115	Terrains bâtis	14 599 425,41						14 599 425,41		14 599 425,41	
2117	Bois et forêts	8 634 313,73					21 923,86	8 634 313,73	21 923,86	8 612 389,87	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
211	Sous Total compte 211	73 121 208,03			104 374,00	660 901,95	3 136 969,94	73 782 109,98	3 241 343,94	70 540 766,04	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	12 176 709,40				343 729,82		12 520 439,22		12 520 439,22	
2128	Autres agencet et aménagt terrains	47 392 649,92		1 562 640,89	8 365,65	3 515 290,28		52 470 581,09	8 365,65	52 462 215,44	
212	Sous Total compte 212	59 569 359,32		1 562 640,89	8 365,65	3 859 020,10		64 991 020,31	8 365,65	64 982 654,66	
21311	Batiments administratifs	92 463 885,63			8 209 211,97	260 586,67	8 540 574,00	92 724 472,30	16 749 785,97	75 974 686,33	
21312	Batiments scolaires	2 365 326 472,00		41 308 517,85	4 561 114,09	2 284 432,80	180,00	2 408 919 422,00	4 561 294,09	2 404 358 128,00	
21313	Batiments sociaux et médico-sociaux	259 354 817,83		417 367,72	3 243,43	676 091,87		260 448 277,42	3 243,43	260 445 033,99	
21314	Batiments culturels et sportifs	41 172 780,03		24 401 186,65		191 151,26		65 765 117,94		65 765 117,94	
21318	Autres batiments publics	46 495 772,61		17 712,66	404 282,01	665 774,53	541 044,54	47 179 259,80	945 326,55	46 233 933,25	
2131	Sous Total compte 2131	2 804 813 728,00		66 144 784,88	13 177 851,50	4 078 037,13	9 081 798,54	2 875 036 550,00	22 259 650,04	2 852 776 900,00	
21328	Autres batiments prives	157 495,91						157 495,91		157 495,91	
2132	Sous Total compte 2132	157 495,91						157 495,91		157 495,91	
21351	Batiments publics	426 326 018,37		3 455 491,15	10 743 726,56	21 839 251,43		451 620 760,95	10 743 726,56	440 877 034,39	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2135	Sous Total compte 2135	426 326 018,37		3 455 491,15	10 743 726,56	21 839 251,43		451 620 760,95	10 743 726,56	440 877 034,39	
213	Sous Total compte 213	3 231 297 242,4		69 600 276,03	23 921 578,06	25 917 288,56	9 081 798,54	3 326 814 807,0	33 003 376,60	3 293 811 430,4	
214	Constructions sur sol autrui	1 216 213,09						1 216 213,09		1 216 213,09	
2151	Réseaux de voirie	3 736 097 142,5		68 166 976,67		5 728 539,05	137 209,12	3 809 992 658,2	137 209,12	3 809 855 449,1	
2152	Installations de voirie	226 986 372,00			12 975,74	909 969,11		227 896 341,11	12 975,74	227 883 365,37	
2153	Réseaux divers	81 064 894,73						81 064 894,73		81 064 894,73	
2157	Mat et outillage tech	44 384 503,38		21 058,29	2 969 978,66	2 938 752,94	3 498,90	47 344 314,61	2 973 477,56	44 370 837,05	
215	Sous Total compte 215	4 088 532 912,0		68 188 034,96	2 982 954,40	9 577 261,10	140 708,02	4 166 298 208,7	3 123 662,42	4 163 174 546,3	
216	Collections et oeuvres d'art	23 454 257,12				929 358,04		24 383 615,16		24 383 615,16	
2181	Instal gales agentct amngts divers	1 404 043,62				211 713,64		1 615 757,26		1 615 757,26	
2182	Mat de transport	16 901 999,57			127 115,43	1 199 259,34	149 538,86	18 101 258,91	276 654,29	17 824 604,62	
21831	Mat informatique scolaire	37 486 992,79			217 558,45	7 670 699,43		45 157 692,22	217 558,45	44 940 133,77	
21838	Autre mat informatique	40 947 811,59			19 460,36	3 167 862,02	35,20	44 115 673,61	19 495,56	44 096 178,05	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2183	Sous Total compte 2183	78 434 804,38			237 018,81	10 838 561,45	35,20	89 273 365,83	237 054,01	89 036 311,82	
21841	Mat de bureau et mobilier scolaires	59 299 166,21			46 604,53	2 574 766,82		61 873 933,03	46 604,53	61 827 328,50	
21848	Autres mat de bureau et mobilier	19 711 497,94			141 042,47	1 046 759,41	2 479,55	20 758 257,35	143 522,02	20 614 735,33	
2184	Sous Total compte 2184	79 010 664,15			187 647,00	3 621 526,23	2 479,55	82 632 190,38	190 126,55	82 442 063,83	
2185	Téléphonie	8 905 388,63			16 100,12	333 960,87	1 476,30	9 239 349,50	17 576,42	9 221 773,08	
2188	Autres	48 578 323,59			334 124,71	5 609 972,24		54 188 295,83	334 124,71	53 854 171,12	
218	Sous Total compte 218	233 235 223,94			902 006,07	21 814 993,77	153 529,91	255 050 217,71	1 055 535,98	253 994 681,73	
21	Sous Total compte 21	7 710 426 416,00		139 350 951,88	27 919 278,18	62 758 823,52	12 513 006,41	7 912 536 192,00	40 432 284,59	7 872 103 907,41	
2215	Terrains bâtis	32 928,99						32 928,99		32 928,99	
221	Sous Total compte 221	32 928,99						32 928,99		32 928,99	
22311	Bâts administratifs	4 046 793,63						4 046 793,63		4 046 793,63	
22313	Bâts sociaux médico-sociaux	142 600,00						142 600,00		142 600,00	
22314	Bâtiments culturels et sportifs	3 265 168,71						3 265 168,71		3 265 168,71	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2231	Sous Total compte 2231	7 454 562,34						7 454 562,34		7 454 562,34	
2235	Instal gales agencé amégts const	952 887,73						952 887,73		952 887,73	
223	Sous Total compte 223	8 407 450,07						8 407 450,07		8 407 450,07	
226	Collections et oeuvres d'art	71 061,75						71 061,75		71 061,75	
2281	Instal gales agencé amngts divers	27 144,79			531,58			27 144,79	531,58	26 613,21	
22848	Autres mat de bureau et mobilier	57 134,30						57 134,30		57 134,30	
2284	Sous Total compte 2284	57 134,30						57 134,30		57 134,30	
2288	Autres	543,80						543,80		543,80	
228	Sous Total compte 228	84 822,89			531,58			84 822,89	531,58	84 291,31	
2294	Droit affectant : Cnes Struct intercom		142 600,00						142 600,00		142 600,00
2298	Droit de l'affectant : autres		2 157 022,79						2 157 022,79		2 157 022,79
229	Sous Total compte 229		2 299 622,79						2 299 622,79		2 299 622,79
22	Sous Total compte 22	8 596 263,70	2 299 622,79		531,58			8 596 263,70	2 300 154,37	6 296 109,33	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2312	Agencements et aménagements de terrains	19 407 975,16			1 562 640,89	6 301 150,34	83 058,75	25 709 125,50	1 645 699,64	24 063 425,86	
231312	Bâtiments scolaires	144 870 271,96		5 825,62	41 321 021,25	23 622 569,47	523,73	168 498 667,05	41 321 544,98	127 177 122,07	
231313	Bâts sociaux médico-sociaux	12 433 855,47			417 367,72	2 102 208,16		14 536 063,63	417 367,72	14 118 695,91	
231314	Bâtiments culturels et sportifs	30 615 780,13			24 401 186,65	3 603 305,49		34 219 085,62	24 401 186,65	9 817 898,97	
231318	Autres bâtiments publics	653 931,70			17 712,66	117 022,89		770 954,59	17 712,66	753 241,93	
23131	Sous Total compte 23131	188 573 839,26		5 825,62	66 157 288,28	29 445 106,01	523,73	218 024 770,89	66 157 812,01	151 866 958,88	
231351	Bâtiments publics	55 903 201,40			3 455 491,15	14 302 266,05	505,36	70 205 467,45	3 455 996,51	66 749 470,94	
23135	Sous Total compte 23135	55 903 201,40			3 455 491,15	14 302 266,05	505,36	70 205 467,45	3 455 996,51	66 749 470,94	
2313	Sous Total compte 2313	244 477 040,66		5 825,62	69 612 779,43	43 747 372,06	1 029,09	288 230 238,34	69 613 808,52	218 616 429,82	
2314	Constructions sur sol autrui	11 894,82						11 894,82		11 894,82	
23151	Réseaux de voirie	71 784 140,45			68 166 976,67	67 229 325,32	401 491,15	139 013 465,77	68 568 467,82	70 444 997,95	
23152	Installations de voirie	1 257 527,99				320 767,18		1 578 295,17		1 578 295,17	
23153	Réseaux divers	14 178 436,40				2 679 296,55	46 768,07	16 857 732,95	46 768,07	16 810 964,88	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2315	Sous Total compte 2315	87 220 104,84			68 166 976,67	70 229 389,05	448 259,22	157 449 493,89	68 615 235,89	88 834 258,00	
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	817 790,98				278 828,75		1 096 619,73		1 096 619,73	
23188	Autres	6 685,20						6 685,20		6 685,20	
2318	Sous Total compte 2318	6 685,20						6 685,20		6 685,20	
231	Sous Total compte 231	351 941 491,66		5 825,62	139 342 396,99	120 556 740,20	532 347,06	472 504 057,48	139 874 744,05	332 629 313,43	
235	Part investissement P.P.P.	12 091 004,80				22 102 044,00		34 193 048,80		34 193 048,80	
237	Avances versées cdes immob incorpo	139 640,39				233 581,33	176 767,66	373 221,72	176 767,66	196 454,06	
238	Avances versées cdes immob corpo	10 453 328,12				5 488 012,34	6 711 874,95	15 941 340,46	6 711 874,95	9 229 465,51	
23	Sous Total compte 23	374 625 464,97		5 825,62	139 342 396,99	148 380 377,87	7 420 989,67	523 011 668,46	146 763 386,66	376 248 281,80	
248	Autres mises en affectation	87 878 144,29						87 878 144,29		87 878 144,29	
2498	Autres mises en affectation		8 409 645,46						8 409 645,46		8 409 645,46
249	Sous Total compte 249		8 409 645,46						8 409 645,46		8 409 645,46
24	Sous Total compte 24	87 878 144,29	8 409 645,46					87 878 144,29	8 409 645,46	79 468 498,83	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
261	Titres de participation	3 151 882,93		987,44			256 319,85	3 152 870,37	256 319,85	2 896 550,52	
266	Autres formes de participation	118 100,00						118 100,00		118 100,00	
26	Sous Total compte 26	3 269 982,93		987,44			256 319,85	3 270 970,37	256 319,85	3 014 650,52	
271	Titres immob : droit propriété	47,24						47,24		47,24	
2741	Prêts aux coll et grpts	197 453,36					45 102,78	197 453,36	45 102,78	152 350,58	
2744	Prêts d'honneur	32 832,76						32 832,76		32 832,76	
2748	Autres prêts	170 000,00				256 319,85		426 319,85		426 319,85	
274	Sous Total compte 274	400 286,12				256 319,85	45 102,78	656 605,97	45 102,78	611 503,19	
275	Dépôts et cautionnements versés	587 064,00						587 064,00		587 064,00	
27634	Communes et structures intercommunales	145 600,00					145 600,00	145 600,00	145 600,00		0,00
2763	Sous Total compte 2763	145 600,00					145 600,00	145 600,00	145 600,00		0,00
2764	Créances particuliers pers droit privé	1 703 568,56				96 833,96		1 800 402,52		1 800 402,52	
276	Sous Total compte 276	1 849 168,56				96 833,96	145 600,00	1 946 002,52	145 600,00	1 800 402,52	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
27	Sous Total compte 27	2 836 565,92				353 153,81	190 702,78	3 189 719,73	190 702,78	2 999 016,95	
28031	Frais études		299 873,99	1 221,75			90 660,00		1 221,75		389 312,24
28033	Frais d'insertion		20 205,00				6 735,00				26 940,00
2803	Sous Total compte 2803		320 078,99	1 221,75			97 395,00		1 221,75		416 252,24
2804112	Batiments et installations		5 761 546,00	3 183 964,00			394 235,00		3 183 964,00		6 155 781,00
280411	Sous Total compte 280411		5 761 546,00	3 183 964,00			394 235,00		3 183 964,00		6 155 781,00
2804122	Batiments et installations		2 246 333,00				192 083,00				2 438 416,00
280412	Sous Total compte 280412		2 246 333,00				192 083,00				2 438 416,00
2804132	Batiments et installations		22 240,00				2 114,00				24 354,00
280413	Sous Total compte 280413		22 240,00				2 114,00				24 354,00
2804141	Biens, mobiliers matériels et études		504 384,00	352 468,60			184 796,60		352 468,60		689 180,60
2804142	Batiments et installations		270 955 671,00	50 193 376,74			26 062 226,74		50 193 376,74		297 017 897,74
280414	Sous Total compte 280414		271 460 055,00	50 545 845,34			26 247 023,34		50 545 845,34		297 707 078,34

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804151	Biens, mobiliers matériel et études		840,00				420,00		1 260,00		1 260,00
2804152	Batiments et installations		16 446 256,00	6 669 517,81			858 521,81	6 669 517,81	17 304 777,81		10 635 260,00
280415	Sous Total compte 280415		16 447 096,00	6 669 517,81			858 941,81	6 669 517,81	17 306 037,81		10 636 520,00
2804162	Batiments et installations		34 301 628,00	5 824 053,96			2 287 829,96	5 824 053,96	36 589 457,96		30 765 404,00
2804163	Projets infrastructure intérêt national		694 688,00				442 768,00		1 137 456,00		1 137 456,00
280416	Sous Total compte 280416		34 996 316,00	5 824 053,96			2 730 597,96	5 824 053,96	37 726 913,96		31 902 860,00
2804172	Biens, mobiliers matériel et études		82 569,00				28 168,00		110 737,00		110 737,00
2804172	Batiments et installations		1 752 763,00				162 671,00		1 915 434,00		1 915 434,00
2804172	Sous Total compte 2804172		1 835 332,00				190 839,00		2 026 171,00		2 026 171,00
2804178	Biens, mobiliers matériel et études		37 314,00				18 657,00		55 971,00		55 971,00
2804178	Batiments et installations		59 196 040,00				6 497 111,00		65 693 151,00		65 693 151,00
2804178	Sous Total compte 2804178		59 233 354,00				6 515 768,00		65 749 122,00		65 749 122,00
280417	Sous Total compte 280417		61 068 686,00				6 706 607,00		67 775 293,00		67 775 293,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804181	Biens, mobiliers matériel et études		5 685,00				41 288,00		46 973,00		46 973,00
2804182	Batiments et installations		11 635 507,00	1 234 824,53		1 686 601,53		1 234 824,53	13 322 108,53		12 087 284,00
280418	Sous Total compte 280418		11 641 192,00	1 234 824,53		1 727 889,53		1 234 824,53	13 369 081,53		12 134 257,00
28041	Sous Total compte 28041		403 643 464,00	67 458 205,64		38 859 491,64		67 458 205,64	442 502 955,64		375 044 750,00
280421	Biens, mobiliers matériel et études		1 190 528,00	827 066,15		515 570,15		827 066,15	1 706 098,15		879 032,00
280422	Batiments et installations		30 608 076,00			4 896 725,00			35 504 801,00		35 504 801,00
28042	Sous Total compte 28042		31 798 604,00	827 066,15		5 412 295,15		827 066,15	37 210 899,15		36 383 833,00
280431	Biens, mobiliers matériel et études		759 594,00			592 151,55			1 351 745,55		1 351 745,55
280432	Batiments et installations		69 204,00			11 534,00			80 738,00		80 738,00
28043	Sous Total compte 28043		828 798,00			603 685,55			1 432 483,55		1 432 483,55
2804412	Batiments et installations		8 690 808,00	283 385,19		1 300 281,19		283 385,19	9 991 089,19		9 707 704,00
280441	Sous Total compte 280441		8 690 808,00	283 385,19		1 300 281,19		283 385,19	9 991 089,19		9 707 704,00
2804421	Biens, mobiliers matériel et études		36,00			12,00			48,00		48,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
280442	Batiments et installations		154 857,00				21 931,00		176 788,00		176 788,00
280442	Sous Total compte 280442		154 893,00				21 943,00		176 836,00		176 836,00
28044	Sous Total compte 28044		8 845 701,00	283 385,19			1 322 224,19	283 385,19	10 167 925,19		9 884 540,00
2804	Sous Total compte 2804		445 116 567,00	68 568 656,98			46 197 696,53	68 568 656,98	491 314 263,53		422 745 606,55
28051	Concessions et droits similaires		51 057 111,29	10 083,78			7 438 804,61	10 083,78	58 495 915,90		58 485 832,12
2805	Sous Total compte 2805		51 057 111,29	10 083,78			7 438 804,61	10 083,78	58 495 915,90		58 485 832,12
280	Sous Total compte 280		496 493 757,28	68 579 962,51			53 733 896,14	68 579 962,51	550 227 653,42		481 647 690,91
28121	Amort plantations d'arbres et d'arbustes		350 690,00				47 056,00		397 746,00		397 746,00
28128	Amort autres agencet amégat terr		10 702 451,72	8 365,65			1 898 721,52	8 365,65	12 601 173,24		12 592 807,59
2812	Sous Total compte 2812		11 053 141,72	8 365,65			1 945 777,52	8 365,65	12 998 919,24		12 990 553,59
281311	Bâts administratifs		6 600 018,86	603 961,09			778 196,40	603 961,09	7 378 215,26		6 774 254,17
281312	Bâtiments scolaires		344 838 259,38	12 893 721,55	12 808 232,00		53 588 278,90	12 893 721,55	411 234 770,28		398 341 048,73
281313	Bâts sociaux médico-sociaux		49 117 830,11	3 243,43			6 378 729,49	3 243,43	55 496 559,60		55 493 316,17

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281314	Bâtiments culturels et sportifs		2 660 059,00				713 308,17		3 373 367,17		3 373 367,17
281318	Amort autres bâtiments publics		5 711 367,00	273 391,00			1 064 582,60	273 391,00	6 775 949,60		6 502 558,60
28131	Sous Total compte 28131		408 927 534,35	13 774 317,07	12 808 232,00		62 523 095,56	13 774 317,07	484 258 861,91		470 484 544,84
281328	Amort autres bâtés privés		1 008,00				168,00		1 176,00		1 176,00
28132	Sous Total compte 28132		1 008,00				168,00		1 176,00		1 176,00
281351	Bâtiments publics	168 194 979,52		6 745 675,69			23 193 422,86	6 745 675,69	191 388 402,38		184 642 726,69
28135	Sous Total compte 28135	168 194 979,52		6 745 675,69			23 193 422,86	6 745 675,69	191 388 402,38		184 642 726,69
2813	Sous Total compte 2813		577 123 521,87	20 519 992,76	12 808 232,00		85 716 686,42	20 519 992,76	675 648 440,29		655 128 447,53
2814	Constructions sur sol autrui		84 695,11						84 695,11		84 695,11
28152	Installations de voirie		16 496 092,15	12 975,74			1 851 133,38	12 975,74	18 347 225,53		18 334 249,79
28153	Réseaux divers		12 803 407,09				1 494 970,00		14 298 377,09		14 298 377,09
28157	Amort mat outil techn		29 596 175,74	2 969 978,66			2 850 419,75	2 969 978,66	32 446 595,49		29 476 616,83
2815	Sous Total compte 2815		58 895 674,98	2 982 954,40			6 196 523,13	2 982 954,40	65 092 198,11		62 109 243,71

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28181	Instal gales agentct amngts divers		697 277,99				42 385,00		739 662,99		739 662,99
28182	Mat de transport		9 580 085,13	127 115,43			836 331,52	127 115,43	10 416 416,65		10 289 301,22
281831	Mat informatique scolaire		23 649 790,11	217 558,45			6 285 886,21	217 558,45	29 935 676,32		29 718 117,87
281838	Amort autre mat infom		32 167 217,90	19 460,36			4 286 696,91	19 460,36	36 453 914,81		36 434 454,45
28183	Sous Total compte 28183		55 817 008,01	237 018,81			10 572 583,12	237 018,81	66 389 591,13		66 152 572,32
281841	Mat de bureau et mobilier scolaires		46 505 239,75	46 604,53			1 404 497,97	46 604,53	47 909 737,72		47 863 133,19
281848	Autres mat de bureau et mobilier		16 133 890,37	141 042,47			516 784,26	141 042,47	16 650 674,63		16 509 632,16
28184	Sous Total compte 28184		62 639 130,12	187 647,00			1 921 282,23	187 647,00	64 560 412,35		64 372 765,35
28185	Mat de téléphonie		7 156 328,08	16 100,12			219 567,52	16 100,12	7 375 895,60		7 359 795,48
28188	Amort autres		20 404 678,62	334 124,71			3 516 141,67	334 124,71	23 920 820,29		23 586 695,58
2818	Sous Total compte 2818		156 294 507,95	902 006,07			17 108 291,06	902 006,07	173 402 799,01		172 500 792,94
281	Sous Total compte 281		803 451 541,63	24 413 318,88	12 808 232,00		110 967 278,13	24 413 318,88	927 227 051,76		902 813 732,88
282311	Bâts administratifs		1 622 444,00				141 292,00		1 763 736,00		1 763 736,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
282313	Bâts sociaux médico-sociaux		9 506,00				4 753,00		14 259,00		14 259,00
282314	Bâtiments culturels et sportifs		2 002 539,53				88 197,00		2 090 736,53		2 090 736,53
28231	Sous Total compte 28231		3 634 489,53				234 242,00		3 868 731,53		3 868 731,53
28235	Instal gales agencé amégts const		174 433,87				46 545,00		220 978,87		220 978,87
2823	Sous Total compte 2823		3 808 923,40				280 787,00		4 089 710,40		4 089 710,40
28281	Instal gales agencé amngts divers		2 947,58	531,58			1 330,00	531,58	4 277,58		3 746,00
282848	Autres mat de bureau et mobilier		57 134,30						57 134,30		57 134,30
28284	Sous Total compte 28284		57 134,30						57 134,30		57 134,30
28288	Amort autres		543,80						543,80		543,80
2828	Sous Total compte 2828		60 625,68	531,58			1 330,00	531,58	61 955,68		61 424,10
282	Sous Total compte 282		3 869 549,08	531,58			282 117,00	531,58	4 151 666,08		4 151 134,50
28	Sous Total compte 28		1 303 814 847,53	92 993 812,97	12 808 232,00		164 983 291,27	92 993 812,97	1 481 606 371,53		1 388 612 558,29
	Total classe 2	9 354 531 373,11	1 314 524 116,68	232 385 008,54	248 677 154,11	327 172 435,79	196 288 219,22	9 914 088 817,11	1 759 489 489,53	9 553 921 154,11	1 399 321 826,54

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4011	Fournisseurs		8 974 019,67	762 982 370,17	761 784 893,63			762 982 370,17	770 758 913,30		7 776 543,13
40171	Fournisseurs - retenues de garantie			6 153,60	7 399,77			6 153,60	7 399,77		1 246,17
40172	Fournisseurs - Cessions,oppos:		1 137,53	1 174 050,19	1 274 483,77			1 174 050,19	1 275 621,30		101 571,11
40173	Fournisseurs pénal retard exé march pub			56 885,91	56 885,91			56 885,91	56 885,91		0,00
4017	Sous Total compte 4017		1 137,53	1 237 089,70	1 338 769,45			1 237 089,70	1 339 906,98		102 817,28
401	Sous Total compte 401		8 975 157,20	764 219 459,87	763 123 663,08			764 219 459,87	772 098 820,28		7 879 360,41
4021	Bénéficiaires aide sociale		2 025 230,16	1 022 503 084,1	1 021 003 133,6			1 022 503 084,1	1 023 028 363,4		525 279,45
4027	Bénéficiaire de l'aide sociale Cessions			1 892 808,33	1 892 808,33			1 892 808,33	1 892 808,33		0,00
402	Sous Total compte 402		2 025 230,16	1 024 395 892,1	1 022 895 941,9			1 024 395 892,1	1 024 921 172,1		525 279,45
4041	Fournis immob		11 545 221,45	218 893 597,19	225 067 521,06			218 893 597,19	236 612 742,51		17 719 145,32
40471	Fournis immob - Retenues de garantie		1 066 139,40	155 071,32	458 745,78			155 071,32	1 524 885,18		1 369 813,86
40472	Fournis immob - Cessions,Oppos:		58 700,75	2 932 298,78	3 225 843,93			2 932 298,78	3 284 544,68		352 245,90
40473	Fournis immob pénal retard exéc marchés		52 964,49	21 220,50	57 313,15			21 220,50	110 277,64		89 057,14

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4047	Sous Total compte 4047		1 177 804,64	3 108 590,60	3 741 902,86			3 108 590,60	4 919 707,50		1 811 116,90
404	Sous Total compte 404		12 723 026,09	222 002 187,79	228 809 423,92			222 002 187,79	241 532 450,01		19 530 262,22
408	Fournis factures non parvenues		290 915,83	290 915,83	34 011 804,25			290 915,83	34 302 720,08		34 011 804,25
4091	Fournis avances vers sur cdes	554 294,47		347 836,77	414 626,95			902 131,24	414 626,95	487 504,29	
409	Sous Total compte 409	554 294,47		347 836,77	414 626,95			902 131,24	414 626,95	487 504,29	
40	Sous Total compte 40	554 294,47	24 014 329,28	2 011 256 292,5	2 049 255 460,5			2 011 810 587,5	2 073 269 789,5		61 459 202,04
4111	Redevables - amiable	22 498 025,36		1 690 075,87	23 068 960,16			24 188 101,23	23 068 960,16	1 119 141,07	
4116	Redevables - contentieux	158 046,88		132 219,98	47 685,38			290 266,86	47 685,38	242 581,48	
411	Sous Total compte 411	22 656 072,24		1 822 295,85	23 116 645,54			24 478 368,09	23 116 645,54	1 361 722,55	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	933 518,79		979 456,06	1 019 343,08			1 912 974,85	1 019 343,08	893 631,77	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	138 388,92		56 411,59	17 050,73			194 800,51	17 050,73	177 749,78	
414	Sous Total compte 414	1 071 907,71		1 035 867,65	1 036 393,81			2 107 775,36	1 036 393,81	1 071 381,55	
41	Sous Total compte 41	23 727 979,95		2 858 163,50	24 153 039,35			26 586 143,45	24 153 039,35	2 433 104,10	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
421	Personnel - rémunérations dues		29 679,89	332 449 753,27	332 424 300,35			332 449 753,27	332 453 980,24		4 226,97
427	Personnel - oppositions		632,06	350 895,19	350 895,19			350 895,19	351 527,25		632,06
4282	Dettes provisionnées pour congés à payer				6 390 926,00				6 390 926,00		6 390 926,00
428	Sous Total compte 428				6 390 926,00				6 390 926,00		6 390 926,00
429	Deficit débits comptables et régisseurs	20,00		6,00	6,00			26,00	6,00	20,00	
42	Sous Total compte 42	20,00	30 311,95	332 800 654,46	339 166 127,54			332 800 674,46	339 196 439,49		6 395 765,03
431	Sécurité sociale			118 059 417,10	118 059 417,10			118 059 417,10	118 059 417,10		0,00
437	Autres organismes sociaux		31 882,91	113 948 693,92	113 916 811,01			113 948 693,92	113 948 693,92		0,00
4386	Organismes soc - autres charges à payer				950 862,00				950 862,00		950 862,00
438	Sous Total compte 438				950 862,00				950 862,00		950 862,00
43	Sous Total compte 43		31 882,91	232 008 111,02	232 927 090,11			232 008 111,02	232 958 973,02		950 862,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	6 015 309,18		13 426 584,23	16 403 386,78			19 441 893,41	16 403 386,78	3 038 506,63	
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	1 300 563,04		1 956 369,19	1 555 680,75			3 256 932,23	1 555 680,75	1 701 251,48	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
441	Sous Total compte 441	7 315 872,22		15 382 953,42	17 959 067,53			22 698 825,64	17 959 067,53	4 739 758,11	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r		0,35	11 439 975,20	11 439 974,85			11 439 975,20	11 439 975,20		0,00
442	Sous Total compte 442		0,35	11 439 975,20	11 439 974,85			11 439 975,20	11 439 975,20		0,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses		41,80	6 751 541,49	6 751 499,69			6 751 541,49	6 751 541,49		0,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable	1 838 483,34		1 150 876 480,5	1 151 907 112,8			1 152 714 964,5	1 151 907 112,8	807 851,40	
4431	Sous Total compte 4431	1 838 483,34	41,80	1 157 628 022,5	1 158 658 612,5			1 159 466 505,5	1 158 658 654,5	807 851,40	
44321	Opér particul avec Région dépenses			5 000,00	5 000,00			5 000,00	5 000,00		0,00
44322	Opér particul Région recettes amiable	265,00		59 209 332,25	59 209 597,25			59 209 597,25	59 209 597,25		0,00
44326	Opér part Région recettes contentieux	223,00		265,00				488,00		488,00	
4432	Sous Total compte 4432	488,00		59 214 597,25	59 214 597,25			59 215 085,25	59 214 597,25	488,00	
44331	Opérations particulières avec l'État et			386 049,81	386 049,81			386 049,81	386 049,81		0,00
44332	Opér particul avec Dépt rec amiable	996 740,35		1 101 079,17	1 878 419,01			2 097 819,52	1 878 419,01	219 400,51	
44336	Opér particul avec Dépt rec contentieux	246 908,78		93 888,04	307 045,59			340 796,82	307 045,59	33 751,23	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4433	Sous Total compte 4433	1 243 649,13		1 581 017,02	2 571 514,41			2 824 666,15	2 571 514,41	253 151,74	
44341	Opér part av Etat communes dépenses		1 751 369,00	60 588 938,89	59 710 711,24			60 588 938,89	61 462 080,24		873 141,35
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable	4 849,55		145 672,96	4 922,51			150 522,51	4 922,51	145 600,00	
44346	Op particul avec Cnes rec contentieux	364 667,30			5 999,80			364 667,30	5 999,80	358 667,50	
4434	Sous Total compte 4434	369 516,85	1 751 369,00	60 734 611,85	59 721 633,55			61 104 128,70	61 473 002,55		368 873,85
44351	Opér particul grp dépenses		309 660,00	3 224 219,54	2 914 559,54			3 224 219,54	3 224 219,54		0,00
44352	Opér particul avec grp recettes amiable	12 413,85		1 430,02	13 843,87			13 843,87	13 843,87		0,00
44356	Opér particul grp recettes contentieux	23 618,96		12 263,85	35 662,81			35 882,81	35 662,81	220,00	
4435	Sous Total compte 4435	36 032,81	309 660,00	3 237 913,41	2 964 066,22			3 273 946,22	3 273 726,22	220,00	
44381	Autres EPL - dépenses		172 686,14	165 449 096,61	165 356 597,47			165 449 096,61	165 529 283,61		80 187,00
44382	Autres EPL - recette amiable	144 992,31		4 683 235,33	4 816 828,00			4 828 227,64	4 816 828,00	11 399,64	
44386	Autres EPL- recette contentieux	77 329,33		11 668,69	58 785,39			88 998,02	58 785,39	30 212,63	
4438	Sous Total compte 4438	222 321,64	172 686,14	170 144 000,63	170 232 210,86			170 366 322,27	170 404 897,00		38 574,73

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
443	Sous Total compte 443	3 710 491,77	2 233 756,94	1 452 540 162,4	1 453 362 634,4			1 456 250 654,4	1 455 596 391,4	654 262,56	
444	Opérat pour cpte communauté européenne		0,36						0,36		0,36
4452	Etat - TVA intra-communautaire due		33 091,28	118 679,53	101 850,69			118 679,53	134 941,97		16 262,44
44551	Etat - TVA à décaisser		867,00	7 686 391,00	7 687 371,00			7 686 391,00	7 688 238,00		1 847,00
4455	Sous Total compte 4455		867,00	7 686 391,00	7 687 371,00			7 686 391,00	7 688 238,00		1 847,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services	274,68		4 765,21	4 689,34			5 039,89	4 689,34	350,55	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	222,00		3 842 024,00	3 836 217,00			3 842 246,00	3 836 217,00	6 029,00	
4456	Sous Total compte 4456	496,68		3 846 789,21	3 840 906,34			3 847 285,89	3 840 906,34	6 379,55	
44571	Etat - TVA collectée		1 969,96	3 849 680,00	3 848 461,15			3 849 680,00	3 850 431,11		751,11
4457	Sous Total compte 4457		1 969,96	3 849 680,00	3 848 461,15			3 849 680,00	3 850 431,11		751,11
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé	353,00						353,00		353,00	
445888	Taxes chiffre d'aff à régul ou attente	1 576,37						1 576,37		1 576,37	
44588	Sous Total compte 44588	1 576,37						1 576,37		1 576,37	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4458	Sous Total compte 4458	1 929,37						1 929,37		1 929,37	
445	Sous Total compte 445	2 426,05	35 928,24	15 501 539,74	15 478 589,18			15 503 965,79	15 514 517,42		10 551,63
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés	0,35		255 478,00	299 022,85			255 478,35	299 022,85		43 544,50
4486	Etat - autres charges à payer				191 039,85				191 039,85		191 039,85
448	Sous Total compte 448				191 039,85				191 039,85		191 039,85
44	Sous Total compte 44	11 028 790,39	2 269 685,89	1 495 120 108,51	1 498 730 329,1			1 506 148 899,1	1 501 000 014,5	5 148 884,33	
451001	Cpte rattaché avec à subdiv par budg ann		247 806,83	2 806 520,73	2 813 143,66			2 806 520,73	3 060 950,49		254 429,76
451	Sous Total compte 451		247 806,83	2 806 520,73	2 813 143,66			2 806 520,73	3 060 950,49		254 429,76
4532	Fonds communs des services d'hébergement		129 652,51	41 533,02	157 884,16			41 533,02	287 536,67		246 003,65
453	Sous Total compte 453		129 652,51	41 533,02	157 884,16			41 533,02	287 536,67		246 003,65
4542110	Trvx office pc tiers remembt dépenses	299 844,79				194 146,64	2 282,00	493 991,43	2 282,00	491 709,43	
4542110	Trvx office pc tiers remembt dépenses	2 985 495,36						2 985 495,36		2 985 495,36	
45421	Sous Total compte 45421	3 285 340,15				194 146,64	2 282,00	3 479 486,79	2 282,00	3 477 204,79	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4542210	Trvx office pc tiers remembt recettes		615 337,92						615 337,92		615 337,92
45422	Sous Total compte 45422		615 337,92						615 337,92		615 337,92
4542	Sous Total compte 4542	3 285 340,15	615 337,92			194 146,64	2 282,00	3 479 486,79	617 619,92	2 861 866,87	
4544111	Trvx office pc tiers amégt fonc dépenses	267 707,63						267 707,63		267 707,63	
45441	Sous Total compte 45441	267 707,63						267 707,63		267 707,63	
4544211	Trvx office pc tiers amégt fonc recettes		192 693,64			5 999,80	75 013,99	5 999,80	267 707,63		261 707,83
45442	Sous Total compte 45442		192 693,64			5 999,80	75 013,99	5 999,80	267 707,63		261 707,83
4544	Sous Total compte 4544	267 707,63	192 693,64			5 999,80	75 013,99	273 707,43	267 707,63	5 999,80	
454	Sous Total compte 454	3 553 047,78	808 031,56			200 146,44	77 295,99	3 753 194,22	885 327,55	2 867 866,67	
455118	Oper invest sur etab ensgt depense	8 675 514,58						8 675 514,58		8 675 514,58	
4551	Sous Total compte 4551	8 675 514,58						8 675 514,58		8 675 514,58	
455218	Oper invest sur etab ensgt recettes		8 657 346,26				18,14		8 657 364,40		8 657 364,40
4552	Sous Total compte 4552		8 657 346,26				18,14		8 657 364,40		8 657 364,40

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
455	Sous Total compte 455	8 675 514,58	8 657 346,26				18,14	8 675 514,58	8 657 364,40	18 150,18	
458112	Dépenses - (à subdiviser par mandat)	5 881 154,03						5 881 154,03		5 881 154,03	
458114	Dépenses - (à subdiviser par mandat)	1 077,27						1 077,27		1 077,27	
458117	Dépenses - (à subdiviser par mandat)	12 763 055,42						12 763 055,42		12 763 055,42	
4581201	Dépenses - (à subdiviser par mandat)	354 244,02						354 244,02		354 244,02	
4581	Sous Total compte 4581	18 999 530,74						18 999 530,74		18 999 530,74	
458212	Recettes - (à subdiviser par mandat)		3 671 198,12				43 649,22		3 714 847,34		3 714 847,34
458214	Recettes - (à subdiviser par mandat)		803,33						803,33		803,33
458217	Recettes - (à subdiviser par mandat)		12 676 861,53						12 676 861,53		12 676 861,53
4582201	Recettes - (à subdiviser par mandat)		735 429,95						735 429,95		735 429,95
4582	Sous Total compte 4582		17 084 292,93				43 649,22		17 127 942,15		17 127 942,15
458	Sous Total compte 458	18 999 530,74	17 084 292,93				43 649,22	18 999 530,74	17 127 942,15	1 871 588,59	
45	Sous Total compte 45	31 228 093,10	26 927 130,09	2 848 053,75	2 971 027,82	200 146,44	120 963,35	34 276 293,29	30 019 121,26	4 257 172,03	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4621	Créances cess immob - amiable	108 344,99		23 564 049,15	23 662 874,85			23 672 394,14	23 662 874,85	9 519,29	
4626	Créances cess immob - contentieux	200,00		479,00	480,00			679,00	480,00	199,00	
462	Sous Total compte 462	108 544,99		23 564 528,15	23 663 354,85			23 673 073,14	23 663 354,85	9 718,29	
4648	Autres encaissement pour compte particul		8 166,72	77 425,66	81 633,74			77 425,66	89 800,46		12 374,80
464	Sous Total compte 464		8 166,72	77 425,66	81 633,74			77 425,66	89 800,46		12 374,80
466	Excédit de versement		8 344,69	441 182,10	447 619,68			441 182,10	455 964,37		14 782,27
46711	Autres comptes créditeurs		1 248 998,55	176 047 682,80	187 387 378,85			176 047 682,80	188 636 377,40		12 588 694,60
46717	Autres comptes créditeurs cession opposi			312 615,62	453 010,93			312 615,62	453 010,93		140 395,31
4671	Sous Total compte 4671		1 248 998,55	176 360 298,42	187 840 389,78			176 360 298,42	189 089 388,33		12 729 089,91
46721	Débiteurs divers - amiable	12 395 896,83		284 645 072,45	277 731 664,68			297 040 969,28	277 731 664,68	19 309 304,60	
46726	Débiteurs divers - contentieux	6 005 975,19		6 944 561,54	5 011 252,38			12 950 536,73	5 011 252,38	7 939 284,35	
4672	Sous Total compte 4672	18 401 872,02		291 589 633,99	282 742 917,06			309 991 506,01	282 742 917,06	27 248 588,95	
467311	Débiteurs indûs - RMI amiable	857 836,53		29 929,55	263 634,37			887 766,08	263 634,37	624 131,71	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
467316	Débiteurs indûs - RMI contentieux	5 655 256,43		101 049,41	999 129,00			5 756 305,84	999 129,00	4 757 176,84	
46731	Sous Total compte 46731	6 513 092,96		130 978,96	1 262 763,37			6 644 071,92	1 262 763,37	5 381 308,55	
467326	Débiteurs d'indûs - RMA contentieux	1 080,00		1 100,00	1 610,00			2 180,00	1 610,00	570,00	
46732	Sous Total compte 46732	1 080,00		1 100,00	1 610,00			2 180,00	1 610,00	570,00	
467331	Débiteurs indûs - APA amiable	1 517 539,15		1 765 281,73	2 179 925,72			3 282 820,88	2 179 925,72	1 102 895,16	
467336	Débiteurs indûs - APA contentieux	597 344,67		336 212,76	345 902,47			933 557,43	345 902,47	587 654,96	
46733	Sous Total compte 46733	2 114 883,82		2 101 494,49	2 525 828,19			4 216 378,31	2 525 828,19	1 690 550,12	
467341	Débiteurs indûs - RSA amiable	9 940 027,54		5 088 379,02	6 749 244,95			15 028 406,56	6 749 244,95	8 279 161,61	
467346	Débiteurs indûs - RSA contentieux	16 435 141,76		5 145 029,16	2 433 376,44			21 580 170,92	2 433 376,44	19 146 794,48	
46734	Sous Total compte 46734	26 375 169,30		10 233 408,18	9 182 621,39			36 608 577,48	9 182 621,39	27 425 956,09	
467351	Débiteurs d'indus PCH Amiable	345 365,39		805 661,30	758 988,60			1 151 026,69	758 988,60	392 038,09	
467356	Débiteurs d'indus PCH Contentieux	241 707,94		115 190,44	130 101,34			356 898,38	130 101,34	226 797,04	
46735	Sous Total compte 46735	587 073,33		920 851,74	889 089,94			1 507 925,07	889 089,94	618 835,13	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4673	Sous Total compte 4673	35 591 299,41		13 387 833,37	13 861 912,89			48 979 132,78	13 861 912,89	35 117 219,89	
4675	Mandataire Opérations déléguées Recette	1 100,00		1 295,08	2 395,08			2 395,08	2 395,08		0,00
467	Sous Total compte 467	53 994 271,43	1 248 998,55	481 339 060,86	484 447 614,81			535 333 332,29	485 696 613,36	49 636 718,93	
4686	Divers - charges à payer		39 874 015,72	39 874 015,72	146 165,76			39 874 015,72	40 020 181,48		146 165,76
468	Sous Total compte 468		39 874 015,72	39 874 015,72	146 165,76			39 874 015,72	40 020 181,48		146 165,76
46	Sous Total compte 46	54 102 816,42	41 139 525,68	545 296 212,49	508 786 388,84			599 399 028,91	549 925 914,52	49 473 114,39	
4711	Verst des régisseurs		1 367,57	982 976,64	893 138,76			982 976,64	894 506,33	88 470,31	
4712	Viremts réimputés		885 588,74	1 224 111,28	1 167 645,82			1 224 111,28	2 053 234,56		829 123,28
47131	Raet : verst contrib directes		1 711,30	1 966 215 966,5	1 947 067 408,7			1 966 215 966,5	1 947 069 120,0	19 146 846,90	
47132	Raet : verst dgf			547 380 950,00	547 380 950,00			547 380 950,00	547 380 950,00		0,00
47134	Raet : subv			15 000,00	15 000,00			15 000,00	15 000,00		0,00
47138	Raet : autres		1 474 470,86	276 923 394,51	277 685 321,45			276 923 394,51	279 159 792,31		2 236 397,80
4713	Sous Total compte 4713		1 476 182,16	2 790 535 311,1	2 772 148 680,2			2 790 535 311,1	2 773 624 862,3	16 910 449,10	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		71 669,63	680 592,27	679 824,62			680 592,27	751 494,25		70 901,98
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		94 156,16	23 236 816,46	23 144 711,56			23 236 816,46	23 238 867,72		2 051,26
47141	Sous Total compte 47141		165 825,79	23 917 408,73	23 824 536,18			23 917 408,73	23 990 361,97		72 953,24
47143	Flux d'encaissements à réimputer		38 578,72	571 901,95	536 654,62			571 901,95	575 233,34		3 331,39
4714	Sous Total compte 4714		204 404,51	24 489 310,68	24 361 190,80			24 489 310,68	24 565 595,31		76 284,63
4718	Autres recettes à régulariser		6 968,95	30 133 443,50	30 145 231,39			30 133 443,50	30 152 200,34		18 756,84
471	Sous Total compte 471		2 574 511,93	2 847 365 153,5	2 828 715 886,5			2 847 365 153,5	2 831 290 398,5	16 074 754,66	
47211	DACR - rembst annuités emprunts		4 416,62	141 124 001,85	129 999 306,10			141 124 001,85	130 003 722,72	11 120 279,13	
47218	DACR - autres dépenses	55 617,53		97 754 601,15	97 616 189,87			97 810 218,68	97 616 189,87	194 028,81	
4721	Sous Total compte 4721	55 617,53	4 416,62	238 878 603,00	227 615 495,97			238 934 220,53	227 619 912,59	11 314 307,94	
4722	Commissions bancaires en instance de mdt		185,66	4 287,92	4 385,40			4 287,92	4 571,06		283,14
4728	DACR - autres dépenses à régul	988 948,37		25 950 169,89	25 965 318,04			26 939 118,26	25 965 318,04	973 800,22	
472	Sous Total compte 472	1 044 565,90	4 602,28	264 833 060,81	253 585 199,41			265 877 626,71	253 589 801,69	12 287 825,02	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47621	Augmentation emprunts dettes assimil			1 000,00	1 000,00			1 000,00	1 000,00		0,00
4762	Sous Total compte 4762			1 000,00	1 000,00			1 000,00	1 000,00		0,00
476	Sous Total compte 476			1 000,00	1 000,00			1 000,00	1 000,00		0,00
4781	Frais de poursuites rattachés			22 671,25	22 319,06			22 671,25	22 319,06	352,19	
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			0,54	0,54			0,54	0,54		0,00
478	Sous Total compte 478			22 671,79	22 319,60			22 671,79	22 319,60	352,19	
47	Sous Total compte 47	1 044 565,90	2 579 114,21	3 112 221 886,13	3 082 324 406,60			3 113 266 452,13	3 084 903 520,10	28 362 931,87	
	Total classe 4	121 686 560,23	96 991 980,01	7 734 409 483,17	7 738 313 868,10	200 146,44	120 963,35	7 856 296 189,17	7 835 426 812,10	134 595 548,76	113 726 171,11
5113	Titres spéc de paiemt et assim à encais		123,14	463,50	340,36			463,50	463,50		0,00
5115	Cartes bancaires à l'encaisSEment		7 729,41	1 226 490,68	1 243 569,23			1 226 490,68	1 251 298,64		24 807,96
51172	Chèques impayés	411,56		874,79	874,79			1 286,35	874,79	411,56	
51178	Autres valeurs impayées			315 705,70	315 685,70			315 705,70	315 685,70	20,00	
5117	Sous Total compte 5117	411,56		316 580,49	316 560,49			316 992,05	316 560,49	431,56	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5118	Autres valeurs à l'encaissement	55 830,70		2 234 140,75	2 273 153,94			2 289 971,45	2 273 153,94	16 817,51	
511	Sous Total compte 511	56 242,26	7 852,55	3 777 675,42	3 833 624,02			3 833 917,68	3 841 476,57		7 558,89
515	Compte au trésor	133 508 760,07		3 378 859 181,13	3 254 464 472,4			3 512 367 941,3	3 254 464 472,4	257 903 468,95	
51931	Lignes de crédit de trésorerie			50 260 000,00	50 260 000,00			50 260 000,00	50 260 000,00		0,00
5193	Sous Total compte 5193			50 260 000,00	50 260 000,00			50 260 000,00	50 260 000,00		0,00
519	Sous Total compte 519			50 260 000,00	50 260 000,00			50 260 000,00	50 260 000,00		0,00
51	Sous Total compte 51	133 565 002,33	7 852,55	3 432 896 856,53	3 308 558 096,4			3 566 461 859,3	3 308 565 948,5	257 895 910,06	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	261 047,55		297 754,96	528 609,57			558 802,51	528 609,57	30 192,94	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	1 840,00		5 385,73	2 375,73			7 225,73	2 375,73	4 850,00	
541	Sous Total compte 541	262 887,55		303 140,69	530 985,30			566 028,24	530 985,30	35 042,94	
5421	Administrateur de legs		605,42						605,42		605,42
542	Sous Total compte 542		605,42						605,42		605,42
54	Sous Total compte 54	262 887,55	605,42	303 140,69	530 985,30			566 028,24	531 590,72	34 437,52	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
580	Opérations d'ordre budgétaires			217 285 323,42	217 285 323,42			217 285 323,42	217 285 323,42		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt	18 589,08		4 274 687,64	4 278 289,93			4 293 276,72	4 278 289,93	14 986,79	
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			395 035,26	395 035,26			395 035,26	395 035,26		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur			2 028 887,95	2 028 887,95			2 028 887,95	2 028 887,95		0,00
587	Sous Total compte 587			2 028 887,95	2 028 887,95			2 028 887,95	2 028 887,95		0,00
588	Autres virements internes			799 770,40	799 770,40			799 770,40	799 770,40		0,00
58	Sous Total compte 58	18 589,08		224 783 704,67	224 787 306,96			224 802 293,75	224 787 306,96	14 986,79	
	Total classe 5	133 846 478,96	8 457,97	3 657 983 702,4	3 533 876 388,4			3 791 830 181,1	3 533 884 846,4	257 970 747,75	25 413,38
6042	Achts de presta de serv					260 749,85		260 749,85		260 749,85	
604	Sous Total compte 604					260 749,85		260 749,85		260 749,85	
60611	Eau et assainisSEment					360 492,54	73 002,26	360 492,54	73 002,26	287 490,28	
60612	Energie - électricité					4 447 627,59	129 788,62	4 447 627,59	129 788,62	4 317 838,97	
60613	Chauffage urbain					939 865,65	48 041,50	939 865,65	48 041,50	891 824,15	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6061	Sous Total compte 6061					5 747 985,78	250 832,38	5 747 985,78	250 832,38	5 497 153,40	
60621	Combustibles					1 116 607,57	84 035,38	1 116 607,57	84 035,38	1 032 572,19	
60622	Carburants					2 886 583,83	255 536,74	2 886 583,83	255 536,74	2 631 047,09	
60623	Alimentation					206 325,82		206 325,82		206 325,82	
6062	Sous Total compte 6062					4 209 517,22	339 572,12	4 209 517,22	339 572,12	3 869 945,10	
60631	Fournitures d'entretien					282 140,51	1 222,40	282 140,51	1 222,40	280 918,11	
60632	Fournitures de petit équipement					2 394 742,74	3 768,77	2 394 742,74	3 768,77	2 390 973,97	
60636	Habillement vêtement travail					419 964,52	51,58	419 964,52	51,58	419 912,94	
6063	Sous Total compte 6063					3 096 847,77	5 042,75	3 096 847,77	5 042,75	3 091 805,02	
6064	Fournitures administratives					404 180,81		404 180,81		404 180,81	
6065	Livres disques cassettes (biblio média)					139 215,53		139 215,53		139 215,53	
60661	Médicaments					260 653,46	33 774,83	260 653,46	33 774,83	226 878,63	
60662	Vaccins et sérums					436 061,29		436 061,29		436 061,29	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60668	Autres produits pharmaceutiques					85 877,62	33,52	85 877,62	33,52	85 844,10	
6066	Sous Total compte 6066					782 592,37	33 808,35	782 592,37	33 808,35	748 784,02	
6067	Fournitures scolaires					2 534,88		2 534,88		2 534,88	
6068	Autres matières et fournitures					2 749 570,03	95 183,75	2 749 570,03	95 183,75	2 654 386,28	
606	Sous Total compte 606					17 132 444,39	724 439,35	17 132 444,39	724 439,35	16 408 005,04	
6094	Rrro études prest services équipt trvx						2 954,00		2 954,00		2 954,00
609	Sous Total compte 609						2 954,00		2 954,00		2 954,00
60	Sous Total compte 60					17 393 194,24	727 393,35	17 393 194,24	727 393,35	16 665 800,89	
611	Contrats de prestations de services					6 674 146,00	92 932,82	6 674 146,00	92 932,82	6 581 213,18	
6132	Locations immobilières					6 806 729,93		6 806 729,93		6 806 729,93	
6135	Locations mobilières					1 777 632,60	12 520,86	1 777 632,60	12 520,86	1 765 111,74	
613	Sous Total compte 613					8 584 362,53	12 520,86	8 584 362,53	12 520,86	8 571 841,67	
614	Charges locatives et de copropriété					2 625 275,54	4 098,32	2 625 275,54	4 098,32	2 621 177,22	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61521	Terrains					2 048 102,56		2 048 102,56		2 048 102,56	
615221	Bâtiments publics					2 061 484,84		2 061 484,84		2 061 484,84	
61522	Sous Total compte 61522					2 061 484,84		2 061 484,84		2 061 484,84	
615231	Voiries					4 275 556,95		4 275 556,95		4 275 556,95	
61523	Sous Total compte 61523					4 275 556,95		4 275 556,95		4 275 556,95	
6152	Sous Total compte 6152					8 385 144,35		8 385 144,35		8 385 144,35	
61551	Mat roulant					966 485,81	791,00	966 485,81	791,00	965 694,81	
61558	Autres biens mobiliers					524 084,41		524 084,41		524 084,41	
6155	Sous Total compte 6155					1 490 570,22	791,00	1 490 570,22	791,00	1 489 779,22	
6156	Maintenance					10 589 284,11	50 380,39	10 589 284,11	50 380,39	10 538 903,72	
615	Sous Total compte 615					20 464 998,68	51 171,39	20 464 998,68	51 171,39	20 413 827,29	
6161	Multirisques					1 742 044,04	113,61	1 742 044,04	113,61	1 741 930,43	
6162	Assurance obligatoire dommage construc					97 463,66		97 463,66		97 463,66	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
616	Sous Total compte 616					1 839 507,70	113,61	1 839 507,70	113,61	1 839 394,09	
617	Etudes et recherches					614 563,86		614 563,86		614 563,86	
6182	Documentation générale et technique					452 643,00	45 214,27	452 643,00	45 214,27	407 428,73	
6183	Frais de formation persel extérieur					46 368,87		46 368,87		46 368,87	
6184	Verst à organ formation					2 465 197,44	6 559,00	2 465 197,44	6 559,00	2 458 638,44	
6185	Frais de coll sémin confér congrés					45 973,86		45 973,86		45 973,86	
6188	Autres frais divers					651 994,98	56 617,83	651 994,98	56 617,83	595 377,15	
618	Sous Total compte 618					3 662 178,15	108 391,10	3 662 178,15	108 391,10	3 553 787,05	
61	Sous Total compte 61					44 465 032,46	269 228,10	44 465 032,46	269 228,10	44 195 804,36	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux					1 831 846,52	450,00	1 831 846,52	450,00	1 831 396,52	
62268	Autres honoraires conseils...					797 472,04	17 766,00	797 472,04	17 766,00	779 706,04	
6226	Sous Total compte 6226					2 629 318,56	18 216,00	2 629 318,56	18 216,00	2 611 102,56	
6227	Frais d'actes et de contentieux					835 312,83	4 332,00	835 312,83	4 332,00	830 980,83	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6228	Divers					490 332,76		490 332,76		490 332,76	
622	Sous Total compte 622					3 954 964,15	22 548,00	3 954 964,15	22 548,00	3 932 416,15	
6231	Annonces et insertions					562 310,75	8 759,19	562 310,75	8 759,19	553 551,56	
6232	Fêtes et cérémonies					315 535,78	4 621,20	315 535,78	4 621,20	310 914,58	
6233	Foires et expositions					234 722,78		234 722,78		234 722,78	
6234	Réceptions					19 860,83		19 860,83		19 860,83	
6236	Catalogues - imprimés et publications					1 305 582,47	3 176,90	1 305 582,47	3 176,90	1 302 405,57	
6238	Divers					492 474,69	11 161,20	492 474,69	11 161,20	481 313,49	
623	Sous Total compte 623					2 930 487,30	27 718,49	2 930 487,30	27 718,49	2 902 768,81	
6241	Transports de biens					294 632,13		294 632,13		294 632,13	
6245	Transports personnes extér à collect					12 056 923,57	652,45	12 056 923,57	652,45	12 056 271,12	
6248	Divers					250 802,82		250 802,82		250 802,82	
624	Sous Total compte 624					12 602 358,52	652,45	12 602 358,52	652,45	12 601 706,07	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6251	Voyages déplacements et missions					7 864 112,76	655,65	7 864 112,76	655,65	7 863 457,11	
625	Sous Total compte 625					7 864 112,76	655,65	7 864 112,76	655,65	7 863 457,11	
6261	Frais d'affranchissement					1 518 004,33	236 477,13	1 518 004,33	236 477,13	1 281 527,20	
6262	Frais de télécommunication					3 540 746,52	5 623,23	3 540 746,52	5 623,23	3 535 123,29	
626	Sous Total compte 626					5 058 750,85	242 100,36	5 058 750,85	242 100,36	4 816 650,49	
627	Services bancaires et assimilés					187 293,78		187 293,78		187 293,78	
6281	Concours divers - cotisations					1 440 952,52	547 309,14	1 440 952,52	547 309,14	893 643,38	
6282	Frais de gardiennage					2 806 494,93	201 623,79	2 806 494,93	201 623,79	2 604 871,14	
6283	Frais de nettoyage des locaux					18 572 668,33	619 178,90	18 572 668,33	619 178,90	17 953 489,43	
62878	Rembst de frais à des tiers					1 765 719,14	32,06	1 765 719,14	32,06	1 765 687,08	
6287	Sous Total compte 6287					1 765 719,14	32,06	1 765 719,14	32,06	1 765 687,08	
6288	Autres					184 224,47	208,67	184 224,47	208,67	184 015,80	
628	Sous Total compte 628					24 770 059,39	1 368 352,56	24 770 059,39	1 368 352,56	23 401 706,83	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62	Sous Total compte 62					57 368 026,75	1 662 027,51	57 368 026,75	1 662 027,51	55 705 999,24	
6331	Versement mobilité					4 967 337,29		4 967 337,29		4 967 337,29	
6332	Cotisations versées au FNAL					1 603 457,05		1 603 457,05		1 603 457,05	
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT					183 009,61		183 009,61		183 009,61	
633	Sous Total compte 633					6 753 803,95		6 753 803,95		6 753 803,95	
63512	Taxes foncières					237 160,15		237 160,15		237 160,15	
6351	Sous Total compte 6351					237 160,15		237 160,15		237 160,15	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					14 845,37		14 845,37		14 845,37	
6358	Autres droits					16 202,10		16 202,10		16 202,10	
635	Sous Total compte 635					268 207,62		268 207,62		268 207,62	
637	Aut impôts tax versts assimil autres org					127 067,73		127 067,73		127 067,73	
63	Sous Total compte 63					7 149 079,30		7 149 079,30		7 149 079,30	
64111	Rémunération principale					206 689 522,80	9 631,89	206 689 522,80	9 631,89	206 679 890,91	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64112	SF et IR					4 307 487,83		4 307 487,83		4 307 487,83	
64113	NBI					3 369 074,93		3 369 074,93		3 369 074,93	
64114	Personnel titulaire Indemnité inflatio					412 500,00		412 500,00		412 500,00	
64118	Autres indemnités					53 799 861,69		53 799 861,69		53 799 861,69	
6411	Sous Total compte 6411					268 578 447,25	9 631,89	268 578 447,25	9 631,89	268 568 815,36	
64121	Rémunération principale					86 835 180,84	20 603,84	86 835 180,84	20 603,84	86 814 577,00	
64123	Indemnités d'attente					326 769,88		326 769,88		326 769,88	
64124	Assistants maternelles Indemnité infl					129 000,00		129 000,00		129 000,00	
64126	Indemnités de licenciement					1 066 070,40		1 066 070,40		1 066 070,40	
64128	Autres indemnités					629 680,30		629 680,30		629 680,30	
6412	Sous Total compte 6412					88 986 701,42	20 603,84	88 986 701,42	20 603,84	88 966 097,58	
64131	Rémunérations					34 738 972,00	823,43	34 738 972,00	823,43	34 738 148,57	
64134	Personnel non titulaire Indemnité infl					87 900,00		87 900,00		87 900,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi					2 179 641,65		2 179 641,65		2 179 641,65	
6413	Sous Total compte 6413					37 006 513,65	823,43	37 006 513,65	823,43	37 005 690,22	
64141	Personnel rémunéré à la vacation - rémun					949 191,99		949 191,99		949 191,99	
64142	Personnel rémunéré à la vacation - indem					400,00		400,00		400,00	
6414	Sous Total compte 6414					949 591,99		949 591,99		949 591,99	
64171	Apprentis - rémunérations					2 145 658,80		2 145 658,80		2 145 658,80	
64172	Apprentis indemnité inflation					15 700,00		15 700,00		15 700,00	
6417	Sous Total compte 6417					2 161 358,80		2 161 358,80		2 161 358,80	
6419	Rembst rémunérations du persel					21 795,50	4 556 754,71	21 795,50	4 556 754,71		4 534 959,21
641	Sous Total compte 641					397 704 408,61	4 587 813,87	397 704 408,61	4 587 813,87	393 116 594,74	
6451	Cotisations a l'u.r.s.s.a.f.					68 956 261,90		68 956 261,90		68 956 261,90	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					70 237 977,16		70 237 977,16		70 237 977,16	
6457	Cotisation soc liées à apprentissage					16 397,47		16 397,47		16 397,47	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6458	Cotisat autres organismes sociaux					449 206,50		449 206,50		449 206,50	
6459	Rembst charges de sécu soc						854 717,77	854 717,77			854 717,77
645	Sous Total compte 645					139 659 843,03	854 717,77	139 659 843,03	854 717,77	138 805 125,26	
6473	Alloc chômage					5 363,48		5 363,48		5 363,48	
6475	Medecine du travail pharmacie					310 819,90	16 276,21	310 819,90	16 276,21	294 543,69	
6478	Autres charges sociales diverses					8 160 949,96		8 160 949,96		8 160 949,96	
6479	Rembst sur autres charges social						4 146 985,47	4 146 985,47			4 146 985,47
647	Sous Total compte 647					8 477 133,34	4 163 261,68	8 477 133,34	4 163 261,68	4 313 871,66	
6488	Autres charges					578 807,45		578 807,45		578 807,45	
648	Sous Total compte 648					578 807,45		578 807,45		578 807,45	
64	Sous Total compte 64					546 420 192,43	9 605 793,32	546 420 192,43	9 605 793,32	536 814 399,11	
65111	Famille et enfance					12 769 966,07	304 090,72	12 769 966,07	304 090,72	12 465 875,35	
6511211	Prest compensat handicap + 20 ans					111 922 704,23	3 782 540,39	111 922 704,23	3 782 540,39	108 140 163,84	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6511212	Prestat compensat handicap - de 20 ans					11 008 856,97	132 631,21	11 008 856,97	132 631,21	10 876 225,76	
6511213	Prestation de compensation - Dotation qu					903 064,00		903 064,00		903 064,00	
651121	Sous Total compte 651121					123 834 625,20	3 915 171,60	123 834 625,20	3 915 171,60	119 919 453,60	
651122	Alloc compensatrice tierce personne					13 940 681,11	34 902,87	13 940 681,11	34 902,87	13 905 778,24	
651128	Autres					3 864 126,58		3 864 126,58		3 864 126,58	
65112	Sous Total compte 65112					141 639 432,89	3 950 074,47	141 639 432,89	3 950 074,47	137 689 358,42	
65113	Personnes âgées					1 337 176,11		1 337 176,11		1 337 176,11	
6511411	APA					154 211 803,66	3 746 193,25	154 211 803,66	3 746 193,25	150 465 610,41	
6511412	APA Dotation qualité					3 441 912,00		3 441 912,00		3 441 912,00	
651141	Sous Total compte 651141					157 653 715,66	3 746 193,25	157 653 715,66	3 746 193,25	153 907 522,41	
651142	APA à domicile versée au bénéficiaire					42 287 055,48	5 121 550,75	42 287 055,48	5 121 550,75	37 165 504,73	
651144	APA versée à l'établissement					87 614 326,98	1 224 918,02	87 614 326,98	1 224 918,02	86 389 408,96	
65114	Sous Total compte 65114					287 555 098,12	10 092 662,02	287 555 098,12	10 092 662,02	277 462 436,10	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6511	Sous Total compte 6511					443 301 673,19	14 346 827,21	443 301 673,19	14 346 827,21	428 954 845,98	
6512	Secours d'urgence					1 207 595,04		1 207 595,04		1 207 595,04	
6513	Bourses					345 390,08	3 366,08	345 390,08	3 366,08	342 024,00	
6514	Cotis adhésions autres prestations					7 534 624,61		7 534 624,61		7 534 624,61	
6515	Alloc RMI - verst aux organismes payeurs					91 788,82		91 788,82		91 788,82	
65171	RSA versement allocations forfaitaires					529 673 947,68	26 494,74	529 673 947,68	26 494,74	529 647 452,94	
65172	RSA verst allocations forfait majorées					92 011 570,11		92 011 570,11		92 011 570,11	
6517	Sous Total compte 6517					621 685 517,79	26 494,74	621 685 517,79	26 494,74	621 659 023,05	
6518	Autres (primes dots)					1 098 125,00	30 000,00	1 098 125,00	30 000,00	1 068 125,00	
651	Sous Total compte 651					1 075 264 714,5	14 406 688,03	1 075 264 714,5	14 406 688,03	1 060 858 026,5	
65211	Frais de scolarité					184 886,77	79,20	184 886,77	79,20	184 807,57	
65212	Frais périscolaires					1 642 154,54	11 390,00	1 642 154,54	11 390,00	1 630 764,54	
6521	Sous Total compte 6521					1 827 041,31	11 469,20	1 827 041,31	11 469,20	1 815 572,11	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6522	Accueil familial					50 111 099,96	5 828 729,20	50 111 099,96	5 828 729,20	44 282 370,76	
6523	Frais d'hospitalisat					77 819,65	2 011,19	77 819,65	2 011,19	75 808,46	
652411	Foyers de l'enfance, centres et hotels					67 233 713,29	864 595,64	67 233 713,29	864 595,64	66 369 117,65	
652412	Maisons d'enfants à caractère social					199 491 310,02	4 519 353,62	199 491 310,02	4 519 353,62	194 971 956,40	
652413	Lieux de vie et d'acceuil					2 332 436,53	4 877,23	2 332 436,53	4 877,23	2 327 559,30	
652414	Foyers de jeunes travailleurs					206 099,33		206 099,33		206 099,33	
652415	Etablissements scolaires					483 284,19	275,12	483 284,19	275,12	483 009,07	
652416	Services d'aide éducative en milieu					36 195 033,14	253 748,76	36 195 033,14	253 748,76	35 941 284,38	
652418	Autres					11 379 193,82	270 002,45	11 379 193,82	270 002,45	11 109 191,37	
65241	Sous Total compte 65241					317 321 070,32	5 912 852,82	317 321 070,32	5 912 852,82	311 408 217,50	
65242	Frais séjour établissement service handi					238 560 800,50	56 389,10	238 560 800,50	56 389,10	238 504 411,40	
65243	Frais séjour établissemnt pers agées					79 840 813,88	9 033 056,25	79 840 813,88	9 033 056,25	70 807 757,63	
6524	Sous Total compte 6524					635 722 684,70	15 002 298,17	635 722 684,70	15 002 298,17	620 720 386,53	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6525	Frais d'inhumation					11 391,41		11 391,41		11 391,41	
6526	Prévention spécialisée					16 624 441,29	897 000,61	16 624 441,29	897 000,61	15 727 440,68	
652	Sous Total compte 652					704 374 478,32	21 741 508,37	704 374 478,32	21 741 508,37	682 632 969,95	
6531	Indemnités					2 905 144,69	7 459,95	2 905 144,69	7 459,95	2 897 684,74	
6532	Frais de mission et déplacement					38 088,24		38 088,24		38 088,24	
6533	Cotisations de retraite					478 543,92		478 543,92		478 543,92	
6534	Cotisations sécurité sociale part patron					895 095,33		895 095,33		895 095,33	
6535	Formation					156 342,68		156 342,68		156 342,68	
653	Sous Total compte 653					4 473 214,86	7 459,95	4 473 214,86	7 459,95	4 465 754,91	
6541	Créances admises en non-valeur					2 028 887,95	15 061,04	2 028 887,95	15 061,04	2 013 826,91	
6542	Créances éteintes					256 539,78	11 915,43	256 539,78	11 915,43	244 624,35	
654	Sous Total compte 654					2 285 427,73	26 976,47	2 285 427,73	26 976,47	2 258 451,26	
65511	établissements publics					26 613 043,00		26 613 043,00		26 613 043,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65512	Établissements privés					27 315 324,00		27 315 324,00		27 315 324,00	
6551	Sous Total compte 6551					53 928 367,00		53 928 367,00		53 928 367,00	
6553	Service d'incendie					97 000 000,00		97 000 000,00		97 000 000,00	
65542	Compensat° au titre l'art L.5217-3 CGCT					34 269 973,00		34 269 973,00		34 269 973,00	
6554	Sous Total compte 6554					34 269 973,00		34 269 973,00		34 269 973,00	
6556	Contrib à des fonds					428 862,62	214 431,31	428 862,62	214 431,31	214 431,31	
6558	Autres contributions obligatoires					5 454 534,22	111 265,16	5 454 534,22	111 265,16	5 343 269,06	
655	Sous Total compte 655					191 081 736,84	325 696,47	191 081 736,84	325 696,47	190 756 040,37	
6561	Organismes de regroupement (syndicats mi					3 363 845,57	10 000,00	3 363 845,57	10 000,00	3 353 845,57	
6562	Au titre de la coopération décentralisée					183 788,49		183 788,49		183 788,49	
65661	Contrat accompagnement dans emploi					8 694 640,16		8 694 640,16		8 694 640,16	
65662	Contrats d'initiative-emploi					2 504 478,39		2 504 478,39		2 504 478,39	
6566	Sous Total compte 6566					11 199 118,55		11 199 118,55		11 199 118,55	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6568	Autres participations					4 505 889,73	150 000,00	4 505 889,73	150 000,00	4 355 889,73	
656	Sous Total compte 656					19 252 642,34	160 000,00	19 252 642,34	160 000,00	19 092 642,34	
65734	Communes et structures intercommunales					3 053 852,71	135 000,00	3 053 852,71	135 000,00	2 918 852,71	
65735	Autres grpts coll.et coll. à statut part					263 762,00		263 762,00		263 762,00	
65737	Autres EPL					12 740 682,46	90 340,00	12 740 682,46	90 340,00	12 650 342,46	
65738	Organismes publics divers					1 131 360,93	131 529,60	1 131 360,93	131 529,60	999 831,33	
6573	Sous Total compte 6573					17 189 658,10	356 869,60	17 189 658,10	356 869,60	16 832 788,50	
6574	Subv de fonct pers, assoc et org privés					73 986 239,11	1 239 840,59	73 986 239,11	1 239 840,59	72 746 398,52	
6577	Remises gracieuses					119 359,20		119 359,20		119 359,20	
657	Sous Total compte 657					91 295 256,41	1 596 710,19	91 295 256,41	1 596 710,19	89 698 546,22	
65811	Droits d'utilisation Informatique en n					728 551,11	69 225,84	728 551,11	69 225,84	659 325,27	
65818	Autres					298 194,38		298 194,38		298 194,38	
6581	Sous Total compte 6581					1 026 745,49	69 225,84	1 026 745,49	69 225,84	957 519,65	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65821	Déficit des budgets annex à caract admi					352 216,78		352 216,78		352 216,78	
6582	Sous Total compte 6582					352 216,78		352 216,78		352 216,78	
65861	Frais de personnel					882 618,50		882 618,50		882 618,50	
65869	Rembst frais fonctionnement grpes élus						9 151,97		9 151,97		9 151,97
6586	Sous Total compte 6586					882 618,50	9 151,97	882 618,50	9 151,97	873 466,53	
65888	Autres					48 856,50		48 856,50		48 856,50	
6588	Sous Total compte 6588					48 856,50		48 856,50		48 856,50	
658	Sous Total compte 658					2 310 437,27	78 377,81	2 310 437,27	78 377,81	2 232 059,46	
65	Sous Total compte 65					2 090 337 908,1	38 343 417,29	2 090 337 908,1	38 343 417,29	2 051 994 491,6	
66111	Intérêts réglés à l'écheance					17 870 889,88		17 870 889,88		17 870 889,88	
66112	Intérêts - rattachement des icne					3 839 473,80	3 213 570,55	3 839 473,80	3 213 570,55	625 903,25	
6611	Sous Total compte 6611					21 710 363,68	3 213 570,55	21 710 363,68	3 213 570,55	18 496 793,13	
6615	Intérêts des comptes courants créditeurs					2 132,56		2 132,56		2 132,56	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
661	Sous Total compte 661					21 712 496,24	3 213 570,55	21 712 496,24	3 213 570,55	18 498 925,69	
666	Pertes de change					107,75		107,75		107,75	
6688	Autres					255 993,76		255 993,76		255 993,76	
668	Sous Total compte 668					255 993,76		255 993,76		255 993,76	
66	Sous Total compte 66					21 968 597,75	3 213 570,55	21 968 597,75	3 213 570,55	18 755 027,20	
6711	Intérêts moratoires pénalités sur march					5 792,86		5 792,86		5 792,86	
6713	Dots et prix					3 375,50		3 375,50		3 375,50	
6718	Autres charg except sur opérat gestion					43 446,60		43 446,60		43 446,60	
671	Sous Total compte 671					52 614,96		52 614,96		52 614,96	
673	Titres annulés exercices antérieurs					1 882 185,93		1 882 185,93		1 882 185,93	
6745	Subv fonct aux personnes droit privé					20 000,00		20 000,00		20 000,00	
6748	Autres subv exceptionnelles					150 000,00		150 000,00		150 000,00	
674	Sous Total compte 674					170 000,00		170 000,00		170 000,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
675	Valeurs comptables immob cédées					12 512 967,47		12 512 967,47		12 512 967,47	
6761	Diff sur réalisations (positives)					7 991 024,60		7 991 024,60		7 991 024,60	
676	Sous Total compte 676					7 991 024,60		7 991 024,60		7 991 024,60	
67	Sous Total compte 67					22 608 792,96		22 608 792,96		22 608 792,96	
6811	DA - immob incorp et corpo					164 983 291,27		164 983 291,27		164 983 291,27	
6815	Dotations prov pour risques et charges					50 000 000,00		50 000 000,00		50 000 000,00	
681	Sous Total compte 681					214 983 291,27		214 983 291,27		214 983 291,27	
68	Sous Total compte 68					214 983 291,27		214 983 291,27		214 983 291,27	
	Total classe 6					3 022 694 115,4	53 821 430,12	3 022 694 115,4	53 821 430,12	2 978 421 453,7	9 548 768,42
7022	Coupes de bois						4 000,00		4 000,00		4 000,00
702	Sous Total compte 702						4 000,00		4 000,00		4 000,00
70322	Droits de stationnement et de locations						24 033,11		24 033,11		24 033,11
70323	Redevance d'occupation du domaine public					6 559,24	1 335 860,86	6 559,24	1 335 860,86		1 329 301,62

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7032	Sous Total compte 7032					6 559,24	1 359 893,97	6 559,24	1 359 893,97		1 353 334,73
7035	Locations droits de chasse et de pêche						11 800,00		11 800,00		11 800,00
703	Sous Total compte 703					6 559,24	1 371 693,97	6 559,24	1 371 693,97		1 365 134,73
7062	Redev et droits des services culturels					1 590,50	644 211,93	1 590,50	644 211,93		642 621,43
7068	Prest serv autres redev et droits						84 073,78		84 073,78		84 073,78
706	Sous Total compte 706					1 590,50	728 285,71	1 590,50	728 285,71		726 695,21
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles						76 595,50		76 595,50		76 595,50
70878	Par des tiers					3 039,42	880 196,86	3 039,42	880 196,86		877 157,44
7087	Sous Total compte 7087					3 039,42	880 196,86	3 039,42	880 196,86		877 157,44
7088	Aut prod activ annex abonnt vente ouvr					175,91	135 121,56	175,91	135 121,56		134 945,65
708	Sous Total compte 708					3 215,33	1 091 913,92	3 215,33	1 091 913,92		1 088 698,59
70	Sous Total compte 70					11 365,07	3 195 893,60	11 365,07	3 195 893,60		3 184 528,53
73112	Cotisation Valeur Ajoutée Entreprises						156 333 224,00		156 333 224,00		156 333 224,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73114	Imposition forfaitaire entr réseaux						16 769 896,00		16 769 896,00		16 769 896,00
7311	Sous Total compte 7311						173 103 120,00		173 103 120,00		173 103 120,00
73121	F.N.G.I.R.						55 947 166,00		55 947 166,00		55 947 166,00
73122	Fonds péréqua cotisa val ajoutée entrepr						5 463 799,00		5 463 799,00		5 463 799,00
73123	Attributions de compensation CVAE						71 053 553,00		71 053 553,00		71 053 553,00
73125	Frais de gestion de la tf pro baties						45 076 922,00		45 076 922,00		45 076 922,00
7312	Sous Total compte 7312						177 541 440,00		177 541 440,00		177 541 440,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés					21 632 140,00	21 715 905,00	21 632 140,00	21 715 905,00		83 765,00
731	Sous Total compte 731					21 632 140,00	372 360 465,00	21 632 140,00	372 360 465,00		350 728 325,00
7321	Taxe Dépt pub foncière droit Dépt enregt						453 654 552,26		453 654 552,26		453 654 552,26
7322	Taxe Déptale addit droits enregistrement					15 352,00	2 758 108,33	15 352,00	2 758 108,33		2 742 756,33
7326	Attributions au titre du fonds de péréq						116 238 008,00		116 238 008,00		116 238 008,00
7327	Taxe d'aménagement					357 893,10	12 178 174,05	357 893,10	12 178 174,05		11 820 280,95

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
732	Sous Total compte 732					373 245,10	584 828 842,64	373 245,10	584 828 842,64		584 455 597,54
7342	Taxe sur les conv d'assur						351 940 973,84		351 940 973,84		351 940 973,84
734	Sous Total compte 734						351 940 973,84		351 940 973,84		351 940 973,84
7351	Taxe sur la consommation finale d'électr						32 136 111,81		32 136 111,81		32 136 111,81
7352	TICPE						354 032 144,58		354 032 144,58		354 032 144,58
735	Sous Total compte 735						386 168 256,39		386 168 256,39		386 168 256,39
7362	Taxe additionnelle à la taxe de séjour						496 015,81		496 015,81		496 015,81
736	Sous Total compte 736						496 015,81		496 015,81		496 015,81
73811	Fraction compensatoire de la TFPB						525 910 170,00		525 910 170,00		525 910 170,00
73818	Autres						21 628 648,00		21 628 648,00		21 628 648,00
7381	Sous Total compte 7381						547 538 818,00		547 538 818,00		547 538 818,00
738	Sous Total compte 738						547 538 818,00		547 538 818,00		547 538 818,00
73926	Prélèvements au titre du fonds de péréqu					38 909 472,00	6 484 912,00	38 909 472,00	6 484 912,00	32 424 560,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7392	Sous Total compte 7392					38 909 472,00	6 484 912,00	38 909 472,00	6 484 912,00	32 424 560,00	
7398	Autres reverSEMENTS					143 834,82		143 834,82		143 834,82	
739	Sous Total compte 739					39 053 306,82	6 484 912,00	39 053 306,82	6 484 912,00	32 568 394,82	
73	Sous Total compte 73					61 058 691,92	2 249 818 283,00	61 058 691,92	2 249 818 283,00		2 188 759 591,76
7411	DGFdotation forfaitaire					64 525,00	177 484 053,00	64 525,00	177 484 053,00		177 419 528,00
74122	Dotation de péréquation urbaine					0,57	46 358 008,57	0,57	46 358 008,57		46 358 008,00
74123	Dotation de compensation					0,43	286 117 107,43	0,43	286 117 107,43		286 117 107,00
7412	Sous Total compte 7412					1,00	332 475 116,00	1,00	332 475 116,00		332 475 115,00
741	Sous Total compte 741					64 526,00	509 959 169,00	64 526,00	509 959 169,00		509 894 643,00
744	FCTVA						921 202,29		921 202,29		921 202,29
7461	DGD						29 472 887,00		29 472 887,00		29 472 887,00
746	Sous Total compte 746						29 472 887,00		29 472 887,00		29 472 887,00
74712	Emplois d'avenir						7 771,40		7 771,40		7 771,40

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74713	Fonds d'appui aux politiques d'insertion						135 000,00		135 000,00		135 000,00
74718	Autres					1 100 000,00	27 808 095,92	1 100 000,00	27 808 095,92		26 708 095,92
7471	Sous Total compte 7471					1 100 000,00	27 950 867,32	1 100 000,00	27 950 867,32		26 850 867,32
7472	Région						82 579,48		82 579,48		82 579,48
7473	Dépt						234 611,35		234 611,35		234 611,35
7475	Autrs grpts coll, coll à stat part et EP						21 351,95		21 351,95		21 351,95
7476	Sécurité sociale et organismes mutual					2 311,00	3 834 566,55	2 311,00	3 834 566,55		3 832 255,55
74771	FSE						2 449 325,27		2 449 325,27		2 449 325,27
74772	FEDER						457 290,47		457 290,47		457 290,47
7477	Sous Total compte 7477						2 906 615,74		2 906 615,74		2 906 615,74
747811	Dotation versée au titre de l'APA						90 711 455,62		90 711 455,62		90 711 455,62
747812	Dotation versée au titre de la PCH						37 703 074,63		37 703 074,63		37 703 074,63
747813	Dotation versée au titre des MDPH						2 949 641,15		2 949 641,15		2 949 641,15

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7478141	Part autonomie						5 319 559,44		5 319 559,44		5 319 559,44
7478142	Part prévention						1 022 715,85		1 022 715,85		1 022 715,85
747814	Sous Total compte 747814						6 342 275,29		6 342 275,29		6 342 275,29
747818	Autres						19 166 219,21		19 166 219,21		19 166 219,21
74781	Sous Total compte 74781						156 872 665,90		156 872 665,90		156 872 665,90
74783	Fonds mobilisation départ insertion						30 781 753,00		30 781 753,00		30 781 753,00
74788	Autres						808 996,31		808 996,31		808 996,31
7478	Sous Total compte 7478						188 463 415,21		188 463 415,21		188 463 415,21
747	Sous Total compte 747					1 102 311,00	223 494 007,60	1 102 311,00	223 494 007,60		222 391 696,60
7482	Compens perte taxe addition taxe pub fon						136 252,00		136 252,00		136 252,00
74832	D.C.R.T.P.						62 405 893,00		62 405 893,00		62 405 893,00
74833	Etat Compensation de la CET (CVAE CFE)						85 368,00		85 368,00		85 368,00
74835	Dot transfert compensation exonérati FDL						10 085 639,00		10 085 639,00		10 085 639,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7483	Sous Total compte 7483						72 576 900,00		72 576 900,00		72 576 900,00
74881	Participation familles rest heb scol					1,00	4 212 462,54	1,00	4 212 462,54		4 212 461,54
7488	Sous Total compte 7488					1,00	4 212 462,54	1,00	4 212 462,54		4 212 461,54
748	Sous Total compte 748					1,00	76 925 614,54	1,00	76 925 614,54		76 925 613,54
74	Sous Total compte 74					1 166 838,00	840 772 880,43	1 166 838,00	840 772 880,43		839 606 042,43
7511	Recvts sur Dépt et autres collect pub					16 094,73	477 853,45	16 094,73	477 853,45		461 758,72
7512	Recvts sur sécu soc et orga mutualistes					200 103,43	2 000 149,00	200 103,43	2 000 149,00		1 800 045,57
7513	Recvts sur bénéficiaire tiers-payants					4 217 399,08	30 840 981,19	4 217 399,08	30 840 981,19		26 623 582,11
7518	Recouvrements sur autres redevables					910,00	1 862 014,04	910,00	1 862 014,04		1 861 104,04
751	Sous Total compte 751					4 434 507,24	35 180 997,68	4 434 507,24	35 180 997,68		30 746 490,44
752	Revenus des immeubles					7 199,15	1 025 988,48	7 199,15	1 025 988,48		1 018 789,33
7531	Recouvrement indûs - RMI						29 929,55		29 929,55		29 929,55
7533	Recouvrement indûs - APA					82 437,49	1 784 310,61	82 437,49	1 784 310,61		1 701 873,12

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
75342	Allocations forfaitaires					95 125,48	4 562 253,49	95 125,48	4 562 253,49		4 467 128,01
75343	Alloc forfaitaires majorées					8 354,60	541 087,08	8 354,60	541 087,08		532 732,48
7534	Sous Total compte 7534					103 480,08	5 103 340,57	103 480,08	5 103 340,57		4 999 860,49
7535	PCH					42 734,35	833 546,46	42 734,35	833 546,46		790 812,11
753	Sous Total compte 753					228 651,92	7 751 127,19	228 651,92	7 751 127,19		7 522 475,27
757	Redev versées fermiers concessionnaire					364,35	27 516,15	364,35	27 516,15		27 151,80
7588	Autres produits divers de gestion cour					5 741,00	1 254 943,91	5 741,00	1 254 943,91		1 249 202,91
758	Sous Total compte 758					5 741,00	1 254 943,91	5 741,00	1 254 943,91		1 249 202,91
75	Sous Total compte 75					4 676 463,66	45 240 573,41	4 676 463,66	45 240 573,41		40 564 109,75
7621	Prod aut immob finan encais à échéance						1 158,60		1 158,60		1 158,60
762	Sous Total compte 762						1 158,60		1 158,60		1 158,60
767	Produits nets cessions VMP						63,80		63,80		63,80
7688	Autres						23 377,17		23 377,17		23 377,17

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
768	Sous Total compte 768						23 377,17		23 377,17		23 377,17
76	Sous Total compte 76						24 599,57		24 599,57		24 599,57
7711	Débits et pénalités perçus					12 000,00	114 626,23	12 000,00	114 626,23		102 626,23
7713	Libéralités reçues					5 000,00	55 000,00	5 000,00	55 000,00		50 000,00
7714	Recouvrement sur créances admises en nv					9 350,60	50 000,00	9 350,60	50 000,00		40 649,40
7718	Autres prod except sur opé gestion					10,00	1 655 290,87	10,00	1 655 290,87		1 655 280,87
771	Sous Total compte 771					26 360,60	1 874 917,10	26 360,60	1 874 917,10		1 848 556,50
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs					26 983,38	5 175 590,41	26 983,38	5 175 590,41		5 148 607,03
775	Produits des cessions d'immobilisations						19 727 619,15		19 727 619,15		19 727 619,15
7761	Diff sur réalisations (négatives)						776 372,92		776 372,92		776 372,92
776	Sous Total compte 776						776 372,92		776 372,92		776 372,92
777	Quote-part subv invest transf au résult						17 051 467,88		17 051 467,88		17 051 467,88
7788	Produits exceptionnels divers					1 400,00	874 784,34	1 400,00	874 784,34		873 384,34

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
778	Sous Total compte 778					1 400,00	874 784,34	1 400,00	874 784,34		873 384,34
77	Sous Total compte 77					54 743,98	45 480 751,80	54 743,98	45 480 751,80		45 426 007,82
	Total classe 7					66 968 102,63	3 184 532 982,14	66 968 102,63	3 184 532 982,14	32 568 394,82	3 150 133 274,168
	Total général	9 793 494 543,69	9 793 494 543,69	11 934 781 996	11 778 565 034	3 557 924 116,16	3 714 141 078,16	25 286 200 656	25 286 200 656	13 154 222 437	13 154 222 437,33

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs	
Nature des valeurs inactives									
861							0,00	0,00	
Portefeuille									
TICKETS RESTAURANT	0,00	9 109,10	9 109,10	0,00	9 109,10	9 109,10	0,00	0,00	
ENTREES MUSEE DE FLANDRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
abbaye de vaucelles	0,00	103 033,00	103 033,00	0,00	103 033,00	103 033,00	0,00	0,00	
SOUS-TOTAL COMPTE 861	0,00	112 142,10	112 142,10	0,00	112 142,10	112 142,10	0,00	0,00	
862							0,00	0,00	
Correspondant									
TICKETS RESTAURANT	0,00	6 930,00	6 930,00	0,00	6 930,00	6 930,00	0,00	0,00	
ENTREES MUSEE DE FLANDRE	6 000,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	
abbaye de vaucelles	3 537,00	62 900,00	66 437,00	0,00	66 302,00	66 302,00	135,00	0,00	
SOUS-TOTAL COMPTE 862	9 537,00	69 830,00	79 367,00	0,00	73 232,00	73 232,00	6 135,00	0,00	
863							0,00	0,00	
Prise en charge titre et valeur									
TICKETS RESTAURANT	0,00	6 930,00	6 930,00	0,00	6 930,00	6 930,00	0,00	0,00	
ENTREES MUSEE DE FLANDRE	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00	
abbaye de vaucelles	0,00	66 302,00	66 302,00	3 537,00	62 900,00	66 437,00	0,00	135,00	
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	73 232,00	73 232,00	9 537,00	69 830,00	79 367,00	0,00	6 135,00	
TOTAUX	9 537,00	255 204,10	264 741,10	9 537,00	255 204,10	264 741,10	6 135,00	6 135,00	

Page des signatures

00400 - DEPARTEMENT DU NORD - BP

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **DEPARTEMENT DU NORD - BP** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

0.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318353A-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 3 juillet 2023

Publié le 4 juillet 2023

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 JUIN 2023

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Suite à la convocation en date du 9 juin 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents: Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Michel PLOUY donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s): Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Nicolas LEBLANC, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET : Compte de gestion 2022 - budget annexe Laboratoire départemental

Vu le rapport DFCG/2023/208

Vu l'avis en date du 19 juin 2023 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

DECIDE à la majorité:

- d'arrêter les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget annexe du Laboratoire départemental tels que constatés dans le compte de gestion 2022 ;
 - de constater que les résultats du compte de gestion 2022 sont conformes à ceux du compte administratif 2022 du budget annexe du Laboratoire départemental ;
 - de déclarer que le compte de gestion 2022 du budget annexe du Laboratoire départemental dressé par Monsieur le Comptable du Trésor n'appelle aucune observation.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 17.

69 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Monsieur BAUDOUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 12 h 50.

Au moment du vote, 68 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	9
Absents sans procuration :	5
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	77 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	77
Majorité des suffrages exprimés :	39
Pour :	71 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Madame BAILLEUL, Madame DECODTS et Madame DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE



DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT
BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M ESPY Joël

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 05/04/2023

059090 P.DEP NORD

Nomenclature M52 fonction
Voté par Exécution fonction

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale	3
	1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2	Bilan	Etat I-2 5
	2.1 Bilan Actif	
	2.2 Bilan Passif	
	3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
	4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5	Annexe	18
	Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire	21
	1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
	2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
	3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
	4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs	34
	1 Balance des comptes	Etat III-1 35
	2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 52
4EME PARTIE	: Page des signatures	53

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	14,58	Dotations	1 627,71
Terrains		Fonds Globalisés	107,59
Constructions	3 311,70	Réserves	750,66
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	-553,54
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	
Autres immobilisations corporelles	414,98	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	3 726,68	Subventions non transférables	2 172,70
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 741,26	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	4 105,12
Créances	392,26	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	16,05	Fournisseurs ⁽²⁾	32,68
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	88,56
TOTAL ACTIF CIRCULANT	408,31	Total dettes à court terme	121,25
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	121,25
		Comptes de régularisations	-76,79
TOTAL ACTIF	4 149,57	TOTAL PASSIF	4 149,57

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	190 252,97	175 671,54	14 581,43	18 351,08
	Immobilisations incorporelles en cours				
	En toute propriété : Terrains				
	En toute propriété: Constructions	4 367 635,24	1 055 931,33	3 311 703,91	3 379 620,66
	En toute propriété : Constr sol d'autrui				
	En tte prop : Réseaux install de voirie				
	En toute propriété : Oeuvres d'art				
	En toute propriété : Autres immob corpo	1 396 133,18	981 157,66	414 975,52	400 924,45
	En tte prop: Immob affectées à un sce				7 538,86
	Immo mises en concession ou à dispo				
	Reçues mise à dispo : Terrains				
	Reçues mise à dispo : Constructions				
	Reçues mise à dispo : Constr sol autrui				
	Reçues mise à dispo : Rés install voirie				
	Reçues mise à dispo : Collections et uv				
Immo C mise à dispo : Autres immos corpo					
MONTANT A REPORTER	5 954 021,39	2 212 760,53	3 741 260,86	3 806 435,05	

BILAN (en Euros)

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	5 954 021,39	2 212 760,53	3 741 260,86	3 806 435,05
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Reçues en affectat : Construc sol autrui				
	Reçues en affectat : Rés instal voirie				
	Reçues en affectat : Oeuvres d'art				
	Reçues en affectat : Autres immob corpo				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Prêts				
Immob financières : Autres créances					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		5 954 021,39	2 212 760,53	3 741 260,86	3 806 435,05

BILAN (en Euros)

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours: Production				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	128 246,44		128 246,44	125 011,97
	Créances douteuses et irrécouvrables				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	4 909,50		4 909,50	1 283,97
	Créances sur les budgets annexes	254 429,76		254 429,76	247 806,83
	Opérations pour le compte de tiers				
	Créances: Autres créances	4 677,59		4 677,59	9 977,65
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	16 049,17		16 049,17	14 839,21
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		408 312,46		408 312,46	398 919,63

BILAN (en Euros)

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	6 362 333,85	2 212 760,53	4 149 573,32	4 205 354,68

BILAN (en Euros)

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Fonds internes : dotations	1 627 706,64	1 627 706,64
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	750 655,09	750 655,09
	Neutralisation des amortissements		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice		
	Subventions rattachées aux actifs amort		
	Différences sur réalisations d'immob	-553 535,64	-553 535,64
	Fonds d'investissement	107 592,88	107 592,88
	Subventions non rattachées aux actifs a	2 172 700,37	2 172 700,37
	Droits de l'affectant		
Droits du remettant			
FONDS PROPRES TOTAL I	4 105 119,34	4 105 119,34	

BILAN (en Euros)

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des établissements finan		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	14 893,03	12 754,94
	Dettes fiscales et sociales	88 348,11	79 530,01
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Opérations pour le compte de la CE, Deni		
	Dettes envers les BA		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Dettes diverses : Autres dettes	215,18	2,74
	Fournisseurs d'immobilisations	17 790,13	5 678,40
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	121 246,45	97 966,09	

BILAN (en Euros)

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	-76 792,47	2 269,25
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	-76 792,47	2 269,25
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	4 149 573,32	4 205 354,68

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	2 118,23	1 704,47
Autres produits	352,22	652,55
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	2 470,44	2 357,02
Traitements, salaires, charges sociales	1 508,82	1 457,72
Achats et charges externes	768,55	711,39
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	169,44	159,25
Autres charges	25,52	20,89
Charges courantes non financières	2 472,34	2 349,25
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-1,89	7,77
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	-1,89	7,77
Produits exceptionnels	1,89	0,82
Charges exceptionnelles		8,59
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1,89	-7,77
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE		

COMPTE DE RESULTAT 2022

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Pdts non financiers: Impôts locaux		
Pdts non financ : Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	2 118 227,64	1 704 470,28
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprises amortis prov (non financiers)		
Pdts non financiers : Transferts charges		
Autres produits	352 216,78	652 552,00
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	2 470 444,42	2 357 022,28
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	1 110 652,31	1 064 916,25
Charges sociales	398 172,59	392 807,28
Achats et charges externes	768 546,30	711 392,96
Chgs non financières: Impôts et taxes	20 389,97	20 418,37
Dotations amortissements des immob	169 440,75	159 249,83
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2022

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations provisions (non financières)		
Autres charges	5 134,92	469,00
Contributions obligatoires		
Participations		
Particip et interventions : Subventions		
TOTAL II	2 472 336,84	2 349 253,69
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-1 892,42	7 768,59
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mobilières, créances de l'actif		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Pdts financiers: Reprises provisions		
Pdts financiers: Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations amo et prov (financières)		

COMPTE DE RESULTAT 2022

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
TOTAL IV		
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-1 892,42	7 768,59
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Pdts excep op gestion : Subventions		
Pdt excep op gestion : Autres opérations	1 892,42	817,28
Produits des cessions d'immobilisations		
Différences sur réalisations (négatives)		
Neutralisation des amortissements		
Pdt excep op capital : Autres opérations		
Pdts excep : Reprises sur provisions		
Pdts excep : Transferts de charges		
TOTAL V	1 892,42	817,28
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Chg excep op gestion : Autres opérations		8 585,87
Valeur comptable des immo cédées		
Différences sur réalisations (positives)		
Chg excep op capital : Autres opérations		
Dot. amort. et prov exceptionnelles		

COMPTE DE RESULTAT 2022

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
TOTAL VI		8 585,87
C.1 - RESULTAT EXCEPTIONNEL COMPTABLE (V-VI-776+676)	1 892,42	-7 768,59
C.2 - RESULTAT EXCEPTIONNEL BUDGETAIRE (V-VI)	1 892,42	-7 768,59
Total des produits hors neutralisation (I+III+V-776)	2 472 336,84	2 357 839,56
Total des charges hors neutralisation (II+IV+VI-676)	2 472 336,84	2 357 839,56
D.1 - RESULTAT COMPTABLE hors neutralisations (A+B+C.1)		
Neutralisation budgétaire des plus et moins values (7761-6761)		
Neutralisation budgétaire d'amortissements (7768)		
D.2 - RESULTAT DE L'EXERCICE (A+B+C.2)		

Opérations Compte de Tiers

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	487 184,29	2 690 000,00	3 177 184,29
Titres de recette émis (b)	186 538,61	2 674 630,81	2 861 169,42
Réductions de titres (c)		180 912,97	180 912,97
Recettes nettes (d = b - c)	186 538,61	2 493 717,84	2 680 256,45
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	487 184,29	2 690 000,00	3 177 184,29
Mandats émis (f)	121 394,42	2 496 853,74	2 618 248,16
Annulations de mandats (g)	30,00	3 135,90	3 165,90
Depenses nettes (h = f - g)	121 364,42	2 493 717,84	2 615 082,26
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	65 174,19		65 174,19
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT					
Investissement	298 684,29		65 174,19		363 858,48
Fonctionnement					
Sous-Total	298 684,29		65 174,19		363 858,48
TOTAL II	298 684,29		65 174,19		363 858,48
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	298 684,29		65 174,19		363 858,48

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
909	Developpement	170 000,00	298 684,29	468 684,29	104 296,56	30,00	104 266,56	364 417,73
925	Operations patrimoniales	18 500,00		18 500,00	17 097,86		17 097,86	1 402,14
TOTAL		188 500,00	298 684,29	487 184,29	121 394,42	30,00	121 364,42	365 819,87

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		298 684,29	298 684,29				298 684,29
925	Operations patrimoniales	18 500,00		18 500,00	17 097,86		17 097,86	1 402,14
926	Transferts entre les sections	170 000,00		170 000,00	169 440,75		169 440,75	559,25
TOTAL		188 500,00	298 684,29	487 184,29	186 538,61		186 538,61	300 645,68

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
939	Developpement	2 520 000,00		2 520 000,00	2 327 412,99	3 135,90	2 324 277,09	195 722,91
946	Transferts entre les sections	170 000,00		170 000,00	169 440,75		169 440,75	559,25
TOTAL		2 690 000,00		2 690 000,00	2 496 853,74	3 135,90	2 493 717,84	196 282,16

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
939	Developpement	2 690 000,00		2 690 000,00	2 674 630,81	180 912,97	2 493 717,84	196 282,16
TOTAL		2 690 000,00		2 690 000,00	2 674 630,81	180 912,97	2 493 717,84	196 282,16

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
90921	Développement économique Agriculture et pêche Laboratoire départemental	104 296,56	30,00	104 266,56
SOUS-TOTAL CHAPITRE 909	Developpement	104 296,56	30,00	104 266,56
9252051	Concessions et droits similaires	9 225,00		9 225,00
92521351	Batiments publics	334,00		334,00
92521848	Autres matériels de bureau et mobilier	7 538,86		7 538,86
SOUS-TOTAL CHAPITRE 925	Operations patrimoniales	17 097,86		17 097,86
TOTAL		121 394,42	30,00	121 364,42

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
9252031	Frais d'études	9 559,00		9 559,00
925238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	7 538,86		7 538,86
SOUS-TOTAL CHAPITRE 925	Operations patrimoniales	17 097,86		17 097,86
92628031	Frais d'études	144,00		144,00
92628051	Concessions et droits similaires	5 686,00		5 686,00
926281318	Amortissements autres bâtiments publics	36 664,00		36 664,00
926281351	Bâtiments publics	68 743,25		68 743,25
92628157	Amortissements matériel et outillage technique	7 475,00		7 475,00
92628182	Matériel de transport	2 523,00		2 523,00
92628188	Amortissements autres	48 205,50		48 205,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 926	Transferts entre les sections	169 440,75		169 440,75
TOTAL		186 538,61		186 538,61

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
93921	Développement économique Agriculture et pêche Laboratoire départemental	2 327 412,99	3 135,90	2 324 277,09
SOUS-TOTAL CHAPITRE 939	Developpement	2 327 412,99	3 135,90	2 324 277,09
9466811	Dotations aux Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	169 440,75		169 440,75
SOUS-TOTAL CHAPITRE 946	Transferts entre les sections	169 440,75		169 440,75
TOTAL		2 496 853,74	3 135,90	2 493 717,84

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
93921	Développement économique Agriculture et pêche Laboratoire départemental	2 674 630,81	180 912,97	2 493 717,84
SOUS-TOTAL CHAPITRE 939	Developpement	2 674 630,81	180 912,97	2 493 717,84
TOTAL		2 674 630,81	180 912,97	2 493 717,84

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		1 627 706,64					1 627 706,64			1 627 706,64
10222	FCTVA		107 592,88					107 592,88			107 592,88
1022	Sous Total compte 1022		107 592,88					107 592,88			107 592,88
102	Sous Total compte 102		1 735 299,52					1 735 299,52			1 735 299,52
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		750 655,09					750 655,09			750 655,09
106	Sous Total compte 106		750 655,09					750 655,09			750 655,09
10	Sous Total compte 10		2 485 954,61					2 485 954,61			2 485 954,61
1383	Départements		2 172 700,37					2 172 700,37			2 172 700,37
138	Sous Total compte 138		2 172 700,37					2 172 700,37			2 172 700,37
13	Sous Total compte 13		2 172 700,37					2 172 700,37			2 172 700,37
192	Plus ou moins-value cess d'immo	18 009,68						18 009,68		18 009,68	
193	Autres neutralisat° et régularisat° d'op	535 525,96						535 525,96		535 525,96	
19	Sous Total compte 19	553 535,64						553 535,64		553 535,64	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 1	553 535,64	4 658 654,98					553 535,64	4 658 654,98	553 535,64	4 658 654,98
2031	Frais d'études	11 141,68				2 394,35	9 559,00	13 536,03	9 559,00	3 977,03	
203	Sous Total compte 203	11 141,68				2 394,35	9 559,00	13 536,03	9 559,00	3 977,03	
2051	Concessions et droits similaires	177 050,94				9 225,00		186 275,94		186 275,94	
205	Sous Total compte 205	177 050,94				9 225,00		186 275,94		186 275,94	
20	Sous Total compte 20	188 192,62				11 619,35	9 559,00	199 811,97	9 559,00	190 252,97	
21318	Autres batiments publics	3 282 627,15						3 282 627,15		3 282 627,15	
2131	Sous Total compte 2131	3 282 627,15						3 282 627,15		3 282 627,15	
21351	Batiments publics	1 047 517,59				37 490,50		1 085 008,09		1 085 008,09	
2135	Sous Total compte 2135	1 047 517,59				37 490,50		1 085 008,09		1 085 008,09	
213	Sous Total compte 213	4 330 144,74				37 490,50		4 367 635,24		4 367 635,24	
2157	Mat et outillage tech	766 714,81						766 714,81		766 714,81	
215	Sous Total compte 215	766 714,81						766 714,81		766 714,81	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2182	Mat de transport	31 762,06						31 762,06		31 762,06	
21838	Autre mat informatique	36 103,16						36 103,16		36 103,16	
2183	Sous Total compte 2183	36 103,16						36 103,16		36 103,16	
21848	Autres mat de bureau et mobilier	14 667,77				7 538,86		22 206,63		22 206,63	
2184	Sous Total compte 2184	14 667,77				7 538,86		22 206,63		22 206,63	
2188	Autres	474 630,81				64 745,71	30,00	539 376,52	30,00	539 346,52	
218	Sous Total compte 218	557 163,80				72 284,57	30,00	629 448,37	30,00	629 418,37	
21	Sous Total compte 21	5 654 023,35				109 775,07	30,00	5 763 798,42	30,00	5 763 768,42	
238	Avances versées cdes immob corpo	7 538,86					7 538,86	7 538,86	7 538,86		0,00
23	Sous Total compte 23	7 538,86					7 538,86	7 538,86	7 538,86		0,00
28031	Frais études		288,00				144,00		432,00		432,00
2803	Sous Total compte 2803		288,00				144,00		432,00		432,00
28051	Concessions et droits similaires		169 553,54				5 686,00		175 239,54		175 239,54

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2805	Sous Total compte 2805		169 553,54				5 686,00		175 239,54		175 239,54
280	Sous Total compte 280		169 841,54				5 830,00		175 671,54		175 671,54
281318	Amort autres bâtiments publics		259 272,00				36 664,00		295 936,00		295 936,00
28131	Sous Total compte 28131		259 272,00				36 664,00		295 936,00		295 936,00
281351	Bâtiments publics		691 252,08				68 743,25		759 995,33		759 995,33
28135	Sous Total compte 28135		691 252,08				68 743,25		759 995,33		759 995,33
2813	Sous Total compte 2813		950 524,08				105 407,25		1 055 931,33		1 055 931,33
28157	Amort mat outil techn		733 369,98				7 475,00		740 844,98		740 844,98
2815	Sous Total compte 2815		733 369,98				7 475,00		740 844,98		740 844,98
28182	Mat de transport		11 570,57				2 523,00		14 093,57		14 093,57
281838	Amort autre mat infom		36 103,16						36 103,16		36 103,16
28183	Sous Total compte 28183		36 103,16						36 103,16		36 103,16
281848	Autres mat de bureau et mobilier		14 667,77						14 667,77		14 667,77

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28184	Sous Total compte 28184		14 667,77						14 667,77		14 667,77
28188	Amort autres		127 242,68				48 205,50		175 448,18		175 448,18
2818	Sous Total compte 2818		189 584,18				50 728,50		240 312,68		240 312,68
281	Sous Total compte 281		1 873 478,24				163 610,75		2 037 088,99		2 037 088,99
28	Sous Total compte 28		2 043 319,78				169 440,75		2 212 760,53		2 212 760,53
	Total classe 2	5 849 754,83	2 043 319,78			121 394,42	186 568,61	5 971 149,25	2 229 888,39	5 954 021,39	2 212 760,53
4011	Fournisseurs		12 754,94	931 866,64	934 004,73			931 866,64	946 759,67		14 893,03
401	Sous Total compte 401		12 754,94	931 866,64	934 004,73			931 866,64	946 759,67		14 893,03
4041	Fournis immob		5 678,40	110 597,09	122 708,82			110 597,09	128 387,22		17 790,13
404	Sous Total compte 404		5 678,40	110 597,09	122 708,82			110 597,09	128 387,22		17 790,13
40	Sous Total compte 40		18 433,34	1 042 463,73	1 056 713,55			1 042 463,73	1 075 146,89		32 683,16
4111	Redevables - amiable	111 472,56		142 174,53	138 412,36			253 647,09	138 412,36	115 234,73	
4116	Redevables - contentieux	13 539,41		15 334,60	15 862,30			28 874,01	15 862,30	13 011,71	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
411	Sous Total compte 411	125 011,97		157 509,13	154 274,66			282 521,10	154 274,66	128 246,44	
41	Sous Total compte 41	125 011,97		157 509,13	154 274,66			282 521,10	154 274,66	128 246,44	
421	Personnel - rémunérations dues			842 255,78	842 636,45			842 255,78	842 636,45		380,67
42	Sous Total compte 42			842 255,78	842 636,45			842 255,78	842 636,45		380,67
431	Sécurité sociale			262 833,30	262 833,30			262 833,30	262 833,30		0,00
437	Autres organismes sociaux			372 911,43	372 911,43			372 911,43	372 911,43		0,00
43	Sous Total compte 43			635 744,73	635 744,73			635 744,73	635 744,73		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			41 376,19	41 376,19			41 376,19	41 376,19		0,00
442	Sous Total compte 442			41 376,19	41 376,19			41 376,19	41 376,19		0,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses			427,20	427,20			427,20	427,20		0,00
4431	Sous Total compte 4431			427,20	427,20			427,20	427,20		0,00
44321	Opér particul avec Région dépenses			1 210,28	1 210,28			1 210,28	1 210,28		0,00
4432	Sous Total compte 4432			1 210,28	1 210,28			1 210,28	1 210,28		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44331	Opérations particulières avec l'État et			557,08	557,08			557,08	557,08		0,00
4433	Sous Total compte 4433			557,08	557,08			557,08	557,08		0,00
44351	Opér particul grp dépenses			9 966,79	9 966,79			9 966,79	9 966,79		0,00
4435	Sous Total compte 4435			9 966,79	9 966,79			9 966,79	9 966,79		0,00
443	Sous Total compte 443			12 161,35	12 161,35			12 161,35	12 161,35		0,00
44551	Etat - TVA à décaisser		24 999,00	244 293,00	257 336,00			244 293,00	282 335,00		38 042,00
4455	Sous Total compte 4455		24 999,00	244 293,00	257 336,00			244 293,00	282 335,00		38 042,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations	946,62		18 412,26	16 394,00			19 358,88	16 394,00	2 964,88	
44566	TVA déduct sur autres biens et services	337,35		149 920,51	148 313,24			150 257,86	148 313,24	1 944,62	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter			10 899,00	10 899,00			10 899,00	10 899,00		0,00
4456	Sous Total compte 4456	1 283,97		179 231,77	175 606,24			180 515,74	175 606,24	4 909,50	
44571	Etat - TVA collectée		54 057,20	457 439,74	452 834,17			457 439,74	506 891,37		49 451,63
44578	Etat - taxes assimilées à TVA collectée		473,81						473,81		473,81

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4457	Sous Total compte 4457		54 531,01	457 439,74	452 834,17			457 439,74	507 365,18		49 925,44
445	Sous Total compte 445	1 283,97	79 530,01	880 964,51	885 776,41			882 248,48	965 306,42		83 057,94
44	Sous Total compte 44	1 283,97	79 530,01	934 502,05	939 313,95			935 786,02	1 018 843,96		83 057,94
451001	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	247 806,83		2 813 143,66	2 806 520,73			3 060 950,49	2 806 520,73	254 429,76	
451	Sous Total compte 451	247 806,83		2 813 143,66	2 806 520,73			3 060 950,49	2 806 520,73	254 429,76	
45	Sous Total compte 45	247 806,83		2 813 143,66	2 806 520,73			3 060 950,49	2 806 520,73	254 429,76	
466	Excédtt de verSEment		2,74	2 033,17	2 245,61			2 033,17	2 248,35		215,18
46711	Autres comptes créditeurs			8 003,85	8 003,85			8 003,85	8 003,85		0,00
4671	Sous Total compte 4671			8 003,85	8 003,85			8 003,85	8 003,85		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable	9 977,65		381 471,08	386 771,14			391 448,73	386 771,14	4 677,59	
46726	Débiteurs divers - contentieux			9 977,65	9 977,65			9 977,65	9 977,65		0,00
4672	Sous Total compte 4672	9 977,65		391 448,73	396 748,79			401 426,38	396 748,79	4 677,59	
467	Sous Total compte 467	9 977,65		399 452,58	404 752,64			409 430,23	404 752,64	4 677,59	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46	Sous Total compte 46	9 977,65	2,74	401 485,75	406 998,25			411 463,40	407 000,99	4 462,41	
4711	Verst des régisseurs			2 617 604,76	2 540 537,48			2 617 604,76	2 540 537,48	77 067,28	
47138	Raet : autres		1 951,01	42 748,37	41 054,17			42 748,37	43 005,18		256,81
4713	Sous Total compte 4713		1 951,01	42 748,37	41 054,17			42 748,37	43 005,18		256,81
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		132,84	760,81	645,97			760,81	778,81		18,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		185,40	219 577,78	219 392,38			219 577,78	219 577,78		0,00
47141	Sous Total compte 47141		318,24	220 338,59	220 038,35			220 338,59	220 356,59		18,00
4714	Sous Total compte 4714		318,24	220 338,59	220 038,35			220 338,59	220 356,59		18,00
4718	Autres recettes à régulariser			0,63	0,63			0,63	0,63		0,00
471	Sous Total compte 471		2 269,25	2 880 692,35	2 801 630,63			2 880 692,35	2 803 899,88	76 792,47	
4722	Commissions bancaires en instance de mdt			0,63	0,63			0,63	0,63		0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul			43 231,65	43 231,65			43 231,65	43 231,65		0,00
472	Sous Total compte 472			43 232,28	43 232,28			43 232,28	43 232,28		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47	Sous Total compte 47		2 269,25	2 923 924,63	2 844 862,91			2 923 924,63	2 847 132,16	76 792,47	
	Total classe 4	384 080,42	100 235,34	9 751 029,46	9 687 065,23			10 135 109,88	9 787 300,57	469 330,57	121 521,26
5118	Autres valeurs à l'encaissement	14 789,21		1 259,96				16 049,17		16 049,17	
511	Sous Total compte 511	14 789,21		1 259,96				16 049,17		16 049,17	
51	Sous Total compte 51	14 789,21		1 259,96				16 049,17		16 049,17	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	50,00			50,00			50,00	50,00		0,00
541	Sous Total compte 541	50,00			50,00			50,00	50,00		0,00
54	Sous Total compte 54	50,00			50,00			50,00	50,00		0,00
580	Opérations d'ordre budgétaires			186 538,61	186 538,61			186 538,61	186 538,61		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur			4 012,62	4 012,62			4 012,62	4 012,62		0,00
587	Sous Total compte 587			4 012,62	4 012,62			4 012,62	4 012,62		0,00
588	Autres virements internes			2,74	2,74			2,74	2,74		0,00
58	Sous Total compte 58			190 553,97	190 553,97			190 553,97	190 553,97		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 5	14 839,21		191 813,93	190 603,97			206 653,14	190 603,97	16 049,17	
60622	Carburants					5 354,68		5 354,68		5 354,68	
6062	Sous Total compte 6062					5 354,68		5 354,68		5 354,68	
60631	Fournitures d'entretien					210,98		210,98		210,98	
60632	Fournitures de petit équipement					29 138,97	607,20	29 138,97	607,20	28 531,77	
6063	Sous Total compte 6063					29 349,95	607,20	29 349,95	607,20	28 742,75	
6064	Fournitures administratives					3 052,52		3 052,52		3 052,52	
6068	Autres matières et fournitures					425 912,02		425 912,02		425 912,02	
606	Sous Total compte 606					463 669,17	607,20	463 669,17	607,20	463 061,97	
60	Sous Total compte 60					463 669,17	607,20	463 669,17	607,20	463 061,97	
611	Contrats de prestations de services					399,00		399,00		399,00	
6135	Locations mobilières					270,00		270,00		270,00	
613	Sous Total compte 613					270,00		270,00		270,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
614	Charges locatives et de copropriété					124 277,19		124 277,19		124 277,19	
615221	Bâtiments publics					8 992,13		8 992,13		8 992,13	
61522	Sous Total compte 61522					8 992,13		8 992,13		8 992,13	
6152	Sous Total compte 6152					8 992,13		8 992,13		8 992,13	
61551	Mat roulant					248,05		248,05		248,05	
61558	Autres biens mobiliers					7 201,80		7 201,80		7 201,80	
6155	Sous Total compte 6155					7 449,85		7 449,85		7 449,85	
6156	Maintenance					80 598,96	1 974,00	80 598,96	1 974,00	78 624,96	
615	Sous Total compte 615					97 040,94	1 974,00	97 040,94	1 974,00	95 066,94	
6161	Multirisques					1 428,94		1 428,94		1 428,94	
616	Sous Total compte 616					1 428,94		1 428,94		1 428,94	
6182	Documentation générale et technique					1 185,58		1 185,58		1 185,58	
6188	Autres frais divers					42 059,80		42 059,80		42 059,80	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
618	Sous Total compte 618					43 245,38		43 245,38		43 245,38	
61	Sous Total compte 61					266 661,45	1 974,00	266 661,45	1 974,00	264 687,45	
6251	Voyages déplacements et missions					728,95		728,95		728,95	
625	Sous Total compte 625					728,95		728,95		728,95	
6261	Frais d'affranchissement					15 690,31		15 690,31		15 690,31	
626	Sous Total compte 626					15 690,31		15 690,31		15 690,31	
6282	Frais de gardiennage					95,56		95,56		95,56	
6288	Autres					24 282,06		24 282,06		24 282,06	
628	Sous Total compte 628					24 377,62		24 377,62		24 377,62	
62	Sous Total compte 62					40 796,88		40 796,88		40 796,88	
6331	Versement mobilité					15 806,23		15 806,23		15 806,23	
6332	Cotisations versées au FNAL					3 951,52		3 951,52		3 951,52	
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT					632,22		632,22		632,22	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
633	Sous Total compte 633					20 389,97		20 389,97		20 389,97	
63	Sous Total compte 63					20 389,97		20 389,97		20 389,97	
64111	Rémunération principale					743 467,31		743 467,31		743 467,31	
64112	SF et IR					12 823,71		12 823,71		12 823,71	
64113	NBI					21 011,93		21 011,93		21 011,93	
64114	Personnel titulaire Indemnité inflatio					1 400,00		1 400,00		1 400,00	
64118	Autres indemnités					234 304,86		234 304,86		234 304,86	
6411	Sous Total compte 6411					1 013 007,81		1 013 007,81		1 013 007,81	
64131	Rémunérations					57 768,94		57 768,94		57 768,94	
64134	Personnel non titulaire Indemnité infl					300,00		300,00		300,00	
6413	Sous Total compte 6413					58 068,94		58 068,94		58 068,94	
64171	Apprentis - rémunérations					37 685,29		37 685,29		37 685,29	
64172	Apprentis indemnité inflation					200,00		200,00		200,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6417	Sous Total compte 6417					37 885,29		37 885,29		37 885,29	
641	Sous Total compte 641					1 108 962,04		1 108 962,04		1 108 962,04	
6451	Cotisations a l'u.r.s.s.a.f.					137 600,54		137 600,54		137 600,54	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					241 314,04		241 314,04		241 314,04	
6457	Cotisation soc liées à apprentissage					219,21		219,21		219,21	
6458	Cotisat autres organismes sociaux					1 457,80		1 457,80		1 457,80	
6459	Rembst charges de sécu soc						1 900,00		1 900,00		1 900,00
645	Sous Total compte 645					380 591,59	1 900,00	380 591,59	1 900,00	378 691,59	
6478	Autres charges sociales diverses					38 962,00		38 962,00		38 962,00	
6479	Rembst sur autres charges social						19 481,00		19 481,00		19 481,00
647	Sous Total compte 647					38 962,00	19 481,00	38 962,00	19 481,00	19 481,00	
6488	Autres charges					1 690,27		1 690,27		1 690,27	
648	Sous Total compte 648					1 690,27		1 690,27		1 690,27	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64	Sous Total compte 64					1 530 205,90	21 381,00	1 530 205,90	21 381,00	1 508 824,90	
6541	Créances admises en non-valeur					4 012,62	554,70	4 012,62	554,70	3 457,92	
6542	Créances éteintes					1 677,00		1 677,00		1 677,00	
654	Sous Total compte 654					5 689,62	554,70	5 689,62	554,70	5 134,92	
65	Sous Total compte 65					5 689,62	554,70	5 689,62	554,70	5 134,92	
6811	DA - immob incorp et corpo					169 440,75		169 440,75		169 440,75	
681	Sous Total compte 681					169 440,75		169 440,75		169 440,75	
68	Sous Total compte 68					169 440,75		169 440,75		169 440,75	
	Total classe 6					2 496 853,74	24 516,90	2 496 853,74	24 516,90	2 493 717,84	21 381,00
7061	Taxes d'analyse					180 912,97	2 299 140,61	180 912,97	2 299 140,61		2 118 227,64
706	Sous Total compte 706					180 912,97	2 299 140,61	180 912,97	2 299 140,61		2 118 227,64
70	Sous Total compte 70					180 912,97	2 299 140,61	180 912,97	2 299 140,61		2 118 227,64
75822	Prise en charge déficit ba admin par bp						352 216,78		352 216,78		352 216,78

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7582	Sous Total compte 7582						352 216,78		352 216,78		352 216,78
758	Sous Total compte 758						352 216,78		352 216,78		352 216,78
75	Sous Total compte 75						352 216,78		352 216,78		352 216,78
7711	Débits et pénalités perçus						241,32		241,32		241,32
7714	Recouvrement sur créances admises en nv						1 000,00		1 000,00		1 000,00
7718	Autres prod except sur opé gestion						44,68		44,68		44,68
771	Sous Total compte 771						1 286,00		1 286,00		1 286,00
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs						606,42		606,42		606,42
77	Sous Total compte 77						1 892,42		1 892,42		1 892,42
	Total classe 7					180 912,97	2 653 249,81	180 912,97	2 653 249,81		2 472 336,84
	Total général	6 802 210,10	6 802 210,10	9 942 843,39	9 877 669,20	2 799 161,13	2 864 335,32	19 544 214,62	19 544 214,62	9 486 654,61	9 486 654,61

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

00401 - DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **DEPT - LABORATOIRE DEPARTEMENT** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

1.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318351-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 30 juin 2023

Publié le 30 juin 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 JUIN 2023
SEANCE DU 26 JUIN 2023**

Suite à la convocation en date du 9 juin 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Vincent LEDOUX.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Barbara COEVOET, Soraya FAHEM, Nicolas LEBLANC, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Eric RENAUD, Marie TONNERRE-DESMET.

OBJET : Protocole transactionnel dans le cadre des marchés n° 2022-017800100 et 2022-017800200 relatifs aux prestations de voyages (transports, location de véhicule et hébergements) entre le Département du Nord et la société TRAVEL PLANET.

Vu le rapport DMG/2023/167

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel entre le Département du Nord et la Société TRAVEL PLANET à Nice, dans les termes du projet ci-joint, pour un montant de 381 487,59 €, somme globale forfaitaire et définitive, due à la société TRAVEL PLANET au titre des marchés n° 2022-017800100 et 2022-017800200 relatifs aux prestations de voyages (déplacements nationaux, européens et internationaux) pour le Département du Nord ;
 - de verser à la société TRAVEL PLANET une somme globale forfaitaire et définitive d'un montant de 381 487,59 €.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 08.

62 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur PICK.

Mesdames BOISSEAUX, CLERC, QUATREBOEUFs et ZAWIEJA-DENIZON, présentes à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 16 h 09.

Au moment du vote, 59 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 13

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 69 (y compris les votants par procuration)

1.1

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 69

Majorité des suffrages exprimés : 35

Pour : 69 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, non-inscrites)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

ENTRE :

Le Département du Nord,

Représenté par Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil Départemental en exercice, dûment habilité à cet effet par délibération du 1er juillet 2021, Demeurant en cette qualité à l'Hôtel du Département, 51 rue Gustave Delory, 59047 LILLE Cedex ;

Dénommé ci-après « le Département »

D'UNE PART,

ET :

La société :

SAS TRAVEL PLANET,

Immatriculation au RCS, numéro 384 221 925 R.C.S NICE
Adresse du siège : 470 PRO DES ANGLAIS - 06200 NICE
Représenté par Madame Béatrice SEROUSSI, Présidente

D'AUTRE PART,

Dénommées ci-après « les parties »

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

1. Les faits

En 2022, le Département du Nord a lancé une procédure d'appel d'offres concernant le renouvellement de marchés de prestations de voyages (déplacements nationaux, européens et internationaux) pour le Département du Nord

- Lot 1 : Prestations d'hébergement, de transports (hors prestations ferroviaires) et prestations associées,
- Lot 2 : Prestations de transport ferroviaire (réservation, émission, annulation, modification de titres de transports, bagages, hors prestations associées).

Les marchés ont été attribués par la Commission d'Appel d'Offres à la Société TRAVEL PLANET.

Dans le cadre de ces deux marchés, était prévu le recours exclusif au moyen de paiement dit « carte logée », en usage dans la profession.

Les fonctionnalités du moyen de paiement « carte logée » utilisé par TRAVEL PLANET ont nécessité un ajustement conforme aux dispositions du marché pour permettre les liquidations et mandatements auprès du Payeur Départemental.

Depuis le déploiement de l'outil de réservation de titres de transports et la mise en œuvre de la carte logée, la société Travel Planet a effectué toutes les prestations de voyage afin de permettre la continuité de service.

De ce fait, ces prestations ont engendré des factures non liquidables par le Payeur Départemental.

2. La discussion entre les parties

Après échanges entre les parties, il a été proposé de rédiger un protocole d'accord transactionnel entre le Département du Nord et la Société TRAVEL PLANET.

Ce protocole permettra de régler les factures dues par le Département à la Société TRAVEL PLANET pour la période du 19 avril 2022 au 11 mai 2023.

Le Département du Nord et la Société Travel Planet ont accepté les termes de ce règlement amiable et ont convenu les engagements ci-après.

Article 1 – Objet

Le présent protocole de transaction a pour objet de régulariser le paiement des factures dues à la Société Travel Planet au titre des marchés n° 2022017800100 et 2022017800200 relatifs aux prestations de voyage pour le Département du Nord dont elle est le titulaire.

Article 2 : Les obligations du Département du Nord

Le Département du Nord versera à la société Travel Planet, à titre d'indemnité transactionnelle, forfaitaire et définitive, la somme de 381 487,59 € TTC. Ce montant correspond à la somme due.

Le Département du Nord règlera à la Société Travel Planet la somme de 381 487,59 € TTC euros dans un délai de 30 jours à compter de la notification de la présente convention par le Département à la Société Travel Planet.

Article 3 : Les obligations de la Société Travel Planet

En contrepartie, la Société Travel Planet renonce à l'ensemble de leurs prétentions indemnitaires, existantes ou à naître, relatives aux prestations de voyages pour le Département du Nord réalisées durant la période citée ci-dessus.

Article 4 : Modalités d'exécution

Le présent protocole est établi en deux exemplaires originaux.

Le Président du Conseil départemental du Nord invitera l'instance délibérante à l'autoriser à signer le présent accord et prendra aussitôt les mesures propres à rendre exécutoire la délibération adoptée.

Il fera retour à la Société Travel Planet d'un exemplaire de la convention dûment signée par ses soins, conformément à l'article 9 de la présente convention.

Article 5 : Clause de confidentialité

Les parties conviennent de conférer à la présente transaction la discrétion requise et de n'en communiquer le contenu à quiconque, à l'exception des tribunaux pour le besoin de son exécution et des organismes fiscaux et sociaux sur leur réquisition.

Moyennant le parfait respect du présent accord intervenu librement entre les parties, et à l'issue de la période de négociation, les parties estiment n'avoir plus aucune réclamation à formuler du fait de ces prestations.

Article 6 : Avis éclairé des parties

La Société Travel Planet et le Département du Nord reconnaissent avoir disposé du temps nécessaire à l'étude des termes de la présente transaction. Chacune des parties confirme sa pleine et entière compréhension des stipulations et conséquences de la présente transaction.

Article 7 : Exécution de la transaction

Monsieur le Payeur départemental est chargé, pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent accord.

Article 8 : Effets de la transaction

Le présent contrat vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code civil par les concessions réciproques que les deux parties ont consenties.

Conformément aux dispositions de l'article 2052 du Code civil, les parties reconnaissent que le présent accord a, entre elles, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort.

La présente ne peut en conséquence être attaquée pour cause d'erreur de droit ni pour cause de lésion.

Les parties renoncent irrévocablement ou le cas échéant se désistent de toute réclamation, instance et action ayant pour cause directe ou indirecte les faits exposés au préambule.

Article 9 : Entrée en vigueur

Le présent protocole entrera en vigueur le jour de sa notification par le Département à la Société Travel Planet, par lettre recommandée avec accusé de réception ; la date de l'accusé de réception faisant foi.

Article 10 : Portée du protocole

Aucune modification du protocole ne sera valable sans l'accord écrit et non équivoque des parties.

Article 11 : Règlement des litiges

Tout litige relatif à la validité, l'exécution ou l'interprétation du protocole sera soumis à la juridiction compétente dans le ressort du Département du Nord.

Fait en deux exemplaires originaux,

A LILLE,
Le

A
Le

Pour le Département du Nord

Pour la Société Travel Planet

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318361-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 3 juillet 2023

Publié le 3 juillet 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 JUIN 2023
SEANCE DU 26 JUIN 2023**

Suite à la convocation en date du 9 juin 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Vincent LEDOUX.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Barbara COEVOET, Soraya FAHEM, Nicolas LEBLANC, Marie TONNERRE-DESMET.

OBJET : Motion déposée par le Groupe "Communiste et Républicain - Pour l'Humain d'Abord" intitulée Valdunes : pour l'avenir des sites de Trith-Saint-Léger et de Leffrinckoucke

Vu le rapport DAJAP/2023/296

Vu l'avis en date du 19 juin 2023 de la Commission Finances, ressources humaines, administration

DECIDE à l'unanimité:

- d'adopter la motion amendée ci-jointe, intitulée « Valdunes : pour l'avenir des sites de Trith-Saint-Léger et de Leffrinckouck » présentée par Monsieur Jean-Claude DULIEU au nom du Groupe « Communiste et Républicain – Pour l'Humain d'Abord » et modifiée en séance par le Président du Groupe Union Pour le Nord.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 09.

59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BOISSEAUX, CLERC, MARTIN, QUATREBOEUF et ZAWIEJA-DENIZON, ainsi que par Messieurs MONNET et RENAUD.

Messieurs ACHIBA et BRICOUT, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 16 h 22.

Au moment du vote, 64 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 8

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 74 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 74

Majorité des suffrages exprimés : 38

Pour : 74 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Valdunes : pour l'avenir des sites de Trith-Saint-Léger et de Leffrinckoucke

Motion présentée par le groupe communiste et républicain pour l'humain d'abord !

Modifiée par le groupe Union pour le Nord

L'annonce de l'actionnaire de Valdunes, le chinois MA STEEL, de se désengager de ses unités de production de Trith st Léger et de Leffrinckoucke, est inconcevable.

- Considérant que cette décision menace de disparition le seul fournisseur français de roues, axes et essieux montés pour le ferroviaire.
- Considérant que l'entreprise Valdunes, fleuron industriel national, emploie sur ses 2 sites de Trith St Léger et Leffrinckoucke plus de 340 personnes.
- Considérant que Valdunes offre du matériel de grande qualité et que le savoir-faire de ses salariés n'est plus à démontrer et est devenu le symbole de l'image de marque de notre région dans le monde entier.
- Considérant que les besoins en roues, axes et essieux sont importants en France pour la maintenance des trains et métros en service comme pour équiper les nouvelles rames dont ont besoin la SNCF, la RATP, les régions.
- Considérant que son unité de production de Trith st Léger se situe dans l'arrondissement où la production du ferroviaire est stratégique avec les sites d'Alstom de Raismes, Petite Foret et de Crespin.
- Considérant que le carnet de commandes est rempli pour plusieurs mois, *Le groupe GRCHA propose d'ajouter : « avec l'engagement jusqu'au 31 décembre 2023 »*
- Considérant que ces dernières années, la commande de la SNCF est passée de 25 000 roues par an à seulement 7000 pour deux ans.
- Considérant que l'État actionnaire [*Le groupe GRCHA propose d'ajouter : (100%)*] de la SNCF. *le Groupe Union pour le Nord propose de remplacer « qui bénéficie d'importantes subventions publiques, peut prendre des mesures pour que l'argent des contribuables bénéficie à l'emploi en France ».* Et de le remplacer par : *« doit soutenir la commande de roues et d'essieux fabriqués en France »*
- Considérant que la crise sanitaire COVID a mis l'accent sur l'ampleur de la désindustrialisation du pays et la nécessité impérieuse d'y remédier.
- Considérant que la souveraineté industrielle du pays passe par sa réindustrialisation et donc la défense des entreprises existantes.
- Considérant que la fermeture de Valdunes à Trith St Léger et Leffrinckoucke entrainerait une aggravation du chômage, qu'un emploi industriel supprimé entraîne la disparition de trois emplois indirects et que chaque nouveau « privé d'emploi ». *Le groupe Union pour le Nord propose de remplacer : « est un futur allocataire du RSA en puissance » par « pourrait venir grossir les rangs des allocataires du RSA »*
- *Le groupe Union pour le Nord propose d'ajouter : « Considérant que le site de Leffrinckoucke dispose d'une « presse hydraulique » de 6000 tonnes, unique en France, véritable outil stratégique pour notre pays »,*

Face aux menaces qui pèsent sur ces deux usines, fleurons de notre industrie qui possèdent de nombreux atouts, nous proposons que le Conseil Départemental du Nord :

Le groupe communiste et républicain pour l'humain d'abord ! propose d'actualiser les demandes de la motion

- « *Officialise sa position de soutien quant à la pérennisation des 2 unités de production de Trith St Léger et Leffrinckoucke. »*
- « *Soutienne et s'implique dans les différentes démarches institutionnelles publiques, aux côtés de ses partenaires territoriaux et de l'Etat, notamment dans la recherche d'un repreneur ».*

1.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318355-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 30 juin 2023

Publié le 30 juin 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 JUIN 2023
SEANCE DU 26 JUIN 2023**

Suite à la convocation en date du 9 juin 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Vincent LEDOUX.

Absent(e)(s) : Salim ACHIBA, Frédéric BRICOUT, Barbara COEVOET, Soraya FAHEM, Nicolas LEBLANC, Marie TONNERRE-DESMET.

OBJET : Mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et instauration d'une prime de responsabilité pour les emplois administratifs de direction

Vu le rapport DRH/2023/240

DECIDE à l'unanimité:

- de mettre à jour le dispositif Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), tel que détaillé dans le rapport et dans les conditions reprises en annexe ci-jointe ;
 - d'octroyer la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction aux agents occupant l'emploi de Directeur Général des Services ou de Directeur Général Adjoint assurant l'intérim de Directeur Général des Services, dans les conditions décrites dans le rapport ;
 - de fixer le taux de cette prime à 15 % du traitement soumis à retenue pour pension.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 22.

64 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur BAUDOUX.

Madame SANCHEZ et Monsieur MONNET, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote et avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs POIRET et CHRISTOPHE.

Monsieur BAUDOUX avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Mesdames DELRUE, FERNANDEZ et SEELS, ainsi que Messieurs CHRISTOPHE (porteur du pouvoir de Monsieur MONNET), DULIEU, LEFEBVRE et SIEGLER (porteur du pouvoir de Madame LETARD), présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est pas tenu compte des pouvoirs de Madame LETARD et Monsieur MONNET pour cette affaire.

Vote intervenu à 16 h 25.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 17

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 65 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)
Total des suffrages exprimés : 59
Majorité des suffrages exprimés : 30
Pour : 59 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Grilles de fonctions -

Filière Administrative

Catégorie A

Cadre d'emplois des administrateurs

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Encadrement supérieur	- DGS - DGA - Adjoint au DGA	Administrateur général : 20 771 € Administrateur hors classe : 16 692 € Administrateur : 11 537 €	49 980 €		8 820 €	
Groupe 2	- Fonction de direction ou équivalent - Coordination de projets à dimension stratégique départementale	- Directeur - Directeur adjoint - Responsable de pôle - Directeur de projet à dimension stratégique et départementale		46 920 €		8 280 €	
Groupe 3	- Autres fonctions	- Responsable de service - Chargé de mission		42 330 €		7 470 €	

Equivalence Etat : Administrateurs de l'Etat

Cadre d'emplois des attachés

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions de direction ou équivalent - Coordination de projets à dimension stratégique départementale	- Directeur - Directeur adjoint - Responsable de pôle - Responsable UTPAS - Responsable UT voirie	Attaché hors classe : 6 956 € Directeur (<i>en voie d'extinction</i>) : 6 956 € Attaché principal : 6 417 € Attaché : 4 286 €	36 210 €	22 310 €	6 390 €	
Groupe 2	- Autres fonctions d'encadrement	- Responsable de pôle adjoint - Responsable de service - Responsable d'unité - Responsable d'équipe		32 130 €	17 205 €	5 670 €	
Groupe 3	- Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Chargé de mission du DGS - Chargé de mission auprès d'un DGA		25 500 €	14 320 €	4 500 €	
Groupe 4	- Autres fonctions	- Chargé de mission		20 400 €	11 160 €	3 600 €	

Equivalence Etat : Attachés d'administration de l'Etat - services déconcentrés

Catégorie B

Cadre d'emplois des rédacteurs

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Rédacteur principal 1ère classe : 4 286 € Rédacteur principal 2ème classe : 3 747 € Rédacteur : 3 002 €	17 480 €	8 030 €	2 380 €	
Groupe 2	- Coordination fonctionnelle d'équipe - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Adjoint au responsable - Assistant des marchés et des achats		16 015 €	7 220 €	2 185 €	
Groupe 3	- Autres fonctions	- Assistant de direction - Gestionnaire - Assistant administratif - Assistant comptable		14 650 €	6 670 €	1 995 €	

Equivalence Etat : Secrétaires administratifs des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Catégorie C

Cadre d'emplois des adjoints administratifs

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Coordination fonctionnelle d'équipe - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Gestionnaire comptable - Gestionnaire administratif - Assistant de direction	Adjoint principal 1ère classe : 2 566 €	11 340 €	7 090 €	1 260 €	
			Adjoint principal 2ème classe : 2 566 €				
Groupe 2	- Autres fonctions	- Secrétaire - Agent d'accueil - Assistant administratif	Adjoint : 2 361 €	10 800 €	6 750 €	1 200 €	

Equivalence Etat : Adjoints administratifs des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Filière Technique

Catégorie A

Cadre d'emplois des ingénieurs en chef

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Encadrement supérieur	- DGS - DGA - Adjoint au DGA		57 120 €	42 840 €	10 080 €	
Groupe 2	- Fonction de direction ou équivalent	- Directeur - Directeur adjoint - Responsable de pôle	Ingénieur général : 19 322 €	49 980 €	37 490 €	8 820 €	
Groupe 3	- Coordination de projets à dimension stratégique départementale	- Directeur de projet à dimension stratégique et départementale	Ingénieur en chef hors classe : 14 619 €	46 920 €	35 190 €	8 280 €	
Groupe 4	- Autres fonctions	- Responsable de service - Chargé de mission	Ingénieur en chef : 9 405 €	42 330 €	31 750 €	7 470 €	

Equivalence Etat : Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts

Cadre d'emplois des ingénieurs

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions de direction	- Directeur - Directeur adjoint		46 920 €	32 850 €	8 280 €	
Groupe 2	- Equivalent fonctions de direction - Coordination de projets à dimension stratégique départementale	- Responsable de pôle - Responsable UTPAS - Responsable UT voirie	Ingénieur hors classe : 16 179 €	40 290 €	28 200 €	7 110 €	
Groupe 3	- Autres fonctions d'encadrement	- Responsable de pôle adjoint - Responsable de service - Responsable d'unité - Responsable d'équipe	Ingénieur principal : 12 082 €	36 000 €	25 190 €	6 350 €	
Groupe 4	- Autres fonctions	- Chargé de mission du DGS - Chargé de mission auprès d'un DGA - Chargé de mission	Ingénieur : 9 079 €	31 450 €	22 015 €	5 550 €	

Equivalence Etat : Ingénieurs des travaux publics de l'Etat

Catégorie B

Cadre d'emplois des techniciens

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement	- Responsable de service - Responsable d'unité - Responsable d'équipe		19 660 €	13 760 €	2 680 €	
Groupe 2	- Coordination fonctionnelle d'équipe - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Adjoint au responsable - Chef de cuisine	Technicien principal 1ère classe : 6 844 €	18 580 €	13 005 €	2 535 €	
			Technicien principal 2ème classe : 6 215 €				
Groupe 3	- Autres fonctions	- Econome de flux - Gardien départemental - Gestionnaire du domaine public	Technicien : 5 466 €	17 500 €	12 250 €	2 385 €	

Equivalence Etat : Techniciens supérieurs du développement durable

Catégorie C

Cadre d'emplois des agents de maîtrise

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Chef de cuisine - Responsable d'équipe	Agent de maîtrise principal : 3 116 €	11 340 €	7 090 €	1 260 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Chauffeur magasinier - Dessinateur - Mécanicien	Agent de maîtrise : 2 566 €	10 800 €	6 750 €	1 200 €	

Equivalence Etat : Adjointes techniques des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Cadre d'emplois des adjoints techniques

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Chef de cuisine - Responsable d'équipe	Adjoint principal 1ère classe : 2 685 € Adjoint principal 2ème classe : 2 361 €	11 340 €	7 090 €	1 260 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Employé technique - Gardien départemental - Second de cuisine - Agent d'entretien	Adjoint : 2 361 €	10 800 €	6 750 €	1 200 €	

Equivalence Etat : Adjointes techniques des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Chef de cuisine - Responsable d'équipe	Adjoint principal 1ère classe : 1 606 € Adjoint principal 2ème classe : 1 600 €	11 340 €	7 090 €	1 260 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Agent d'entretien - Chargé de maintenance - Cuisinier	Adjoint : 1 419 €	10 800 €	6 750 €	1 200 €	

Equivalence Etat : Adjointes techniques des établissements d'enseignement

Provisoire : Adjointes techniques des établissements d'enseignement agricole publics - services déconcentrés

Filière Culturelle

Catégorie A

Cadre d'emplois des conservateurs de bibliothèques

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonction de direction ou équivalent - Coordination de projets à dimension stratégique départementale	- Directeur - Directeur adjoint	Conservateur de bibliothèques hors classe : 9 295 € Conservateur de bibliothèques : 7 496 €	34 000 €		6 000 €	
Groupe 2	- Autres fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service		31 450 €		5 550 €	
Groupe 3	- Autres fonctions	- Chargé de mission		29 750 €		5 250 €	

Equivalence Etat : Conservateurs des bibliothèques (Ministère de l'éducation nationale)

Cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonction de direction ou équivalent	- Directeur - Directeur adjoint	Conservateur du patrimoine hors classe : 9 295 € Conservateur du patrimoine : 7 496 €	46 920 €	25 810 €	8 280 €	
Groupe 2	- Coordination de projets à dimension stratégique départementale			40 290 €	22 160 €	7 110 €	
Groupe 3	- Autres fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service		34 450 €	18 950 €	6 080 €	
Groupe 4	- Autres fonctions	- Chargé de mission		31 450 €	17 298 €	5 550 €	

Equivalence Etat : Conservateurs du patrimoine (Ministère de la culture)

Cadre d'emplois des bibliothécaires

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonction de direction ou équivalent - Coordination de projets à dimension stratégique départementale	- Directeur - Directeur adjoint	Bibliothécaire principal : 6 417 €	29 750 €		5 250 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Responsable de service - Chargé de mission	Bibliothécaire : 4 286 €	27 200 €		4 800 €	

Equivalence Etat : Bibliothécaires (Ministère de l'éducation nationale)

Cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonction de direction ou équivalent - Coordination de projets à dimension stratégique départementale	- Directeur - Directeur adjoint	Attaché de conservation du patrimoine principal : 6 417 €	29 750 €		5 250 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Responsable de service - Chargé de mission	Attaché de conservation du patrimoine : 4 286 €	27 200 €		4 800 €	

Equivalence Etat : Bibliothécaires (Ministère de l'éducation nationale)

Catégorie B

Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Coordination fonctionnelle d'équipe	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Assistant de conservation principal 1ère classe : 4 286 €	16 720 €		2 280 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Documentaliste	Assistant de conservation principal 2ème classe : 3 747 € Assistant de conservation : 3 002 €	14 960 €		2 040 €	

Equivalence Etat : Bibliothécaires assistants spécialisés (Ministère de l'éducation nationale)

Catégorie C

Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Coordination fonctionnelle d'équipe - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Adjoint au responsable - Médiateur du patrimoine - Médiateur culturel	Adjoint principal 1ère classe : 2 566 € Adjoint principal 2ème classe : 2 566 €	11 340 €	7 090 €	1 260 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Gardien de musée - Magasinier - Agent d'archive - Agent d'accueil de musée	Adjoint : 2 361 €	10 800 €	6 750 €	1 200 €	

Equivalence Etat : Adjointes techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage (Ministère de la culture)

Filière Animation

Catégorie B

Cadre d'emplois des animateurs

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Animateur principal 1ère classe : 4 286 € Animateur principal 2ème classe : 3 747 € Animateur : 3 002 €	17 480 €	8 030 €	2 380 €	
Groupe 2	- Coordination fonctionnelle d'équipe - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Adjoint au responsable		16 015 €	7 220 €	2 185 €	
Groupe 3	- Autres fonctions	- Animateur		14 650 €	6 670 €	1 995 €	

Equivalence Etat : Secrétaires administratifs des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Catégorie C

Cadre d'emplois des adjoints d'animation

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Coordination fonctionnelle d'équipe - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Adjoint au responsable	Adjoint principal 1ère classe : 2 566 € Adjoint principal 2ème classe : 2 566 €	11 340 €	7 090 €	1 260 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Agent d'accueil et d'animation		Adjoint : 2 361 €	10 800 €	6 750 €	1 200 €

Equivalence Etat : Adjoints administratifs des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Filière Sportive

Catégorie A

Cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonction de direction ou équivalent - Coordination de projets à dimension stratégique départementale	- Directeur - Directeur adjoint	Conseiller principal des APS : 6 085 € Conseiller des APS : 4 286 €	25 500 €		4 500 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Responsable de service - Chargé de mission		20 400 €		3 600 €	

Equivalence Etat : Conseillers d'éducation populaire et de la jeunesse

Provisoire : Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Catégorie B

Cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Educateur des APS principal 1ère classe : 4 286 € Educateur des APS principal 2ème classe : 3 747 € Educateur des APS : 3 002 €	17 480 €	8 030 €	2 380 €	
Groupe 2	- Coordination fonctionnelle d'équipe - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Adjoint au responsable		16 015 €	7 220 €	2 185 €	
Groupe 3	- Autres fonctions	- Educateur		14 650 €	6 670 €	1 995 €	

Equivalence Etat : Secrétaires administratifs des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonction de direction ou équivalent - Coordination de projets à dimension stratégique départementale - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Directeur - Directeur adjoint	Conseiller socio-éducatif hors classe : 5 351 € Conseiller socio-éducatif supérieur : 5 351 €	25 500 €		4 500 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Conseiller	Conseiller socio-éducatif : 4 286 €	20 400 €		3 600 €	

Equivalence Etat : Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonction d'encadrement - Coordination de projets à dimension stratégique départementale - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle : 4 928 €	19 480 €		3 440 €	
Groupe 4	- Autres fonctions	- Assistant social	Assistant socio-éducatif : 4 286 €	15 300 €		2 700 €	

Equivalence Etat : Assistants de service social des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonction d'encadrement - Coordination de projets à dimension stratégique départementale	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle : 4 928 € Educateur de jeunes enfants : 4 286 €	14 000 €		1 680 €	
Groupe 2	- Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier			13 500 €		1 620 €	
Groupe 3	- Autres fonctions	- Educateur		13 000 €		1 560 €	

Equivalence Etat : Educateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'institut national des jeunes aveugles

Provisoire : Educateurs de la protection judiciaire de la jeunesse

Filière Médico-Sociale - Secteur médico-technique

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonction de direction ou équivalent - Coordination de projets à dimension stratégique départementale	- Directeur - Directeur adjoint - Directeur de projet à dimension stratégique et départementale	Biologiste, vétérinaire et pharmacien classe exceptionnelle : 9 305 € Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe : 9 305 € Biologiste, vétérinaire et pharmacien classe normale : 9 305 €	49 980 €		8 820 €	
Groupe 2	- Autres fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service		46 920 €		8 280 €	
Groupe 3	- Autres fonctions			42 330 €		7 470 €	

Equivalence Etat : Inspecteurs de la santé publique, vétérinaires (Ministère de l'agriculture)

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonction de direction ou équivalent - Coordination de projets à dimension stratégique départementale	- Directeur - Directeur adjoint - Responsable de pôle - Responsable de pôle adjoint	Médecin hors classe : 9 285 €	43 180 €		7 620 €	
Groupe 2	- Autres fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service - Directeur de centre de planification familial - Médecin référent de la protection de l'enfance	Médecin 1ère classe : 7 496 € Médecin 2ème classe : 6 871 €	38 250 €		6 750 €	
Groupe 3	- Autres fonctions	- Médecin consultant		29 495 €		5 205 €	

Equivalence Etat : Médecins inspecteurs de santé publique (Ministère des affaires sociales)

Cadre d'emplois des sages-femmes

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Sage-femme hors classe : 6 417 €	25 500 €		4 500 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Sage-femme	Sage-femme classe normale : 5 351 €	20 400 €		3 600 €	

Equivalence Etat : Cadres de santé paramédicaux civils (Ministère de la défense)

Provisoire : Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Cadre d'emplois des psychologues

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonction d'encadrement - Coordination de projets à dimension stratégique départementale	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Psychologue hors classe : 6 417 €	22 000 €		3 100 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Psychologue	Psychologue : 4 286 €	18 000 €		2 700 €	

Equivalence Etat : Psychologues des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse

Cadre d'emplois des cadres de santé paramédicaux

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Cadre de santé paramédical supérieur : 5 351 €	25 500 €		4 500 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Puéricultrice	Cadre de santé paramédical : 5 351 €	20 400 €		3 600 €	

Equivalence Etat : Cadres de santé paramédicaux civils (Ministère de la défense)

Provisoire : Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Cadre d'emplois des cadres de santé (en voie d'extinction)

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Cadre de santé : 5 351 €	25 500 €		4 500 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Infirmier - Technicien paramédical		20 400 €		3 600 €	

Equivalence Etat : Cadres de santé paramédicaux civils (Ministère de la défense)

Provisoire : Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Cadre d'emplois des puéricultrices cadres de santé (en voie d'extinction)

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Puéricultrice cadre de santé supérieur : 5 351 €	25 500 €		4 500 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Puéricultrice	Puéricultrice cadre de santé : 5 351 €	20 400 €		3 600 €	

Equivalence Etat : Cadres de santé paramédicaux civils (Ministère de la défense)

Provisoire : **Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat - services déconcentrés**

Cadre d'emplois des puéricultrices (décret 2014)

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Puéricultrice hors classe : 5 351 €	19 480 €		3 440 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Puéricultrice	Puéricultrice : 4 286 €	15 300 €		2 700 €	

Equivalence Etat : Infirmiers civils de soins généraux et spécialisés (Ministère de la défense)

Provisoire : **Assistants de service social des administrations de l'Etat - services déconcentrés**

Cadre d'emplois des masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes hors classe : 5 351 €	19 480 €		3 440 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes	Masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes : 4 286 €	15 300 €		2 700 €	

Equivalence Etat : Personnels civils de rééducation et médico-techniques (Ministère de la défense)

Provisoire : **Assistants de service social des administrations de l'Etat - services déconcentrés**

Cadre d'emplois des pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale hors classe : 5 351 €	19 480 €		3 440 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale : 4 286 €	15 300 €		2 700 €	

Equivalence Etat : Personnels civils de rééducation et médico-techniques (Ministère de la défense)

Provisoire : **Assistants de service social des administrations de l'Etat - services déconcentrés**

Cadre d'emplois des puéricultrices (décret 1992) (en voie d'extinction)

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Puéricultrice classe supérieure : 4 928 €	19 480 €		3 440 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Puéricultrice	Puéricultrice classe normale : 4 286 €	15 300 €		2 700 €	

Equivalence Etat : Infirmiers civils de soins généraux et spécialisés (Ministère de la défense)

Provisoire : **Assistants de service social des administrations de l'Etat - services déconcentrés**

Cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Infirmier en soins généraux hors classe : 5 351 €	19 480 €		3 440 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Infirmier	Infirmier en soins généraux : 4 286 €	15 300 €		2 700 €	

Equivalence Etat : Infirmiers civils de soins généraux et spécialisés (Ministère de la défense)

Provisoire : Assistants de service social des administrations de l'Etat - services déconcentrés

Catégorie B

Cadre d'emplois des infirmiers (en voie d'extinction)

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Infirmier classe supérieure : 4 286 €	9 000 €	5 150 €	1 230 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Infirmier	Infirmier classe normale : 3 747 €	8 010 €	4 860 €	1 090 €	

Equivalence Etat : Infirmiers civils de soins généraux et spécialisés (Ministère de la défense)

Provisoire : Infirmières et infirmiers des services médicaux des administrations de l'Etat

Cadre d'emplois des techniciens paramédicaux

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable de service - Responsable d'équipe	Technicien paramédical classe supérieure : 5 107 €	9 000 €	5 150 €	1 230 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Technicien de laboratoire	Technicien paramédical classe normale : 4 196 €	8 010 €	4 860 €	1 090 €	

Equivalence Etat : Techniciens paramédicaux civils (Ministère de la défense)

Provisoire : Infirmières et infirmiers des services médicaux des administrations de l'Etat

Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture

Groupes de fonctions	Critères	Libellés de métiers, de fonctions à titre indicatif	Montants annuels minima de l'IFSE A compter du 01/07/2022	Montants annuels maxima de l'IFSE		Montants annuels maxima du CIA	
				Non logé	Logé pour nécessité absolue	Non logé	Logé pour nécessité absolue
Groupe 1	- Coordination fonctionnelle d'équipe - Fonctions nécessitant un niveau d'expertise particulier	- Responsable d'équipe - Adjoint au responsable	Auxiliaire de puériculture classe supérieure : 3 685 €	9 000 €	5 150 €	1 230 €	
Groupe 2	- Autres fonctions	- Auxiliaire de puéricultrice	Auxiliaire de puériculture classe normale : 3 511 €	8 010 €	4 860 €	1 090 €	

Equivalence Etat : Aides-soignants et agents des services hospitaliers qualifiés civils (Ministère de la défense)

Provisoire : Infirmières et infirmiers des services médicaux des administrations de l'Etat

1.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318349-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 30 juin 2023

Publié le 30 juin 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 JUIN 2023
SEANCE DU 26 JUIN 2023**

Suite à la convocation en date du 9 juin 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Céline SCAVENNEC, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Vincent LEDOUX, Valérie LETARD, Luc MONNET.

Absent(e)(s) : Salim ACHIBA, Frédéric BRICOUT, Paul CHRISTOPHE, Barbara COEVOET, Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET.

OBJET : Dispositif boursier en faveur des élèves de la filière médico-sociale.

Vu le rapport DRH/2023/231

Vu l'avis en date du 19 juin 2023 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu l'avis rendu par le Comité Social Territorial,

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver les modalités du dispositif boursier en faveur des élèves assistants de service social, d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs de jeunes enfants, d'infirmiers puériculteurs décrites au rapport ;
 - de fixer le nombre de 18 nouveaux élèves boursiers à la rentrée 2023 dans le secteur médico-social ;
 - de maintenir le montant annuel de la bourse à hauteur de 4 207,60 € réglés en 5 acomptes de 841,52 € pour les élèves assistants sociaux, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, infirmiers puériculture ;
 - d'imputer le coût de ce dispositif, estimé à 166 621 € sur le budget Ressources Humaines.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 25.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DELRUE et Monsieur BAUDOUX.

Madame VAN CAUWENBERGE (porteuse du pouvoir de Monsieur SEGUIN) et Monsieur BARTHOLOMEUS, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte du pouvoir de Monsieur SEGUIN pour cette affaire.

Vote intervenu à 16 h 28.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 9

Absents sans procuration : 18

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 64 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 64

Majorité des suffrages exprimés : 33

Pour : 64 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

1.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318358-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 30 juin 2023

Publié le 30 juin 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 JUIN 2023
SEANCE DU 26 JUIN 2023**

Suite à la convocation en date du 9 juin 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents: Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Céline SCAVENNEC, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Vincent LEDOUX, Valérie LETARD, Luc MONNET, Sébastien SEGUIN.

Absent(e)(s): Salim ACHIBA, Grégory BARTHOLOMEUS, Frédéric BRICOUT, Paul CHRISTOPHE, Barbara COEVOET, Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE.

OBJET : Recours éventuel à des collaborateurs contractuels pour des emplois de catégorie A, B ou C

Vu le rapport DRH/2023/232

Vu l'avis en date du 19 juin 2023 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

DECIDE à l'unanimité:

- de compléter la délibération n° DRH/2020/118 du 24 avril 2020 et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les 120 postes détaillés en annexe ci-jointe, lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 28.

55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Vote intervenu à 16 h 28.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 9

Absents sans procuration : 18

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 64 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 23 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord !; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Total des suffrages exprimés : 41

Majorité des suffrages exprimés : 21

Pour : 41 (Groupe Union Pour le Nord ; Mesdames BAILLEUL, DECODTS, DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits))

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Fonction	Responsable de Maison Nord Solidarités (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	2
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Management hiérarchique des équipes de territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'animation, la coordination et l'exercice de l'autorité hiérarchique de l'équipe socio-administrative (ESA), de l'adjoint RMNS et des agents d'entretien, le cas échéant. • Sous l'autorité du DDT, et en lien avec les directions thématiques, organiser la MNS de son territoire et l'offre de service sur la base du cadrage départemental <p>Management fonctionnel des équipes de territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exercer une autorité fonctionnelle sur l'ensemble des services de la MNS • Élaborer le projet de la MNS en lien avec l'ensemble des professionnels • Assurer l'animation transversale de l'ensemble des équipes afin de garantir un niveau de service public de qualité, une continuité de service et une réponse adaptée aux besoins des territoires • Développer et mener des projets et actions pluridisciplinaires en mode projet avec l'implication de l'ensemble des services <p>Stratégie et mise en œuvre de l'accueil multicanal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre l'accueil inconditionnel de proximité des Nordistes sur son territoire • Être garant de la qualité et de la continuité de l'accueil en MNS • Être garant de la qualité de réponse aux usagers en deuxième niveau le cas échéant et en lien avec les services concernés <p>Réponse aux sollicitations des Nordistes, des élus et des partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être garant de la réponse aux interpellations et sollicitations des partenaires locaux, des élus, des nordistes en lien avec le DDT le cas échéant • Être garant de la qualité de réponse globale et pluridisciplinaire apportée aux usagers nordistes <p>Représentation du Département sur les territoires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la représentation du Département dans les instances partenariales et institutionnelles au niveau local • Contribuer au partenariat thématique à l'échelle de la MNS et animer les réseaux de territoire • Affirmer et garantir le rôle et la place des MNS dans leur écosystème pour assurer la représentation du Département en tant que chef de file de l'action sociale

	<p>Veille sociale et territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la veille sociale et d'activité sur son périmètre géographique • Impulser une dynamique par la connaissance des besoins du territoire • Analyser, évaluer de façon collaborative avec l'ensemble des services les indicateurs d'activité de la MNS, et assurer la remontée des indicateurs d'accueil en DRNSP • Proposer des pistes de travail et des actions correctives transversales à l'issue de l'évaluation annuelle et collaborative de chaque politique publique <p>Co-pilotage et coordination des stratégies territoriales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter et mettre en œuvre, en lien avec les partenaires de proximité, des projets transversaux confiés à la DRNSP • Contribuer à l'analyse et à la communication des financements départementaux (appels à projets) et mobiliser des ressources en territoire. • Assurer un rôle d'alerte sur le multi-financement, l'efficacité des dispositifs, l'usage à bon escient des finances publiques et de leur complémentarité auprès des autorités de tarification en lien avec la DDT • Développer et assurer l'animation des équipes autour des projets transversaux à l'échelle de la MNS (digitalisation, simplification, etc.) • Animer des projets transversaux et l'activité partenariale en territoire à l'échelle de la MNS <p>Développement de pratiques innovantes à destination des Nordistes et pilotage d'expérimentations ciblées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à la création d'une banque de projets et d'initiatives territoriales (communauté MNS) et les mettre en œuvre • Proposer et mener des expérimentations sur le territoire de la MNS voire avec d'autres MNS, et les évaluer • Développer et animer le comité local des personnes concernées • Être force de proposition et piloter des projets et des expérimentations à l'échelle de la MNS dans le cadre de l'innovation (recherche et Développement) <p>Pilotage des ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être garant en matière de sécurité et de conditions de travail de la MNS (en lien avec le Service Partenaire et Ressources - SPR) • Assurer un rôle d'alerte sur la maintenance du bâtiment et remonter les besoins auprès des directions concernées, le cas échéant • Impulser de bonnes pratiques Nord Durable, • Gérer l'organisation spatiale des locaux de la MNS en lien avec les responsables de services et en fonction des besoins de la population • Piloter les moyens RH et logistiques nécessaires pour les équipes qui lui sont hiérarchiquement rattachées, en lien avec la direction déléguée et les directions supports concernées, notamment le SPR • Gérer les moyens logistiques de la MNS en lien avec le SPR et les directions supports concernées
--	--

	<ul style="list-style-type: none">• Contribuer, en lien avec les Responsables de Pôles concernés, au recrutement des Responsables de services et professionnels de la MNS
--	---

Fonction	Secrétaire médico-social (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Rédacteur
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	2
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Assurer l'accueil et l'accès aux droits du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'accueil physique et téléphonique du public, le renseigner et/ou l'orienter, organiser l'attente • Identifier l'objet de la demande et repérer la situation relevant d'un accueil social et médico-social sensible • Apporter une première réponse à l'utilisateur et, si nécessaire, un appui dans les démarches administratives initiales • Suivre la demande administrative dans le respect des délais et des procédures • Relayer les informations auprès du coordinateur socio-administratif et/ou des travailleurs sociaux référents • Contribuer à l'organisation des rencontres parents-enfants • Assurer le secrétariat administratif, notamment les tâches liées au remboursement des actes de soin des consultations de PMI et des consultations de SPS <p>Contribuer à l'évaluation des demandes des usagers, en collaboration avec le travailleur social ou médico-social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réceptionner et repérer l'information potentiellement préoccupante, • Rassembler l'ensemble des informations nécessaires au sein de l'UTPAS, et les transmettre au responsable de permanence • Participer au traitement et suivi de l'ensemble des procédures d'évaluation dans l'UTPAS (agrément, adoption, etc.) • Rassembler l'ensemble des informations disponibles au sein de l'UTPAS et nécessaires à l'évaluation des demandes diverses <p>Contribuer à l'accompagnement en apportant une assistance bureautique et administrative aux travailleurs sociaux/ médico-sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Saisir et suivre le volet administratif des dossiers des usagers dans les différents logiciels • Mettre en forme les travaux bureautiques • Assurer, en lien avec le Travailleur Social/médecin-social un relais d'information et d'écoute auprès des familles et partenaires • Transmettre les communications et informations aux professionnels • Participer à la formalisation du Projet Pour l'Enfant (PPE) • Contribuer au classement, à l'archivage et à la transmission des dossiers des usagers <p>Contribuer à la mission de veille sociale :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer par la saisie de données statistiques à la connaissance et à l'analyse des besoins de la population • Renseigner les outils de suivi d'activité <p>Contribuer au Développement Social Local (DSL) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer, par sa connaissance de l'activité et du public accueilli à l'identification de demandes ou besoins pouvant relever d'une démarche de DSL • Participer aux actions collectives <p>Contribuer au fonctionnement général du service et à la qualité des prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux réunions de service, de l'UTPAS et en accord avec le RUTPAS aux groupes de travail et aux instances du réseau partenarial • Prendre part à des réunions de synthèse • Contribuer à l'accueil et à l'accompagnement des stagiaires • Participer aux groupes d'analyse de pratiques, solliciter les outils départementaux d'aide à la prise de recul • Assurer l'accueil téléphonique en l'absence du standardiste • Contribuer à l'accueil administratif en relais du Coordinateur Socio-Administratif <p><u>Compétences spécifiques :</u></p> <p>Assurer l'assistance d'un responsable de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser le secrétariat du responsable : gestion d'agenda, réalisation et mise en forme des travaux bureautiques, réalisation des comptes rendus • Organiser et participer aux réunions de service • Assurer le suivi des plannings du personnel rattaché au service • Assurer, en lien avec le responsable de service, un relais d'information auprès des professionnels et partenaires • Contribuer au suivi de l'activité du service <p>Selon l'organisation de l'UTPAS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer le planning de réservation des salles (permanences / réunions/ visites Parents – Enfants, etc.) • Participer à l'organisation logistique du service (commande de fournitures, mobiliers, véhicules de service...), à la gestion du courrier • Être référent-utilisateur pour les différents logiciels métiers • Assurer la fonction de régisseur dans les conditions prévues par le cadre légal. • Contribuer à la qualité de l'accueil téléphonique en l'absence du standardiste. • Assurer la gestion administrative du bilan médical des enfants confiés à l'Aide sociale à l'Enfance <p><u>Compétences généralistes :</u></p> <p>Compétences organisationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être rigoureux • Savoir gérer son temps et organiser ses priorités • Favoriser la bonne circulation de l'information
--	---

	<p>Aptitudes personnelles et savoir-être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve de réserve, de discrétion <p>Aptitudes relationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir le sens de l'accueil • Avoir de bonnes capacités d'écoute • Savoir identifier, analyser, reformuler et synthétiser une demande • Faire preuve d'esprit d'équipe, de capacité à coopérer • Faire preuve d'adaptabilité <p><u>Compétences techniques :</u></p> <p>Accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les techniques d'accueil physique • Maîtriser les techniques d'accueil téléphonique <p>Technique de secrétariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les techniques de secrétariat : prises de notes, saisie, courriers, mise en forme de documents... <p>Écrits professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les règles orthographiques, de syntaxe et de grammaire <p>Bureautique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir utiliser le traitement de texte • Savoir utiliser un tableur • Savoir utiliser une messagerie <p>Social – Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'organisation et le fonctionnement de la DG Solidarité • Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur <p>Savoir utiliser les logiciels départementaux spécifiques à l'action sociale</p> <p><u>Conditions particulières de travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil de publics • Déplacements fréquents - Permis B souhaité
--	--

Fonction	Responsable de pôle Maison Nord Emploi (F/H)
Famille professionnelle	Administrative, technique
Cadre d'emplois	Attaché territorial, Ingénieur territorial
Grades	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs socio-économiques et opérateurs des dispositifs d'emploi et d'insertion • Orientations politiques de la collectivité • Législation et réglementation relatives aux dispositifs d'insertion, de formation, d'emploi • Mesures d'aides à l'emploi • Environnement et priorités des élus • Méthodes et outils de la gestion des activités et de l'organisation de travail • Principes et techniques de médiation et de résolution de conflits • Droit public et administratif • Cadres juridique et réglementaire de la commande publique • Principes de la comptabilité publique • Techniques d'entretien et d'évaluation des agents • Méthodes d'animation • Droits et obligations des usagers • Méthodes et outils de la prévention • Techniques de négociation • Notions d'organisation et de gestion du temps de travail • Techniques de communication écrite et orale

Fonction	Responsable de service offre d'insertion en territoire (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	2
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Le Département compte 7 Maisons Nord Emploi (MNE) chargées de la mise en œuvre la stratégie de retour à l'emploi des allocataires du RSA et des jeunes Nordistes au sein de la Direction du Retour à l'Emploi (DRE).</p> <p>Chaque MNE est organisée sur la base de 4 services : Orientation et Relations aux Allocataires, Service Coaching, Service Offre d'Insertion du Territoire et Service Relation aux Entreprises.</p> <p>Sous l'autorité du responsable de MNE, le responsable du service « Offre d'insertion du territoire » assure la responsabilité hiérarchique des agents de son service (chargés d'appui, gestionnaires) et, à ce titre, coordonne, régule et en évalue l'activité.</p> <p>Il/elle est responsable de la mise en œuvre de l'appel à projet « Insertion et Emploi » sur son territoire et assure un suivi en continue des actions en veillant à la meilleure mobilisation des actions et à l'animation du réseau des opérateurs. Il/elle s'assure notamment de la mobilisation des 4 parcours de l'appel à projet (IOD, IAE, Intégré, Spécifiques) et des boosters en veillant à optimiser les portefeuilles. Il/elle organise l'analyse des bilans de chaque parcours individuel et sécurise les suites (poursuite ou réorientation).</p> <p>Il/elle vient en appui des opérateurs pour garantir un déploiement rapide et de qualité des actions notamment des parcours « Intégré » (plateau pluridisciplinaire, accompagnement global). Il/elle organise des instances d'animation et de régulation avec les opérateurs de son territoire tout au long de l'année. Il/elle assure le dialogue de performance avec chaque opérateur et coordonne le bilan annuel de chaque action. Il/elle veille au respect des obligations liées au financement européen et de l'utilisation de « Ma démarcheFSE+ » par les opérateurs de l'appel à projet.</p> <p>Il/elle organise, en ce qui concerne l'appel à projet, le traitement des demandes en provenance de la plateforme téléphonique commune aux MNE (numéro unique : 03 59 73 73 59) et du portail NordServices.</p> <p>Il/elle est garant pour la MNE du fonctionnement de ParcoursRSA qui est l'outil de suivi des allocataires du RSA. En particulier, il veille au bon référencement des actions de l'appel à projet dans ParcoursRSA. Il/elle organise également le recensement de l'offre de droit commun sur son territoire et en assure la mise en jour en continue dans ParcoursRSA. Il/elle fait des préconisations sur l'évolution de l'outil</p>

et s'assure de sa bonne prise en main par les agents de sa MNE (y compris ceux relevant d'un autre service).

Il/elle s'associe aux opérations de remobilisation en lien avec les autres services de la MNE et contribue aux opérations « Réussir Sans Attendre »

Fonction	Responsable de Maison Nord Emploi (F/H)
Famille professionnelle	Administrative, Sociale
Cadre d'emplois	Attaché territorial, Conseiller socio-éducatif
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Le Département compte 7 Maisons Nord Emploi (MNE) chargées de la mise en œuvre la stratégie de retour à l'emploi des allocataires du RSA et des jeunes Nordistes. au sein de la Direction du Retour à l'Emploi (DRE).</p> <p>Sous l'autorité du responsable de Pôle Maison Nord Emploi, le responsable de Maison Nord Emploi a la responsabilité hiérarchique des 4 services qui constituent la MNE : Service Orientation et Relation aux Allocataires, Service Coaching, Service Offre d'Insertion du Territoire et Service Relation aux Entreprises. A ce titre, il/elle coordonne, régule et évalue l'activité et est garant du bon fonctionnement de la MNE et de son déploiement.</p> <p>A ce titre, il/elle veille aux délais de prise en charge et garantit une orientation rapide de tous les allocataires. Il/elle est responsable du dispositif de coaching et veille à la bonne alimentation du portefeuille des coaches et à la qualité de l'accompagnement. Il/elle est responsable de la mise en œuvre de l'appel à projet « Insertion et Emploi » sur son territoire et assure un suivi en continu des actions en veillant à la meilleure mobilisation des actions et à l'animation du réseau des opérateurs. Il/elle développe une offre de service adaptée aux entreprises de son territoire et anime le réseau des entreprises partenaires.</p> <p>Il/elle développe toutes initiatives permettant de favoriser la mise à l'emploi ou l'entrée formation des allocataires de son territoire. Notamment il développe des actions collectives ciblées en fonction des besoins des allocataires et des entreprises et impulse des opérations « Réussir Sans Attendre » tout au long de l'année.</p> <p>Il/elle organise en lien avec son coordinateur de parcours un suivi en continu des parcours de tous les allocataires afin de réduire les ruptures de parcours et les décrochages et de dynamiser les parcours.</p> <p>Il/elle est garant de la bonne mobilisation des outils pour l'accompagnement des allocataires (ParcoursRSA, NordEmploi, PUBLIK) et de la qualité des données permettant d'évaluer les actions menées par la MNE.</p> <p>Il/elle apporte son appui technique au Président de CTIP (Comité territorial d'insertion professionnelle) pour l'animation territoriale de la politique de retour à l'emploi.</p>

	<p><u>Relations professionnelles :</u></p> <p>Internes : Membres de la direction, responsables de service, cadres et agents du Pôle, ensemble des directions de la collectivité, éventuellement les Services du Cabinet du Président, élus</p> <p>Externes : Partenaires du secteur d'activité, collectivités et services de l'Etat, entreprises, associations, fournisseurs, prestataires de service, éventuellement les usagers</p>
--	---

Fonction	Administrateur(trice) fonctionnel(le) au service pilotage et appui aux territoires (F/H)
Famille professionnelle	Administrative, technique
Cadre d'emplois	Attaché territorial, Ingénieur territorial
Grades	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Poursuite de l'expérimentation SPIE, l'objectif est de mettre en place un dossier unique d'insertion (DUI) partagé entre tous les intervenants et chaque allocataire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Historiser les actions engagées par l'allocataire tout au long de son parcours d'insertion • Valoriser ses expériences et ses acquis • Renforcer le pouvoir d'agir des référents et des allocataires <p>Rappel des objectifs de l'agent et analyse des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement version 2 de Parcours • Réaliser l'animation des sessions de formation à Parcours RSA Garantir, auprès des apprenants, le bon niveau de maîtrise de ce nouvel outil informatique • Assurer l'assistance lors des premières connexions • Assurer le suivi administratif : émargement, planification des sessions de rattrapage, participation aux réunions d'équipe hebdomadaire <p>Bureautique- Informatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les outils bureautiques, les bases de données et les applicatifs développés au sein de la collectivité

Fonction	Chargé(e) de projet grands projets (F/H)
Famille professionnelle	Administrative, technique
Cadre d'emplois	Attaché territorial, ingénieur territorial
Grades	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<ul style="list-style-type: none"> • Orientations politiques de la collectivité • Enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques publiques • Méthodes d'observation et de prospective • Cadre réglementaire de la collecte d'information • Fonctionnement des technologies de l'information et de la communication, des SIG • Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données • Organisation des services de la collectivité • Notions d'organisation, de conduite de réunion et de planification des tâches • Droit public et administratif • Droit privé • Cadre juridique et réglementaire de la commande publique • Principes et techniques de médiation et de résolution des conflits • Technique d'entretien et d'évaluation des agents • Tableaux de bord et indicateurs • Réglementation en matière de SST • Techniques de la communication écrite et orale • Techniques de négociation

Fonction	Chargé(e) de projet au service pilotage et appui aux territoires (F/H)
Famille professionnelle	Administrative, technique
Cadre d'emplois	Attaché territorial, Ingénieur territorial
Grades	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Poursuite de la mise en place du dossier unique d'insertion (DUI) partagé entre tous les intervenants et chaque allocataire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Énumérer de façon périodique les actions engagées par l'allocataire tout au long de son parcours d'insertion • Valoriser ses expériences et ses acquis • Renforcer le pouvoir d'agir des référents et des allocataires • Déploiement version 2 de Parcours • Réaliser l'animation des sessions de formation à Parcours RSA Garantir, auprès des apprenants, le bon niveau de maîtrise de ce nouvel outil informatique • Assurer l'assistance lors des premières connexions • Assurer le suivi administratif : émargement, planification des sessions de rattrapage, participation aux réunions d'équipe hebdomadaire <p>Bureautique- Informatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les outils bureautiques, les bases de données et les applicatifs développés au sein de la collectivité

Fonction	Chargé(e) de mission territorial(e) relations aux entreprises (F/H)
Famille professionnelle	Administratif, technique
Cadre d'emplois	Attaché territorial, Ingénieur territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	3
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Conditions particulières de travail :</u></p> <p>Horaires variables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pics d'activités liés au calendrier institutionnel • Travail en situations complexes, et dans des contextes d'urgences et d'imprévus • Déplacements au sein des services déconcentrés et sur le territoire de la collectivité auprès des interlocuteurs et partenaires <p><u>Activités principales :</u></p> <p>Promouvoir, sur le territoire, l'offre de service du Département relative au retour à l'emploi des allocataires du RSA, la connaissance de l'emploi et des besoins des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser la situation de l'emploi et les ressources territoriales en lien avec les partenaires • Identifier les perspectives et opportunités d'emplois du territoire • Mobiliser les aides financières incitatives au retour à l'emploi (CIE, PEC...) <p>Développer un réseau d'entreprises et de partenaires emploi/formation afin d'optimiser l'accès à l'emploi des allocataires du RSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et apprécier les besoins des employeurs en matière d'emploi et de formation • Promouvoir la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur le territoire • Décliner territorialement les accords-cadres et les conventions départementales • Contribuer à l'animation de la Commission Territoriale d'Insertion Professionnelle (CTIP) <p>Organiser des opérations de recrutement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les profils des allocataires auprès des recruteurs. • Veiller à l'enregistrement du CV des allocataires du RSA dans Nord emploi

- Référencer les offres d'emplois dans Nord emploi
- Contribuer au suivi des objectifs de retour à l'emploi des allocataires du RSA
- Développer des parcours préalables à l'embauche incluant découverte métier, immersion en entreprises ...
- Mobiliser le Label Réussir Sans Attendre dans les opérations de recrutements

Savoirs :

- Disposer d'une bonne aisance rédactionnelle
- Maîtriser les outils informatiques courants
- Connaître les politiques d'emploi et les dispositifs d'insertion professionnelle
- Connaître la réglementation relative au FSE
- Connaître le monde économique, ses structures, ses outils
- Connaître les principes généraux de droit public et privé (travail)
- Connaître la législation relative aux institutions et aux compétences des collectivités territoriales
- Connaissance du monde économique et du fonctionnement des entreprises

Savoirs-être :

- Savoir travailler en transversalité
- Être force de proposition
- Faire preuve d'adaptabilité
- Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse
- Être force de propositions
- Disposer d'une bonne aisance relationnelle
- Être capable de représenter l'Institution
- Faire preuve d'autonomie
- Savoir gérer son temps et organiser ses priorités
- Connaître et appliquer la méthodologie de projet
- Savoir animer des groupes de travail et de réflexion

Fonction	Assistant(e) de service social de proximité (F/H)
Famille professionnelle	Sociale
Cadre d'emplois	Assistant socio-éducatif
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	2
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités principales :</u></p> <p>S'inscrire et agir dans le cadre départemental défini par la Direction Action Sociale et du projet de Service</p> <p>Assurer un accueil social pour tous les Nordistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter son expertise sociale en conseil, information/orientation pour faciliter l'inclusion sociale, promouvoir l'autonomie de vie et la pleine citoyenneté des personnes <p>Réaliser des évaluations sociales/ diagnostics sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueillir des données et des informations permettant l'analyse de la situation • Identifier la demande et déterminer un projet social en accord avec la personne, ses freins et ses potentialités • Participer, aux évaluations sociales, si nécessaire, en collaboration avec les autres professionnels des services Départementaux et des partenaires <p>Mener des accompagnements sociaux individuels et collectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des accompagnements sociaux dans le cadre d'une approche globale pour garantir des parcours d'inclusion sociale durable et/ou de soutien aux familles en développant et en proposant des solutions adaptées à tous les Nordistes en situation de vulnérabilité • Favoriser l'autonomie de vie des personnes par le développement de leurs capacités à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement et dans le respect de leur rythme de vie • Dans le cadre d'actions de prévention, participer à l'exercice des missions de protection de l'enfance, en faveur des enfants et de leurs parents et du repérage des situations de danger et de risque de danger pour l'enfant • Co-intervenir avec les services en charge des mesures administratives ou judiciaires de Protection de l'Enfance afin de proposer des actions d'inclusion sociale aux parents en cohérence avec le projet du mineur • Contribuer à l'accompagnement social global en organisant des actions

	<p>visant l'autonomie de vie des personnes, en coordination et concertation avec les autres professionnels de la Maison Nord Solidarité, les autres services du Département ou les partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et participer à des actions collectives <p>Contribuer au Développement Social Local (DSL) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser des ressources locales et contribuer par sa connaissance du territoire et des populations à l'analyse de l'évolution des besoins sociaux et à la co-construction de projets participatifs • Favoriser la participation des personnes en s'appuyant sur leurs potentialités <p><u>Compétences spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Management de projet • Compétences rédactionnelles, organisationnelles • Aptitudes personnelles et savoir-être • Aptitudes relationnelles • Compétences Juridiques, techniques, bureautiques <p><u>Conditions particulières :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'État d'assistant de service social • Enregistrement du diplôme dans le répertoire ADELI à l'ARS du département du Nord • Déplacements fréquents - Permis B souhaité
--	--

Fonction	Chargé(e) de mission financement et contractualisation (F/H)
Famille professionnelle	Administrative , Technique, Sociale
Cadre d'emplois	Attaché territorial, Ingénieur territorial, Conseiller Socio-éducatif territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	2
Motif	Qualifications spécifiques
Spécificités du poste	<p>Le chargé(e) de mission financement et contractualisation doit assurer le développement et l'animation de la contractualisation, les partenariats et les réseaux professionnels.</p> <p>Il doit à ce titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer au montage des contrats d'objectifs et de moyens avec les organismes gestionnaires • Synthétiser les attentes et besoins des partenaires • Etablir et suivre les autorisations et réaliser les visites de conformité • Tenir à jour la base de données des capacités autorisées • Suivre le respect des engagements (activité, qualité, performance budgétaire) pris par les associations gestionnaires • Représenter la collectivité dans des instances institutionnelles et partenariales • Favoriser les échanges d'expériences et la constitution des réseaux • Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales • Suivre et analyser les évaluations externes des ESMS et suivre les actions qui en découlent • Contrôler la réalisation des mesures des CPOM • S'assurer du bon fonctionnement courant des ESMS • Suivre la réalisation des plans d'actions élaborés par la Mission Inspection • Suivre et contrôler l'exécution du budget des ESMS • Renseigner des outils de pilotage et de suivi (logiciel métier, tableaux de bord) • Interpréter des documents budgétaires et comptables • Conseiller et accompagner les gestionnaires dans leurs gestions • Élaborer des indicateurs d'activité et des tableaux de bord • Vérifier et garantir la fiabilité des données produites • Élaborer un diagnostic (forces, leviers, faiblesses, points à améliorer) des établissements et des gestionnaires • Évaluer / mesurer les risques (financiers, juridiques, métiers) de certains dispositifs pour la collectivité et élaborer des préconisations

	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à des études de coûts
--	--

Fonction	Responsable de pôle adjoint harmonisation et projets (F/H)
Famille professionnelle	Administrative, technique
Cadre d'emplois	Attaché territorial / Administrateur territorial / Ingénieur territorial / Ingénieur en chef territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Conditions particulières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Horaires variables • Pics d'activités liés au calendrier institutionnel • Travail en situations complexes, et dans des contextes d'urgences et d'imprévus • Déplacements dans les services déconcentrés du Département et des partenaires • Le/la Responsable du Pôle Harmonisation et Projet, s'il/elle est fonctionnaire, aura 50% de son temps mis à disposition de la MDPH. Si, il/elle est contractuel(le), aura un contrat MDPH et un contrat Département ou aura un contrat MDPH avec du temps mis à disposition au Département ou aura un contrat Département avec du temps mis à disposition de la MDPH <p><u>Activités principales :</u></p> <p>Contribuer à la définition des orientations stratégiques en matière d'Offre et d'Accès à l'Autonomie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traduire les orientations et les priorités politiques en plan d'action ou en projets • Établir des argumentaires stratégiques sur les conditions, les modalités, les contraintes particulières de mise en œuvre de la demande politique • Organiser le renforcement de la modernisation de la relation usager et la viabilité du dispositif. • Animer et développer le partenariat avec les acteurs de l'autonomie. • Organiser l'appui technique dans la thématique de la politique Autonomie aux Territoires. • Il pilote ou accompagne le pilotage de projets transversaux • Mise en place d'une culture institutionnelle commune entre les sites <p>Définir et piloter un projet de pôle :</p>

	<ul style="list-style-type: none">• Moderniser, mutualiser, simplifier les processus de la direction.• Mettre en place, sécuriser et contrôler l'application des procédures administratives• Intégrer les impacts sur les systèmes d'information et la communication• Superviser la rédaction des documents et actes administratifs• Participer à l'élaboration du projet de pôle et du projet de direction• Contribuer à leur mise en œuvre en définissant les objectifs stratégiques et opérationnels du pôle• Engager une démarche proactive et informative au sein du pôle et de direction (reporting, alerte)• Harmonisation des pratiques d'évaluation entre les équipes et entre les sites
--	--

Fonction	Responsable de service enfance (F/H)
Famille professionnelle	Médico-Sociale, administrative
Cadre d'emplois	Conseiller socio-éducatif, attaché territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	8
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Assurer l'encadrement hiérarchique de l'équipe Enfance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser l'équipe sur les priorités définies par la DGA EFS et la DEFJ et assurer leur mise en œuvre • Impulser une dynamique d'équipe et animer un cadre de travail collectif ; • Organiser le travail et la continuité de service • Veiller à la pertinence des territoires d'intervention et à l'équilibre des charges de travail • Assurer l'évaluation des professionnels, identifier les besoins en formation. Valider les congés et les frais de déplacement • Valider les écrits des professionnels et assurer leur transmission aux services et autorités compétents • Accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques et le développement de leurs compétences. Les aider à mobiliser les outils départementaux d'aide à la prise de recul • Organiser l'accueil et l'accompagnement des stagiaires <p>Organiser l'accueil, l'accès aux droits, l'évaluation et garantir la qualité de l'accompagnement individuel et collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la cohérence et à la continuité des interventions mises en œuvre pour l'enfant, sa famille et pour le jeune majeur en lien avec le Projet pour l'Enfant (PPE) et le contrat APJM en s'appuyant sur les ressources familiales et locales et en privilégiant, autant que possible, le maintien de l'enfant dans son milieu naturel • Mobiliser les compétences des différents professionnels des services de la MNS et les partenaires pour participer à une approche globale des situations • En lien avec le PEFJ, veiller à l'adéquation du statut de l'enfant au regard de sa situation, au respect des échéances, mettre en place des outils méthodologiques permettant l'évaluation des situations accompagnées par le service • A chaque fois que nécessaire et en lien avec le référent : <ul style="list-style-type: none"> ○ recevoir le mineur, sa famille ou le jeune majeur ○ participer aux synthèses, entretiens et aux audiences

	<ul style="list-style-type: none"> • Participer avec les autres cadres de la MNS à l'évaluation de l'urgence des situations d'enfants en danger ou en risque de l'être, à la qualification des informations préoccupantes. Organiser et assurer le traitement de celles-ci • Organiser l'évaluation des agréments adoption, leur suivi et assurer l'accompagnement de l'accueil post-adoption <p>Contribuer au pilotage de l'activité et à la veille sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser le recueil des données d'activité et contribuer à l'analyse des besoins de la population et de l'offre de service • Contribuer à l'élaboration et de mise en œuvre du projet territorial • Participer au Comité de Direction Élargi • Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action et du projet de service de la MNS • Participer aux réunions du territoire, au réseau ASE et réunions avec les Pôles <p>Contribuer au Développement Social Local (DSL) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les professionnels, les accompagner et faciliter la mise en œuvre d'une démarche de développement social local • Impulser et développer des actions impliquant les personnes, les acteurs et mobilisant les ressources du territoire • Sous l'autorité du RMNS, représenter le Département auprès des partenaires institutionnels et associatifs du territoire
--	---

Fonction	Responsable du service accueil familial (F/H)
Famille professionnelle	Administrative, Sociale
Cadre d'emplois	Attaché territorial, Conseiller socio-éducatif
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>La DEFJ, l'une des trois directions de la Direction Générale Adjointe Enfance, Familles, Santé, est force de proposition quant au développement des politiques Enfance, Jeunesse et Famille du Département du Nord. La DEFJ compte 4 pôles et 2 services en central mais également les 7 pôles territoriaux Enfance Familles Jeunesse.</p> <p>Mettre en place et animer le Service d'Accueil Familial en vue d'optimiser l'accueil familial des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et d'intégrer les assistants familiaux dans les équipes départementales</p> <p>Sous l'autorité hiérarchique du Responsable de Pôle Enfance Familles Jeunesse</p> <p>En relation avec les Responsables de Maison Nord Solidarité (RMNS) et l'ensemble des professionnels des services Enfance, Protection Maternelle et Infantile (PMI) et Social de Proximité.</p> <p>Le Responsable de Service Accueil Familial est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'encadrement hiérarchique et technique de l'équipe SAF • Développer la professionnalisation des assistants familiaux et mener la politique de gestion prévisionnelle des emplois et compétences des assistants familiaux • Optimiser la qualité de la prise en charge de l'enfant • Être garant du projet Accueil Familial du territoire • Collaborer à la politique Accueil Familial à l'échelle départementale • Mettre en œuvre la procédure de recrutement et décider du recrutement des assistants familiaux • Coordonner les dispositifs de formation et de soutien des pratiques <p><u>Compétences généralistes et transversales :</u></p> <p>Management d'équipe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduire une réunion

	<ul style="list-style-type: none"> • Piloter un service, encadrer une équipe • Accompagner les professionnels de l'équipe dans leurs pratiques <p>Management de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître et appliquer la méthodologie de projet • Savoir animer des groupes de travail, de réflexion <p>Compétences organisationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir travailler en transversalité • Savoir gérer son temps et organiser ses priorités <p>Aptitudes personnelles et savoir-être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir l'esprit d'analyse • Avoir un bon esprit de synthèse <p>Aptitudes relationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer des situations tendues, difficiles, réguler des conflits • Savoir prendre la parole en public • Maitriser les techniques de négociation • Avoir de bonnes capacités d'écoute <p><u>Compétences techniques :</u></p> <p>Bureautique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir utiliser un traitement de texte (Word) • Savoir utiliser un tableur (Excel) <p>Social - santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'organisation des services d'une Direction Déléguée Territoriale <p>Enfance Famille et Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître le statut des assistants familiaux • Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance <p>Ressources humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir utiliser les outils de gestion des Ressources Humaines (définition de l'organisation interne et des besoins en recrutement et compétences, contribution à la gestion de l'avancement de carrière et de la professionnalisation des agents...)
--	--

Fonction	Chef(fe) de projet maîtrise d'ouvrage (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché territorial, Ingénieur territorial
Grades	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Domaine social et juridique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de bases : <ul style="list-style-type: none"> ○ De l'organisation et du fonctionnement de l'institution Départementale et des services, ○ Du cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance, ○ De la législation relative aux institutions et aux compétences des collectivités territoriales <p>Informatique & bureautique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la suite bureautique (Outlook, Excel, Word, PowerPoint) • Disposer des notions suivantes serait un plus : <ul style="list-style-type: none"> ○ Méthodes, normes et outils de développement des SI, architecture et les fonctionnalités du SI enfance, en particulier du logiciel IODAS

Fonction	Psychologue Enfance (F/H)
Famille professionnelle	Médico-sociale
Cadre d'emplois	Psychologue territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Compétences requises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve de réserve, de discrétion • Savoir prendre du recul et se remettre en question • Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse • Avoir de bonnes capacités d'écoute • Faire preuve d'empathie • Faire preuve d'esprit d'équipe, de capacité à coopérer • Disposer d'une bonne aisance rédactionnelle • Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance <p><u>Activités :</u></p> <p>Sélection des familles d'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer les potentialités d'accueil des familles et fournir aux responsables équipe enfance les indications pour le choix d'un accueil adapté à l'enfant • Participer à l'évaluation des capacités des familles d'accueil dans le cadre de la procédure d'embauche et des premiers placements <p>Accompagnement et soutien des familles d'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer, sur sollicitation des responsables équipe enfance, à l'accompagnement professionnel collectif des assistants familiaux • Soutenir, sur mandat du Responsable territorial enfance, les familles d'accueil dont la situation le justifie • Réaliser une évaluation, sur mandat du Responsable territorial enfance, de la situation de certains enfants en famille d'accueil et favoriser, le cas échéant, leur prise en charge thérapeutique extérieure, notamment par les centres médico-psychologiques <p>Aide à l'adoption :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervenir, à la demande du Responsable territorial enfance, pour contribuer à l'évaluation des candidats à l'adoption et favoriser la réalisation de projets d'adoption pour des enfants confiés au service

--	--

Fonction	Travailleur Social Enfance (F/H)
Famille professionnelle	Médico-sociale
Cadre d'emplois	Assistant socio-éducatif, éducateur territorial de jeunes enfants (EJE)
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Conditions particulières :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'État d'assistant de service social ou d'éducateur spécialisé. • Expérience en protection de l'enfance souhaitée • Pour les assistants sociaux, enregistrement du diplôme dans le répertoire ADELI à l'ARS du département du Nord • Déplacements fréquents • Permis B souhaité • Conduites exceptionnelles des enfants sur différents territoires <p><u>Compétences spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les textes relatifs aux politiques d'aide sociale • Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance • Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur • Connaître les modes d'intervention sociale et médico-sociale • Connaître les techniques d'entretien d'aide à la personne et d'écoute active • Être sensibilisé aux réflexions éthiques et déontologiques • Savoir utiliser les logiciels départementaux spécifiques à l'action sociale <p><u>Contribuer à l'accueil et à l'accès aux droits des personnes et des familles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer le mineur dont il assure la référence, sa famille, le jeune majeur • Assurer des accueils éducatifs pour les familles et jeunes majeurs • Garantir l'effectivité des droits sociaux de l'enfant ou du jeune majeur et son accès à la santé • Favoriser en lien avec les services concernés l'accès aux droits sociaux et aux soins des familles <p><u>Réaliser des évaluations de situations dans les domaines de la prévention et de la protection de l'enfance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poser un diagnostic et élaborer des hypothèses de travail en collaboration avec l'enfant et sa famille en appréciant les potentialités de chacun • S'appuyer sur les compétences des différents professionnels des services de l'UTPAS et les partenaires pour affiner l'évaluation des situations

	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des évaluations dans le cadre des Informations Préoccupantes en collaboration avec les autres professionnels des services internes et externes à l'UTPAS • Participer à la Cellule Hebdomadaire d'Évaluation et de Suivi (CHES) • Assurer l'évaluation des agréments adoption, leur suivi et l'accompagnement de l'accueil post-adoption <p><u>Mener des accompagnements individuels et collectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • En tant que référent du mineur ou du jeune majeur, mettre en œuvre les mesures de protection de l'enfance administrative et judiciaire • Élaborer et mettre en œuvre le Projet Pour l'Enfant (PPE) avec les détenteurs de l'autorité parentale, l'enfant et tous les professionnels concernés. S'appuyer sur les différentes compétences des autres services de l'UTPAS et autres partenaires • Mobiliser les ressources de l'environnement afin de maintenir ou réinscrire la famille dans le tissu social • Veiller, en cohérence avec l'assistant familial et/ou l'établissement au bon déroulement de l'accueil de l'enfant sur son lieu de vie, à sa stabilité et son épanouissement • Préparer les audiences et y participer • Proposer des actions collectives, en fonction des besoins des mineurs et des familles • Garantir le maintien des liens Parents-Enfants et de fratrie en organisant la mise en œuvre du droit de visite et d'hébergement • Assurer la fonction d'accueillant au sein du Lieu de Rencontre Parents-Enfants (LRPE) départemental et/ou en UTPAS • Préparer et participer au Conseil de Famille pour les enfants pupilles de l'État.
--	--

Fonction	Directeur(trice) adjoint(e) Protection Maternelle et Infantile (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché / Assistant socio-éducatif/ Administrateur / Conseiller socio-éducatif
Grades	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Management stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir décider/ Objectiver les décisions • Appréhender des situations et des environnements complexes • Savoir identifier des risques <p>Management d'équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les professionnels des services dans leurs pratiques <p>Management de projet ou par objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître et appliquer la méthodologie de projet • Savoir évaluer l'impact d'une action ou d'un projet <p>Compétences organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir travailler en transversalité • Savoir travailler dans l'urgence <p>Aptitudes personnelles et savoir être</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir l'esprit d'analyse et de synthèse • Faire preuve de réserve et de discrétion <p>Aptitudes relationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être capable de représenter l'institution • Connaître l'organisation et le fonctionnement de la DGA EFS • Connaître le cadre réglementaire et institutionnel de la protection maternelle et infantile • Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance • Connaître la réglementation en matière de mode d'accueil individuel et collectif des enfants de 0 à 6 ans • Connaître les partenaires institutionnels et associatifs <p>Bureautique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir utiliser les logiciels de bureautique <p><u>Conditions particulières :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin Spécialiste ou compétent notamment en pédiatrie, gynécologie médicale, obstétrique ou qualifié en santé publique et/ou médecine sociale.

	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience professionnelle de trois ans au moins dans un service départemental de PMI • Permis B
Fonction	Directeur(trice) adjoint(e) prévention santé (F/H)
Famille professionnelle	Technique, Médico-social, médicotechnique
Cadre d'emplois	Ingénieur territorial, médecin territorial, biologiste vétérinaire et pharmacien territorial
Grades	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Management stratégique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir décider • Appréhender des situations et des environnements complexes • Savoir identifier des risques <p>Management d'équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les professionnels de l'équipe dans leurs pratiques <p>Management de projet ou par objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître et appliquer la méthodologie de projet • Savoir évaluer l'impact d'une action ou d'un projet <p>Compétences organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir travailler en transversalité <p>Aptitudes personnelles et savoir être</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir l'esprit d'analyse <p>Aptitudes relationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être capable de représenter l'Institution <p>Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les politiques et les dispositifs de santé publique • Utiliser les outils d'analyse et de gestion des risques • Connaître et appliquer les règles de sécurité sanitaire <p>Social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur • Connaître le cadre législatif et institutionnel du secteur social et médico-social

Fonction	Responsable de service appui et pilotage prévention santé (F/H)
Famille professionnelle	Administrative, médico-sociale
Cadre d'emplois	Attaché Cadre de santé paramédical Conseiller socio-éducatif Médecin
Grades	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les politiques et les dispositifs de santé publique • Savoir manager des projets dans un contexte social et en équipe pluridisciplinaire <p>Social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'organisation et le fonctionnement des services des DGA • Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur <p>Techniques administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une bonne aisance rédactionnelle • Savoir rédiger un budget prévisionnel et un rapport financier <p>Bureautique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir utiliser le traitement de texte (Word) • Savoir utiliser un tableur (Excel) • Savoir utiliser le logiciel PowerPoint

Fonction	Responsable de service Protection Maternelle et Infantile (F/H)
Famille professionnelle	Médico-sociale
Cadre d'emplois	Médecins territoriaux – Cadres territoriaux de santé paramédicaux – infirmier – puéricultrice – sage-femme
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	2
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Assurer l'encadrement hiérarchique de l'équipe PMI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantir la mise en œuvre de la politique PMI sur le territoire, mobiliser l'équipe sur les priorités définies par la DGA EFS • Contribuer au projet de service de la MNS • Impulser une dynamique d'équipe et animer un cadre de travail collectif en mobilisant les outils de pilotage ; organiser des réunions de service • Organiser le travail et la continuité de service • Veiller à la pertinence des territoires d'intervention et à l'équilibre des charges de travail • Assurer l'évaluation des professionnels, identifier leurs besoins en formation. Valider les congés et les frais de déplacement • Valider les écrits des professionnels et dans le respect du secret médical assurer leur transmission aux autorités et services compétents • Accompagner les professionnels dans leurs pratiques et dans le développement de leurs compétences, en mobilisant au besoin les outils départementaux d'aide à la prise de recul • Veiller au respect des droits des usagers, des procédures et des règles éthiques et déontologiques • Contribuer à la formation et à l'accompagnement des stagiaires <p>Organiser l'accueil, l'accès aux droits et à la santé, garantir la qualité de l'évaluation et de l'accompagnement des personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre le référent médical au sein de la MNS • Assurer des activités cliniques de PMI • Sous l'autorité du médecin départemental de PMI, assurer le contrôle et les visites régulières des établissements d'accueil collectifs des enfants de 0 à 6 ans • Etre le garant de la procédure d'agrément, de suivi et de contrôle des assistants maternels et des assistants familiaux • Participer avec les autres cadres de la MNS à l'évaluation de l'urgence des situations d'enfants en danger ou en risque de l'être, à la qualification des

	<p>informations préoccupantes. Organiser et assurer le traitement de celles-ci</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les compétences des différents professionnels des services de la MNS et les partenaires pour proposer une approche globale des situations • Assurer un rôle de conseil médical et participer à la coordination de la prise en charge de la santé d'enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. <p>Contribuer au pilotage de l'activité et à la veille sanitaire et sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser le recueil et l'analyse des données épidémiologiques et d'activité du service • Contribuer au travail de réflexion, d'élaboration et de mise en œuvre du projet territorial • Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action et du projet de service de la MNS • Participer aux réunions du territoire, au réseau des professionnels PMI et réunions avec le Pôle PMI Santé et le cas échéant avec le Pôle Enfance Famille Jeunesse • Sous l'autorité du médecin responsable de pôle PMI Santé, représenter le Département auprès des partenaires institutionnels et associatifs du territoire <p>Contribuer au Développement Social Local (DSL) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les professionnels, les accompagner et faciliter la mise en œuvre d'une démarche de développement social local • Impulser et développer des actions impliquant les personnes, les acteurs et mobilisant les ressources du territoire, favoriser les collaborations avec les partenaires <p><u>Compétences généralistes/transversales :</u></p> <p>Management stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appréhender des situations et des environnements complexes • Savoir décider/ Objectiver les décisions <p>Management d'équipe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Piloter, organiser et animer une équipe • Accompagner les professionnels de l'équipe dans leur pratique • Savoir conduire des réunions <p>Management de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir animer des groupes de travail, de réflexion • Savoir évaluer l'impact d'une action ou d'un projet <p>Compétences organisationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir travailler en transversalité • Définir des priorités et des échéances • Savoir travailler dans l'urgence <p>Aptitudes personnelles et savoir-être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être force de proposition
--	--

	<p>Aptitudes relationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer des situations tendues, difficiles, réguler des conflits • Être capable de représenter l'Institution <p><u>Compétences techniques :</u></p> <p>Enfance famille et prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître le cadre réglementaire et institutionnel de la protection maternelle et infantile • Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance • Connaître la réglementation en matière de mode d'accueil individuel et collectif des enfants de 0 à 6 ans. <p>Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les politiques et les dispositifs de santé publique • Savoir adapter les compétences médicales au contexte social et au travail en équipe pluridisciplinaire • Connaître les interlocuteurs du réseau de soin et de périnatalité • Connaître les lois et les dispositions réglementaires liées à la planification familiale, à l'IVG, à l'accouchement dans le secret et au suivi médical de la grossesse et suivre leurs évolutions <p>Social – Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'organisation et le fonctionnement de la DGA • Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur • Connaître les logiciels départementaux spécifiques à l'action sociale <p>Bureautique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir utiliser les logiciels de bureautique
--	--

Fonction	Médecin (F/H)
Famille professionnelle	Médico-sociale
Cadre d'emplois	Médecin territorial, médecin du travail, médecin de prévention
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	12
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Diplôme de médecin avec des spécialités en adéquation avec les fonctions. Le poste peut être ouvert à temps non complet.</p> <p><u>Compétences généralistes :</u></p> <p>Management stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les problématiques et enjeux départementaux <p>Compétences organisationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir travailler en transversalité <p>Aptitudes personnelles et savoir-être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être force de proposition • Savoir prendre du recul <p>Aptitudes relationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve d'esprit d'équipe, de capacité à coopérer • Avoir de bonnes capacités d'écoute <p><u>Compétences techniques :</u></p> <p>Social – Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur <p>Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les politiques et les dispositifs de santé publique • Savoir adapter les compétences médicales au contexte social et au travail en équipe pluridisciplinaire • Connaître les interlocuteurs du réseau de soin et de périnatalité

Fonction	Médecin Protection Maternelle et Infantile (F/H)
Famille professionnelle	Médico-sociale
Cadre d'emplois	Médecin territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	13
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'accueil et à l'accès à la santé des enfants de moins de 6 ans et de leur famille • Réaliser des évaluations de situations en prévention médico-sociale et en protection de l'enfance • Mener des accompagnements individuels et collectifs • Contribuer à la mission de veille sanitaire et sociale • Contribuer au Développement Social Local (DSL) • Contribuer au fonctionnement général du service et à la qualité des prestations <p><u>Compétences généralistes :</u></p> <p>Management stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les problématiques et enjeux départementaux <p><u>Compétences organisationnelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir travailler en transversalité <p>Aptitudes personnelles et savoir-être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être force de proposition • Savoir prendre du recul <p>Aptitudes relationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve d'esprit d'équipe, de capacité à coopérer • Avoir de bonnes capacités d'écoute <p><u>Compétences techniques :</u></p> <p>Enfance famille et prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître le cadre réglementaire et institutionnel de la protection maternelle et infantile • Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance • Connaître la réglementation en matière de mode d'accueil individuel et collectif des enfants de 0 à 6 ans <p>Social – Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en

	<p>vigueur</p> <p>Santé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Connaître les politiques et les dispositifs de santé publique• Savoir adapter les compétences médicales au contexte social et au travail en équipe pluridisciplinaire• Connaître les interlocuteurs du réseau de soin et de périnatalité
--	--

Fonction	Psychologue Protection Maternelle et Infantile (F/H)
Famille professionnelle	Médico-sociale
Cadre d'emplois	Psychologue territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	6
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'accueil et à l'accès à la santé de l'enfant de moins de 6 ans et de sa famille • Contribuer aux évaluations de situations dans les domaines de la prévention et de la protection de l'enfance • Mener des accompagnements individuels et collectifs • Contribuer à la mission de veille sanitaire et sociale • Contribuer au Développement Social Local (DSL) en matière de santé publique • Contribuer au fonctionnement général du service et à la qualité des prestations <p><u>Compétences généralistes :</u></p> <p>Aptitudes personnelles et savoir-être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse • Faire preuve de réserve et de discrétion • Savoir prendre du recul <p>Aptitudes relationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir de bonnes capacités d'écoute • Faire preuve d'esprit d'équipe, de capacité à coopérer <p><u>Compétences techniques :</u></p> <p>Écrits professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une bonne aisance rédactionnelle <p>Enfance famille et prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître le cadre réglementaire et institutionnel de la protection maternelle et infantile • Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance <p>Social – Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être sensibilisé aux réflexions éthiques et déontologiques <p>Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposer de bonnes capacités d'observation clinique • Connaître et maîtriser les outils d'évaluation psychologique, d'analyse et

	d'accompagnement
--	------------------

Fonction	Sage-femme Protection Maternelle et Infantile (F/H)
Famille professionnelle	Médico-sociale
Cadre d'emplois	Sage-femme territoriale
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	3
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Le poste peut être ouvert à temps non complet.</p> <p><u>Compétences généralistes :</u></p> <p>Compétences organisationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir travailler en transversalité • Faire preuve d'autonomie • Savoir gérer son temps et organiser ses priorités <p>Aptitudes personnelles et savoir-être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve de réserve, de discrétion • Faire preuve d'initiative • Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse • Faire preuve de calme, de maîtrise de soi <p>Aptitudes relationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve d'esprit d'équipe, de capacité à coopérer • Avoir de bonnes aptitudes pédagogiques <p><u>Compétences techniques :</u></p> <p>Enfance famille et prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître le cadre réglementaire et institutionnel de la protection maternelle et infantile • Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance <p>Social-Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur <p>Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les lois et dispositions réglementaires liées à la planification familiale, à l'accouchement dans le secret et au suivi médical de la grossesse et suivre leurs évolutions • Connaître les interlocuteurs du réseau de soin et de périnatalité • Connaître les politiques et les dispositifs de santé publique

	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir adapter les compétences médicales au contexte social et au travail en équipe pluridisciplinaire
Fonction	Responsable Territorial Polyvalent Enfance (F/H)
Famille professionnelle	Sociale
Cadre d'emplois	Assistant socio-éducatif, Attaché territorial, Conseiller socio-éducatif
Grades	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>La DMC est organisée en 2 pôles : le Pôle Accompagnement des Professionnels et le Pôle Allocation des Ressources, qui, tous deux, disposent d'expertises techniques multiples.</p> <p>Sous l'autorité du Responsable de Pôle Allocation des Ressources, le RTP Enfance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • met en œuvre localement la politique d'action sociale définie par le Département en assurant des missions stratégiques en territoires, de renfort ou d'appui technique • porte un projet d'envergure départemental, en l'animant et/ou en étant ressource sur la thématique • contribue à l'analyse et à l'amélioration des pratiques sociales, en participant ou animant des groupes de réflexion au niveau de son périmètre d'intervention, en initiant et élaborant des projets innovants et en créant les outils associés • intervient sur les différents territoires de son secteur d'intervention (en fonction du besoin, le RTP Enfance pourra être missionné ponctuellement sur un territoire limitrophe) <p>Social santé – tronc commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur • Connaître l'organisation et le fonctionnement, des services centraux et territorialisés de la DGA Enfance, Familles, Santé <p>Technique de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maitriser les techniques et outils de communication orale et écrite <p><u>Obligations du poste :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Déplacements fréquents, en particulier sur l'ensemble du secteur d'intervention (plusieurs territoires) • Expérience managériale souhaitée • Diplôme en travail social • Permis VL

--	--

Fonction	Responsable Territorial Polyvalent santé (F/H)
Famille professionnelle	Médico-social
Cadre d'emplois	Cadre de santé paramédical, Médecin, Puéricultrice, Sage-femme
Grades	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	3
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>La Direction Générale Adjointe Enfance, Familles, Santé est organisée autour d'un secrétariat général et de 3 Directions dont la Direction Moyens et Compétences (DMC) et la Direction Santé (DS).</p> <p>La vocation de la DMC est d'améliorer les conditions d'exercice des missions portées par la DGA. Celle-ci est organisée en 2 pôles : le Pôle Accompagnement des Professionnels (dont la particularité est d'être au service de l'ensemble des agents de l'action sociale), et le Pôle Allocation des Ressources, qui, tous deux, disposent d'expertises techniques multiples.</p> <p>Le Pôle Allocation des Ressources assure, sur le champ de la DGA EFS, le pilotage de la fonction RH, notamment concernant les effectifs et leur affectation, l'allocation des renforts, les conditions de travail et le dialogue social.</p> <p>Sous l'autorité fonctionnelle du Directeur Santé, le Responsable Territorial polyvalent PMI/SPS est chargé d'assurer des missions de remplacement ou de renfort sur les postes d'encadrement en PMI ou en Prévention Santé sur un ou plusieurs territoires définis. Il apporte un appui technique ou participe à la mise en œuvre d'un projet ou d'une thématique spécifique sur le territoire où il est missionné.</p> <p>Le Responsable Territorial Polyvalent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assure la continuité du service public en réalisant des missions de remplacement ou de renfort • garantie de la mise en œuvre des diverses procédures de travail de PMI/SPS • contribue au pilotage de l'activité <p>Enfance famille et prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître le cadre réglementaire et institutionnel de la protection maternelle et infantile • Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance • Connaître la réglementation en matière de mode d'accueil individuel et collectif des enfants de 0 à 6 ans. <p>Santé :</p>

- Connaître les politiques et les dispositifs de santé publique
- Connaître ou être en mesure de comprendre rapidement les dispositions réglementaires liées à la promotion de la santé sexuelle, à l'IVG, à l'accouchement dans le secret et au suivi médical de la grossesse et suivre leurs évolutions
- Avoir de bonnes connaissances en matière de conduites et comportements à risques, tuberculose, précarité, vaccinations...

Social – Santé :

- Avoir une bonne compréhension de l'organisation départementale notamment en matière d'enfance, familles, santé.
- Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale

Conditions particulières :

Pour les médecins :

- Doctorat en médecine
- Inscription au Conseil de l'Ordre

Pour les fonctions paramédicales :

- Diplôme d'Etat
- Inscription au Conseil de l'Ordre

Fonction	Chef(fe) de projet tourisme et itinérance (F/H)
Famille professionnelle	Administrative, technique
Cadre d'emplois	Attaché territorial, ingénieur territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Expertise
Spécificités du poste	<p>Expertise touristique sur les attentes et les besoins de la clientèle en matière d'itinérance aux services en charge de la réalisation et de l'entretien des réseaux et contribuez à la mise en tourisme et à la promotion des itinéraires réalisés par le Département et les EPCI et communes, en étroite collaboration avec les offices de tourisme et acteurs régionaux et locaux.</p> <p>Participation à la politique globale de promotion du territoire départemental en direction des Nordistes et des prescripteurs et acteurs économiques.</p> <p>Appui à l'ingénierie du service sur les dispositifs départementaux « offices de tourisme du futur » et « micro-réseaux ».</p> <p>Recherche de financements notamment de fonds européens et assurez la mise en œuvre et le suivi des programmes engagés.</p> <p>Mise en place d'une veille sur l'évolution des pratiques d'itinérances</p> <p>Développement du recueil des données dédiées à l'itinérance et leur analyse, en lien avec les services départementaux et les partenaires concernées.</p>

Fonction	Chargé(e) de veille touristique et d'observation (F/H)
Famille professionnelle	Administrative, technique
Cadre d'emplois	Attaché territorial, ingénieur territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Expertise
Spécificités du poste	<p>Rôle de référent du service pour la gestion des données en lien direct avec le tourisme.</p> <p>Travail avec les services et directions départementaux producteurs de données, en lien avec l'observatoire des territoires pilotée par la direction Territoires et Transitions.</p> <p>Identification des besoins du service Tourisme pour la qualification des données.</p> <p>Établissement d'un diagnostic et de propositions permettant une utilisation rapide des données en fonction des besoins.</p> <p>Production d'analyses croisées en direction des services départementaux concernés par le tourisme et des partenaires : capitalisation de la production de ces données à l'interne, identification des compléments nécessaires et des partenariats à mettre en place.</p> <p>Organisation de l'information dans le cadre de l'Observatoire départemental des Territoires...</p>

Fonction	Responsable d'équipe des gardes départementaux (F/H)
Famille professionnelle	Technique
Cadre d'emplois	Technicien territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Compétences requises :</u></p> <p>Gestion courante et surveillance du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre l'évolution du site en effectuant des tournées • Contrôler l'état faunistique et floral du site • Contrôler les équipements du site, la signalétique, les itinéraires de randonnée, etc. • Faire respecter le règlement du site, les règles et consignes de sécurité <p>Entretien général en fonction des qualités paysagères et écologiques des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser les activités selon les circonstances climatiques, techniques et matérielles • Exécuter des chantiers d'entretien et d'aménagement à partir d'un plan et d'un programme de travail • Valoriser la flore indigène et la biodiversité • Relever les incidents et les dysfonctionnements et en alerter les responsables <p>Accueil du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et information des visiteurs • Réalisation ponctuelle d'animations, de visites guidées et de chantiers nature <p>Taille, élagage et abattage des arbres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventorier les arbres à risques ou à renouveler • Adapter l'abattage d'arbres selon de nombreux paramètres (essence, état physiologique et mécanique de l'arbre, contraintes environnementales) <p>Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer du bon fonctionnement de l'outillage et du matériel • Utiliser les matériels et équipements de protection individuelle ou collective • Signaler et protéger son intervention par les mesures appropriées • Contrôler l'application des règles HSST dans les situations de travail • S'informer de l'évolution de la réglementation HSST <p>Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité des usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire respecter les règles et consignes de sécurité liées à un ERP, équipement, un

	<p>matériel, un lieu, une activité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer les usagers des règles et consignes de sécurité • Prendre des mesures conservatoires pour protéger les usagers • Tenir à jour un registre ou une fiche technique de sécurité et d'intervention • Mettre en place une signalisation temporaire de chantier • Signaler un accident et alerter les secours <p>Police environnementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Passer le commissionnement • Appliquer le code de l'environnement • Dresser des procès-verbaux <p><u>Savoirs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissances naturalistes, en matière d'espèces, d'habitats naturels et d'écosystèmes, • Connaissances en matière forestière : boisements et leur état sanitaire, • Bonnes connaissances et expériences dans l'utilisation et l'entretien du matériel technique (tronçonneuse, tracteur...) et dans le respect des consignes de sécurité (abattage, EPI...), • Goût pour le terrain et les travaux physiques en extérieur, • Connaissances en animation et éducation à l'environnement. • Connaître la réglementation en matière de droit de l'environnement et de protection de la nature • Connaître et faire appliquer les normes en matière d'hygiène et de sécurité • Techniques de taille, d'élagage et d'abattage <p><u>Encadrement d'équipe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser et planifier les activités de l'équipe • Favoriser la participation et l'expression des agents • Suivre et contrôler l'activité des agents • Repérer les dysfonctionnements et les signaler • Coordonner des équipes, expliquer les consignes et donner des ordres en situation opérationnelle • Animer des réunions d'équipe • Mettre en œuvre les outils de planification et les procédures de contrôle • Prioriser ou hiérarchiser les interventions • Formuler des propositions dans le cadre du projet de service (organisation, missions, ressources) • Gérer les relations conflictuelles et tensions <p><u>Instruction des dossiers et application des procédures :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer des procédures administratives • Renseigner des documents de suivi • Établir et mettre en forme des documents administratifs • Exécution d'opérations budgétaires • Effectuer le suivi financier des dépenses et recettes <p><u>Participation à la gestion des ressources humaines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Animer un dispositif d'intégration et de professionnalisation des agents
--	--

	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les besoins de formation collectifs et individuels• Gérer les plannings, congés et absences du personnel <p><u>Relations aux élus et aux usagers</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Adapter son comportement à la situation et exposer un avis technique• Informer les usagers sur le cadre possible et les conditions de son intervention• Renseigner et diffuser une information auprès des usagers• Adapter son comportement au public concerné et à la situation• Identifier la demande de l'utilisateur et l'orienter vers l'interlocuteur compétent (élu, secrétaire de mairie, directeur général des services)
--	--

Fonction	Garde départemental (F/H)
Famille professionnelle	Technique
Cadre d'emplois	Technicien territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	2
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Compétences requises :</u></p> <p>Gestion courante et surveillance du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre l'évolution du site en effectuant des tournées • Contrôler l'état faunistique et floral du site • Contrôler les équipements du site, la signalétique, les itinéraires de randonnée, etc. • Faire respecter le règlement du site, les règles et consignes de sécurité • Maintenir les sites en état de propreté permanente <p>Entretien général en fonction des qualités paysagères et écologiques des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser les activités selon les circonstances climatiques, techniques et matérielles • Exécuter des chantiers d'entretien et d'aménagement à partir d'un plan et d'un programme de travail • Valoriser la flore indigène et la biodiversité • Suivis naturalistes, participation aux inventaires écologiques • Travaux de gestion et valorisation de la richesse patrimoniale (boisements, milieux ouverts, milieux humides...) • Appliquer les règles de sécurité collectives et individuelles dans le cadre de l'utilisation des matériels, des outils et des produits • Relever les incidents et les dysfonctionnements et en alerter les responsables <p>Entretien et mise en valeur des espaces verts et naturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tailler et entretenir des haies et des arbres • Débroussailler les espaces publics (sentiers, cimetière, talus) <p>Taille, élagage et abattage des arbres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des coupes de sécurité et entretien des chemins, débroussaillages • Grimper et descendre des arbres avec différents dispositifs • Débarder le bois coupé • Inventorier les arbres à risques ou à renouveler • Adapter l'abattage d'arbres selon de nombreux paramètres (essence, état physiologique et mécanique de l'arbre, contraintes environnementales) <p>Protection de la qualité des sites et prévention de la sécurité :</p>

- Appliquer les obligations réglementaires liées aux sites
 - Prévenir les risques naturels sur le site (incendies, inondations, glissements de terrain)
 - Contrôle des équipements, des accès pour tous pour prévenir les risques du public
- Réalisation d'opérations d'entretien et de maintenance :
- Vérifier le bon entretien et nettoyage du lieu, de l'équipement ou du matériel
 - Nettoyer et désinfecter des sites, locaux et matériels
 - Effectuer les opérations courantes d'entretien ou de maintenance de premier niveau d'un équipement ou matériel
 - Organiser son chantier de maintenance dans le respect des règles sanitaires environnementales
 - Réaliser les contrôles nécessaires avant utilisation d'un équipement ou matériel

Accueil du public :

- Sensibilisation et information des visiteurs
- Réalisation ponctuelle d'animations, de visites guidées et de chantiers nature

Savoirs :

- Techniques de taille, d'élagage et d'abattage
- Connaissances des essences d'arbres, d'ornement ou forestiers
- Réglementation des espaces protégés
- Règlement intérieur et consignes de gestion du site
- Règles de sécurité et de prévention des risques
- Notions spécifiques : biologie, écologie, arboriculture, faune et flore, activités agricoles, milieux aquatiques, activités forestières et sylviculture
- Gestion différenciée des espaces naturels
- Caractéristiques du site : activités, règlement, inventaire faunistique et floral
- Connaissances naturalistes, en matière d'espèces, d'habitats naturels et d'écosystèmes
- Bonnes connaissances et expériences dans l'utilisation et l'entretien du matériel technique (tronçonneuse, tracteur...) et dans le respect des consignes de sécurité (abattage, EPI...)
- Goût pour le terrain et les travaux physiques en extérieur
- Expérience préalable dans la gestion de milieux naturels afin de maîtriser les impératifs et les spécificités d'intervention
- Connaissances en animation et éducation à l'environnement
- Connaître la réglementation en matière de droit de l'environnement et de protection de la nature

Activités spécifiques :

- Police environnementale
- Accueil et renseignement du public
- Animation d'activités culturelles et pédagogiques
- Gestion de l'approvisionnement en matériels et fournitures
- Possibilité d'être associé au suivi des travaux de LIFE+ dans la cadre du LIFE+ Nature FLANDRE
- Possibilité d'être agent de prévention, chargé de la mise en œuvre des règles

	d'hygiène et de sécurité, en lien avec le chef d'équipe
--	---

Fonction	Chargé(e) d'opérations ouvrages neufs (F/H)
Famille professionnelle	Technique
Cadre d'emplois	Ingénieur territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>La Direction de la Voirie est chargée de l'entretien, de l'exploitation et la modernisation de 4500 km de routes départementales. Elle dispose de services centraux et de services déconcentrés en territoire, 5 arrondissements et 4 agences routières.</p> <p>Le Service Ouvrages d'Art est chargé de la gestion des ouvrages d'art sur domaine routier départemental (1350 ouvrages), sur voies vertes (38 ouvrages) et sur le site du Val Joly (13 ouvrages). Il assure également la gestion des carrières souterraines, l'assistance lors d'effondrements, la recherche des cavités situées sur domaine routier départemental. Enfin, il émet des avis sur les projets d'ouvrages d'art neufs de la Direction et assure une assistance technique dans la gestion du barrage du Val Joly.</p> <p><u>Missions générales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion et entretien du patrimoine des ouvrages d'art départementaux et des carrières souterraines • Organisation de la surveillance des ouvrages : visites périodiques et contrôles réglementaires • Animation du réseau des correspondants ouvrages d'art en services territoriaux • Programmation des travaux d'entretien en matière de projets modernisation du patrimoine • Pilotage de la planification des investissements nécessaires à la préservation et à la modernisation du réseau routier • Conduite d'opération de l'ensemble des projets de modernisation • Maîtrise d'œuvre en régie ou externalisée <p><u>Missions particulières :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Études de remplacement et de réparations structurelles importantes • Procédures réglementaires et pièces techniques des dossiers de consultation travaux • Participation à la mise à jour du CCTP, bordereau de prix et base de prix • Assistance technique du Maître d'œuvre pendant les travaux <p><u>Savoirs :</u></p>

	<ul style="list-style-type: none">• Gestion du patrimoine ouvrages d'art• Gestion des projets de modernisation du patrimoine• Avis de passage de convois exceptionnels sur Ouvrages d'Art• Connaissances confirmées dans le domaine des ouvrages d'art• Connaissances du CCAG travaux et prestations intellectuelles• Connaissances des procédures réglementaires liées aux infrastructures• Logiciels bureautiques• Logiciels métiers : SIREO, Logiciels de calcul OA
--	---

Fonction	Gestionnaire Achat / Marchés (F/H)
Famille professionnelle	Administratif
Cadre d'emplois	Rédacteur territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Expertise
Spécificités du poste	<p>Au sein de la Direction de la Voirie, le Service Gestion des Ressources est chargé du pilotage des ressources nécessaires au fonctionnement de l'ensemble des services opérationnels de la Direction de la Voirie Départementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les ressources humaines • les ressources financières • les achats <p>Enfin, il gère les contentieux liés à la voirie, apporte une expertise juridique (sinistralité, contentieux, conventionnement avec les Communes), et organise la communication interne à la DV et celle liée aux projets routiers vers l'externe, en lien avec la Direction de la Communication.</p> <p>Au sein d'une équipe de 5 gestionnaires marchés, le gestionnaire achats/marchés est chargé de la passation de l'ensemble des achats programmés de la Direction des Voirie (marchés subséquents, MAPA, AO en lien avec la DAJAP) et de la rédaction des actes marchés liés à leur exécution. Par ailleurs, le gestionnaire marché contribue à l'animation et au suivi de la feuille de route du Processus Support 2 – Achats de la Démarche Qualité (calculs d'indicateurs, développement de l'achats, de la relation aux fournisseurs, mise en place de critères environnementaux, ...).</p> <p>Enfin, il est force de proposition et a un rôle de conseil auprès des Services Centraux et des services territorialisés de la Direction de la Voirie.</p>

Fonction	Chargé(e) de gestion foncière (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Rédacteur territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Expertise
Spécificités du poste	<p><u>Conditions particulières :</u></p> <p>Le service de Rédaction des Actes intervient en appui des différentes directions opérationnelles, Direction des Bâtiments, Direction Ruralité Environnement mais également de la Direction de la Voirie dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des grands projets structurants</p> <p>Les missions du SRA sont de deux natures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédiger l'ensemble des actes authentiques de cession ou d'acquisition par le Département, tant pour l'unité inventaire vente de la DI que pour les directions opérationnelles (DB, DV, DRE), et dans ce cadre superviser les rédactions d'actes réalisées par le notariat dans le même cadre • Accompagner en appui, ainsi qu'explicité ci-dessus, la direction de la voirie dans le cadre de ses projets structurants Auprès des équipes projets de la DV, le SRA accompagne les négociations amiables, supervise la sécurisation juridique des montages, prend en charge les délibérations opérationnelles dans le cadre des acquisitions de gré à gré, procède à la rédaction des actes d'acquisition en la forme administrative et supervise les actes rédigés par le notariat ; il rédige également la partie procédurale (mémoires et notifications, traités d'adhésion) et représente le Département auprès du Juge de l'expropriation ; il procède enfin à la liquidation comptable des acquisitions foncières et aux formalités ultérieures (SPF) <p>Deux projets attirent aujourd'hui l'attention des services :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement des projets cyclables <ul style="list-style-type: none"> ○ Négociations amiables démarrées en 2022 ○ Déclaration d'Utilité Publique à produire en 2023 selon les sites ○ Suivi des acquisitions amiables/judiciaires des phases en 2022/2025 ○ Lancement des procédures d'expropriation en 2023/2024 ○ Réalisation des travaux d'infrastructure calibrés à l'horizon 2030 ○ Actuellement trois sites concernés pour un total d'une quarantaine de parcelles

	<ul style="list-style-type: none">• Plan d'alignement du Cateau Cambrésis<ul style="list-style-type: none">○ Enquête foncière (identification des propriétaires) effectuée en 2020/2022○ Programmation en cours par la DV afin de poser les plannings des négociations amiables, lancement de la DUP, procédure d'expropriations○ Durée prévisible du projet : 4 ans○ 200 parcelles concernées dont 30 susceptibles de faire l'objet de découpage cadastral et acquisition partielle, amiable ou forcée <p>Définition des tâches à accomplir :</p> <ul style="list-style-type: none">• Définir les outils fonciers• Réaliser les opérations d'acquisition par voie amiable ou judiciaire• Rédiger les actes authentiques en la forme administrative• Assurer l'interface avec la direction opérationnelle et les partenaires extérieurs <p>Pour les deux projets envisagés, l'objectif à atteindre est la clôture juridique et comptable de toutes les acquisitions nécessaires, tant amiables que judiciaires dans un délai contraint pour permettre la réalisation des travaux.</p>
--	---

Fonction	Chargé(e) de mission aides européennes (F/H)
Famille professionnelle	Administrative, technique
Cadre d'emplois	Attaché territorial, ingénieur territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Expertise
Spécificités du poste	<p>Ingénierie financière, au service des communes, des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et du Département, adhérents de l'Agence INORD.</p> <p>Missions principales pour l'Agence auprès des institutions européennes (Commission, Conseil, Parlement) principalement à Bruxelles et à Lille, ponctuellement à Strasbourg et Luxembourg (CJUE).</p> <p>Connaissance confirmée des dispositifs d'aides proposés par l'Union Européenne et son organisation, son fonctionnement (services et instances de l'UE).</p> <p>Gestion de projets et montage financier pour optimiser le recours à ces aides européennes.</p> <p>Animation, travail en transverse avec un réseau de contacts utiles, solide et efficace.</p> <p>Construction, opérationnalité, création de support et promotion autour du dispositif mis en place.</p> <p>Connaissances en finance, stratégie de communication, institutions européennes, collectivités, juridiques.</p>

Fonction	Chef(fe) de projet (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Rédacteur territorial, attaché territorial
Grades	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>La Fabrik'59, laboratoire d'innovation, est une structure agile et réactive qui a pour ambition de diffuser les méthodes de la cocréation (aussi appelée co-construction, ou encore codesign) auprès de tous les agents intéressés. Le but de cette démarche est d'aider les services à trouver des solutions concrètes à un problème posé ou encore de faciliter la co-construction autour d'un projet.</p> <p>Afin de professionnaliser certaines procédures de La FABRIK 59 et la rendre ainsi plus efficiente dans son organisation ou encore le suivi de ses accompagnements tout en garantissant la souplesse, la proximité et la réactivité qui sont sa marque de fabrique, vous serez amené(e) à concevoir différents process et outils tels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un process dématérialisé de saisine de la Fabrik 59 en vue d'un accompagnement • Un dispositif dématérialisé et automatisé permettant de dresser en temps réel un tableau de bord de suivi quantitatif et qualitatif des actions et ateliers de la FABRIK 59 • Un process d'optimisation de l'ingénierie pédagogique pour distiller apprentissages, savoir-faire et savoir-être liés à la facilitation et à l'intelligence collective • Un process dématérialisé à destination des agents souhaitant en savoir plus sur le codesign et/ou souhaitant organiser voire animer par eux-mêmes un atelier de codesign afin qu'ils puissent trouver conseils, livrables, capsules vidéo (ou autres) de partages d'expériences, de quick-wins...et de bâtir par eux-mêmes des séquences ce codesign « from scratch » • Une bibliothèque de données, livrables, formations / modules, à destination des agents de la Collectivité... <p><u>Savoirs :</u></p> <p>Réalisation d'études et de diagnostics organisationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser et formaliser les besoins d'un service au regard d'une situation, d'une problématique, d'un contexte, en lien avec les objectifs du service public • Identifier les sources d'information, les recueillir, les synthétiser et hiérarchiser les données

	<ul style="list-style-type: none"> • Formuler, rédiger et faire partager la stratégie, les scénarios possibles et un plan d'action <p>Optimisation des ressources et amélioration des processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser un processus et élaborer des solutions alternatives à des fins d'optimisation • Contribuer à la démarche de dématérialisation <p>Contrôle de la qualité des services rendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des outils de pilotage et de suivi • Conduire des analyses et exploiter les résultats • Valoriser et communiquer les résultats <p>Animation de projets transversaux stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les synergies autour d'un projet • Organiser le travail en transversalité (interservices) <p>Conception et/ou réalisation de produits de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des supports de communication • Concevoir et organiser des actions d'information • Adapter les messages aux supports de communication et aux publics visés
--	--

Fonction	Assistant(e) d'él(u) (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché territorial, rédacteur territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	2
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Vous participerez à la mise en œuvre des orientations politiques et stratégiques. Vous participerez et suivrez les politiques du domaine auquel vous êtes rattaché.</p> <p><u>Compétences techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir des qualités rédactionnelles • Savoir utiliser l'outil de présentation Powerpoint • Savoir utiliser un tableur (Excel) • Savoir utiliser le traitement de texte (Word) • Savoir utiliser une messagerie (Outlook) • Savoir utiliser Internet, les réseaux sociaux et blogs • Connaissance de l'environnement PC et MAC <p><u>Compétences généralistes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les problématiques et enjeux départementaux • Savoir conduire des réunions • Connaître les élus, missions et compétences du Département • Savoir s'organiser • Être rigoureux • Faire preuve d'autonomie et de capacité d'initiative • Disposer d'une bonne aisance relationnelle • Être force de proposition • Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse • Faire preuve de discrétion

Fonction	Responsable du service conseil et contentieux modes de gestion du service public (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Le service assure le contentieux des contrats publics gérés par le Pôle de coordination Achat public.</p> <p>Le Responsable de Service assure l'animation managériale de l'équipe, il favorise le partage des compétences au sein de celle-ci. Il apporte une expertise dans le domaine financier et fiscal.</p> <p>Il poursuit le développement de collaborations avec l'ensemble des directions pour renforcer le rôle de conseil, d'accompagnement et sécuriser le montage des projets de la collectivité. Il veille tout particulièrement au caractère opérationnel des propositions. A ce titre, il renforce le partenariat privilégié avec la Direction des Finances et du Conseil en Gestion (DFCG) dans le suivi de l'exécution du projet « Nouveau Forum » et dans les relations avec les organismes associés.</p> <p>Il contribue à la mise en place d'un réseau de correspondants au sein des Départements des Hauts-de-France afin de favoriser les échanges d'expériences et de pratiques sur les champs d'activités du service et en matière d'innovation juridique.</p> <p><u>Compétences techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistance et conseil juridiques auprès des élus et des services • Fonctionnement et enjeux du contrôle de légalité • Procédures administratives liées à l'activité du service • Cadre juridique d'élaboration des actes des collectivités • Évaluation des risques et identification des zones à risque • Droit public • Droit privé • Règles et procédures contentieuses • Techniques de rédaction contentieuse et précontentieuse • Technique juridique <p><u>Compétences généralistes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistance et appui technique auprès des services de la collectivité • Réalisation d'études de faisabilité et d'aide à la décision • Organisation et animation de partenariats • Conduite et contrôle des procédures administratives • Contrôle de la qualité des services rendus

Fonction	Responsable d'équipe sécurisation (F/H)
Famille professionnelle	Administrative, management, finances
Cadre d'emplois	Attaché territorial, rédacteur territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualifications particulières et expertises, risque de départ du collaborateur à l'externe
Spécificités du poste	<p>Pour faire face aux risques accrus de fraude, une équipe dédiée à la Sécurisation des transactions financières est créée au sein du Service Sécurisation Appui Modernisation au 1^{er} septembre 2023. Actuellement, au SSAM, un chargé de projet mène cette mission avec six gestionnaires comptables et financiers. Le responsable d'équipe reprendra ce périmètre d'activités avec l'effectif des six gestionnaires comptables et financiers.</p> <p><u>Activités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Piloter la sécurisation des transactions financières de la collectivité : réaliser et mettre à jour les procédures de sécurisation ● Mener les opérations de contrôle avancées avec l'équipe ● Mettre en place et maintenir un outil de contrôle informatique ● Diffuser les bonnes pratiques de sécurisation sous forme de formation et d'assistance auprès des acteurs de l'ensemble de la fonction Finance <p><u>Compétences spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Forte aptitude relationnelle et fédératrice ; ● Disponible et réactif(ve) ; ● Esprit d'équipe et au travail collaboratif en transversalité ; ● Rigoureux(se) ; ● Adaptabilité.

Fonction	Responsable de service exécution financière (F/H)
Famille professionnelle	Administrative, Management, Finances, Technique
Cadre d'emplois	Attaché territorial / Ingénieur territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	2
Motif	Poste stratégique essentiel à l'exécution financière, risque de départ du collaborateur à l'externe
Spécificités du poste	<p>Sous l'autorité hiérarchique du Responsable du Pôle Exécution Financière, le responsable de service est en charge d'assurer le suivi et la bonne exécution financière des politiques Départementales en lien avec les directions opérationnelles concernées et les équipes du pilotage budgétaire des Secrétariats Généraux.</p> <p><u>Activités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer les traitements comptables liés à l'exécution des marchés ou le paiement des subventions, sur les volets dépenses ou recettes, dans le respect des règles comptables et du règlement financier de la collectivité • Garantir la qualité des engagements, des liquidations et autres opérations liées (création de tiers, enrichissement des fiches marchés, vérification des bons de commande, etc.), réalisées pour le compte et en partenariat avec les directions opérationnelles • Contribuer à la mise en place de tableaux de bord collaboratifs permettant une bonne prévision des engagements, des liquidations et le suivi des paiements pour faciliter le dialogue de gestion et la co-instruction des dossiers • Mettre en place un dialogue collaboratif avec les gestionnaires administratifs des directions opérationnelles et participer à l'instruction financière des dossiers afin d'assurer une fluidité de traitement des demandes de subventions ou dans l'exécution des marchés <p><u>Compétences spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Forte aptitude relationnelle et fédératrice • Disponible et réactif • Aptitudes pédagogiques • Aptitude à l'accompagnement au changement

Fonction	Responsable de service recrutement (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché Territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u></p> <p>Pilotage et/ou organisation du processus de recrutement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir et mettre en place des processus, procédures de recrutement • Recenser et analyser les besoins prévisionnels • Apporter des arguments d'aide à la décision en matière de recrutement • Piloter et/ou participer à l'élaboration d'un plan de recrutement • Informer et conseiller les candidats et responsables des services sur les possibilités de recrutement offertes par le statut de la fonction publique territoriale et la collectivité • Élaborer les outils nécessaires au recrutement (grilles d'entretiens, outils d'évaluation, mise en situation professionnelle, etc.) • Constituer et mobiliser le vivier de candidatures internes et externes • Définir les besoins du ou des services et les compétences à mobiliser • Établir, rédiger des profils de poste • Conduire des entretiens de recrutement stratégiques • Assurer la relation avec les cabinets de recrutement durant la procédure. <p>Organisation de la communication des offres d'emploi et de la promotion des métiers territoriaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'attractivité de la collectivité par la promotion des métiers en interne ou en externe • Favoriser la dématérialisation des procédures de recrutement <p>Diagnostic de l'existant en termes de ressources : effectifs, emplois, compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produire, collecter et analyser des données statistiques sur les postes, les métiers, les compétences relatives à l'activité recrutement • Réaliser des études de postes et des analyses en matière d'emplois et d'effectifs <p>Définition et pilotage d'un projet de service</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les agents autour d'un projet de service • Définir avec la ligne hiérarchique les missions, objectifs et résultats attendus par un ou des services <p>Encadrement de service</p>

- Répartir et planifier les activités en fonction des contraintes du service
- Piloter, suivre et contrôler les activités des agents
- Mettre en œuvre des délégations de responsabilité
- Harmoniser les méthodes de travail et apporter une aide technique et méthodologique aux agents
- Animer des réunions de services
- Veiller à la réactivité et à la qualité des services
- Accompagner les changements induits par une nouvelle organisation
- Organiser la diffusion de l'information au sein du/des services

Compétences requises :

- Enjeux, évolutions et cadre réglementaire des ressources humaines
- Concepts fondamentaux de la GPEEC : postes, emplois, métiers et compétences
- Méthodes et outils de la gestion des emplois et des compétences (pyramides des âges, référentiels métiers, statistiques, etc.)
- Méthodes de conduite du changement
- Méthodes et techniques de recrutement et méthodes de tests
- Méthodes et techniques de description de poste : missions, activités, compétences
- Composition et facteurs d'évolution de la masse salariale
- Statut de la fonction publique
- Ingénierie des compétences
- Droit du travail
- Principaux partenaires dans le domaine de l'emploi et de la formation
- Progiciels de gestion RH
- Métiers de la collectivité
- Méthodes et outils de planification
- Savoir gérer son temps et organiser ses priorités
- Savoir travailler en transversalité
- Savoir travailler dans l'urgence
- Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse
- Savoir prendre du recul
- Avoir de bonnes capacités d'écoute
- Disposer d'une bonne aisance relationnelle et rédactionnelle
- Savoir gérer des situations tendues et difficiles
- Faire preuve d'esprit d'équipe, de capacité à coopérer

Fonction	Responsable de service accompagnement (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Compétences techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des agents et des services • Conseil et accompagnement des parcours professionnels • Élaboration de scénarios sur les évolutions des effectifs et des métiers de la collectivité • Conseil et assistance auprès de l'autorité territoriale, du CHSCT, des services et des agents • Information, sensibilisation et formation à la santé et sécurité au travail <p><u>Compétences managériales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition et pilotage d'un projet de service • Encadrement de service <p><u>Compétences transversales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduite de projet • Conduite et contrôle des procédures administratives • Gestion de la commande publique • Élaboration et suivi du budget • Participation à la gestion des ressources humaines • Contrôle des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail <p><u>Savoirs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux et cadre réglementaire des ressources humaines • Méthodes d'analyse d'activités-compétences • Connaître les métiers de la FPT • Technique de l'évaluation professionnelle • Méthodes d'accompagnement d'un projet professionnel • Outils d'élaboration de projets professionnels (bilans de compétences, VAE, formation, etc.) • Sciences humaines appliquées à la GRH • Être sensibilisé à la réglementation des marchés publics et à la commande publique • Connaître les statuts de la Fonction Publique et les statuts particuliers • Connaître la réglementation en matière de formation • Savoir utiliser les outils de gestion des Ressources Humaines (compétences, métiers, effectifs, mobilité, formation, ...)

	<ul style="list-style-type: none"> • Progiiciels de gestion RH
--	---

Fonction	Responsable adjoint du service formation (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Au sein de la Direction des Ressources Humaines et sous la responsabilité du responsable du service formation, vous contribuez à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement de la stratégie RH de la collectivité en matière de formation • L'analyse des besoins de développement de compétences des services et des agents • La conception du plan de formation collectif et individuel • L'ingénierie de formation individuelle et collective • La mise en œuvre et pilotage du plan de formation • Collaborer avec les organismes de formation • Négocier les offres de formation des organismes de formation <p><u>Compétences requises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthodes d'élaboration et étapes d'un plan de formation • Méthodes d'analyse d'activités-compétences • Principes de la GRH et de la GPEEC • Techniques de construction de référentiels et compétences et de formation • Technique de l'évaluation professionnelle • Statut de la fonction publique territoriale et statuts particuliers • Ingénierie de formation et pédagogie (séquences, supports, etc.) • Cadre réglementaire de la formation • Méthodes et outils d'évaluation de la formation • Accompagnement de la stratégie RH de la collectivité en matière de formation • Marché de l'offre de formation (organismes) et partenaires institutionnels • Savoir travailler en transversalité • Savoir travailler dans l'urgence • Disposer de bonnes capacités d'analyse et de synthèse • Savoir prendre du recul • Avoir de bonnes capacités d'écoute • Disposer d'une bonne aisance relationnelle et rédactionnelle • Savoir gérer des situations tendues et difficiles • Faire preuve d'esprit d'équipe, de capacité à coopérer

--	--

Fonction	Responsable d'équipe juridique (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché territorial
Grades	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Management stratégique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir décider • Appréhender des situations et des environnements complexes • Savoir identifier des risques <p>Management d'équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les professionnels de l'équipe dans leurs pratiques <p>Management de projet ou par objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître et appliquer la méthodologie de projet • Savoir évaluer l'impact d'une action ou d'un projet <p>Compétences organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir travailler en transversalité <p>Aptitudes personnelles et savoir être</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir l'esprit d'analyse <p>Aptitudes relationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être capable de représenter l'Institution <p>Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaitre les politiques et les dispositifs juridiques

Fonction	Chef(f)e de projet démarche qualité (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché territorial
Grades	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>La Démarche Qualité que souhaite mettre en place la collectivité participe à ces enjeux en clarifiant les processus RH, en donnant la visibilité globale du fonctionnement, en améliorant la qualité des services produits et des données produites.</p> <p>Au sein de la Direction des Ressources Humaines, le chargé de projet Démarche Qualité sera amené à contribuer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'une démarche de pilotage par les processus : <ul style="list-style-type: none"> ○ Priorisation des processus ○ Mise à jour de la cartographie des processus de la DRH ○ Mise en place d'une démarche projet ○ Mise à jour des documents existants ○ Rédaction des documents manquants ○ Création d'un référentiel • La mise en place d'une démarche qualité de la donnée : <ul style="list-style-type: none"> ○ Responsabilisation des acteurs et producteurs de la donnée ○ Sécurisation des productions de données institutionnelles telles que le Rapport Social Unique ou des productions internes ○ Veille sur le sujet en relation avec le pôle stratégie et pilotage RH ○ Animation du dispositif, mise en place des outils de contrôle et d'autocontrôle à destination des différents acteurs ○ Mise en place des actions correctrices ou préventives (fonctionnalités, sécurisation des procédures ...) <p><u>Savoir-faire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser et formaliser les besoins d'un service • Proposer une démarche de travail • Formaliser un plan d'action • Réalisation d'études et de diagnostics organisationnels • Accompagnement de l'optimisation des processus de travail • Accompagnement de la mise en œuvre du changement sur les aspects organisationnels, management et ressources humaines

Fonction	Juriste (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Attaché territorial
Grades	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p>Au sein de la Direction des Ressources Humaines et sous la responsabilité du responsable d'équipe juridique, vous contribuez à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'appui statutaire et conseil en qualité d'aide à la décision dans les domaines de la maladie, carrière et du recrutement (travaux de recherche documentaire, études de cas pratiques, analyses juridiques simples ou complexes) • L'expertise juridique et technique dans le suivi et l'analyse des dispositions légales et réglementaires nouvelles et de la jurisprudence afin de faciliter la compréhension des textes et leur mise en application (lien avec le SAV sur déclinaison des procédures) • La conduite d'enquêtes administratives dans le cadre disciplinaire et de l'insuffisance professionnelle • La participation aux projets transversaux en lien avec la matière statutaire (règlement intérieur, guide R.H...) <p><u>Conditions d'exercice :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • DEA, DESS ou Master I ou II en droit ou administration publique et/ou expérience juridique confirmée sur des missions et des responsabilités équivalentes • Bonnes connaissances dans au moins une des matières juridiques suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ○ Action sociale en faveur de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'enfance, de la jeunesse et de la famille ○ Droit de la fonction publique territoriale ○ Droit institutionnel des collectivités territoriales ○ Droit des assurances ○ Contrats publics <p><u>Savoir-faire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistance et conseil juridiques auprès des élus et des services • Contrôle préalable des actes juridiques • Gestion des contentieux et précontentieux • Participation à la définition du projet global de la collectivité et à sa stratégie de mise en œuvre

Fonction	Chargé(e) de mission RH (F/H)
Famille professionnelle	Administrative, technique
Cadre d'emplois	Attaché territorial, ingénieur territorial
Grades	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	2
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser le pilotage et la gestion des ressources humaines par une aide à la décision en produisant des extractions, tableaux de bord, études, analyses et des propositions sur les différents champs RH (effectifs, absentéisme, masse salariale...) • Réaliser le rapport social unique détaillant les résultats de la stratégie adoptée par la collectivité en tenant compte des dispositions légales • Répondre aux enquêtes institutionnelles et à certains benchmarks • Participer au plan qualité de la donnée RH <p>Environnement de la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les acteurs, les rôles et les missions de la collectivité, et ses partenaires <p>Ressources humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser et savoir utiliser les techniques et outils de gestion des ressources humaines • Connaître les métiers de la fonction publique territoriale <p>Social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action en vigueur • Connaître la législation et la réglementation de la Collectivité

Fonction	Gestionnaire administratif (F/H)
Famille professionnelle	Administrative
Cadre d'emplois	Rédacteur territorial
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	1
Spécificités du poste	<p><u>Activités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Traitement des dossiers et saisie de documents • Planification et suivi • Gestion de l'information, classement et archivage de documents <p><u>Compétences techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Information des usagers et des services • Instruction administrative des dossiers • Suivi et gestion des dossiers • Logiciels de bureautique • Connaissances juridiques • Outils de pilotage de l'activité, tableaux de bord et indicateurs • Écrits administratifs <p><u>Compétences généralistes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve d'initiative • Faire preuve d'autonomie • Faire preuve de réactivité • Disposer d'une bonne aisance relationnelle • Esprit d'équipe et capacité à coopérer

Fonction	Assistant(e) de service social de proximité (F/H)
Famille professionnelle	Sociale
Cadre d'emplois	Assistant socio-éducatif
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	5
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Activités principales :</u></p> <p>S'inscrire et agir dans le cadre départemental défini par la Direction Action Sociale et du projet de Service</p> <p>Assurer un accueil social pour tous les Nordistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter son expertise sociale en conseil, information/orientation pour faciliter l'inclusion sociale, promouvoir l'autonomie de vie et la pleine citoyenneté des personnes. <p>Réaliser des évaluations sociales/ diagnostics sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueillir des données et des informations permettant l'analyse de la situation • Identifier la demande et déterminer un projet social en accord avec la personne, ses freins et ses potentialités • Participer, aux évaluations sociales, si nécessaire, en collaboration avec les autres professionnels des services Départementaux et des partenaires <p>Mener des accompagnements sociaux individuels et collectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des accompagnements sociaux dans le cadre d'une approche globale pour garantir des parcours d'inclusion sociale durable et/ou de soutien aux familles en développant et en proposant des solutions adaptées à tous les Nordistes en situation de vulnérabilité • Favoriser l'autonomie de vie des personnes par le développement de leurs capacités à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement et dans le respect de leur rythme de vie • Dans le cadre d'actions de prévention, participer à l'exercice des missions de protection de l'enfance, en faveur des enfants et de leurs parents et du repérage des situations de danger et de risque de danger pour l'enfant • Co-intervenir avec les services en charge des mesures administratives ou judiciaires de Protection de l'Enfance afin de proposer des actions d'inclusion sociale aux parents en cohérence avec le projet du mineur • Contribuer à l'accompagnement social global en organisant des actions visant l'autonomie de vie des personnes, en coordination et concertation avec les autres professionnels de la Maison Nord Solidarité, les autres services du Département ou les partenaires • Mettre en place et participer à des actions collectives

	<p>Contribuer au Développement Social Local (DSL) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mobiliser des ressources locales et contribuer par sa connaissance du territoire et des populations à l'analyse de l'évolution des besoins sociaux et à la co-construction de projets participatifs• Favoriser la participation des personnes en s'appuyant sur leurs potentialités <p><u>Conditions particulières :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Diplôme d'État d'assistant de service social• Enregistrement du diplôme dans le répertoire ADELI à l'ARS du département du Nord• Déplacements fréquents• Permis B souhaité <p><u>Compétences spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Management de projet• Compétences rédactionnelles, organisationnelles• Aptitudes personnelles et savoir-être• Aptitudes relationnelles• Compétences Juridiques, techniques, bureautiques• Social – Santé
--	---

Fonction	Travailleur Social Enfance (F/H)
Famille professionnelle	Médico-sociale
Cadre d'emplois	Assistant socio-éducatif, éducateur territorial de jeunes enfants (EJE)
Grade	Tous grades des cadres d'emplois mentionnés
Nombre	16
Motif	Qualification particulière et expertise
Spécificités du poste	<p><u>Conditions particulières :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'État d'assistant de service social ou d'éducateur spécialisé • Expérience en protection de l'enfance souhaitée • Pour les assistants sociaux, enregistrement du diplôme dans le répertoire ADELI à l'ARS du département du Nord • Déplacements fréquents • Permis B souhaité • Conduites exceptionnelles des enfants sur différents territoires <p><u>Compétences spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les textes relatifs aux politiques d'aide sociale • Connaître le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance • Connaître les partenaires institutionnels et les dispositifs d'action sociale en vigueur • Connaître les modes d'intervention sociale et médico-sociale • Connaître les techniques d'entretien d'aide à la personne et d'écoute active • Être sensibilisé aux réflexions éthiques et déontologiques • Savoir utiliser les logiciels départementaux spécifiques à l'action sociale <p><u>Contribuer à l'accueil et à l'accès aux droits des personnes et des familles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer le mineur dont il assure la référence, sa famille, le jeune majeur • Assurer des accueils éducatifs pour les familles et jeunes majeurs • Garantir l'effectivité des droits sociaux de l'enfant ou du jeune majeur et son accès à la santé • Favoriser en lien avec les services concernés l'accès aux droits sociaux et aux soins des familles <p><u>Réaliser des évaluations de situations dans les domaines de la prévention et de la protection de l'enfance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poser un diagnostic et élaborer des hypothèses de travail en collaboration avec l'enfant et sa famille en appréciant les potentialités de chacun • S'appuyer sur les compétences des différents professionnels des services de l'UTPAS et les partenaires pour affiner l'évaluation des situations • Effectuer des évaluations dans le cadre des Informations Préoccupantes en collaboration avec les autres professionnels des services internes et externes à l'UTPAS

	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la Cellule Hebdomadaire d'Évaluation et de Suivi (CHES) • Assurer l'évaluation des agréments adoption, leur suivi et l'accompagnement de l'accueil post-adoption <p><u>Mener des accompagnements individuels et collectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • En tant que référent du mineur ou du jeune majeur, mettre en œuvre les mesures de protection de l'enfance administrative et judiciaire • Élaborer et mettre en œuvre le Projet Pour l'Enfant (PPE) avec les détenteurs de l'autorité parentale, l'enfant et tous les professionnels concernés. S'appuyer sur les différentes compétences des autres services de l'UTPAS et autres partenaires. Mobiliser les ressources de l'environnement afin de maintenir ou réinscrire la famille dans le tissu social • Veiller, en cohérence avec l'assistant familial et/ou l'établissement au bon déroulement de l'accueil de l'enfant sur son lieu de vie, à sa stabilité et son épanouissement • Préparer les audiences et y participer • Proposer des actions collectives, en fonction des besoins des mineurs et des familles • Garantir le maintien des liens Parents-Enfants et de fratrie en organisant la mise en œuvre du droit de visite et d'hébergement • Assurer la fonction d'accueillant au sein du Lieu de Rencontre Parents-Enfants (LRPE) départemental et/ou en UTPAS • Préparer et participer au Conseil de Famille pour les enfants pupilles de l'État
--	---